6
38 MD
14

A 2-4.

LE SAINT

EVANGILE

DE

JESUS-CHRIST

SELON

SAINT MATTHIEU,

TRADUIT EN FRANCOIS,

AVEC UNE EXPLICATION

tirée des ſaints Péres & des Autheurs Eccléſiaſtiques.

TOME PREMIER.

BIBLIOTECA NAZ.
ROMA
VITTORIO EMANUELE

A PARIS,

Chez GUILLAUME DESPREZ, Imprimeur & Libr. ord. du Roy, ruë S. Jacques, à S. Proſper & aux trois Vertus, vis-à-vis la porte du cloiſtre des Maturins.

M. DC. XCVI.

Avec Approbations, & Privilége de ſa Majeſté.

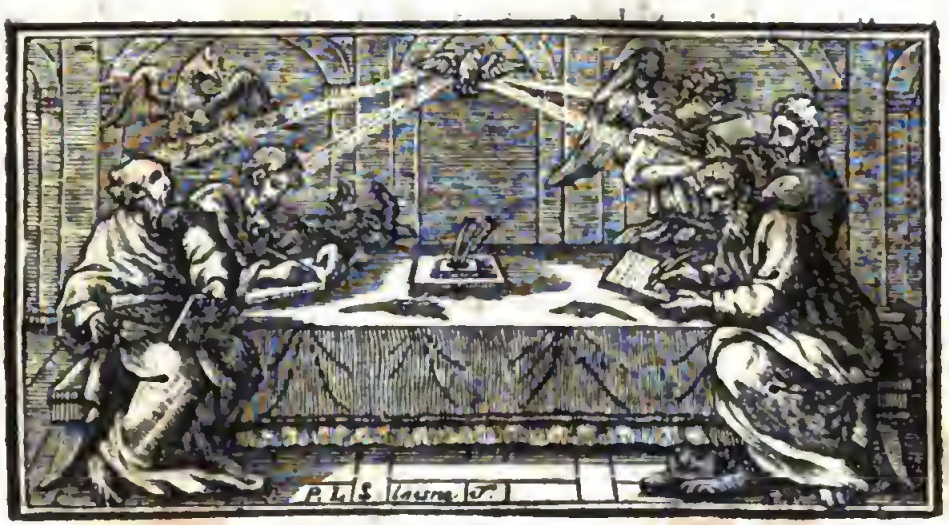

PREFACE
DE
S. MATTHIEU.

LA vie des hommes auroit dû, selon saint Jean Chrysostome, *Chrysost. præfat in Matth.* estre si pure, qu'ils n'eussent aucun besoin du secours des livres; & que la grace leur tenant lieu elle-même de tous ces livres, la vérité fust écrite dans leurs cœurs, non avec de l'encre, mais avec le doigt de Dieu, qui est son Esprit. C'est ainsi, ajoûte ce Pére, que Dieu en usoit au commencement à l'égard de Noé, d'Abraham & de ses enfans; à

l'égard de Job & de Moïſe, à qui il parloit immédiatement par luy-même à cauſe de la pureté de leur cœur. Et il en uſa, dit-il, de la ſorte, non ſeulement à l'égard de ces anciens, mais encore à l'égard des ſaints Apoſtres, qui vinrent long-temps après; puiſque ſans leur rien donner par écrit, il leur promit ſeulement de leur
Joan. 14. 26. envoyer ſon Saint-Eſprit, qui leur enſeigneroit toutes choſes. Auſſi pour nous faire voir l'excellence de cette voye au-deſſus de l'autre, il dit par la bouche de ſes Prophetes, en parlant de la nouvelle alliance qu'il avoit deſſein d'établir avec
Jerem. 31. 33. les hommes: *Je feray un Teſtament nouveau. J'écriray mes loix dans leurs ames; je les graveray dans leurs cœurs, & je les inſtruiray tous moy-même.*

Mais parce que le cœur des hommes eſtant tombé dans un abyſme de corruption, s'eſt rendu indigne que Dieu luy parlaſt, comme auparavant, par luy-même, il leur a donné d'abord par écrit l'ancien Teſtament, & enſuite le nouveau, leur traçant dans ces caractéres ſenſibles les régles divines qu'ils devoient ſuivre, s'ils vouloient ſe rapprocher de leur Créateur, & faire revivre en eux ſon image, qu'ils y avoient effacée par leurs deſor-

dres. Combien donc ſommes-nous coupables, continuë ce grand Saint, lorſqu'après avoir perdu le bonheur d'eſtre inſtruits intérieurement par l'Eſprit de Dieu, & nous eſtre mis dans la neceſſité de recevoir ſa parole dans des écrits, nous faiſons encore paroiſtre de l'indifférence pour ces livres ſaints, en négligeant d'écouter Dieu dans ſes ſaintes Ecritures?

Lorſque le Seigneur voulut donner l'ancienne loy, Moïſe monta ſur la montagne, & Dieu deſcendit vers le peuple d'Iſraël, ſelon l'expreſſion du Texte ſacré. Mais lorſqu'il a plû à Dieu d'établir ſa loy nouvelle, noſtre nature ayant eſté élevée au ciel en la perſonne de JESUS-CHRIST, le Saint-Eſprit eſt deſcendu ſur les hommes. Et les Apoſtres ne parurent point alors, comme Moïſe, portant des tables de pierre dans leurs mains, mais ayant le cœur tout rempli de cet Eſprit ſaint. Ils avoient dans eux un treſor de ſcience, & une ſource de graces & de dons ſpirituels, qu'ils répandoient de toutes parts; & ils parcouroient toute la terre, eſtant eux-mêmes comme une loy & comme des livres vivans & animez par la grace du Saint-Eſprit. C'eſt ainſi, dit ſaint Chryſoſtome, qu'ils attirérent d'a-

Chryſoſt. ut ſupr. Exod. 19. 3. 11.

bord à la foy trois mille hommes ; enſuite cinq mille ; & enfin tous les peuples de la terre, Dieu ſe ſervant de leur langue pour parler luy-même à tous ceux qui les écoutoient.

Chryſoſt. ibid. C'eſt dans cet Eſprit divin, dont Matthieu eſtoit rempli, qu'il a puiſé, comme dans la ſource même de la vérité, ce qu'il a écrit. Il avoit eſté Publicain avant que de devenir Apoſtre. Et on ne doit point rougir de reconnoiſtre ce qu'il eſtoit avant ſa converſion ; puiſque rien ne releve davantage la vertu toute divine du Saint-Eſprit, que de faire voir que *Rom. 5. 20.* *là où il y avoit eu une abondance de péché*, comme dit ſaint Paul, *il y eut enſuite une ſurabondance de grace.* Car quoique l'employ des Publicains puſt eſtre regardé comme légitime en ſoy, les Rois ayant droit de lever ſur leurs ſujets des impoſts, & par conſéquent d'établir des officiers *Gregor. in Evan. hom. 24.* pour ces fonctions publiques ; ſaint Grégoire Pape ne craint pas de dire, que cet employ eſtoit du nombre de ceux qu'on ne peut que très-difficilement, ou point du tout même, exercer ſans péché, à cauſe de l'intéreſt & de l'avarice qui y régne ordinairement, & qui porte ceux qui s'y engagent dans la vûë du gain, à com-

mettre beaucoup d'injuſtices & de violences.

Saint Matthieu a appellé ce qu'il a écrit, l'*Evangile*, c'eſt-à-dire, *bonne nouvelle*. Car quelle meilleure nouvelle pouvoit-il, dit ſaint Chryſoſtome, annoncer à tous les hommes, à tous les pécheurs, à tous ceux qui eſtoient ennemis de Dieu, & comme des aveugles aſſis dans les ténébres & dans l'ombre de la mort, que le pardon de leurs péchez, leur juſtification, & cette grace ineffable, par laquelle eſtant rachetez de l'eſclavage du démon, & des peines de l'enfer, ils devoient eſtre reçûs au rang des enfans de Dieu, & rentrer avec JESUS-CHRIST ſon Fils unique dans le partage de ſon royaume éternel ? C'eſt donc pour cette raiſon que ſaint Matthieu a donné à ſon ouvrage le nom d'*Evangile* ; nom qui fait entendre, que c'eſt la plus excellente nouvelle que les hommes pouvoient jamais eſpérer. Toutes les autres qui ne regardent que les richeſſes, la grandeur, la puiſſance, & les honneurs périſſables de la vie preſente, ne nous annoncent proprement que des biens en ſonge, des biens qui ſubſiſtent ſeulement dans l'idée des hommes du ſiécle.

Mais ce que les ſaints Peſcheurs nous annoncent eſt vraiment & uniquement ce qui mérite d'eſtre appellé l'*Evangile*, ou *bonne nouvelle*, non ſeulement parce que ce ſont des biens ſtables & immuables pour toûjours, & infiniment élevez au-deſſus de nous, mais encore parce qu'ils nous ont eſté donnez par un effet, non de noſtre travail & de nos ſueurs, mais de l'amour & de la bonté toute pure de noſtre Dieu.

Chryſoſt. ut ſupr. Ce furent ceux d'entre les Juifs qui avoient embraſſé la foy de JESUS-CHRIST, qui vinrent trouver ſaint Matthieu, & qui le priérent de leur laiſſer par écrit ce qu'il leur avoit annoncé de vive voix juſqu'alors. S'eſtant donc rendu à leurs priéres, & en ayant même reçû la commiſſion des Apoſtres, il fut le premier qui écrivit le ſaint Evangile, environ ſix ans après la mort de JESUS-CHRIST. Et parce qu'il l'écrivoit particuliérement pour les Juifs, il le compoſa dans la Judée en leur langue, c'eſt-à-dire, en Hébreu, ou en une langue meſlée du Syriaque & du Chaldaïque, qui eſtoit celle que les Juifs parloient alors dans la Paleſtine. Il falloit, dit ſaint Epiphane, que celuy, qui de grand pécheur eſtoit devenu Apo-

Epiphan. hæreſ. 51. num. 4. 5.

Baron. 41. 17. Hier. in quatuor Evangel. præfat. ad Damaſ. Id. in Matth. proœm.

ſtre, & qui avoit renoncé à une profeſſion, dans l'exercice de laquelle il avoit commis beaucoup d'injuſtices, devinſt luy-même comme un exemple vivant de la divine miſéricorde du Fils de Dieu envers les pécheurs, & qu'il fuſt chargé d'annoncer aux hommes cette grace du ſalut, qu'il avoit ſi heureuſement éprouvée en ſa perſonne. Il falloit que Matthieu ayant reçû du Sauveur, non ſeulement le pardon de ſes péchez, mais encore le pouvoir de reſſuſciter les morts, de guérir la lépre & toutes ſortes de maladies, & de chaſſer les démons, reçût auſſi la grace de faire connoiſtre à tout l'univers l'Evangile du ſalut; afin qu'il appriſt également, & par ſes paroles & par ſon exemple, à tous ceux qui périſſoient, qu'il leur reſtoit une reſſource dans la pénitence; à ceux qui eſtoient tombez, qu'ils pouvoient ſe relever; & à ceux qui eſtoient morts ſpirituellement, qu'ils pouvoient encore recouvrer la vie de l'ame. Ainſi l'Evangile de ſaint Matthieu peut bien s'appeller, ſelon l'expreſſion d'un ancien Autheur, l'Evangile des pécheurs; c'eſt-à-dire, une heureuſe nouvelle pour tous les pécheurs, qui trouvent dans la perſonne & dans les écrits de ce Publicain

Op. imperf. in Matth. p. 3.

converti, de grands ſujets de conſolation & d'eſpérance.

Chryſoſt. in Matth. præf. Tom. 1. p. 5. &c. Comme ſaint Matthieu écrivoit particuliérement pour les Juifs, il a commencé ſon Evangile par la génération temporelle & humaine de JESUS-CHRIST: ce qui a porté ſaint Jérôme & pluſieurs autres, à le regarder comme ayant eſté figuré par celuy des quatre animaux dont il eſt parlé dans Ezéchiel, qui repreſentoit un homme. Rien ne pouvoit en effet ſatisfaire plus les Juifs, que d'apprendre, que celuy qu'on leur preſchoit comme le vray CHRIST, eſtoit deſcendu d'Abraham & de David, ſelon les promeſſes que Dieu leur en avoit faites. Et l'Eſprit ſaint qui animoit ſon eſprit, comme il conduiſoit ſa plume, deſtinoit ſaint Jean à achever ce que ſaint Matthieu avoit commencé; c'eſt-à-dire, à découvrir ſa génération & ſa naiſſance éternelle à ceux qui ſeroient plus avancez, & moins attachez aux ſens & à la chair que les Juifs. On peut auſſi remarquer dans ſaint Matthieu, qu'il a ſongé particuliérement à rapporter ce qui regarde les mœurs & toute l'œconomie de la diſcipline chreſtienne. Mais lorſqu'il parle, dit ſaint Chryſoſtome, ce n'eſt pas luy propre-

Hier. in Matth. proœm.

Ezech. 1. 10.

ment qui parle ; c'eſt JESUS-CHRIST même, l'inſtituteur de la loy nouvelle, & l'autheur de ce genre de vie ſi admirable, dont les maximes ſi pures ſont repreſentées dans ſon Evangile.

Ce grand Saint témoigne qu'il y avoit de ſon temps bien des perſonnes, qui regardoient cet Evangile de ſaint Matthieu, comme très-clair & très-aiſé à entendre, ne trouvant de la difficulté que dans les Prophetes. Mais cela ne vient, ajoûte-t-il, que de ce qu'ils ne connoiſſent pas la profondeur des ſens qui ſont renfermez dans la ſimplicité apparente des paroles évangéliques. Auſſi il prie ceux qui deſireront en avoir l'intelligence, de le ſuivre avec ardeur, pour pouvoir entrer avec luy dans cette mer myſtérieuſe, où il prend JESUS-CHRIST même pour guide, & où il eſpére qu'il voudra bien, pour le dire ainſi, marcher avant eux, pour leur marquer le chemin qu'ils doivent tenir. Il conjure encore les fidelles de ſe préparer à recevoir de ſa bouche l'explication de cet Evangile, par la lecture précédente qu'ils en auront faite ; & il les aſſeure que ce ſera le moyen de luy faciliter l'éclairciſſement qu'il prétendoit leur donner, & par conſéquent de

Chryſoſt. ibid. p. 10.

ſe procurer plus aiſément à eux-mémes l'intelligence de ce qu'ils n'entendoient pas. Car la lecture qui a précédé dans le particulier, ſert, comme il dit, de préparation à la lecture qu'on fait enſuite en public; & l'eſprit déja imbu des véritez qu'on doit expliquer, eſt mieux diſpoſé à les comprendre. C'eſt l'avis que ce ſaint Evêque donnoit alors à tous les peuples, non ſeulement pour l'Evangile, mais encore, comme il le dit expreſſément, pour les autres livres de l'Ecriture.

On peut dire véritablement qu'il paroiſt bien qu'il avoit pris JESUS-CHRIST même pour guide dans l'explication de l'Evangile de ſaint Matthieu; puiſque celle qu'il nous a laiſſée eſt toute pleine de lumiére & d'onction, de vérité & de grace. Il n'y a guére de commentaire de l'Ecriture plus excellent & plus exact, ſoit pour l'intelligence de la lettre, ou pour la pureté de la morale qui l'accompagne par tout. Nous nous y ſommes attachez autant qu'il nous a eſté poſſible, en nous ſervant néanmoins auſſi du ſecours des autres Péres, & particuliérement de ſaint Hilaire & de ſaint Jerôme, qui ont fait des commentaires entiers ſur le même ſaint Matthieu. On pourra eſtre perſuadé par la lecture de ces

explications, de la vérité de ce que ſaint Chryſoſtome a dit touchant les grandes difficultez qui ſe rencontrent dans l'Evangile pour l'intelligence de la lettre même. Car, comme il le remarque fort bien, il ne faut pas peu d'application, non ſeulement pour expliquer ce qui eſt obſcur, mais même pour diſcerner pluſieurs choſes qui ont beſoin d'explication. Et on ne doit point regarder comme un petit avantage, de pouvoir découvrir dans l'Evangile tout ce qui ſouffre de la difficulté, & qui demande d'eſtre éclairci. *Chryſoſt. ib. p. 11.*

C'eſt ce que nous nous ſommes crû obligez de remarquer avec ce Saint, pour prévenir en quelque façon ce qu'on pourroit dire de l'inutilité apparente de ces nouvelles explications qu'on donne au public, après tant d'autres excellentes qui y ont déja paru. Si ſaint Auguſtin a regardé comme un avantage pour l'Egliſe, de ce que l'on y voyoit de ſon temps un grand nombre de traductions de l'Ecriture ſainte, parce qu'elles contribuoient toutes enſemble à donner une plus parfaite intelligence de ces ſaints livres, ce qui manquoit quelquefois aux unes eſtant ſuppléé par les autres; on pourroit dire la même choſe des explications de l'Ecriture,

que de ſes traductions. Ce qui ne ſe trouve point dans l'une, ſe peut trouver quelquefois dans l'autre; & pour parler en particulier de celles qu'on donne preſentement, elles peuvent eſtre regardées comme n'eſtant pas inutiles pour l'édification & l'avantage des fidelles, ſur tout à cauſe des éclairciſſemens qu'on s'eſt appliqué à y donner de la lettre évangélique. Car cette lettre eſtant entenduë comme il faut, n'eſt pas celle dont ſaint Paul dit, qu'elle tuë; mais elle eſt alors au contraire d'autant plus capable de donner la vie, qu'elle preſente le vray ſens de l'Evangile, c'eſt-à-dire, la vérité même, figurée anciennement par la lettre & les ombres de la loy, qui donnoient la mort à ceux qui s'y arreſtoient, ſans paſſer juſqu'à l'eſprit, qui eſtoit celuy de la loy nouvelle.

2. Cor. 3. 6.

Il nous reſte à éclaircir une objection importante qu'on peut faire, & que ſaint Jean Chryſoſtome s'eſt faite à luy-même, lorſqu'il ſe demande, pourquoy il eſtoit beſoin qu'il y euſt quatre Evangéliſtes, & pourquoy un ſeul ne ſuffiſoit pas pour écrire l'Evangile. Il auroit ſuffi ſans doute qu'un ſeul l'euſt écrit, puiſque tous les quatre ayant eſté également les organes

Chryſoſt. ibid. p. 4. &c.

du Saint-Eſprit, un ſeul d'entr'eux eſtoit plus que ſuffiſant pour établir la vérité de cet Evangile, s'il n'avoit plû au Seigneur d'atteſter cette même vérité par un plus grand nombre de témoins, non tant pour la vérité en elle-même, que pour une plus grande confuſion, & une plus forte condamnation de ſes ennemis. Car lorſque quatre hommes écrivent ſur un ſemblable ſujet, en des temps & en des lieux différens, & ſans conférer enſemble de ce qu'ils écrivent, & qu'ils ſemblent cependant parler tous quatre comme d'une même bouche; c'eſt-là ſans doute, dit ſaint Chryſoſtome, ce que l'on peut regarder comme une preuve admirable de la vérité qu'ils avancent. Que ſi néanmoins il eſt arrivé qu'en pluſieurs endroits ils paroiſſent un peu différens entr'eux, c'eſt encore, ſelon la penſée du même Saint, une autre preuve, qui fait encore connoiſtre que ce qu'ils ont dit eſt véritable. Car s'ils s'eſtoient accordez ſi parfaitement, qu'il ne ſe trouvaſt aucune différence dans toutes les choſes qu'ils ont avancées, ſoit pour les temps ou pour les lieux, ou pour les expreſſions, nul des ennemis de noſtre foy n'auroit pû ſe perſuader qu'ils ne ſe fuſſent pas aſſemblez

tous quatre pour écrire d'un commun accord les mêmes choſes; cette conformité ſi parfaite, qui auroit eſté entre les écrits de ces ſaints Evangéliſtes, euſt pû paroiſtre plutoſt un effet de la politique de l'eſprit de l'homme, que de la ſimplicité de l'Eſprit de Dieu, qui parloit également par les uns & par les autres.

D'ailleurs, il faut remarquer avec ce grand Saint, que dans les choſes capitales, & qui regardent la vérité de la Religion, le ſalut de l'ame, & le réglement des mœurs, nul des ſaints Evangéliſtes ne ſe trouve en aucune ſorte différent des autres. Ainſi ils s'accordent parfaitement à rapporter, que Dieu s'eſt fait homme, qu'il a fait pendant ſa vie de grands miracles, qu'il a eſté crucifié, qu'il eſt mort & a eſté enſeveli, qu'il eſt reſſuſcité & monté au ciel, qu'il doit juger tous les hommes, qu'il eſt le Fils unique de Dieu & de ſa même ſubſtance, & d'autres ſemblables véritez, qui eſtoient eſſentielles à la prédication évangélique. Et quant aux petites différences qu'on peut remarquer entr'eux dans les autres choſes, elles ſont moins, dit ſaint Chryſoſtome dans les choſes mêmes, que dans la maniére de les rapporter. Ainſi, quoiqu'ils paroiſ-

ſent

ſent alors différens, ils ne ſont pas néanmoins oppoſez, comme on tâchera de le faire voir dans tous les lieux où ces différences ſemblent frapper davantage.

En effet, comme dit encore le même Saint, s'il eſtoit vray qu'ils euſſent preſché des choſes contraires les uns aux autres, comment leur prédication auroit-elle pû eſtre reçûë ſi univerſellement dans toute la terre? Comment les auroit-on ſi fort admirez, en un temps où ils auroient eu autant de témoins de cette contrarieté, capable de détruire en eux toute créance, qu'ils avoient d'ennemis oppoſez à ce qu'ils leur annonçoient, par un effet de leur propre corruption qui ſe trouvoit attaquée par ce nouvel Evangile, dont ils n'avoient jamais entendu parler? Car ils avançoient des choſes infiniment élevées au-deſſus de la nature. Ils exhortoient tous les hommes à renoncer à la terre, & à ne ſonger qu'aux biens du ciel; ils parloient d'une autre vie & d'une autre mort, d'autres richeſſes & d'une autre pauvreté, d'une autre ſervitude & d'une autre liberté; & enfin d'un autre monde que de celuy que les hommes avoient connu juſqu'alors. Cependant quelque inouïës, quelque ſurprenantes, quelque

choquantes que fuſſent les choſes qu'ils annonçoient, ils les ont perſuadées à leurs propres ennemis, à des gens plongez dans l'impieté & dans le deſordre. Combien donc la vérité que le Saint-Eſprit a publiée par leurs écrits, & qui a eu cette force de produire de ſi grands prodiges dès les premiers temps, & dans la ſuite de tous les ſiecles, a-t-elle dû eſtre regardée comme inconteſtable & comme appuyée ſur des témoignages hors de tout reproche? C'eſt-là ce qui a paru à ſaint Chryſoſtome & à d'autres Péres, une preuve convainquante de la parfaite uniformité des quatre ſaints Evangéliſtes dans la publication de l'Evangile de JESUS-CHRIST.

Chryſoſt. ut ſupr. p. 11. Mais prenons garde, comme dit le même Saint, en liſant ou en entendant l'Evangile, de n'eſtre pas du nombre de ces perſonnes, que le Fils de Dieu a comparées à des chiens & à des pourceaux, lorſqu'il diſoit à ſes diſciples: *Ne donnez point les choſes ſaintes aux chiens, & ne jettez point vos perles devant les pourceaux, de peur qu'ils ne les foulent aux pieds, &c.* *Matth. 7. 6.* Mais qui eſt-ce, direz-vous, qui foule aux pieds les véritez de l'Evangile? C'eſt celuy qui ne les regarde pas comme des

choſes très-précieuſes & très-dignes de ſes reſpects. Et qui eſt celuy, ajoûterez-vous, qui eſt aſſez malheureux pour ne les pas regarder comme eſtant plus précieuſes & plus vénérables que toutes les choſes de la terre? C'eſt celuy, dit ſaint Chryſoſtome, qui ne s'y applique pas avec la même ardeur qu'il fait paroiſtre pour les ſpectacles publics, & pour toutes les pompes du ſiecle. Car au-lieu qu'il paſſe les jours entiers dans des divertiſſemens profanes & criminels, & qu'il ſe livre totalement à ce qui empoiſonne ſon cœur & qui perd ſon ame; lorſque Dieu luy parle au contraire dans ſon Evangile, ou par la bouche de ſes Paſteurs, chaque moment qu'il employe à l'écouter le remplit d'ennuy; & il regarde comme perdu le ſeul temps qui pourroit luy procurer ſon ſalut: ce qui eſt ſans doute la plus grande marque qu'il n'a rien de commun avec le ciel, & que ſon partage eſt uniquement ſur la terre.

Craignons donc beaucoup cet eſtat ſi déplorable; & ſoyons perſuadez, qu'afin de n'y pas tomber, il faut demander à Dieu ſans ceſſe l'intelligence du cœur pour connoiſtre les véritez de l'Evangile, & le gouſt & l'amour de ces mêmes

véritez, pour les embraſſer après les avoir
Luc. 2. 34. connuës. L'Evangile, auſſi-bien que JESUS-CHRIST, eſt pour la ruine comme pour la reſurrection de pluſieurs. Le Verbe éternel ne parle point en vain aux hommes. Et lorſqu'il leur fait entendre ſa voix, c'eſt pour les ſauver, ou pour les juger. Cependant il dit luy-même dans ſon Evangile; Que
Joan. 3. 17. *Dieu n'a pas envoyé ſon Fils dans le monde, pour condamner le monde, mais afin que le monde ſoit ſauvé par luy.* Si donc JESUS-CHRIST eſt venu, comme on n'en peut point douter, pour ſauver les hommes; c'eſt par un effet de leur propre aveuglement, que ceux qui ſont condamnez par luy ſe rendent indignes de la grace du ſalut; comme c'eſt par un effet de ſa bonté toute pure, que les autres ſont ſauvez & ont
Rom. 3. 24. part à ſa redemption: *Juſtificati gratis per gratiam ipſius, per redemptionem quæ eſt in Chriſto Jeſu.*

Euſeb. Hiſt. l. 5. cap. 10. Euſebe témoigne que l'on diſoit de ſon temps, que Panthene, qui de la philoſophie Stoïcienne avoit paſſé dans le Chriſtianiſme, eſtant allé juſqu'aux Indes preſcher JESUS-CHRIST ſur la fin du ſecond ſiecle, y trouva l'Evangile de ſaint Matthieu écrit en Hebreu, que ſaint Barthelemy l'un des douze Apoſtres y avoit laiſ-

ſé lorſqu'il y avoit eſté preſcher la foy. Et lorſque l'on découvrit ſur la fin du cinquiéme ſiecle le corps de S. Barnabé, il y avoit ſur ſa poitrine le même Evangile de ſaint Matthieu, écrit, non en Hebreu, autant qu'on en peut juger, mais en Grec, ſur une eſpece de bois qui venoit en orient: ce qui peut faire juger, qu'au temps même des Apoſtres, on voyoit déja une verſion authentique de l'Evangile de ſaint Matthieu en langue Grecque.

Theodor. Lect. l. 2. p. 557. Suid. p. 1334.

APPROBATIONS des Docteurs.

J'Ay lû un manuſcrit qui porte pour titre, *Les Evangiles de ſaint Matthieu & de ſaint Marc*, traduits en François, avec des explications littérales & ſpirituelles tirées des ſaints Péres & des Autheurs Eccléſiaſtiques. Fait à Paris le 7. Septembre 1695.

COURCIER, Theologal de Paris.

AUTRE APPROBATION.

NOus avons lû & examiné avec application *les Evangiles de ſaint Matthieu & de ſaint Marc*, traduits en François, avec des explications littérales & ſpirituelles, dans leſquelles nous n'avons rien trouvé que de très-conforme à la piété & aux bonnes mœurs. A Paris ce 2. Octobre 1695.

LE CARON, Curé de S. Pierre aux bœufs.

BLAMPIGNON, Curé de S. Merry.

AUTRE APPROBATION.

NOus ſouſſignez Docteurs en Théologie de la Faculté de Paris, certifions que nous avons lû & examiné un livre qui a pour titre, *Les Evangiles de ſaint Matthieu & de ſaint Marc* traduits en François, avec des explications littérales & ſpirituelles, dans lequel nous n'avons rien remarqué qui ſoit contraire à la foy Catholique, Apoſtolique & Romaine, ni aux bonnes mœurs. Donné à Paris le quinziéme jour de Septembre 1695.

T. ROULLAND.

PH. DUBOIS.

EXTRAIT DU PRIVILEGE du Roy.

PAR grace & Privilege de Sa Majeſté, donné à Paris le neuviéme jour d'Aouſt l'an de grace 1693. Signé, Par le Roy en ſon Conſeil, BOUCHER, & ſcellé: Il eſt permis à Guillaume Deſprez, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy, d'imprimer ou faire imprimer, vendre & debiter en tous les lieux de l'obeïſſance de Sa Majeſté, *la traduction de l'ancien & du nouveau Teſtament, faite par M.* LE MAISTRE DE SACY, *avec des explications tirées des ſaints Péres & des Autheurs Eccléſiaſtiques*; & ce durant le temps & eſpace de *trente* années entiéres & conſécutives, à compter, tant pour les volumes qui ont déja paru, que pour

ceux qui ſeront imprimez cy-après, du jour que le dernier volume du nouveau Teſtament ſera achevé d'imprimer pour la premiére fois en vertu des preſentes, qui ſerviront de Privilege général pour tout l'ouvrage, dérogeant à cet effet à tous Arreſts & Reglemens qui pourroient y eſtre contraires: Et fait Sa Majeſté très-expreſſes inhibitions & défenſes à tous Imprimeurs, Libraires, ou autres perſonnes de quelque qualité ou condition qu'elles ſoient, d'imprimer ou faire imprimer pendant le temps de *trente* années, la ſuſdite traduction, tant de l'ancien que du nouveau Teſtament, même d'en vendre ni debiter d'autres impreſſions que de celles qui auront eſté faites par l'expoſant ou ſes ayant cauſe, le tout à peine de dix mille livres d'amende, payable ſans déport par chacun des contrevenans, qui auroient imprimé le tout ou partie deſdits livres, applicable moitié à Sa Majeſté, & l'autre moitié à l'expoſant; de confiſcation des exemplaires contrefaits, des preſſes & caracteres qui auroient ſervi à l'impreſſion deſdits exemplaires, & de tous dépens dommages & intéreſts, ainſi qu'il eſt porté plus au long par ledit Privilege.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, le 31. Septembre 1695. *Signé*, P. AUBOÜYN, *Syndic.*

Achevé d'imprimer pour la premiére fois, en vertu du preſent Privilege, le 15. Decembre 1695.

LE SAINT

LE SAINT EVANGILE DE JESUS-CHRIST *SELON* SAINT MATTHIEU.

CHAPITRE PREMIER.

1. LIBER generationis Jesu Christi filii David, filii Abraham.

2. Abraham genuit

1. LIVRE de la généalogie de JESUS-CHRIST, fils de David, fils d'Abraham. *Luc. 3. 31. † Nativ. Conception de la Vierge.*

2. Abraham engendra

Iſaac. Iſaac engendra Jacob. Jacob engendra Juda & ſes fréres.

3. Juda engendra de Thamar Pharès & Zara. Pharès engendra Eſron. Eſron engendra Aram.

4. Aram engendra Aminadab. Aminadab engendra Naaſſon. Naaſſon engendra Salmon.

5. Salmon engendra Booz de Rahab. Booz engendra Obed de Ruth. Obed engendra Jeſſé. Et Jeſſé engendra David, *qui fut Roy.*

6. Le roy David engendra Salomon de celle qui avoit eſté femme d'Urie.

7. Salomon engendra Roboam. Roboam engendra Abias. Abias engendra Aſa.

8. Aſa engendra Joſaphat. Joſaphat engendra Joram. Joram engendra Ozias.

9. Ozias engendra Joatham. Joatham engendra Achas. Achas engendra Ezéchias.

Iſaac. Iſaac autem genuit Jacob. Jacob autem genuit Judam & fratres ejus.

3. Judas autem genuit Phares & Zaram de Thamar. Phares autem genuit Eſron. Eſron autem genuit Aram.

4. Aram autem genuit Aminadab. Aminadab autem genuit Naaſſon. Naaſſon autem genuit Salmon.

5. Salmon autem genuit Booz de Rahab. Booz autem genuit Obed ex Ruth. Obed autem genuit Jeſſe. Jeſſe autem genuit David regem.

6. David autem rex genuit Salomonem ex ea quæ fuit Uriæ.

7. Salomon autem genuit Roboam. Roboam autem genuit Abiam. Abias autem genuit Aſa.

8. Aſa autem genuit Joſaphat. Joſaphat autem genuit Joram. Joram autem genuit Oziam.

9. Ozias autem genuit Joatham. Joatham autem genuit Achaz. Achaz autem genuit Ezechiam.

5. *expl.* Il eſt nommé autrement, *Iſaï. 1. Reg. cap. 16. 1. cap. 25. 10.*

10. Ezechias autem genuit Manaſſen. Manaſſes autem genuit Amon. Amon autem genuit Joſiam.

11. Joſias autem genuit Jechoniam & fratres ejus, in tranſmigratione Babylonis.

12. Et poſt tranſmigrationem Babylonis, Jechonias genuit Salathiel. Salathiel autem genuit Zorobabel.

13. Zorobabel autem genuit Abiud. Abiud autem genuit Eliacim. Eliacim autem genuit Azor.

14. Azor autem genuit Sadoc. Sadoc autem genuit Achim. Achim autem genuit Eliud.

15. Eliud autem genuit Eleazar. Eleazar autem genuit Mathan. Mathan autem genuit Jacob.

16. Jacob autem genuit Joſeph virum Mariæ, de qua natus eſt Jeſus, qui vocatur Chriſtus.

17. Omnes itaque generationes ab Abraham uſque ad David, generationes quatuordecim: & à David uſque ad

10. Ezéchias engendra Manaſſé. Manaſſé engendra Amon. Amon engendra Joſias.

11. Joſias engendra Jéchonias & ſes frères, // vers le temps que les Juifs furent tranſportez à Babylone.

12. Et depuis qu'ils furent tranſportez à Babylone, Jéchonias engendra Salathiel. Salathiel engendra Zorobabel.

13. Zorobabel engendra Abiud. Abiud engendra Eliacim. Eliacim engendra Azor.

14. Azor engendra Sadoc. Sadoc engendra Achim. Achim engendra Eliud.

15. Eliud engendra Eléazar. Eléazar engendra Mathan. Mathan engendra Jacob.

16. Et Jacob engendra Joſeph l'époux de Marie, de laquelle eſt né JESUS, qui eſt appellé le CHRIST.

17. Il y a donc en tout depuis Abraham juſqu'à David, quatorze générations: depuis David juſ-

11. *l.* vers le temps de la tranſmigration de Babylone.

qu'à ce que les Juifs furent transportez à Babylone, quatorze générations : & depuis qu'ils furent transportez à Babylone jusqu'à JESUS-CHRIST, quatorze générations.

transmigrationem Babylonis, generationes quatuordecim : & à transmigratione Babylonis usque ad Christum, generationes quatuordecim.

Luc. 1. 27. 18. Or la naissance de *Jesus*-CHRIST arriva de cette sorte : † Marie sa mére ayant épousé Joseph, se trouva grosse, ayant conçu dans son sein *par l'opération* du Saint-Esprit, avant qu'ils eussent esté ensemble.

† Veille de Noel. Saint Joseph.

18. Christi autem generatio sic erat : Cùm esset desponsata mater ejus Maria Joseph, antequam convenirent, inventa est in utero habens de Spiritu sancto.

19. Or Joseph son mary estant juste, & ne voulant pas la deshonorer, résolut de la renvoyer secrettement.

19. Joseph autem vir ejus, cùm esset justus, & nollet eam traducere, voluit occultè dimittere eam.

20. Mais lorsqu'il estoit dans cette pensée, un Ange du Seigneur luy apparut en songe, & luy dit : Joseph fils de David, ne craignez point de prendre avec vous Marie vostre femme ; car ce qui est né dans elle // a esté *formé* par le Saint-Esprit :

20. Hæc autem eo cogitante, ecce Angelus Domini apparuit in somnis ei, dicens : Joseph fili David, noli timere accipere Mariam conjugem tuam : quod enim in ea natum est, de Spiritu sancto est :

Luc. 1. 31. Act. 4. 12. 21. & elle enfantera un fils, à qui vous donnerez le nom de JESUS ; parce que

21. pariet autem filium, & vocabis nomen ejus JESUM ; ipse enim salvum faciet po-

20. *l.* est du Saint Esprit.

pulum ſuum à peccatis eorum.

ce ſera luy qui ſauvera ſon peuple *en le délivrant* de ſes péchez ¶.

22. Hoc autem totum factum eſt ut adimpleretur quod dictum eſt à Domino per Prophetam dicentem :

22. Or tout cela ſe fit pour accomplir ce que le Seigneur avoit dit par le Prophete, en ces termes :

23. Ecce virgo in utero habebit, & pariet filium, & vocabunt nomen ejus Emmanuel, quod eſt interpretatum : Nobiſcum Deus.

23. Une vierge concevra, & elle enfantera un fils, à qui on donnera le nom d'EMMANUEL ; c'eſt-à-dire, Dieu avec nous. *Iſai. 7. 14.*

24. Exurgens autem Joſeph à ſomno, fecit ſicut præcepit ei Angelus Domini, & accepit conjugem ſuam.

24. Joſeph s'eſtant donc réveillé, fit ce que l'Ange du Seigneur luy avoit ordonné, & prit ſa femme avec luy.

25. Et non cognoſcebat eam donec peperit filium ſuum primogenitum : & vocavit nomen ejus Jeſum.

25. Et il ne l'avoit point connuë quand elle enfanta ſon fils premier-né, à qui il donna le nom de JESUS.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *LIvre de la généalogie de* JESUS-CHRIST, *fils de David, fils d'Abraham.*

Un Prophete, dans l'étonnement où il eſt lorſqu'il enviſage la génération éternelle du Fils unique de Dieu, s'écrie : *Generationem ejus quis enarrabit ?* Qui pourra nous raconter quelle eſt ſa divine génération ? Mais ſaint Chryſoſtome n'a pas craint de dire auſſi, que l'Incarnation & la naiſ- *Iſai. 53. 8.*

ſance temporelle de ce Fils du Pére éternel ; eſt elle-même un myſtére vraiment grand & ineffable. Rappellez donc tout voſtre eſprit, dit ce Saint, & tremblez lorſque vous entendez dire, qu'un Dieu eſt deſcendu ſur la terre, que le Fils unique de Dieu eſt devenu *le fils de David.* Mais réjouiſſez-vous en même-temps ; puiſque le vray Fils du Pére a ſouffert d'eſtre appellé fils de David, pour vous rendre enfant de Dieu : & qu'il n'a pas refuſé d'avoir pour pére un eſclave, afin que vous qui eſtiez eſclave ayez Dieu pour pére. Ainſi que l'humiliation du Verbe vous ſoit un gage aſſuré de la gloire qui vous eſt promiſe ; la raiſon ayant plus de peine à comprendre qu'un Dieu ſoit devenu homme, que non pas qu'un homme puiſſe devenir enfant de Dieu.

Chryſ. in Matth. cap. 1. verſ. 1. hom. 2.

Le Verbe s'eſt incarné, & a paru parmy les hommes, non pas pour les effrayer, mais pour les ſauver. C'eſt pour cela, ſelon la remarque du même Saint, qu'il eſt appellé *Jeſus* dès le commencement de l'Evangile. Car ce nom ſignifie *Sauveur* ; & c'eſtoit le nom vraiment propre au Fils de Dieu dans ſon Incarnation, parce qu'il venoit pour procurer à ſon peuple le ſalut éternel. Il eſt vray que Dieu prévoyant, comme il dit encore, que les myſtéres qui ſe devoient accomplir par l'Incarnation de ſon Fils ſeroient incroyables, voulut qu'il y eût anciennement des figures de ce nom divin. Ainſi Joſué, qui fit entrer le peuple Juif dans la terre que Dieu luy avoit promiſe, s'appelloit Jeſus. Mais il n'eſtoit, comme le remarque auſſi Tertullien, que l'image du vray JESUS, qui devoit nous faire entrer dans le ciel, & dans la jouiſſance des biens éternels. Et de peur qu'en

Tertull. adverſ. Marc. lib. 3. c. 16.

entendant ce nom de *Jeſus* au commencement de l'Evangile, le ſouvenir de ceux qui avoient porté le même nom avant luy, ne nous empêchât de diſcerner la vérité d'avec la figure, l'Evangéliſte ajoûte auſſi-toſt le ſurnom de CHRIST. Or ce ſurnom convient tellement au Fils de Dieu incarné, dont il eſt dit dans le Prophete: Qu'il *a eſté oinct d'une huile plus abondante* que tous les autres; que luy ſeul eſt entendu & reconnu par le nom de CHRIST, lorſqu'on n'y ajoûte point d'autre nom. Le nom de *Chriſt* nous marque donc *onction*. Et ni les Rois ni les Preſtres n'eſtoient oincts, dit ſaint Auguſtin, en aucun autre lieu, que dans ce royaume où JESUS-CHRIST a eſté prophétiſé, où il fut oinct, & d'où le nom de CHRIST devoit ſortir. Il a eſté oinct d'une huile ſpirituelle. Il a eſté oinct pour nous, & il nous a eſté envoyé. Eſtant Dieu il a eſté fait homme pour eſtre oinct & devenir le CHRIST. Et il eſtoit tellement homme, qu'en même-temps il eſtoit Dieu. Ajoûtons, qu'il a eſté oinct & comme Roy, & comme Prophete, & comme Preſtre, eſtant devenu dans ſon Incarnation le grand Pontife de la loy nouvelle.

Pſal. 44. 9.

« *Auguſt. in Pſal.* 44. 9.

Il eſt nommé *fils de David*, parce qu'il eſtoit deſcendu de luy ſelon la chair. Et l'Evangéliſte ne parle d'abord que de David & d'Abraham: *Fils de David, fils d'Abraham*; parce que c'eſtoit à eux principalement que Dieu avoit fait cette promeſſe ſolennelle: Que celuy *dont le trône ſeroit éternel* naiſtroit de leur race. Que ſi David eſt nommé devant Abraham, ce n'eſt pas tant, dit ſaint Chryſoſtome, pour remonter du dernier au premier, puiſque ſaint Matthieu l'auroit fait dans tout le reſte, comme ſaint Luc; que c'eſt à cauſe

Gen. 12. 3. 22. 18. 2. *Reg.* 7. 12. 13. 1. *Paral.* 22. 10.

du nom de David, ce grand Prince ſi chéri des Juifs, & dont la mémoire eſtoit plus récente que celle d'Abraham: ce qui faiſoit dire aux Juifs: Joan. 7. 42. Qu'ils *avoient appris de l'Ecriture, que le* CHRIST *devoit venir de la race de David, & de la ville de Bethléem d'où eſtoit David.* C'eſt auſſi pour cette raiſon qu'on ne l'appelloit jamais fils d'Abraham, mais *fils de David*, comme ſaint Jean Chryſoſtome le fait remarquer en divers endroits de l'Evangile, où les peuples, les malades & les enfans le nommoient ainſi. Matth. 12. & 21.

℣. 3. *Juda engendra de Thamar Pharès & Zara.*

Il ſemble que l'Evangéliſte auroit pû ſe diſpenſer de nommer Thamar, qui ne ſert qu'à nous faire ſouvenir d'un inceſte, & à donner une idée qui paroiſt ſi diſproportionnée à la ſouveraine pureté de l'Homme-Dieu dont il décrit la généalogie. Mais c'eſt cela même, dit ſaint Chryſoſtome, qui l'engage à en uſer de la ſorte, de ce qu'il a entrepris de repreſenter le myſtére d'un Dieu incarné & anéanti pour le ſalut des pécheurs. Ainſi ce qui ſembleroit luy eſtre deſavantageux fait ſa gloire, en relevant davantage ſa bonté & ſa puiſſance; puiſqu'il eſt venu, non pour éviter noſtre ignominie, mais pour l'effacer. Comme donc l'infamie même de la croix ſur laquelle il a choiſi de mourir pour nous, eſt une preuve éclatante de l'excès de ſon amour; auſſi cette eſpece de confuſion qui accompagnoit ſa naiſſance, lorſque l'on comptoit parmy ſes anceſtres des perſonnes publiquement deshonorées, eſtoit un gage aſſuré de ſa bonté envers les plus grands pécheurs, dont il ne dédaigne pas de tirer ſon origine ſelon la chair. Il vouloit auſſi abbattre l'orgueil des Chryſ. in Matth. hom. 3.

Juifs, lorſqu'il faiſoit voir la turpitude de quelques-uns de ces Patriarches, dont ils ſe glorifioient d'eſtre les enfans, & le beſoin qu'ils avoient tous d'eſtre rachetez par un Sauveur, qui en tirant d'eux ſa naiſſance, ne participeroit en aucune ſorte à la corruption de leur nature.

℣. 8. *Joram engendra Ozias.*

Cecy doit eſtre expliqué par d'autres endroits de l'Ecriture, où il eſt marqué que Joram engendra Ochozias, qu'Ochozias engendra Joas, que Joas engendra Amazias, & qu'Amazias engendra Ozias ou Azarias dont il eſt parlé icy. Ainſi Ozias eſtoit en effet fils de Joram, mais au même ſens que JESUS-CHRIST eſt appellé fils de David; c'eſt-à-dire, qu'il eſtoit deſcendu de luy. Les raiſons que les ſaints Péres ont rapportées de l'omiſſion que l'Evangéliſte a faite de ces trois deſcendans de Joram, ſont celles-cy; l'une que ſon deſſein a eſté, dans la vûë d'un certain myſtére, de diviſer toute la généalogie de JESUS-CHRIST en trois claſſes égales, dont chacune compriſt quatorze générations, comme il a eu ſoin de le marquer dans la ſuite: & l'autre, que Joram ayant épouſé la fille d'Achab ce prince impie, à qui Dieu avoit prédit que toute ſa race devoit eſtre éteinte, ſes enfans qui luy nâquirent de cette race d'Achab juſqu'à la quatriéme génération, furent rejettez du catalogue des anceſtres de JESUS-CHRIST; afin que cette tache d'une famille idolâtre, impie, & maudite eſtant par là effacée en quelque ſorte, l'on recommençât à la quatriéme génération à compter comme auparavant la famille du Meſſie.

1. Paral. 3. 11. 12.

Hieron. Hilar.

℣. 11. *Joſias engendra Jéchonias & ſes fréres, vers le temps que les Juifs furent tranſportez à Babylone.*

4. Reg. 23. 29. & seq. 2. Paral. 36. 1. &c. 1. Parali. 3. 16.

Pour entendre qui estoit Jéchonias dont il est parlé icy, & pour ne le pas confondre avec un autre, connu principalement sous ce même nom, qui estoit son fils, il est bon de se souvenir de ce que la sainte Ecriture a eu soin de marquer ailleurs. Josias ayant esté tué à Mageddo par Pharaon surnommé Néchao roy d'Egypte, le peuple établit Roy en sa place Joachas l'un de ses fils, nommé autrement *Sellum*, selon saint Jérôme. Mais ce Prince ne régna que trois mois dans Jérusalem: & Pharaon Néchao l'ayant fait prisonnier l'emmena avec luy en Egypte, après avoir mis sur le trône de Juda Eliacim un autre fils de Josias, à qui il changea le nom, en luy donnant celuy de Joakim. C'est ce Prince dont il est parlé icy, & qui, outre les deux noms d'Eliacim & de Joakim, avoit encore celuy de *Jéchonias*, comme il paroist par ce seul endroit de l'Evangile. Ainsi on ne le doit pas confondre avec *Joachin* son fils, qui est nommé dans le prophete Jérémie du même nom de *Jéchonias*.

Hieron. tradition. hebr. super Paralipomen. 1. Parali. 3. 15. Jeremiæ 22. 24.

4. Reg. 24. 17. 1. Parali. 3. 15. 2. Parali. 36 6. 10. 37. 18.

Or *les fréres* d'Eliacim, autrement nommé Joakim ou Jéchonias, estoient *Johanan* l'aîné de tous, dont il n'est parlé qu'en un seul endroit de l'Ecriture, & que l'on croit estre mort avant son pére Josias, ou avoir esté tué avec luy par Pharaon Néchao roy d'Egypte; *Joachas* surnommé *Sellum*, qui fut le premier comme on l'a vû, qui régna après la mort de Josias; & *Mathanias* qui fut nommé *Sédécias* par Nabuchodonosor roy de Babylone.

Il est dit que Josias engendra Jéchonias & ses fréres, *vers le temps que les Juifs furent transportez à Babylone*; parce que le roy Joachin fils de

celuy qui eſt nommé en ce lieu Jéchonias, & petit fils de Joſias, fut enlevé à Babylone par Nabuchodonoſor avec ſa mére & ſes femmes, & un grand nombre des principaux & des plus braves d'entre les Juifs ; & que Mathanias ou Sédécias l'un des fils mêmes de Joſias, ayant eſté établi par ce Prince des Babyloniens ſur le trône de Juda en la place de ſon neveu, ce fut ſous ſon régne que la ville de Jéruſalem fut entiérement détruite avec le temple, & que tout le reſte des Juifs fut transféré dans le païs des Chaldéens. C'eſt ſur cela que ſaint Chryſoſtome fait cette excellente réfléxion: Que l'Evangéliſte repreſente exprès aux Juifs cette ancienne captivité ſi honteuſe à leur nation, afin de leur faire concevoir que cet eſtat même d'humiliation & d'affliction ne leur avoit point ſervi pour en devenir meilleurs; & de les convaincre ainſi qu'il falloit neceſſairement que JESUS-CHRIST vinſt luy-même au monde en qualité de Sauveur.

Chryſoſt. in Matth. homil. 4. cap. 1. v. 17.

℣. 12. *Et depuis qu'ils furent tranſportez à Babylone, Jéchonias engendra Salathiel.*

C'eſt le ſentiment de ſaint Ambroiſe & de ſaint Jérôme, que Jéchonias, dont le ſaint Evangéliſte dit icy, qu'il *engendra Salathiel*, n'eſt pas le même qui eſt nommé immédiatement auparavant, mais ſon fils *Joachin* ſurnommé *Jéchonias* dans Jérémie, dont nous venons de parler. C'eſt luy qui ayant régné ſeulement trois mois & dix jours, ſe rendit volontairement à Nabuchodonoſor pour obéïr à l'ordre de Dieu, qui déclaroit tous les jours aux Juifs par la bouche du prophete Jérémie: Que ceux qui voudroient ne point périr devoient ſe ſoumettre au joug de ce Prince, à qui il avoit

Ambroſ. in Luc.

Jerem. 22. 24. & 27. 8. 11. 17 c. 37. 1. c. 36. 9. c. 52. 31. 4. Reg. 24. 12. & c. 25. 27. &c.

2. Parali. 3. & 16. 17. donné pour un temps l'empire ſur toutes les nations. Auſſi Dieu pour récompenſer l'humble obéïſſance de Joachin, le fit ſortir de priſon ſous le régne d'Evilmérodach roy de Babylone, qui le traita avec beaucoup de bonté, & l'éleva même au-deſſus de tous les autres Princes qui eſtoient alors à ſa Cour. Ce fut peut-eſtre vers ce temps-là, ſelon la remarque d'un Interprete, que Joachin, autrement nommé *Jéchonias*, eſtant libre & en grand honneur dans Babylone, *engendra*, comme il eſt marqué icy, *Salathiel*. On a vû dans les explications de Jérémie, comment on doit entendre ce qui y eſt dit, que ce Prince ſeroit ſtérile: ce qui nous diſpenſe d'en parler icy. Que ſi l'on demande pourquoy ſaint Matthieu a omis une génération, lorſqu'au-lieu de dire: Joakim ou Jéchonias engendra Joachin ſurnommé Jéchonias; il paſſe tout d'un coup à *Salathiel*; ſaint Epiphane témoigne que ce pouvoit eſtre une faute des copiſtes. Mais ſaint Auguſtin a crû plutoſt qu'il pouvoit bien y avoir dans cette omiſſion quelque myſtére.

Janſen. in hunc locum.

Jerem. 22. 30.

Epiphan. hareſ. 3. num. 8.

Aug. De conſenſu Evangel. lib. 2. c. 4. tom. 4.

Salathiel engendra Zorobabel.

Cet endroit paroiſt contraire à un autre de l'Ecriture, où il eſt dit, que Zorobabel nâquit de Phadaïa frére de Salathiel. Mais comme dans le premier livre d'Eſdras, & dans le prophete Aggée, Zorobabel eſt toûjours nommé auſſi-bien qu'icy le fils de Salathiel, nous devons croire ce qu'a remarqué un Interprete, que Salathiel eut un fils qui ſe nommoit Zorobabel, différent du fils de Phadaïa qui portoit le même nom: ce qui paroiſt plus croyable que ce qu'a dit un Ancien, que Phadaïa & Salathiel eſt le même; puiſque ce

1. Paralip. 3. 19. 1. Eſdr. 3. 2. 8. Agg. 1. 1. 12.

Hieron. tradition. hebr. ſup. Paralip.

ſont deux perſonnes nommées ſéparément dans l'Ecriture, & diſtinctes viſiblement l'une de l'autre.

℣. 16. *Jacob engendra Joſeph l'époux de Marie, de laquelle eſt né* JESUS, *qui eſt appellé le* CHRIST.

Joſeph eſtoit véritablement *l'époux de Marie*, comme dit ſaint Auguſtin, par le lien réel du mariage qui uniſſoit parfaitement leurs cœurs: *Non concubitu, ſed affectu; non commixtione corporum, ſed copulatione, quod eſt carius, animorum.* Et ce n'eſtoit pas une raiſon pour ne le point conſidérer comme l'époux de Marie, de ce qu'elle ne le connoiſſoit point ſelon la chair, puiſque l'Ange appella Marie l'épouſe de Joſeph, dans le temps même qu'il luy dit, que l'enfant qu'elle avoit conçu avoit eſté formé en elle par l'opération du Saint-Eſprit. C'eſt la remarque judicieuſe que fait encore ſaint Auguſtin, qui ajoûte ſur cela cette excellente réfléxion: Qu'il eſtoit avantageux que les fidelles ſerviteurs de JESUS-CHRIST puſſent ſe convaincre par cet exemple, qu'ils ne devoient pas regarder dans le mariage l'uſage ordinaire & légitime qu'on en fait comme une choſe ſi eſſentielle, qu'ils cruſſent que ſans cela ils ne pourroient pas eſtre unis en qualité d'époux & d'épouſe l'un avec l'autre; mais qu'ils appriſſent plutoſt qu'ils s'uniroient d'une maniére d'autant plus intime aux membres de JESUS-CHRIST, qu'ils pourroient davantage imiter le pére & la mére de JESUS-CHRIST dans l'union toute ſpirituelle de leur mariage: *Ne homines fideles Chriſti id quod ſibi conjuges carne miſcentur, tam magnum in conjugio deputarent, ut ſine hoc conjuges eſſe poſſe non crederent: ſed potiùs diſcerent ſi-*

Auguſt. contra Fauſt. lib. 23. c. 8.

delia conjugia, multò familiariùs ſe adhærere membris Chriſti, quantò potuiſſent imitari parentes Chriſti. Il n'auroit donc pas eſté juſte, comme il dit encore ailleurs, que Joſeph ne fût point regardé comme l'époux de Marie, à cauſe que JESUS-CHRIST nâquit d'elle ſans qu'elle ceſſât d'eſtre vierge; ni qu'on s'abſtint de l'appeller le pére de JESUS-CHRIST, à cauſe qu'il n'avoit rien contribué ſelon la chair à ſa naiſſance: car quand même JESUS-CHRIST ne ſeroit pas né de l'épouſe de Joſeph, & que Joſeph auroit ſeulement adopté JESUS pour ſon fils, ſelon l'uſage ordinaire de ces premiers temps, il eût eſté très-juſtement regardé comme ſon pére.

Aug. De conſenſ. Evangel. lib. 2. c. 1.

Mais comment peut-on prouver que JESUS-CHRIST ſoit deſcendu de la race de David; puiſqu'eſtant né d'une vierge dont on ne rapporte point la généalogie, il ne paroiſt pas de quelle ſorte il eſt deſcendu de la race de ce Prince? Voicy donc deux difficultez qui ſe preſentent; l'une, pourquoy l'Evangile ne rapporte point la généalogie de la ſainte Vierge; & l'autre, pourquoy celle de ſaint Joſeph y eſt rapportée, quoiqu'il n'ait rien contribué à la naiſſance de JESUS-CHRIST. Saint Chryſoſtome en rend d'abord cette raiſon, qui eſt auſſi celle que ſaint Ambroiſe, ſaint Jérôme, ſaint Auguſtin, & la plûpart des Anciens en ont renduë, que Joſeph eſtant de *la famille & de la maiſon de David*, ſelon l'Evangile, il prit auſſi par conſéquent une femme de cette même maiſon d'où il eſtoit deſcendu. Car puiſque, ſelon la remarque de ſaint Auguſtin, le même Evangéliſte nous aſſure que Joſeph eſtoit l'époux de Marie, que Marie demeura vierge

Chryſoſt. in Matth. cap. 1. v. 1. homil. 2.

Ambr. in Luc. l. 3. Hieron. in hunc locum. Aug. contr. Fauſt. lib. 24. c. 8.

Luc. 1. 27.

eſtant mére de JESUS-CHRIST, que JESUS-CHRIST eſt né de la race de David; & qu'il met en même-temps Joſeph dans la ſuite des anceſtres de JESUS-CHRIST deſcendus de la race de ce Prince; que reſte-t-il à tous ceux qui ajoûtent foy à l'Evangile, ſinon de croire que Marie eſtoit donc auſſi de la famille & de la maiſon de David? C'eſtoit donc la même choſe dans les circonſtances que nous venons de marquer, de dire, que Joſeph eſtoit de la famille de David; & de dire, que la ſainte Vierge ſon épouſe en eſtoit auſſi. Car Dieu avoit ordonné dans l'ancienne loy, que les enfans d'Iſraël épouſeroient des femmes qui fuſſent non ſeulement de leur tribu, mais encore de leur famille, afin d'empêcher que les héritages des tribus ne fuſſent mêlez en paſſant de l'une dans l'autre contre l'ordre du Seigneur, qui vouloit qu'elles demeuraſſent ſéparées ſelon le partage qu'il en fit faire par ſes Miniſtres. Et néanmoins cette ordonnance ne s'entendoit, ſelon qu'il paroiſt encore par l'Ecriture, que des filles qui n'ayant point de fréres, & eſtant par conſéquent héritiéres du bien de leur pére, devoient n'épouſer que des hommes de leur tribu & de leur maiſon; afin que leur bien ne ſortît point ni de leur tribu ni de leur famille.

Num. 27. 1. 3. 8. cap. 36. 6. 7. 9. 10.

Joſué. 17. & ſeq.

On peut demander preſentement avec les ſaints Péres, pourquoy l'Evangile raconte plutoſt la généalogie de JESUS-CHRIST par rapport à Joſeph, que par rapport à Marie? Surquoy ſaint Jérôme répond, Que la coûtume ordinaire des Ecritures eſt de ne pas rapporter les généalogies par les femmes: & c'eſt ce qui a fait dire auſſi à ſaint Auguſtin ſur ce ſujet, Que Joſeph à cauſe de

Hieron. in hunc loc. Chryſoſt. in Matth. homil. 3. Auguſt. 16. ut ſup. prà.

la dignité du ſexe, *propter dignitatem virilem*, n'a pas dû eſtre ſéparé de la ſuite des anceſtres de JESUS-CHRIST, de peur qu'on ne crût par là devoir auſſi le ſéparer de ſa ſainte épouſe, avec laquelle il eſtoit uni ſi étroitement par le lien d'une ſeule volonté & d'un même cœur; *cui eum conjungebat mentis affectus*. Secondement, il eſtoit très-important, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, que le ſecret de l'enfantement divin de JESUS-CHRIST né d'une vierge, ne fût pas ſi toſt connu des Juifs. Et en cela ce grand Saint témoigne qu'il ne parle pas de luy-même, mais qu'il rapporte ſeulement ce qu'il a reçu de ſes péres, de ces hommes qu'il appelle illuſtres & admirables. Car ſi, comme il dit encore, JESUS-CHRIST luy-même a d'abord caché beaucoup de choſes, en s'appellant *Fils-de-l'Homme*, & ne déclarant pas nettement par tout qu'il eſtoit égal à Dieu ſon pére; doit-on s'étonner s'il a voulu ne pas divulguer auſſi pendant quelque temps le myſtére de ſa naiſſance? Il l'a fait, ajoûte-t-il, pour épargner la Vierge ſa mére, & pour la mettre à couvert d'un fâcheux ſoupçon: *Virginis tam verecundiæ parcitur, quàm famæ providetur*, comme dit un autre Pére. Car ſi les Juifs euſſent ſçû d'abord que Joſeph n'avoit rien contribué à la naiſſance de JESUS-CHRIST, ils auroient voulu la lapider comme une adultére. Et puiſque Joſeph, quoique ſi ſaint & ſi juſte, a eu beſoin qu'un Ange même luy parlât pour le raſſurer ſur ce ſujet; comment les Juifs, ces hommes ſi corrompus & ſi opiniatrément déclarez contre JESUS-CHRIST, auroient-ils pû croire la vérité d'une merveille inouie dans tous les ſiécles paſſez?

Bernard. ſupr. Miſſus eſt. homil. 2. num. 13. tom. 2.

Auſſi

Auſſi nous ne voyons point que les Apoſtres ſe ſoient hâtez d'annoncer d'abord une naiſſance ſi miraculeuſe, comme le remarque encore ſaint Jean Chryſoſtome; mais qu'ils établirent ſeulement ſa réſurrection, dont les eſprits paroiſſoient plus ſuſceptibles; parce qu'il y avoit eu autrefois des exemples de perſonnes reſſuſcitées, quoique d'une maniére bien différente de JESUS-CHRIST.

℣. 17. *Il y a donc en tout depuis Abraham juſqu'à David, quatorze générations, &c.*

L'Evangéliſte dans ce partage qu'il a fait de la généalogie de JESUS-CHRIST en trois claſſes égales de quatorze perſonnes chacune, a voulu, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, montrer aux Juifs que quelque révolution qui fût arrivée dans leur Eſtat, ils n'en eſtoient point devenus meilleurs; ſoit qu'ils euſſent eſté conduits par leurs Juges, comme avant le roy David; ou par leurs Rois, comme juſqu'à la captivité de Babylone; ou par leurs Chefs & par leurs Preſtres, comme depuis leur retour de captivité. Il termine toutes ces générations à JESUS-CHRIST, qui fait la quatorziéme & la derniére perſonne de la troiſiéme claſſe de cette généalogie, & qui eſt celuy dans lequel s'accompliſſoient les promeſſes que Dieu avoit faites à Abraham, le prince & la tige de cette race ſi illuſtre, ſelon cette déclaration de ſaint Paul: *Les promeſſes du Seigneur ont eſté faites à Abraham & à ſa race. L'Ecriture ne dit pas à ceux de ſa race, comme ſi elle en eût voulu marquer pluſieurs; mais à ſa race; c'eſt-à-dire, à l'un de ſa race, qui eſt le* CHRIST.

Chryſoſt. in Matth. homil. 4.

Galat. 3. 16.

℣. 18. *Or la naiſſance de Jeſus-*CHRIST *arriva de cette ſorte: Marie ſa mére ayant épouſé*

Joſeph, ſe trouva groſſe ayant conçu dans ſon ſein par l'opération *du Saint-Eſprit, avant qu'ils euſſent eſté enſemble.*

Chryſoſt. ibid. Enviſageons avec les Saints l'ordre admirable qui eſt gardé dans ce que dit l'Evangile. Il ne nous explique point d'abord comment JESUS-CHRIST eſt né. Il s'arrête auparavant à nous marquer de combien de degrez il eſt éloigné d'Abraham, de David, & de la captivité de Babylone. Et il ſemble nous porter par là à ſupputer bien les temps, pour nous convaincre que le CHRIST dont il décrit la généalogie, eſt celuy-là même qui avoit eſté prédit par les Prophetes; que c'eſt celuy dont le patriarche Jacob avoit dit *Gen. 49. 10. 18.* tant de ſiécles auparavant, que *le ſceptre ne ſeroit point oſté de Juda, & qu'il ne manqueroit point de Chefs de ſa race, juſqu'à ce que celuy qui devoit eſtre envoyé, & qui ſeroit attendu par les nations fût venu.* Que c'eſt celuy dont le prophete Da- *Dan. 9. 25. 26.* niel a marqué avec tant d'exactitude l'avénement & la mort, par l'époque de ces ſemaines ſi fameuſes qu'on a expliquées ailleurs. Comme donc l'Ecrivain ſacré avoit à nous dire une grande choſe, qui eſt que JESUS-CHRIST eſtoit né d'une vierge, il fait précéder toutes ces générations dont on a parlé, qui donnoient lieu de faire réfléxion ſur les promeſſes & ſur les prédictions qui regardoient le Meſſie: & il couvre même encore ce myſtére en quelque façon, en nommant Joſeph l'époux de Marie, & en diſant que JESUS-CHRIST eſtoit né d'elle. Mais de peur, dit ſaint Chryſoſtome, qu'on ne crût après cela que JESUS-CHRIST eſtoit né par la voye ordinaire du mariage, il prévient enfin cette pen-

ſée, & il ſemble qu'il nous diſe : Vous venez d'entendre le nom de l'époux, celuy de la mére & celuy de l'enfant. Ecoutez donc maintenant quel a eſté le miracle de la naiſſance ſurnaturelle de ce vray fils de David ſelon la chair, & de ce Fils unique de Dieu ſelon ſa nature divine.

Quelques-uns ont crû qu'on devoit entendre par cés paroles de l'Evangile : *Cùm eſſet deſponſata*, que la Vierge eſtoit ſeulement fiancée & non mariée à Joſeph, ſe fondant ſur la propriété du mot Grec, & ſur ces paroles du verſet 20. *Noli timere accipere Mariam conjugem tuam* ; comme ſi elles devoient s'expliquer ainſi : Ne craignez point de prendre Marie pour voſtre femme. Mais il eſt viſible, ſelon que pluſieurs Interpretes l'ont remarqué, que la ſainte Vierge eſtoit vraiment mariée & qu'elle avoit épouſé ſaint Joſeph, lorſque ſa groſſeſſe pouvoit eſtre reconnuë, puiſque ſans cela ni ſon honneur ni ſa vie n'euſſent pas eſté à couvert de la rigueur de l'ordonnance de la loy. C'eſt ce qui fait dire à ſaint Ambroiſe, que JESUS-CHRIST aima mieux que quelques-uns doutaſſent de ſa naiſſance, & le regardaſſent comme vray fils de Joſeph, ce qui eſtoit en effet l'opinion commune des Juifs, *ut putabatur filius Joſeph* ; que non pas qu'ils euſſent le moindre ſoupçon de la parfaite pureté de ſa mére.

Deut. 22. 20. 21.
Ambr. in Luc. lib. 2.
Luc. 3. 23.

Les ſaints Péres ont encore rapporté après ſaint Ignace Evêque d'Antioche & martyr, une autre raiſon pour laquelle ils croyent que le Fils de Dieu voulut naiſtre de la ſainte Vierge après qu'elle eut épouſé ſaint Joſeph ; c'eſtoit, diſent-ils, afin de cacher ſa naiſſance toute miraculeuſe au

Ignat. ep. ad Epheſ.

démon même, *ut partus ejus celaretur diabolo* : ce qui toutefois ſuppoſe neceſſairement un autre miracle, par lequel il a fallu que Dieu ait oſté la connoiſſance de tout ce qui ſe paſſoit dans une maiſon auſſi ſainte que celle de Joſeph, à celuy à qui il avoit prédit la naiſſance du Sauveur auſſitoſt après la chûte du premier homme.

Geneſ. 3. 15.

Bern. ſuper Miſſus eſt. hom. 2. *num.* 13.

Saint Bernard admirant la profonde ſageſſe de cette conduite de Dieu, dit qu'il falloit que le myſtére de l'Incarnation de ſon Fils fût caché pendant quelque temps au prince du monde ; non qu'il craignît que ſi ſon ouvrage venoit à eſtre public, le démon n'eût le pouvoir de s'y oppoſer : mais parce qu'ayant accoûtumé de faire éclatter ſa ſageſſe auſſi-bien que ſa puiſſance dans toutes ſes œuvres, il l'a voulu faire principalement dans le plus grand de tous ſes ouvrages, qui eſt celuy de noſtre rédemption. Ainſi, quoiqu'il pût ſe réconcilier l'homme par telle autre voye qu'il luy auroit plû, il a mieux aimé le ſauver par la même voye en quelque ſorte par laquelle il eſtoit tombé. Car de même que le diable avoit premiérement ſéduit la femme, & vaincu enſuite l'homme par la femme ; il voulut auſſi que cet eſprit orgueilleux fût trompé d'abord par une femme devenuë mére ſans avoir ceſſé d'eſtre vierge ; & qu'il fût enſuite vaincu ouvertement par l'homme ; c'eſt-à-dire, par JESUS-CHRIST même. Et c'eſt ainſi qu'ayant détruit par un pieux artifice la malice pleine de tromperie de noſtre ennemi, & briſé la force de l'eſprit malin par la toute-puiſſance de JESUS-CHRIST, il a fait paroiſtre à tout le monde que Dieu eſtoit ſans comparaiſon plus ſage & plus fort que le démon.

Quelques hérétiques ont voulu interpreter ces paroles, *antequàm convenirent*, avant qu'ils euſſent eſté enſemble ; comme ſi la ſainte Vierge n'ayant point connu ſon époux avant qu'elle eût enfanté le Fils de Dieu, elle le connut dans la ſuite ; & c'eſt dans ce ſens qu'ils entendent ce qui eſt dit dans l'Evangile des fréres de JESUS-CHRIST. Mais ſaint Jérôme ſouſtient contr'eux la ſainte & inviolable virginité de Marie, & leur fait voir clairement que ſaint Matthieu n'entend icy autre choſe, ſinon, que lorſque Marie ſe trouva groſſe, Joſeph ne l'avoit point connuë ; ſans que l'on puiſſe conclure en aucune ſorte qu'il l'ait connuë dans la ſuite. *Hieron. contra Helvid.*

℣. 19. *Or Joſeph ſon mary eſtant juſte, & ne voulant pas la deshonorer, réſolut de la renvoyer ſecrettement.*

Le mot de *juſte* en cet endroit, marque un homme qui avoit toutes les vertus, & qui eſtoit juſte devant Dieu de cette juſtice qui rend le cœur droit, bon & parfait en ſa preſence. Saint Joſeph eſtoit donc *juſte* en cette maniére ſi parfaite. Il eſtoit bon & charitable, dit ſaint Chryſoſtome. C'eſt pourquoy ne croyant pas d'un côté qu'il luy fût permis de garder chez luy ſon épouſe lorſque ſa groſſeſſe paroiſſoit, ſans qu'il en connût la cauſe ; & ne voulant pas de l'autre la deshonorer ni l'expoſer à la mort, il fait paroiſtre en cette rencontre une vertu beaucoup élevée au-deſſus de la loy. Auſſi il falloit, ajoûte le même Saint, qu'aux approches de la grace du Sauveur, il parût déja des ſignes d'une plus grande perfection que toute celle qu'on avoit vûë juſqu'alors. C'eſtoit un ſoleil qui répandoit quelque *Chryſoſt. in hunc locum.*

BIBLIOTECA ROMANA EMANUEL

lumiére ſur l'horiſon avant que de naiſtre. Il éclaira donc le cœur de Joſeph, en luy inſpirant d'abord la tendreſſe d'une charité ſi extraordinaire au temps de la loy, & ſi oppoſée à la paſſion de la jalouſie, dont l'Ecriture dit, qu'*elle eſt pleine de fureur*, & qu'*elle eſt dure comme l'enfer.* Mais il eſtoit neceſſaire d'arrêter la juſte inquiétude qui le reduiſoit à une ſi grande extrémité, & il falloit un miracle pour l'éclaircir de ce myſtére incroyable à tous les hommes. C'eſt pourquoy Dieu envoye un Ange luy revéler ce qu'il devoit ſeul connoiſtre pour mettre à couvert l'honneur de la mére & du fils, & ce qu'il cachoit en même-temps à tous les hommes.

Proverb. 6. 34. Cant. 8. 6.

℣. 20. *Lorſqu'il eſtoit dans cette penſée, un Ange du Seigneur luy apparut en ſonge, & luy dit: Joſeph fils de David, ne craignez point, &c.*

Le ſilence de Joſeph & celuy de la ſainte Vierge dans une telle conjoncture, ont quelque choſe d'étonnant. Joſeph ne découvre rien de ſa peine à ſon épouſe; & cette épouſe ſi chaſte ne s'inquiéte point non plus pour luy faire connoiſtre ſon innocence. Perſuadée que tout ce qui ſe paſſoit eſtoit l'ouvrage de la ſageſſe de Dieu, elle s'abandonne abſolument à ſa providence. Elle ſçait que celuy qui a commencé en elle de ſi grandes choſes eſt tout-puiſſant pour les accomplir. Et elle ne doutoit point non plus, comme dit ſaint Chryſoſtome, que ce qu'elle auroit déclaré touchant ce myſtére à ſon époux ne deût luy paroiſtre plus ſurprenant que véritable.

L'Ange parlant à Joſeph l'appelle d'abord *fils de David*, comme pour le préparer à recevoir la grande nouvelle qu'il devoit luy dire, en le

faiſant ſouvenir de David ce prince ſi chéri de Dieu, à qui les promeſſes touchant le Meſſie avoient eſté faites, & de la race duquel les prophéties l'aſſuroient qu'il devoit naiſtre. *Ne craignez point*, ajoûte-t-il, *de prendre avec vous Marie voſtre femme*; c'eſt-à-dire, de la retenir & de la garder chez vous, comme l'explique ſaint Chryſoſtome. Et l'Ange en cela luy fait bien connoiſtre, ſelon la remarque du même Saint, qu'il luy parloit de la part de Dieu, puiſqu'il luy découvroit ce qui juſqu'alors eſtoit demeuré caché au fond de ſon cœur: de même qu'on vit depuis cette femme ſi célébre de Samarie, juger que celuy à qui elle avoit parlé pouvoit eſtre le Meſſie, à cauſe qu'il luy avoit découvert toute ſa vie. Saint Jean Chryſoſtome dit admirablement, que comme JESUS-CHRIST donna avant qu'il mourût ſa ſainte mére à ſon diſciple bien-aimé; il la donne auſſi de même à Joſeph avant ſa naiſſance, lorſqu'il luy fait dire par cet Ange: Qu'il ne craignît point de la prendre avec luy, pour eſtre comme le gardien de ſon inviolable pureté. Et la raiſon que l'Ange en donne lorſqu'il ajoûte, que *ce qui eſt né dans elle, eſt l'ouvrage du Saint-Eſprit*, fait bien voir que Joſeph n'eſtoit pas dans la diſpoſition que quelques Anciens luy ont attribuée. Car s'il eſtoit vray, comme ils le diſent, que ce fut par le ſentiment de ſa propre indignité qu'il ne vouloit pas demeurer avec la Vierge, qu'il ſçavoit avoir conçu du Saint-Eſprit; il eût eſté inutile que l'Ange luy fût venu découvrir ce grand myſtére; & il ne luy auroit pas dit pour l'aſſurer contre ſa crainte, ce qui eût eſté le ſujet même de ſa crainte; c'eſt-à-dire, cette conception ſi miraculeuſe.

Jean. 4. 29.

Origen. homil. 1. in diverſ. Baſil.

Chryſoſt. homil. 4. Mais c'eſt avec très-grande raiſon que ſaint Chryſoſtome a remarqué que ces paroles mêmes que l'Ange dit à Joſeph pour le raſſûrer, devoient luy paroiſtre bien ſurprenantes, puiſqu'elles paſſoient, comme il dit, toutes les penſées des hommes, & paroiſſoient au-deſſus de l'ordre commun de la nature. Comment donc un homme qui n'a jamais rien oui ni rien conçu de pareil, eſt-il en état de croire une vérité ſi incroyable? Tout eſt en effet ſurprenant dans cette hiſtoire. Mais il eſt ſans doute moins étonnant que Joſeph ait crû ce myſtére quand un Ange le luy découvrit, & que Dieu même par une impreſſion ſecrette de ſon Eſprit parla d'une maniére très-efficace au fond de ſon cœur; que non pas qu'il ait eſté crû enſuite de toute la terre. Et il eſt peut-eſtre encore plus ſurprenant que dans le temps que toute la terre l'a crû, les Juifs, que Dieu même avoit rendu les dépoſitaires des prophéties qui avoient prédit d'une maniére ſi claire: Qu'*une vierge concevroit & enfanteroit un fils*, ayent eſté les ſeuls qui ſoient demeurez toûjours opiniâtres à refuſer de le croire.

Iſai. 7. 14.

Car ce qui eſt né dans elle eſt l'ouvrage du Saint-Eſprit.

S. Auguſtin dit que JESUS-CHRIST a voulu naiſtre d'une vierge, afin que la chair qu'il prenoit pour nous racheter, & qui n'avoit que la reſſemblance de la chair du péché, luy ſervît pour purifier dans nous la chair même du péché: *De virgine nihil tale in ejus conceptu concupiſcente, ſimilitudinem carnis peccati ſumpſit ille pro nobis, quâ caro peccati mundaretur in nobis.* Car nul ne naiſt, continuë ce Saint, ſans l'opération de la

Aug. ad Dardan. epiſt. 57. tom. 2.

concupiſcence de la chair qui nous eſt venuë du premier homme qui eſt Adam ; & nul ne renaiſt que par l'opération de la grace ſpirituelle qui eſt donnée par le ſecond homme qui eſt JESUS-CHRIST. Ainſi celuy-là eſt né d'une maniére toute ſinguliére, qui n'a eu aucun beſoin de renaiſtre, parce qu'il n'a jamais participé au péché : *Profectò ille ſingulariter natus eſt, cui renaſci non opus fuit, quia non ex peccato, in quo nunquam fuit, tranſitum fecit.*

Mais pourquoy l'Ange dit-il à Joſeph en parlant de JESUS-CHRIST enfermé dans le ſein très-pur de la Vierge : *Ce qui eſt né dans elle*, & non pas ; ce qui a eſté conçu, ou ce qui a eſté formé dans elle ? Car on ne dit ordinairement d'un homme, qu'il eſt né, que lorſqu'il eſt ſorti du ſein de ſa mére. Pluſieurs en effet entendent tout ſimplement par ces paroles la conception miraculeuſe de JESUS-CHRIST dans le ſein ſacré de ſa mére. Saint Baſile a crû néanmoins que l'Ange marquoit peut-eſtre par cette ſorte d'expreſſion moins ordinaire, que la chair de JESUS-CHRIST n'avoit point eſté formée peu à peu comme celle des autres hommes, mais qu'elle eſtoit devenuë en un inſtant par la puiſſance du Saint-Eſprit un corps parfait & animé. Ce qui eſt donc né dans la ſainte Vierge *eſt* l'ouvrage *du Saint-Eſprit* : mais s'enſuivra-t-il de là, dit ſaint Auguſtin, que le Saint-Eſprit eſt le pére de JESUS-CHRIST, & que comme le Pére a engendré le Verbe, cet Eſprit ſaint a engendré l'homme ; enſorte que JESUS-CHRIST eſtant une ſeule perſonne en qui ſont les deux natures divine & humaine, il fût en même-temps & le Fils de Dieu le Pére entant

Baſil. ſer. de Nativ. Domini.

Auguſt. Enchyr. cap. 37. & c. tom. 3.

que Verbe, & le fils du Saint-Eſprit entant qu'homme ? Qui oſeroit dire, ajoûte-t-il, une telle abſurdité, de laquelle il s'enſuivroit une infinité d'autres choſes très-abſurdes ? Il eſt cependant difficile, ſelon ce grand Saint, d'expliquer comment celuy que nous confeſſons eſtre né du Saint-Eſprit & de la Vierge Marie, n'eſt pas néanmoins le fils du Saint-Eſprit, quoiqu'il ſoit le fils de Marie toûjours vierge & ſa vraye mére. Après donc que ce ſaint Docteur a fait voir par quelques comparaiſons, qu'il eſt commun dans le langage ordinaire des hommes & de l'Egliſe, de dire qu'une choſe naiſt d'une autre, ſans qu'on puiſſe regarder celle dont elle naiſt comme ſon pére ; il ajoûte, que la maniére dont JESUS-CHRIST eſt né du Saint-Eſprit ſans eſtre ſon fils, en même-temps qu'il eſt né de la Vierge Marie comme ſon fils véritable, n'eſt autre choſe que la grace toute ſinguliére de Dieu, par laquelle l'homme ſans aucun mérite précédent, a eſté au moment de ſa conception uni au Verbe dans l'unité ſi parfaite d'une ſeule perſonne, que celuy qui eſt le Fils de l'Homme eſt devenu le Fils de Dieu, & que celuy qui eſt de toute éternité le Fils de Dieu, eſt devenu dans le temps le Fils de l'Homme. Or cette grace qui a eſté le principe d'un ſi grand prodige, devoit nous eſtre marquée, comme dit encore le même Pére, par le Saint-Eſprit, parce qu'étant Dieu il eſt auſſi appellé le don de Dieu, quoiqu'il ſoit luy-même égal à celuy qui le donne.

C'eſt dans l'admiration de ce myſtére ineffable de l'union de la nature divine avec la nature humaine dans une ſeule perſonne, que ce ſaint Docteur de
Auguſt. l'Egliſe s'écrie : Qu'on ne peut voir un exemple ni

plus magnifique ni plus ſenſible de la grace de noſtre Dieu : *Hîc omninò granditer & evidenter Dei gratia commendatur.* Car comment la nature humaine a-t-elle pû mériter d'eſtre unie d'une maniére ſi intime à la perſonne du Fils unique de Dieu ? Par quelle bonne volonté, ou par quelles bonnes œuvres l'homme a-t-il pû ſe rendre digne de devenir une ſeule perſonne avec Dieu même ? Eſt-ce qu'il eſtoit homme dès auparavant, & qu'il fut favoriſé d'une grace ſi ſinguliére qu'elle ait pû luy faire enſuite mériter la gloire ſuprême de devenir Dieu ? Mais nous ſçavons au contraire qu'au moment qu'il a commencé à eſtre homme, il a commencé auſſi à eſtre le Fils de Dieu. D'où vient donc que cette gloire ſi inconcevable a eſté donnée d'une maniére toute gratuite & ſans aucun mérite précédent à la nature humaine ? C'a eſté, conclut ce Saint, pour faire connoiſtre viſiblement la grandeur de la grace toute pure de noſtre Dieu à ceux qui ont ſoin d'enviſager avec foy & avec humilité ce profond myſtére : ç'a eſté pour leur faire comprendre que les hommes ſont juſtifiez de leurs péchez par la même grace, par laquelle Dieu a fait que JESUS-CHRIST entant qu'homme, n'a pû eſtre ſouillé d'aucun péché : *Ut intelligant homines per eandem gratiam ſe juſtificari à peccatis, per quam factum eſt ut homo Chriſtus nullum habere poſſet peccatum.* *ibid. cap. 36.*

℣. 21. *Elle enfantera un fils, à qui vous donnerez le nom de* JESUS.

Il y a dans ces paroles pluſieurs véritez importantes qui ont eſté combattuës ou par les Juifs ou par divers hérétiques. Valentin & d'autres qui l'ont ſuivi, ont ſouſtenu que la ſainte Vierge n'eſtoit *Tertull. de carn. Chriſt. c.*

17. 18. 19. 20. point véritablement la mére de JESUS-CHRIST; qu'il eſtoit né ſeulement dans elle, & non d'elle; & qu'il n'y avoit paſſé, pour parler ainſi, que comme par un canal, ſans avoir rien pris de ſa chair & de ſa ſubſtance. Mais lorſque l'Ange déclare icy qu'elle enfantera un fils, il nous fait entendre clairement que la ſainte Vierge eſtoit ſa vraye mére & luy ſon vray fils. La Vierge a donc, dit Tertullien, conçu véritablement & enfanté véritablement celuy qui eſtant Dieu a daigné venir demeurer

Cap. 16. » avec nous. Et que tous ceux, s'écrie ce grand » homme, qui ne croyent pas que noſtre vraye » chair ait eſté dans JESUS-CHRIST, à cauſe » qu'il n'a pas eſté conçu par la voye ordinaire des » autres hommes, ſe ſouviennent qu'Adam luy-» même n'a pas reçu cette chair par la voye par la-» quelle tous les hommes la reçoivent. Ainſi de » même que la terre fut changée par la ſeule puiſ-» ſance de Dieu en cette chair dans Adam; le Ver-» be de Dieu a pû ſans la participation d'aucun » homme, ſe reveſtir d'une même chair que nous.

» Il eſt vray, ſelon qu'il le marque encore, » que ſaint Paul dit: Que JESUS-CHRIST a eſté

Rom. 8. 3. » reveſtu *d'une chair ſemblable à celle du péché.* Mais » il n'entend pas que JESUS-CHRIST ait pris » ſeulement la reſſemblance de noſtre chair, & » comme l'image ou la figure d'un corps, & non » pas la vérité. Ce qu'il entend donc par là, eſt » qu'encore que la chair que JESUS-CHRIST a priſe » ne fût nullement ſujette au péché, elle eſtoit » néanmoins ſemblable à celle qui y eſt ſujette.

Le nom de JESUS & l'explication que l'Ange y donne, en déclarant, Que *c'eſtoit celuy qui devoit ſauver ſon peuple* & le délivrer *de ſes péchez*;

prouvoit clairement qu'il n'eſtoit pas un ſimple homme, mais Dieu & homme tout enſemble. *Qui peut* en effet, comme dit Job en s'adreſſant à Dieu même, *rendre pur celuy qui eſt né d'une ſource impure, ſinon vous qui eſtes ſeul* tout-puiſſant ? Et comme dit un autre Prophete : *Le Seigneur eſt noſtre roy ; ce ſera luy qui nous ſauvera*, non des mains des hommes, mais de la ſervitude des démons ; non des maux qui affligent ſeulement le corps, mais des péchez qui tuent l'ame ; non de la mort temporelle & paſſagére, mais de l'éternelle. C'eſt en cela que les Juifs ſe ſont trompez. Car attendant un Meſſie qui les ſauveroit & qui les délivreroit de leurs ennemis, ils ont regardé cette délivrance & ce ſalut d'une maniére toute charnelle. Eſtant attachez uniquement aux biens & aux plaiſirs de la terre, ils ont regardé celuy qu'on leur promettoit comme devant les rendre libres de la liberté des enfans du ſiécle, & les établir dans la jouiſſance de tous ces biens temporels qu'ils deſiroient. Ne ſentant point l'eſclavage du péché, ils n'aſpiroient point comme à un bonheur d'en pouvoir eſtre délivrez. Ainſi la naiſſance de celuy qui venoit *ſauver ſon peuple*, n'a point eſté connuë de ce peuple. *Il eſt venu chez ſoy*, comme dit un autre Evangéliſte, *& les ſiens ne l'ont point reçu.*

Job. 14. 4.

Iſai. 33. 22.

Joan. 1. 11.

Mais peut-eſtre que pluſieurs de ceux mêmes qui portent le nom de Chrétiens méconnoiſſent encore aujourd'huy JESUS-CHRIST, comme ont fait les Juifs, & refuſent de reconnoiſtre le vray ſalut dont il eſt l'auteur. Car quand ils s'attendent comme les Juifs, d'eſtre ſauvez temporellement, & de jouir icy-bas d'un bonheur qui

ne ſoit troublé par aucunes perſécutions ni afflictions; quand ils murmurent au milieu des maux dont Dieu ſe ſert pour les châtier de leurs crimes, ou pour les purifier & éprouver leur patience; n'eſt-il pas très-véritable de dire qu'ils ne connoiſſent point JESUS-CHRIST pour le vray JESUS & le vray Sauveur; puiſqu'il n'eſt venu dans le monde qu'afin de *ſauver ſon peuple de ſes péchez*; ce qui eſt l'unique ſalut à enviſager pour des Chrétiens? Rendons-nous donc attentifs à conſidérer avec ſaint Jean Chryſoſtome, que cette grace que promet l'Ange en parlant de JESUS-CHRIST eſt une grace toute nouvelle; qu'il ne promet point d'appaiſer les guerres, de deffaire les barbares & les ennemis viſibles, mais de détruire & de guérir le péché dont la playe a toûjours eſté incurable à tous les hommes.

Chryſoſt. in Matth. homil. 4.

℣. 22. *Or tout cela ſe fit pour accomplir ce que le Seigneur avoit dit par le Prophete, &c.*

Saint Matthieu écrivant en Hébreu ſon Evangile, & l'écrivant pour les Hébreux, a eu ſoin d'appuyer ſouvent de l'autorité des Prophetes ce qu'il racontoit de JESUS-CHRIST. Car il ſçavoit que ces peuples ajoûteroient plutoſt foy à des choſes qui avoient eſté prédites long-temps auparavant dans les livres mêmes dont ils eſtoient les dépoſitaires, & qu'ils révéroient comme la parole de Dieu. Ainſi, quoique ſaint Jean Chryſoſtome ait regardé ces paroles comme la ſuite du diſcours de l'Ange qui parloit à la ſainte Vierge, nous pouvons dire de l'Evangéliſte ce qu'a dit ce Saint de l'Ange même: Que conſidérant cet abyſme de l'amour de Dieu, cet océan de miſéricorde, ces graces ſi ineſpérées, ce renverſement de toutes

Chryſoſt. in Matth. homil. 5.

les loix de la nature, cette réconciliation de Dieu « avec les hommes, cet anéantiſſement de celuy « qui comme Dieu eſtoit au-deſſus de tout, & en- « fin une ſi grande multitude de merveilles renfer- « mées dans ce ſeul myſtére, il cite auſſi-toſt le « paſſage du Prophete, & fait voir à ceux à qui il parloit, que l'Incarnation du Verbe dont il racontoit l'hiſtoire en eſtoit l'accompliſſement. Car c'eſt de même que s'il leur eût dit: Ne regardez pas ce « qui ſe paſſe maintenant comme une choſe qui « commence ſeulement à eſtre dans le deſſein de « Dieu, puiſqu'il y a ſi long-temps qu'il l'a prédite « par ſon Prophete. «

Les Juifs ont voulu ſe prévaloir de ce paſſage d'Iſaïe contre la venuë du vray CHRIST, à cauſe qu'il y eſt dit: *Qu'on luy donneroit le nom d'Emmanuel*, & qu'on ne voit point que le fils de Marie ait porté ce nom, ayant eſté appellé JESUS. Mais ſaint Chryſoſtome leur fait voir fort bien que le Prophete a eu deſſein ſeulement, ſelon la coûtume de l'Ecriture, de nous marquer dans ce nom d'Emmanuel l'événement des choſes & la preſence du Fils unique de Dieu parmy nous. Car quoiqu'il y fût auparavant, puiſque comme Dieu il eſt preſent en tous lieux, il n'y eſtoit pas néanmoins d'une maniére viſible & ſenſible, comme depuis ſon Incarnation. Ainſi il eſt vray que le CHRIST n'a pas porté le nom d'*Emmanuel*, comme celuy de JESUS: mais il eſt très-vray auſſi que ce que ſignifie ce nom auguſte s'eſt vérifié en ſa perſonne depuis qu'il s'eſt incarné; puiſqu'eſtant Dieu, il a daigné vivre avec les hommes. Comment donc les hommes peuvent-ils preſentement refuſer de vivre avec Dieu, après que Dieu mê-

me a bien voulu venir icy-bas vivre avec eux ? C'eſt néanmoins ce qu'ils oſent faire tous les jours, lorſque perſuadez que le Fils de Dieu s'eſt incarné pour vérifier ce qu'il avoit dit par ſon Prophete, qu'il ſeroit nommé Emmanuel; c'eſt-à-dire, qu'un Dieu demeureroit avec eux, ils paroiſſent inſenſibles à une grace ſi divine. Au-lieu de le regarder par la lumiére de la foy comme preſent parmy eux, & de l'écouter comme le Fils bien-aimé du Pére éternel, ſelon l'ordre qu'ils en ont reçu, ils ne s'occupent que de penſées vaines, & mépriſent les plus ſaintes véritez qu'il leur enſeigne dans ſon Evangile, lorſqu'elles ſe trouvent oppoſées au déréglement de leurs deſirs.

℣. 24. *Joſeph ſe levant donc auſſi-toſt qu'il fut réveillé, fit ce que l'Ange du Seigneur luy avoit ordonné, & prit ſa femme avec luy.*

L'obéïſſance de Joſeph eſt une eſpece de prodige. Il ſoumet en un inſtant toute ſa raiſon à la foy. Il croit tout d'un coup contre toute créance, qu'une fille ſans ceſſer d'eſtre vierge, avoit conçu par l'opération du Saint-Eſprit; que le fils de cette vierge eſtoit celuy que l'on attendoit depuis tant de ſiécles, & dans l'eſpérance duquel tous les Juifs ſe marioient, regardant la ſtérilité comme la plus grande malédiction. Qui n'admirera auſſi cette pureté incomparable avec laquelle il s'unit plus intimement que jamais à Marie, pour devenir, ſelon l'expreſſion de ſaint Chryſoſtome, le miniſtre & comme l'œconome d'un ſi grand myſtére en qualité de ſon époux ? Il avoit paru un juſte parfait par l'éloignement qu'il témoigna de vouloir la deshonorer lorſqu'il la croyoit coupable.

Mais

Mais ſa perfection & ſa juſtice éclattent encore icy d'une maniére admirable, lorſque ne la regardant plus que comme la mére de Dieu même, il fait voir qu'il eſt entré tout d'un coup dans les deſſeins du Seigneur, & qu'il conſent que leur mariage tout pur & tout ſaint ſervît de voile au myſtére de l'Incarnation ; enſorte que devenant le gardien de la mére, il fût auſſi regardé comme le pére du fils.

℣. 25. *Et il ne l'avoit point connuë quand elle enfanta ſon fils premier-né, &c.*

On a déja remarqué les fauſſes conſéquences que tiroient certains hérétiques de ces paroles : *Et non cognoſcebat eam, donec peperit filium ſuum primogenitum.* Et l'on a fait voir par ſaint Jérôme leur mauvais raiſonnement. Mais on peut encore ajoûter icy avec ſaint Jean Chryſoſtome, Qu'un homme ſi juſte, n'ayant pas connu Marie ſon épouſe avant la conception toute divine de JESUS-CHRIST, n'a eu garde de penſer à s'approcher d'elle, depuis qu'il eut ſçu par un Ange même qu'elle eſtoit devenuë mére ſi divinement. Auſſi ce grand Saint demande à ceux qui auroient pû en douter encore, pourquoy JESUS-CHRIST eſtant ſur la croix eût recommandé ſa ſainte Mére à ſon diſciple bien-aimé, ſi elle avoit eu depuis JESUS-CHRIST d'autres enfans qui puſſent avoir ſoin d'elle ; & ſi ceux qui ſont appellez dans l'Evangile *ſes fréres*, l'avoient eſté véritablement & dans le ſens que ce mot ſe prend d'ordinaire. C'eſt ce qui fait dire à ſaint Hilaire : Que ſi Marie avoit eu d'autres enfans que JESUS-CHRIST, jamais il ne l'eût donnée pour mére à ſaint Jean : car il ne le fit, ajoûte ce ſaint Docteur, que pour

Chryſoſt. in Matth. homil. 5.

Matth. 13. 55.

Hilar. in Matth. can. 1.

donner quelque ſorte de conſolation à celle qui demeuroit par ſa mort ſeule & deſolée, en laiſſant ce diſciple bien-aimé héritier de ſon amour pour ſa ſainte mére. Lors donc que l'Evangéliſte appelle JESUS ſon fils *premier-né*, il n'entend pas que Marie en ait eu d'autres depuis, mais qu'elle n'en avoit point eu auparavant. C'eſt ainſi que lorſque la loy ordonnoit aux Juifs d'offrir à Dieu leurs premiers-nez, on n'attendoit pas à les luy offrir qu'il en fût né d'autres; & il ſuffiſoit pour les appeller *premiers-nez*, qu'il n'en fût point né d'autres avant eux.

Hieron. adverſ. Helvid.

Epiphan. hæreſ. 78. lib. 3.

Mais ſaint Epiphane a crû auſſi que l'on pouvoit remarquer dans l'expreſſion de l'Evangéliſte quelque choſe de myſtérieux, à cauſe qu'il ne dit pas que JESUS-CHRIST eſt le *premier-né* de Marie, & qu'il l'appelle ſeulement *ſon fils premier-né*; c'eſt-à-dire, qu'en le nommant fils de Marie, il ajoûte en général, ſelon la force du mot grec, qu'il eſt le *premier-né*; ce premier-né par excellence, qui eſt appellé dans les Ecritures tantoſt *l'aîné entre pluſieurs frères*; tantoſt *le premier-né de toutes les créatures*; tantoſt *le premier-né d'entre les morts*. Il eſt donc nommé, ſelon ce Pére, *le premier-né* par rapport à ceux dont parle ſaint Paul, lorſqu'il dit, Que *ceux que Dieu a connus dans ſa preſcience, il les a auſſi prédeſtinez pour eſtre conformes à l'image de ſon Fils, afin qu'il fût l'aîné entre pluſieurs frères.* Que ſi JESUS-CHRIST a daigné prendre à noſtre égard cette qualité de *frére aîné* qui nous eſt ſi glorieuſe; conſidérons bien avec l'Apoſtre, qu'il n'eſt appellé *le frére aîné* que de *ceux qui ſont conformes à ſon image*; c'eſt-à-dire, qui portent au fond de

Rom. 8. 29. Coloſſ. 1. 15. 18.

leur ame & dans le dehors de leur conduite le caractére qui a diſtingué JESUS-CHRIST de tous ceux qui ſont appellez *les enfans des hommes.* *Pſ.* 4. 3.

CHAPITRE II.

1. CUm ergo natus eſſet Jeſus in Bethlehem Juda in diebus Herodis regis, ecce Magi ab oriente venerunt Jeroſolymam,

1. † JESUS eſtant donc né dans Bethléem *ville de la tribu* de Juda du temps du roy Herode, des Mages vinrent d'orient en Jéruſalem, *Luc.* 2. 4. † Les Rois.

2. dicentes: Ubi eſt qui natus eſt rex Judæorum; vidimus enim ſtellam ejus in oriente, & venimus adorare eum?

2. & ils demandérent: // Où eſt le Roy des Juifs qui eſt *nouvellement* né; car nous avons vû ſon étoile en orient, & nous ſommes venu l'adorer?

3. Audiens autem Herodes rex, turbatus eſt, & omnis Jeroſolyma cum illo.

3. Ce que le roy Herode ayant appris, il en fut troublé, & toute la ville de Jéruſalem avec luy.

4. Et congregans omnes Principes Sacerdotum & Scribas populi, ſciſcitabatur ab eis ubi Chriſtus naſceretur.

4. Et ayant aſſemblé tous les // Princes des Preſtres & les Scribes *ou* Docteurs du peuple, il s'enquit d'eux où devoit naiſtre le CHRIST.

5. At illi dixerunt ei: In Bethlehem Judæ: Sic

5. Ils luy dirent *que c'eſtoit* dans Bethléem *de la tri-*

2. *autr.* où eſt celuy qui eſt né Roy des Juifs.
Ibid. expl. eſtant en orient.

4. expl. *les chefs des vingt-quatre familles ſacerdotales.*

bu de Juda, ſelon ce qui a eſté écrit par le Prophete :

enim ſcriptum eſt per Prophetam :

Mich. 5. 2 Joan. 7. 47.

6. Et toy Bethléem, terre de Juda, tu n'es pas la derniére d'entre // les principales villes de Juda ; car c'eſt de toy que ſortira le chef // qui conduira mon peuple d'Iſraël.

6. Et tu Bethlehem terra Juda, nequaquam minima es in principibus Juda : ex te enim exiet dux, qui regat populum meum Iſraël.

7. Alors Herode ayant fait venir les Mages en particulier, s'enquit d'eux avec grand ſoin du temps que l'étoile leur eſtoit apparuë ;

7. Tunc Herodes clam vocatis Magis diligenter didicit ab eis tempus ſtellæ, quæ apparuit eis ;

8. & les envoyant à Bethléem il leur dit : Allez, informez-vous exactement de cet enfant ; & lorſque vous l'aurez trouvé, faites-le moy ſçavoir, afin que j'aille auſſi l'adorer moy-même.

8. & mittens illos in Bethlehem, dixit : Ite, & interrogate diligenter de puero : & cùm inveneritis, renuntiate mihi, ut & ego veniens adorem eum.

9. Ayant oui ces paroles du Roy, ils partirent. Et en même-temps l'étoile qu'ils avoient vûë // en orient alloit devant eux, juſqu'à ce qu'eſtant arrivée ſur le lieu où eſtoit l'enfant elle s'arreſta.

9. Qui cùm audiſſent regem, abierunt. Et ecce ſtella, quam viderant in oriente, antecedebat eos, uſque dum veniens ſtaret ſupra, ubi erat puer.

10. Lorſqu'ils virent l'étoile, ils furent tout tranſportez de joye ;

10. Videntes autem ſtellam gaviſi ſunt gaudio magno valdè ;

6. l. les princes.
Ibid. g. qui ſera le Paſteur de.

9. expl. eſtant en orient.

11. & intrantes domum, invenerunt puerum cum Maria matre ejus, & procidentes adoraverunt eum: & apertis thesauris suis obtulerunt ei munera, aurum, thus & myrrham.

11. & entrant dans la maison ils trouvérent l'enfant avec Marie sa mére, & se prosternant en terre ils l'adorérent. Puis ouvrant leurs tresors ils luy offrirent pour presens de l'or, de l'encens & de la myrrhe.

Psal. 71. 10.

12. Et responso accepto in somnis ne redirent ad Herodem, per aliam viam reversi sunt in regionem suam.

12. Et ayant reçu pendant qu'ils dormoient un avertissement// de n'aller point retrouver Herode, ils s'en retournérent en leur païs par un autre chemin ¶.

13. Qui cùm recessissent, ecce Angelus Domini apparuit in somnis Joseph, dicens: Surge, & accipe puerum & matrem ejus, & fuge in Ægyptum, & esto ibi usque dum dicam tibi. Futurum est enim ut Herodes quærat puerum ad perdendum eum.

13. Après qu'ils furent partis, † un Ange du Seigneur apparut à Joseph pendant qu'il dormoit, & luy dit: Levez-vous, prenez l'enfant & sa mére, fuyez en Egypte, & n'en partez point jusqu'à ce que je vous le dise; car Herode cherchera l'enfant pour le faire mourir.

† Les SS. Innocens.

14. Qui consurgens, accepit puerum & matrem ejus nocte, & secessit in Ægyptum:

14. Joseph s'estant levé, prit l'enfant & sa mére durant la nuit, & se retira en Egypte:

15. & erat ibi usque ad obitum Herodis: ut adimpleretur quod dictum est à Domino per Prophetam dicentem:

15. où il demeura jusqu'à la mort d'Herode, afin que cette parole que le Seigneur avoit dite par le Prophete

// 11. expl. *Le mot grec* Χρηματισθεντες, *marque que c'estoit un avertissement du ciel.*

Oſée. 11. 1. fût accomplie : J'ay rappellé mon fils de l'Egypte.

Ex Ægypto vocavi filium meum.

16. Alors Herode voyant que les Mages s'eſtoient mocquez de luy, entra en une grande colére ; & il envoya // tuer dans Bethléem & en tout le païs d'alentour, tous les enfans âgez de deux ans & au-deſſous, // ſelon le temps dont il s'eſtoit enquis exactement des Mages.

16. Tunc Herodes, videns quoniam illuſus eſſet à Magis, iratus eſt valdè. Et mittens occîdit omnes pueros, qui erant in Bethlehem, & in omnibus finibus ejus, à bimatu & infrà, ſecundùm tempus quod exquiſierat à Magis.

17. On vit alors s'accomplir ce qui avoit eſté dit par le prophete Jérémie :

17. Tunc adimpletum eſt quod dictum eſt per Jeremiam prophetam dicentem :

Jeremiæ 31. 15. 18. Un grand bruit a eſté entendu dans Rama ; *on y a oui* des plaintes & des cris lamentables : Rachel pleurant ſes enfans, & ne voulant point recevoir de conſolation parce qu'ils ne ſont plus §.

18. Vox in Rama audita eſt, ploratus & ululatus multus : Rachel plorans filios ſuos, & noluit conſolari, quia non ſunt.

† Veille des Rois. 19. † Herode eſtant mort, un Ange du Seigneur apparut à Joſeph en Egypte pendant qu'il dormoit,

19. Defuncto autem Herode, ecce Angelus Domini apparuit in ſomnis Joſeph in Ægypto,

20. & luy dit : Levez-vous, prenez l'enfant & ſa mére, & retournez dans le païs d'Iſraël ; car // ceux qui

20. dicens : Surge, & accipe puerum & matrem ejus, & vade in terram Iſraël : defuncti ſunt enim qui quærebant

16. *l.* il tua.
Ibid. expl. juſqu'au temps où il avoit ſçu que l'étoile eſtoit apparuë aux Mages.
20. *l.* ceux qui cherchoient l'ame de l'enfant ſont morts.

animam pueri.

21. Qui consurgens accepit puerum, & matrem ejus, & venit in terram Israël.

22. Audiens autem quòd Archelaüs regnaret in Judæa pro Herode patre suo, timuit illò ire: & admonitus in somnis, secessit in partes Galilææ,

23. & veniens habitavit in civitate, quæ vocatur Nazareth; ut adimpleretur quod dictum est per Prophetas: Quoniam Nazaræus vocabitur.

cherchoient l'enfant pour luy oster la vie sont morts.

21. Joseph s'estant levé, prit l'enfant & sa mére, & il se mit en chemin pour revenir dans le païs d'Israël.

22. Mais ayant appris qu'Archélaüs regnoit en Judée à la place d'Herode son pére, il appréhenda d'y aller; & ayant reçu pendant qu'il dormoit un avertissement *du ciel*, il se retira dans la Galilée,

23. & vint demeurer dans une ville appellée Nazareth; afin que cette prédiction des Prophetes fût accomplie : Il sera appellé Nazaréen ¶.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *JESUS estant né dans Bethléem* ville de la tribu *de Juda, au temps du roy Herode, des Mages vinrent d'orient à Jerusalem.*

Ce n'est pas sans grande raison que l'Evangéliste marque icy avec tant de soin le lieu & le temps où arriva cette histoire. Car il a dessein de nous faire souvenir des anciennes prophéties, dont l'une estoit de Michée, qui avoit dit, que c'estoit de *Bethléem* que devoit sortir celuy qui *Mich. 5. 2.*

Geneſ. 49. 10. gouverneroit *ſon peuple d'Iſraël*; & l'autre du Patriarche Jacob, dont on a parlé auparavant. C'eſtoit donc de Bethléem que devoit ſortir le Meſſie, & de Bethléem de la tribu de *Juda*, parce qu'il y avoit une autre ville du même nom dans la tribu de Zabulon: & ce fut *au temps du roy Herode*. Ainſi ceux qui avoient la connoiſſance des Ecritures pouvoient reconnoiſtre l'accompliſſement de ce que les ſaints Prophetes avoient prédit touchant le lieu de la naiſſance du Meſſie; & même touchant le temps; puiſque *le ſceptre eſtoit oſté de Juda*; c'eſt-à-dire, qu'un Prince étranger avoit commencé à regner dans la *Judée*; & les Juifs n'avoient plus pour *chefs* des perſonnes de leur nation.

Hieron. in Dan. cap. 2. Ces Mages dont il eſt parlé icy eſtoient, ſelon ſaint Jérôme, des gens ſages & éclairez, des Philoſophes & des hommes appliquez à la connoiſſance des choſes de la nature. L'*orient* d'où ils vinrent, s'entend de la Perſe ſelon quelques-uns; & ſe doit entendre ſelon d'autres Interpretes, de l'Arabie qui eſt à l'orient & aſſez proche de la Paleſtine, & où il naiſt quantité d'encens, de myrrhe & d'or, qui ſont les preſens qu'ils firent à JESUS-CHRIST. C'eſt même ce qui ſemble eſtre autoriſé par ces paroles prophétiques du Pſeaume: Que *les Rois des Arabes & de Saba apporteroient des preſens*. Et ce paſſage a donné lieu à quelques Péres de dire, que ces Mages eſtoient des Rois; c'eſt-à-dire, qu'ils eſtoient des premiers de leur païs; comme Job ſe donne à luy-même dans l'Ecriture cette qualité de *Roy*, à cauſe de ſes grandes richeſſes & du rang conſidérable qu'il tenoit parmy les peuples.

Juſtin. contra Tryph. Tertull. adv. Jud. cap. 9. Epiſ. ban. doctrin. compend. Pſal. 71. 10.

Tertull. ut ſuprà. Hilar. De Trinit. lib. 4. ſub fin. Job. 29. 25.

Ce qui paroiſt le plus difficile à expliquer eſt,

comment ces ſages, ces ſçavans, ces puiſſans du ſiécle & ces étrangers à l'égard du peuple de Dieu, ayant découvert un aſtre nouveau dans les cieux, purent comprendre par la vûë de cette étoile qu'elle marquoit la naiſſance d'un grand Roy parmy les Juifs; & comment l'ayant compris ils ſe réſolurent tout d'un coup de ſortir de leur païs, pour s'en aller luy offrir leurs dons & luy rendre leurs hommages. C'eſt un ſentiment commun parmy les Anciens, que la prophétie de Balaam qui avoit dit, Qu'il naiſtroit une étoile de Jacob: *Orietur ſtella ex Jacob*; s'eſtoit répanduë non ſeulement dans la Judée, mais dans l'orient dont luy-même eſtoit; & qu'ainſi ces ſages & ces ſçavans, qui eſtoient par leur propre inclination attachez à la connoiſſance des choſes de la nature, ayant découvert cet aſtre nouveau plus éclattant que les autres, dit ſaint Léon, & qui leur parut, ſelon un ancien Auteur, comme ſuſpendu au-deſſus de la Judée, ils jugérent que c'eſtoit l'étoile célébre du Roy marqué dans cette fameuſe prédiction de Balaam. Mais on ne peut s'empêcher de reconnoiſtre avec ſaint Jean Chryſoſtome, que la foy qui les porta à entreprendre le voyage de la Judée, ne fut point l'effet de la vûë ſeule de cette étoile. C'eſtoit, dit ce Pére, la lumiére de Dieu même qui agiſſoit dans leurs ames, comme elle agit autrefois ſur l'eſprit du roy Cyrus pour le diſpoſer à délivrer le peuple Juif. Mais pourquoy, ajoûte-t-il, Dieu ne fit-il pas cette révélation à tous les Mages? C'eſt à quoy l'on peut répondre comme il a fait par l'exemple des Ninivites, qui furent les ſeuls à qui Dieu envoya ſon Prophete lorſque tant

Origen. in Num. homil. 13. & 15. Ambr. in Luc lib. 2. Euseb demonſtrat. Evangel. cap. 1. Baſil. de hom. Chriſti. generat. Num. 24. 17. Leo. de Epiph. ſerm. 1. Euſeb ib. ut ſupra. Chryſoſt. in Matth. homil. 6.

d'autres peuples périſſoient; & par celuy des deux larrons crucifiez avec JESUS-CHRIST, dont il n'y en eut qu'un ſeul de ſauvé. Béniſſons donc éternellement noſtre Dieu nous autres, de ce qu'il nous a auſſi découvert par la lumiére de la foy ce Roy des Juifs, ou pour mieux dire ce Roy de toutes les nations. Reconnoiſſons cette grace ſinguliére qu'il nous a faite, lorſqu'il a laiſſé la plus grande partie de ſon propre peuple, qui eſtoient les Juifs, dans l'aveuglement de leur orgueil, qui les empêche encore aujourd'huy de reconnoiſtre que celuy qu'ils attendoient eſt venu. Ils ne voyent pas, dit Tertullien, que les livres des Prophetes leur déclarent que Bethléem eſt la ville d'où devoit ſortir le chef & le paſteur d'Iſraël: & que ne reſtant preſentement dans Bethléem aucun de la race d'Iſraël d'où puiſſe naiſtre le CHRIST, il s'enſuit qu'il eſt déja né, ſelon les prédictions des Prophetes, qu'il eſt mort & qu'il eſt reſſuſcité & monté aux cieux, d'où nous ne l'attendons plus que pour juger toute la terre.

Tertull. adverſ. Jud. c. 13.

Mais d'où vient qu'ils ne le voyent pas comme les autres, qu'une ſeule prédication de ſaint Pierre convertit? Le même Apoſtre nous le fait connoiſtre, lorſqu'en exhortant à la pénitence ces mêmes Juifs convertis, il ajoûte; Que c'eſtoit à eux que la promeſſe avoit eſté faite auſſi-bien qu'à leurs enfans, & à tous ceux qui eſtoient éloignez, autant que le Seigneur noſtre Dieu en appelleroit: *Quoſcumque advocaverit Dominus Deus noſter*: & ſaint Luc marque encore la même choſe lorſqu'il dit enſuite; Que *le Seigneur augmentoit tous les jours le nombre de ceux qui devoient eſtre ſauvez.* Sçachant donc auſſi priſer comme il faut la grace

Act. 2. 37.

de noſtre vocation, demandons à Dieu avec l'Apoſtre *ces yeux du cœur remplis de ſa lumiére pour pouvoir connoiſtre quelle eſt l'eſpérance à laquelle il nous a appellez, & quelle eſt la grandeur ſuprême du pouvoir qu'il exerce en nous qui croyons ſelon l'efficace de ſa force & de ſa puiſſance.* Epheſ. 1. 18. 19.

℣. 2. *Où eſt le Roy des Juifs* nouvellement *né, car nous avons vû ſon étoile en orient, & nous ſommes venu l'adorer?*

Il eſtoit fort naturel que ces Mages ayant vû l'étoile vers la Judée, eſtant convaincus par une lumiére intérieure de la naiſſance de ce Roy des Juifs, & attirez en même-temps par la grace de celuy qui s'eſtoit fait connoiſtre à eux, ils vinſſent chercher ce nouveau Prince dans la capitale du païs. Ils viennent donc, & avec une liberté étonnante, puiſque ſans ſe mettre en peine s'ils choquoient l'ambition de celuy qui regnoit alors ſur ces peuples, ils demandent hautement celuy qu'ils croyoient devoir eſtre très-connu de tous les Juifs. Il eſtoit auſſi, ſelon ſaint Jérôme, dans l'ordre de la divine Providence qu'ils publiaſſent cette importante nouvelle dans Jéruſalem; afin que les Juifs de qui les Gentils auroient dû l'apprendre, devinſſent inexcuſables en l'apprenant des Gentils mêmes & la négligeant comme ſi elle ne les eût pas regardez. *Nous avons vû*, leur diſent ces Mages, *ſon étoile* eſtant *en orient, & nous ſommes venus l'adorer.* Ils l'appellent *ſon étoile*; c'eſt-à-dire, cette étoile prédite tant de ſiécles auparavant, & deſtinée pour annoncer la venuë de ce nouveau Roy. Elle n'eſtoit pas, ſelon la remarque des Interpretes, du nombre de celles qui paroiſſent ordinairement dans les cieux; mais plutoſt de la nature des phé- Chryſoſt. homil. 6.

noménes; eſtant placée aſſez bas ſur noſtre horiſon pour marquer préciſément, comme elle fit dans la ſuite, le lieu où étoit l'enfant JESUS, & ayant une lumiére aſſez éclattante pour n'eſtre point éclipſée par celle même du ſoleil. Quoique le mot *d'adoration* ſe prenne ſouvent dans les Ecritures pour la marque d'un profond reſpect tel qu'eſt celuy que l'on rend aux Rois; lorſque ces Mages témoignent qu'ils venoient pour adorer le Roy des Juifs nouvellement né, ils parlent d'une véritable adoration telle qu'on la rend à Dieu, & telle qu'ils la rendirent dans la ſuite à JESUS-CHRIST lorſqu'ils furent arrivez à Bethléem. Car il eſt viſible qu'ils n'auroient pû le regarder dans un état ſi humiliant comme un Roy digne de leurs reſpects, ſi la lumiére de la foy ne leur eût fait découvrir un Dieu au milieu de cette baſſeſſe apparente & de cette pauvreté qui l'environnoit. Auſſi ſaint Bernard admire la fermeté de leur foy, lorſqu'il conſidére qu'ils ne demandent pas ſi le Roy dont ils parloient eſtoit né, mais qu'ils demandent hautement où eſtoit celuy qu'ils ſçavoient bien eſtre né.

Bern. in Epiph. ſerm. 3. num. 3.

℣. 3. *Ce que le roy Herode ayant appris, il en fut troublé & toute la ville de Jéruſalem avec luy.*

Le trouble d'Herode n'eſt pas ſurprenant, puiſqu'après avoir uſurpé le royaume de Judée, & fait connoiſtre par ſes exceſſives cruautez combien il eſtoit jaloux du rang où il s'eſtoit établi, il ne pouvoit n'eſtre pas troublé d'une nouvelle qui l'aſſuroit de la naiſſance d'un nouveau Roy parmy les Juifs. Mais ce qu'il y a de plus étonnant, c'eſt que la ville de Jéruſalem qui devoit eſtre dans le deſir & dans l'attente continuelle de

celuy dont parloient ces Mages, ait pris part au trouble d'Herode. Peut-eſtre que cette agitation qui y parut fut plutoſt l'effet de la crainte qu'on avoit de la cruauté d'Herode, ou du deſir de luy complaire que d'une autre cauſe. Mais elle pouvoit encore eſtre excitée dans le cœur des Juifs par le démon même, qui ſentant ſans doute les approches de la deſtruction de ſon empire, ſe troubloit par un effet de ſon orgueil, & excitoit en même-temps parmy ces peuples une eſpece de tempeſte, pour s'oppoſer s'il avoit pû à l'accompliſſement des prophéties. Car il ne pouvoit ignorer tant de differentes prédictions exprimées ſi clairement dans les Ecritures touchant la venuë de JESUS-CHRIST. Et le temps même y eſtoit marqué d'une maniére ſi préciſe, ſur tout dans la prophétie de Daniel, que de quelque aveuglement qu'il fût frappé, il avoit tout lieu de craindre l'effet de la menace qui luy avoit eſté faite dès le commencement du monde. Il ſe trouble donc véritablement à cette nouvelle des Mages : & lorſqu'Herode ne s'inquiétoit que pour ſes propres intereſts, & que les Juifs entroient ſeulement par crainte ou par complaiſance dans ſes ſentimens, ils n'eſtoient tous, pour le dire ainſi, que les miniſtres de la fureur du démon.

C'eſt ce qui doit inſpirer une grande horreur de toutes ces paſſions violentes que l'on condamne & dans Herode & dans les Juifs : puiſque de ſonger qu'on ne travaille par tous ſes crimes qu'à ſatisfaire à l'emportement d'orgueil où eſt le démon contre Dieu même, & qu'on ſe dévouë volontairement à ce miniſtére d'impiété ſans en remporter d'autre fruit que ſa propre perte, c'eſt

quelque choſe de capable d'étonner l'eſprit de l'homme pour peu qu'il raiſonne, & qu'il faſſe de réflexion ſur ce qu'il doit à ſon Dieu & ſur ce qu'il ſe doit à ſoy-même par rapport à Dieu. Auſſi ſaint Bernard déplorant ce trouble où eſtoit Jéruſalem la cité ſainte, ne peut s'empêcher d'admirer combien un chef impie eſt capable de faire tomber dans ſon impiété ceux qui ſont ſoumis à ſon pouvoir. Malheureuſe donc, ajoûte-t-il, eſt la ville dans laquelle regne Herode ; puiſqu'elle participera ſans doute à ſa malice. Et ce que ce Saint dit d'Herode, il nous donne lieu de l'entendre du démon dont ce Prince eſtoit l'image.

Bernard. de Epiph. ſerm. 3. num. 3.

℣. 4. *Ayant aſſemblé tous les Princes des Preſtres & les Scribes* ou *Docteurs du peuple, il s'enquit d'eux où devoit naiſtre le* CHRIST, *&c.*

Le trouble d'Herode dont on a parlé fait connoiſtre tout d'un coup le ſujet de cette curioſité qu'il témoigne preſentement pour ſçavoir le lieu où devoit naiſtre le CHRIST. La crainte de perdre un Royaume qu'il deſiroit aſſurer à ſa maiſon, luy fit ſouhaiter de découvrir ce nouveau Roy pour s'en deffaire. Mais qui peut comprendre l'aveuglement dont ſon cœur paroiſt frappé, en même-temps que ſon eſprit eſt en quelque ſorte éclairé ? Il a aſſez de lumiére pour juger que ce nouveau Roy dont les Mages luy annonçoient la naiſſance eſtoit *le Chriſt* ; c'eſt-à-dire, celuy que tant de Prophetes avoient promis au peuple Juif. Et il eſt en même-temps aſſez aveugle pour former dans le moment le deſſein cruel de le perdre ; comme s'il avoit eſté en ſon pouvoir d'anéantir l'effet de ces prophéties, dont luy-même reconnoiſſoit la vérité lorſqu'il s'informoit où de-

voit naiſtre celuy que marquoient les anciens Prophetes.

Les *Princes des Preſtres* dont il eſt parlé icy, eſtoient, comme on le peut voir ailleurs, ceux qu'on appelloit les princes ou les chefs des familles ſacerdotales. Par les *Scribes*, on entend ceux qui eſtoient nommez autrement *Docteurs de la loy*, comme on en peut voir la preuve dans l'Evangile. Or on leur donnoit ce nom, parce qu'ils eſtoient proprement les dépoſitaires des livres ſaints, & les interpretes des divines Ecritures. C'eſtoit donc à eux & aux Preſtres que l'on s'adreſſoit pour recevoir l'éclairciſſement des difficultez qui s'y rencontroient. Ainſi Herode dans l'inquiétude que luy cauſa cette nouvelle des Mages, les fit aſſembler pour connoiſtre ce que marquoient les prophéties touchant le lieu de la naiſſance du CHRIST. Ils ne le luy cachent pas: & ils éclairciſſent même en quelque ſorte, ſelon pluſieurs Interpretes, le paſſage du Prophete qu'ils luy rapportent d'une maniére différente, mais moins obſcure. Comme JESUS-CHRIST ne paroiſſoit point encore, dit ſaint Chryſoſtome, & qu'ils ne pouvoient avoir conçu aucune envie contre luy, ils rapportent fidellement ce que les Prophetes en avoient prédit. Et lorſqu'ils ont vû depuis ſa gloire établie par ſes miracles, l'envie qui les poſſedoit leur a fait trahir la vérité. Mais plus ils l'ont combatuë, & plus elle a éclatté; l'oppoſition de ſes ennemis n'ayant ſervi qu'à la relever davantage.

2. Paral. 36. 14. 1. Paral. 24.

Marc. 12. 28. Matth. 22. 35.

« *Chryſ. in Matth. hom. 7.*

℣. 7. Alors Herode ayant fait venir les Mages en particulier, s'enquit d'eux avec grand ſoin du temps que l'étoile leur eſtoit apparuë.

La malice de ce Prince le porte à prendre tou-

tes les précautions neceſſaires pour pouvoir exécuter plus ſeurement le deſſein qu'il préméditoit. Il interrogea *en ſecret* les Mages pour empêcher que les Juifs ne ſe doutaſſent de ce deſſein. » Mais enfin, s'écrie ſaint Jean Chryſoſtome, s'il » ajoûtoit foy à l'oracle des Prophetes, ne devoit-» il pas reconnoiſtre l'impoſſibilité de ce qu'il oſoit » tenter ? Et s'il n'y ajoûtoit point de foy, n'eſtoit-» il pas contre la raiſon ou de rien craindre pour » ſoy-même, ou de ſe mettre en peine de ſe deffaire de cet enfant ? Mais la fureur & l'ambition ne raiſonnent point. Il s'enquit donc très-exactement du temps précis auquel l'étoile avoit commencé à paroiſtre aux Mages. Car il crut pouvoir juger ſeurement par là du temps de la naiſſance du nouveau Roy qu'il craignoit. Et ſon deſſein en cela eſtoit, comme on le voit par l'Evangile, que s'il ne pouvoit rien apprendre des Mages touchant cet enfant, il eût un moyen aſſuré pour s'en deffaire, ſuivant la ſupputation du temps que l'étoile avoit apparu, & par conſéquent qu'il eſtoit né.

℣. 8. *Et les envoyant à Bethléem, il leur dit : Allez, informez-vous exactement de cet enfant ; & lorſque vous l'aurez trouvé, faites-le moy ſçavoir, afin que j'aille auſſi l'adorer moy-même.*

L'exemple d'Herode fait connoiſtre que la fureur des plus ſcélérats eſt ſouvent accompagnée de ſtupidité ; & que s'ils peuvent par un effet de leur propre corruption ſe porter aux plus grands crimes, ils ne peuvent pas toûjours les exécuter. Car quel eſtoit en effet l'étourdiſſement d'eſprit de ce Prince, qui l'empêcha d'envoyer dès lors des miniſtres de ſa cruauté pour s'aſſurer par luy-même de celuy qui luy cauſoit tant de trouble ?

Et

Et pourquoy ſe contente-t-il de s'en rapporter au témoignage de ces étrangers, ſans ſe mettre en peine de les faire accompagner par quelqu'un de ſes officiers ſous prétexte de leur ſervir de guide dans ſes Etats ? On auroit peine à comprendre une conduite ſi peu raiſonnée dans un Prince ſi politique, à moins que de remonter juſqu'au principe ſuprême, ſans l'ordre duquel les plus méchans ne ſçauroient, comme on l'a dit, exécuter leurs mauvais deſſeins.

Il eſt vray qu'il crut mieux cacher par là ſa cruelle réſolution. Car en témoignant qu'il vouloit aller luy-même adorer l'enfant dont on luy parloit, il ſembloit oſter tout mauvais ſoupçon, & donner même des penſées avantageuſes de la ſecrette diſpoſition de ſon cœur. Mais il paroiſt que le peuple n'interpreta pas ainſi ſa conduite ; puiſque nul des Juifs, ni des Preſtres, ni des Docteurs de la loy, ce qui eſt preſque incroyable, ne ſe mit en peine d'aller s'informer avec les Mages de la naiſſance du nouveau Prince, qu'Herode luy-même leur donnoit lieu de regarder comme le CHRIST promis depuis ſi long-temps & prédit par tant de Propheres. Or nul d'entr'eux n'y alla, parce qu'ils craignoient ſans doute Herode, dont ils connoiſſoient trop bien l'ambition & la fureur pour en douter dans cette rencontre. Ainſi la même raiſon qui les jetta dans le trouble avec ce Prince à la premiére nouvelle qu'ils en apprirent, les rendit comme immobiles avec luy pour ne pas ſuivre les Mages juſqu'à Bethléem.

Mais ſaint Chryſoſtome qui eherchoit l'inſtruction de ſon peuple juſques dans la profondeur de la malice de ce Roy impie, leur dit, que la con-

duite artificieuſe qu'il tient en cette rencontre à l'égard des Mages, eſt une figure affreuſe de ce que fait le démon à l'égard d'un grand nombre de Chreſtiens. Herode envoye les Mages à la creche de JESUS-CHRIST, & leur promet d'y aller enſuite l'adorer luy-même, quoiqu'il n'eût deſſein que de le tuer: & le démon envoye de même à la ſainte table beaucoup de Chreſtiens, comme pour y adorer dans l'Euchariſtie le Fils de Dieu, quoique ce ne ſoit en effet que pour le faire mourir. Ses paroles ſont terribles, mais très-dignes d'eſtre écoutées: Prenez garde, dit ce grand Saint, de ne reſſembler pas à Herode; & qu'en diſant comme luy que vous viendrez pour adorer JESUS-CHRIST, vous ne veniez en effet pour le tuer. Car tous ceux qui s'approchent indignement des ſacrez myſtéres luy ſont ſemblables, ſe rendant coupables, ſelon S. Paul, du corps & du ſang du Seigneur. Ils ont dans eux-mêmes un tyran, qui jaloux du royaume de JESUS-CHRIST, eſt encore plus méchant qu'Herode. Il veut ſeul régner dans leur cœur, & il envoye ceux qui ſont à luy pour adorer JESUS-CHRIST en apparence, mais pour le tuer dans le temps même qu'ils feignent de l'adorer.

Chryſoſt. Matth. hom. 7.

℣. 9. 10. En même-temps l'étoile qu'ils avoient vûë en orient, alloit devant eux juſqu'à ce qu'eſtant arrivée ſur le lieu où eſtoit l'enfant elle s'arreſta. Et lorſqu'ils virent l'étoile, ils furent tout tranſportez de joye.

C'a eſté le ſentiment de beaucoup d'Anciens, que l'étoile, dont la vûë avoit ſervi à faire connoiſtre aux Mages la naiſſance du Sauveur, leur ſervit de guide dans le chemin juſqu'à Jéruſalem.

Et ils témoignent qu'elle commença à diſparoiſtre à leurs yeux par un effet de la Providence, pour leur donner lieu de conſulter dans la capitale de Judée ceux qui ſembloient devoir eſtre inſtruits de la naiſſance de leur nouveau Roy. Mais il ſemble qu'on doit s'arreſter plutoſt au ſentiment de quelques autres Interpretes, qui croyent que cet aſtre miraculeux leur ayant paru d'abord, comme on l'a dit, vers la Judée, comme pour leur déſigner la province où eſtoit né le Sauveur, ne parut plus à leurs yeux depuis qu'ils ſe furent mis en chemin pour venir à Jéruſalem. Et c'eſt même ce qu'on a lieu de juger par ces grands *tranſports de joye* qu'ils reſſentirent au ſortir de Jéruſalem, lorſqu'ils virent reparoiſtre *la même étoile qu'ils avoient vûë*, dit l'Evangéliſte, eſtant *en orient*.

On a déja remarqué que ce n'eſtoit point une étoile ordinaire; puiſque n'ayant pas, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, un mouvement qui luy fût propre ainſi que les autres aſtres, elle paroiſſoit & ſe cachoit ſelon les deſſeins de Dieu; qu'elle s'avançoit quand il le falloit, & s'arreſtoit quand il falloit s'arreſter, ſe remuant par une conduite miraculeuſe, & imitant cette colonne de feu qui avoit paru autrefois devant les Iſraëlites, lorſqu'elle faiſoit ou marcher ou arreſter leur armée. Cette étoile avoit encore une autre propriété, qui eſtoit de s'élever ou de s'abbaiſſer, ſelon qu'il eſtoit beſoin pour faire connoiſtre aux Mages ce que Dieu avoit réſolu de leur découvrir. Car quand ils la virent la premiére fois eſtant en orient, il falloit bien qu'elle leur parût dans une juſte élévation qui pût leur marquer de loin le coſté de

Chryſoſt. in Matth. homil. 6.

la Judée. Mais lorſqu'au ſortir de Jéruſalem elle reparut, & leur déſigna enſuite préciſément le lieu même ou JESUS-CHRIST eſtoit né, quoique cet endroit fût ſi petit, il eſt viſible qu'elle n'auroit pû le faire qu'en leur paroiſſant fort baſſe & en deſcendant, comme dit ſaint Chryſoſtome, au bas de l'air, pour ſe placer en quelque façon ſur la teſte du divin enfant qu'ils cherchoient avec tant d'ardeur.

Cette étoile dont la vûë cauſa une ſi extrême joye aux Mages, & qu'ils ſuivoient avec tant de fidélité juſqu'à ce qu'ils euſſent trouvé JESUS-CHRIST, peut nous marquer & la lumiére de la grace & celle de la vérité. C'eſt cette divine lumiére qui a paru de fort loin, dit ſaint Hilaire, à ceux qui eſtoient dans les ténébres du paganiſme: & elle les a heureuſement éclairez dans le même temps que le propre peuple de Dieu, qui en eſtoit comme tout environné, & qui poſſe-
Jean. 1. doit au milieu de ſoy celuy qui eſt, comme dit ſaint Jean, & la lumiére & la vie eſſentielle de
Hilar. in Matth. can. 1. tous les hommes, ne la voyoit pas: *Stellæ ortus primùm à Magis intellectus, indicat mox gentes in Chriſtum credituras; & homines profeſſionis longè à ſcientia divinæ cognitionis averſæ, lumen quod ſtatim in ortu ejus extitit, cognituros.*

℣. 11. *Et entrant dans la maiſon, ils trouvérent l'enfant avec Marie ſa mére; & ſe proſternant en terre, ils l'adorérent. Puis ouvrant leurs treſors, ils luy offrirent pour preſens de l'or, de l'encens & de la myrrhe.*

Hieron. epiſt. 17. Cette *maiſon* où ils entrérent eſtoit, ſelon ſaint Jérôme & pluſieurs autres, la creche ou l'étable de Bethléem. Car ce fut dans ce petit trou de la

terre, comme il l'appelle, que le Créateur des cieux nâquit, qu'il fut enveloppé de langes, vû par les bergers, déſigné par l'étoile, & adoré par les Mages : *Ecce in hoc parvo terræ foramine cælorum conditor natus eſt : hîc involutus pannis : hîc viſus à paſtoribus : hîc demonſtratus à ſtella : hîc adoratus à Magis.* Mais que faites-vous, s'écrie ſaint Bernard en s'adreſſant à ces Mages qui ſe proſternoient devant JESUS-CHRIST ? Que faites-vous ? Vous adorez un enfant à la mammelle, couché dans une étable & enveloppé de langes. Eſt-ce donc que celuy que vous adorez eſt Dieu ? Mais Dieu n'a-t-il pas ſon trône dans le ciel ? Et vous le cherchez dans un lieu ſi pauvre entre les bras de ſa mére. Que faites-vous encore une fois, en luy preſentant de l'or comme à un Roy ? Où eſt donc ſon palais royal, où eſt ſon trône, où eſt ſa Cour ? Et comment des hommes ſi ſages ſont-ils tombez dans une telle folie, que d'adorer un enfant auſſi mépriſable en apparence par la foibleſſe de ſon âge, que par la grande pauvreté de ſes parens ? N'y avoit-il pas en effet, ajoûte le même Saint, tout lieu de craindre que ces étrangers ne fuſſent ſcandaliſez par un tel ſpectacle, & qu'ils ne cruſſent, en voyant des choſes ſi indignes de la majeſté d'un Dieu & d'un Roy, que l'on s'eſtoit mocqué d'eux ? Cependant ni cette étable ne leur cauſe point d'horreur, ni ils ne ſe trouvent point choquez de ces langes dont eſtoit enveloppé celuy qu'ils cherchoient, ni ils ne ſont point ſcandaliſez de ne trouver qu'un enfant qui eſtoit à la mammelle. Ils ſe proſternent devant luy ; ils le révérent comme un Roy ; ils l'adorent comme un Dieu.

« *Bern. in Epiph. ſerm. 1. num. 6.*

» Mais la raiſon d'une ſi grande merveille eſtoit que » celuy qui les avoit amenez à Bethléem les inſtrui- » ſit luy-même de tout ce myſtére, ne les ayant pas » ſeulement éclairez au-dehors par la lumiére ex- » térieure de l'étoile, mais encore au-dedans du » cœur par celle de ſon Eſprit.

Chryſoſt. in Matth. homil. 7. Les langes & la creche font aſſez connoiſtre, ſelon la réfléxion de ſaint Chryſoſtome, que cet enfant eſtoit homme: mais cette adoration des Mages fait connoiſtre en même-temps qu'il eſtoit Dieu. Et leur conduite eſtoit elle-même, ajoûte ce Saint, une figure de l'avenir, qui marquoit que les Gentils préviendroient dans la foy le peuple Juif. Ce n'eſtoit pas, comme il dit encore, l'ordre le plus naturel, que des Mages qui eſtoient des infidelles & des étrangers adoraſſent JESUS-CHRIST avant les Juifs, & qu'ils euſſent l'avantage ſur ceux qui avoient eſté nourris dans la connoiſſance des prophéties. Mais parce qu'ils refuſérent de connoiſtre ce treſor qu'ils avoient reçû de Dieu & qu'ils poſſedoient au milieu d'eux, ils ont mérité que des Infidelles leur ayent ravi leur propre bien, dont l'ingratitude de leur conduite les avoit rendu indignes.

Quant aux preſens que les Mages offrirent à JESUS-CHRIST; il eſt vray que quelques-uns ont prétendu qu'ils ne firent en cela que ſe conformer à l'uſage de leur païs; parce que c'eſtoit la coûtume des orientaux de ne ſe point preſenter devant les Rois qu'avec des preſens. Mais on ne peut néanmoins ne pas reconnoiſtre qu'une lumiére ſurnaturelle les éclairoit dans ce qu'ils faiſoient; & que comme elle empêcha qu'ils ne fuſſent ſcandaliſez par tant de choſes choquantes qui ſe

preſentérent à leurs yeux, elle put bien leur faire comprendre auſſi le myſtére que tous les Anciens ont reconnu avec l'Egliſe dans ces preſens mêmes. Il paroiſt donc qu'ils luy offrirent des choſes qui eſtoient communes dans leur païs; puiſqu'il y avoit une très-grande abondance d'or & d'argent dans l'Arabie, d'où pluſieurs prétendent qu'ils eſtoient venus; & que l'encens avec tous les aromates y eſtoient auſſi tellement communs, qu'on n'y voyoit preſque point, ſelon un Ancien, d'autres arbres que de ceux de cette nature. Mais cela n'a pas empêché les ſaints Péres de déclarer que ces mêmes oblations qu'ils firent à JESUS-CHRIST, exprimoient parfaitement les différentes qualitez de l'enfant devant qui ils ſe proſternérent; Que l'or marquoit ſa royauté; l'encens, ſa divinité; & la myrrhe, ſon humanité: *Denique oblatio munerum*, dit ſaint Hilaire, *intelligentiam in eo totius qualitatis expreſſit: in auro regem, in thure Deum, in myrrha hominem conſitendo.* Et il ajoûte excellemment que dans la vénération de ces trois qualitez qui ſe trouvoient réünies en la perſonne de JESUS-CHRIST, conſiſte la parfaite connoiſſance de tout le myſtére de ſon Incarnation; puiſque comme homme il eſt mort; comme Dieu il s'eſt luy-même reſſuſcité; & comme Roy il a la puiſſance de juger les hommes: *Atque ita per veneracionem eorum, ſacramenti omnis eſt conſummata cognitio: in homine mortis, in Deo reſurrectionis, in rege judicii.*

Ezechiel. 27. 22.

Plin. lib. 12. natur. hiſtor. Virgil. Georg. 2. Chryſoſt. in Matth. homil. 7. Hilar. in Matth. can 1. Gregor. in Evangel. hom. 10. Bernard. in Epiph. ſerm. 3. num. 5.

Si nous voulons, dit ſaint Bernard, imiter en quelque façon ces ſaints Mages dans les preſens qu'ils offrirent à JESUS-CHRIST, nous pourrons offrir comme eux de l'or au Sauveur, en

mépriſant les biens de la terre pour ſon amour, & en les donnant aux pauvres comme à ceux qu'il reconnoiſt pour ſes membres : nous luy offrirons de l'encens avec les Mages, en élevant ſaintement par la priére nos cœurs vers luy, ſelon qu'il eſt dit dans l'Apocalypſe : *Que les coupes d'or pleines de parfums que tenoient les vingt-quatre vieillards en ſe proſternant devant l'agneau*, comme ces Mages, *ſignifioient les priéres des Saints.* Et enfin noſtre ſacrifice ſera parfait, ſi à l'aumône & à la priére figurées par l'or & l'encens, nous joignons la mortification de la chair marquée par la myrrhe, qui, bien qu'amére, eſt très-utile pour nous préſerver de la corruption de noſtre mortalité & de celle du péché.

Apocal. 5. 8.

℣. 12. *Et ayant reçu pendant qu'ils dormoient un avertiſſement de n'aller point retrouver Herode, ils s'en retournérent en leur païs par un autre chemin.*

L'expreſſion du texte Grec nous fait voir que cet avertiſſement qui leur fut donné pendant qu'ils dormoient, venoit de Dieu. Car ils méritérent, ſelon la remarque des Interpretes, par leur premiére fidélité à ſuivre les céleſtes inſpirations qu'ils avoient reçuës, que Dieu même les inſtruiſiſt de ce qu'ils avoient à faire pour ne ſeconder pas, ſans qu'ils y ſongeaſſent, la mauvaiſe intention d'Herode. Mais ſaint Chryſoſtome nous fait icy admirer tout de nouveau la foy de ces Mages, qui ſembloient devoir eſtre ſcandaliſez de cet avertiſſement qu'on leur donnoit. Car comment, dit-il, ne furent-ils point troublez & ne raiſonnérent-ils point ainſi en eux-mêmes? Si cet enfant eſtoit quelque choſe de ſi grand, & s'il

avoit véritablement quelque pouvoir, pourquoy ſerions-nous obligez de nous retirer ſecrettement? Dieu n'eſt-il pas tout-puiſſant pour ſauver celuy que les oracles repreſentent comme devant eſtre luy-même le Sauveur des peuples? Et pourquoy nous oblige-t-il de nous enfuir en quelque ſorte pour tromper Herode, comme s'il n'avoit pas le pouvoir d'empêcher par d'autres voyes l'exécution de ſa mauvaiſe volonté? C'eût eſté ſans doute le raiſonnement de tous ceux qui auroient eſté moins remplis de la ſageſſe de Dieu que ces Mages. Mais ces hommes éclairez de la vraye lumiére d'une foy humble & obéïſſante, ne ſe laiſſent pas éblouir par cette fauſſe lueur de la prudence du ſiécle. Et ce fut, dit ſaint Hilaire, en obéïſſant ainſi à Dieu & en *retournant par un autre chemin en leur païs*, qu'ils nous figurérent que lorſqu'on veut établir toute ſon eſpérance & tout ſon ſalut en JESUS-CHRIST, on doit s'abſtenir auſſi de marcher dans le chemin de ſa vie paſſée : *In Chriſto ſalutem omnem & ſpem locantes, admonemur prioris vitæ itinere abſtinere.* Nous ne pouvons point, comme dit encore ſaint Auguſtin, retourner en noſtre patrie, qui eſt le ciel, par le chemin dans lequel nous marchions auparavant. Mais il faut neceſſairement en prendre un autre que le roy de l'humilité nous a enſeigné, & qui ne puiſſe eſtre expoſé aux embûches du prince ſuperbe ſon ennemi : *Non quâ venimus, ſed per aliam viam in patriam redire debemus, quam rex ſuperbus humili regi adverſarius obſidere non poſſit.*

Hilar. in Matth. can. 1.

Auguſt. de Trinit. lib. 4. c. 11.

V. 13. *Après qu'ils furent partis, &c.*

Saint Auguſtin & pluſieurs autres Interpretes

Aug. de

conſenſ. Evangel. lib. 2. c. 5. ont remarqué que ce que l'Evangéliſte va rapporter n'arriva pas auſſi-toſt après le départ des Mages, mais que l'oblation de JESUS-CHRIST *Luc. 2.* dans le temple & la purification de la ſainte Vierge, ſelon qu'elles ſont décrites dans ſaint Luc, doivent eſtre miſes entre-deux. Ainſi ce que nous allons dire ne ſe paſſa pas à Bethléem, mais à Nazareth, où ſaint Luc témoigne que la ſainte Vierge retourna avec l'enfant JESUS après ſa purification. Il faut donc avoir dans l'eſprit cette régle générale que le même Saint nous propoſe pour ſervir à l'intelligence de l'hiſtoire de l'Evangile; qui eſt que les ſaints Evangéliſtes ne ſont nullement contraires les uns aux autres, quoique chacun d'eux omet pluſieurs choſes dans ſa narration, & raconte néanmoins tellement de ſuite ce qu'il a à dire, qu'il ſembleroit qu'il n'omet rien de ce que les autres diſent plus que luy. Il ſuffit, dit ſaint Auguſtin, pour les concilier enſemble, de conſidérer avec ſoin dans ce que l'un dit & que l'autre ne dit pas, l'ordre des choſes, qui fait juger aiſément du temps & du lieu où elles ſe ſont paſſées. Pluſieurs croyent néanmoins que l'adoration des Mages n'arriva qu'après l'oblation de JESUS-CHRIST dans le temple, & un temps même aſſez conſidérable depuis ſa naiſſance; ce que nous laiſſons à la diſcuſſion des ſçavans.

℣. 13. *Un Ange du Seigneur apparut à Joſeph pendant qu'il dormoit, & luy dit : Levez-vous, prenez l'enfant & ſa mére, & fuyez en Egypte; &c.*

Chryſoſt. in Matth. homil. 8. On s'étonne de ce que Dieu ne ſauve pas cet enfant de la fureur du roy Herode, ſans l'obliger de s'enfuir en Egypte avec ſa mére. Mais c'eſt par cette foibleſſe même apparente que le

Fils de Dieu commence à agir ſelon la divine œconomie du myſtére de ſon Incarnation. Car s'il eût toûjours agi en Dieu & dans toute l'étenduë de ſa puiſſance, ceux qui ont voulu repreſenter ſon Incarnation comme une fable, ſe ſeroient portez avec beaucoup plus de hardieſſe à nier qu'il eût jamais pris véritablement noſtre chair. Il fuit donc, dit ſaint Fulgence, non par l'effet d'une crainte humaine, mais d'une ſageſſe toute divine ; il fuit, non par neceſſité, mais par puiſſance. Et la raiſon pour laquelle il a daigné s'enfuir en Egypte, a eſté la charité avec laquelle il vouloit enſuite monter même ſur la croix. Comme ç'a eſté par un effet de ſa puiſſance qu'il a voulu eſtre attaché ſur le bois pour noſtre ſalut ; ce fut auſſi par un effet de cette même puiſſance qu'il voulut s'aller cacher en Egypte eſtant encore un enfant. Il eſtoit d'ailleurs, ſelon la remarque de ſaint Chryſoſtome, très-digne de la grandeur & de la puiſſance de Dieu, non ſeulement de vaincre ſes ennemis hautement, mais encore de les tromper & de les ſurprendre. C'eſt la conduite très-ſage dont il uſe icy envers Herode. Nul ne doute qu'il n'eût pû très-facilement le frapper de quelque playe qui l'auroit mis dans l'impuiſſance d'accomplir ce qu'il vouloit. Mais il ſe contente en empêchant les ſaints Mages de retourner à Jéruſalem, de donner lieu à ce Prince de connoiſtre que ce qu'il entreprenoit ne luy réüſſiroit pas. Et il uſe en même-temps de moyens humains pour ſauver l'enfant, voulant prendre ſon ennemi dans le piége même de ſa propre malice.

Fulgent. ſerm. de Epiphan.

Chryſoſt. ibid.

Les anciens Péres ont crû que lorſque Dieu *Hilar. in*

Matth. can. 1. Chryſoſt. ibid. ut ſuprà.

choiſit l'Egypte pour y envoyer l'enfant JESUS; il avoit deſſein d'annoncer dès lors à toute la terre les grandes eſpérances qu'elle devoit concevoir pour l'avenir ; parce que l'Egypte eſtant plongée dans l'idolatrie, & adorant, comme le dit ſaint Hilaire, les monſtres de toutes les différentes divinitez du paganiſme, JESUS-CHRIST vouloit marquer en s'y retirant pour eſtre à couvert de la fureur du Roy des Juifs, ce qui devoit arriver un jour; c'eſt-à-dire, qu'après que ſon peuple l'auroit fait mourir, il paſſeroit vers les nations infidelles, & abandonneroit la Judée à ſon propre aveuglement. C'eſtoit donc pour préparer en quelque ſorte les Infidelles à la grace de l'Evangile, que le Fils de Dieu ſortit des Eſtats du roy Herode ſon perſécuteur, & choiſit le royaume le plus impie des Gentils pour s'y retirer. Et c'eſt en cette maniére que des Interpretes ont crû qu'on devoit entendre ce qu'ont dit quelques Anciens; Que JESUS-CHRIST par ſa preſence en Egypte détruiſit l'idolatrie, & toutes les vaines idoles qui eſtoient l'ouvrage de la main des hommes : ce qui paroiſt eſtre auſſi le ſentiment de ſaint Jérôme dans l'explication morale qu'il donne à ces paroles d'Iſaïe : *Il entrera dans l'Egypte, & les idoles d'Egypte ſeront ébranlées devant ſa face.* Auſſi l'on a regardé depuis cette ſurabondance de grace qui éclarta en Egypte au temps où les Antoines, les Pacomes, les Hilarions, & tant d'autres Solitaires y vivoient de la vie des Anges, comme un effet de cette bénédiction toute divine que l'enfant JESUS y alla porter par ſa preſence, lorſque la fureur d'Herode l'engagea à s'y retirer.

Cyrill. Catech. 10. Athanaſ. ſer. contr. omn. hæreſ.

Hieron. in Iſaï. cap. 19. 1.

v. 14. 15. Joſeph s'eſtant levé, prit l'enfant & ſa mére durant la nuit, & ſe retira en Egypte, où il demeura juſqu'à la mort d'Herode, &c.

L'humble foy & la promte obéïſſance de ſaint Joſeph n'a pas paru moins admirable à ſaint Chryſoſtome que celle des Mages. Car il pouvoit dire à l'Ange : Voicy une choſe bien ſurprenante. Vous m'aſſuriez il n'y a pas long-temps que cet enfant ſauveroit ſon peuple ; & il ne peut ſe ſauver aujourd'huy luy-même ; il faut au contraire qu'il ſe retire avec nous dans une terre étrangére. Il eût pû ſans doute penſer & parler de cette ſorte. Mais c'eſtoit un homme fidelle, qui ayant eſté établi le chef de la famille de JESUS-CHRIST, ſçavoit bien qu'il ne devoit rien mêler d'humain dans les affaires de Dieu, mais ſe laiſſer humblement conduire, ſans prétendre pénétrer par la foibleſſe de ſa raiſon, dans la profondeur de ſes conſeils. Il ſe leve donc *dès la nuit* même qu'il reçut cet ordre du ciel : & la ſainte Vierge ſecondant ſa foy avec une ſoumiſſion étonnante, ils s'enfuyent avec l'enfant JESUS. Ils n'enviſagent ni les périls, ni les fatigues, ni toutes les ſuites d'un long voyage ; & ſe contentant d'eſtre aſſurez d'avoir Dieu même avec eux, ils luy abandonnent abſolument tout le ſoin de leur conduite. Dieu nous apprend, dit ſaint Chryſoſtome, à nous préparer auſſi-toſt qu'il nous appelle aux afflictions & aux perſécutions. A peine JESUS eſt né qu'il eſt obligé de s'enfuir : & dès qu'il paroiſt au monde, la fureur d'un tyran le vient chercher au berceau. Ne ſoyez donc point troublez, ajoûte ce Pére, par les ſouffrances qui ſont ordinairement les ſuites des meilleures actions que l'on

Chryſoſt. in Matth. homil. 8.

Chryſoſt. ibid.

fait pour Dieu & par ſon Eſprit. Si nous ſommes étonnez de voir la Judée perſécuter JESUS-CHRIST, ne ſoyons pas moins ſurpris de voir l'Egypte le mettre à couvert contre ceux qui le perſécutent. Ainſi Dieu n'a pas ſeulement tracé dans les enfans des Patriarches les figures de l'avenir, mais encore la perſonne de JESUS-CHRIST même; puiſqu'il eſt certain que beaucoup de choſes qu'il fit alors eſtoient des figures de ce qui devoit arriver après; & que le ſalut des Gentils admis à la foy à cauſe de l'infidélité des Juifs, eſtoit figuré viſiblement par cette retraite du Sauveur chaſſé de la Judée, & retiré au milieu des Egyptiens.

Oſée. 11. 1. Ce que l'Evangile ajoûte; Que c'eſtoit *afin que cette parole que le Seigneur avoit dite par le Prophete fût accomplie: J'ay rappellé mon fils de l'Egypte;* ne doit pas s'entendre comme ſi JESUS n'avoit fui en Egypte que pour accomplir la prédiction du prophete Oſée: mais il faut dire ſimplement que la fuite de JESUS-CHRIST en Egypte fut l'accompliſſement de cette prédiction ſi ancienne. Julien l'Apoſtat eut l'impiété d'imputer à ſaint Matthieu une impoſture, pour avoir dit que ces paroles d'Oſée s'eſtoient accomplies en la perſonne de JESUS-CHRIST. Mais ſaint Jérôme fait voir fort bien, qu'encore que ces paroles ayent eſté dites à la lettre des Iſraëlites, que Dieu délivra de la ſervitude de l'Egypte lorſqu'il les aimoit comme ſes enfans, elles marquoient néanmoins JESUS-CHRIST ſelon le ſens prophétique, qu'on peut regarder comme le ſens principal, ſelon l'intention du Saint-Eſprit.

Hieron. in Oſée. cap. 11. 1. tom. 3.

℣. 16. Alors Herode voyant que les Mages s'étoient mocquez de luy entra en une grande colère ; & il envoya tuer dans Bethléem & en tout le païs d'alentour, tous les enfans âgez de deux ans & au-deſſous, ſelon le temps dont il s'eſtoit enquis exactement des Mages.

Alors ; c'eſt-à-dire, après que la Vierge & ſaint Joſeph ſe furent enfuis avec JESUS-CHRIST en Egypte, Herode connut que les Mages *l'avoient joué*, & s'en eſtoient retournez en leur païs. Il crut peut-eſtre d'abord, comme dit ſaint Auguſtin, que ces étrangers avoient eu honte de repaſſer par Jéruſalem, eſtant eux-mêmes trompez & ayant manqué de trouver ce qu'ils eſpéroient ; & il négligea ainſi de s'informer davantage de la naiſſance du nouveau Roy ; outre qu'il eſtoit toûjours occupé de beaucoup d'affaires qui ne luy donnoient aucun repos. Mais on ne doit pas douter auſſi que la divine Providence qui préſidoit d'une maniére toute particuliére à la conſervation de l'enfant JESUS, n'ait empêché que ce Prince eût autant d'application qu'il ſembloit que ſa politique le demandoit, pour s'enquérir promtement de cette affaire. Enfin il connut qu'il avoit eſté trompé : & peut-eſtre, dit ſaint Auguſtin, qu'il le connut par les nouveaux bruits qui ſe répandirent de la naiſſance du Meſſie & de ce qui arriva à Jéruſalem le jour de la purification de la ſainte Vierge & de la preſentation de l'enfant au temple, lorſque Siméon & Anne la propheteſſe déclarérent à haute voix que cet enfant devoit eſtre *la lumiére des nations, & la gloire d'Iſraël.* Que ſi l'on ſuit le ſentiment de ceux qui mettent l'adoration des Mages après la purification de la

Auguſt. de conſ. Evangel. lib. 2. cap. 12.

Luc. 2. 28. &c.

ſainte Vierge, on n'aura aucune peine à concevoir que le roy Herode ait executé ſi tard ſon mauvais deſſein.

Ce Prince ayant donc connu que les Mages n'avoient point voulu revenir pour l'informer de ce qu'ils avoient trouvé, envoya exécuter l'ordre barbare dont le ſaint Evangéliſte parle icy. Il fit tuer dans Bethléem & aux environs, tous les enfans de deux ans & au-deſſous, *ſelon le temps* de l'apparition de l'étoile, dont il avoit eu un ſoin ſi particulier de s'enquerir: c'eſt-à-dire, que pour s'aſſurer davantage de ne pas manquer celuy qu'il craignoit, il voulut faire mourir tous les enfans nez dans les deux années qui avoient précédé l'apparition de l'étoile. Car c'eſt ainſi qu'on peut expliquer cet endroit qui paroiſt clair eſtant entendu de cette ſorte. Herode étendit donc ſa cruauté ſur tous les enfans qui eſtoient nez deux années auparavant, eſpérant par ce moyen envelopper infailliblement dans ce carnage le CHRIST dont on luy avoit prédit le regne avec la naiſſance. Mais comme il auroit eſté inutile de tuer ceux qui eſtoient nez depuis que l'étoile eſtoit apparuë, il fixa à ce temps l'étenduë de l'ordre cruel qu'il donna à ſes miniſtres.

Voilà juſqu'où la prudence du plus politique de tous les Princes porta ſa malice. Il cherchoit uniquement à perdre l'enfant JESUS. Et cet enfant cependant échappe à ſa fureur. Il veut étouffer dès le berceau celuy que tant de Prophetes avoient prédit devoir eſtre le Sauveur des hommes. Et il commence luy-même ſans y penſer à accomplir ces prophéties; puiſqu'il donne lieu par ſa cruauté à la miſéricorde de ce divin Sau-

veur

veur d'Iſraël de ſe répandre dès lors avec abondance ſur toutes ces innocentes victimes, qui ayant eſté tuées à cauſe de JESUS-CHRIST, ont eſté depuis regardées dans l'Egliſe comme autant de ſaints Martyrs. Ne croyons donc pas, dit ſaint Chryſoſtome, que ces enfans ayent eſté à plaindre dans la mort qu'Herode leur fit ſouffrir. Car quel mal leur arriva-t-il, lorſque mourant pour un tel ſujet, ils paſſérent par une ſi promte mort comme par un petit orage au port éternel d'une heureuſe paix ? *Chryſ in Matth. hom. 9.*

Saint Hilaire dit, que la fureur d'Herode contre JESUS-CHRIST & la mort ſanglante de tant d'innocens, eſtoit la figure de l'emportement ſi furieux avec lequel le peuple Juif s'éleva depuis contre les Chreſtiens, lorſqu'il eſpéra pouvoir étouffer le nom de JESUS-CHRIST en faiſant mourir tant de bienheureux Martyrs qui faiſoient profeſſion de croire en luy & de l'adorer comme leur Sauveur. *Hilar. in Matth. canon. 1.*

℣. 18. *Un grand bruit a eſté entendu dans Rama*; on y a oui *des plaintes & des cris lamentables: Rachel pleurant ſes enfans, & ne voulant point recevoir de conſolation de leur perte.*

En même-temps que l'Evangéliſte a rempli d'horreur noſtre eſprit en repreſentant un carnage ſi inhumain, il nous conſole en quelque façon, & affermit noſtre foy par ces paroles du Prophete, qui marquoient que le Seigneur l'avoit prévû tant de ſiécles auparavant. Ainſi il nous donnoit lieu par là, ſelon un grand Saint, de faire cette réfléxion, que rien n'arrive en ce monde ſans la conduite de ſa divine providence; que tout l'avenir eſt preſent à la lumiére de cet Eſprit *Chryſoſt. ibid.*

ſouverain ; qu'il voit très-certainement ce que tous ſes ſerviteurs doivent ſouffrir pour ſon nom ; & que lorſqu'il ne l'empêche pas, quoiqu'il le pût aiſément s'il le vouloit, c'eſt parce qu'il a ſoin d'eux & qu'il les aime, & qu'il ſçait ce qui eſt plus avantageux pour leur ſalut. Ce ſont-là, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, les ſentimens que doit avoir un Chreſtien dans toutes ſes afflictions ; & c'eſt ainſi qu'il y trouvera toute la conſolation qu'il peut ſouhaiter.

Mais quelqu'un pourra demander ce qu'a de commun *Rachel* avec Bethléem, & *Rama* avec Rachel dont il eſt parlé icy. Rachel qui eſtoit femme de Jacob & mére de Benjamin, fut enterrée après ſa mort dans un champ près de Bethléem. Comme donc ſon ſepulcre eſtoit proche de Bethléem, que le champ où elle fut enterrée eſtoit échu à la tribu de Benjamin fils de Rachel, & que Rama eſtoit auſſi de cette même tribu, l'Evangile donne le nom d'enfans de Rachel à ces petits innocens, qui furent tuez à cauſe de JESUS-CHRIST aux environs de ce païs-là, c'eſt-à-dire, vers les confins de la tribu de Juda & de celle de Benjamin, qui ſe joignent en ce lieu l'une à l'autre. Saint Jérôme a cru néanmoins que *Rama* ne doit point ſe prendre icy pour un nom propre ; & qu'ainſi le ſens véritable de ces paroles : *Vox in Rama audita eſt*, eſt comme s'il y avoit : *Vox in excelſo audita eſt, id eſt, longè lateque diſperſa* ; qu'un bruit ſe fit entendre bien haut ou bien loin, & s'éleva juſqu'au ciel. Peut-eſtre auſſi que *Rama* ſe nommoit ainſi à cauſe de ſa ſituation élevée, & que le Prophete y faiſoit alluſion en cet endroit.

Hieron. in Matth.

C'eſt une ancienne tradition parmy les Ethiopiens & les Grecs, que le nombre des enfans qui furent tuez à cauſe de JESUS-CHRIST, ſe montoit juſqu'à quatorze mille. Quoique cela ſoit un peu difficile à croire, on peut dire cependant avec ſaint Hilaire, que ce grand nombre de victimes innocentes qui précédérent la mort de l'Agneau que l'on devoit immoler pour le ſalut de l'univers, figuroit la multitude de Martyrs qui devoient répandre leur ſang pour luy : comme Rachel femme de Jacob, qui fut ſtérile long-temps, eſtoit elle-même l'image de l'Egliſe de JESUS-CHRIST. Et ce qui fait mieux connoiſtre dit le même Saint, que cecy s'entend figurément de l'Egliſe, c'eſt que Rachel ne perdit aucun de ſes enfans, & qu'ainſi on n'entendit point ſes cris & ſes pleurs. Comme donc l'Egliſe cette ſainte mére eſtant demeurée ſtérile durant tant de ſiécles, devint depuis ſi féconde en ſaints Martyrs, il eſt vray de dire avec ce grand Saint, qu'elle a fait entendre ſes cris, & qu'elle a pleuré dans leur martyre non tant la mort de ſes enfans, que la perte de ceux-là mêmes qui les faiſoient mourir. Car comme ils eſtoient eux-mêmes ſes premiers-nez, elle eût bien voulu les conſerver comme ſes enfans. Car pourquoy eût-elle pleuré ceux qu'elle ſçavoit eſtre paſſez par la gloire de leur martyre au bonheur de l'éternité ? *In æternitatis enim profectum per martyrii gloriam efferebantur.* Ainſi toute la conſolation dont elle auroit eu beſoin regardoit ceux qu'elle avoit perdus par leur crime, & non ceux qu'elle avoit gagnez par leur martyre : *Conſolatio erat rei amiſſæ præſtanda, non auctæ.*

Nous pouvons tous imiter la charité admirable de cette divine mére, ſi nous ſommes véritablement ſes enfans. Et nous l'imiterons ſi nous craignons d'eſtre nous-mêmes la cauſe de ſa douleur en perſécutant nos fréres, & en ceſſant d'eſtre du nombre de ſes enfans. Ce n'eſt point la mort du corps qui fait le ſujet de ſa grande affliction ; c'eſt celle de l'ame. Elle a appris de ſon Epoux & de ſes principaux membres à ſe glorifier dans les ſouffrances temporelles ; mais elle appréhende les ſcandales qui font mourir devant Dieu ceux qu'elle aime comme leur mére. Soyons donc touchez de ce qui la touche, & ſenſibles aux maux qu'elle ſent. Evitons tous les ſujets de ſcandales qui pourroient faire tomber ceux qui ſont nos fréres ; & ne répandons des larmes que comme l'Egliſe, pour pleurer ceux qui méritent d'eſtre pleurez éternellement. Ne nous troublons point non plus, dit ſaint Chryſoſtome, lorſqu'il arrive des choſes qui nous paroiſſent contraires aux promeſſes que Dieu nous a faites. Conſidérons bien par où celuy qui venoit ſauver ſon peuple, a commencé une ſi grande œuvre preſque auſſi-toſt qu'il eſt né. Sa mére s'enfuit ; ſon païs tombe dans la derniére affliction : on fait un carnage inoui d'enfans à cauſe de luy ; & on n'entend de toutes parts que les ſoupirs & que les cris lamentables de méres déſolées. C'eſt ainſi, ajoûte ce Pére, que Dieu accomplit ordinairement ſes deſſeins par des voyes qui ſemblent y eſtre oppoſées, afin que nous admirions davantage ſa toute-puiſſance. C'eſt ainſi qu'il a formé ſes Diſciples en les préparant à de grandes actions par de grandes afflictions, afin de donner

Chryſoſt. ut ſuprà.

un plus grand éclat au miracle de la converſion de l'univers.

℣. 19. 20. *Herode eſtant mort, un Ange du Seigneur apparut à Joſeph en Egypte pendant qu'il dormoit, & luy dit : Levez-vous, prenez l'enfant & ſa mére, & retournez dans le païs d'Iſraël ; car ceux qui cherchoient l'enfant pour luy oſter la vie ſont morts.*

Herode qui fit mourir tant d'enfans, eſtoit celuy que l'hiſtoire de Joſeph nous repreſente comme le Prince le plus ſcélérat qui fut jamais. Et il ſuffit pour donner icy une idée du caractére de ſon eſprit, de marquer que dans ſa derniére maladie il ordonna avec de grandes menaces à toutes les perſonnes un peu conſidérables de la Judée, de ſe rendre à Jéricho où il eſtoit ; qu'il les fit enſuite enfermer tous dans le Cirque, & qu'il fit promettre à ſa ſœur & à ſon beau-frére qu'au moment même qu'il auroit rendu l'eſprit, & avant qu'on en eût ſçu la nouvelle, ils les feroient tous maſſacrer ; afin que les Juifs au-lieu de ſe réjouir de ſa mort, comme il ſçavoit qu'ils le devoient faire, fuſſent contraints malgré eux de la pleurer. La mort de ce Prince eſt décrite dans le même Hiſtorien comme la mort la plus funeſte que l'on puiſſe concevoir, ayant eſté accompagnée d'épouventables douleurs, & d'accidens très-capables de luy donner à luy-même de l'horreur ; enſorte que tout le monde jugea qu'elle eſtoit la punition de tant d'impiétez & de cruautez. Ce fut donc après la mort de ce Prince qu'un Ange apporta un nouvel ordre à Joſeph de la part de Dieu pour retourner dans le païs d'Iſraël ; *parce que ceux*, dit l'Evangile, *qui cher-*

Hieron. in Matth. Joſeph. Bell. Jud. l. 1. c. 20. & 21. Id. Ant. lib. 17. cap. 8.

choient l'enfant pour le tuer eſtoient morts. Ce paſſage a donné lieu à ſaint Jérôme de dire, Que ce n'eſtoit pas ſeulement Herode, mais les Preſtres & les Docteurs de la loy, qui cherchoient dans ce même temps à faire mourir le Sauveur, plutoſt ſans doute pour complaire au Roy qu'ils craignoient, que pour ſuivre leur mouvement propre; & qu'ainſi la mort ſeule de ce Prince, fut en quelque ſorte celle de tous les ennemis de JESUS-CHRIST, qui ne l'eſtoient qu'à cauſe de luy. Quelques-uns croyent que l'Evangéliſte parle icy plutoſt d'Herode & de ceux qu'il employa pour ce miniſtére de fureur, ou qu'on doit entendre tout ſimplement au ſingulier d'Herode ſeul, ce qui eſt dit au plurier comme de pluſieurs par une figure aſſez ordinaire.

℣. 21. 22. *Joſeph s'eſtant levé, prit l'enfant & ſa mére, & s'en vint dans le païs d'Iſraël. Mais ayant appris qu'Archélaüs regnoit en Judée en la place d'Herode ſon pére, il appréhenda d'y aller, &c.*

Joſeph. Antiq. lib. 17. c. 13. 15. Bell. Jud. lib 2. cap. 21.

Herode par ſon dernier teſtament donna le royaume à Archélaüs. Et il établit Herode Antipas Tétrarque de la Galilée & de la Pérée: mais il ſoumettoit ſon teſtament à la volonté de l'Empereur. Auguſte ne voulut point honorer Archélaüs de la qualité de Roy. Mais parce que les ſoldats le proclamérent Roy auſſi-toſt après la mort de ſon pére, & qu'il commandoit en effet dans les provinces qu'on luy ſoumit, comme s'il avoit eſté reveſtu de la puiſſance royale, l'Evangile dit icy; Qu'il *regnoit dans la Judée.* Or, ſoit qu'Antipas parût eſtre d'un naturel plus doux que ſon frére Archélaüs, qui fut même depuis, à cauſe de

ſa tyrannie, relégué à Vienne dans les Gaules par l'Empereur; ſoit qu'il y eût plus à craindre de la part d'un Prince que les ſoldats avoient proclamé Roy de Judée, pour un enfant que les Mages avoient nommé hautement le Roy des Juifs; il eſt marqué que ſaint Joſeph *fut averti pendant qu'il dormoit de ſe retirer en Galilée*, où commandoit Antipas. Et ſaint Chryſoſtome témoigne, que toute la fureur d'Herode eſtant tombée ſur Bethléem & ſur le païs d'alentour; Archélaüs pouvoit bien croire luy-même qu'après le carnage de tant d'enfans il n'avoit plus rien à craindre, puiſque celuy qu'on craignoit ne pouvoit manquer d'y avoir eſté enveloppé avec tous les autres. *Chryſoſt. in Matth. homil. 9.*

Dieu fait voir icy en autoriſant la juſte défiance qu'avoit ſaint Joſeph de la cruauté d'Archélaüs, & luy donnant ordre de ſe retirer non en Judée, mais en Galilée; qu'on peut quelquefois, ſans s'écarter de la juſte ſoumiſſion qu'on luy doit, ſuivre les régles que la ſageſſe nous preſente, lorſqu'elles ne ſe trouvent point oppoſées aux ordres de ſa conduite. Ce n'eſt pas alors manquer de foy, mais c'eſt craindre de tenter Dieu, lequel n'oblige les hommes de renoncer aux lumiéres de leur raiſon, que lorſqu'elles ſont contraires à celles de l'Evangile. Saint Hilaire trouve dans ce qui eſt arrivé alors à Joſeph, une figure de ce qu'on vit arriver depuis aux Apoſtres, dont il eſtoit une image, en ce qu'ils ont comme luy eſté chargez de porter par tout JESUS-CHRIST qui leur a eſté confié comme le ſalut des nations. Ces Apoſtres après la mort d'Herode roy des Juifs; c'eſt-à-dire, après la perte des *Hilar. in Matth. canon. 2.*

Juifs mêmes, qui eſtoient tombez dans la malédiction de Dieu en faiſant mourir JESUS-CHRIST, reçurent ordre d'aller prêcher ; c'eſt-à-dire, d'aller porter JESUS-CHRIST dans la Judée : car ils eſtoient premiérement envoyez vers les brebis perduës de la maiſon d'Iſraël. Mais trouvant les Juifs dominez par l'infidélité qu'ils avoient héritée de leurs péres, ils s'éloignérent d'eux & ſe retirérent. *Ayant depuis eſté avertis* d'enhaut ; c'eſt-à-dire, connoiſſant par la lumiére du ciel l'effuſion du Saint-Eſprit ſur les Gentils, au-lieu de porter JESUS-CHRIST en Judée comme ils y avoient eſté envoyez, ils portérent en Galilée ; c'eſt-à-dire, vers les Gentils, celuy qui eſt nommé la vie & le ſalut des nations.

Joſeph alla donc demeurer à Nazareth, afin que ce qui avoit eſté dit du CHRIST par les Prophetes ; Qu'*il ſeroit nommé Nazaréen*, fût accompli. On a vû auparavant que ſaint Joſeph & la ſainte Vierge eſtoient déja retournez à Nazareth depuis qu'ils eurent offert l'enfant JESUS dans le temple, & avant leur fuite en Egypte. C'eſtoit même dans cette ville qu'il avoit eſté conçu ſi miraculeuſement, comme l'hiſtoire en eſt rapportée dans ſaint Luc. Mais parce que la publication de l'Edit de l'Empereur, qui ordonnoit un dénombrement général des habitans de tout l'Empire Romain, avoit obligé chacun de s'aller faire enregiſtrer dans la ville d'où il eſtoit, & qu'ainſi Joſeph s'en eſtant allé à Bethléem qui eſtoit ſa ville, eſtant celle de David, le Sauveur y eſtoit né. Saint Matthieu marque exprès qu'il fit depuis ſa demeure à Nazareth, afin qu'on vît l'accompliſſement de ce qu'avoient dit les

Luc. 2. 39.

Luc. 1. 26. Ibid. v. 1. &c.

Prophetes; Que le CHRIST *ſeroit nommé Nazaréen*, parce qu'il fut élevé à Nazareth. On ne voit point toutefois dans l'Ecriture aucun paſſage où cela ſoit dit en termes formels. Auſſi ſaint Jérôme témoigne que c'eſt pour cette raiſon que l'Evangéliſte parle en général des Prophetes, ſans en déſigner un en particulier. Car il fait juger par là, ajoûte ce Pére, qu'il ne citoit pas les propres paroles de l'Ecriture, mais le ſens qu'elles renfermoient. *Nazaréen* ſignifie ſaint, ſéparé, & conſacré au Seigneur. Or toutes les Ecritures, comme il dit encore, nous déclarent que le CHRIST ſeroit vraiment ſaint, d'une ſainteté qui devoit le ſéparer de la corruption de tout le reſte des hommes. Mais nous pouvons dire encore avec ſaint Jérôme, que ſelon l'intelligence de l'hébreu, la vérité de ces paroles ſe trouve dans le prophete Iſaïe, lorſqu'il eſt dit du Meſſie : *Qu'il ſortiroit un rejetton de la tige de Jeſſé, & qu'une fleur devoit naître de ſa racine :* parce que le mot hébreu *Netzer*, ſignifie fleur ou rejetton, & qu'on devoit effectivement, ſelon les anciens commentaires hébreux écrire au-lieu de Nazareth, *Netzaret*, dérivé de Netzer, qui avoit fait appeller cette ville du même nom. Ainſi quelques Interpretes ont cru que le ſaint Evangéliſte faiſant exprès alluſion à ce ſens que nous marquons, a voulu lever en quelque ſorte le ſcandale que cauſa depuis le nom de Nazaréen dont on nommoit communément JESUS-CHRIST. Car il nous donne lieu, ſelon eux, d'entendre que ſi les hommes le nommoient ainſi par mépris, à cauſe qu'il avoit eſté élevé à Nazareth que l'on

Hieron. in Matth.

Iſai. 11. 1.

regardoit alors comme une ville très-mépriſable; c'eſtoit néanmoins pour vérifier en même-temps le témoignage que les Ecritures rendoient de luy, en marquant qu'il ſeroit la fleur de la maiſon de Jeſſé, le Saint des Saints & la ſainteté même; & que dans ſa vie & dans ſa mort il paroiſtroit véritablement conſacré à Dieu.

C'eſt donc luy qu'on doit regarder comme le chef & le modelle de tous les vrais Nazaréens, non dans le ſens auquel on diſoit, Qu'il ne pouvoit rien venir de bon de Nazareth; mais au ſens ſelon lequel en ont parlé les Prophetes, qui l'ont nommé la fleur de la pureté, de la ſainteté & le Saint des Saints, vraiment ſéparé de toute corruption, & conſacré tout à Dieu. Ceux qui appartiennent à ce Chef divin comme ſes membres, s'appliquent de même à ſe ſéparer de tout ce qui eſt impur, pour ſe rendre dignes de s'approcher de plus en plus de celuy qui eſt nommé dans les Ecritures un feu devorant & conſumant, & qui ne peut rien ſouffrir qui ſe ſente de l'impureté & de la corruption.

Joan. c. 1. 46. c. 7. 52.

CHAPITRE III.

1. EN ce temps-là, Jean Baptiſte vint prêcher au deſert de Judée,

2. en diſant: Faites pénitence; car le royaume des cieux eſt proche.

Marc. 1. 4. Luc. 3. 3.

1. IN diebus autem illis venit Joannes Baptiſta prædicans in deſerto Judææ,

2. & dicens: Pœnitentiam agite; appropinquavit enim regnum cælorum.

3. Hic eſt enim qui dictus eſt per Iſaiam prophetam dicentem : Vox clamantis in deſerto : Parate viam Domini, rectas facite ſemitas ejus.

3. C'eſt luy qui a eſté marqué par le prophete Iſaïe, lorſqu'il dit : *On a entendu* la voix de celuy qui crie dans le deſert : Préparez la voye du Seigneur ; rendez droits ſes ſentiers. *Iſai. 40. 3. Luc. 3. 4. Marc. 1. 3.*

4. Ipſe autem Joannes habebat veſtimentum de pilis camelorum, & zonam pelliceam circa lumbos ſuos : eſca autem ejus erat locuſtæ, & mel ſilveſtre.

4. Or Jean avoit un veſtement de poils de chameau, & une ceinture de cuir autour de ſes reins ; & ſa nourriture eſtoit des ſauterelles & du miel ſauvage.

5. Tunc exibat ad eum Jeroſolyma, & omnis Judæa, & omnis regio circa Jordanem ;

5. Alors la ville de Jéruſalem, toute la Judée & tout le païs des environs du Jourdain, venoient à luy ; *Marc. 1. 5.*

6. & baptiſabantur ab eo in Jordane confitentes peccata ſua.

6. & confeſſant leurs péchez ils eſtoient baptiſez par luy dans le Jourdain.

7. Videns autem multos Phariſæorum & Sadducæorum, venientes ad baptiſmum ſuum, dixit eis : Progenies viperarum, quis demonſtravit vobis fugere à ventura ira ?

7. Mais voyant pluſieurs des Phariſiens & des Sadducéens qui venoient à ſon baptême, il leur dit : Race de vipéres, qui vous a appris à fuir // la colére qui doit tomber ſur vous ?

8. Facite ergo fructum dignum pœnitentiæ.

8. Faites donc de dignes fruits de pénitence. *Jean. 8. 39.*

9. Et ne velitis dicere intra vos : Patrem habemus Abraham ; dico enim vobis, quoniam potens eſt Deus de lapidi-

9. Et ne penſez pas dire en vous-mêmes : Nous avons Abraham pour pére ; puiſque je vous déclare que Dieu

7. *l.* la colére à venir.

peut // faire naiſtre de ces pierres mêmes des enfans à Abraham.

bus iſtis ſuſcitare filios Abrahæ.

10. Car la coignée eſt déja miſe à la racine des arbres. Tout arbre donc qui ne produit point de bon fruit ſera coupé & jetté au feu.

Marc. 1. 8. *Luc.* 3. 16. *Joan.* 1. 26. *Act.* 1. 5.

10. Jam enim ſecuris ad radicem arborum poſita eſt. Omnis ergo arbor, quæ non facit fructum bonum, excidetur & in ignem mittetur.

11. Pour moy je vous baptiſe dans l'eau pour *vous porter à* la pénitence; mais celuy qui doit venir après moy eſt plus puiſſant que moy; & je ne ſuis pas digne de porter ſes ſouliez. C'eſt luy qui vous baptiſera dans le Saint-Eſprit & dans le feu.

11. Ego quidem baptiſo vos in aqua in pœnitentiam: qui autem poſt me venturus eſt, fortior me eſt, cujus non ſum dignus calceamenta portare: ipſe vos baptiſabit in Spiritu ſancto, & igni.

12. Il a ſon van en ſa main, & il nettoyera parfaitement ſon aire: il amaſſera ſon blé dans le grenier; mais il brûlera la paille dans un feu qui ne s'éteindra jamais.

12. Cujus ventilabrum in manu ſua, & permundabit aream ſuam: & congregabit triticum ſuum in horreum, paleas autem comburet igni inextinguibili.

Marc. 1. 9.

13. Alors JESUS vint de la Galilée au Jourdain trouver Jean, pour eſtre baptiſé par luy.

13. Tunc venit Jeſus à Galilæa in Jordanem ad Joannem, ut baptiſaretur ab eo.

14. Mais Jean s'en // défendoit, en diſant: C'eſt moy qui dois eſtre baptiſé par vous, & vous venez à moy?

14. Joannes autem prohibebat eum, dicens: Ego à te debeo baptiſari, & tu venis ad me?

15. Et JESUS luy répondit: Laiſſez-moy faire pour

15. Reſpondens autem Jeſus, dixit ei;

9. *l.* peut ſuſciter. 14. *l.* l'empêchoit.

Sine modò ; ſic enim decet nos implere omnem juſtitiam. Tunc dimiſit eum.

cette heure ; car c'eſt ainſi // que nous devons accomplir toute juſtice. // Alors Jean ne luy réſiſta plus.

16. Baptiſatus autem Jeſus confeſtim aſcendit de aqua ; & ecce aperti ſunt ei cæli : & vidit Spiritum Dei deſcendentem ſicut columbam, & venientem ſuper ſe.

16. Or JESUS ayant eſté baptiſé ſortit auſſi-toſt hors de l'eau ; & en même-temps les cieux luy furent ouverts : il vit l'Eſprit de Dieu qui deſcendit en forme de colombe, & qui vint *ſe repoſer* ſur luy. *Luc.* 3. 22.

17. Et ecce vox de cælis dicens : Hic eſt filius meus dilectus, in quo mihi complacui.

17. Et au même inſtant une voix ſe fit entendre du ciel, qui diſoit : Celuy-cy eſt mon fils bien-aimé // dans lequel j'ay mis toute mon affection. *Luc.* 9. 35. *2. Petr.* 1. 17.

15. *l.* qu'il eſt bien ſéant. *Ibid. l.* Alors il le laiſſa *faire*. | 17. *autr.* dans lequel je me plais uniquement.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *EN ce temps-là, Jean Baptiſte vint prêcher au deſert de Judée.*

Il ſe paſſa plus de vingt années depuis que JESUS revint de l'Egypte à Nazareth, juſqu'à la prédication de ſaint Jean dont il eſt parlé icy. Lors donc que ſaint Matthieu après avoir dit, que Joſeph revint avec l'enfant & ſa mére en Galilée, ajoûte : *Qu'en ce temps-là, Jean Baptiſte vint prêcher, &c.* il faut entendre non que cet événement

arriva lorſqu'ils revinrent de l'Egypte, mais en général dans le temps qu'ils *demeuroient à Nazareth*. Car il ne dit rien de tout ce qui ſe paſſa, ſoit lorſque l'enfant JESUS demeura parmy les Egyptiens, ſoit dans le cours de tant d'années qu'il vécut d'une vie cachée dans la ville de Nazareth, ſans manifeſter aux hommes ce qu'il eſtoit. Et en cela il voulut ſans doute faire connoiſtre à ſes Diſciples, que la vie cachée aux yeux du monde eſt une excellente préparation pour les grandes œuvres où il les appelle, & que c'eſt à l'ombre de cette vie inconnuë, que les plantes du Pére éternel, comme elles ſont appellées dans l'Evangile, s'élevent plus ſeurement pour eſtre dignes de devenir de ces arbres qui ſont capables de recevoir ſur leurs branches les oiſeaux du ciel.

Matth. 15. 13.

Matth. 13. 32.

Luc. 1. 5. & ſ. Saint Jean fils de Zacharie & d'Elizabeth, dont la naiſſance miraculeuſe eſt rapportée dans ſaint Luc, a eſté ſurnommé Baptiſte à cauſe du miniſtére auquel il fut deſtiné. Et ce miniſtére conſiſtoit à donner un baptême de préparation & de pénitence à ceux qui vouloient ſe diſpoſer à recevoir celuy de JESUS-CHRIST. Ce digne miniſtre du Fils de Dieu *vint* donc *prêcher dans le deſert de Judée*; c'eſt-à-dire, non pas dans les environs de ſa maiſon paternelle, comme l'ont cru quelques-uns; mais dans le deſert nommé proprement *le deſert de la Judée*, qui eſtoit au-deçà du Jourdain, le long de ce fleuve, entre l'orient & le nord, à l'extrémité duquel eſtoit *Ennon* & *Salim*. Quel prodige, s'écrie un grand Saint, de voir paroiſtre tout d'un coup ſur le rivage du Jourdain le fils d'un Preſtre qui avoit

Chryſoſt. in Matth. hom. 10.

paſſé trente années au fond d'un deſert, & de l'entendre parler un langage tout nouveau; c'eſt-à-dire, prêcher la neceſſité de la pénitence à tous ceux qui ſe rencontrérent d'abord en ce lieu, ou qui excitez par le bruit de ſa réputation y accoururent dans la ſuite?

℣. 2. *Il leur diſoit : Faites pénitence ; car le royaume des cieux eſt proche.*

Saint Jean Baptiſte eſt le premier, ſelon la remarque d'un ancien Pére, qui prêche le royaume des cieux : & c'eſtoit un privilége réſervé au ſaint précurſeur de JESUS-CHRIST. Les Juifs avoient attendu juſqu'alors un Meſſie, dont le regne tout rempli d'éclat les rendît heureux ſur la terre, & triomphant de leurs ennemis. Car dans tout le temps de l'ancienne loy on promettoit des biens temporels, & on attachoit des récompenſes terreſtres à l'obſervation fidelle des commandemens de Dieu. Mais comme le temps de la loy nouvelle eſtoit arrivé, Jean le précurſeur du Fils de Dieu commence à parler ouvertement de la vérité, dont le commun du peuple Juif n'avoit juſqu'alors enviſagé que la figure. Ainſi il fait retentir, non dans la ville de Jéruſalem, ni au milieu des autres villes, mais dans le deſert, où l'Eſprit de Dieu aime mieux ordinairement ſe faire entendre au cœur de l'homme, cette voix ſi ſurprenante & ſi inconnuë : *Faites pénitence ; car le royaume des cieux eſt proche.* C'eſt donc de même que s'il leur eût dit : Le temps approche de l'accompliſſement des promeſſes qu'on vous a faites depuis tant de ſiécles, non d'un royaume temporel & paſſager, tel que vous vous l'eſtes figuré juſqu'à preſent, & que vous

Hieron. in Matth.

l'avez toûjours attendu, mais *du royaume des cieux*, d'où vos crimes vous avoient exclus, & dont la porte va eſtre ouverte par la pénitence.

Hilar. in Matth. canon. 2. Il prêche la pénitence, dit ſaint Hilaire, à l'approche du royaume des cieux; parce que c'eſtoit par la pénitence qu'ils pouvoient revenir de l'égarement où ils eſtoient, & ſe retirer de l'abyſme de leurs crimes, en rougiſſant ſalutairement de leurs deſordres, & en prenant une ferme réſolution d'y renoncer. Or ce royaume des cieux ſe peut entendre ſelon deux vûës différentes, qui reviennent néanmoins à la même choſe. Car c'eſt proprement le regne de JESUS-CHRIST dans les ames; ſoit qu'on le regarde dans le temps preſent, où ſa grace détruit peu à peu en elles tous les reſtes de l'empire du démon & du regne du péché; ſoit qu'on l'enviſage dans le temps à venir, où le Seigneur regnera très-parfaitement en elles, quand ce corps mortel, comme dit ſaint Paul, *aura eſté reveſtu de l'immortalité* dans la gloire. Saint Jean Chryſoſtome entend par ce *royaume des cieux*, le premier & le ſecond avénement de JESUS-CHRIST.

1. Corint. 15. 54.

Chryſ. in Matth. hom. 10.

℣. 3. *C'eſt luy qui a eſté marqué par le prophete Iſaïe, lorſqu'il dit:* On a entendu *la voix de celuy qui crie dans le deſert.*

Iſai. 40. 3.

Le premier ſens littéral & hiſtorique de ce paſſage d'Iſaïe, marquoit la promeſſe que Dieu fit à Jéruſalem par ce Prophete, de venir à ſon ſecours après que ſes peuples auroient eſté enlevez à Babylone en punition de leurs crimes. Et il ſe ſert pour cela d'une expreſſion métaphorique, en diſant; qu'on entendroit dans le deſert, c'eſt-à-dire, dans la Judée même devenuë deſerte par

par l'enlevement & l'eſclavage de ſes habitans, la voix des hérauts qui crieroient, qu'on préparât promtement les chemins pour le Seigneur, en les redreſſant & en les applaniſſant comme on a accoûtumé de faire par tout où les Rois doivent paſſer. Mais ſelon l'intention du Saint-Eſprit le vray ſens de ce paſſage regardoit auſſi l'avénement du Fils de Dieu, qui s'eſtant incarné pour ſauver Jéruſalem & racheter ſes captifs, ſe préparoit à venir leur annoncer les véritez de ſon Evangile, & établir par ſa grace ſon régne tout ſpirituel dans leurs cœurs. L'on peut eſtre cependant ſurpris de ce que l'Evangéliſte applique à ſaint Jean les paroles d'Iſaïe, & déclare que ce Prophete l'a marqué lorſqu'il a dit; Qu'on l'entendroit crier dans le deſert: *Préparez la voye du Seigneur, &c.* Car ſaint Jean dans ſa prédication rapportée par les ſaints Evangéliſtes, a dit ſeulement: *Faites pénitence.* Nous devons donc avec ſaint Jean Chryſoſtome, conſidérer le rapport qui ſe trouve, non pas tant dans les paroles que dans les penſées d'Iſaïe & de ſaint Jean. Et ainſi lorſqu'Iſaïe dit de ſaint Jean, Qu'il *criera dans le deſert: Préparez la voye du Seigneur*; & que le même ſaint Jean dit ſeulement: *Faites pénitence*, ou *faites de dignes fruits de pénitence*; ces paroles du Prophete & ces paroles du ſaint Précurſeur quoique différentes en apparence, ne marquent, ſelon ce Pére, que la même choſe; c'eſt-à-dire, que Jean Baptiſte prépare la voye au Meſſie, non pas en donnant la grace, ni en remettant les péchez des hommes, ce qui eſtoit réſervé à JESUS-CHRIST même, mais en diſpoſant leur cœur à le recevoir par l'humble aveu de leurs fautes. Il

leur faiſoit voir de quelle maniére ils pourroient donner un accès favorable à celuy, qui comme Roy & comme Sauveur, venoit établir ſon régne & ſa grace dans leurs ames. Et il leur repreſentoit la neceſſité d'applanir les voyes ; c'eſt-à-dire, d'oſter les obſtacles du péché & de l'orgueil qui eſtoient comme des montagnes oppoſées entre des hommes pécheurs, & le CHRIST qui eſtoit le Saint des Saints.

Il eſtoit très-important de faire ainſi remarquer aux Juifs, que les Prophetes leur avoient prédit pluſieurs ſiécles auparavant ce qu'ils voyoient s'accomplir alors, afin qu'ils ne puſſent s'excuſer de recevoir comme ils devoient celuy qui eſtoit attendu depuis tant de temps. Car le Saint-Eſprit qui parloit par ces Prophetes avoit eu ſoin de faire prédire ſi exactement tout ce qui devoit arriver en ce temps-là, qu'ils avoient marqué le Précurſeur auſſi-bien que le Meſſie, & déſigné juſqu'au lieu où il devoit faire ſa prédication, afin que rien ne manquât pour faire connoiſtre au peuple de Dieu le temps précis de la viſite ſi deſirée du Sauveur des hommes.

℣. 4. *Or Jean avoit un veſtement de poils de chameau, & une ceinture de cuir autour de ſes reins, &c.*

Tout reſpiroit la ſimplicité & la pénitence dans le veſtement & dans tout l'extérieur de ſaint Jean Baptiſte. Et tel devoit eſtre le premier Prédicateur de la pénitence, qui commençoit à annoncer aux enfans des hommes plongez juſqu'alors dans une vie toute charnelle, une vie oppoſée aux ſens & ennemie de la chair. Ce grand Saint ayant demeuré au fond du deſert comme en un ciel, paſſe

de ce deſert au milieu des peuples, comme un Ange qui viendroit du ciel ſur la terre. Il n'avoit nourri ſon corps que de ſauterelles & de miel ſauvage, tandis que ſon ame s'eſtoit nourrie & engraiſſée du pain de la vérité. Et paroiſſant tout d'un coup aux yeux des hommes comme un modelle de mortification, il vient leur donner une nourriture inconnuë aux ſens & propre pour la ſanctification de leurs ames. Si donc un homme dont toute la vie a eſté ſi ſainte, ſi le plus grand des Prophetes & des hommes, ſi celuy qui s'approchoit de Dieu avec tant de liberté & de confiance par la pureté de ſon cœur, n'a pas laiſſé de préférer une pénitence ſi auſtére à toutes les délices de la terre; comment pourrons-nous nous autres, s'écrie ſaint Jean Chryſoſtome, nous excuſer dans noſtre extrême délicateſſe? Comment nous que tant de péchez rendent redevables à la divine Juſtice, au-lieu d'embraſſer quelque choſe de ſa pénitence, ouvrons-nous ſi hardiment par l'excès de noſtre molleſſe cent portes à noſtre ennemi, afin qu'il entre en noſtre ame & s'en rende maiſtre?

Comme il paroiſt étonnant qu'un homme ait pû ſe nourrir de ſauterelles, quelques Anciens ont entendu par ce mot toute autre choſe que les inſectes connuës communément ſous ce nom. Mais s'il eſtoit vray, comme ils le prétendent, que les ſauterelles fuſſent d'une nature à ne pouvoir eſtre mangées, Dieu ne les auroit pas fait mettre au nombre des animaux cenſez purs que les Juifs pouvoient manger. Auſſi ſaint Jérôme témoigne que les Orientaux & les peuples de l'Afrique s'en nourriſſoient, y en ayant une très-

Levit. 11. 22.

Hieron. adv. Jov. l. 2. tom. 1. p. 129.

grande quantité dans la vaſte étenduë des deſerts brûlez de ces païs-là. Et un Hiſtorien rapporte, que certains peuples d'Ethiopie n'avoient pas même d'autre nourriture que ces animaux, qu'ils ſaloient & faiſoient ſécher à la fumée pour les conſerver.

Plin. lib. 6. cap. 30.

℣. 5. 6. *Alors ceux de Jeruſalem, de toute la Judée, &c. venoient à luy; & en confeſſant leurs péchez, ils eſtoient baptiſez par luy dans le Jourdain.*

Le langage tout nouveau de ſaint Jean Baptiſte, qui ne parloit, dit ſaint Jean Chryſoſtome, que du ciel, que d'un royaume éternel, & que des ſupplices de l'enfer, excita bien-toſt les peuples à ſe rendre auprès de luy. On commença à écouter avec frayeur & reſpect de telles prédications ſouſtenuës par une vie toute angélique. Et le bruit de ce prodige s'eſtant répandu par tout, l'on vit accourir de toutes parts un grand nombre de perſonnes, dont le changement ſoudain parut quelque choſe d'auſſi ſurprenant, que ce qu'on leur annonçoit pouvoit les ſurprendre eux-mêmes. Ils furent frappez de ces paroles: *Faites pénitence, parce que le royaume des cieux eſt proche.*

Ils reconnurent leurs péchez; ils les confeſſérent, non pas ſeulement en général comme le prétendent les hérétiques, mais encore en particulier, ſelon qu'il eſt dit expreſſément dans les Actes, qu'ils le firent dans la ſuite: & ils ſe ſoumirent à recevoir le baptême de ſaint Jean. Or ils recevoient ce baptême, non pas pour eſtre lavez de leurs crimes, mais pour eſtre mieux diſpoſez au baptême véritable du Meſſie qui devoit les rendre purs; & pour témoigner en recevant

Eſtius. in hunc locum. Act. 19. 18.

cette ablution extérieure, qu'ils deſiroient travailler par la pénitence à ſe purifier intérieurement de tous leurs péchez.

v. 7. 8. Mais voyant pluſieurs des Phariſiens & des Sadducéens qui venoient à ſon baptême, il leur dit : Race de vipéres, qui vous a appris à fuir la colére qui doit tomber ſur vous, &c.

Les Phariſiens & les Sadducéens eſtoient deux ſectes célébres parmy les Juifs. Les premiers affectoient une plus grande régularité de vie, & s'eſtoient acquis un ſi grand crédit parmy le peuple, qu'on les regardoit comme les maiſtres de la piété, quoiqu'ils fuſſent tout remplis d'orgueil & d'hypocriſie : & c'eſt pour cela que JESUS-CHRIST les a comparez à *des ſepulcres blanchis, qui au-dehors paroiſſoient beaux aux yeux des hommes, mais qui au-dedans ſont pleins d'oſſemens de morts & de toute ſorte de pourriture.* Les Sadducéens qui eſtoient des hommes riches, nioient la réſurrection des morts, & avoient pluſieurs autres ſentimens oppoſez à la foy des Juifs. *Matth. 23. 27.*

Cependant comme les uns & les autres venoient à ſaint Jean pour recevoir ſon baptême, on peut s'étonner des reproches qu'il leur fait, & de cette dureté apparente avec laquelle il leur parle. Car enfin, dit ſaint Chryſoſtome, ne ſembloit-il pas devoir les louer plutoſt lorſqu'ils paroiſſoient convertis, que leur faire des reproches ? Et ne méritoient-ils pas d'eſtre reçus avec joye, lorſqu'abandonnant les villes ils venoient dans le deſert entendre prêcher la vérité ? Mais il paroiſt, ſelon la remarque du même Pére, que Dieu avoit découvert à ſaint Jean le fond de leurs cœurs ; & que comme la nobleſſe & la vertu de *Chryſoſt. in Matth. hom. 11.*

leurs péres les enfloit d'orgueil, il eſtoit beſoin qu'il couppât d'abord la racine de cette vaine préſomption. Il les nomme donc *race de vipéres*; & par là il leur fait voir qu'ils avoient plus de ſujet de s'humilier d'eſtre nez de péres méchans, ſuperbes & hypocrites dont ils imitoient les vices, que non pas d'eſtre deſcendus d'Abraham & des autres Patriarches, dont ils eſtoient très-eloignez d'imiter la pieté. Car les comparant à la vipére qui eſt un ſerpent très-vénimeux, il donne à entendre que c'eſtoient des hommes remplis de vénin & de malice, & dignes enfans de leurs péres. Ainſi la demande qu'il leur fait en leur diſant : *Qui vous a appris à fuir la colére qui doit tomber ſur vous?* eſt une marque, ou de l'admiration où il eſtoit de la grace que Dieu vouloit faire à des hommes ſi ſuperbes, ou de la deffiance très-juſte qu'il pouvoit avoir de la diſpoſition intérieure de pluſieurs d'entr'eux. Car c'eſt de même que s'il leur eût dit : Comment vous autres qui reſſemblez véritablement à des vipéres par le vénin dont voſtre cœur eſt tout rempli ; comment vous qui perſécutez ordinairement les juſtes, & qui avez moins la vérité que l'apparence de la juſtice, pouvez-vous avoir eſté perſuadez de recourir à la pénitence comme au reméde établi contre les peines éternelles ; puiſque ou vous faites profeſſion de ne pas croire, ou la vaine préſomption d'une fauſſe juſtice vous en oſte toute la crainte ?

Il eſt en effet aſſez vraiſemblable que pluſieurs de ces Sadducéens & de ces Phariſiens vinrent au baptême de ſaint Jean plus par une eſpece de politique & de complaiſance envers les Juifs

dont ils cherchoient la faveur, que par une véritable piété. Mais il est même certain qu'il y en eut qui rejettérent ce baptême avec mépris; puisqu'un autre Evangéliste dit formellement, Que *les Pharisiens & les Docteurs de la loy méprisérent le conseil de Dieu sur eux, ne s'estant point fait baptiser par Jean.* Quant à ceux qui reçurent avec piété le baptême de saint Jean, il leur dit: *Faites donc de dignes fruits de pénitence*; c'est-à-dire, si vous estes véritablement touchez de Dieu, & si vous voulez travailler à vous rendre dignes d'éviter les effets terribles de sa colére, faites connoistre par des œuvres d'une piété sincére que vous détestez vostre vie passée. Ne venez point « à mon baptême avec cette légéreté ordinaire qui « vous porte à vous convertir pour un moment, & « à retomber dans vos desordres. Ce que Dieu fait « aujourd'huy est bien élevé au-dessus de ce qu'il « faisoit du temps des Prophetes. Le Roy de ce « royaume éternel que je vous annonce vient en « personne pour vous apprendre les régles d'une « sagesse plus sublime, qui vous appelle au ciel « même & à une vie toute céleste. C'est pourquoy « je vous parle maintenant des supplices de l'enfer « qu'on vous a cachez jusqu'icy, & je vous apprends « que les biens que vous devez espérer, & que les « maux que vous devez craindre sont éternels. « C'est ainsi que saint Chrysostome fait parler saint Jean Baptiste, ou plutost qu'il éclaircit le sens enfermé dans les paroles du saint Précurseur de JESUS-CHRIST.

Luc. 7. 30.

Chrys. in Matth. hom. 11.

℣. 9. *Et ne pensez pas dire en vous-mêmes: Nous avons Abraham pour pére; puisque je vous déclare que Dieu peut faire naistre de ces pierres*

mêmes des enfans à Abraham.

Les Juifs, & ſur tout les Phariſiens qui eſtoient les plus ſuperbes d'entre les Juifs, ſe faiſoient un vain honneur d'avoir Abraham pour pére, & s'attribuoient en quelque ſorte la juſtice de cet ancien Patriarche, à cauſe qu'ils eſtoient tous deſcendus de luy. C'eſt auſſi ce qu'ils répondirent depuis à JESUS-CHRIST, lorſqu'il les exhortoit à devenir ſes diſciples, & à *connoiſtre la vérité qui devoit les rendre libres : Nous ſommes*, luy diſoient-ils, *de la race d'Abraham, & nous n'avons jamais eſté eſclaves de perſonne.* Et ſur ce que JESUS-CHRIST leur répliqua : *Que tous ceux qui commettoient le péché eſtoient eſclaves du péché ;* ils luy répondirent de nouveau avec une vaine confiance en eux-mêmes : Qu'ils *avoient Abraham pour pére ;* ce qui l'obligea de les preſſer de plus près, en leur diſant : *Si vous eſtes les enfans d'Abraham, faites donc les œuvres qu'Abraham a faites.*

Joan. 8. 31. *&c.*

C'eſt cette fauſſe préſomption des Phariſiens & des Sadducéens, que ſaint Jean Baptiſte qui connoiſſoit par la lumiére de Dieu le fond de leurs cœurs, combat icy très-fortement. Et il ne pouvoit les humilier davantage qu'en leur déclarant, comme il fait, Que Dieu eſtoit tout-puiſſant pour ſubſtituer en leur place de vrais enfans de la foy d'Abraham, en les faiſant naiſtre s'il eſtoit beſoin, des pierres mêmes qu'ils voyoient devant leurs yeux : qu'ainſi ils devoient appréhender d'eſtre rejettez du nombre de ſes enfans, s'ils n'imitoient ſa piété & ſon humble obéïſſance envers Dieu. Quelques Péres ont expliqué ces paroles en un ſens métaphorique ou figuré, comme ſi ſaint Jean

avoit dit, Que Dieu pouvoit faire de dignes enfans d'Abraham des cœurs auſſi endurcis que la pierre; c'eſt-à-dire, des Payens mêmes: ce qui marquoit en effet la converſion des Gentils. Mais on peut auſſi, ſelon la lettre, entendre par ces paroles, avec ſaint Jérôme & pluſieurs autres Interpretes, qu'il n'eſtoit rien d'impoſſible à Dieu, & qu'il luy eſtoit facile de retrancher toute leur vaine oſtentation en créant de ces pierres mêmes qu'ils voyoient, des hommes qui devinſſent véritablement les enfans & les héritiers de la foy d'Abraham. Car, comme dit admirablement ſaint Hilaire, Dieu ne cherche pas la ſucceſſion qui n'eſt que ſelon la chair, mais celle qui eſt ſelon la foy. Ainſi la dignité de noſtre origine conſiſte dans les exemples de vertu que nous ont laiſſez nos péres pour les imiter; & la gloire de nos anceſtres ne paſſe juſqu'à nous, que lorſqu'elle eſt accompagnée de leur foy: *Non enim ſucceſſio carnis quæritur, ſed fidei hæreditas. Dignitas igitur originis in operum conſiſtit exemplis, & proſapiæ gloria fidei imitatione retinetur.* Saint Jean Chryſoſtome a cru que Dieu avoit marqué quelque choſe de ſemblable à ce que ſaint Jean dit icy, lorſqu'il avoit dit à Iſraël par la bouche de ſon Prophete: *Regardez la pierre dure dont vous avez eſté taillez, & cette carriére profonde dont vous avez eſté tirez. Jettez les yeux ſur Abraham voſtre pére & ſur Sara qui vous a enfantez.* C'eſt donc de même que ſi le ſaint Précurſeur leur avoit dit: Si Dieu rendit autrefois Abraham pére d'une maniére ſi admirable, qu'il ſembloit qu'il luy eût fait naiſtre un fils de la pierre, il peut faire encore très-aiſément la même choſe.

Eſtius. in Luc. cap. 3. 8.

Hieron. in Matth.

Hilar. in Matth. canon. 8.

Iſai. 51. 1. 2.

Craignons nous autres que ce que ſaint Jean diſoit aux Juifs, ne nous regarde en quelque façon auſſi-bien qu'eux. Craignons de dégénérer de la foy des ſaints Apoſtres, qui nous ont, comme dit ſaint Paul, engendrez en JESUS-CHRIST, & dont nous devons nous rendre les imitateurs ſi nous voulons eſtre regardez comme les enfans de leur charité & de leur foy. Craignons de retomber dans la baſſeſſe de l'origine de nos anciens péres, ces infidelles de qui nous ſommes deſcendus ſelon la chair, & qui ſe laiſſant, dit ſaint Paul, conduire vers les pierres & les idoles muettes, leur devenoient ſemblables par la dureté & l'inſenſibilité de leur cœur.

1. Cor. 4. 15.

1. Corint. 12. 2. Pſal. 113. 16.

℣. 10. *Car la coignée eſt déja miſe à la racine des arbres. Tout arbre donc qui ne produit point de bon fruit ſera coupé & jetté au feu.*

C'eſt-à-dire, que JESUS-CHRIST va détruire par ſa divine preſence toute la fauſſe gloire des Juifs, & toute cette vaine confiance qu'ils avoient en la nobleſſe de leur origine; & qu'il les devoit retrancher comme des arbres infructueux en les condamnant au feu éternel, s'ils ne ſe hâtent de produire de bons fruits par la pénitence, & s'ils ne ſe rendent dignes d'eſtre regardez comme les enfans d'Abraham, non pas ſeulement ſelon la chair, mais ſelon la foy. Car c'eſt de ſa foy que ſaint Paul a fait l'éloge, lorſqu'il a dit: Qu'elle le porta à *demeurer dans la terre que Dieu luy avoit promiſe comme dans une terre étrangére, à cauſe qu'il attendoit cette cité bâtie ſur un ferme fondement dont Dieu même eſt le fondateur & l'architecte.* Les Juifs eſtoient extrêmement endurcis & paroiſſoient comme inſenſibles aux menaces des

Hebr. 11. 9. 10.

Prophetes. L'on voit même dans l'Ecriture qu'ils ne craignoient pas de leur dire inſolemment en parlant de Dieu: *Qu'il ſe hâte donc; que ce qu'il doit faire arrive bien-toſt, afin que nous le voyions; que l'arreſt du Saint d'Iſraël s'exécute, afin que nous en reconnoiſſions la vérité.* Or ils parloient de la ſorte, parce que les maux qu'on leur prédiſoit n'arrivoient pour l'ordinaire qu'après une longue ſuite d'années. Saint Jean jugea donc qu'il eſtoit beſoin de les retirer de cet aſſoupiſſement, & c'eſt pour cela qu'il leur repreſente le malheur dont il les menace, comme eſtant tout preſt de fondre ſur eux. Car c'eſt de même, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, que s'il leur eût dit: Celuy dont je vous annonce la venuë n'eſt pas comme les autres Prophetes un ſerviteur: mais c'eſt le Seigneur de tout l'univers, qui doit tirer une terrible vengeance de ceux qui mépriſent ſa parole... La coignée eſt déja à la racine: mais vous pouvez encore arreſter le coup, ſi vous vous convertiſſez en changeant de vie. Iſai. 5. 19. «Chryſ. in Matth. hom. 11.

v. 11. *Pour moy je vous baptiſe dans l'eau*, afin de vous porter *à la pénitence: mais celuy qui doit venir après moy eſt plus puiſſant que moy, & je ne ſuis pas digne de porter ſes ſouliez. C'eſt luy qui vous baptiſera dans le Saint-Eſprit & dans le feu.*

La loy ne pouvant par elle-même ſauver les hommes, il n'appartient qu'à JESUS-CHRIST de leur apporter le vray ſalut. Ainſi S. Jean après avoir effrayé les Juifs par les menaces de la divine Juſtice, les raſſure en leur donnant lieu de tout eſpérer de la vertu efficace du baptême du Meſſie, dont le ſien n'eſtoit qu'une image; car il ſe rabbaiſſe profondément, pour relever dautant Hilar. in Matth. can. 2.

plus la puiſſance de celuy dont il eſtoit ſeulement le Précurſeur. Ce qui donna néanmoins, ſelon
Luc. 3. 15. 16. ſaint Luc, occaſion à ſaint Jean de parler ainſi, fut le ſentiment où il connut qu'eſtoit le peuple, qui doutoit s'il n'eſtoit point luy-même le CHRIST. Car voulant lever tout d'un coup leurs doutes, il leur déclare qui il eſt, & qui eſt celuy dont il annonce l'avénement ; & il leur explique en même-temps la nature de ſon baptême, qui n'eſtoit que pour laver extérieurement & pour préparer à celuy de JESUS-CHRIST. Il leur fait voir que cet Homme-Dieu dont il ſe diſoit le Précurſeur, eſtoit ſi grand & ſi élevé au-deſſus de luy, qu'il n'eſtoit pas même digne de porter ſes ſouliez ; c'eſt-à-dire, de luy rendre les derniers ſervices. Et *la force* ou la vertu qui accompagne ſon baptême, leur diſoit-il, ſurpaſſe de telle ſorte le mien ; qu'au-lieu que c'eſt ſeulement dans l'eau extérieure que je vous lave, ce ſera *dans le Saint-Eſprit & dans le feu* tout divin de ſon amour que JESUS-CHRIST vous baptiſera. Or le Saint-Eſprit eſtant la ſource de tous les dons qui peuvent rendre les hommes heureux, ſaint Chryſoſtome nous fait remarquer que lorſqu'il eſt dit, Que JESUS devoit *baptiſer dans le Saint-Eſprit*, cela marquoit que ceux qui croiroient en luy & qui recevroient ſon baptême ſeroient comme plongez dans cette divine fontaine des graces & des dons du ciel. Le mot de *feu*
Hieron. in hunc loc. qu'il ajoûte, eſt pour expliquer en quelque ſorte l'effet que devoit produire dans les fidelles l'infuſion du Saint-Eſprit, qui ſemblable, pour le
Act. 2. 3. dire ainſi, à ces langues de feu ſous la figure deſquelles il voulut deſcendre ſur ſes Diſciples au

jour de la Pentecoſte, embraſa leurs cœurs du feu céleſte que le Fils de Dieu dit luy-même qu'il eſtoit venu allumer ſur la terre : *Ignem veni mittere in terram : & quid volo, niſi ut accendatur ?* Luc. 12. 49.

℣. 12. *Il a ſon van en ſa main, & il nettoyera parfaitement ſon aire : il amaſſera ſon blé dans le grenier ; mais il brûlera la paille dans un feu qui ne s'éteindra jamais.*

L'eſprit des Juifs eſtoit fort léger, & la moindre eſpérance les portoit bien-toſt au relâchement. Ainſi le ſaint Précurſeur craignant que ce qu'il leur avoit dit des grands biens qu'ils devoient attendre du baptême de JESUS-CHRIST, ne les jettât dans une vaine confiance, les retient par la frayeur ſalutaire qu'il fait naiſtre dans leurs cœurs, lorſqu'il leur parle auſſi-toſt de ce *van* terrible, qui marque, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, la rigueur du jugement. Ne croyez pas, leur dit-il, que le baptême vous ſuffiſe ſi vous retombez dans les deſordres de voſtre vie : mais travaillez à acquerir la ſolidité du bon grain, afin que les maux de la vie preſente ne puiſſent vous nuire, comme dans l'aire les coups de fleau ne briſent point les grains de froment : & veillez beaucoup pour n'eſtre pas comme la paille légers & abandonnez aux vents de toutes ſortes de tentations. Que ſi ces paroles vous jettent dans la frayeur, ſongez au grand don que Dieu vous doit faire de ſon Saint-Eſprit. Car celuy qui eſt tout-puiſſant pour remettre les péchez, vous donnera toutes choſes en vous donnant ſon Eſprit divin. *Chryſoſt. in hunc locum.*

C'eſt le propre du van, dit ſaint Hilaire, de ſéparer ce qui eſt le fruit d'avec ce qui ne l'eſt pas. Et lorſque ſaint Jean déclare, que *ce van eſt* « *Hilar. in Matth. can. 2.*

„ *dans la main du Seigneur*, il marque le choix & „ le diſcernement tout divin de ſon ſouverain pou- „ voir. *Son blé qu'il doit ſerrer dans ſes greniers*, ſont „ les bons fruits & les bonnes œuvres de ſes fidel- „ les ſerviteurs, & *les pailles qui doivent eſtre brû- „ lées dans le feu* du jugement, nous figurent la lé- „ géreté des hommes vains, qui n'ont rien de cet- „ te ſolidité du bon grain. Ce diſcernement du bon grain & de la paille ne ſe fera entiérement que lorſque celuy dans la main duquel eſt le van, viendra juger l'univers. *Quando autem omninò ſe- parabitur? Cùm venerit ventilator*, dit ſaint Au- guſtin. Mais on peut bien ajoûter, que dès à pre- ſent & dans tout le cours des ſiécles, le Seigneur tient en ſa main ce van de ſa divine juſtice & de ſa miſéricorde pour ſéparer continuellement les bons des méchans. Or il le fait en empêchant les premiers de prendre part à l'iniquité des autres, & en permettant ſeulement aux autres de les agi- ter & de les perſécuter autant qu'il eſt neceſſaire pour les ſéparer de plus en plus de ce qui peut eſtre en eux qui tienne encore de la légéreté & „ de l'inutilité de la paille. Car les juſtes & les „ méchans ſont répandus dans toute la terre, dit „ ſaint Auguſtin, comme le froment & la paille „ ſont mêlez confuſément au milieu de l'aire. Mais „ parce que les bons ne peuvent pas ſe ſéparer „ preſentement des pécheurs, la paille eſtant mê- „ lée neceſſairement avec le blé juſqu'à ce que le „ van dernier en ait fait le diſcernement, ce qu'ils „ doivent faire eſt de travailler en cette vie à ſe „ ſéparer de l'iniquité des méchans. Et nous en „ voyons, ajoûte le même Saint, une figure excel- „ lente dans ce qui arrive au blé même, lequel à

Auguſt. in Pſalm. 92.

meſure qu'il eſt battu ſe dépouille de la paille, « mais ſans ſortir néanmoins de l'aire où il demeu- « re juſqu'à ce qu'il ſoit vanné : *Et in ipſa area, mi- « ra res eſt de tritico. Recedit à palea cùm expoliatur ; & non recedit ab area, cùm trituratur.*

℣. 13. 14. *Alors* JESUS *vint de Galilée au Jourdain trouver Jean, pour eſtre baptiſé par luy. Mais Jean s'en défendoit, en diſant : C'eſt moy qui dois eſtre baptiſé par vous, &c.*

Alors : c'eſt-à-dire, après que ſaint Jean avoit exhorté les Juifs à la pénitence, & qu'en leur donnant un baptême d'eau il les avoit préparez par ſes ſaintes prédications à recevoir comme le Meſſie celuy dont il ſe nommoit le Précurſeur, & à deſirer ſon baptême comme élevé infiniment au-deſſus du ſien. JESUS-CHRIST qui s'eſtoit tenu toûjours caché, vivant d'une vie commune avec la Vierge ſa mére & ſaint Joſeph dans la ville de Nazareth qui eſtoit *de Galilée, vint* donc *alors* au lieu où Jean baptiſoit ; c'eſt-à-dire, *au* bord du *Jourdain*. Et il y vint non comme les autres Juifs, attiré par le bruit de ſa réputation ; mais par un effet de ſa volonté, & de cette obéïſſance admirable qu'il avoit vouée à ſon Pére en venant au monde ; & dans le deſſein de commencer à travailler publiquement à ſon œuvre, qui eſtoit la ſanctification des hommes. Trente ans de la vie cachée d'un Dieu fait homme, & du ſilence de celuy qui eſtoit le Verbe & la voix du Pére éternel, confondent d'une maniére terrible la vaine précipitation de ces hommes inquiets qui ſe produiſent d'eux-mêmes, pour faire éclatter aux yeux des peuples des talens qui ſervent plutoſt à leur propre confuſion devant Dieu, qu'au ſalut des autres.

Chryſoſt. in hunc locum. Mais qui ne ſera troublé en voyant, comme dit ſaint Chryſoſtome, le Seigneur venir ſe faire baptiſer avec des eſclaves, & le Juge avec des criminels? Cependant ce qui a dû nous ſurprendre, ajoûte-t-il, c'eſt qu'un Dieu n'ait pas dédaigné de ſe faire homme. Car après cet anéantiſſement tout le reſte n'en eſt qu'une ſuite. Il eſt vray, dit ſaint Hilaire, que celuy qui n'avoit commis aucun péché & qui eſtoit impeccable, n'avoit pas beſoin de baptême. Mais comme il s'eſtoit reveſtu de noſtre nature pour noſtre ſalut, il falloit que deſcendant dans le Jourdain il ſanctifiât les eaux qui devoient ſervir à nous laver: *Non ille neceſſitatem habuit abluendi, ſed per illam in aquis ablutionis noſtræ erat ſanctificanda purgatio.* Quelle frayeur eut ſaint Jean lorſqu'il vit celuy au baptême duquel il venoit de rendre un témoignage ſi éclattant, s'approcher de luy avec les pécheurs afin d'eſtre baptiſé? Et dans quel profond abbaiſſement n'entra-t-il point à la vûë d'une humiliation ſi prodigieuſe de l'agneau ſans tache qui vouloit luy-même eſtre lavé par un homme avant que d'oſter les péchez du monde?

Joan. 1. 31. 32. Mais comment ſaint Jean qui témoigne ailleurs, Qu'il ne connoiſſoit pas JESUS-CHRIST avant que celuy qui l'avoit envoyé baptiſer luy eût déclaré que c'eſtoit celuy ſur lequel il verroit deſcendre le Saint-Eſprit, peut-il le connoiſtre preſentement & refuſer de luy donner ſon baptême; puiſque ce fut ſeulement après qu'il l'eut baptiſé qu'il vit l'Eſprit ſaint deſcendre en forme de colombe & ſe repoſer ſur luy? Saint Chryſoſtome nous fait remarquer ſur cela, qu'il eſtoit de conſéquence que les Juifs ſçuſſent que Jean Baptiſte n'avoit

Matth. 3. 16. Chryſoſt. in Joan. hom. 16. tom. 2.

n'avoit pas connu JESUS-CHRIST juſqu'alors, afin que les Juifs ne cruſſent pas que c'eſtoit par quelque conſidération humaine qu'il luy rendoit un témoignage ſi honorable. Il ajoûte qu'il n'eſtoit pas ſurprenant que JESUS-CHRIST luy fût inconnu de viſage, puiſqu'ayant paſſé toute ſa vie dans le deſert il n'avoit point converſé pendant tout ce temps avec les hommes. Mais il ajoûte en même-temps que celuy qui l'envoyoit baptiſer dans l'eau pour faire connoiſtre, comme il eſt dit, JESUS-CHRIST dans Iſraël, luy en donna intérieurement la connoiſſance au moment qu'il s'approcha pour en eſtre baptiſé. Et pour plus grande aſſurance Dieu luy dit alors au fond du cœur ce qui eſt marqué au même endroit de l'Evangile: *Qu'il verroit deſcendre le Saint-Eſprit & demeurer ſur celuy qui baptiſoit dans le Saint-Eſprit.*

pag. 107. 108.

Joan. 1. 31. 33.

On peut demander encore comment ſe doit expliquer cette parole de l'Evangile qu'on vient de citer: Que Dieu *envoya ſaint Jean baptiſer dans l'eau pour faire connoiſtre* JESUS-CHRIST *dans Iſraël.* Car n'eſtoit-ce pas au contraire cacher en quelque façon JESUS-CHRIST à Iſraël, que d'envoyer Jean baptiſer tous ceux d'Iſraël qui venoient à luy; & ce qui eſtoit encore plus ſurprenant d'envoyer à Jean JESUS-CHRIST même pour en eſtre baptiſé? N'eſtoit-ce pas là donner occaſion à tous les Juifs de prendre S. Jean pour le vray Meſſie, & de tomber dans un ſcandale qui ſembloit devoir s'oppoſer à tous les deſſeins de Dieu? Mais cette difficulté s'éclaircit facilement ſi l'on pénétre dans l'intelligence véritable de ces paroles de l'Evangile. Car il eſt vray en

effet que Dieu envoyoit ſaint Jean baptiſer pour manifeſter à Iſraël celuy qui devoit les baptiſer dans le Saint-Eſprit ; puiſque ce concours de peuples qui venoient à ſon baptême luy donna occaſion de s'humilier ; & de leur faire connoiſtre que le baptême qu'il leur donnoit n'eſtoit qu'une ombre de celuy que JESUS-CHRIST leur donneroit dans la ſuite. Auſſi il ſçut relever en même-temps de telle ſorte la perſonne du Meſſie, qu'on peut dire véritablement qu'il ne donna aucun lieu aux Juifs d'y eſtre trompez, puiſqu'il s'abbaiſſa luy-même juſques dans le néant en comparaiſon de luy.

℣. 15. *Et* JESUS *luy répondit : Laiſſez-moy faire pour cette heure ; car c'eſt ainſi que nous devons accomplir toute juſtice, &c.*

JESUS-CHRIST ne condamne pas le juſte refus que faiſoit ſaint Jean de baptiſer ſon divin maiſtre : mais il le porte à entrer dans les deſſeins de ſa profonde ſageſſe, & à connoiſtre que c'eſtoit alors le temps de ſes humiliations. Laiſſez-moy faire *maintenant*, luy dit-il ; c'eſt-à-dire, comme l'explique ſaint Chryſoſtome, cela ne durera pas toûjours : Mais voicy le temps où le maiſtre doit s'humilier ſous le ſerviteur en recevant ſon baptême. Et *c'eſt ainſi que nous devons accomplir toute juſtice* ; c'eſt-à-dire ſelon le même Saint, tous les ordres de la juſtice de mon Pére. Ce n'eſtoit pas qu'il fût juſte en ſoy que le Seigneur s'anéantît ſous ſon diſciple, & que celuy qui eſtoit *le Saint de Dieu* par excellence, fût baptiſé par un homme. Mais c'eſt que le Verbe s'eſtant incarné pour ſauver l'homme & pour le guérir de ſon orgueil qui l'avoit rendu l'ennemi de Dieu, il falloit qu'il accomplît

Chryſoſt. in hunc locum.

Marc. 1 24.

cette loy qu'il s'eſtoit luy-même impoſée de ſatisfaire pleinement à la juſtice de Dieu ſon Pére. Or cette loy exigeoit de luy qu'il s'anéantît en quelque façon ſous l'homme, pour réparer l'outrage que l'homme avoit fait à Dieu en s'élevant au-deſſus de luy par ſon orgueil; & qu'il luy donnât en même-temps l'exemple d'une ſemblable humiliation.

℣. 16. 17. *En même-temps les cieux luy furent ouverts : il vit l'Eſprit de Dieu qui deſcendit en forme de colombe & qui vint ſur luy ; & au même inſtant une voix ſe fit entendre du ciel, qui diſoit : Celuy-cy eſt mon fils bien-aimé, &c.*

S'il eſtoit dans l'ordre de la juſtice du Pére éternel que ſon Fils ſe rabbaiſſât juſqu'à recevoir le baptême de ſaint Jean, il falloit en même-temps que l'on connût qui eſtoit celuy qui s'humilioit ſi profondément, afin que ceux de qui il venoit principalement guérir l'orgueil paruſſent inexcuſables après un ſi grand exemple. *Les cieux furent donc ouverts à* JESUS-CHRIST; ſoit parce qu'il les vit ouverts, comme un autre Evangéliſte le déclare expreſſément; ſoit parce qu'ils s'ouvrirent à cauſe de luy; c'eſt-à-dire, afin que tous ceux qui eſtoient preſens fuſſent témoins de ce ſigne miraculeux qui atteſtoit ſa divinité. Alors *il vit*, & non pas luy ſeulement, mais ſaint Jean Baptiſte & tous les Juifs qui l'accompagnoient, la figure d'une colombe ſous laquelle le Saint-Eſprit deſcendit du ciel & ſe repoſa ſur luy. Et afin que rien ne manquât à la certitude du témoignage qui eſtoit rendu à JESUS-CHRIST, le Pére éternel fit entendre en même-temps du haut des cieux cette voix: *Celuy-cy eſt mon fils*

Marc. 1. 10.

Chryſoſt. in hunc locum.

bien-aimé, &c. C'eſt-à-dire, celuy ſur lequel la figure de cette colombe eſt venu ſe repoſer, eſt mon Fils que j'ay aimé de toute éternité, & en qui je me complais comme dans moy-même. Ainſi, ſelon la remarque de ſaint Jérôme, le myſtére de la Trinité ſe découvre dans le baptême de JESUS-CHRIST. Le Fils eſt luy-même baptiſé, s'eſtant fait homme & eſtant le Seigneur de tous les hommes. L'Eſprit ſaint deſcend ſur luy ſous la figure d'une colombe: & la voix du Pére ſe fait entendre pour rendre un témoignage éclattant à la perſonne de ſon Fils. Que s'il eſt dit, Que l'Eſprit de Dieu deſcendit alors ſur le Sauveur, ce n'eſtoit pas qu'il n'y fût auparavant; puiſque celuy *en qui toute la plénitude de la divinité habita corporellement*, ſelon l'expreſſion de ſaint Paul, au moment de ſon Incarnation *ne reçut pas*, dit l'Evangile, *le Saint-Eſprit par meſure*, comme tous les autres hommes, mais que Dieu luy en donna la plénitude. C'eſtoit donc plutoſt pour faire connoiſtre à tous les peuples d'une maniére viſible qu'il eſtoit vraiment le Meſſie attendu depuis ſi long-temps, qui devoit baptiſer dans le Saint-Eſprit, & dont un Prophete avoit parlé en ces termes remarquables : *L'Eſprit du Seigneur s'eſt repoſé ſur moy. C'eſt pourquoy il m'a conſacré par ſon onction : il m'a envoyé prêcher l'Evangile aux pauvres, guérir ceux qui ont le cœur briſé*, &c. C'eſtoit auſſi, ſelon la réfléxion des ſaints Péres, afin que ce qu'on vit arriver alors à l'égard de JESUS-CHRIST, nous fût un gage aſſuré de ce qui devoit s'accomplir à noſtre égard: & qu'ainſi nous connuſſions qu'après que le ſaint baptême auroit purifié nos ames, le ciel s'ouvri-

Hieron. in hunc locum.

Coloſſ. 2. 9.

Joan. 3. 34.

Marc. 4. 18. 21.

Iſai. 61. 1.

Chryſoſt. in hunc locum. Hilar. in Matth. canon. 2.

roit inviſiblement en noſtre faveur, le Saint-Eſprit deſcendroit d'enhaut ſur nous pour nous remplir de l'onction d'une gloire toute céleſte, & que nous deviendrions en même-temps les enfans de Dieu par la grace de l'adoption que nous recevrions du Pére éternel : Quand le Saint- « Eſprit deſcendit ſur les Apoſtres, on entendit com- « me le bruit d'un ſouffle violent, & il parut des « langues de feu. Et ce miracle ne ſe fit point, dit « ſaint Chryſoſtome, pour les Apoſtres, mais pour « les Juifs qui eſtoient preſens. Que ſi nous ne « voyons plus maintenant les mêmes ſignes, nous « recevons néanmoins les mêmes graces, dont ces « ſignes eſtoient la figure. Il paroiſt de même icy « une colombe ſur JESUS-CHRIST, afin qu'eſtant « comme un doigt du ciel qui marquoit aux Juifs « que JESUS-CHRIST eſtoit Fils de Dieu, elle « apprît en même-temps à tous les Chreſtiens que « l'Eſprit ſaint deſcend véritablement dans leurs « ames au moment qu'ils ſont baptiſez ; quoique « ce ne ſoit plus ſous une forme viſible, parce que « nous n'en avons plus beſoin, & que la foy main- « tenant ſuffit ſeule ſans miracle. «

Le Saint-Eſprit a voulu paroiſtre ſous la forme d'une colombe ; parce que, comme dit encore ſaint Chryſoſtome, la colombe eſtant douce & pure, celuy qui eſt un eſprit de douceur, de pureté & de paix a choiſi cette figure qui repreſentoit en quelque ſorte & ce qu'il eſt, & ce que doivent eſtre ceux en qui il deſcend par le baptême. Saint Cyprien dit auſſi ; Que la colombe, ſous la forme de laquelle le Saint-Eſprit deſcendit eſtant ſimple, douce, pleine de tendreſſe & ſans fiel ; il faut de même que l'on reconnoiſſe

Cyprian. de unit. Eccleſ. p. 126. edit. Rigalt.

cette innocente ſimplicité dans les membres de l'Egliſe, & cette tendreſſe d'une charité ſincére, afin qu'ils imitent les colombes dans l'amour mutuel qu'ils s'entre-portent.

Tertull. de baptiſ. cap 8. Chryſoſt. in hunc locum.

Mais ſaint Chryſoſtome auſſi-bien que Tertullien témoignent encore, Que cette colombe nous doit faire ſouvenir de ce qu'on lit dans l'hiſtoire ſainte. Car toute la terre ayant eſté inondée par le deluge, & toute la race des hommes eſtant en danger de périr, la colombe annonça la fin de ce grand orage & prédit la réconciliation de Dieu avec les hommes, portant dans ſon bec un rameau d'olivier. Ainſi la colombe qui eſt envoyée du ciel & qui paroiſt ſur JESUS-CHRIST, nous aſſure de la paix & de la miſéricorde de Dieu. Il eſt vray, dit ſaint Chryſoſtome, qu'elle ne porte pas un rameau d'olivier: mais elle montre aux hommes le pacificateur du ciel & de la terre, celuy qui vient pour les délivrer de tous les maux & » pour les combler de toutes ſortes de biens. Elle » ne fait point ſortir un homme de l'arche pour » repeupler toute la terre; mais elle attire toute » la terre au ciel; & au-lieu de nous preſenter un » rameau d'olivier, elle nous offre une grace qui doit » nous rendre enfans adoptifs de Dieu.... Or cette ſeule dignité d'enfans adoptifs de Dieu enferme neceſſairement la deſtruction de tous les » maux & le comble de tous les biens. Et il arriva » alors la même choſe à l'égard du baptême qui » arriva dans la ſuite à l'égard de la Pâque. Car » comme le Fils de Dieu après avoir célébré l'ancienne Pâque, la fit ceſſer & établit la nouvelle: de » même icy après avoir reçu le baptême Judaïque, » il l'abolit, & commença à ouvrir le myſtére du Bap-

tême & de la grace de ſon Egliſe. Il fit alors dans un même fleuve, ce qu'il fit depuis ſur une même table. Il approuva l'ombre & il y ajoûta la vérité. Car la grace du Saint-Eſprit ne ſe trouve que dans le baptême de JESUS-CHRIST; & elle n'eſtoit point dans celuy de Jean. C'eſt pour ce ſujet que le Saint-Eſprit n'eſt deſcendu ſur aucun de tous les autres que ſaint Jean avoit baptiſez, mais ſeulement ſur celuy qui devoit nous donner la grace du ſecond baptême; afin que l'on reconnût que ce n'eſtoit point la pureté de celuy qui baptiſoit, mais la puiſſance de celuy qui eſtoit baptiſé qui fit alors cette merveille. JESUS-CHRIST vouloit nous transférer de l'ancienne alliance à la nouvelle. C'eſt pourquoy il ouvre les cieux, & il fait deſcendre ſon Saint-Eſprit afin de nous rappeller à cette patrie divine.

Le même Saint conſidérant ce prodige qui ſe fit aux yeux des Juifs, lorſqu'ils eſtoient accourus en foule au baptême de ſaint Jean, ſe fait cette objection conſidérable, pourquoy ces Juifs qui avoient eſté témoins d'un ſi grand miracle ne crurent point pour cela en JESUS-CHRIST. Mais pour y répondre il ſe contente de repreſenter qu'au temps de Moïſe, lorſqu'il ſe faiſoit tant de prodiges, & après ces voix tonnantes dans l'air, ces trompettes, ces éclairs, ces tonnerres, & tant d'autres choſes effrayantes, les Juifs ne laiſſérent pas de ſe faire un veau d'or pour l'adorer, & de ſe conſacrer aux ſacrifices de Béelphégor. Il fait ſouvenir encore qu'ayant vû depuis le Lazare reſſuſcité; au-lieu de croire en l'auteur d'une réſurrection ſi prodigieuſe, ils

Ibid. paulò ſuper.

réſolurent de tuer le Lazare même. Que ſi, continuë ce Saint, la malignité de leur cœur ne ſe rendoit pas en voyant de leurs propres yeux les morts reſſuſcitez, s'étonnera-t-on de ce qu'ils ne ſe rendent pas maintenant à une voix qui vient du ciel & qui frappe leur oreille? Ajoûtons donc qu'il faut quelque choſe de plus que tous ces ſignes extérieurs pour toucher le cœur; & qu'il eſt beſoin que la charité ſoit répanduë, comme dit ſaint Paul, par le Saint-Eſprit.

CHAPITRE IV.

Marc. 1. 12. Luc. 4. 1. † *I. Dimanche de Carême.*

1. ALors † JESUS fut conduit par l'Eſprit dans le deſert pour y eſtre tenté du diable;

1. TUnc Jeſus ductus eſt in deſertum à Spiritu, ut tentaretur à diabolo;

2. & ayant jeûné quarante jours & quarante nuits, il eut faim enſuite.

2. & cum jejunaſſet quadraginta diebus & quadraginta noctibus, poſteà eſuriit.

Deut. 8. 3.

3. Et le tentateur s'approchant de luy, luy dit: Si vous eſtes le Fils de Dieu, dites que ces pierres deviennent des pains.

3. Et accedens tentator, dixit ei: Si Filius Dei es, dic ut lapides iſti panes fiant.

4. Mais JESUS luy répondit: Il eſt écrit: L'homme ne vit pas ſeulement de pain, mais de // toute parole qui ſort de la bouche de Dieu.

4. Qui reſpondens dixit: Scriptum eſt: Non in ſolo pane vivit homo, ſed in omni verbo, quod procedit de ore Dei.

4. *autr.* tout ce qu'il plaiſt à Dieu luy donner pour ſa nourriture, *le mot de parole en hébreu je prenant pour choſe.*

5. Tunc assumpsit eum diabolus in sanctam civitatem, & statuit eum super pinnaculum templi,

6. & dixit ei : Si Filius Dei es, mitte te deorsum. Scriptum est enim : Quia Angelis suis mandavit de te, & in manibus tollent te, ne fortè offendas ad lapidem pedem tuum.

7. Ait illi Jesus : Rursum scriptum est : Non tentabis Dominum Deum tuum.

8. Iterum assumpsit eum diabolus in montem excelsum valdè, & ostendit ei omnia regna mundi, & gloriam eorum,

9. & dixit ei : Hæc omnia tibi dabo, si cadens adoraveris me.

10. Tunc dixit ei Jesus : Vade, satana ; scriptum est enim : Dominum Deum tuum adorabis, & illi soli servies.

11. Tunc reliquit

5. Le diable alors le transporta dans la ville sainte, & le mettant sur le haut du temple,

6. il luy dit : Si vous estes le Fils de Dieu, jettez-vous en-bas ; car il est écrit : Qu'il a ordonné à ses Anges *d'avoir soin* de vous ; & qu'ils vous soustiendront de leurs mains, de peur que vous ne vous heurtiez le pied contre quelque pierre. *Psal. 90. 11.*

7. JESUS luy répondit : Il est écrit aussi : Vous ne tenterez point le Seigneur vostre Dieu. *Deut. 6. 16.*

8. Le diable le transporta encore sur une montagne fort haute, & luy montrant tous les royaumes du monde, // & *toute* la gloire qui les accompagne,

9. il luy dit : Je vous donneray toutes ces choses, si en vous prosternant *devant moy* vous m'adorez.

10. Mais JESUS luy répondit : Retire-toy, satan ; car il est écrit : Vous adorerez le Seigneur vostre Dieu, & vous ne servirez que luy seul. *Deut 6. 13.*

11. Alors le diable le lais-

8. l. leur gloire.

ſa ; & en même-temps les Anges s'approchérent, & ils le ſervoient ¶.

eum diabolus : & ecce Angeli acceſſerunt, & miniſtrabant ei.

Marc. 1. 14. Luc. 4. 14. Joan. 4. 43.

12. Or JESUS ayant oui dire que Jean avoit eſté mis en priſon, ſe retira dans la Galilée;

12. Cùm autem audiſſet Jeſus quod Joannes traditus eſſet, ſecеſſit in Galilæam ;

13. & quittant la ville de Nazareth, il vint demeurer à Capharnaüm, ville maritime ſur les confins de Zabulon & de Nephtali ;

13. & relictâ civitate Nazareth, venit & habitavit in Capharnaum maritima, in finibus Zabulon & Nephthalim ;

14. afin que cette parole du prophete Iſaïe fût accomplie :

14. ut adimpleretur quod dictum eſt per Iſaiam prophetam :

Iſai. 9. 1.

15. Le païs de Zabulon & le païs de Nephtali, qui eſt le chemin pour aller vers la mer au-delà du Jourdain, la Galilée des // Nations ;

15. Terra Zabulon & terra Nephthalim, via maris trans Jordanem, Galilæa gentium ;

16. ce peuple qui eſtoit aſſis dans les ténébres a vû une grande lumiére : & la lumiére s'eſt levée ſur ceux qui eſtoient aſſis dans la région // de l'ombre de la mort.

16. populus qui ſedebat in tenebris, vidit lucem magnam : & ſedentibus in regione umbræ mortis, lux orta eſt eis.

Marc. 1. 15.

17. Depuis ce temps-là, JESUS commença à prêcher, en diſant : Faites pénitence, parce que le royaume des cieux // eſt proche.

17. Exinde cœpit Jeſus prædicare, & dicere : Pœnitentiam agite, appropinquavit enim regnum cælorum.

Marc. 1. 16.

18. † Or JESUS marchant

18. Ambulans au-

15. *autr.* des Gentils.
16. *expl. des ténébres du péché* | *& de la mort.*
17. *l.* s'eſt approché.

rem Jeſus juxta mare Galilææ vidit duos fratres, Simonem qui vocatur Petrus, & Andream fratrem ejus, mittentes rete in mare, erant enim piſcatores;

19. & ait illis: Venite poſt me, & faciam vos fieri piſcatores hominum.

20. At illi continuò relictis retibus, ſecuti ſunt eum.

21. Et procedens inde, vidit alios duos fratres, Jacobum Zebedæi, & Joannem fratrem ejus, in navi cum Zebedæo patre eorum, reficientes retia ſua, & vocavit eos.

22. Illi autem ſtatim, relictis retibus & patre, ſecuti ſunt eum.

23. Et circuibat Jeſus totam Galilæam, docens in ſynagogis eorum, & prædicans evangelium regni: & ſanans omnem languorem & omnem infirmitatem in populo.

24. Et abiit opinio ejus in totam Syriam, & obtulerunt ei omnes malè habentes, variis languoribus & tormen-

le long de la mer de Galilée, vit deux fréres, Simon appellé Pierre & André ſon frére, qui jettoient leurs filets dans la mer, car ils eſtoient peſcheurs; *Luc. 5. 2.* † Saint André.

19. & il leur dit: Suivez-moy //, & je vous feray devenir peſcheurs d'hommes.

20. Auſſi-toſt ils quittérent leurs filets, & ils le ſuivirent.

21. De là s'avançant il vit deux autres fréres, Jacques fils de Zébédée, & Jean ſon frére, qui eſtoient dans une barque avec Zébédée leur pére, & qui racommodoient leurs filets; & il les appella.

22. En même-temps ils quittérent leurs filets & leur pére, & ils le ſuivirent ¶.

23. Et JESUS alloit par toute la Galilée, enſeignant dans leurs ſynagogues, prêchant l'Evangile du royaume, & guériſſant toutes les langueurs & toutes les maladies parmy le peuple.

24. Sa réputation s'eſtant répanduë par toute la Syrie, ils luy preſentoient tous ceux qui eſtoient malades, & diver-

// *l.* venez après moy.

ſement affligez de maux & de douleurs, les poſſedez, les lunatiques, les paralytiques, & il les guériſſoit:

Marc. 3. 7. Luc. 6. 17. 25. & une grande multitude de peuple le ſuivit de Galilée, & de Décapolis, de Jéruſalem, de Judée, & de delà le Jourdain.

tis comprehenſos, & qui dæmonia habebant, & lunaticos, & paralyticos, & curavit eos:

25. & ſecutæ ſunt eum turbæ multæ de Galilæa, & Decapoli, & de Jeroſolymis, & de Judæa, & de trans Jordanem.

25. expl. *du païs des dix villes.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. 2. *ALors* JESUS *fut conduit par l'Eſprit dans le deſert pour y eſtre tenté par le diable; & ayant jeûné quarante jours & quarante nuits, il eut faim enſuite.*

Hieron. & Chryſ. in hunc locum. Hilar. in Matth. canon 3. Gregor. in Evangel. hom. 16.

Cet *Eſprit* dont il eſt parlé icy eſtoit, ſelon les Péres, l'Eſprit ſaint. Il eſt dit, qu'il *conduiſit* JESUS-CHRIST dans le deſert pour eſtre tenté par le diable; c'eſt-à-dire, ſelon ſaint Hilaire, que le Saint-Eſprit qui rempliſſoit cet Homme-Dieu, le porta à s'aller preſenter avec une ſouveraine liberté au démon, en luy offrant une occaſion de le tenter, & même de l'enlever comme il fit; parce que le tentateur ne l'auroit point euë ſi elle ne luy eût eſté donnée. C'eſt *dans le deſert* qu'il eſt conduit, comme en un lieu propre » pour la tentation, dit ſaint Chryſoſtome; parce » que c'eſt la couſtume du démon d'attaquer plu- » toſt les hommes lorſqu'il les voit ſeuls & ſéparez « en apparence de tout ſecours: de même qu'il at-

taqua autrefois Eve lorſqu'elle eſtoit ſéparée « d'Adam. JESUS-CHRIST eſtant venu dans le « monde pour nous ſervir de modelle, il va au fond « d'un deſert & veut bien ſouffrir les attaques du « démon : c'eſtoit afin que ceux qui ſeroient preſſez « par quelques grandes tentations après le baptême, « ne tombaſſent pas dans le trouble & dans le dé- « couragement, comme s'il leur arrivoit quelque « choſe de ſurprenant ; mais qu'ils ſouffriſſent cette « épreuve avec conſtance comme une ſuite neceſ- « ſaire de la profeſſion qu'ils ont embraſſée ; puiſ- « qu'ils ont reçu des armes non pour demeurer en « repos, mais pour combattre.... Que ſi Dieu n'ar- « reſte point ces tentations, c'eſt qu'il veut nous « empêcher de nous élever ; c'eſt qu'il veut nous « fortifier par la tentation même, & faire connoiſtre « au démon par noſtre patience que nous luy avons « renoncé ſincérement ; c'eſt enfin qu'il veut nous « convaincre par la violence avec laquelle noſtre « ennemi nous attaque, combien eſt grand & pré- « cieux le treſor qui nous a eſté confié dans le bap- « tême ; puiſque le démon négligeroit davantage « de nous attaquer, s'il ne nous voyoit élevez com- « me enfans de Dieu dans un état qui eſt capable « d'exciter ſa jalouſie. «

Noſtre Seigneur eſt tenté auſſi-toſt après ſon baptême, pour nous faire voir, dit ſaint Hilaire, que c'eſt après que nous avons eſté ſanctifiez par ſon Eſprit & par ſa grace que le diable vient nous attaquer plus fortement ; parce que c'eſt principalement ſur les ames ſaintes qu'il deſire de remporter la victoire. *Quia victoria ei eſt magis exoptata de ſanctis.* Que ſi JESUS-CHRIST nous a dit dans l'Evangile *de prier, afin que nous n'en-*

Hilar. in Matth. canon. 3.

Matth. 26. 41.

trions point dans la tentation ; ſaint Jean Chryſoſtome nous fait voir que JESUS-CHRIST n'alla pas effectivement de luy-même dans le deſert, mais que l'Eſprit ſaint l'y conduiſit ; & il témoigne que l'Evangile nous montre par là qu'il ne faut pas ſe jetter non plus de ſoy-même dans les tentations, mais ſeulement s'y préparer & les ſouſtenir avec courage lorſqu'elles arrivent. On peut bien même ajoûter, qu'il ſemble que JESUS-CHRIST nous apprenoit par ces paroles à veiller & à prier, non pas tant pour n'eſtre point du tout tenté, que pour ne pas ſuccomber dans la tentation : ce qui eſt proprement y *entrer* ; puiſque tant que la vigilance & la priére nous empêchent d'entrer dans la tentation de cette ſorte ; c'eſt-à-dire, d'y prendre part, elle n'eſt que comme au-dehors de nous.

JESUS-CHRIST ſe prépara à la tentation par le jeûne. Il n'avoit aucun beſoin pour luy-même de jeûner ; mais il vouloit, ſelon un grand Saint, nous apprendre que le jeûne eſt une des armes les plus fortes qu'ait un Chreſtien pour combattre le démon. L'intempérance nous avoit rendu les eſclaves du démon avant le baptême dans le péché de noſtre origine ; & c'eſt par le jeûne que noſtre Sauveur nous apprend à luy réſiſter après que nous avons eſté baptiſez ; faiſant en cela comme un ſage médecin, qui ordonne à un malade qu'il a guéri de s'abſtenir de ce qui l'avoit rendu malade. Il jeûne donc quarante jours, pour ne pas faire moins que n'avoient fait Moïſe & Elie avant luy, ſouſtenus divinement d'une force ſurnaturelle ; & il ne veut pas jeûner plus longtemps, de peur qu'on ne crût qu'il n'eſtoit pas

Chryſ. ib. ut ſupr.

véritablement un homme, & reveſtu d'un corps comme nous.

Que s'il a eu faim après avoir jeûné quarante jours & quarante nuits, ce n'a pas eſté, ſelon la remarque des ſaints Péres, par impuiſſance, comme s'il n'eût pû jeûner davantage: mais c'eſt que cette divine vertu qui eſtoit en luy & qui empêcha ſon corps de ſentir aucun beſoin pendant tout ce temps, laiſſa enſuite volontairement la nature paſſible & mortelle à elle-même; parce qu'il eſtoit dans l'ordre de la Providence que le diable fût vaincu, non par la force de Dieu, mais par la foibleſſe de la chair: *Non enim erat à Deo diabolus, ſed à carne vincendus.* Or le démon n'eût jamais oſé tenter JESUS-CHRIST, dit ſaint Hilaire, ſi la foibleſſe de la faim ne luy eût fait reconnoiſtre ce qu'il y avoit de l'homme en luy. Et ce fut le Fils de Dieu luy-même, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, qui luy en donna la connoiſſance, voulant bien luy preſenter cette occaſion de le tenter, & nous apprendre en même-temps la maniére de le vaincre. Ainſi JESUS-CHRIST permet à ſon corps d'avoir faim, afin que ſa faim donnât lieu à la tentation du démon: *Permittitur eſurire corpus, ut diabolo tentandi tribuatur occaſio.* Il eſt bon de remarquer en paſſant que ç'a eſté pour ſuivre l'exemple de JESUS-CHRIST, que l'Egliſe a conſacré le jeûne de la quarantaine, non pour obliger ſes enfans à paſſer tout le ſaint temps de Carême ſans manger, mais pour nous y exercer, dit ſaint Grégoire de Nazianze, dans un jeûne proportionné à nos forces. Et ce jeûne du Carême a toûjours eſté regardé comme eſtant de tradition apoſtolique.

Iren. lib. 5. cap. 21. Hilar. ibi ut ſupr.

Hilar.

Hieron. in hunc locum.

Gregor. Nazian. oration. in ſanct. lavacr.

℣. 3. *Et le tentateur s'approchant de luy, luy dit: Si vous eſtes le Fils de Dieu, dites que ces pierres deviennent des pains.*

Le *tentateur* dont il eſt parlé icy, eſt le démon. C'eſt celuy dont ſaint Paul dit, Qu'il s'applique à nous tenter pour rendre inutile le travail des ſaints Miniſtres qui nous conduiſent: *Ne fortè tentaverit vos is qui tentat, & inanis fiat labor noſter.* Cet eſprit trompeur & conſommé dans la malice & l'art de ſéduire, pouvoit bien avoir entendu la voix du ciel qui avoit dit: *C'eſt icy mon Fils bien-aimé*: eſtant d'ailleurs frappé des témoignages ſi glorieux que ſaint Jean Baptiſte donnoit hautement à JESUS-CHRIST, il ſe trouva, dit un Pére, dans une grande agitation lorſqu'il le vit auſſi-toſt après preſſé de la faim. Il ne pouvoit accorder cette faim, qui luy paroiſſoit un effet de la foibleſſe de noſtre nature, avec la vertu toute-puiſſante de celuy que l'on diſoit eſtre le Fils de Dieu. Et ſon orgueil l'empêcha de rien comprendre dans le myſtére de l'humilité & de l'Incarnation du Verbe. Il ſe preſente donc à luy ſous une forme corporelle & apparemment humaine; & il luy parle de la maniére qu'il croit la plus propre, ou pour le ſéduire s'il n'eſtoit qu'un homme, ou pour découvrir s'il avoit pû, le ſécret qu'il vouloit connoiſtre. Ainſi prenant occaſion du beſoin preſſant où il voyoit JESUS-CHRIST, pour le flatter de ſa puiſſance il luy témoigne, Qu'il n'avoit qu'à dire une parole pour changer des pierres en pain, & pour avoir dequoy ſe nourrir. Mais tu te prends par tes paroles, ô tentateur, s'écrie ſaint Jérôme, & tu te démens toy-même par deux

1. Theſſal. 3. 5.

Chryſoſt. in hunc locum.

deux ſentimens tout oppoſez. Car ſi les pierres peuvent devenir des pains par la volonté de celuy à qui tu parles, c'eſt en vain que tu entreprends de le tenter, puiſqu'il a une ſi grande puiſſance. Que ſi au contraire il n'eſt pas en ſon pouvoir de faire ce que tu luy dis, c'eſt encore en vain que tu le ſoupçonnes & que tu veux le flatter d'eſtre Fils de Dieu.

Il n'y avoit point de mal en ſoy que JESUS-CHRIST changeât des pierres en pain pour nourrir ſa ſainte humanité. Mais il ne le voulut pas, parce que ſon ennemi le luy demandoit. Et par ſon exemple il nous apprenoit, dit ſaint Chryſoſtome, que nous ne devons non plus jamais rien croire de ce que ce tentateur nous conſeille. Ainſi bien loin de luy obéïr comme fit Adam, dans des choſes qui ſont contraires à la loy de Dieu, on ne doit pas l'écouter, quand même ce qu'il diroit ſeroit véritable; car il eſt l'ennemi de noſtre ſalut, ſoit qu'il nous paroiſſe tel qu'il eſt dans ſa malice, ſoit qu'il ſe transforme quelquefois en un ange de lumiére pour nous mieux ſéduire.

℣. 4. *Mais* JESUS *luy répondit : Il eſt écrit : L'homme ne vit pas ſeulement de pain, mais de toute parole qui ſort de la bouche de Dieu.*

JESUS-CHRIST eſtoit non ſeulement homme, mais encore Dieu : & s'il s'eſtoit abſtenu volontairement juſqu'au jour de la tentation, du pain qui ſert à nourrir l'homme, il avoit eſté nourri en même-temps d'une maniére admirable par l'Eſprit de Dieu dont il poſſedoit la plénitude. Ainſi il avoit déja prouvé par ſon exemple la vérité de ce qu'il déclare preſentement au démon pour le confondre, que le pain matériel n'eſt pas

Hilar. in Matth. can. 3.

la ſeule nourriture de l'homme, mais que la vérité eſt un autre pain qui doit faire la nourriture de l'éternité. Le Fils de Dieu nous apprend auſſi par la réponſe qu'il fait au démon, que cette divine parole a une vertu toute particuliére pour rendre inutile toute ſa malice. Il n'oppoſe point de grands raiſonnemens à ce qu'il luy dit : mais il employe pour le vaincre un ſeul paſſage de l'Ecriture, tiré du Deuteronome. Moïſe repreſentoit aux Iſraëlites les biens différens dont le Seigneur les avoit comblez, & leur témoignant qu'il les avoit éprouvez dans le deſert pour connoiſtre leur fidélité, il ajoûte, que lorſqu'ils vinrent à manquer de tout, il leur fit tomber la manne, cette nourriture miraculeuſe qui leur eſtoit inconnuë, pour leur faire voir que *l'homme ne vit pas ſeulement de pain, mais de toute parole qui ſort de la bouche de Dieu*, ou de toutes choſes qu'il plaiſt à Dieu d'ordonner pour ſa nourriture. Ainſi JESUS-CHRIST ne conſent point à faire un miracle ſans neceſſité pour ſatisfaire la curioſité du démon, qui vouloit connoiſtre ce qu'il eſtoit. Et il ſe contente pour repouſſer la tentation, d'oppoſer la parole de la vérité à la parole de celuy qui eſt appellé le pére du menſonge.

Deuter. 8. 3.

℣. 5. 6. *Alors le diable le tranſporta dans la ville ſainte, & le mettant ſur le haut du temple, il luy dit: Si vous eſtes le Fils de Dieu, jettez-vous en-bas; car il eſt écrit : Qu'il a ordonné à ſes Anges, &c.*

On ne peut entendre ſans quelque horreur, que le diable ait eu le pouvoir & l'inſolence d'enlever le Fils de Dieu où il luy plaiſoit: *Mens refugit credere, humanæ hoc audire aures expaveſcunt*, dit ſaint Grégoire. Mais on ne doit pas regarder

Gregor in Evangel. hom. 16.

ce que fit alors cet eſprit ſuperbe comme un effet de ſon pouvoir. Et au-lieu que l'excès de ſon orgueil le luy fit prendre, ſelon la remarque de ſaint Jérôme, pour une foibleſſe en JESUS-CHRIST, c'eſtoit véritablement l'effet de ſa divine volonté. Il eſt bon d'ailleurs de conſidérer avec ſaint Grégoire, que le diable eſtant le chef de tous les méchans; & ces méchans tels qu'eſtoient les Juifs qui le firent condamner, & les ſoldats qui le crucifiérent, eſtant les membres de ce chef impie; il n'eſt nullement étonnant que celuy qui voulut bien dans la ſuite ſe laiſſer crucifier par les membres du démon, ait permis alors au démon même de le tranſporter d'un lieu en un autre: *Quid ergo mirum ſi ſe ab illo permiſit in montem duci, qui ſe pertulit etiam à membris illius crucifigi?* Ce n'a point eſté une choſe indigne de noſtre divin Redempteur qu'il ait bien voulu eſtre tenté de la ſorte, luy qui eſtoit venu dans le monde pour eſtre même tué par les hommes. Car il eſtoit juſte qu'il vainquît nos tentations par ſes propres tentations, de la même ſorte qu'il eſtoit venu vaincre noſtre mort par ſa propre mort. *Hieron. in hunc locum.*

La *ville* dans laquelle le démon tranſporta noſtre Sauveur du deſert où il avoit paſſé quarante jours ſans manger, eſt la ville de Jéruſalem. Elle eſt nommée *ſainte*, à cauſe de ſon ſaint temple, qui eſtoit le ſeul dans le monde où le Seigneur fût adoré, & de la vraye Religion dont elle eſtoit regardée alors comme le centre. L'endroit où le tentateur plaça JESUS-CHRIST eſtoit le plus élevé du temple; c'eſt-à-dire, la platte-forme qui luy tenoit lieu de toit; le deſſus des édifices dans toute la Paleſtine eſtant d'une forme platte & pro- *Luc. 4. 9.*

pre à ſe promener. Son aveuglement parut s'eſtre augmenté par la réſiſtance même de JESUS-CHRIST; puiſque s'il le regardoit comme le Fils de Dieu, c'eſtoit une grande témérité à luy d'entreprendre de donner conſeil à ſon divin maiſtre. Cette voix, dit ſaint Jérôme, par laquelle il veut luy perſuader de ſe jetter du plus haut du temple en-bas, eſt la voix propre du démon, dont tous les deſirs tendent toûjours à faire tomber ceux qu'il tente. Mais le paſſage qu'il cite du 90. Pſeaume, eſtoit une prophétie qui regardoit l'homme juſte, & non JESUS-CHRIST. Ainſi il interpretoit fauſſement la ſainte Ecriture. Que s'il eſtoit perſuadé qu'elle regardoit noſtre Sauveur, il devoit donc ajoûter ce qui ſuit immédiatement dans le même Pſeaume, comme eſtant ſa propre condamnation : *Vous marcherez ſur l'aſpic & le baſilic, & vous foulerez aux pieds le lion & le dragon.* Ainſi il parle du ſecours des Anges comme s'il parloit à un homme foible : & il ne dit pas qu'il devoit eſtre luy-même foulé aux pieds, cachant par malice ce qu'il eſtoit. Il s'efforce par ſa tentation, dit ſaint Hilaire, de faire tomber bien bas celuy qu'il voyoit ſi élevé, & il travaille à précipiter, s'il avoit pû, ce maiſtre éminent, placé au-deſſus du temple ; c'eſt-à-dire, au-deſſus de la loy & des Propheres. Enfin il tâche en quelque maniére que ce ſoit, d'engager celuy qu'il tente à luy obéïr, eſtant aſſez orgueilleux pour ſe flatter de cette gloire qu'il remporteroit, ſi le Dieu de majeſté ſe fût abbaiſſé juſqu'à vouloir bien luy condeſcendre dans ce qu'il luy propoſoit, quoiqu'il ne pût luy en arriver aucun mal : *Relaturus hinc gloriam, ſi ſibi Dominus majeſtatis,*

Hieron. in hunc locum.

Hilar. in Matth. can. 3.

licèt per confidentiam, paruiſſet. Mais la malice du démon qui peut bien ſéduire des hommes foibles, ne put trouver aucun accès auprès du Seigneur de tous les hommes, qui dit de luy-même ailleurs; Que *le prince de ce ſiécle ne trouveroit rien en ſa perſonne* qui luy appartint. *Joan. 14. 30.*

℣. 7. JESUS *luy répondit : Il eſt écrit auſſi : Vous ne tenterez point le Seigneur voſtre Dieu.*

Rien ne paroiſt plus admirable que cette ſimplicité avec laquelle le Fils de Dieu combat l'orgueil & la curioſité du démon. Cet eſprit trompeur avoit abuſé, comme le remarque S. Chryſoſtome, d'un paſſage de l'Ecriture, qui ne diſoit nullement que le juſte dût ſe précipiter luy-même, afin d'eſtre ſouſtenu par les ſaints Anges. Cependant le Fils de Dieu ſans ſe mettre en peine de le réfuter & de luy repreſenter l'abus qu'il faiſoit de l'Ecriture, ſe contente de le confondre par la vérité toute ſimple d'un autre paſſage, qui luy déclaroit qu'il ne falloit point tenter Dieu. Or c'eſt le tenter, dit un ancien Pére, de s'expoſer à un péril ſans neceſſité & ſans raiſon. Il eſt vray que JESUS-CHRIST eſtant Dieu, n'auroit eſté expoſé à aucun péril, quand il ſe ſeroit jetté du haut du temple. Mais cet Homme-Dieu, que ſon Incarnation avoit rendu noſtre chef, eſtoit obligé de montrer l'exemple à ſes membres : c'eſt pourquoy il ne devoit pas leur devenir un ſcandale, en faiſant ce qu'ils n'euſſent pû imiter ſans tomber dans un péché. C'eſt au démon, dit ſaint Chryſoſtome, à ſe précipiter luy-même; comme c'eſt à Dieu à relever ceux qui ſont tombez dans le précipice, ou à empêcher qu'ils n'y tombent. Si donc JESUS-CHRIST

Chryſoſt. in hunc locum.

Theodor. in Deut. quæſt. 50.

devoit montrer ſa puiſſance, c'eſtoit plutoſt en tirant les autres du précipice, qu'en les y jettant par ſon exemple. Il apprend auſſi aux fidelles à éviter avec ſoin toute vaine gloire; parce que quoique toutes choſes ſoient poſſibles à un Dieu, il ne faut pas néanmoins avoir la témérité de vouloir tenter ſans une grande raiſon ſa toute-puiſſance.

Hilar. ib. ut ſupr.

Auguſt. De Ver. Relig. cap. 38.

JESUS-CHRIST vainquit, ſelon la remarque de ſaint Auguſtin, la curioſité dans ſon ennemi, qui ne le preſſoit de ſe précipiter du haut du temple que dans le deſſein de connoiſtre quelque choſe; c'eſt-à-dire, d'expérimenter ſi Dieu en effet prendroit ſoin de luy. Et il nous apprit par ces paroles: *Tu ne tenteras point le Seigneur ton Dieu*; qu'il n'eſt pas beſoin pour connoiſtre Dieu, d'uſer de cette maniére de le tenter, qui tend viſiblement à vouloir approfondir ſes divins ſecrets. Mais quiconque, ajoûte ce Saint, s'attache à conſidérer par une vûë fixe & éternelle, & à aimer l'immuable vérité, ne ſe laiſſe point tomber en ſuivant l'attrait des yeux du corps pour enviſager & pour aimer les choſes terreſtres & temporelles: *Quiſquis æterno ſpectaculo incommutabilis veritatis adhæreſcit, non per faſtigium hujus corporis, id eſt per hos oculos præcipitatur, ut temporalia & inferiora cognoſcat.* Ainſi s'il eſt dangereux de vouloir par une vaine curioſité pénétrer dans le ſecret des conſeils impénétrables de la juſtice & de la ſageſſe de Dieu, il eſt très-utile & même très-neceſſaire de nous unir très-étroitement à la vérité de ſes ſaints préceptes par un principe de charité & par un eſprit d'obéiſſance.

v. 8. 9. *Le diable le tranſporta encore ſur une montagne fort haute, & luy montrant tous les royaumes du monde.... il luy dit : Je vous donneray toutes ces choſes, ſi en vous proſternant vous m'adorez.*

La fureur du diable & la patience de JESUS-CHRIST forment entr'elles un combat des plus ſurprenans dont on eût jamais entendu parler. Le Seigneur de l'univers eſtoit deſcendu du ciel, dit ſaint Jérôme, & avoit daigné ſe rabbaiſſer juſqu'à nous, afin de vaincre le diable par l'excès de cette profonde humilité. Et le diable s'empreſſe au contraire de le tranſporter ſur des lieux élevez, afin de le faire tomber de cette haute élevation, ainſi qu'il eſtoit tombé luy-même pour s'eſtre élevé au-deſſus de ſoy. Le Fils de Dieu par une ſageſſe incompréhenſible à tous les hommes, s'abandonne extérieurement à la volonté de ſon ennemi, & il luy permet pour le mieux tromper, de ſe rendre maiſtre pour un temps de ſa ſainte humanité, de la même ſorte qu'il s'abandonna depuis volontairement à la fureur de ſon propre peuple. Le diable le tranſporte donc ſur une montagne fort haute, qui eſtoit apparemment l'une de celles dont Jéruſalem eſt environnée. Et de ce lieu élevé *il luy montre tous les royaumes du monde:* ce qui paroiſt difficile à concevoir; puiſqu'il eſt naturellement impoſſible de découvrir d'un ſeul point de vûë tous les royaumes de l'univers. Mais ſoit que l'on enviſage la toute-puiſſance de JESUS-CHRIST, ou l'activité ſi pénétrante de celuy qui luy parloit, on comprendra aiſément de quelle ſorte cela ſe put faire.

Hieron. in hunc locum.

La gloire ou la pompe qui accompagnoit ces royaumes, & que le démon luy montra en même-

temps, nous marque toutes leurs richeſſes, leur magnificence, leurs forces, & le grand nombre de leurs peuples, & tout l'éclat de la Cour de leurs Princes environnez de cette troupe d'Officiers & de Seigneurs qui les adoroient. C'eſt-à-dire, que le démon dans l'inquiétude où il eſtoit de connoiſtre celuy à qui il parloit, n'oublia rien de tout ce qu'il crut plus capable de flatter l'orgueil & l'ambition d'un homme. Mais ce qu'il luy dit après luy avoir montré tous ces royaumes du monde, en l'aſſurant qu'il *luy donneroit toutes ces choſes pourvû qu'il ſe proſternât pour l'adorer*, eſt le comble de l'aveuglement de l'orgueil. Car il ſçavoit bien que Dieu même a déclaré hautement dans les Écritures : *Per me reges regnant* ; c'eſt par moy que regnent les Rois. Et par conſéquent il ne pouvoit s'attribuer, dit ſaint Jérôme, ſans un excès d'arrogance, la diſpoſition abſoluë des Empires & des Royaumes. Mais parce qu'il n'avoit pû l'engager juſqu'alors à luy déclarer s'il eſtoit véritablement le Fils de Dieu, il a enfin l'inſolence de vouloir ſe rendre encore une fois ſemblable au Très-haut, & de feindre qu'il eſt Dieu luy-même. C'eſt pourquoy affectant en quelque ſorte de ne regarder plus JESUS-CHRIST que comme un homme, & ne luy diſant plus comme auparavant : *Si vous eſtes le Fils de Dieu* ; il le tente ouvertement, & luy demande qu'il l'adore. Tels ſont les degrez funeſtes par leſquels un eſprit ſuperbe & aveugle s'éleve toûjours, & monte à la fin juſqu'au comble de l'impiété. Mais, comme dit admirablement un grand Saint, il fait voir ſans y penſer, par la maniére même dont il parle à JESUS-CHRIST,

Proverb. 8. 15.

Hieron. in hunc locum.

qu'on ne peut point *l'adorer* ſans *tomber* auparavant d'une chûte très-funeſte : *Si cadens, inquit, adoraveris me. Ergo qui adoraturus eſt diabolum, antè corruit.*

℣. 10. *Retire-toy, ſatan ; car il eſt écrit : Vous adorerez le Seigneur voſtre Dieu, & vous ne ſervirez que luy ſeul.*

Les témoignages de l'Ecriture dont ſe ſert le Fils de Dieu pour renverſer le démon, ſont pris ſeulement du livre de Moïſe, intitulé : Le Deuteronome, qui ſignifie ſeconde loy, comme pour montrer, dit ſaint Jérôme, que le temps eſtoit arrivé de découvrir les myſtéres de la loy nouvelle, qui eſtoit véritablement la ſeconde loy, figurée par celle de Moïſe. Ce dernier excès du démon, comme l'appelle ſaint Hilaire, ne méritoit pas une réponſe moins forte que celle que luy fait le Fils de Dieu, lorſqu'en le nommant *ſatan*, il luy reproche dans ce ſeul nom tous ſes crimes ; & qu'il luy fait voir en même-temps dans l'exemple de celuy qu'il tentoit comme homme, que l'on ne doit adorer que Dieu ſeul. Cette réponſe de JESUS-CHRIST nous preſente encore, comme dit le même Pére, un grand exemple à imiter, en nous apprenant à mépriſer par un ſaint orgueil toute la gloire de cette vaine puiſſance des Grands de la terre & toute l'ambition du ſiécle, pour nous ſouvenir uniquement que Dieu ſeul mérite l'adoration & l'amour de noſtre cœur, & que tous les vains honneurs du monde ſont de l'appartenance du démon : *Quia omnis ſæculi honor, diaboli ſit negotium.*

Hieron. in Matth. cap. 4. v. 7.

Hilar. in Matth. canon. 3.

Quand le Fils de Dieu dit à ſatan de ſe *retirer*, ce fut, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, un

commandement qu'il luy fit plutoſt qu'un reproche. Et ce mot ſeul prononcé par le Tout-puiſſant le mit en fuite. Car ſi juſqu'alors il avoit ſouffert comme homme que le démon l'approchât pour le tenter, il luy fit alors ſentir ſa puiſſance comme Dieu. Et ſaint Jérôme croit même que lorſqu'il luy dit : *Retire toy* ; on doit ſous-entendre, dans les flammes éternelles qui t'ont eſté préparées & à tes anges. Mais quand on voudroit n'enviſager dans les paroles du Fils de Dieu que cette humble fermeté qu'il oppoſe à l'impudence du démon, on y trouveroit la raiſon qui fit fuir cet eſprit ſuperbe, que la ſeule humilité a la force de chaſſer très-promtement. Car il y en a qui croyent qu'il demeura auſſi incertain qu'auparavant touchant ce qu'il deſiroit ſçavoir, ſentant ſeulement que celuy qu'il avoit tenté eſtoit inacceſſible à tous ſes attraits.

℣. 11. *Alors le diable le laiſſa ; & en même-temps les Anges s'approchérent, & ils le ſervoient.*

Alors ; c'eſt-à-dire, après que tous les artifices du démon eurent eſté épuiſez ; ou, comme dit un autre Evangéliſte, après que toute la tentation eut eſté conſommée, il ſe retira tout tranſporté de fureur de n'avoir pû réüſſir dans ſon deſſein. Les ſaints Péres ont regardé en effet dans ces trois tentations qu'il employa contre JESUS-CHRIST, comme une image de toutes les différentes tentations qui perdent les hommes. Et ſaint Auguſtin les rapporte aux trois qui nous ont eſté marquées par ſaint Jean ; c'eſt-à-dire, à la concupiſcence de la chair, à la curioſité & à l'orgueil. Or celuy, dit-il, qui ſe nourrit intérieurement de la parole de Dieu, ne recherche point dans ce

Luc. 4. 13.

Aug. De vera Relig. c. 38. *Chryſoſt. in hunc locum. Gregor. in Evangel. hom.* 16.

deſert les plaiſirs de la vie charnelle. Celuy qui met ſon repos dans l'amour de la vérité, ne tombe point par la curioſité & par la concupiſcence des yeux. Celuy qui ſe tient ſoumis à Dieu ſeul ne court point après le vain éclat d'une élevation temporelle.

Après donc que JESUS-CHRIST a ſurmonté le démon, non par un effet de ſa puiſſance, mais de ſa patience, dit ſaint Grégoire; après que celuy qui eſtant le Verbe éternel du Pére auroit pû d'une parole précipiter ſon ennemi dans les abyſmes, ſe fut contenté de le combattre par la vérité des Ecritures, pour nous inſtruire par l'exemple de ſa douceur; ſatan ſe retire enfin: & les Anges à qui, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, le Fils de Dieu ne permit pas de paroiſtre tant que dura le combat pour ne mettre pas en fuite le diable avant que de l'avoir vaincu; ces Anges, dis-je, qui l'accompagnoient par tout d'une maniére inviſible, comme leur Seigneur & le Dieu de gloire, parurent alors en forme viſible: ils le ſervirent en luy preſentant ſans doute la nourriture dont il vouloit bien comme homme avoir beſoin; & ils luy rendirent les autres ſervices que ces ſaints Miniſtres luy devoient comme à leur maiſtre. Or ce qu'on vit arriver alors au Chef, arrive auſſi, ſelon les ſaints Péres, à ſes membres; car après qu'ils ont foulé ſous leurs pieds la teſte de l'ancien ſerpent en ſurmontant ſes tentations, les Anges & les Vertus céleſtes viennent prendre part à leur victoire, & ils ſe joignent à eux comme leurs gardes & leurs défenſeurs.

Gregor. in Evangel. hom. 16.

Chryſoſt. & Hilar. in hunc locum.

℣. 12. 13. 14. 15. *Or* JESUS *ayant oui dire que Jean avoit eſté mis en priſon, ſe retira dans la Ga-*

lilée ; & quittant le ſéjour de *la ville de Nazareth, il vint demeurer à Capharnaüm, &c.*

Ce que l'Evangile rapporte en ce lieu n'arriva pas auſſi-toſt après la tentation de JESUS-CHRIST, mais au bout de quelque temps. Ayant donc appris l'empriſonnement de ſaint Jean Baptiſte, dont il eſt parlé plus particuliérement dans le 14. chapitre de ſaint Matthieu, il *ſe retira dans la Galilée :* ce qui doit s'entendre de cette ſorte, ſelon
Maldon. que l'explique un Interprete. JESUS eſtant revenu à Nazareth ville de la baſſe Galilée, où Herode commandoit, & qui eſtoit la Galilée des Juifs, il la quitta pour s'en aller à Capharnaüm dans la haute Galilée, qui eſtoit hors de la juriſdiction d'Herode, & qu'on nommoit *la Galilée des Nations* ou *des Gentils* ; parce qu'une grande partie de cette Province eſtoit habitée par les Gentils depuis que le roy Salomon y avoit don-
3. Reg. 9. 11. né vingt villes à Hiram roy des Tyriens. Il paroiſt donc que la cauſe extérieure de la retraite de JESUS-CHRIST, eſtoit que ſon heure n'eſtant pas encore venuë de ſe livrer à la mort pour nous, il voulut oſter à Herode l'occaſion de ſonger à l'arreſter, comme il avoit fait ſaint Jean.
Chryſoſt. in hunc locum. Et quoique ſa toute-puiſſance luy fournît mille autres moyens d'empêcher la mauvaiſe volonté de ce Prince, il aima mieux, dit ſaint Chryſoſtome, uſer de cette conduite humble & commune, pour nous apprendre à ne nous pas expoſer de nous-mêmes à la perſécution ; parce qu'il ſuffit de ſouffrir avec courage les maux où la providence permet que l'on tombe ſans qu'on s'y jette témérairement. Mais outre cette cauſe que nous appellons extérieure, qui engage JESUS-

CHRIST à ſe retirer à Capharnaüm ; il y en avoit encore une autre plus importante, quoique plus cachée : c'eſt qu'il falloit qu'en accompliſſant les prophéties, il ſe hâtât d'appeller à luy ceux qui devoient devenir par la force de ſon Eſprit & de ſa grace les Docteurs de toute la terre. Car c'eſtoit-là qu'ils demeuroient & qu'ils exerçoient le meſtier mépriſable en apparence, mais innocent de peſcheurs. Et c'eſt ainſi que ce qui paroiſt quelquefois un événement humain & un pur hazard, eſt réglé divinement par le conſeil très-profond de celuy dont il eſt dit, Que *ſa ſageſſe atteint avec force depuis une extrémité juſqu'à l'autre* ; c'eſt-à-dire, qu'elle conduit infailliblement ſes adorables deſſeins juſqu'à leur fin, ſans qu'il ſoit en la puiſſance de tous les démons & de tous les hommes de l'empêcher.

Ce fut *dans les confins de la tribu de Zabulon & de la tribu de Nephtali* que le Fils de Dieu ſe retira, & qu'en même-temps il alla chercher par un choix tout pur de ſa miſéricorde ces peſcheurs de poiſſons pour en faire des peſcheurs d'hommes, ſelon qu'il le dit enſuite. Ce païs eſtoit proche de la mer qu'on nommoit de Galilée, & tendoit vers la mer méditerranée ; ce qui le fait appeller par le ſaint Evangéliſte, *via maris*, le chemin de la mer ou vers la mer. Que s'il eſt marqué encore, qu'il eſtoit *au-delà du Jourdain* ; cela ne doit pas s'entendre à l'égard de la Paleſtine, mais de la tribu de Ruben & de Gad, & de ceux qui venoient du coſté d'Egypte. Mais ſelon la langue originale on peut auſſi-bien entendre au-deçà du Jourdain qu'au-delà ; ce qui n'auroit plus de difficulté.

℣. 16. *Ce peuple qui eſtoit aſſis dans les ténébres a vû une grande lumiére : & la lumiére s'eſt levée ſur ceux qui eſtoient aſſis dans la région de l'ombre de la mort.*

Hieron. in hunc locum. Chryſ. ib. ut ſupr.

Ce furent ces peuples, ſelon ſaint Jérôme, qui furent aſſez heureux pour entendre les premiers la prédication de JESUS-CHRIST. Les *ténébres* qui les couvroient, n'eſtoient pas de ces ténébres qui privent les yeux du corps de la lumiére ſenſible, mais les ténébres ſpirituelles du cœur, qui naiſſent de l'ignorance de la vérité & de la corruption de la volonté. C'eſt ce que l'Evangéliſte appelle icy *l'ombre de la mort ;* c'eſt-à-dire, des ténébres mortelles. Car avant la naiſſance de JESUS-CHRIST, toute la terre eſtoit réduite, dit ſaint Chryſoſtome, dans l'extrémité de la miſére. Preſque tous les hommes eſtoient des aveugles tout remplis d'obſcurité dans leur eſprit, dans leur cœur, dans leur volonté ; ne connoiſſant point leurs devoirs, & ne voulant pas même les connoiſtre, ou au moins ne s'en mettant point en peine. Ils eſtoient dans cette ſombre & funeſte nuit ſemblables en quelque façon aux Egyptiens frappez de la neuviéme playe, dont il eſt dit : Que *des ténébres effroyables ayant couvert toute l'Egypte pendant trois jours, nul ne voyoit plus ſon frére ni ne ſe remuoit de la place où il eſtoit.* Auſſi l'Ecriture ne dit pas qu'ils marchoient dans les ténébres épaiſſes dont ils eſtoient obſedez de toutes parts au-dedans & au-dehors ; mais *qu'ils y eſtoient aſſis :* ce qui marque le repos funeſte où ils ſe tenoient au milieu de cette nuit & de cette mort de leurs ames ſéparées de la lumiére & de l'amour de leur Dieu.

Exod. 10. 22. 23.

Lors donc que ces peuples de Zabulon & de Nephtali eſtoient, comme tous les autres peuples de la terre, dans les ténébres, *ils apperçurent* tout d'un coup non une lumiére commune, mais *une grande lumiére*; c'eſt-à-dire, cette *lumiére véritable* & eſſentielle, qui, ſelon ſaint Jean, *éclaire tout homme venant dans le monde.* Et cette *lumiére* du Verbe incarné *s'éleva tout d'un coup ſur eux*; c'eſt-à-dire, ſelon l'explication de ſaint Chryſoſtome, que ces peuples ne trouvérent point cette lumiére après l'avoir cherchée d'eux-mêmes; mais que ce fut le Seigneur qui vint d'enhaut ſe montrer à eux, & que ſa lumiére vint d'elle-même les éclairer ſans qu'ils l'euſſent cherchée les premiers. C'eſt ce qui marque l'infinie miſéricorde de ce ſoleil de juſtice, qui s'eſtant, pour parler ainſi, comme éclipſé dans ſa divinité par l'anéantiſſement de ſon Incarnation, vint luy-même faire voir aux hommes d'une maniére proportionnée à la foibleſſe de leur vûë la lumiére de ſa vérité, qui pouvoit ſeule les rendre heureux.

Joan. 1. 9.

Chryſoſt. in hunc locum.

℣. 17. *Depuis ce temps-là* JESUS *commença à prêcher, en diſant: Faites pénitence, parce que le royaume des cieux eſt proche.*

JESUS commence à prêcher, dit ſaint Jérôme, lorſque Jean eſt empriſonné. Du moment que la loy ceſſe, l'Evangile commence à paroiſtre: *Deſinente lege, conſequenter oritur Evangelium.* Que ſi le Sauveur prêche maintenant les mêmes choſes que Jean Baptiſte avoit prêchées auparavant, c'eſt qu'il fait voir qu'il eſt le Fils du même Dieu dont Jean eſtoit le Prophete. Cependant ſaint Chryſoſtome demande pourquoy JESUS-CHRIST différa à prêcher la pénitence, & quel

Hieron. in hunc locum.

Chryſ. ibi ut ſupr.

beſoin il avoit que ſaint Jean le précédât, puiſque ſes miracles luy rendoient un témoignage ſuffiſant. Mais il répond qu'il eſtoit de la grandeur du Fils de Dieu de faire voir qu'il avoit ſes Prophetes, comme ſon Pére avoit les ſiens. Et d'ailleurs il eſtoit auſſi très-important, ſelon la remarque du même Saint, que ce ne fût pas JESUS-CHRIST qui dît le premier de luy-même ce que les hommes en devoient croire, mais qu'un autre publiât ce qu'il eſtoit; car ſi après tant de preuves de ſon pouvoir les Juifs eurent
Joan. 8. 13. l'inſolence de dire, que *ſon témoignage ne pouvoit eſtre véritable*, ils auroient cru ſans comparaiſon eſtre mieux fondez à luy faire ce reproche ſi ſaint Jean n'avoit point parlé de luy avec un ſi grand reſpect.

Le même Pére admire encore la ſageſſe que le Fils de Dieu fait paroiſtre dans ſes premiéres prédications, lorſqu'il ſe contente d'exhorter les peuples à la pénitence, ſans le faire ni avec force ni avec menaces comme ſaint Jean. Car il ne leur parle point ni de cette hache tranchante qui devoit couper les arbres infructueux par la racine, ni de ce van redoutable qui devoit purger l'aire, ni de ces flammes éternelles où les pailles ſeroient jettées. Mais il annonce d'abord aux hommes un royaume dans le ciel & tous les grands biens qu'ils avoient à eſpérer s'ils s'en rendoient dignes par une vraye pénitence.

August. Confeſſ. lib. 13. cap. 12. Nous eſtions, dit ſaint Auguſtin, comme plongez dans les ténébres de l'ignorance; & noſtre terre avant qu'elle reçût la forme que luy a donnée la doctrine évangélique, eſtoit toute informe
Geneſ. 1. & toute hideuſe. Mais voſtre miſéricorde, ô mon Dieu,

Dieu, ne nous a pas abandonnez dans noſtre miſére; & vous avez dit: *Que la lumiére ſoit faite. Le royaume des cieux eſt proche: Faites pénitence*, & que la lumiére ſe répande dans vos ames. Et nos ténébres nous ont déplu; & nous nous ſommes convertis à vous. Et il eſt ainſi arrivé qu'*ayant eſté autrefois ténébres*, comme dit ſaint Paul, *nous ſommes* enfin devenus *lumiére en noſtre Seigneur.* Epheſ. 5. 8.

℣. 18. 19. 20. *Or* JESUS *marchant le long de la mer de Galilée, vit deux fréres, Simon appellé Pierre & André ſon frére, qui jettoient leur filet dans la mer, car ils eſtoient peſcheurs; & il leur dit: Suivez-moy, &c.*

Avant cette vocation de ſaint Pierre & de ſaint André, ils avoient déja eu le bonheur de connoiſtre JESUS-CHRIST. Car un autre Evangéliſte nous apprend que ſaint André l'ayant entendu nommer *l'agneau de Dieu* par ſaint Jean Baptiſte, il le ſuivit, & demeura le reſte du jour avec luy; & que depuis ayant rencontré ſon frére Simon, il luy dit, qu'ils avoient trouvé le Meſſie: & ce fut alors qu'il l'amena à JESUS, qui luy déclara dès ce temps-là qu'il ſeroit nommé *Céphas*, c'eſt-à-dire, *Pierre*. Or quoique ſaint Pierre & ſaint André s'en fuſſent enſuite retournez chez eux, ils conçurent un grand reſpect pour la perſonne & pour la doctrine de JESUS-CHRIST. Mais il ne les avoit point encore appellez avec cette voix toute-puiſſante, qui devoit leur faire tout abandonner pour ſe rendre ſes diſciples. C'eſt pourquoy ſaint Matthieu nous marque icy que lorſqu'il marchoit un jour le long de la mer de Galilée, les ayant vû jetter leur filet dans la mer, il leur dit de le Joan. 1. 35. &c.

ſuivre. Cette parole qui agit ſi puiſſamment ſur leur cœur, fut encore accompagnée d'une circonſtance miraculeuſe qui eſt rapportée ailleurs. Car ſaint Luc témoigne que JESUS eſtant accablé par la foule du peuple qui ſe preſſoit pour l'entendre, il entra dans une barque qui appartenoit à Simon; & qu'après avoir enſeigné le peuple, il fit prendre une ſi grande quantité de poiſſons à Pierre, qu'il en fut dans le dernier étonnement, d'autant plus qu'ayant peſché toute la nuit il n'avoit rien pris auparavant. Nous verrons plus particuliérement dans les explications de ſaint Luc, comment JESUS-CHRIST ſe ſervit de l'occaſion de ce miracle pour dire enſuite à Simon & à André de le ſuivre, en les aſſûrant qu'il *les feroit* à l'avenir *peſcheurs d'hommes*.

Luc. 5. Epiphan. hæreſ. 51. cap. 15.

Chryſoſt. in hunc locum.

Saint Jean Chryſoſtome admire la foy & la prompte obéïſſance de ces Diſciples, qui quittent tout ſans raiſonner, dès le moment que le Fils de Dieu le leur commande, & qui ſe dévouënt d'une maniére admirable à le ſuivre pour toûjours, ſans enviſager ni ce qu'ils quittoient, ni à quoy ils s'engageoient. Et il compare cette parole miraculeuſe, qui eut la force de les attacher tout d'un coup à luy ſans aucun retour, à une peſche toute divine où l'on prend les ames, en les retirant de l'abyſme de la corruption du ſiécle comme du fond de la mer. Ainſi JESUS-CHRIST leur ayant promis de les faire à l'avenir *peſcheurs d'hommes*, leur donna en leurs perſonnes une preuve de ce qu'il leur promettoit, puiſqu'il fit luy-même le premier à leur égard la fonction de peſcheur d'hommes, en les retirant du ſiécle avec le filet de ſa parole & de ſa doctrine toute céleſte, comme l'appelle ſaint Auguſtin.

Auguſt. De fid. & oper. cap. 17.

¥. 21. 22. *De là s'avançant il vit deux autres frères, Jacques fils de Zébédée, & Jean ſon frère, qui étoient dans une barque avec Zébédée leur pére & qui raccommodoient leurs filets, & il les appella, &c.*

Saint Luc témoigne que ces deux fréres Jacques & Jean eſtoient compagnons de Simon Pierre, qui les avoit même priez de venir l'aider à tirer ſon filet de l'eau, & qu'ils furent comme luy dans l'étonnement d'une peſche ſi miraculeuſe qu'il venoit de faire. Ainſi pour concilier ſaint Matthieu avec ſaint Luc, il paroiſt que Jacques & Jean eſtant venu aider Pierre, s'en retournérent à leur barque qui eſtoit peu éloignée: & que JESUS-CHRIST après eſtre deſcendu de celle de Pierre, s'eſtant un peu avancé, & les ayant vû qui travailloient dans leur barque à raccommoder leurs filets, il leur dit comme à Pierre & à André de le ſuivre. Ils eſtoient pauvres, dit ſaint Chryſoſtome, & ils vivoient de leur travail: mais c'eſtoit dans un meſtier légitime. Ils eſtoient unis enſemble, & ils avoient avec eux leur pére pauvre qu'ils ſervoient & qu'ils nourriſſoient. Auſſitoſt que JESUS-CHRIST les appelle, ils quittent & le meſtier dont ils vivoient, & leur maiſon paternelle; & ils nous apprennent, dit ſaint Hilaire, que ſi nous voulons ſincérement ſuivre JESUS-CHRIST, nous ne devons point eſtre arreſtez ni par tous les ſoins de la vie du ſiécle, ni par l'amour de la maiſon de nos péres. Et ſaint Jérôme conſidérant la vocation de ces premiers Diſciples du Fils de Dieu, deſtinez à le ſuivre comme leur maiſtre, dit qu'il a choiſi en leurs perſonnes des peſcheurs & des ignorans, de peur

Luc. 5. 7. 9. 10.

Marc. 1. 19.

Hilar in Matth. canon. 3.

Hieron. in hunc locum.

que lorſqu'il les envoyeroit prêcher aux peuples, on ne regardât la foy de ceux qui croiroient en luy, comme eſtant plutoſt l'effet de leur éloquence & de leur ſcience, que de la vertu toute-puiſſante de Dieu : *Piſcatores & illiterati mittuntur ad prædicandum, ne fides credentium, non virtute Dei, ſed eloquentiâ atque doctrinâ fieri putaretur.*

℣. 23. 24. 25. *Et* JESUS *alloit par toute la Galilée enſeignant dans leurs ſynagogues, prêchant l'Evangile du royaume, & guériſſant toutes ſortes de langueurs & toutes ſortes de maladies parmi le peuple, &c.*

JESUS-CHRIST eſtoit venu premiérement pour ſon peuple, & il devoit envoyer ſes Apoſtres, comme il le dit autre part, chercher les brebis perduës de la maiſon d'Iſraël. Il commence donc à faire luy-même icy ce qu'il devoit faire enſuite par ſes Diſciples. Il va par toute la Galilée, jettant le filet de ſa céleſte doctrine pour peſcher les ames; & *il prêche* au milieu des ſynagogues des Juifs *l'Evangile du royaume* ; c'eſt-à-dire, l'heureuſe nouvelle qui regardoit le royaume céleſte qu'il leur promettoit, & le chemin par lequel il falloit marcher pour y arriver heureuſement. Lorſqu'il envoya depuis ſes Apoſtres chercher les brebis perduës de la maiſon d'Iſraël, en même-temps qu'il leur dit d'aller prêcher que le royaume du ciel eſtoit proche, il leur ordonna de guérir les malades, de reſſuſciter les morts, de guérir les lépreux & de chaſſer les démons. Il fait donc auſſi avant eux la même choſe ; puiſqu'il eſt marqué en ce lieu, Qu'enſeignant dans les ſynagogues de la Galilée, & y prêchant l'Evangile du royaume, *il guériſſoit toutes ſortes de*

Matth. 10. 6.

langueurs & de maladies. Il entre dans les ſynagogues, dit ſaint Chryſoſtome, pour faire voir à ſon peuple qu'il n'eſtoit pas un ſéducteur ni un ennemi du vray Dieu qu'ils adoroient ; mais qu'il venoit s'acquitter de l'ordre que ſon Pére luy avoit donné d'apprendre aux hommes à le ſervir en eſprit & en vérité. Et il ajoûte les miracles à ſes prédications, parce que lorſque Dieu veut faire quelque choſe d'extraordinaire, & introduire dans le monde quelque nouvel établiſſement, il l'appuye ordinairement par des effets miraculeux de ſa puiſſance. Ainſi eſtant preſt de publier une loy ſublime & une forme de vie inconnuë juſqu'alors aux hommes, il fait beaucoup de miracles ; parce que le royaume éternel qu'il annonçoit eſtant inviſible, il vouloit en établir la vérité dans l'eſprit des hommes par des miracles viſibles qui les étonnoient.

La Syrie *où ſe répandit ſa réputation*, comprenoit beaucoup de grandes Provinces, l'Idumée, la Paleſtine, la Céléſyrie, la Phénicie, la Syrie où eſtoit Damas, la Syrie où eſtoit Antioche, la Méſopotamie, & d'autres encore. Car ſes bornes du coſté de l'orient eſtoient Babylone ; du coſté de l'occident, la mer méditerranée ; vers le nord, la Cilicie ; & vers le midy l'Egypte. *Décapolis* eſtoit un canton de dix villes, dont la plus grande eſtoit Scythopolis ou Scythople. La *Judée* doit eſtre priſe en ce lieu préciſément pour le païs qui contenoit les deux tribus de Juda & de Benjamin. Et enfin *ce qui eſtoit au-delà du Jourdain* marque toute l'étenduë de païs qu'occupoient les tribus de Ruben & de Gad, & la demi tribu de Manaſſé au-delà du Jourdain, par rap-

Tanſ. in hunc loc.

Joſeph. Bell. Jud.

port à Jéruſalem, ſelon le premier partage qui leur fut fait du vivant même de Moïſe.

Il paroiſt donc que la réputation de JESUS-CHRIST, & le bruit des grands miracles qu'il faiſoit par la guériſon de toutes ſortes de maladies les plus incurables, ſe répandit promtement par tout, & attiroit une infinité de perſonnes qui venoient chercher du ſoulagement dans leurs maux & dans leurs douleurs. Car l'homme animal & charnel, comme ſaint Paul appelle ceux qui ne ſont point ſuſceptibles des choſes qu'enſeigne l'Eſprit de Dieu, eſt ſenſible principalement à ce qui regarde ſon corps & ſa chair. Et ainſi le Fils de Dieu par une condeſcendance très-digne de la bonté infinie qui l'avoit porté à s'incarner pour l'amour des hommes, ménageoit d'une maniére admirable ces guériſons extérieures de leurs maladies corporelles, pour leur procurer le ſalut plus important de leurs ames. En reſſuſcitant l'homme extérieur, il le diſpoſoit à reſſuſciter auſſi intérieurement. En guériſſant les poſſedez, il leur apprenoit à deſirer encore plus d'eſtre délivrez de la poſſeſſion malheureuſe par laquelle le démon s'eſtoit rendu maiſtre de leurs cœurs. En rendant le mouvement libre des membres à ceux qui l'avoient perdu par *la paralyſie*, il leur inſpiroit un deſir ardent de ſortir de l'état funeſte de langueur & de pareſſe qui leur oſtoit tout le mouvement du cœur vers Dieu.

1. Corint. 2. 14.

Chryſoſt. in hunc locum.

Suivons donc auſſi JESUS-CHRIST nous autres, s'écrie ſaint Jean Chryſoſtome; puiſque nous ne ſommes pas moins malades dans l'ame, que ces peuples l'étoient dans le corps. Ce ſont même nos maladies ſpirituelles qu'il deſire princi-

palement de guérir ; ne guériſſant en effet les « corps que pour paſſer à la guériſon des ames. La « réputation de JESUS-CHRIST n'eſtoit alors ré- « panduë que dans la Syrie : & elle l'eſt maintenant « par toute la terre. La vûë de la guériſon de quel- « ques poſſedez faiſoit alors accourir vers luy les « peuples de toutes parts : & vous après avoir vû « des effets beaucoup plus grands de ſa puiſſance, « vous demeurez inſenſibles ſans vous mettre en « peine de venir à luy. Ils quittoient & leur païs, « & leurs amis, & leurs proches pour le ſuivre : « & vous craignez de ſortir de voſtre maiſon pour « l'aller trouver, & pour recevoir de luy beaucoup « plus que vous n'auriez quitté. Cependant nous « ne vous demandons pas que vous quittiez vos « maiſons : quittez ſeulement vos mauvaiſes habi- « tudes ; & en demeurant chez vous, vous vous « ſauverez. Mais, hélas ! autant que nous ſommes « ſenſibles aux maux du corps, & pleins d'ardeur « pour rechercher les moyens de nous ſoulager ; « autant nous ſommes négligens & endormis pour « les maladies de nos ames. Et c'eſt même la rai- « ſon pour laquelle nous ne guériſſons pas ſouvent « de nos maladies corporelles ; parce que ce qui « eſt eſſentiellement neceſſaire nous paſſe pour ſu- « perflu ; & ce qui eſt ſuperflu, nous le regardons « comme le ſeul neceſſaire. Ainſi il arrive que né- « gligeant la ſource même des maux corporels qui « nous accablent, nous prétendons néanmoins ſé- « cher les ruiſſeaux. Or l'exemple du paralytique « *Joan. 5.* de trente-huit ans, ſans parler des autres, nous « 14. fait aſſez voir que les maux du corps ſont ſou- « vent la peine des maux de l'ame. «

Saint Hilaire conſidérant JESUS-CHRIST *Hilar. in*

Matth. canon. 3. marcher ainſi par toute la Galilée, *prêcher dans les ſynagogues l'Evangile du royaume, & guérir toutes ſortes de maladies*, dit qu'il déclaroit ouvertement par ſes œuvres qui il eſtoit; & qu'il donnoit lieu à ſon peuple de reconnoiſtre dans ſes actions miraculeuſes la vertu & la preſence de celuy que la lecture des livres des Prophetes leur repreſentoit tous les jours comme devant venir parmy eux: *Factis ipſe ſe profert: ut quem in Prophetarum voluminibus legere erant ſoliti, præſentem operibus contuerentur.*

CHAPITRE V.

† Tous les Saints. Pluſieurs Martyrs.

1. † JESUS voyant tout ce peuple, monta ſur une montagne, où s'eſtant aſſis, ſes Diſciples s'approchérent de luy;

2. & ouvrant ſa bouche il les enſeignoit, en diſant:

Luc. 6. 20. 3. Bienheureux les pauvres // d'eſprit; parce que le royaume des cieux eſt à eux.

Pſal. 36. 11. 4. // Bienheureux ceux qui ſont doux; parce qu'ils poſſederont la terre.

Iſai. 61. 3. 5. Bienheureux ceux qui

1. VIdens autem Jeſus turbas, aſcendit in montem, & cùm ſediſſet, acceſſerunt ad eum Diſcipuli ejus;

2. & aperiens os ſuum docebat eos, dicens:

3. Beati pauperes ſpiritu: quoniam ipſorum eſt regnum cælorum.

4. Beati mites: quoniam ipſi poſſidebunt terram.

5. Beati qui lugent:

3. *exp^l.* ſpiritu, *de cœur & d'affection.*

4. *Dans le grec la ſeconde beatitude eſt de ceux qui pleurent, & la troiſiéme de ceux qui ſont doux.*

quoniam ipſi conſolabuntur.

pleurent; parce qu'ils ſeront conſolez.

6. Beati qui eſuriunt & ſitiunt juſtitiam : quoniam ipſi ſaturabuntur.

6. Bienheureux ceux qui ſont affamez & altérez de la juſtice ; parce qu'ils ſeront raſſaſiez.

7. Beati miſericordes : quoniam ipſi miſericordiam conſequentur.

7. Bienheureux ceux qui ſont // miſéricordieux; parce qu'ils obtiendront eux-mêmes miſéricorde.

8. Beati mundo corde : quoniam ipſi Deum videbunt.

8. Bienheureux ceux qui ont le cœur pur ; parce qu'ils verront Dieu. *Pſal.* 23. 4.

9. Beati pacifici : quoniam filii Dei vocabuntur.

9. Bienheureux les // pacifiques; parce qu'ils ſeront appellez enfans de Dieu.

10. Beati qui perſecutionem patiuntur propter juſtitiam : quoniam ipſorum eſt regnum cælorum.

10. Bienheureux ceux qui ſouffrent perſécution pour la juſtice ; parce que le royaume des cieux eſt à eux.

11. Beati eſtis cùm maledixerint vobis, & perſecuti vos fuerint, & dixerint omne malum adverſum vos mentientes, propter me.

11. Vous eſtes heureux, lorſque les hommes vous chargeront de malédictions, & qu'ils vous perſécuteront, & qu'ils diront fauſſement toute ſorte de mal contre vous à cauſe de moy.

12. Gaudete, & exultate : quoniam merces veſtra copioſa eſt in cælis : ſic enim perſecuti ſunt Prophetas qui fuerunt ante

12. Réjouiſſez-vous *alors*, & treſſaillez de joye ; parce qu'une grande récompenſe vous eſt réſervée dans les cieux ¶. Car c'eſt ainſi qu'ils

7. *autr.* ceux qui ſont compatiſſans & charitables.

9. *autr.* ceux qui aiment & procurent la paix.

ont perſécuté les Prophetes, qui ont eſté avant vous.

Marc. 9. 49. Luc. 14. 34. † Un S. Docteur. 13. † Vous eſtes le ſel de la terre. Que ſi le ſel // perd ſa force, avec quoy le ſalera-t-on ? Il n'eſt plus bon à rien qu'à eſtre jetté dehors, & à eſtre foulé aux pieds par les hommes.

13. Vos eſtis ſal terræ. Quod ſi ſal evanuerit, in quo ſalietur? Ad nihilum valet ultrà, niſi ut mittatur foras, & conculcetur ab hominibus.

14. Vous eſtes la lumiére du monde. Une ville ſituée ſur une montagne ne peut eſtre cachée:

14. Vos eſtis lux mundi. Non poteſt civitas abſcondi ſupra montem poſita:

Marc. 4. 21. Luc. 8. 16. & 11. 33. 15. & on n'allume point une lampe pour la mettre ſous le boiſſeau, mais on la met ſur un chandelier, // afin qu'elle éclaire tous ceux qui ſont dans la maiſon.

15. neque accendunt lucernam, & ponunt eam ſub modio, ſed ſuper candelabrum ut luceat omnibus qui in domo ſunt.

16. Ainſi que voſtre lumiére luiſe devant les hommes, afin qu'ils voyent vos bonnes œuvres, & qu'ils glorifient voſtre Pére qui eſt dans les cieux.

16. Sic luceat lux veſtra coram hominibus, ut videant opera veſtra bona, & glorificent Patrem veſtrum qui in cælis eſt.

17. Ne penſez pas que je ſois venu détruire la loy ou les Prophetes: je ne ſuis pas venu les détruire, mais les accomplir.

17. Nolite putare quoniam veni ſolvere legem, aut Prophetas: non veni ſolvere, ſed adimplere.

18. Car je vous dis en vérité, que le ciel & la terre // ne

18. Amen quippe dico vobis, donec tranſ-

15. *autr.* s'affaiſſit.
15. *g.* d'où elle éclaire.

18. *autr.* paſſeront pluroſt que tout ce qui eſt dans la loy, &c.

eat cælum & terra, iota unum aut unus apex non præteribit à lege, donec omnia fiant.

19. Qui ergo ſolverit unum de mandatis iſtis minimis, & docuerit ſic homines, minimus vocabitur in regno cælorum: qui autem fecerit & docuerit, hic magnus vocabitur in regno cælorum.

20. Dico enim vobis, quia niſi abundaverit juſtitia veſtra pluſquam Scribarum & Phariſæorum, non intrabitis in regnum cælorum.

21. Audiſtis quia dictum eſt antiquis: Non occîdes; qui autem occîderit, reus erit judicio.

22. Ego autem dico vobis: quia omnis qui iraſcitur fratri ſuo, reus erit judicio. Qui autem dixerit fratri ſuo: Raca, reus erit concilio. Qui autem dixerit: Fatue, reus

paſſeront point que tout ce qui eſt dans la loy ne ſoit accompli parfaitement juſqu'à un ſeul iota & à un ſeul point.

19. Celuy donc qui violera l'un de ces moindres commandemens, // & qui apprendra aux hommes à les violer, ſera // regardé dans le royaume des cieux comme le dernier; mais celuy qui fera & enſeignera, ſera grand dans le royaume des cieux.

20. † Car je vous dis que ſi voſtre juſtice n'eſt plus abondante que celle des // Scribes & des Phariſiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux. *Luc.* 11, 39. † V. Dimanche après la Pentec.

21. Vous avez appris qu'il a eſté dit aux anciens: Vous ne tuerez point; & quiconque tuera méritera d'eſtre condamné par le jugement. *Exod.* 20. 13. *Deuter.* 5. 17.

22. Mais moy je vous dis, que quiconque ſe mettra en colére // contre ſon frére méritera d'eſtre condamné par le jugement. Que celuy qui dira à ſon frére: // Raca, méritera d'eſtre condamné par

19. *autr.* quoiqu'il inſtruiſe les hommes ſelon la loy.
Ibid. expl. *c'eſt-à-dire, qu'on n'en fera aucun état dans le royaume du ciel, dont il ſera exclus.*
20. *Expl.* Docteurs de la loy.
22. *gr.* ſans ſujet.
Ib. *c'eſt une parole de mépris.*

le conſeil. Et que celuy qui luy dira : Vous eſtes un fou, méritera d'eſtre condamné // au feu de l'enfer.

erit gehennæ ignis.

23. Si donc lorſque vous preſentez voſtre offrande à l'autel, vous vous ſouvenez que voſtre frére a quelque // choſe contre vous,

23. Si ergo offers munus tuum ad altare, & ibi recordatus fueris quia frater tuus habet aliquid adverſum te ;

24. laiſſez-là voſtre don devant l'autel, & allez vous réconcilier auparavant avec voſtre frére; & puis vous reviendrez offrir voſtre don ¶.

24. relinque ibi munus tuum ante altare, & vade priùs reconciliari fratri tuo; & tunc veniens offeres munus tuum.

Luc. 12. 58. 25. Accordez-vous au plûtoſt avec voſtre adverſaire pendant que vous eſtes en chemin avec luy, de peur que voſtre adverſaire ne vous livre au Juge, & que le Juge ne vous livre au miniſtre *de la juſtice*, & que vous ne ſoyez mis en priſon.

25. Eſto conſentiens adverſario tuo citò dum es in via cum eo: ne fortè tradat te adverſarius judici, & judex tradat te miniſtro : & in carcerem mittaris.

26. Je vous dis en vérité, que vous ne ſortirez point de là, que vous n'ayez payé juſqu'à la derniére obole.

26. Amen dico tibi, non exies inde, donec reddas noviſſimum quadrantem.

Exod. 20. 14. 27. Vous avez appris qu'il a eſté dit aux anciens : Vous ne commettrez point d'adultére.

27. Audiſtis quia dictum eſt antiquis : Non mœchaberis.

28. Mais moy je vous dis, que quiconque aura regardé

28. Ego autem dico vobis, quia omnis qui

22. *l.* à la géhenne du feu.

23. *expl. a quelque juſte ſujet de ſe plaindre de vous.* S. Auguſtin.

viderit mulierem ad concupiſcendum eam, jam mœchatus eſt eam in corde ſuo.

29. Quòd ſi oculus tuus dexter ſcandaliſat te, erue eum, & projice abs te: expedit enim tibi ut pereat unum membrorum tuorum, quàm totum corpus tuum mittatur in gehennam.

30. Et ſi dextera manus tua ſcandaliſat te, abſcide eam, & projice abs te: expedit enim tibi ut pereat unum membrorum tuorum, quàm totum corpus tuum eat in gehennam.

31. Dictum eſt autem: Quicumque dimiſerit uxorem ſuam, det ei libellum repudii.

32. Ego autem dico vobis, quia omnis qui dimiſerit uxorem ſuam, excepta fornicationis cauſâ, facit eam mœchari: & qui dimiſſam duxerit adulterat.

33. Iterùm audiſtis quia dictum eſt anti-

une femme avec *un mauvais* deſir pour elle, a déja commis l'adultére dans ſon cœur.

29. Que ſi voſtre œil droit vous // ſcandaliſe, arrachez-le, & jettez-le loin de vous; car il vaut mieux pour vous qu'un des membres de voſtre corps périſſe, que tout voſtre corps ſoit jetté dans l'enfer. *Infr.* 18. 9. *Marc.* 9. 46.

30. Et ſi voſtre main droite vous // ſcandaliſe, coupez-la, & la jettez loin de vous; car il vaut mieux pour vous qu'un des membres de voſtre corps périſſe, que tout voſtre corps ſoit jetté dans l'enfer.

31. Il a eſté dit encore: Quiconque veut quitter ſa femme, qu'il luy donne un écrit, par lequel il déclare qu'il la répudie. *Deut.* 24. 1.

32. Et moy je vous dis, que quiconque aura quitté ſa femme, ſi ce n'eſt en cas // d'adultére, la fait devenir adultére; & que quiconque épouſe celle que ſon mary aura quittée, commet un adultére. *Infr.* 19. 7. *Marc.* 10. 11. *Luc.* 16. 18.

33. Vous avez encore appris qu'il a eſté dit aux an-

29. & 30. *expl.* eſt un ſujet de ſcandale & de chûte.
32. *l.* de fornication.

ciens: Vous ne vous parjurerez point; mais vous vous acquitterez envers le Seigneur des ſermens que vous aurez faits.

quis: Non perjurabis; reddes autem Domino juramenta tua.

34. Et moy je vous dis, que vous ne juriez en aucune ſorte, ni par le ciel, parce que c'eſt le trône de Dieu:

34. Ego autem dico vobis non jurare omnino, neque per cælum, quia thronus Dei eſt:

35. ni par la terre, parce qu'elle ſert *comme* d'eſcabeau à ſes pieds: ni par Jéruſalem, parce que c'eſt la ville du grand Roy:

35. neque per terram, quia ſcabellum eſt pedum ejus: neque per Jeroſolymam, quia civitas eſt magni regis:

36. vous ne jurerez pas auſſi par voſtre teſte, parce que vous n'en pouvez rendre un ſeul cheveu blanc ou noir.

36. neque per caput tuum juraveris, quia non potes unum capillum album facere, aut nigrum.

37. Mais contentez-vous de dire: // Cela eſt, cela eſt, ou: Cela n'eſt pas, cela n'eſt pas; car ce qui eſt de plus vient // du mal.

37. Sit autem ſermo veſter: Eſt, eſt: Non, non: quod autem his abundantius eſt, à malo eſt.

Exod. 21. 24. *Levit.* 24. 20. *Deuter.* 19. 21.

38. Vous avez appris qu'il a eſté dit: Oeil pour œil, & dent pour dent.

38. Audiſtis quia dictum eſt: Oculum pro oculo, & dentem pro dente.

39. Et moy je vous dis de ne point réſiſter // au mal *que l'on veut vous faire*: mais ſi quelqu'un vous a frappé ſur

39. Ego autem dico vobis non reſiſtere malo: ſed ſi quis te percuſſerit in dexte-

37. *expl.* Cette double repetition ſemble eſtre pour une plus grande affirmation.

Ibid. *autr.* d'une mauvaiſe cauſe, comme *de la foibleſſe de celuy qui pour croire a beſoin qu'on jure.* Saint Auguſtin.

39. *autr.* à celuy qui vous traite mal.

ram maxillam tuam, præbe illi & alteram.

la jouë droite, preſentez-luy encore l'autre.

40. Et ei qui vult tecum judicio contendere, & tunicam tuam tollere, dimitte ei & pallium.

40. Si quelqu'un veut plaider contre vous pour vous prendre voſtre robe, quittez-luy encore voſtre manteau. *Luc. 6. 29.*

41. Et quicumque te angariaverit mille paſſus, vade cum illo & alia duo.

41. Et ſi quelqu'un vous veut contraindre de faire mille pas avec luy, faites-en encore deux mille autres.

42. Qui petit à te, da ei: & volenti mutuari à te, ne averſaris.

42. Donnez à celuy qui vous demande, & ne rejettez point celuy qui veut emprunter de vous. *Deuter. 15. 8.*

43. Audiſtis quia dictum eſt: Diliges proximum tuum, & odio habebis inimicum tuum.

43. † Vous avez appris qu'il a eſté dit: Vous aimerez voſtre prochain, & vous haïrez voſtre ennemi. † 1. Vendredy de Carême.

44. Ego autem dico vobis: Diligite inimicos veſtros, benefacite his qui oderunt vos: & orate pro perſequentibus, & calumniantibus vos;

44. Et moy je vous dis: Aimez vos ennemis, // faites du bien à ceux qui vous haïſſent, & priez pour ceux qui // vous perſécutent & qui vous calomnient; *Luc. 6. 27. Rom. 12. 20.*

45. ut ſitis filii Patris veſtri qui in cælis eſt: qui ſolem ſuum oriri facit ſuper bonos & malos; & pluit ſuper juſtos & injuſtos.

45. afin que vous ſoyez les enfans de voſtre Pére qui eſt dans les cieux, qui fait lever ſon ſoleil ſur les bons & ſur les méchans, & fait pleuvoir ſur les juſtes & ſur les injuſtes.

46. Si enim diligitis eos qui vos diligunt,

46. Car ſi vous n'aimez que ceux qui vous aiment, quelle

44. gr. béniſſez ceux qui vous maudiſſent.

Ibid. gr. qui vous offenſent & vous perſécutent.

récompenſe *en* aurez-vous? Les Publicains ne le font-ils pas auſſi?

quam mercedem habebitis? Nonne & publicani hoc faciunt?

47. Et ſi vous ne ſaluez que vos fréres, que faites-vous en cela de plus *que les autres?* Les Payens ne le font-ils pas auſſi?

47. Et ſi ſalutaveritis fratres veſtros tantùm, quid ampliùs facitis? Nonne & Ethnici hoc faciunt?

48. Soyez donc vous autres parfaits comme voſtre Pére céleſte eſt parfait.

48. Eſtote ergo vos perfecti, ſicut & Pater veſter cæleſtis perfectus eſt.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. 2. *JESUS voyant tout ce peuple, monta ſur une montagne, où s'eſtant aſſis, ſes Diſciples s'approchérent de luy; & ouvrant ſa bouche il les enſeignoit.*

Pluſieurs ont cru que ce ſermon ſi célébre de JESUS-CHRIST ſur la montagne, rapporté par ſaint Matthieu, eſt différent de celuy dont parle ſaint Luc. En effet ſaint Luc dit, Que JESUS s'en alla ſur une montagne pour prier; qu'après y avoir paſſé toute la nuit, il appella ſes Diſciples quand il fut jour pour faire le choix de ſes douze Apoſtres; qu'eſtant deſcendu enſuite avec eux, il s'arreſta en un lieu plus étendu, où il vit une grande multitude de peuples qui eſtoient venus pour l'entendre & eſtre guéris, & qu'alors il dit: *Bienheureux les pauvres, &c.* Saint Matthieu ne parle point de la priére de JESUS-CHRIST, ni de l'élection des douze Apoſtres; il dit ſeulement

Luc. 6. 12. &c.

que

que JESUS voyant tout ce peuple monta ſur une montagne, où s'eſtant aſſis, & ſes Diſciples s'approchant de luy, il prononça les béatitudes rapportées dans ce chapitre. Mais il n'eſt pas ſurprenant que ſaint Matthieu ait tû une partie de ce qu'a dit un autre Evangéliſte: ainſi quoique le Fils de Dieu ſoit deſcendu du haut de la montagne, où il avoit fait ſa priére & le choix de ſes Apoſtres, ce put eſtre néanmoins ſur cette même montagne, dans un lieu moins élevé & plus étendu, qu'il parla au peuple pour l'inſtruire de ces grandes véritez que les hommes n'avoient point connuës juſqu'alors. Cette montagne où il fit l'excellente prédication contenuë dans ce chapitre, qui renferme, dit ſaint Auguſtin, toute la perfection de la vie chreſtienne, eſtoit, ſelon ſaint Jérôme, le mont Thabor, ou quelqu'autre de la Galilée.

Auguſt. de ſerm. Domin. in mont. lib. 1. cap. 1. Hieron. in Matth.

Mais quoique ce fut pour prier, pour faire l'élection des Apoſtres & pour éviter la foule que le Fils de Dieu monta ſur cette montagne; les Péres ont cru encore qu'il pouvoit bien nous marquer par cette ſituation même où il eſtoit élevé au-deſſus des peuples, que les préceptes qu'il avoit à leur donner renfermoient une plus grande juſtice que ceux qui avoient eſté donnez juſqu'alors aux Juifs; parce que la pluſpart de ceux que Dieu leur avoit donnez par ſes ſaints Prophetes, tendoient principalement à les lier par la crainte, dans l'eſpérance qu'on leur donnoit d'un royaume temporel s'ils eſtoient fidelles à les accomplir: mais ceux qu'il donnoit alors par la bouche de ſon propre Fils, tendoient à les rendre libres par la charité, & à les rendre dignes d'acquerir le royaume du ciel même: *Nec mirum*

Hilar. in Matth. canon. 4. Auguſt. ut ſuprà.

eſt, quòd dantur præcepta majora propter regnum cælorum, & minora data ſunt propter regnum terrenum. JESUS-CHRIST enſeigne donc après qu'il eſt monté ſur la montagne; c'eſt-à-dire, dit ſaint Hilaire, que s'eſtant alors comme élevé juſqu'à la majeſté de Dieu ſon Pére, il établit des préceptes pour former une vie toute céleſte: *In paterna ſcilicet majeſtatis poſitus celſitudine, cæleſtis vitæ præcepta conſtituit.* C'eſt peut-eſtre auſſi la même choſe que l'on peut entendre par cette ſorte d'expreſſion ſurprenante, *qu'il ouvrit ſa bouche:* comme s'il eût dit, Que le Verbe, qui dans le temps de l'ancienne loy avoit ſeulement accouſtumé d'ouvrir la bouche de ſes Prophetes, commença alors à *ouvrir* luy-même *ſa* propre *bouche*, & à découvrir les treſors de ſa ſageſſe inconnuë juſqu'alors aux hommes.

℣. 3. *Bienheureux les pauvres d'eſprit; parce que le royaume des cieux eſt à eux.*

Hieron. De peur qu'on ne crût que la pauvreté que le Fils de Dieu louë icy, eſt celle qu'on ſouffre ſeulement par neceſſité, il ne dit pas *les pauvres* ſimplement; mais les pauvres qui le ſont *d'eſprit*, ou en eſprit, ou par l'eſprit: c'eſt-à-dire, qui ſont humbles dans leur pauvreté, qui ſont pauvres de cœur & de volonté, & par un effet de la grace du Saint-Eſprit: *Qui propter ſpiritum ſanctum voluntate ſunt pauperes;* & qui ſont enfin du nombre de ces pauvres dont le Sauveur a parlé *Iſai. 61. 1.* par Iſaïe, en diſant: *Le Seigneur m'a rempli de ſon onction, & m'a envoyé prêcher l'Evangile aux pauvres.* Mais pourquoy dit-il *les pauvres d'eſprit*, *Chryſoſt. Hilar.* & non les humbles d'eſprit? C'eſt parce que ce mot de *pauvre*, dit beaucoup plus que celuy

d'humbles. Car il entend ces perſonnes qui ſont toutes abbattuës devant Dieu, qui ſe regardent véritablement comme des pauvres en ſa preſence, qui attendent tout de ſa bonté, & qui écoutent avec frayeur ſes paroles. C'eſt à cette humilité, ou plutoſt à cette humble pauvreté du cœur, que JESUS-CHRIST donne le premier rang dans ſes béatitudes, parce que ce deluge de maux qui inondent toute la terre n'a point d'autre ſource que l'orgueil. Que ceux donc qui ont un eſprit enflé, & dont le cœur eſt rempli d'orgueil, ſouhaitent & aiment les royaumes de la terre: mais pour nous autres n'ayant que des ſentimens humbles, nous ſouvenant que nous ſommes dénuez de tout par nous-mêmes, & riches ſeulement des dons de Dieu, ne nous laiſſons emporter à aucune pompe du ſiécle, ni corrompre par aucun deſir des richeſſes temporelles; mais tenons-nous humblement ſoumis à Dieu & unis avec nos fréres par le lien de la charité, qui nous rende toutes choſes communes avec eux, afin que *le royaume du ciel ſoit à nous.* Car ce royaume qui enferme tous les dons, toutes les richeſſes, & toute la gloire de Dieu même, n'appartient qu'à la pauvreté & à l'humilité du cœur. C'eſt à ce ſeul titre que nous pouvons eſpérer d'en devenir héritiers; comme JESUS-CHRIST n'a voulu luy-même y parvenir entant qu'homme, qu'après s'eſtre humilié & anéanti, & rendu pauvre de la derniére pauvreté pour l'amour de nous.

Augustin. ut ſupra.

Hilar.

℣. 4. *Bienheureux ceux qui ſont doux; parce qu'ils poſſederont la terre.*

Ceux que JESUS-CHRIST déclare heureux à cauſe de leur *douceur*, ne ſont pas ceux qu'un

tempérament plus modéré rend paiſibles, & qui par l'effet de cette humeur naturelle avec laquelle ils ſont nez, ſupportent avec quelque ſorte de tranquilité les maux de la vie preſente, ou qui même par une force d'eſprit affectée ſe ſouſtiennent comme des Stoïciens dans les différentes afflictions qui leur arrivent. Car il faut ſe ſouvenir que c'eſt JESUS-CHRIST qui parle & non pas un Philoſophe; que c'eſt un Chreſtien qu'il prétend former & non pas un Stoïcien; que les maximes qu'il établit ſont fondées ſur la vérité de l'Eſprit de Dieu, & non ſur la vanité de l'eſprit de l'homme; que la récompenſe qu'il propoſe à ſes Diſciples, eſt un royaume éternel & la poſſeſſion de Dieu même, & non quelque gloire paſſagére, ni une vaine eſtime des louanges humaines. Ceux-là donc ſont *doux*, ſelon l'Ecriture, qui cedent par un eſprit de charité aux perſécutions qu'on leur fait ſouffrir, & qui *ne ſe laiſſent point vaincre par le mal*, mais qui *ſurmontent au contraire le mal par le bien*, en le ſouffrant avec une humble patience. Ce ſont ceux qui ne ſont point diviſez entr'eux en combattant pour des choſes temporelles & pour des biens de la terre. Ce ſont ceux en qui JESUS-CHRIST habite par la douceur & par l'onction de ſon Eſprit. David avoit dit auſſi avant JESUS-CHRIST, Que *la terre ſeroit l'héritage de ceux qui eſtoient doux*: & cette parole à l'égard du commun des Juifs charnels, s'entendoit de la poſſeſſion paiſible de la terre de la Paleſtine, que Dieu promettoit à ceux qui obéïroient humblement & ſans réſiſtance à ſes préceptes: mais à l'égard des vrais enfans de la foy d'Abraham, qui n'enviſagent jamais cette terre que

Auguſt.

Rom. 12. 21.

Pſal. 36. 11.

Hebr. 11. 9. 10.

comme l'image du ciel ; la promeſſe que David faiſoit à ceux qui avoient la vraye douceur, regardoit cette cité ſainte & bienheureuſe, qui avoit eſté, ſelon ſaint Paul, l'objet des deſirs de cet ancien Patriarche, & dont Dieu même eſt le fondateur & l'architecte. Ainſi JESUS-CHRIST voulant allier en quelque ſorte, dit ſaint Chryſoſtome, la loy nouvelle avec l'ancienne, ſe ſert des mêmes paroles qui eſtoient familiéres à ce peuple, afin de ne leur parler pas toûjours un langage qui leur fût entiérement inconnu.

La terre dont le Fils de Dieu promet la poſſeſſion à ceux qui ſont doux, n'eſt donc pas, ſelon ſaint Jérôme, ni la terre de la Judée, ni toutes les autres parties de l'univers ; ce n'eſt pas cette terre que le Seigneur a maudite, pour luy faire produire des ronces & des épines ; cette terre qui eſt plutoſt expoſée en proye à la violence des puiſſans du monde, qu'elle n'eſt l'objet de la douceur des ames humbles. Mais c'eſt la terre que le Roy prophete deſiroit lorſqu'il diſoit : *J'eſpére voir les biens du Seigneur dans la terre des vivans.* Car quant à la terre dans laquelle nous naiſſons, ce n'eſt point par la douceur, mais par l'orgueil & l'ambition qu'on s'en rend le maiſtre : *Nemo enim terram iſtam per manſuetudinem, ſed per ſuperbiam poſſidet.*

Hieron. in hunc loc.

Pſal. 26. 13.

On peut dire encore avec ſaint Bernard, que ceux dont le cœur eſt ſoumis à Dieu par l'humble douceur qu'ils ont appriſe de l'exemple de JESUS-CHRIST, deviendront en un ſens ſpirituel maiſtres de la terre ; c'eſt-à-dire, de leur corps, qui ne ſe révoltera plus contre leur eſprit, lorſque leur eſprit ſera devenu parfaitement aſſujetti

Bernard. feſt. on. n. SS. ſerm. 1. num 9.

au Seigneur. Et c'eſt avec beaucoup de raiſon, comme dit le même Saint, que le Fils de Dieu après avoir béatifié la pauvreté, fait l'éloge de la douceur; parce qu'après avoir tout quitté, la premiére tentation dont on ſe ſent attaqué ordinairement eſt celle qui naiſt de ce que ſouffre le corps par une ſuite même de la pauvreté. Mais de quoy nous ſerviroit d'eſtre pauvres, ſi de noſtre pauvreté nous prenions ſujet de tomber dans le murmure, & ſi nous nous révoltions contre la diſcipline ſalutaire du Seigneur.

℣. 5. *Bienheureux ceux qui pleurent; parce qu'ils ſeront conſolez.*

Chryſ. in Matth. hom. 15. Hieron. in hunc locum. Hilarius.

Il n'appelle pas *heureux* généralement tous ceux qui pleurent, mais ceux qui le font pour leurs péchez. Car les larmes que l'on répand pour le ſiécle & la vie preſente, bien loin d'eſtre heureuſes ſont même interdites par l'Apoſtre comme dangereuſes & mortelles, lorſqu'il déclare; Que *la triſteſſe qui eſt ſelon le monde produit la mort.* C'eſt donc *la triſteſſe qui eſt ſelon Dieu, & qui produit une pénitence ſtable pour le ſalut*, que JESUS-CHRIST appelle heureuſe; cette triſteſſe qui nous fait pleurer, ou nos péchez, ou ceux des autres, cette triſteſſe qui porta ſaint Paul à pleurer ceux qui après eſtre tombez dans les plus grands crimes, n'en faiſoient point pénitence. Cette ſorte de triſteſſe nous éleve, dit ſaint Chryſoſtome, juſqu'au comble de la vertu & de la ſageſſe chreſtienne. Car ſi ceux qui pleurent la mort d'un fils, ne ſont agitez d'aucune autre paſſion durant tout le temps de leur douleur, parce qu'ils ſont occupez entiérement du ſujet de leur triſteſſe; combien ceux qui pleurent leurs fautes avec un regret

2. Cor. 7. 10.

2. Corint. 12. 21.

ſincére, doivent-ils faire paroiſtre plus de vertu que ces premiers, pour ſe dégager de toutes les paſſions de l'ame ? Souvenons-nous donc dans toutes nos œuvres de noſtre derniére fin & des horreurs de la mort : ſouvenons-nous du terrible jugement de Dieu & des flammes éternelles : ſongeons aux miſéres de la vie preſente, aux périls continuels qui nous environnent, & à noſtre propre fragilité : repaſſons dans l'amertume de noſtre ame toutes les années de noſtre vie ; & nous ſentirons aſſurément très-peu tout ce qui paroiſt le plus affligeant au-dehors, tant que nous ſerons ainſi occupez de l'affliction intérieure de noſtre cœur.

Bern in feſt. omn. SS. ſerm. 1. num. 10.

Mais il ne faut pas s'imaginer que cette triſteſſe de ceux qui pleurent ſi ſaintement ſoit ſans conſolation. L'Eſprit de Dieu ſera luy-même leur conſolateur, dit ſaint Auguſtin : & il le ſera dès ce monde. Si vous voulez donc, comme dit ſaint Chryſoſtome, eſtre conſolé, pleurez. Et quand vous ſeriez accablé d'un deluge d'afflictions, ſi Dieu vous conſole luy-même, vous vous trouverez au-deſſus de tous vos maux. Que ſi dès ce monde il vous comble intérieurement de ſes divines conſolations, que ſeront celles que vous recevrez un jour, lorſque vous ſerez, ſelon l'expreſſion du Prophete, *enyvrez de l'abondance des biens de ſa maiſon, & qu'il vous fera boire dans le torrent de ſes délices ?* On ne reçoit maintenant que quelques gouttes de ce breuvage tout divin, qui eut la force autrefois de cauſer une eſpece d'enyvrement aux ſaints Martyrs, lorſqu'allant mourir pour JESUS-CHRIST, ils ſembloient ne plus connoiſtre ce qu'ils avoient de plus cher

Auguſt.

Pſal. 35. 9.

au monde. Mais ſi cet avant-gouſt qu'ils avoient des délices du Seigneur éteignoit en quelque ſorte l'ardeur des feux dont leur chair eſtoit brûlée, que devons-nous concevoir de l'eſtat de ceux qui ſont dans le ciel, & qui boivent dans la ſource même de la vie? *Heureux* donc *ceux qui pleurent, puiſqu'ils ſeront conſolez* des conſolations de Dieu même, participant à la plénitude de ſa joye & de ſa gloire.

℣. 6. *Bienheureux ceux qui ſont affamez & altérez de la juſtice; parce qu'ils ſeront raſſaſiez.*

Hieron. Il ne ſuffit pas, dit un Pére, que nous deſirions la juſtice: mais il faut que nous en ſoyons *affamez*; & que nous le ſoyons de telle ſorte que ne nous croyant jamais aſſez juſtes, nous ſoyons dans une faim continuelle des œuvres de la juſtice. Remarquez donc avec ſaint Jean Chryſoſtome, comment JESUS-CHRIST exprime l'amour que nous ſommes obligez d'avoir pour la juſtice, & comment il nous apprend à ne l'aimer pas froidement, mais avec toute l'ardeur poſſible. Cette *juſtice* peut s'entendre en général de tout ce qui rend l'homme juſte devant Dieu, ſelon qu'il eſt dit de Zacharie & d'Eliſabeth pére & mére de ſaint Jean Baptiſte: *Qu'ils eſtoient tous deux juſtes devant Dieu, & qu'ils pratiquoient tous les préceptes du Seigneur, & toutes ſes ordonnances qui pouvoient leur procurer la véritable juſtice.* C'eſt cette juſtice que JESUS-CHRIST appelloit luy-même ſa nourriture, lorſqu'il diſoit: *Ma nourriture eſt de faire la volonté de celuy qui m'a envoyé*; en quoy conſiſte la vraye juſtice, ſelon ſaint Auguſtin: c'eſt celle qu'il nomme encore une eau céleſte, lorſqu'il dit à la Samaritaine: Qu'il avoit *une eau qui*

Chryſoſt. in Matth. hom. 15.

Luc. 1. 6.

Joan. 4. 34.

Auguſt.

Joan. ib. 14.

réjalliſſoit juſqu'à la vie éternelle. Les vrais Diſciples de JESUS-CHRIST ſont donc *affamez* de cette divine nourriture, & *altérez* de cette eau celeſte de la juſtice : & ils le ſont d'autant plus qu'ils deviennent plus ſaints & plus juſtes. La juſtice, dit ſaint Bernard, paroiſt dure & inſipide au palais du cœur lorſqu'il eſt encore foible, & à l'ame qui eſt encore languiſſante. Mais ceux qui en gouſtent la douceur, ſçavent par leur propre expérience combien on eſt heureux d'en eſtre affamé, puiſqu'*on ſera* véritablement *raſſaſié.*

« *Bernar. omn. SS. ſerm. 1. num. 11.*

Entre ceux qui paroiſſent affamez & altérez de la juſtice, il y en a qui le ſont moins à l'égard d'eux-mêmes qu'à l'égard des autres. C'eſt-à-dire, qu'il y en a qui plus indulgens pour leurs propres fautes, paroiſſent remplis de zele & de feu pour les fautes de leurs fréres. Lorſqu'ils voyent à peine, dit le Fils de Dieu, une poutre qui eſt dans leur œil, ils découvrent avec une pénétration ſurprenante les moindres pailles dans ceux des autres. Ce n'eſt pas là l'amour véritable & la faim de la juſtice qui nous rend dignes d'eſtre raſſaſiez. C'eſt pécher même contre la juſtice, & tomber dans la malédiction prononcée par le Seigneur contre ceux qui ſe ſervent d'un double poids & d'une double meſure, l'une pour eux-mêmes, & l'autre pour leur prochain. Il n'eſt donc permis proprement qu'à ceux qui travaillent avec ardeur à devenir juſtes devant Dieu, à faire paroiſtre un grand zele de juſtice à l'égard des autres. *Que celuy*, dit JESUS-CHRIST, *qui eſt ſans péché jette le premier la pierre contre la femme adultére.*

Matth. 7. 3.

Proverb. 20. 10.

Joan. 8. 7.

Ce n'eſt pas que les Miniſtres de la juſtice de Dieu ne puiſſent venger ſes intéreſts ſans eſtre

eux-mêmes arrivez à la perfection de la juſtice.

Bern. ib. ut ſuprà. Car quelle eſt même, dit ſaint Bernard, toute la juſtice que nous poſſedons en cette vie, ſi elle eſt jugée rigoureuſement par celle de Dieu? Mais c'eſt qu'au moins Dieu les oblige par ces paroles à travailler avec ſa grace à devenir juſtes devant luy, & à rentrer au-dedans d'eux-mêmes pour s'examiner & ſe juger en ſa preſence, avant que de prononcer un jugement contre ceux que ſa providence a ſoumis à leur juſtice; afin qu'ils puiſſent devenir eux-mêmes plus juſtes à meſure qu'ils travaillent à la juſtification des autres.

℣. 7. *Bienheureux ceux qui ſont miſéricordieux; parce qu'ils obtiendront eux-mêmes miſéricorde.*

Hieron. La *miſéricorde* ne s'entend pas ſeulement de la charité qu'on exerce en faiſant l'aumône, mais encore de cette bonté compatiſſante qui fait ſupporter les defauts des autres, pour *accomplir*, comme dit ſaint Paul, *la loy de* JESUS-CHRIST.

Galat. 6. 2.

Auguſt. De ſerm. Dom. in mont. lib. 1. cap. 4. La miſéricorde eſt le ſeul reméde, ſelon ſaint Auguſtin, pour nous délivrer de tant de maux qui nous font gémir. Pardonnons donc à noſtre prochain, comme nous voulons que Dieu nous pardonne. Aidons les autres dans tout ce que nous pouvons, comme nous deſirons d'eſtre aidez dans ce que nous ne pouvons point par nous-mêmes. Ainſi la miſéricorde eſt promiſe à ceux qui ſont miſéricordieux, parce qu'ils ſont en cela vraiment ſages, & qu'ils uſent du moyen qui leur eſt le plus ſalutaire, en donnant à ceux qui ont beſoin d'eſtre ſecourus par eux dans leur foibleſſe, le ſecours qu'eux-mêmes eſpérent de recevoir d'un plus puiſſant qu'eux: *Miſericordibus miſericordia, tamquàm vero & optimo conſilio utentibus, ut hoc eis exhi-*

beatur à potentiore, quod invalidioribus ipſi exhibent.

Il y a pluſieurs maniéres d'exercer la miſéricorde, & ce commandement eſt d'une grande étenduë, regardant tous les beſoins de nos fréres, ſoit pour le corps, ou pour l'ame. Or quoiqu'il ſemble d'abord que la récompenſe promiſe à ceux qui ſeront miſéricordieux, ne ſoit qu'égale au bien qu'ils ont fait, puiſqu'ils recevront miſéricorde pour miſéricorde; elle eſt ſans comparaiſon plus grande. Les hommes exercent la miſéricorde en hommes; mais Dieu leur fera miſéricorde en Dieu. Et il y a autant de différence entre l'une & l'autre, qu'il y en a entre Dieu & l'homme; entre la bonté très-imparfaite de l'homme, & la bonté infinie de Dieu; entre ce qu'un homme peut devoir à un autre homme comme luy, & ce qu'un homme doit à Dieu même; c'eſt-à-dire, entre cent deniers & dix mille talens, ſelon la comparaiſon que le même Sauveur en fait luy-même dans l'Evangile; & enfin entre le pouvoir ſi borné que nous avons de faire du bien à nos fréres, & la puiſſance infinie que Dieu a de nous combler de ſes biens, qui nous ſont auſſi incompréhenſibles que luy-même.

Chryſoſt. ibid. ut ſuprà.

Math. 18. 24. 27. 28.

Cette ſentence de JESUS-CHRIST touchant la miſéricorde, condamne, ſelon ſaint Bernard, le premier des hommes de cruauté envers ſa femme après ſon péché, luy qui ſembloit avoir péché par l'amour même de ſa femme. Car au-lieu qu'il auroit dû dire au Seigneur lorſqu'il le vit preſt à venger ſon crime : Cette femme eſtoit plus foible que moy, & elle a eſté ſéduite : comme donc tout le péché eſt mon péché, c'eſt ſur moy ſeul que doit tomber la vengeance : il dit au contraire pour s'excuſer en la condamnant;

Bern. ib. num. 12.

Geneſ. 3. *La femme que vous m'avez donnée m'a preſenté de* „ *ce fruit.* Quel renverſement, s'écrie le même „ Saint! Vous n'avez pas refuſé, ô Adam, de com- „ mettre le péché à cauſe de voſtre femme; & vous „ refuſez maintenant de prendre ſur vous la peine „ qui luy eſt dûë.... Vous avez eſté cruellement „ miſéricordieux, lorſque vous deviez uſer de ſé- „ vérité à ſon égard: & vous vous rendez mainte- „ nant impitoyable envers elle, lorſque vous ſeriez „ obligé de luy eſtre miſéricordieux: *Omnia confudiſti, perniciosè miſericors, ubi ſeverus eſſe debueras: & pernicioſius crudelis, ubi miſericordiam impendere oportebat.*

℣. 8. *Bienheureux ceux qui ont le cœur pur; parce qu'ils verront Dieu.*

Auguſt. ibid. ut ſupr. cap. 2. Ceux-là ſeroient foux, dit ſaint Auguſtin, qui chercheroient à voir Dieu avec ces yeux extérieurs & corporels; puiſque c'eſt des yeux du cœur qu'il peut eſtre vû, ſelon qu'il eſt dit ailleurs: *Cherchez-le dans la ſimplicité de voſtre cœur.* *Sapient.* 1. 1. Ainſi un cœur pur eſt la même choſe qu'un cœur ſimple: & comme la lumiére du ſoleil ne peut eſtre vûë par des yeux impurs & malades; auſſi Dieu ne ſe voit point ſi le cœur qui peut ſeul le *Hieron.* voir n'eſt pur; & celuy qui eſt le temple de Dieu ne peut point eſtre ſouillé. *Mundus mundo corde conſpicitur: templum Dei non poteſt eſſe pollutum.* Celuy donc qui a une ame ſouillée eſt aveuglé par *Hilarius in hunc locum.* la lumiére de Dieu. Et la ſeule pureté & ſimplicité de l'ame luy donne la force de ſouſtenir la preſence de cette lumiére ineffable de la divinité. *Bern. ib. ut ſuprà num. 13.* C'eſt la priére & l'humble confeſſion de nos fautes, qui purifient, ſelon ſaint Bernard, l'œil de noſtre cœur. C'eſt à Dieu, qui ſeul eſt pur par

luy-même, qu'il appartient de purifier ce qui eſt né d'une ſource impure. Oppoſons donc à toutes nos impuretez le reméde de la priére, & tenons nos yeux ſans ceſſe attentifs vers le Seigneur noſtre Dieu dans le deſir & dans l'attente de ſa miſéricorde. Car c'eſt de luy que nous devons eſpérer cette pureté intérieure qui eſt digne de le voir, & cet *œil ſimple qui rend*, ſelon JESUS-CHRIST, *tout noſtre corps éclairé*. Malheur à moy, s'écrie ce grand homme, de ce que l'impureté de mon cœur m'eſt un obſtacle qui m'empêche d'eſtre encore admis à cette vûë bienheureuſe de mon Dieu. Avec quelle ardeur devons-nous donc travailler à acquerir cette pureté de l'œil qui doit voir Dieu ? Pour moy je me ſens ſouillé encore par trois choſes, par la concupiſcence de la chair, par le deſir de la gloire temporelle, & par le remords de tous mes péchez paſſez. Car il reſte dans mon ame certains mouvemens que je ne ſçaurois éteindre ni par la raiſon, ni par tous mes efforts, tant que je vis dans ce ſiécle corrompu, & que je demeure encore lié à ce corps de mort. Et je ne trouve que la priére à oppoſer à toutes ces choſes qui ſouillent encore mon cœur. *Matth.* 6. 22.

℣. 9. *Bienheureux ſont les pacifiques ; parce qu'ils ſeront appellez les enfans de Dieu.*

Les *pacifiques* ſont ceux qui travaillent premiérement à avoir la paix dans le cœur, & enſuite à l'établir parmy leurs fréres qui ſont diviſez entr'eux, & ſur tout à les réconcilier avec Dieu, lorſque le péché les rend ſes ennemis. Car de quoy leur ſerviroit de donner la paix aux autres, ſi la guerre cauſée par les vices régnoit dans leurs ames ? C'eſt dans la paix, dont parle icy JESUS- *Hieron.*

CHRIST, que conſiſte la perfection, lorſqu'il n'y a rien en nous qui s'oppoſe à la volonté. Et
Auguſt. ut ſupr. cap. 2. „ c'eſt pour cela, dit ſaint Auguſtin, que les pacifiques ſont *appellez les enfans de Dieu*, parce qu'il „ n'y a rien en eux qui reſiſte à Dieu ; & que les „ enfans doivent avoir de la reſſemblance avec leur „ pére. Or ceux-la ſont pacifiques dans eux-mêmes, „ qui réglant tous les mouvemens de leur cœur & „ les ſoumettant à la raiſon ; c'eſt-à-dire, à l'ame & „ à l'eſprit, & ayant dompté les concupiſcences de „ la chair, deviennent le royaume de Dieu. Car „ dans ce royaume toutes choſes y ſont tellement „ dans l'ordre, que ce qu'il y a dans l'homme de „ plus excellent, commande à ce qu'il y a de commun avec les beſtes ; & que cette même partie „ de l'homme qui eſt la principale ; c'eſt-à-dire, „ l'ame & la raiſon, eſt ſoumiſe à ce qui eſt plus „ grand qu'elle ; c'eſt-à-dire, à la vérité même qui „ eſt le Fils unique de Dieu. Car elle ne peut commander à ce qui eſt au-deſſous d'elle, ſi elle ne ſe „ ſoumet elle-même à ce qu'elle reconnoiſt au-deſ-
Luc. 2. 14. „ ſus de ſoy. Et c'eſt-là la paix qui ſe donne *dans „ la terre aux hommes dont la volonté eſt bonne* & „ droite. C'eſt-là la vie de celuy qui eſt parfait & „ conſommé dans la ſageſſe. C'eſt de ce royaume „ où régne la paix & l'ordre, qu'a eſté chaſſé le prince du ſiécle, qui n'exerce ſon empire que ſur „ ceux qui ſont ſortis de la régle & qui ont renverſé l'ordre.

Hilar. in Matth. canon. 4. Nous ne ſerons dignes, dit ſaint Hilaire, d'eſtre nommez *les enfans de Dieu*, que lorſqu'oubliant volontairement toutes les choſes qui peuvent nous offenſer, nous vivrons avec nos fréres
Chryſoſt. dans la paix d'une charité parfaite. Et ce nom ſi

honorable convient à très-juſte titre à ceux qui ſont ce qu'a fait le Fils de Dieu. Car ç'a eſté là proprement ſon grand ouvrage, de réünir ce qui eſtoit diviſé & de réconcilier ceux qui eſtoient ennemis; puiſque ç'a eſté par luy que nous avons eſté réconciliez avec Dieu ſon Pére; & que c'eſt de luy que ſaint Paul a dit; Qu'il *a pacifié par le ſang qu'il a répandu ſur la croix, tant ce qui eſt dans la terre, que ce qui eſt dans le ciel.*

ut ſuprà hom. 15. Bernard. ut ſuprà num. 14.

Coloſſ. 1. 20.

℣. 10. 11. 12. *Bienheureux ceux qui ſouffrent perſécution pour la juſtice; parce que le royaume des cieux eſt à eux. Vous eſtes heureux lorſque les hommes vous chargeront de malédictions, &c.*

On ne doit pas croire que la paix ſoit toûjours à deſirer: au contraire, après que la paix intérieure a eſté établie en nous, cette paix qui rend l'ame ſoumiſe à Dieu & la chair ſoumiſe à l'ame, il faut s'attendre que le prince de ce ſiécle eſtant chaſſé de noſtre cœur, ne manquera pas de nous ſuſciter au-dehors des tentations & des perſécutions. Mais ſi noſtre paix intérieure ſe trouve bien affermie, il ſervira ſeulement à augmenter noſtre gloire qui eſt ſelon Dieu; puiſque ne pouvant rien ébranler dans noſtre édifice, & les machines qu'il aura dreſſées contre nous eſtant toutes renduës inutiles, il fera connoiſtre à ſa propre confuſion, la fermeté où la grace de noſtre Dieu nous a établis. Cette béatitude qui eſt attachée à la ſouffrance des perſécutions ſuit donc les autres; parce qu'elle ſuppoſe, ſelon la penſée de ſaint Auguſtin, qu'on eſt parfait; & qu'ainſi l'on eſt en eſtat de ſouſtenir pour la vérité & pour la juſtice toutes les afflictions qui nous viennent de dehors. Ainſi quiconque aime encore les délices de ce

Chryſoſt. Auguſt. ut ſuprà.

Auguſt. lib. cap. 4.

cap. 5.

„ ſiécle ; quiconque recherche , eſtant Chreſtien,
„ les commoditez & les richeſſes temporelles ;
„ qu'il ſe ſouvienne que noſtre béatitude eſt au-de-
„ dans de nous-mêmes , & qu'au-dehors on nous
„ promet des *malédictions* , des *perſécutions* , & des
„ *injures :* mais que de ces mêmes perſécutions on
„ nous propoſe une grande récompenſe dans les
„ cieux , qui ſe ſent déja dans le cœur de ceux qui
Rom. 5. 3. „ peuvent dire avec l'Apoſtre : Qu'ils *ſe glorifient*
„ *dans leurs ſouffrances , &c.*

Auguſt. ibid. Or il faut bien prendre garde aux conditions
Chryſoſt. ut ſuprà hom. 15. neceſſaires pour eſtre heureux , ſelon le Sauveur,
dans les perſécutions. Car il ne ſuffit pas de les
ſouffrir : mais il faut encore qu'on les ſouffre in-
juſtement & pour le nom de JESUS-CHRIST :
il faut que *le mal* qu'on dit de nous *ſoit faux* ;
& que ſi on nous perſécute ſur ces fauſſetez ,
nous le ſupportions , non ſeulement avec patien-
ce , mais avec joye , en conſidérant que celuy
pour lequel on nous fait ſouffrir eſt luy-même la
juſtice & la vérité. Ainſi que ceux qui ne ſouffrent
1. Petr. 4. 15. qu'à cauſe du mal qu'ils font , ne ſe flattent point
d'avoir part à cette béatitude , puiſque *l'on n'eſt*
v. 13. *bienheureux* , dit ſaint Pierre , *qu'en ſouffrant pour*
Aug. ib. ut ſuprà. *le nom de* JESUS-CHRIST. Que les hérétiques
ne ſe flattent point auſſi dans ce qu'ils ſouffrent ,
comme s'ils devoient attendre la récompenſe que
promet icy le Fils de Dieu : car *la juſtice* ne ſe
peut trouver où la foy eſt corrompuë , puiſqu'il
Rom. 1. 17. eſt dit ; Que *le juſte vit de la foy.* Que les ſchiſ-
matiques ne ſe flattent point non plus de leurs
ſouffrances , parce qu'où la charité n'eſt point , la
juſtice ne s'y peut trouver ; & que s'ils avoient la
charité , ils ne déchireroient pas le corps de JESUS-

CHRIST

CHRIST qui eſt l'Egliſe. Tenons-nous donc *bienheureux*, ſelon ſaint Pierre, *ſi nous ſouffrons des injures & des diffamations pour le nom de* JESUS-CHRIST. *Réjouiſſons-nous lorſque nous participons à ſes ſouffrances, afin que nous ſoyons comblez de joye dans la manifeſtation de ſa gloire.* C'eſt-là cette *grande récompenſe* qu'on nous promet *dans les cieux.* 1. Petr. 4. 13. 14.

Saint Jérôme a regardé comme une choſe très-rare de voir un homme qui ſoit déchiré dans ſa réputation, & qui ſe réjouiſſe en même-temps au Seigneur: & il témoigne qu'il faut renoncer à toute vaine gloire pour eſtre dans cette diſpoſition ſi parfaite. Saint Bernard a auſſi conſidéré cette huitiéme béatitude comme la prérogative particuliére des ſaints Martyrs. Et il dit que la patience dont ils ont donné l'exemple, ne paroiſſoit gueres convenir à la foibleſſe de ſon ſiécle, où l'on ſe contentoit preſque d'honorer ſuperficiellement la juſtice, & où très-peu de perſonnes ſouffroient perſécution pour elle: *Martyrum eſt prærogativa: cujus nobis tolerantiæ nec tempus videtur eſſe nec virtus.* Cependant comme ſaint Paul nous aſſure, que *tous ceux qui veulent vivre avec piété en* JESUS-CHRIST *ſouffriront perſécution*, on peut bien conſidérer cette derniére béatitude comme eſtant de tous les ſiécles. Auſſi JESUS-CHRIST voulant affermir ſes Diſciples contre tout ce qu'ils auroient à ſouffrir pour la gloire de ſon nom, leur repréſente, Que les juſtes & *les Prophetes qui avoient eſté avant eux, s'eſtoient trouvé expoſez à de ſemblables perſécutions.* Et il leur parloit ainſi, dit ſaint Auguſtin, pour leur faire voir que ceux qui diſent la vérité

Hieron. in hunc locum.

Bernard. ut ſuprà num. 15.

2. Timot. 3. 12.

Auguſt. ut ſuprà cap. 5.

ſont ordinairement perſécutez ; & que ſi la perſécution qu'avoient ſoufferte ces anciens Prophetes n'avoit pû les intimider dans la prédication de la vérité, ils devoient auſſi eux-mêmes s'encourager par un tel exemple.

Comme le royaume des cieux qu'il leur promettoit n'eſtoit encore qu'en eſpérance, il les conſole par cette conformité qu'ils devoient avoir avec les Prophetes. Car c'eſt de même, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, que s'il leur diſoit : Tous les traitemens injuſtes que vous ſouffrirez de la part des hommes, ne viendront pas de la mauvaiſe doctrine que vous leur enſeignerez, puiſque vous ne leur enſeignerez que la vérité, mais de la mauvaiſe vie qu'ils meneront, & qui les empêchera de vous écouter. Ce qui s'eſt paſſé dans les ſiécles précédens, ſera voſtre juſtification & leur condamnation. Ce qu'ont fait les Juifs aux anciens Prophetes, quand ils les ont exilez, ou lapidez & outragez en tant de maniéres, a eſté autant de preuves de l'innocence perſécutée en tout temps par la fureur des impies. Dieu ne ſe vengeoit point alors par des châtimens viſibles de ceux qui deshonoroient & outrageoient ſes Prophetes ; & dans un temps où il récompenſoit les Juifs par les biens preſens, il ſe contentoit d'encourager ſes fidelles ſerviteurs par l'eſpérance des biens à venir : combien a-t-il eſté plus juſte que JESUS-CHRIST en uſât de même dans les perſécutions qu'on fit ſouffrir à ſes Apoſtres & à tous leurs ſucceſſeurs, puiſque les choſes qu'il leur propoſoit eſtoient ſans comparaiſon plus élevées, & la vertu qu'il leur demandoit infiniment plus parfaite ?

Mais qui n'eût eſté ſurpris d'entendre prononcer des béatitudes ſi oppoſées à la raiſon & à tous les ſens de l'homme ? Et comment le monde ne ſe ſeroit-il point ſoulevé contre une loy ſi nouvelle, qui appelloit un bonheur ce que tout le monde fuit comme un mal très-véritable, & qui faiſoit regarder comme un malheur ce qu'il recherche avec tant d'empreſſement ? Cependant cette doctrine ſi choquante ſelon la nature, a eſté, dit ſaint Chryſoſtome, perſuadée, non à une ou à deux, ou à dix, ou à un petit nombre de perſonnes, mais généralement à toute la terre. Et quoique ce peuple entendît des véritez ſi oppoſées à ſes ſens, il ne laiſſoit pas d'en eſtre touché, tant eſtoit grande la majeſté de celuy qui les publioit. *Chryſoſt. in Matth. hom. 15. cap. 5. v. 11.*

℣. 13. *Vous eſtes le ſel de la terre. Que ſi le ſel perd ſa force, avec quoy le ſalera-t-on ? Il n'eſt plus bon à rien qu'à eſtre jetté dehors & foulé aux pieds par les hommes.*

La nature du ſel eſt d'empêcher la corruption & de donner du gouſt aux viandes : *Incorruptionem corporibus, quibus fuerit aſperſus, impertit, & ad omnem ſenſum conditi ſaporis aptiſſimus eſt.* Le Fils de Dieu compare donc les Apoſtres à un ſel, lorſqu'il dit, qu'ils *ſont le ſel de la terre* ; & il veut par là leur faire comprendre que toute la terre eſtant corrompuë, il les envoyeroit parmy les hommes, afin d'eſtre comme un ſel divin au milieu d'un monde de corruption & de vice. Mais s'il eſt vray que les Apoſtres eſtoient le ſel de la terre, ont-ils donc rendu l'intégrité à ce qui eſtoit déja corrompu ? Non ſans doute, répond ſaint Jean Chryſoſtome, puiſque le ſel ne remédie pas à la *Hilar. in Matth. canon. 4.* *Chryſoſt. ut ſupra.*

pourriture déja formée. Mais après que Dieu avoit renouvellé les cœurs par ſa grace, en les délivrant de leur corruption, il les mettoit comme en dépoſt entre les mains des Apoſtres: & c'eſtoit alors qu'ils paroiſſoient véritablement comme *le ſel de la terre*, conſervant dans eux la vie nouvelle qu'ils avoient reçuë de Dieu. Ainſi ceux qui ſont employez au miniſtére apoſtolique doivent eſtre ſi riches en graces, qu'ils puiſſent même la répandre ſur les autres.

Chryſoſt. Auguſt. ut ſuprà cap. 6.

Comme JESUS-CHRIST venoit d'avertir les Apoſtres qu'ils ſeroient perſécutez pour ſon nom, il les affermit preſentement contre tous ces maux, par une raiſon qui devoit eſtre d'un grand poids ſur leurs eſprits: *Vous eſtes*, leur diſoit-il, *le ſel de la terre*; & c'eſt par vous que les peuples doivent eſtre préſervez & ſouſtenus. Que ſi vous tombez par la crainte des perſécutions temporelles; qui ſeront ceux qui pourront vous redreſſer, puiſque Dieu vous avoit choiſis pour eſtre l'appuy des autres? Vous deviendrez alors comme un ſel qui *ayant perdu ſa force*, n'eſt plus propre *qu'à eſtre foulé aux pieds par les hommes.* Car, comme dit admirablement ſaint Auguſtin, ce n'eſt pas celuy qui ſouffre perſécution qui eſt foulé ſous les pieds; mais c'eſt celuy à qui la crainte de la perſécution fait perdre ſa force; puiſqu'on n'eſt foulé aux pieds que lorſqu'on eſt au-deſſous; & que celuy-là n'eſt point au-deſſous, qui bien qu'il ſouffre en ſon corps pluſieurs choſes ſur la terre, tient ſon cœur toûjours attaché au ciel.

℣. 14. 15. 16. *Vous eſtes la lumiére du monde. Une ville ſituée ſur une montagne ne peut eſtre ca-*

chée : & on n'allume point une lampe pour la mettre ſous le boiſſeau, &c.

Les Apoſtres eſtoient deſtinez à eſtre *la lumiére*, non pas ſeulement d'une ville ou d'un peuple, mais *du monde* entier. Comme *le ſel* dont le Fils de Dieu vient de parler, eſt un ſel tout ſpirituel; auſſi *la lumiére* dont il parle maintenant, eſt une lumiére intérieure plus éclattante aux yeux de la foy, que la lumiére du ſoleil ne l'eſt aux yeux corporels. La nature de la lumiére eſt d'éclairer tout ce qui y eſt expoſé, & de diſſiper les ténébres dans tous les lieux où elle paroiſt. Ainſi les hommes eſtant privez de la connoiſſance de Dieu, & plongez dans les ténébres de l'ignorance, Dieu s'eſt ſervi du miniſtére des Apoſtres pour faire luire dans leurs ames la lumiére de ſa vérité. Les Apoſtres eſtoient encore comme *une ville ſituée ſur une montagne*, & expoſée à la vûë de tous les hommes, enſorte qu'*elle ne peut eſtre cachée :* & c'eſt ſous la même image que les Prophetes nous avoient auſſi repreſenté la ſainte Egliſe, dont les Apoſtres & leurs ſucceſſeurs ſont la principale & plus éclattante partie. JESUS-CHRIST leur apprenoit donc encore par cette nouvelle comparaiſon, qu'eſtant établis comme en un lieu élevé afin d'eſtre vûs par tous les peuples, ils devoient bien prendre garde de ne leur donner dans leur conduite aucun exemple qu'ils ne puſſent imiter; puiſqu'ils ne pouvoient ſe cacher en une place ſi éminente.

Chryſoſt.

Hilarius.

Iſai. 26. 14. Ezechiel. 40. 2.

Mais de peur que l'on ne crût que la lumiére des Apoſtres ne leur vinſt d'eux-mêmes, il les compare *à une lampe* qui ne luit point par une

Auguſt. ep. 120. cap. 3.

lumiére qui luy ſoit propre, mais qui a beſoin, dit ſaint Auguſtin, d'eſtre allumée, & qui peut auſſi eſtre éteinte. Ainſi les Apoſtres eſtant devenus une lampe ardente & luiſante par la participation de la lumiére ſouveraine & eſſentielle; & JESUS-CHRIST ayant luy-même, comme parle ſaint Chryſoſtome, allumé leur lampe, c'eſtoit à eux à veiller avec grand ſoin pour l'empêcher de s'éteindre. Or ce que le Fils de Dieu leur déclare, Qu'on *n'allume point une lampe pour la mettre ſous le boiſſeau, &c.* leur marquoit, qu'après qu'il avoit allumé leur lampe pour *éclairer toute la maiſon*; c'eſt-à-dire, ou tout l'univers, ou toute l'Egliſe, ils ne devoient pas ſe cacher par la crainte des perſécutions des hommes; ce qui les auroit rendu ſemblables à une lampe que l'on met ſous le boiſſeau: mais prêcher l'Evangile avec une entiére liberté. Car c'eſt, dit ſaint Auguſtin, *mettre ſa lampe ſous le boiſſeau*, de préférer ſa commodité & l'exemption de toutes ſouffrances à la prédication de la vérité: & c'eſt au contraire *la mettre ſur le chandelier*, d'aſſujettir ſon corps & ſon ame au miniſtére du Seigneur; enſorte que la prédication de la vérité l'emporte toûjours au-deſſus de tout, & que nos différens organes, tels que ſont la langue & les autres membres de noſtre corps, contribuent par leurs bonnes œuvres à rendre plus éclattante & à inſinuer davantage la doctrine de la piété dans les ames.

Chryſoſt. in hunc locum.

Auguſt. ſer. D. m. in mont. lib. 1. cap. 6. Hieron. in hunc locum.

Chryſ. ib. Mais quoy donc! dit ſaint Chryſoſtome, les Apoſtres ne pouvoient-ils pas appréhender que l'engagement où le Fils de Dieu les mettoit, de faire *luire leur lumiére devant les hommes, afin*

qu'ils viſſent leurs bonnes œuvres, ne les expoſât à la vanité & à l'amour de la gloire ? Il eſt vray, dit ſaint Auguſtin, que ſi JESUS-CHRIST s'eſtoit contenté de dire ces ſeules paroles, il eût pû ſembler qu'il établiſſoit la fin de nos bonnes œuvres dans les louanges des hommes, contre ce que Dieu avoit déclaré par le Prophete, Que *ceux qui deſirent de plaire aux hommes ſont tombez dans la confuſion & dans le mépris de Dieu.* Mais il ajoûte auſſi-toſt, que c'eſtoit afin *qu'ils glorifiaſſent leur Pére céleſte.* Ainſi il leur faiſoit voir que la fin qu'ils ſe devoient propoſer dans leurs bonnes œuvres n'eſtoit pas de plaire aux hommes, mais de les porter à en rendre gloire à Dieu. Car ce qu'il y a d'avantageux à ceux qui louent les hommes, eſt d'honorer Dieu dans ceux qu'ils louent : *Hoc enim laudantibus expedit, ut non hominem, ſed Deum honorent.*

Auguſt. ut ſupr. cap. 7.

Pſal. 52. 6.

Les Apoſtres pouvoient bien encore, ſelon la réfléxion de ſaint Chryſoſtome, demander à JESUS-CHRIST, comment il arriveroit que Dieu *fût glorifié* par eux, puiſqu'il ne leur parloit que des calomnies, que des perſécutions & des mauvais traitemens qu'ils devoient ſouffrir de la part des hommes. Mais ſi d'un coſté ils devoient s'attendre à eſtre noircis par les médiſances de pluſieurs d'entr'eux, ils devoient auſſi eſpérer que beaucoup d'autres ſeroient excitez par leur exemple à aimer & à glorifier leur Dieu. Ainſi, ajoûte le même Saint, une double récompenſe leur eſtoit en même-temps propoſée, & pour avoir procuré la gloire de Dieu, & pour avoir bien voulu à cauſe de luy eſtre maltraitez & deshonorez devant les hommes.

Chryſoſt. in Matth. hom. 15.

℣. 17. 18. *Ne penſez pas que je ſois venu détruire la loy ou les Prophetes : je ne ſuis point venu les détruire, mais les accomplir. Car je vous dis en vérité, que le ciel & la terre ne paſſeront point, &c.*

Auguſt. ut ſupr. cap. 7.

Après que le Fils de Dieu a exhorté ceux qui l'écoutoient à ſe préparer à tout ſouffrir pour la vérité & pour la juſtice, & à faire part généreuſement à leurs fréres du bien qu'ils devoient recevoir eux-mêmes, il commence maintenant à les inſtruire. Car comme ſi les Apoſtres euſſent demandé à JESUS-CHRIST, quelle eſtoit donc cette doctrine pour laquelle il leur commandoit de tout ſouffrir, & ſi elle eſtoit contraire aux préceptes écrits dans loy, il leur répond : *Ne croyez pas que je ſois venu détruire la loy ou les Prophetes ;* puiſqu'au contraire *je ſuis venu les accomplir.* Mais comment eſt-il véritable que JESUS-CHRIST *n'a point détruit la loy* de Moïſe à l'égard du ſabbat des Juifs, & de tant d'autres cérémonies Judaïques qui ont diſparu à la lumiére de l'Evangile comme des choſes inutiles ? Cecy s'entend aiſément, ſi l'on enviſage avec les ſaints Péres trois ou quatre maniéres différentes, ſelon leſquelles le Fils de Dieu a *accompli* véritablement & *la loy & les Prophetes.* Premiérement, il ne s'eſt pas contenté d'enſeigner comme les Phariſiens les deux grands préceptes de l'amour de Dieu & de l'amour du prochain, qui enferment toute l'eſſence de la loy & des livres des Prophetes, comme l'aſſure JESUS-CHRIST luy-même ; mais il les *a accomplis* dans un ſouverain degré de perfection, en aimant ſon Pére auſſi parfaitement que ſon Pére s'aime ſoy-même, & en

Chryſoſt. in Matth. hom. 16. Auguſt. ibid. Baſil. in moral. reg. 43.

nous aimant juſqu'à cet excès, que de donner ſa propre vie pour noſtre ſalut. Secondement, il a fait connoiſtre quel eſtoit le véritable eſprit de la loy; & en ajoûtant ce qui y manquoit, il l'a perfectionnée & *accomplie :* comme lorſqu'il ne s'eſt pas contenté de défendre l'homicide, & l'adultére ; mais qu'il a même retranché du cœur la colére, & tous les mauvais deſirs. Troiſiémement, il a mérité aux hommes la grace *d'accomplir la loy,* en leur donnant la charité, ſans laquelle on ne peut en aucune ſorte l'accomplir, & qui eſt elle-même, ſelon ſaint Paul, l'accompliſſement de la loy : *Plenitudo legis eſt dilectio.* Enfin, il *a accompli & la loy & les Prophetes*, en ſubſtituant par ſon avénement dans le monde, la vérité aux figures : car la loy, comme le remarque ſaint Hilaire, couvroit ſous le voile de ſes paroles énigmatiques tous les grands myſtéres de l'Incarnation, de la naiſſance, de la paſſion & de la réſurrection de JESUS-CHRIST. Et ainſi la loy & les prophéties ſe ſont accomplies parfaitement en ſa perſonne ; parce que toute la loy, quant à ces cérémonies, figuroit les choſes futures ; & lorſque la vérité figurée juſques alors a commencé à paroiſtre, les figures n'ont pas tant eſté détruites, pour parler ainſi, qu'elles ont eſté accomplies ; de même que lorſqu'un homme exécute ce qu'il a promis, il ne détruit pas ſa promeſſe, mais il l'accomplit.

Hieron. in hunc locum. Auguſt. contr. Fauſt. l. 17. c. ultim. Rom. 13. 10.

Hilar. in Matth. can. 4. Auguſt. contr. Fauſt. l. 19. c. 7. & 8.

Ce que JESUS-CHRIST ajoûte, eſt pour faire voir l'exactitude avec laquelle tout ce qui eſt dans la loy doit eſtre accompli. Ainſi quand il dit ; Que *le ciel & la terre ne paſſeront point, que tout ce qu'elle contient ne ſoit accompli parfaitement juſqu'à un ſeul iota & à un ſeul point* ; cela ſe doit

Marc. 13. 31.

expliquer par ce qui eſt dit dans ſaint Marc ; *Que le ciel & la terre paſſeront, mais que ſes paroles ne paſſeront point* ; c'eſt-à-dire, que ſoit dans la loy, ſoit dans les Prophetes, les moindres choſes qui regardent la morale, ou les moindres prédictions qui regardent la perſonne de JESUS-CHRIST & ſon Egliſe, recevront leur parfait accompliſſement. Comme on nous promet, dit ſaint Jérôme, des cieux nouveaux & une terre nouvelle, il s'enſuit que tout ce qu'il y a de vieux paſſera. Mais le Fils de Dieu nous aſſure par ces paroles, qu'avant que ces cieux & cette terre ſoient paſſez, il n'y aura rien dans ſa parole qui ne s'accompliſſe. Ainſi autant que cette divine parole mérite noſtre reſpect, autant elle doit nous imprimer de terreur. Car enfin il faut neceſſairement qu'elle ſe trouve accomplie à noſtre égard, ſoit par des effets de miſéricorde, ſoit par des effets de juſtice. Et ni toutes les diſſimulations de l'amour propre, ni tous les vains raffinemens de l'orgueil, ni tous les efforts de l'eſprit humain ne pourront jamais rien changer dans la vérité de cette parole qui eſt éternelle, ni en empêcher l'exécution.

Chryſoſt. in Matth. hom. 16. JESUS-CHRIST montre en paſſant, que ce monde devoit eſtre un jour détruit. Et il le fait, dit ſaint Chryſoſtome, avec beaucoup de raiſon, voulant réveiller ainſi les hommes, & leur apprendre, que puiſqu'il devoit ſe faire un renouvellement dans toutes les créatures, ils devoient donc commencer à ſe renouveller eux-mêmes, en marchant dans une voye plus parfaite, & en embraſſant une vie plus pure, pour ſe rendre dignes de cette patrie céleſte à laquelle Dieu les appelloit.

℣. 19. *Celuy donc qui violera l'un de ces moindres commandemens, & qui apprendra aux hommes à les violer, ſera regardé dans le royaume des cieux comme le dernier, &c.*

L'Apôtre ſaint Jacques nous aſſure; Que *celuy qui ayant gardé toute la loy, la violera en un ſeul point, ſe rend coupable comme l'ayant toute violée.* Il eſt donc aiſé de juger par là du ſens véritable de ces paroles de JESUS-CHRIST, qui font connoiſtre combien il eſt dangereux de ſe rendre prévaricateur de ſa loy, dans ce qui regarde *les préceptes* mêmes qui peuvent paroiſtre aux hommes *les plus petits*, ou qui le ſont en effet par rapport à ceux que le Fils de Dieu appelle luy-même les plus grands, tel qu'eſt celuy de l'amour de Dieu: *Hoc eſt primum & maximum mandatum.* Il taxoit ſecrettement, ſelon ſaint Jérôme, les Phariſiens, qui ſembloient choiſir entre les commandemens de Dieu ceux qu'il leur plaiſoit, & qui ſubſtituoient aux autres leurs traditions purement humaines; comme lorſqu'ils diſpenſoient de leur propre autorité les enfans d'aſſiſter leur pére & leur mére ſous de vains prétextes. Ces hommes ſuperbes *violoient* donc *les préceptes* du Seigneur, & *enſeignoient* même aux autres à les violer: en quoy il eſt vray de dire, qu'ils ſe rendoient doublement coupables, & de leur propre prévarication, & de celle où ils engageoient les peuples: *Qui ergo ſolverit, & docuerit ſic, id eſt ſecundùm id quod ſolvit, non ſecundùm id quod invenit & legit.*

Jacob. 2. 10.

Matth. 22. 38.

Hieron. in hunc locum.

Marc. 7. 10. 11.

Auguſt. de ſer. Dom. in mont. l. 1. *cap.* 8. & 9.

Mais quoique ſaint Auguſtin ait entendu par ces *moindres commandemens*, ceux de l'ancienne loy, ſaint Chryſoſtome entend par là au contraire les

Chryſoſt.

in Matth. hom. 16. nouvelles ordonnances que le Fils de Dieu ajoûtoit aux anciens préceptes. Car encore qu'elles fuſſent plus parfaites, elles pouvoient bien paroiſtre *moindres*, en ce que les ſens ſont plus frappez par l'exemple de l'homicide réel & de l'adultére, que des premiers mouvemens de la haine & de l'impudicité ; & que c'eſt effectivement un moindre crime, de ſe mettre ſeulement en colére contre ſon prochain, que de le tuer. Mais ſi ces préceptes de la loy nouvelle, qui nous défendent juſqu'à la colére & juſqu'aux regards impurs, paroiſſent moindres, dans le ſens qu'on l'a marqué, toute perſonne qui refuſeroit d'y obéïr, & qui apprendroit aux autres à les violer, ſe rendroit coupable, ſelon ſaint Jacques, comme ayant violé toute la loy ; puiſque Dieu qui a établi un des préceptes, les a fait tous, & qu'il nous eſt défendu de nous rendre juges de la loy de Dieu, pour en accomplir ou pour en violer ce qu'il nous plaira.

Ceux donc qui violeront l'un des moindres commandemens, en quelque ſens qu'on les prenne, & qui apprendront aux hommes à les violer, comme faiſoient les Phariſiens, ſoit par leur exemple, ſoit par leurs paroles ; ceux-là *ſeront regardez dans le royaume des cieux, comme les moindres* & les derniers, c'eſt-à-dire, ſelon l'explication de ſaint Auguſtin, qu'ils ſeront exclus de ce royaume. Quelques Interpretes ont trouvé beaucoup de difficulté dans ces paroles de JESUS-CHRIST : *Minimus vocabitur in regno cœlorum* ; comme ſi elles nous donnoient ſujet d'entendre que les prévaricateurs des moindres préceptes, eſtoient ceux qui péchoient véniellement contre ces préceptes ; & qu'ils ſeroient comme placez les derniers dans

le royaume des cieux. Mais qui d'entre nous, ſelon ſaint Jean, pourra dire ſans mentir, qu'il ne péche point de cette ſorte ; puiſque *ſi nous diſons, que nous ſommes ſans péché, nous nous ſéduiſons nous-mêmes, & la vérité n'eſt point en nous ?* Auſſi prenons garde que le Fils de Dieu ne dit pas, que ceux dont il parle ſeront les derniers dans le royaume des cieux ; mais que *dans le royaume des cieux ils ſeront appellez les derniers*, ou regardez comme les derniers ; c'eſt-à-dire, qu'à l'égard du royaume des cieux, on les regardera comme les derniers, au même ſens que JESUS-CHRIST dit ailleurs, en parlant & des élûs & des réprouvez ; Que les uns *ſeront à table dans le royaume de Dieu, & que les autres en ſeront chaſſez* ; & qu'ainſi *ceux qui avoient eſté auparavant les premiers ſeront les derniers.* C'eſt ce qui fait dire à ſaint Chryſoſtome, que l'on doit entendre icy par *le royaume des cieux*, le moment de la réſurrection générale & du dernier jugement, auquel ceux dont JESUS-CHRIST parle, ſeront rejettez de Dieu & de ſon royaume, comme *les moindres*, c'eſt-à-dire, comme les derniers & les plus mépriſables d'entre les Chreſtiens, qui ont oſé non ſeulement violer, mais apprendre aux autres à violer la volonté de leur Dieu. Pluſieurs ont encore entendu de l'Egliſe, *le royaume des cieux* ; parce qu'elle eſt en effet le commencement du régne de Dieu dans les ames, qui ne ſera néanmoins conſommé que dans le ciel.

Joan. 1. 8.

Luc. 13. 28. 29. 30.

Que ſi celuy qui viole les divins préceptes, & par luy-même & par ceux qu'il a inſtruits, ſe verra alors traité avec le dernier mépris devant tous les hommes ; celuy au contraire qui aura eſté égale-

ment obſervateur & prédicateur de la vérité de l'Evangile, *ſera regardé comme grand dans le royaume des cieux*, ſoit dans l'Egliſe, ſoit dans le ciel. Car la récompenſe n'eſt pas égale, dit ſaint Chryſoſtome, pour celuy qui ne penſe qu'à luy-même & à ſon ſalut, & pour celuy qui en ſe ſauvant, ſauve les autres avec luy. Ainſi il faut, ajoûte ce Saint, travailler à l'un & à l'autre; & après s'eſtre appliqué à ſe corriger ſoy-même, étendre encore ſa charité & ſa vigilance ſur ſes fréres.

V. 20. 21. 22. *Car je vous dis que ſi voſtre juſtice n'eſt plus abondante que celle des Docteurs de la loy & des Phariſiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux. Vous avez appris qu'il a eſté dit aux anciens, &c.*

Auguſt. de ſerm. Dom. in mont. l. 1. c. 9.

La juſtice des Phariſiens conſiſtoit à ne point commettre le crime au-dehors. Mais la juſtice de ceux qui doivent *entrer dans le royaume du ciel*, s'étend juſqu'à arreſter les mouvemens déréglez du cœur. Et celuy-là eſt plus éloigné de commettre un homicide, qui reſiſte même à ſa colére.

Chryſoſt. in Matth. hom. 16.

C'eſtoit JESUS-CHRIST luy-même comme Dieu, dit ſaint Chryſoſtome, qui avoit fait autrefois ce commandement aux Iſraëlites, de *ne point tuer*. Mais ne voulant pas alors choquer les Juifs, ni leur donner lieu de prendre un ſujet de ſcandale en ſa perſonne, il ſe contente de rapporter en général le précepte, ſans parler de ſoy. Or en diſant que ce précepte avoit eſté fait *aux anciens*, il faiſoit entendre, ajoûte ce Pére, que le temps eſtoit venu d'embraſſer une vertu plus parfaite. C'eſtoit pour parler ainſi, comme un maiſtre qui

exhortant des écoliers à s'avancer dans l'étude, leur repreſente, que ce qu'ils ont fait par le paſſé n'a eſté que comme un ſimple aſſemblage des ſyllabes, ou une étude des premiers élemens. Ainſi il eſt temps, ô Juifs, leur diſoit-il, qu'après qu'on vous a donné les premiéres inſtructions, vous paſſiez maintenant à d'autres plus relevées.

Saint Auguſtin éclairciſſant ce paſſage de l'Evangile qui paroiſt obſcur, dit qu'il y faut regarder trois degrez de faute & de chaſtiment ; l'un qui eſt le moindre, l'autre qui eſt plus conſidérable, & le troiſiéme qui eſt le plus grand. Le premier degré du péché dont JESUS-CHRIST parle icy, eſt de ſe mettre en colére, & d'entretenir néanmoins le mouvement dans ſon cœur ſans le produire au-dehors. Le ſecond eſt de dire quelque parole qui faſſe paroiſtre de l'emportement, comme le mot de *raca*, qui eſt ſeulement, dit ſaint Auguſtin, une expreſſion extérieure de la colére qu'on ſent au-dedans, ou qui, ſelon ſaint Jérôme, eſt un terme de mépris : & ce ſecond degré de péché eſt plus grand ſans doute, que celuy d'une colére qu'on ſupprime par le ſilence. Le troiſiéme eſt, lorſqu'on s'emporte juſqu'à dire une injure formelle à ſon frére, comme ſeroit de *l'appeller fou*. Or à ces trois differens degrez de péché répondent ces trois degrez, du *jugement*, du *conſeil*, du *feu de l'enfer*. Dans le *jugement*, dit ſaint Auguſtin, on donne encore au criminel lieu de ſe défendre. Dans le *conſeil*, il ſemble qu'il s'agit de prononcer la ſentence contre luy, & qu'encore qu'on ne doute plus qu'il ne doive eſtre condamné, on délibere ſeulement du genre de ſon ſupplice. Dans le dernier, & la condamnation eſt

Auguſt. ſerm. Dom. in mont. l. 1. cap. 9.

certaine, & le ſupplice eſt déterminé, puiſque le coupable eſt condamné au feu de l'enfer : *In gehenna ignis certa eſt & damnatio, & pœnâ damnati.*

Mais le même Pére ſemble s'expliquer enſuite d'une autre maniére, lorſqu'il témoigne que celuy qui s'eſtoit ſeulement mis en colére, ſans produire cette colére au-dehors, eſtoit condamné par JESUS-CHRIST dans la loy nouvelle, de la même ſorte que celuy qui avoit tué effectivement eſtoit condamné dans la loy ancienne ; puiſqu'il eſtoit dit également de l'un & de l'autre ; *reus erit judicio. Cùm ſit gravius occidere, quàm verbo irrogare convicium, ibi occiſio reum facit judicio, hîc autem ira reum facit judicio.* Il témoigne donc que c'eſt en cela que conſiſtoit la différence de la juſtice des Phariſiens, & de la juſtice qui rend digne du royaume des cieux ; que la colére qui eſt la ſource de l'homicide, eſt condamnée dans l'Evangile comme l'homicide, quoique ce ſoit une choſe plus criminelle de tuer un homme, que de ſe mettre en colére contre luy. Et il en rend la raiſon, lorſqu'il fait voir que la juſtice divine eſt bien différente de celle des hommes : car les hommes ne peuvent *juger* que de l'homicide extérieur commis par un homme : mais Dieu *juge* de la ſource de l'homicide qui eſt renfermée dans le cœur de l'homme, & a droit de condamner ſa volonté ſeule au feu éternel. Ils ſont donc tous deux *condamnez par le jugement* ; l'un par le jugement des hommes, & l'autre par le jugement de Dieu : *Illic quæſtionem homicidii inter homines agitabant : hîc autem omnia divino judicio dimittuntur, ubi finis damnatorum eſt gehennæ ignis.* Que ſi l'on dit que l'homicide

l'homicide actuel mérite d'eſtre puni d'un plus grand ſupplice qu'une injure, qui eſt néanmoins punie du feu de l'enfer, cela nous oblige ſeulement de reconnoiſtre, ajoûte le même Saint, que dans le feu de l'enfer il y a divers degrez de ſupplices & de douleurs.

Pour nous aider à mieux comprendre le ſens littéral des paroles du Fils de Dieu, il faut ſçavoir que les Juifs avoient deux ou trois ſortes de tribunaux, compoſez d'un plus petit ou d'un plus grand nombre de Juges; & que JESUS-CHRIST fait alluſion en ce lieu à ces tribunaux, qui jugeoient des moindres, ou des plus grandes affaires, lorſqu'il parle du *jugement* & du *conſeil*, où la cauſe des criminels ayant eſté examinée, ils eſtoient condamnez à divers ſupplices, ſelon la diverſité & l'énormité de leurs crimes. Or tout le raiſonnement du Sauveur tend à faire voir que Dieu juge des péchez d'une maniére bien différente des hommes; & que la colére qui ne s'eſt point encore produite au-dehors du cœur de l'homme, & qui eſt par conſéquent le moindre degré du péché, eſt auſſi énorme devant Dieu que l'homicide l'eſtoit, ſelon l'ancienne loy, au jugement des Docteurs des Juifs, & des Phariſiens.

Saint Jérôme expliquant le mot de *gehenna*, dont ſe ſert le Fils de Dieu pour marquer l'enfer, dit qu'il y avoit autrefois près de la ville de Jéruſalem, au pied du mont Moria, une idole de Baal, à laquelle le peuple d'Iſraël avoit eu l'extravagance & l'impiété de ſacrifier ſes propres enfans, qu'ils conſacroient au démon en les brûlant d'une maniére impitoyable; & que ce lieu s'appelloit *Gehennon*, c'eſt-à-dire, la vallée du fils d'Hennon. *Hieron. in Matth. 10. 28.*

Ainſi le cruel ſupplice que ces péres dénaturez avoient fait ſouffrir à leurs enfans, fit enviſager cette vallée comme une image du feu de l'enfer; & c'eſt pour cette raiſon que JESUS-CHRIST s'eſt ſervi de cette expreſſion de *gehennæ ignis*, pour ſignifier d'une maniére figurée, le feu ſi terrible de l'enfer.

Pluſieurs regardent comme un excès de ſévérité que l'on ſoit ainſi puni pour une parole injurieuſe. Et quelques-uns même prétendent que cela n'eſt dit que par une eſpece d'hyperbole. Mais je crains fort, dit un grand Saint, qu'après nous eſtre ſéduits nous-mêmes par nos vains raiſonnemens, nous n'éprouvions en l'autre vie par une funeſte expérience la vérité des paroles de JESUS-CHRIST. Car ne ſçait-on pas que la pluſpart des péchez & des peines qui les ſuivent, viennent ſouvent d'une parole. Ce que l'on appelle un petit mot, a ſouvent cauſé des meurtres, & ruiné des villes entiéres. Ce ſont ces deſordres que JESUS-CHRIST veut arreſter, en les étouffant dans leur racine, & condamnant la colére dans le cœur même.

Chryſoſt. in hunc locum.

Il ne faut pas néanmoins entendre par la colére dont il eſt parlé icy, toute ſorte de colére. Premiérement, il eſt impoſſible, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, que l'homme tant qu'il eſt mortel, ſoit entiérement exemt de paſſions. Il peut les domter; mais il ne peut pas s'en délivrer tout à fait. Ainſi la colére qui eſt condamnée ſi ſévérement par le Fils de Dieu, n'eſt pas un mouvement paſſager qui s'excite en nous malgré nous, mais celuy qui eſt accompagné de mauvaiſe volonté, & qui tend à la vengeance. Secondement, il y a une colére dont nous pouvons faire un bon

Auguſt. ibid. Chryſoſt. ut ſupr.

uſage. C'eſt ainſi que la colére de Saint Paul devint très-avantageuſe aux Corinthiens, puiſqu'il s'en ſervit pour les guérir d'une peſte très-dangereuſe. C'eſt ainſi que le même Apoſtre s'eſtant fâché contre les Galates, & les ayant même appellez *des foux*, il les fit rentrer dans le vray culte de JESUS-CHRIST, dont ils s'eſtoient éloignez en ſe laiſſant *enſorceler*, comme il le dit, pour n'obéïr plus à la vérité, & en finiſſant par la chair après avoir commencé par l'eſprit. Quelle eſt donc l'occaſion légitime de pouvoir nous mettre en colére? C'eſt lorſque nous ne nous vengeons pas nous-mêmes, mais que nous nous oppoſons à l'injuſtice & à l'inſolence, ou que nous piquons ſalutairement ceux qui ſont ſtupides & endormis en ce qui regarde leur ſalut. Il y a donc une colére qui eſt juſte & neceſſaire; une colére qu'on peut appeller apoſtolique & divine; une colére qui s'éleve contre le péché; une colére dont JESUS-CHRIST nous a donné luy-même l'exemple, lorſque, ſelon l'Evangile, il regarda avec colére les Phariſiens, qui l'obſervoient avec malignité pour trouver dans ſa conduite dequoy l'accuſer; ou lorſqu'*eſtant devoré* par le zele de la maiſon de ſon Pére, il fit un fouet avec des cordes, & chaſſa du temple tous ceux qui le profanoient. Mais on agit maintenant, dit ſaint Chryſoſtome, d'une maniére bien oppoſée à celle de JESUS-CHRIST & des Apoſtres: car on ſe met en colére lorſqu'on ſouffre quelque injuſtice, & l'on eſt en même-temps froid & lâche lorſqu'on voit les autres cruellement opprimez. *Galat.* 3. 1. 3. *Marc.* 3. 5. *Joan.* 2. 15. 17.

℣. 23. 24. *Si donc lorſque vous preſentez voſtre don à l'autel, vous vous ſouvenez que voſtre frére a*

quelque choſe contre vous, laiſſez-là voſtre don, &c.

Auguſt. ſer. Dom. in mont. l. 1. cap. 10.

Si JESUS-CHRIST nous défend de nous fâcher contre noſtre frére, de luy témoigner du mépris & de l'outrager en l'appellant fou; il nous permet beaucoup moins de conſerver du reſſentiment contre luy dans le fond du cœur, enſorte que noſtre premiére indignation ſe change en haine. C'eſt donc pour cela qu'on nous ordonne, que ſi eſtant ſur le point de preſenter noſtre don à l'autel, nous nous ſouvenons que noſtre frére a quelque choſe contre nous, nous laiſſions-là noſtre don, pour nous réconcilier auparavant avec noſtre frére. Saint Chryſoſtome témoigne que le Fils de Dieu nous fait ce commandement pour deux raiſons; l'une pour nous imprimer une grande idée du prix de la charité, en nous faiſant voir que ſans ce ſacrifice de l'amour, qui luy eſtoit le plus agréable, il ne pouvoit recevoir ni agréer tous les autres. L'autre pour nous obliger indiſpenſablement à la réconciliation, ſans laquelle il nous déclaroit que nous ſerions rejettez de luy. Saint Auguſtin dit, qu'on doit entendre; Que *noſtre frére a quelque choſe contre nous*, quand nous l'avons offenſé en quelque choſe : mais que c'eſt nous-mêmes qui avons quelque choſe contre luy, quand nous en avons eſté offenſez : & alors, ajoûte ce Saint, nous ne ſommes pas obligez de l'aller trouver pour nous réconcilier avec luy; puiſque nous ne devons pas demander pardon à celuy qui nous a fait quelque injure, mais ſeulement luy pardonner de bon cœur, comme nous ſouhaitons que Dieu nous pardonne nos offenſes. Cependant ſaint Chryſoſtome ayant auſſi expliqué dans ce même ſens les paroles du Sauveur, dit qu'il luy

Chryſoſt. in Matth. hom. 16.

ſemble que JESUS-CHRIST pourroit bien auſſi engager par là celuy-là même qui a eſté offenſé, à prévenir charitablement celuy qui luy a fait tort. Et il peut bien en effet y avoir des occaſions où celuy qui a offenſé a beſoin d'eſtre recherché en quelque ſorte, & gagné par la charité de celuy qui a reçu cette offenſe. Mais néanmoins le précepte de JESUS-CHRIST s'entend proprement dans le ſens que luy a donné ſaint Auguſtin, & qui eſt auſſi conforme à celuy de ſaint Jérôme.

On eſt ſans doute obligé d'exécuter à la lettre ce commandement du Fils de Dieu, quand on le peut, & quand la ſageſſe de Dieu même ne nous fait pas voir quelque raiſon conſidérable qui doive nous en diſpenſer : car lors par exemple, que noſtre frére eſt abſent & fort éloigné de nous, il ſeroit abſurde, dit ſaint Auguſtin, de l'entendre à la rigueur. Et il faut alors que la diſpoſition du cœur ſoit telle, qu'il ne nous manque que l'occaſion pour nous acquitter de noſtre devoir. Lors donc qu'on ne peut ſatisfaire extérieurement à ce précepte, il faut au moins, comme dit le même Saint, aller trouver noſtre frére par le mouvement ſincére de noſtre cœur, en nous proſternant intérieurement avec tendreſſe & humilité à ſes pieds, en la preſence de celuy à qui nous devons offrir noſtre don : *Pergendum eſt ergo, non pedibus corporis, ſed motibus animi, ut te humili affectu proſternas fratri, ad quem carâ cogitatione cucurreris, in conſpectu ejus cui munus oblaturus es.* Car nous ſerons même ainſi plus en eſtat, s'il eſt preſent, de luy parler dans une entiére ſincérité, & d'adoucir ſon eſprit en luy demandant pardon, lorſque dès auparavant nous l'aurons fait

devant Dieu dans le fond de noſtre cœur.

Que ſi c'eſt une choſe rare, ſelon que le dit encore ce grand Saint, de ne ſe mettre jamais en colére contre ſon frére; il ne l'eſt pas moins de luy demander pardon ſincérement, après luy avoir donné occaſion de ſe fâcher. C'eſt cependant l'unique reméde que JESUS-CHRIST nous preſente : & quiconque n'y a pas recours, il eſt enflé vainement de l'eſprit d'orgueil : *Quod quiſquis non fecerit, inanis jactantiæ ſpiritu inflatur.* Car nous ne devons, ſelon ſaint Hilaire, nous attendre de rentrer en paix avec noſtre Dieu, qu'après avoir recouvré la paix de la réconciliation avec nos fréres ; puiſque c'eſt l'amour de noſtre prochain qui a la force de nous faire repaſſer dans l'amour de Dieu : *Reconciliatos humanâ pace reverti in divinam pacem jubet, in Dei caritatem, de caritate hominum tranſituros.*

℣. 25. 26. *Accordez-vous au plûtoſt avec voſtre adverſaire, pendant que vous eſtes en chemin avec luy, de peur que voſtre adverſaire ne vous livre au Juge, &c.*

Nous ne nous arreſtons point à marquer icy un grand nombre de ſens différens que les anciens ont donnez à cet *adverſaire, avec lequel* le Fils de Dieu nous ordonne de *nous accorder.* Mais nous avons crû devoir principalement nous attacher à celuy que ſaint Hilaire, ſaint Chryſoſtome, & ſaint Jérôme y ont donné, & qui a eſté ſuivi par d'autres ſçavans Interpretes. Ce qui précéde & ce qui ſuit ces paroles en fait connoiſtre clairement le ſens, ſelon ſaint Jérôme : c'eſt-à-dire, que noſtre Seigneur nous exhorte fortement à l'union & à la paix. Car après avoir déclaré immé-

Hilar. in Matth. canon. 4. Chryſoſt. in Matth. hom. 16. Hieron. in hunc locum.

diatement auparavant la néceſſité de ſe réconcilier avec ſon frére avant que d'offrir à Dieu ſon don, c'eſt-à-dire, les offrandes qu'on faiſoit dans la loy ancienne, & encore plus le grand don de la loy nouvelle, qui eſt le corps du Sauveur; il ajoûte : *Accordez-vous avec voſtre adverſaire, &c.* & il ordonne dans la ſuite, qu'on *aime ſes ennemis, &c.* C'eſt ce qui a fait juger à ceux des Péres qui ont regardé principalement la liaiſon du diſcours de JESUS-CHRIST, qu'il ne falloit pas donner aux paroles que nous expliquons, un ſens éloigné des précédentes & des ſuivantes. Cet *adverſaire* eſt donc le prochain même que nous avons offenſé, ou de qui nous avons eſté offenſez. Et c'eſt *avec luy* que le Fils de Dieu nous ordonne de *nous accorder promtement, tandis que nous ſommes en chemin enſemble* ; c'eſt-à-dire, pendant que nous ſommes encore dans cette vie : car le temps preſent eſt le temps de la réconciliation. Et nul ne peut ſe flatter de trouver la paix devant Dieu en l'autre vie, qui n'aura point recherché autant qu'il luy eſt poſſible, de l'avoir avec ſon frére pendant qu'il vit ſur la terre. Or il faut le faire *promtement*, parce que le temps de la mort eſt incertain ; parce qu'il eſt dangereux de laiſſer croiſtre l'averſion dans le cœur ; parce qu'autant que ce mal eſt mortel, autant on doit ſe porter avec ardeur à le guérir par un reméde auſſi facile que l'eſt celuy de la réconciliation.

Il eſt bon de remarquer que le Fils de Dieu fait alluſion à deux perſonnes qui ſont en procès l'une contre l'autre, & qui vont plaider enſemble devant le Juge. Il leur eſt ſans comparaiſon plus avantageux, dit JESUS-CHRIST, de s'accom-

moder à l'amiable, que d'attendre un jugement qui fera mettre en priſon le débiteur, où il ſera obligé de rendre juſqu'à la derniére obole ce qu'il doit. *Ce Juge*, dans le ſens figuré, eſt Dieu même. Et noſtre prochain nous *livre entre ſes mains*, lorſque noſtre propre faute l'ayant rendu noſtre *adverſaire*, il eſt cauſe que nous tombons ſous la rigueur de la divine juſtice. *La priſon* eſt expliquée de l'enfer par ſaint Auguſtin. Et *la moindre obole* que nous ſerons obligez de payer, nous marque les fautes qui paroiſſent petites aux yeux des hommes, quoiqu'elles ſoient grandes devant Dieu. Quant à ce que JESUS-CHRIST ajoûte ; *Qu'on ne ſortira point de cette priſon qu'on n'ait payé juſqu'à la derniére obole* ; le même Saint croit auſſi pouvoir l'entendre des chaſtimens éternels : car comment ſe pourroit-on acquitter en ce lieu, où il n'y a plus de pénitence, ni par conſéquent de correction. Et ainſi on ne ſortira point de cette priſon qu'on n'ait payé juſqu'à la derniére obole ; c'eſt-à-dire, qu'on n'en ſortira jamais, parce que jamais on ne pourra s'acquitter en ce lieu de deſeſpoir, où l'amour de Dieu, qui fait pardonner d'autant plus de péchez qu'il eſt plus grand, ne ſe peut jamais trouver. Comme donc la charité, dit ſaint Hilaire, couvre un grand nombre de péchez, & qu'elle a une vertu toute particuliére pour nous mettre comme à couvert de la colére de Dieu ; nous payerons juſqu'à la derniére obole à ſa divine juſtice, ſi nous n'avons ſoin de racheter par le prix de la charité ce dont nous luy ſommes redevables par nos crimes. On peut néanmoins entendre encore des chaſtimens temporels ces paroles de JESUS-CHRIST ; &

Auguſt. ſer. Dom. in mont. lib. 1. cap. 11.

Hilar. in hunc loc.

Luc. 7. 47.

c'eſt le ſens que ſaint Cyprien paroiſt leur avoir donné. Mais, comme dit admirablement ſaint Auguſtin, il vaut mieux ſonger à ſe garantir de ces chaſtimens, de quelque maniére qu'on les doive entendre, que ſe mettre en peine de connoiſtre quels ils ſont, ou ſe mettre en eſtat de le ſçavoir par expérience : *Quamquam quolibet modo vitandæ ſint potiùs, quàm ſciendæ.* *Cyprian. epiſt. 52.* *Auguſt. ut ſuprà.*

Pluſieurs Péres ont entendu par cet *adverſaire* dont il eſt parlé icy, la loy de Dieu & ſa divine parole. Car il n'y a rien, comme dit encore ſaint Auguſtin, qui s'oppoſe davantage à ceux qui veulent pécher, que la vérité des divins commandemens, qui nous eſt donnée pour nous tenir compagnie tant que nous vivons, & avec laquelle nous devons tâcher de rendre au plûtoſt noſtre vie conforme. Car nous ignorons le moment de noſtre mort : & cette éternelle vérité nous livrera entre les mains de noſtre Juge qui eſt Dieu, ſi nous ne ſommes pas d'accord avec elle ; au-lieu qu'elle a le pouvoir de nous délivrer de ſa juſtice ſi elle ſe trouve alors unie avec nous, ſelon la promeſſe que le Fils de Dieu nous en a faite : *Veritas liberabit vos.* *Joan. 8. 32.* Ainſi que chacun prenne garde, ajoûte ſaint Auguſtin, de ne pas haïr les vé-« ritez de l'Ecriture dont il a l'intelligence, à cauſe « qu'il ſent qu'elles ſont oppoſées à ſes péchez : « mais plutoſt qu'il aime à eſtre repris, & qu'il ſe « réjouiſſe de ce qu'on ne l'épargne point dans les « maladies de ſon ame, juſqu'à ce qu'elles ſoient « guéries. Et quant à ce qu'il y trouve d'obſcur, « ou même abſurde, qu'il n'en prenne pas ſujet de « conteſter avec opiniâtreté, mais qu'il prie pour « en recevoir l'intelligence ; & qu'il ſe ſouvienne «

» ſur tout qu'il doit avoir un amour & un reſpect » tout particulier pour une ſi grande autorité.

℣. 27. juſqu'au 31. *Vous avez appris qu'il a eſté dit aux anciens: Vous ne commettrez point d'adultère. Mais moy je vous dis, que quiconque aura regardé une femme avec* un mauvais *deſir, a déja commis l'adultère dans ſon cœur. Que ſi voſtre œil droit vous eſt un ſujet de ſcandale & de chûte, arrachez-le, &c.*

Auguſt. ut ſuprà cap. 12. Hieron. in hunc locum. Chryſoſt. hom. 17.

La juſtice du royaume de Dieu ſurpaſſe celle des Phariſiens, en ce que cette derniére ne condamnoit que l'adultére extérieur; au-lieu que celle de l'Evangile condamne l'adultére dans le fond même du cœur. Or celuy, dit ſaint Auguſtin, qui veille pour ne pas pécher dans ſon cœur, ſe garantira bien plus aiſément de tout péché dans ſon corps. Le Fils de Dieu ne dit pas, ſelon la réfléxion des ſaints Péres, que celuy qui aura eu un mauvais deſir pour une femme, a déja commis l'adultére; car l'ame qui ſent ce deſir, n'eſt pas criminelle ſi elle n'y donne ſon conſentement: mais il dit: Que celuy *qui l'aura regardée pour la deſirer, eſt adultére dans ſon cœur*; c'eſt-à-dire, ſelon qu'ils l'expliquent, celuy qui l'aura regardée pour cette fin & pour ſatisfaire à ſon deſir criminel; ce qui n'eſt pas, dit ſaint Auguſtin, eſtre tenté ſeulement par le plaiſir de la chair & en avoir le ſentiment, mais conſentir pleinement à la paſſion: enſorte qu'on ne ſe mette point en peine de reprimer ce mauvais deſir, mais qu'on ſoit dans la diſpoſition de le ſatisfaire ſi on le peut: *Id eſt hoc fine & hoc animo attenderit ut eam concupiſcat: quod jam non eſt titillari delectatione carnis, ſed plenè conſentire libidini, ita ut non refra-*

netur illicitus appetitus, ſed ſi facultas data fuerit, ſatietur. JESUS-CHRIST ne parle donc pas généralement, dit ſaint Chryſoſtome, de toutes ſortes de deſirs; car il en peut naiſtre dans le cœur même des ſolitaires qui habitent les deſerts les plus reculez: mais il parle de ces deſirs criminels que la corruption de noſtre volonté excite en nous, & auſquels noſtre ame s'attache par un effet de la paſſion malheureuſe qui la déchire. Il eſt vray qu'on peut regarder une femme innocemment, & comme les perſonnes chaſtes les regardent. Mais le Fils de Dieu condamne icy celuy qui la regarde, afin de contenter ſes yeux & ſa paſſion. Car il ne nous a pas donné des yeux pour ouvrir un paſſage à l'adultére dans noſtre ame; mais afin que contemplant les créatures nous admirions le Créateur.

Or quand le Sauveur parle icy de l'adultére, nous devons l'entendre, ſelon ſaint Auguſtin, de tout deſir de la chair, qui eſt contraire à la loy de Dieu. Et ainſi, dit-il, quiconque ſent que ſa chair s'éleve par un plaiſir impur contre la droiture de ſa volonté, pour l'entraîner par la violence d'une mauvaiſe habitude qu'il n'a pas domtée; qu'il ſe ſouvienne de quel bonheur il eſt déchu, lorſque le péché luy a fait perdre la paix & le calme ſi deſirable de ſes paſſions, & qu'il s'écrie: *Malheureux homme que je ſuis! Qui me délivrera de ce corps de mort? Ce ſera la grace de Dieu par* JESUS-CHRIST *noſtre Seigneur.* Rom. 7. 24. 25.

JESUS-CHRIST ne défend pas ſeulement les regards impurs: mais il veut même que nous nous retranchions toute occaſion de *ſcandale*, en nous ordonnant par un précepte nouveau, de nous

arracher l'œil droit & de nous *couper la main droite*, ſi ces choſes nous deviennent un ſujet de chûte. Sur quoy il faut remarquer avec ſaint Jean Chryſoſtome, que le Fils de Dieu n'a pas deſſein de nous engager à couper réellement quelqu'un de nos membres; ce qui trompa en effet Origenes, lorſqu'il expliqua ces mêmes paroles à la lettre. Mais par *l'œil droit* & par *la main droite*, il veut ſeulement nous faire entendre ce qui nous eſt le plus cher, & ce que nous regardons comme „ le plus neceſſaire. Quand vous aimeriez quelqu'- „ un, dit ce Saint, juſqu'à le regarder comme voſ- „ tre œil droit, ou que vous vous le croiriez auſſi „ neceſſaire que voſtre main droite; ſi néanmoins il „ nuit à voſtre ſalut, retranchez-le généreuſement „ de vous, & éloignez-vous de luy; puiſque cette „ ſorte d'union ne ſerviroit qu'à vous faire tomber „ enſemble dans le précipice; au-lieu qu'en vous „ ſéparant, l'un de vous pourroit ſe ſauver, ou tous „ les deux. Ce qu'il dit d'une perſonne, nous le pouvons dire de chaque choſe qui nous eſt très-chére. Si la ſcience par exemple, qui peut nous eſtre marquée par *l'œil droit*, lorſqu'elle tend à l'édification du prochain, nous eſt un ſujet de perte en nous enflant juſqu'à nous faire courir riſque de nous perdre; il vaut mieux y renoncer & arriver au ſalut avec moins de lumiére, que nous damner avec toutes nos connoiſſances, quand même elles ſerviroient au ſalut des autres. Car de quoy nous ſerviroit-il de gagner le monde entier, dit JESUS-CHRIST, ſi nous perdions noſtre ame. Il en eſt de même des œuvres extérieures de charité, qui peuvent eſtre marquées par *la main droite*: car ſi elles nous expoſent à

Matth. 16. 26.

un péril évident de nous perdre par les dangereux engagemens où elles nous mettent, il vaut mieux nous en retirer, que d'y périr ſous prétexte d'eſtre utile au ſalut de noſtre prochain. Car nous devons avant toutes choſes eſtre touchez de compaſſion pour noſtre ame : *Miſerere animæ tuæ.* Or quand le Sauveur ſe ſert de ces termes de *couper* & *d'arracher*, il entend viſiblement, qu'il faut uſer de violence dans ces rencontres, & ſe ſouvenir qu'il n'y a que *les violens* qui *raviſſent le royaume des cieux*. Car on ne ſe ſépare point ſans douleur de ce qu'on aime avec attache. Mais on ne craint pas de ſe faire couper le bras & la main pour ſauver le corps de la gangrene qui le gagneroit. Il ne faut donc pas, ſelon JESUS-CHRIST, un moindre courage pour ſauver ſon ame de tout ce qui peut la corrompre & la perdre devant Dieu.

Eccli. 30. 24.

Matth. 11. 12.

℣. 31. 32. *Il a eſté dit encore : Quiconque voudra quitter ſa femme, qu'il luy donne un écrit par lequel il déclare qu'il la répudie. Mais moy je vous dis, que quiconque aura quitté ſa femme, ſi ce n'eſt en cas d'adultére, la fait devenir adultére, &c.*

Dieu qui avoit commandé aux Juifs de donner cette déclaration à leurs femmes lorſqu'ils vouloient les répudier, ne leur avoit pas ordonné, ſelon la remarque des ſaints Péres, de répudier leurs femmes. Mais en obligeant au contraire ces maris à faire une telle déclaration par écrit, & les empêchant par là de ſe ſéparer avec précipitation, il faiſoit connoiſtre par ce delay même, autant qu'il eſtoit poſſible à des hommes durs tels qu'ils eſtoient, combien le divorce eſtoit oppoſé à ſa volonté. Car de quelque dureté que fût un

Chryſoſt. in Matth. hom. 17. Hieron. in hunc locum. Auguſt. ut ſuprà cap. 14.

Juif qui penſoit à répudier ſa femme ; lorſqu'il venoit à conſidérer qu'après qu'il auroit donné l'écrit de répudiation elle pourroit ſe marier à un autre homme, ſans qu'il pût jamais la reprendre pour ſa femme, il s'adouciſſoit plus aiſément. C'eſtoit d'ailleurs, comme le diſent les ſaints Péres, une admirable invention de la divine ſageſſe, qui s'oppoſoit par cette loy à un mal encore plus grand que n'eſtoit celuy du divorce. Car ſi Dieu avoit obligé les Juifs de garder leurs femmes chez eux lors même qu'ils les haïſſoient, ils euſſent pû ſe porter juſqu'à cet excès que de les tuer. Et cette brutalité avec laquelle ils immoloient aux faux dieux leurs propres enfans, tuoient les Prophetes & répandoient le ſang comme l'eau, ſelon l'expreſſion de l'Ecriture, peut faire juger du traitement qu'ils auroient fait à leurs femmes les ayant en averſion. Ainſi, Dieu pour empêcher un plus grand mal, en ſouffroit un moindre. Et il fit aſſez connoiſtre en une autre occaſion, que c'eſtoit à cauſe de la dureté du cœur de ce peuple que Moïſe leur avoit permis de renvoyer ainſi leurs femmes.

Matth. 19. 8.

Le Fils de Dieu ne détruit donc pas la loy de Moïſe, mais il l'accomplit & la perfectionne : premiérement, en ce qu'il ne permet point à ſes Diſciples de répudier leurs femmes lorſqu'ils le voudroient, mais ſeulement *en cas d'adultére* : ſecondement, en ce qu'il déclare que c'eſtoit faire devenir une femme adultére que de la répudier hors ce ſeul cas ; c'eſt-à-dire, qu'on l'expoſoit à tomber dans ce péché en l'abandonnant de cette ſorte, lorſqu'elle ne l'avoit point mérité par ſa mauvaiſe conduite : troiſiémement, en ce

qu'il rendoit indiſſoluble pour toûjours le lien du mariage, lorſqu'il déclaroit que la femme, quoique ſéparée de ſon mary à cauſe de l'adultére qu'elle a commis, eſt toûjours ſa femme, & n'a point la liberté de ſe marier à un autre de ſon vivant ; parce que l'homme ne peut ſéparer ce que Dieu a joint, comme il dit ailleurs. *Matth. 19. 6.*

Ainſi il rend en quelque façon les femmes ſages malgré elles, dit ſaint Chryſoſtome, lorſqu'il empêche que tout autre les épouſe, & qu'il les oblige par conſéquent d'éviter avec plus de ſoin les occaſions d'irriter leur mary contr'elles. Car ſe voyant dans la neceſſité, ou d'eſtre toûjours avec ce mary, ou ſi elles en ſont une fois répudiées, de demeurer toute leur vie ſans appuy, elles ſe ſentent comme forcées de l'aimer. Et le même Saint nous fait remarquer la liaiſon de ce précepte avec tout ce qui précéde. Car comment un homme doux & ami de la paix, comment celuy qui eſt pauvre d'eſprit & de cœur, & rempli de charité, répudiera-t-il ſa femme ? Comment celuy qui réconcilie les autres ſeroit-il luy-même en guerre avec celle que Dieu luy a donnée pour épouſe ? Comment celuy qui s'abſtient de regarder d'un œil mauvais la femme de ſon prochain, ſe porteroit-il à commettre un adultére avec elle ? Ainſi la ſource du mal eſtant arreſtée, ou la racine en eſtant coupée, il n'eſt plus à craindre comme auparavant.

℣. 33. juſqu'au 38. *Vous avez encore appris qu'il a eſté dit aux anciens : Vous ne vous parjurerez point ; mais vous vous acquitterez envers le Seigneur des ſermens que vous aurez faits. Et moy je vous dis, que vous ne jurerez en aucune ſorte, &c.*

Augustin. ut suprà cap. 17. Hieron. in hunc locum. Hilar. in Matth. canon. 4.

Comme celuy qui ne parle point n'eſt point en danger de rien dire qui ſoit faux ; de même celuy qui ne jure point du tout, n'eſt point en danger de ſe parjurer. La loy avoit ordonné aux Juifs de ne jurer que par le Seigneur leur Dieu. Cependant s'eſtant accouſtumez de jurer par les élemens, par les Anges, par la ville de Jéruſalem & par le temple, ils rendoient ainſi aux créatures, dit ſaint Jérôme, une eſpece de culte divin. Or la loy ne leur avoit accordé que par indulgence, comme à des enfans, de jurer par le Seigneur. Car de même qu'on les détournoit d'immoler des victimes aux faux dieux, en les engageant d'en immoler au vray Dieu; auſſi on leur permettoit dans la même vûë, de jurer par ſon nom ſacré ; non qu'ils fiſſent bien en jurant de cette ſorte, mais parce qu'il valoit mieux qu'ils juraſſent par le Dieu vivant que par les démons. *Non quòd rectè hoc facerent, ſed quòd meliùs eſſet Deo id exhibere, quàm hominibus.* La vérité de l'Evangile, qui eſt venu perfectionner la loy de Moïſe & luy donner ſon dernier accompliſſement, exclut toute ſorte de jurement de la bouche des Chreſtiens, à qui une entiére ſincérité doit tenir lieu de toute aſſurance : *Cùm omnis ſermo fidelis pro jurejurando ſit.*

Que ſi l'on allégue l'exemple du ſaint Apoſtre, qui prend ſouvent à témoin le nom de Dieu dans ſes lettres; ſaint Auguſtin nous fait voir qu'on ne doit point regarder le jurement en luy-mênie comme un bien, mais comme une choſe qu'on peut employer par neceſſité, & dont ſans cela on ne doit jamais uſer. Ainſi ſaint Paul en uſoit, lorſqu'il voyoit que le ſerment pouvoit eſtre neceſſaire

ceſſaire pour confirmer quelques véritez devant des perſonnes qui avoient peine à les croire, & pour exciter ceux qui paroiſſoient comme endormis. Lors donc que le Fils de Dieu déclare, Que nous devons dire ſeulement: *Cela eſt*, ou: *Cela n'eſt pas*; il nous fait entendre, dit ſaint Auguſtin, que c'eſt-là ce qui eſt bien, & ce qu'on doit deſirer. Et quand il ajoûte: *Ce qui eſt de plus, vient du mal*; il veut nous faire comprendre que ſi nous ſommes contraints de jurer, cette fâcheuſe neceſſité vient de la foibleſſe de ceux à qui on eſt obligé de perſuader ce qu'on dit. Or cette foibleſſe eſt un mal, dont nous demandons à Dieu tous les jours d'eſtre délivrez. Auſſi JESUS-CHRIST ne dit pas, Que *ce qui eſt de plus* eſt un mal, mais *qu'il vient du mal*. C'eſt pourquoy on ne fait pas mal en uſant bien du ſerment, qui bien qu'il ne ſoit pas bon en luy-même, devient neceſſaire pour perſuader aux autres ce qu'il eſt utile qu'ils connoiſſent. Mais nul ne connoiſt que celuy qui l'a éprouvé, continuë le même Saint, combien il eſt difficile de ſe deffaire de la pernicieuſe habitude qu'on a priſe de jurer; & d'avoir cette ſageſſe de ne jamais faire témérairement ce que la neceſſité nous contraint quelquefois de faire: *Sed nemo novit, niſi qui expertus eſt, quàm ſit difficile & conſuetudinem jurandi extinguere, & numquam temerè facere quod nonnumquam facere neceſſitas cogit.*

On peut demander auſſi pourquoy le Sauveur ayant défendu de jurer en aucune ſorte, ajoûte, *ni par le ciel, ni par la terre, &c.* ſaint Auguſtin en rapporte cette raiſon; Que les Juifs ne ſe croyant pas obligez de *s'acquitter envers Dieu de*

leurs ſermens, lorſqu'ils avoient ſeulement juré par ces choſes, JESUS-CHRIST déclare que depuis *le ciel*, qui eſt le trône de Dieu, juſqu'à *un cheveu de noſtre teſte*, tout eſt à luy & ſoumis à l'ordre de ſa divine providence; qu'ainſi lorſqu'on jure par le ciel, ou par la terre, ou par la ville de Jéruſalem, on doit à Dieu ſon ſerment, parce que l'on a juré par *ſon trône* qui eſt le ciel; c'eſt-à-dire, par le lieu d'où il fait paroiſtre principalement ſa puiſſance; par ſon *marchepied*, qui eſt la terre, infiniment rabaiſſée au-deſſous du ciel; & par la ville du grand Roy qui eſt celle de *Jéruſalem*, où il avoit établi ſa ſainte Religion, & qu'il avoit préférée à toutes les autres de la terre, pour y faire ſa demeure parmy ſon peuple. Mais qui n'auroit cru qu'au moins noſtre teſte eſtoit à nous? Cependant, dit le Sauveur, comment eſt-elle en voſtre pouvoir, puiſque *vous ne pouvez pas faire un ſeul cheveu de voſtre teſte, blanc ou noir?* Concluons donc avec S. Hilaire, que l'uſage du ſerment n'eſt point neceſſaire à ceux qui vivent dans la ſimplicité de la foy, puiſque parmy eux ce qui eſt vray l'eſt toûjours, comme au contraire ce qui ne l'eſt pas, ne l'eſt jamais: & qu'ainſi toutes leurs paroles & toutes leurs œuvres ſont toûjours fondées ſur la vérité: *Ergo in fidei ſimplicitate viventibus, jurandi religione opus non eſt, cum quibus ſemper quod eſt, eſt: quod non, non: & per hæc eorum & opus & ſermo omnis in vero eſt.*

Hilar. in Matth. canon. 4.

℣. 38. juſqu'au 42. *Vous avez appris qu'il a eſté dit: Oeil pour œil, & dent pour dent. Et moy je vous dis de ne point reſiſter au mal* qu'on veut vous faire: *mais ſi quelqu'un vous a frappé ſur*

la joüe droite, preſentez-luy encore l'autre, &c.

C'eſtoit un degré de juſtice conſiderable parmy les Phariſiens, de n'exceder point la juſte meſure de la vengeance. Car il ne ſe trouve pas beaucoup de perſonnes, dit ſaint Auguſtin, qui ayant reçu un coup, ſe contentent de n'en rendre qu'un, & qui s'étant vû outragez par une parole injurieuſe, ſe bornent à n'y répondre que par une injure. Mais il arrive ordinairement, ou qu'eſtant troublées par la violence de la colére, elles ſe vengent ſans bornes; ou qu'elles regardent même comme une juſtice, que celuy qui les a outragez le premier ſoit puni par un plus grand mal que celuy qu'elles ont reçu. C'eſtoit donc cette pente trop violente à la vengeance que la loy donnée par Moïſe avoit arreſtée en ordonnant, qu'on arracheroit ſeulement *œil pour œil & dent pour dent:* c'eſt-à-dire, que la vengeance ſeroit ſeulement proportionnée à l'injure. Telle a eſté la juſtice de la loy ancienne, ou une eſpece de commencement de paix, comme l'appelle ſaint Auguſtin. Mais la paix parfaite que le Fils de Dieu eſt venu nous apporter, conſiſte à ne vouloir pas même aucune vengeance.

Auguſt. ſerm. Dom in mont. lib. 1. cap. 19.

Or il eſt beſoin de remarquer, que la même loy qui ordonnoit, qu'on arracheroit *œil pour œil & dent pour dent*, défendoit auſſi de rechercher à ſe venger, marquant ſans doute par là, que chaque particulier pouvoit s'addreſſer à la Juſtice, mais ne devoit pas ſe la faire de luy-même. Car il y a, dit ſaint Auguſtin, une juſtice qui eſt dûë à celuy qui eſt outragé injuſtement. Si donc, comme il dit ailleurs, celuy-là péchoit, qui demandoit une ſatisfaction plus grande que n'eſtoit l'injure qu'on luy avoit faite; celuy qui ne demandoit que la ſa-

Levitic. cap. 24. 20. cap. 19. 18.

Aug. contr. Fauſt. lib. 19. c. 25.

tisfaction qui luy eſtoit dûë juſtement, ne péchoit pas. Mais celuy qui bien loin de redemander la ſatisfaction qui luy eſt dûë, eſt preſt au contraire de ſouffrir encore plus qu'il n'a ſouffert, dit à Dieu avec une grande confiance: Remettez-moy ce que je vous dois, comme je remets à ceux qui me doivent; & il craint que s'il ſuivoit ſeulement les regles d'une équité rigoureuſe envers les hommes, il ne ſe trouvât luy-même un jour dans l'impuiſſance de ſatisfaire à la rigueur de la juſtice de Dieu. C'eſt là la perfection de la juſtice miſericordieuſe que le Fils de Dieu eſt venu apprendre aux hommes, lorſqu'il nous dit, non comme la loy ancienne, de rendre le mal; mais de ne point réſiſter au mal & d'eſtre même dans la diſpoſition de ſouffrir encore celuy qu'on voudroit nous faire.

C'eſt de cette diſpoſition intérieure de noſtre cœur que l'on doit entendre principalement ce que JESUS-CHRIST ajouſte: Que ſi *quelqu'un nous a frapppé ſur la joüe droite*, nous devons *luy preſenter l'autre*; & que *ſi l'on veut plaider contre nous, pour nous prendre noſtre robbe, nous devons quitter encore noſtre manteau.* Car JESUS-CHRIST, qui a accompli le premier les preceptes qu'il nous a donnez, n'a pas néanmoins preſenté luy-même au miniſtre du grand Preſtre qui le frappoit, ſon autre joüe; & cependant il eſtoit très-préparé, non ſeulement à ſouffrir qu'on le frappât ſur l'autre joüe pour le ſalut de tous les hommes, mais encore à eſtre crucifié dans tout ſon corps. Ainſi l'on entend fort bien, dit ſaint Auguſtin, le ſens véritable de ces préceptes, lorſqu'on l'explique de la préparation ſincere du cœur: *ad præparationem cordis, non ad oſtenſionem operis præceptum rectè intelligitur.* Le mê-

Auguſt. in mont. lib. 1. cap. 19.

me Saint dit encore, que ſelon le ſens figuré de ces paroles de JESUS-CHRIST, eſtre *frappé* au viſage, c'eſt eſtre traité avec le dernier mépris; Que la jouë droite peut marquer ce qu'il y a de plus honorable en nous, qui eſt la qualité de Chreſtien; & la jouë gauche, ce qu'il y a de moins honorable, c'eſt-à-dire, la nobleſſe ſelon le ſiecle: qu'ainſi lorſqu'on mépriſe & qu'on perſécute en nous la piété & la foy, qui ſont les ſeules choſes qui nous rendent grands devant Dieu; nous devons eſtre ſans comparaiſon plus diſpoſez à perdre tous les avantages honorables ſelon le monde.

C'eſt encore de la préparation du cœur, que le même Saint entend ce que JESUS-CHRIST ajouſte; Que *ſi quelqu'un veut nous contraindre de faire mille pas*, ſoit pour courir *avec luy*, ou même pour luy porter quelque choſe, ſelon que les Perſes en uſoient aſſez ſouvent, nous devons *en faire encore mille autres*. Car on ne voit point, comme ce Pere le remarque, que dans l'hiſtoire ſainte, qui a une autorité ſouveraine pour les Chreſtiens, ni les Saints, ni le Seigneur même durant tout le cours de ſa vie mortelle où il nous montroit l'exemple, ayent jamais rien fait de ſemblable: au-lieu qu'on les voit preſque par tout également diſpoſez à ſouffrir avec conſtance le mal qu'on vouloit leur faire. Il paroiſt donc, que le deſſein du Fils de Dieu, en nous propoſant toutes ces choſes, c'eſt de nous faire comprendre, que le cœur d'un vray Chreſtien doit eſtre rempli d'une patience & d'une miſéricorde ſurabondante, & réellement diſpoſé à ſouffrir plus que ce qu'on luy fait ſouffrir, & à aller au-delà de ce qu'on exige de luy, ſi la conſervation ou l'accroiſſement de la cha-

Auguſt. ut ſuprà. cap. 20.

rité le demandent, & s'il paroiſt que Dieu l'y engage. Car il arrive ſouvent, comme le remarque
Epiſt. 5. tom. 3. ſaint Auguſtin, qu'on eſt obligé d'uſer de rigueur envers les méchans par un mouvement même de charité, & ayant plutoſt égard à ce qui leur eſt utile qu'à ce qu'ils veulent. Et ainſi pourvû que la patience & la tendreſſe ſe conſervent dans le cœur, il faut faire extérieurement ce qu'on croit pouvoir eſtre utile à ceux à qui on doit ſouhaiter le bien véritable : *Teneatur in ſecreto animi patientia cum benevolentia : in manifeſto autem id fiat quod eis videtur prodeſſe poſſe quibus benè velle debemus.*

Chryſoſt. in Matth. hom. 18. Saint Chryſoſtome nous fait remarquer les grands avantages qu'on retire de cette conduite ſi humble, ſi patiente & ſi pleine de bonté. Et il dit, que lorſqu'un homme qui eſt outragé ſe regarde plutoſt comme ayant reçu un coup honorable dans le combat, que comme ayant ſouffert un outrage; celuy qui l'a outragé eſt couvert en même temps de confuſion, & touché de repentir, en admirant ſa patience : qu'ainſi ce que ſouffre ce premier devient par la charité de JESUS-CHRIST qui regne en ſon cœur, une ſource de bénédiction, & pour luy-même, & pour celuy que l'exemple de ſa douceur a la force de gagner. Car l'inſtruction la plus efficace qu'on puiſſe donner aux perſonnes violentes qui nous maltraitent, & aux perſonnes avares qui veulent nous dépouiller de noſtre bien, eſt de leur apprendre par l'exemple de noſtre douceur & de noſtre détachement, la honte qu'ils doivent avoir de leurs violences, & l'horreur qu'ils doivent concevoir de l'avarice.

℣. 42. *Donnez à celuy qui vous demande, & ne*

rejettez point celuy qui veut emprunter de vous.

Après le précepte qui nous oblige de ne nous point laiſſer vaincre par le mal qu'on nous fait ſouffrir, le Fils de Dieu nous en donne un autre pour nous obliger de faire du bien à tous ceux que nous pouvons. Car c'eſt peu, dit ſaint Auguſtin, de ne pas nuire à noſtre prochain, ſi nous ne luy faiſons encore tout le bien qui eſt en noſtre pouvoir. Donnons-luy donc, non tout ce qu'il nous demande, puiſqu'il pourroit bien nous demander quelquefois des choſes qui luy ſeroient nuiſibles ; mais donnons-luy tout ce qui ne peut luy nuire non plus qu'à nous. Et quand même nous luy refuſons ce qu'il nous demande, faiſons-luy connoiſtre la juſtice de noſtre refus, afin que nous ne le renvoyions pas ſans luy rien donner. Car c'eſt ainſi que nous *donnerons à tous ceux qui nous demandent*, lors même que ne leur donnant pas toûjours ce qu'ils demandent, nous le leur donnons d'une maniére plus avantageuſe, par la correction charitable que nous ſubſtituons à leurs demandes qui ſont injuſtes.

Auguſt. ſer. Dom. in mont. cap. 20.

Si en effet, comme le remarque ſaint Jerôme, ce précepte du Sauveur regardoit uniquement les aumônes, la pluſpart de ceux qui ſont pauvres ne pourroient le pratiquer. Et les riches mêmes, s'ils donnoient inceſſamment, ne ſeroient pas en eſtat de pouvoir toûjours donner. Ainſi outre le précepte des aumônes, le Fils de Dieu en preſcrivoit un aux Apoſtres & aux Docteurs, de donner gratuitement & avec largeſſe, ce qu'ils avoient eux-mêmes reçu d'une maniére toute gratuite. Et cette ſorte d'aumône, ajouſte le même Saint, ne manque jamais : plus on en donne, plus elle ſe multiplie.

Hier. in Matth. cap. 5. v. 42.

C'eſt une fontaine, dont la ſource ne peut jamais ſe ſécher, quoique ſes eaux ſe répandent de tous coſtez, & arroſent toutes les terres voiſines: *Cùm ſubjecta ſibi arva riget, numquam fontis unda ſiccatur.* Ce ſera donc en donnant ce que nous pourrons, que nous ſerons dignes, ſelon ſaint Hilaire, d'obtenir de Dieu nous-mêmes tout ce qui nous manque; & la ſainte accoûtumance à faire du bien à nos fréres, nous deviendra un mérite devant luy, pour l'engager à nous accorder auſſi tout le bien que nous attendons de ſa bonté: *Cùm obtinendi meritum indulgendi conſuetudo conciliet.*

Hilar. in Matth. can. 4.

L'emprunt dont le Fils de Dieu parle enſuite, ne doit pas s'entendre, comme le remarque ſaint Chryſoſtome, de ces ſortes d'emprunts criminels dont on tire uſure, mais de l'argent qu'on preſte ſans intereſt. Cependant Dieu, qui eſt magnifique, rendant toûjours davantage à ceux qui uſent de miſericorde, on peut dire avec ſaint Auguſtin, Que quiconque fait du bien & uſe de charité envers ſon frére, met ſon argent à uſure, puiſqu'il le donne à Dieu même, qui le rend toûjours avec un très-grand profit: *Cùm enim miſericordibus Deus plura reſtituat, omnis qui beneficium præſtat, fœneratur.* Il ſemble, ſelon que l'a remarqué un Interprete, qu'il y a encore quelque choſe de ſingulier dans l'expreſſion du texte ſacré. Car le Fils de Dieu, en diſant: *Si quelqu'un veut emprunter de vous*, peut nous faire entendre la neceſſité où eſt noſtre frére, jointe à la honte qu'il a de nous demander. C'eſt donc comme s'il diſoit: il voudroit vous demander quelque argent, mais il n'oſeroit. Et en ajoûtant: *Ne vous détournez pas de luy*; il nous avertit de ne nous pas rendre fâcheux & inacceſſibles;

Chryſoſt. in Matth. homil. 18.

Auguſt. ut ſuprà.

ce qui le rebuteroit entierement, & luy oſteroit toute confiance pour nous approcher. Il veut donc qu'au moins nous luy montrions un viſage favorable, en luy témoignant toute ſorte de bonté, s'il n'eſt pas en noſtre pouvoir de luy accorder ce qu'il deſire. Telle eſt la juſtice des diſciples de JESUS-CHRIST, qui ont appris de l'exemple de celuy qui faiſoit du bien à tout le monde quand il converſoit parmy les hommes, à avoir un cœur bienfaiſant & toûjours plein de charité pour leurs fréres.

℣. 43. 44. 45. *Vous avez appris, qu'il a eſté dit : Vous aimerez voſtre prochain, & vous haïrez voſtre ennemi. Mais moy je vous dis : Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïſſent, &c.*

Pluſieurs jugeant des divins préceptes par la foibleſſe qui leur eſt propre, ſans conſiderer la force toute divine qui a paru dans les Saints, croyent que ce qui nous eſt icy commandé nous eſt impoſſible ; que c'eſt aſſez pour un Chreſtien de ne pas haïr ſes ennemis ; mais que de luy ordonner de les aimer, c'eſt luy commander une choſe qui eſt au-deſſus de ſes forces. Il faut donc ſçavoir, dit ſaint Jérôme, que JESUS-CHRIST ne nous commande point des choſes qui ſont impoſſibles, mais des choſes qui ſont parfaites ; des choſes que David a accomplies à l'égard du Roy Saül, & de ſon fils Abſalon ; dont ſaint Eſtienne Martyr nous a donné un ſi grand exemple, lorſqu'il a prié pour ceux qui le lapidoient ; & depuis luy l'Apoſtre ſaint Paul, qui deſira par un excès de charité d'eſtre anathême pour les Juifs ſes propres perſécuteurs. C'eſt auſſi ce que JESUS-CHRIST nous a enſeigné encore plus par ſes actions que par ſes paroles, lorſqu'il

Hier. in hunc locum.

a prié ſon Pere de pardonner à ceux mêmes qui le
Aug. ut ſuprà. cap. 21. » crucifioient. Et en effet, qui pourroit, dit ſaint
» Auguſtin, ſans cet amour de ſes ennemis & de ſes
» perſécuteurs, accomplir les choſes qui ont eſté
» dites auparavant?

Exod. cap. 23. v. 4. 5. Quelques-uns ſouſtiennent que la Loy ne commandoit pas aux Juifs de haïr leurs ennemis, les engageant même à les ſervir dans le beſoin: mais que comme elle ordonnoit qu'ils aimaſſent leur prochain, ils entendoient par ce *prochain* ceux de leur nation; & qu'ils inferoient de là, qu'ils devoient *haïr leurs ennemis*; c'eſt-à-dire, principalement les étrangers. Mais ſaint Auguſtin a crû auſſi-bien que ſaint Hilaire, que la Loy contenoit auſſi ce qui regardoit la haine des ennemis. Mais en ce cas, comme il le dit admirablement, on le doit prendre plutoſt, comme une ſimple permiſſion qu'elle accordoit à la foibleſſe des Juifs, que comme un commandement qu'elle faiſoit à ceux d'entr'eux qui eſtoient juſtes. *Nec quod in lege dictum eſt: Oderis inimicum tuum, vox jubentis juſto accipienda eſt, ſed permittentis infirmo.* Que ſi l'on trouve en divers lieux des Ecritures pluſieurs exemples des juſtes & des Prophetes, qui ſemblent contraires à ce précepte touchant l'amour de nos ennemis; c'eſt, comme dit le même Saint, qu'on n'enviſage pas ce qu'ils ont dit par la lumiere de l'Eſprit de Dieu, non en ſouhaitant du mal à leurs ennemis par le mouvement d'une mauvaiſe volonté, mais en prédiſant par un eſprit de prophétie le mal qui devoit leur arriver en punition de leur orgueil & de leur impénitence: *Non optantis voto, ſed ſpiritu prævidentis.*

Lors donc que nous nous imaginons avoir eſté

cruellement offenſez, ſouvenons-nous, dit ſaint Chryſoſtome, qu'il s'en faut beaucoup que nous ne l'ayons eſté autant que noſtre Seigneur, qui ſouffrit les plus grands outrages des derniers des hommes, & qui eſtant condamné à la mort la plus cruelle par ceux qu'il avoit comblez de biens, ne pria pas ſeulement, mais offrit même ſa mort à Dieu ſon Pere pour le ſalut de ces ennemis inſolens, qui inſultoient à l'excès de ſon amour. Quand les Médecins ſe ſentent frappez par des phrénétiques, ils les plaignent davantage & s'appliquent avec plus de ſoin à les guérir, regardant l'outrage qu'ils en ont reçu comme l'effet ſeul de la grandeur de leur maladie. C'eſt ainſi, continuë le même Saint, que nous devons regarder la violence de la paſſion qui anime noſtre frére contre nous. Nous avons une extrême compaſſion des poſſédez, & nous craignons beaucoup d'eſtre poſſédez comme eux. C'eſt une vraye poſſeſſion que celle de la fureur & de la haine, & d'autant plus déplorable, qu'elle eſt volontaire. Craignons donc beaucoup de tomber dans une poſſeſſion ſemblable, en abandonnant noſtre cœur à la haine des perſonnes qui nous haïſſent. Et ſouvenons-nous que la fin de l'Incarnation du Fils de Dieu a eſté de nous réconcilier avec Dieu ſon Pére, de qui nous eſtions les ennemis, & de nous apprendre en même-temps, qu'il n'y a point d'ennemis que nous ne devions aimer, depuis qu'il nous a aimez le premier, quoique nous fuſſions infiniment éloignez de luy. *Chryſoſt. in Matth. homil. 18.*

Une des conſidérations les plus puiſſantes que le Sauveur pouvoit employer pour nous inſpirer cet amour ſincére de nos ennemis, eſt ſans doute celle-cy, que nous deviendrons par là *les enfans*

de noſtre Père céleſte, qui eſtant maiſtre ſouverain du ſoleil qu'il a créé, ce qui le luy fait nommer *ſon ſoleil*, en *diſtribuë la lumière aux méchans auſſi-bien qu'aux bons*, & qui *répand ſes pluyes* favorables *ſur les injuſtes comme ſur les juſtes.* Dieu nous
Joan. 1. 12. a *donné le pouvoir*, dit ſaint Jean, *d'eſtre faits enfans de Dieu.* Il n'y a qu'un Fils unique de Dieu par eſſence, qui eſt incapable de pécher en aucune ſorte. Mais pour nous autres, dit ſaint Auguſtin, nous avons reçu le pouvoir de devenir les enfans de Dieu; & nous le devenons en effet, non ſeulement par le baptême, mais autant que nous ſommes fidelles à accomplir ce qu'il nous commande; c'eſt-à-dire, que nous le devenons par adoption, & à proportion que nous travaillons à luy devenir ſemblables dans cette bonté infinie qu'il fait éclatter ſur tous les hommes, & qui nous eſt propoſée à imiter: *Magnâ Dei bonitate fit, quæ nobis imitanda præcipitur, ſi filii Dei eſſe volumus.*

Auguſt. ſer. Dom. in mont. lib. 1. cap. 22.

℣. 46. 47. 48. *Car ſi vous n'aimez que ceux qui vous aiment, quelle récompenſe en aurez-vous? Les Publicains ne le font-ils pas eux-mêmes? Et ſi vous ne ſaluez que vos frères, &c.*

JESUS-CHRIST ne condamne pas l'amour que l'on porte à ſes amis, lorſque cet amour a la charité pour principe. Mais il nous fait voir que ſi l'on n'aime que ceux dont on eſt aimé, cet amour n'eſt qu'un amour propre & purement naturel, ſemblable à celuy des Publicains, gens attachez ſouverainement à leurs intéreſts, & très-haïs du peuple Juif. Ainſi quelle récompenſe peut-on attendre de Dieu, lorſqu'on n'aime que d'un amour naturel & intéreſſé, & tel qu'il ſe trouve

dans les pécheurs publics & dans les Payens; puiſqu'il n'y a point de nation ſi brutale & ſi barbare dont les hommes *n'aiment* & ne *ſaluent* ceux qui les aiment, & qui ſont unis à eux par le ſang & par la nature ? Mais l'eſprit & la vérité de la loy nouvelle conſiſte à aimer les hommes dans la vûë de Dieu, non par rapport à nos intéreſts, ni pour ſatisfaire noſtre inclination naturelle, mais pour imiter, autant qu'il nous eſt poſſible, la perfection de l'amour que noſtre Pére céleſte témoigne à ſes créatures, lorſqu'il les comble à toute heure de ſes bienfaits, malgré leur ingratitude & leur dureté. C'eſt donc en ce ſens que nous devons travailler à *eſtre parfaits comme l'eſt Dieu noſtre Pére*, en aimant ceux mêmes qui nous haïſſent, & en leur faiſant tout le bien que nous pouvons, comme Dieu nous fait mille graces dans le temps même que nous ſommes ſes ennemis. Car noſtre Seigneur ne nous preſcrit pas d'acquerir une *perfection* égale à celle de Dieu, mais de tendre, comme dit ſaint Baſile, par la méditation & par la pratique des bonnes œuvres, à luy reſſembler dans ſes divines perfections, autant que des hommes en ſont capables. Et il eſt avantageux, comme les Payens l'ont eux-mêmes reconnu, qu'on ſe propoſe toûjours le modelle le plus parfait, pour ne s'arreſter jamais, & pour pouvoir arriver à une plus grande perfection: *Altiùs ibunt, qui ad ſumma tendent.*

Baſil. contr. Eunom. lib 1. in fin..

Horat.

CHAPITRE VI.

1. PRenez garde de ne faire pas // vos bonnes œuvres devant les hommes pour en eſtre regardez : autrement vous n'en recevrez point la récompenſe de voſtre Pére qui eſt dans les cieux.

2. Lors donc que vous donnerez l'aumône, ne faites point ſonner la trompette devant vous, comme font les hypocrites dans les ſynagogues & dans les ruës, pour eſtre honorez des hommes. Je vous dis en vérité qu'ils ont reçu leur récompenſe.

3. Mais lorſque vous ferez l'aumône, que voſtre main gauche ne ſçache point ce que fait voſtre main droite ;

4. afin que voſtre aumône ſoit dans le ſecret : & voſtre Pére qui voit *ce qui ſe paſſe* dans le ſecret, vous en rendra la récompenſe //.

5. De même lorſque vous priez, ne reſſemblez pas aux hy-

1. ATtendite ne juſtitiam veſtram faciatis coram hominibus, ut videamini ab eis : alioquin mercedem non habebitis apud patrem veſtrum, qui in cælis eſt.

2. Cùm ergo facis eleemoſynam, noli tubâ canere ante te, ſicut hypocritæ faciunt in ſynagogis, & in vicis, ut honorificentur ab hominibus. Amen dico vobis, receperunt mercedem ſuam.

3. Te autem faciente eleemoſynam, neſciat ſiniſtra tua quid faciat dextera tua ;

4. ut ſit eleemoſyna tua in abſcondito : & Pater tuus, qui videt in abſcondito, reddet tibi.

5. Et cùm oratis, non eritis, ſicut hy-

1. *l.* voſtre juſtice. *gr.* aumône, ou juſtice.
4. *gr. aj.* devant tout le monde.

pocritæ, qui amant in ſynagogis & in angulis platearum ſtantes orare, ut videantur ab hominibus: amen dico vobis, receperunt mercedem ſuam.

pocrites, qui affectent de prier en ſe tenant debout dans les ſynagogues & aux coins des ruës pour eſtre vûs des hommes. Je vous dis en vérité qu'ils ont reçu leur récompenſe.

6. Tu autem, cùm oraveris, intra in cubiculum tuum, & clauſo oſtio, ora patrem tuum in abſcondito: & pater tuus qui videt in abſcondito, reddet tibi.

6. Mais vous, lorſque vous voudrez prier, entrez dans voſtre chambre, & la porte en eſtant fermée, priez voſtre Pére dans le ſecret; & voſtre Pére qui voit *ce qui ſe paſſe* dans le ſecret, vous en rendra la récompenſe //.

7. Orantes autem, nolite multum loqui, ſicut ethnici; putant enim quòd in multiloquio ſuo exaudiantur.

7. N'affectez pas de parler beaucoup dans vos priéres comme les Payens; qui s'imaginent que c'eſt par la multitude des paroles qu'ils méritent d'eſtre exaucez.

8. Nolite ergo aſſimilari eis; ſcit enim pater veſter, quid opus ſit vobis, antequam petatis eum.

8. Ne vous rendez donc pas ſemblables à eux; parce que voſtre Pére ſçait de quoy vous avez beſoin, avant que vous le luy demandiez.

9. Sic ergo vos orabitis: Pater noſter, qui es in cælis: ſanctificetur nomen tuum.

9. Vous prierez donc de cette maniére: Noſtre Pére, qui eſtes dans les cieux, que voſtre nom ſoit ſanctifié.

10. Adveniat regnum tuum. Fiat voluntas tua, ſicut in cælo & in terra.

10. Que voſtre regne arrive. Que voſtre volonté ſoit faite ſur la terre // comme au ciel.

6. *gr.* devant tout le monde.
10. *expl.* comme elle eſt faite dans le ciel.

11. Donnez-nous aujourd'huy noſtre pain // de chaque jour.

11. Panem noſtrum ſuperſubſtantialem da nobis hodie.

12. Et remettez-nous nos dettes, comme nous les remettons *à ceux* qui nous doivent.

12. Et dimitte nobis debita noſtra, ſicut & nos dimittimus debitoribus noſtris.

13. Et // ne nous abandonnez point à la tentation, mais délivrez-nous // du mal. // Ainſi ſoit-il.

13. Et ne nos induceas in tentationem, ſed libera nos à malo. Amen.

Infrà 18. 35. *Marc.* 11. 25. *Eccl.* 28. 3. 4. 5.

14. Car ſi vous pardonnez aux hommes les fautes qu'ils font *contre vous*, voſtre Pére céleſte vous pardonnera auſſi vos péchez.

14. Si enim dimiſeritis hominibus peccata eorum, dimittet & vobis pater veſter cæleſtis delicta veſtra.

15. Mais ſi vous ne pardonnez point aux hommes // *lorſqu'ils vous ont offenſé*, voſtre Pére ne vous pardonnera point non plus vos péchez.

15. Si autem non dimiſeritis hominibus: nec pater veſter dimittet vobis peccata veſtra.

† Le jour des Cendres.

16. † Lorſque vous jeûnez ne ſoyez point triſtes comme les hypocrites: car ils affectent de paroiſtre avec un viſage défiguré, afin que les hommes connoiſſent qu'ils jeûnent. Je

16. Cùm autem jejunatis, nolite fieri ſicut hypocritæ triſtes: exterminant enim facies ſuas, ut appareant hominibus jejunantes. Amen dico vobis, quia

11. *autr.* ſurſubſtantiel. Le mot grec ἐπιούσιον, eſt capable de ces deux ſens.

13. *autr.* Et ne nous laiſſez point ſuccombet, &c. *lettr.* Ne nous induiſez pas.

Ibid. *autr.* du méchant.

Ibid. *le grec ajoûte*, parce que le royaume, la puiſſance & la gloire vous appartiennent pour jamais, *ce qui apparemment a eſté pris des liturgies, quoiqu'il ſe trouve auſſi dans le Syriaque. Mais les anciens Péres qui ont expliqué* le Pater, *n'en font point mention. Et il y a même des manuſcrits où il ne ſe trouve pas.*

15. *gr.* leurs fautes.

receperunt

receperunt mercedem ſuam.

vous dis en vérité qu'ils ont reçu leur récompenſe.

17. Tu autem cùm jejunas, unge caput tuum, & faciem tuam lava,

17. Mais vous lorſque vous jeûnez, parfumez voſtre teſte, & lavez voſtre viſage,

18. ne videaris hominibus jejunans, ſed patri tuo, qui eſt in abſcondito: & pater tuus qui videt in abſcondito, reddet tibi.

18. afin de ne pas faire paroiſtre aux hommes que vous jeûnez; mais à voſtre Pére qui eſt preſent à ce qu'il y a de plus ſecret. Et voſtre Pere qui voit *ce qui ſe paſſe* dans le ſecret, vous en rendra la récompenſe //.

19. Nolite theſaurizare vobis theſauros in terra: ubi ærugo & tinea demolitur: & ubi fures effodiunt, & furantur.

19. Ne vous faites point de treſors dans la terre, où la rouille & les vers les mangent, & où les voleurs les déterrent & les dérobent.

20. Theſaurizate autem vobis theſauros in cælo: ubi neque ærugo, neque tinea demolitur; & ubi fures non effodiunt, nèc furantur.

20. Mais faites-vous des treſors dans le ciel, où ni la rouille ni les vers ne les mangent point, & où il n'y a point de voleurs qui les déterrent, & qui les dérobent. *Luc. 12. 33. 1. Timot. 6. 19.*

21. Ubi enim eſt theſaurus tuus, ibi eſt & cor tuum.

21. Car où eſt voſtre treſor, là auſſi // eſt voſtre cœur ¶.

22. Lucerna corporis tui eſt oculus tuus. Si oculus tuus fuerit ſimplex: totum corpus tuum lucidum erit.

22. Voſtre œil eſt la lampe de voſtre corps. Si voſtre œil eſt ſimple, tout voſtre corps ſera lumineux. *Luc. 11. 34.*

23. Si autem oculus tuus fuerit nequam:

23. Mais ſi voſtre œil eſt mauvais, tout voſtre corps

18. gr. devant tout le monde. | 21. gr. ſera.

ſera ténébreux. // Si donc la lumiére qui eſt en vous *n'*eſt *que* ténébres, combien ſeront grandes les ténébres mêmes ?

Luc. 16. 13. † XIV. Dimanche après la Pentecoſte.

24. † Nul ne peut ſervir deux maiſtres : car, ou il haïra l'un & aimera l'autre, // ou il ſe ſoumettra à l'un & mépriſera l'autre. Vous ne pouvez ſervir Dieu & les richeſſes.

Pſal. 54. 23. *Luc.* 12. 22. *Philip.* 4. 6. 1. *Timot.* 6. 7. 1. *Petr.* 5. 7.

25. C'eſt pourquoy je vous dis : Ne vous inquiétez point où vous trouverez dequoy manger // pour *le ſouſtien de* vôtre // vie, ni d'où vous aurez des veſtemens pour couvrir voſtre corps. // La vie n'eſt-elle pas plus que la nourriture, & le corps plus que le veſtement ?

26. Conſidérez les oiſeaux du ciel. Ils ne ſement point, ils ne moiſſonnent point, & ils n'amaſſent rien dans des greniers ; mais voſtre Pére céleſte les nourrit. N'eſtes-vous pas beaucoup plus qu'eux ?

27. Et qui eſt celuy d'entre vous qui puiſſe avec tous ſes ſoins ajoûter à ſa taille la hauteur d'une coudée ?

28. Pourquoy auſſi vous in-

totum corpus tuum tenebroſum erit. Si ergo lumen, quod in te eſt, tenebræ ſunt : ipſæ tenebræ quantæ erunt ?

24. Nemo poteſt duobus Dominis ſervire : aut enim unum odio habebit & alterum diliget : aut unum ſuſtinebit, & alterum contemnet. Non poteſtis Deo ſervire & mammonæ.

25. Ideò dico vobis, ne ſoliciti ſitis animæ veſtræ quid manducetis, neque corpori veſtro quid induamini. Nonne anima plus eſt quàm eſca : & corpus plus quàm veſtimentum ?

26. Reſpicite volatilia cæli, quoniam non ſerunt, neque metunt, neque congregant in horrea : & pater veſter cæleſtis paſcit illa. Nonne vos magis pluris eſtis illis ?

27. Quis autem veſtrûm cogitans poteſt adjicere ad ſtaturam ſuam cubitum unum ?

28. Et de veſtimen-

23. *autr.* Si donc ce qui doit eſtre lumiére en vous eſt ténébres.

24. *autr.* ou il ſera complaiſant à l'un & négligera l'autre.

25. *gr. aj.* & dequoy boire.

Ibid. *l.* ame.

Ibid. *l.* l'ame.

to quid ſoliciti eſtis? Conſiderate lilia agri quomodo creſcunt: non laborant, neque nent:

quiétez-vous pour le veſtement? Conſidérez comment croiſſent les lis des champs; ils ne travaillent point, ils ne filent point:

29. dico autem vobis, quoniam nec Salomon in omni gloria ſua coopertus eſt ſicut unum ex iſtis.

29. & cependant je vous déclare que Salomon même dans toute ſa gloire n'a jamais eſté veſtu comme l'un d'eux:

30. Si autem fœnum agri quod hodiè eſt, & cras in clibanum mittitur, Deus ſic veſtit: quanto magis vos modicæ fidei?

30. Si donc Dieu a ſoin de veſtir de cette ſorte une herbe des champs, qui eſt aujourd'huy, & qui ſera demain jettée dans le four, combien aura-t-il plus de ſoin de vous veſtir, ô hommes de peu de foy?

31. Nolite ergo ſoliciti eſſe, dicentes: Quid manducabimus, aut quid bibemus, aut quo operiemur?

31. Ne vous inquiétez donc point, en diſant: Que mangerons-nous, ou que boirons-nous, ou de quoy nous veſtirons-nous?

32. Hæc enim omnia gentes inquirunt: ſcit enim pater veſter, quia his omnibus indigetis.

32. Comme font les Payens qui recherchent toutes ces choſes: car voſtre Pére ſçait que vous en avez beſoin.

33. Quærite ergo primum regnum Dei, & juſtitiam ejus: & hæc omnia adjicientur vobis.

33. Cherchez donc premiérement le royaume de Dieu & ſa juſtice, & toutes ces choſes vous ſeront données pardeſſus ¶.

34. Nolite ergo ſoliciti eſſe in craſtinum. Craſtinus enim dies ſolicitus erit ſibi ipſi: ſufficit diei malitia ſua.

34. C'eſt pourquoy ne ſoyez point en inquiétude pour le lendemain; car le lendemain aura ſoin de luy-même: à chaque jour ſuffit ſon mal.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 5. *PRenez bien garde de ne faire pas vos bonnes œuvres devant les hommes pour en eſtre vûs : autrement vous n'en recevrez point la récompenſe de voſtre Pére qui eſt dans les cieux. Lors donc que vous donnerez l'aumône, ne faites point ſonner la trompette devant vous, comme font les hypocrites, &c.*

Joan. 4. 24. Le Fils de Dieu dit ailleurs ; Que *Dieu eſt eſprit, & qu'il veut eſtre adoré en eſprit & en vérité.* C'eſt cette adoration ſpirituelle, & cet eſprit de vérité qu'il eſt venu établir dans le cœur des hommes par la grace de ſon Incarnation. Il eſt venu nous apprendre à honorer Dieu en eſprit & en vérité. Il eſt venu découvrir l'hypocriſie de ſon propre peuple, en faiſant connoiſtre qu'ils l'honoroient ſeulement des lévres, & que leur cœur eſtoit éloigné de luy. Il eſt venu pour guérir par l'exemple de ſa vie, qui a eſté une adoration continuelle & très-parfaite de Dieu ſon Pére, & par le mérite de ſa mort & de ſon ſang, cette playe univerſelle du cœur des hommes, & de ceux mêmes d'entre les hommes qui vouloient paſſer pour eſtre plus juſtes que tous les autres, lorſqu'ils ſongeoient ſeulement à laver le dehors par de bonnes œuvres apparentes, par des aumônes, par des priéres & par des jeûnes, quoique leur ame fuſt ſouillée devant Dieu par l'orgueil, & la vaine complaiſance dans le bien même qu'ils faiſoient. *Prenez* donc *garde*, leur dit JESUS-CHRIST, *de*

ne faire pas vos bonnes œuvres afin d'eſtre vûs des hommes ; c'eſt-à-dire, de ne vous pas propoſer pour fin dans les œuvres de *juſtice* & de piété que vous pratiquez, *d'eſtre vûs* & eſtimez *par les hommes*. Car il ne leur défend pas, comme le remarque ſaint Auguſtin, de faire le bien devant les hommes, mais de le faire ſeulement, *pour en eſtre vûs*. L'on peut en effet ſe ſouvenir qu'au commencement de ce ſermon il a dit à ſes Apoſtres : *Que voſtre lumiére luiſe devant les hommes, afin qu'ils voyent vos bonnes œuvres* ; mais qu'il ajoûte auſſi-toſt ; *& qu'ils glorifient voſtre Pére qui eſt dans les cieux*. Il condamne donc ſeulement icy la mauvaiſe fin que ſe propoſent les hypocrites & les hommes vains, qui font éclatter leurs bonnes œuvres, non pour procurer la gloire du Pére céleſte, & l'édification de leurs fréres, mais pour s'attirer l'eſtime & les louanges humaines.

Auguſt. de ſer. Dom. in mont. l. 2. cap. 8.

Matth. 5. 16.

L'Apoſtre ayant dit en un endroit ; Que *s'il eût voulu encore plaire aux hommes, il n'eût pas eſté ſerviteur de* JESUS-CHRIST ; déclare ailleurs cependant, Qu'il *tâche de plaire à tous en toutes choſes*. Ceux qui ne comprennent pas le ſens de ſaint Paul, pourroient croire qu'il ſe contredit luy-même. Mais ces deux paſſages prouvent dans le fond la même choſe, & tendent à établir la fin unique qu'on eſt obligé de ſe propoſer, qui eſt de plaire à Dieu ſeul, & de porter en même-temps tous les autres par ſon bon exemple à luy plaire auſſi. L'Apoſtre diſoit donc véritablement, qu'il *ne tendoit pas à plaire aux hommes*, parce qu'il n'avoit pour but que de plaire à Dieu. Mais il montroit néanmoins qu'il falloit auſſi en un ſens plaire aux hommes ; puiſqu'on ne peut, comme

Galat 1. 10.

1. Cor. 10. 33.

Auguſt. ut ſupr. dit ſaint Auguſtin, plaire à Dieu, qu'en faiſant voir à ceux dont on deſire le ſalut ce qu'ils doivent imiter, & que nul ne peut en aucune ſorte imiter celuy qui ne luy plaiſt pas.

JESUS-CHRIST déclare que celuy-là a *reçu ſa récompenſe* dès ce monde, qui a fait le bien ſeulement pour plaire aux hommes, & pour en eſtre eſtimé. Mais prenez garde, dit ſaint Jérôme, que c'eſt ſa propre récompenſe qu'il a reçuë, & non la récompenſe de Dieu, *mercedem ſuam*. Car, comme il n'a recherché que les louanges du monde dans l'exercice des vertus, il a eſté en effet loué par les hommes. Mais celuy-là a mérité *la récompenſe du* Pére céleſte, qui n'a ſongé à plaire aux hommes que pour plaire à Dieu, & pour ſauver ſon prochain.

Ce n'eſtoit pas là la diſpoſition des Phariſiens qui eſtoient remplis du deſir de la gloire des hommes, plutoſt que de celle de Dieu, ſelon l'expreſſion de l'Evangile. Ainſi ou ils *faiſoient ſonner effectivement de la trompette*, afin d'aſſembler les pauvres, & de s'attirer publiquement la réputation d'eſtre charitables; ou ils faiſoient ſeulement oſtentation de leurs aumônes; ce que JESUS-CHRIST, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, peut avoir voulu marquer par l'expreſſion figurée de ce *ſon de la trompette*. Dieu traite cette diſpoſition *d'hypocriſie*: parce que celuy qui aime les pauvres, & qui les aſſiſte par le mouvement d'une charité ſincére, n'a en vûë que Dieu, & l'amour de ſon prochain: au-lieu que les autres veulent paroiſtre devant les hommes ce qu'ils ne ſont pas, n'aimant pas leurs fréres pour l'amour de Dieu, mais s'aimant eux-mêmes plus que leurs fréres,

Joann. 12. 43.

Homil. 19. in Matth.

dans cet éclat extérieur de leurs aumônes, qui n'ont pour principe que la vanité. C'eſt pourquoy ſaint Auguſtin expliquant ce que ſignifie cette *main gauche*, à laquelle JESUS-CHRIST ordonne que nous *cachions ce que fait noſtre main droite*, lorſque nous donnons l'aumône, dit qu'il croit que le deſir de la louange eſt marqué par *la main gauche*, & que *la main droite*, ſignifie l'intention pure d'accomplir les ſaints préceptes. Ainſi toutes les fois que l'amour de la vaine eſtime des hommes ſe meſle dans noſtre cœur avec le deſir de plaire à Dieu en faiſant l'aumône, noſtre main gauche prend connoiſſance de ce que fait noſtre main droite. Tâchons donc, ajoûte ce Saint, de renfermer nos aumônes *dans le ſecret* d'une bonne conſcience, ſans avoir d'autre deſſein que de plaire à Dieu, qui pénétre le fonds de nos cœurs, & ſans attendre d'autre récompenſe que celle des vrais enfans, de ceux qui n'aſpirent qu'à l'héritage du ciel, ſe regardant comme étrangers ſur la terre. C'eſt de ce *ſecret*, comme du bon treſor de noſtre cœur, que doivent ſortir nos aumônes, & nos autres bonnes œuvres, pour eſtre agréables à Dieu. Et c'eſt-là, comme dit encore ſaint Auguſtin, que pluſieurs trouvent dequoy en faire aux yeux de Dieu par l'ardeur de leur bonne volonté, lors même qu'ils manquent d'argent pour donner aux pauvres; au-lieu que beaucoup de gens font l'aumône inutilement, lorſqu'elle ne part pas de ce bon treſor d'un cœur humble. On peut dire encore d'une maniére plus ſimple avec ſaint Jean Chryſoſtome, que lorſque le Fils de Dieu nous dit, que *noſtre main gauche ne doit point ſçavoir ce que fait noſtre main droite*, c'eſt une eſpece d'ex-

Auguſt. ut ſupr. cap. 2.

Chryſoſt. in Matth. hom. 19.

preſſion figurée dont il ſe ſert, pour nous faire entendre qu'il faudroit, ſi cela eſtoit poſſible, que nous ignoraſſions nous-mêmes ce que nous faiſons, & que nos propres mains dont nous nous ſervons pour faire nos bonnes œuvres ne les ſceuſſent pas : tant la vanité ſe meſle aiſément dans les meilleures actions.

℣. 5. juſqu'au 9. *Lorſque vous priez, ne reſſemblez pas aux hypocrites, qui affectent de prier en ſe tenant debout dans les ſynagogues & aux coins des ruës, pour eſtre vûs des hommes. . . . . Mais vous, lorſque vous voudrez prier, entrez dans voſtre chambre, & la porte en eſtant fermée, priez voſtre Pére dans le ſecret, &c.*

On a vû juſqu'à preſent, que le vice principal des Phariſiens eſtoit l'orgueil ; & qu'ils vouloient eſtre regardez comme plus juſtes que les autres, à cauſe de pluſieurs pratiques extérieures de vertu dont ils couvroient leur hypocriſie. JESUS-CHRIST s'attache donc particuliérement à combattre ce poiſon ſecret de la piété, & à fortifier ſes diſciples contre un mal ſi pernicieux, couvert d'une fauſſe apparence de juſtice. Ainſi il ne condamne pas la priére qui ſe fait devant les hommes, puiſqu'elle peut les exciter à la vertu ; mais il blâme ceux qui affectent de prier devant le monde pour eſtre honorez des hommes, comme des gens de priére & d'oraiſon, quoiqu'ils ſoient des hypocrites, qui ſéduiſent la ſimplicité des autres en ſe ſéduiſant eux-mêmes. Il ſuffit donc, dit ſaint Auguſtin, d'avoir établi ſolidement cette régle de la piété chreſtienne ; Que ce qu'il faut éviter comme un grand mal, n'eſt pas que le bien que nous pratiquons ſoit connu des hommes, mais que

Auguſt. ut ſupr. cap. 3.

nous faſſions nous-mêmes ce bien pour plaire aux hommes, & nous attirer leurs vaines louanges.

C'eſt pour ce ſujet que JESUS-CHRIST veut que nous *entrions dans noſtre chambre avant la priére*, afin d'éviter la vûë des hommes qui nous pourroient eſtre alors un ſujet de tentation, ou comme l'expliquent ſaint Hilaire & ſaint Auguſtin, que nous rentrions dans noſtre cœur, & que nous *en fermions* bien *la porte*, pour y *prier noſtre Pére dans le ſecret :* ce qui ſignifie que noſtre priére doit eſtre faite en la preſence de Dieu, & dans l'oubli de tout ce qui eſt au-dehors ; enſorte que nous n'enviſagions que nos beſoins, noſtre miſére, noſtre indignité, le prix infini des biens que nous demandons, & la bonté de celuy qui eſtant le Dieu de gloire veut bien nous donner la qualité de ſes enfans, & le pouvoir de l'appeller noſtre Pére. Ainſi le précepte du Fils de Dieu tend uniquement à purifier noſtre cœur pour le rendre digne de prier comme nous devons, & cette pureté conſiſte dans une intention droite & ſimple, qui enviſage la vie éternelle par le ſeul amour tout pur de la ſageſſe, comme parle ſaint Auguſtin : *De corde mundando præcepit, quod non mundat niſi una & ſimplex intentio in æternam vitam, ſolo & puro amore ſapientiæ.*

Comme c'eſt le propre des *hypocrites* d'affecter de ſe faire voir quand ils prient, pour en recueillir le fruit d'une vaine complaiſance ; c'eſtoit le propre des *payens* de s'imaginer qu'en *parlant beaucoup* ils ſe rendroient dignes *d'eſtre exaucez.* Et en effet ſaint Auguſtin nous aſſure, que la multitude des paroles eſt venuë des infidelles, qui ſongent plutoſt à exercer leur langue, qu'à purifier

leur cœur, & qui tâchent de faire paſſer l'uſage de cet exercice vain & pueril juſqu'à Dieu, pour le fléchir dans leurs priéres. Ils s'imaginent, dit ce Saint, que comme les Juges ſe laiſſent ſouvent perſuader par les paroles des hommes, il pourront auſſi gagner Dieu à force de luy parler : *Et hoc nugatorii ſtudii genus etiam ad Deum prece flectendum transferre conantur, arbitrantes Deum ſicut hominem judicem verbis adduci in ſententiam.* Mais il n'en eſt pas ainſi, ſelon que le Fils de Dieu noſtre unique maiſtre nous le déclare. Car s'il eſt vray que celuy que nous prions connoiſt toutes choſes, & que tous les temps ſont toûjours preſens à la lumiére de ſa ſageſſe infinie ; qu'eſt-il beſoin de parler beaucoup pour l'inſtruire du ſujet de nos demandes, comme s'il ne le connoiſſoit pas ?

Saint Auguſtin fait néanmoins ſur cela cette objection conſidérable ; Si Dieu connoiſt effectivement tous nos beſoins, avant que nous le priyons, pour quoy JESUS-CHRIST nous enſeigne-t'il luy-même ce que nous devons demander à Dieu quoiqu'en peu de mots ? Il répond ; Que ce n'eſt point proprement par la force des paroles que nous obtenons l'effet de noſte priére, mais par la vertu intérieure de ce qu'elles ſignifient, par cette vive impreſſion qu'elles produiſent dans le fonds de noſtre cœur, & par la ſimplicité toute pure de noſtre amour.. Ainſi JESUS-CHRIST nous a inſtruit de ces choſes pour nous en faire ſouvenir dans la priére, qui purifie elle-même noſtre cœur, & le rend plus capable d'eſtre rempli de tous les dons du Saint-Eſprit. Car ſi Dieu eſt toûjours preſt, dit ſaint Auguſtin, de nous

donner ſa lumiére intelligible & ſpirituelle ; nous ne ſommes pas nous autres toûjours prets à la recevoir, eſtant panchez vers les choſes de la terre, & obſcurcis par l'amour des biens temporels. Il ſe fait donc dans la priére une converſion de nôtre cœur vers celuy qui eſt toûjours préparé à répandre ſes treſors ſur nous, autant que nous ſerons diſpoſez à les recevoir. Et dans cette converſion de noſtre cœur, noſtre œil intérieur ſe purifie, à meſure que nous en banniſſons tous les deſirs de la terre ; afin qu'il ſoit en eſtat, eſtant ſimple, de pouvoir porter la lumiére qui luy vient d'enhaut, & de demeurer dans elle avec un commencement de cette joye ineffable, qui produit la vie vraiment bienheureuſe.

Saint Chryſoſtome témoigne qu'on doit nommer de *longues priéres*, celles qui le ſont, non par le temps, mais par la multitude des paroles. Car il eſt bon, dit ce Pére, de perſévérer long-temps à demander une même choſe à Dieu, ſaint Paul exhortant tous les Chreſtiens à *perſévérer & à veiller dans la priére.* Auſſi lorſque JESUS-CHRIST nous propoſe cette vûë qui fléchit par l'aſſiduité de ſes priéres la dureté de ſon Juge ; & cet homme qui eſtant venu trouver ſon ami durant la nuit, n'obtient de luy que par importunité ce qu'il luy demande ; il nous preſſe par ces exemples, de nous preſenter continuellement devant Dieu, non pour le prier avec beaucoup de paroles, mais pour expoſér ſans ceſſe nos beſoins à ce Pére rempli de bonté, & nos maladies à ce médeçin tout-puiſſant.

Chryſoſt. in Matth. hom. 19.

Coloſſ. 4. 2.

℣. 9. *Voicy donc comme vous prierez ; Noſtre Pére qui eſtes dans les cieux, que voſtre nom ſoit ſanctifié.*

Auguſt. ut ſupr. cap. 4.

On ne voit point dans tout l'ancien Teſtament, dit ſaint Auguſtin, que le peuple d'Iſraël ait reçu ordre de dire à Dieu en priant : *Noſtre Pére :* car on le leur repreſentoit ſeulement comme leur Seigneur, à cauſe qu'eſtant ſous la loy de ſervitude, ils vivoient encore ſelon la chair. Il eſt vray que les Prophetes leur ont fait ſouvent entendre que le même Dieu auroit pu eſtre leur Pére, s'ils n'avoient point violé ſes commandemens. Mais alors même il eſtoit ſouvent parlé des Chreſtiens, que les Prophetes avoient en vûë lorſqu'ils prédiſoient de ce nouveau peuple, qu'ils devoient avoir Dieu pour Pére. Comme ce n'eſt point l'effet de nos mérites, mais de la grace de Dieu, dit le même ſaint Auguſtin, de ce que nous avons eſté adoptez au nombre de ſes enfans, nous devons bien reconnoiſtre cette grace dès le commencement de cette priére ſi célébre, lorſque nous diſons à Dieu : *Noſtre Pére.* Et ce nom ſeul eſt très-capable d'exciter en nous de l'amour. Car qu'y a-t-il de plus cher à des enfans que leur pére ? Il doit encore produire en nous une certaine confiance, que nous obtiendrons ce que nous demanderons ; puiſqu'avant même que de prier, nous avons reçu cette faveur ſignalée de pouvoir parler à Dieu comme à noſtre Pére : car que ne donnera-t-il point à des enfans qui le prient, après leur avoir donné la grace de devenir ſes enfans ? Et enfin, ayant cet honneur de dire à Dieu : *Noſtre Pére*, combien devons-nous eſtre zelez pour ne nous pas rendre indignes d'un Pére dont la bonté & la majeſté ſont infinies ? Ceux qui ſont riches & nobles ſelon le ſiécle, apprennent auſſi de ces premiéres paroles, qu'eſtant devenus Chreſtiens

par le Baptême, ils ne doivent pas s'élever avec orgueil au-dessus des pauvres ; puisqu'ils disent conjointement avec eux à Dieu : *Nostre Pére*, & qu'ils ne peuvent le dire sincérement, sans reconnoistre qu'ils sont leurs fréres.

Que le nouveau peuple qui est appellé à l'héritage éternel, use donc de la voix qui appartient à la nouvelle alliance, & qu'il dise : *Nostre Pére qui estes dans les cieux.* Qu'il ne dise pas : *Mon Pére* ; puisque la priére des Chrestiens est en général pour tout le corps de l'Eglise, & que nul particulier ne doit regarder son intéreſt propre, mais celuy de tous. Et lorsqu'il dit, que Dieu *est dans le ciel*, qu'il ne s'imagine pas que cet Esprit souverain y est comme renfermé ; mais qu'il songe seulement à retirer de la terre son esprit, lorsqu'il prie un Pére dont le thrône est le ciel même ; & qu'il porte tous ses desirs vers l'héritage éternel qu'il luy prépare. *August. ut suprà cap. 5. Chrysost. in Matth. hom. 19.*

La premiére demande qui est contenuë dans cette priére, regarde la *sanctification de son nom.* La gloire & la sainteté de Dieu est toûjours pleine, toûjours infinie, & toûjours la même. Mais il nous ordonne néanmoins de luy demander dans nos priéres, qu'il soit encore honoré par la sainteté de nostre vie. *Que vostre nom soit* donc *sanctifié* ; non pas dans vous, qui estes la sainteté même, mais dans nous ; & non seulement dans nous, dit Tertullien, mais encore dans tous ceux que la grace de Dieu attend à la pénitence. Car si le nom de Dieu est blasphémé parmy les nations à cause des pécheurs, comme dit saint Paul, il est au contraire sanctifié & glorifié à cause des justes. Daignez donc, mon Dieu, luy disons-nous, régler & puri- *Tertul. de Orat. Hieron. in hunc loc. Rom. 2. 24 Chry. ib. ut suprà*

fier noſtre vie de telle ſorte, que tout le monde vous glorifie en nous voyant. Car c'eſt là, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, la perfection d'un Chreſtien, d'eſtre irréprochable dans toutes ſes actions, en ſorte que ceux qui le voyent en rendent à Dieu la gloire qui luy eſt duë. Nous prions Dieu dans cette demande, dit ſaint Cyprien, qu'il nous accorde la grace de perſévérer dans la ſainteté qui nous a eſté donnée dans le Baptême.

Cyprian. Or. Dom.

℣. 10. *Que voſtre regne arrive. Que voſtre volonté ſe faſſe dans la terre comme dans le Ciel.*

Hieron. in hunc locum.

Saint Jerôme croit, que JESUS-CHRIST nous ordonne par ces paroles de demander, ou que Dieu régne généralement dans tout le monde, & par conſéquent que le démon ceſſe d'y regner; ou que Dieu régne en particulier dans chacun de nous, & par conſéquent que le péché ne regne plus dans noſtre corps mortel. mais il ajoûte, en regardant ce regne de Dieu, par rapport à l'autre vie, qui ſemble eſtre le ſens le plus naturel de cet endroit, que ce ne peut eſtre que l'effet d'une grande confiance fondée ſur une conſcience très-pure, de demander, que ſon *régne arrive*, & de ne pas craindre ſon jugement. Auſſi ſaint Jean Chryſoſtome témoigne, que cette priére eſt celle d'un véritable enfant de Dieu, qui ne s'attache à aucune des choſes viſibles, & qui regardant avec mépris tous les biens preſens, ſoupire toûjours vers ſon péré. Il eſt donc très-naturel, que des enfans, dont le pére eſt dans le ciel, ſouhaitent de voir ſon regne établi parfaitement, tel qu'il le doit eſtre, dit ſaint Auguſtin, lorſque ſon Fils unique viendra du ciel à la fin du monde, pour juger & les vivans & les morts; & que tous luy eſtant aſſu-

Auguſt. ſer. Dom. in monte cap. 6.

jettis, il régnera dans les Saints par ſa miſéricorde, & ſur les méchans par ſa juſtice. Or nous devons, ſelon la penſée de ſaint Cyprien, demander ſans ceſſe à Dieu dans nos priéres, que nous ne ſoyons pas exclus de ſon royaume céleſte, comme les Juifs, à qui il avoit eſté promis d'abord, en furent exclus. Ayant donc pris par un effet de la miſéricorde infinie de Dieu la place des Juifs, demandons avec ardeur à noſtre Pére céleſte, que *ſon royaume arrive* pour nous, & que nous en devenions vrayment heritiers avec JESUS-CHRIST. Mais ſoyons en même temps touchez d'un ſaint zéle pour les intéreſts de ſa gloire, & demandons-luy l'effet du ſecond avénement du Sauveur, qui ſera, ſelon ſaint Paul, *la fin* & *la conſommation* de toutes choſes, *lorſqu'il remettra le royaume à Dieu* ſon *Pére, après qu'il aura détruit toute principauté, toute domination, & toute puiſſance, & la mort* même comme *le dernier ennemy*; & que *Dieu ſera* ainſi *tout en tous*. Car c'eſt ce régne de Dieu plein & parfait ſur toutes choſes, que nous devons regarder comme l'objet de tous nos deſirs, ſi nous ſommes dignes enfans de noſtre Pére céleſte, & ſi nous aimons ſa gloire, comme des enfans aiment celle de leur pére.

Cypr. de Or. Dom.

1. Cor. 15. 24.

Or la diſpoſition où il faut eſtre pour demander, que ce royaume de Dieu arrive, eſt une humble ſoumiſſion à ſa volonté, & une exacte fidélité à l'accomplir, ſelon le modelle que le Fils de Dieu noſtre chef nous en a luy-même donné, en nous déclarant; Qu'il *eſt deſcendu du ciel pour faire la volonté de celuy qui l'a envoyé*. Lors donc que nous ajoûtons en parlant à Dieu noſtre Pére: *Que voſtre volonté ſe faſſe dans la terre comme dans le ciel*;

Joan. 6. 38.

Cyprian. Or. Dom.

nous ne luy demandons pas qu'il accompliſſe ſa volonté ; car qui pourroit s'oppoſer à Dieu pour empêcher qu'il ne faſſe ce qu'il veut ? Mais nous demandons, dit ſaint Cyprien, que nous puiſſions faire nous-mêmes ſa volonté. Car comme le diable s'efforce de nous empêcher d'obeïr à Dieu, nous nous adreſſons à Dieu même pour luy demander que ſa volonté ſe faſſe en nous, puiſqu'elle ne peut s'y faire ſans un effet de cette même volonté, & qui n'eſt autre que ſon ſecours & ſa divine protection ; nul n'eſtant fort par ſes propres forces, ni en aſſurance que par la miſéricorde du Seigneur : *Quia nemo ſuis viribus fortis eſt, ſed Dei indulgentiâ & miſericordiâ tutus eſt.* Celuy qui fait la volonté de Dieu, demeure éternellement, dit l'Ecriture. Si donc nous voulons, ajoûte ſaint Cyprien, demeurer éternellement, nous devons faire la volonté de Dieu qui eſt éternel. Or la volonté de Dieu eſt celle que JESUS-CHRIST a faite, & qu'il nous a enſeignée ; l'humilité & la modeſtie, la fermeté dans la foy, la juſtice, la miſéricorde, la patience & la douceur dans les injures, l'union avec nos fréres, l'amour de Dieu au-deſſus de tout, & ſa crainte, & la réſolution de mourir plutoſt que de nous ſéparer de JESUS-CHRIST.

1. Joan. 2. 17.

Nous prions Dieu, que ſa divine volonté s'accompliſſe ainſi & dans nous-mêmes, & dans tous les hommes répandus dans toute la terre ; & qu'elle s'y accompliſſe de la même ſorte qu'elle s'accomplit dans le ciel : ce que ſaint Jean Chryſoſtome nous explique ainſi : Comme les Anges dans le ciel obéiſſent librement & toûjours avec la même ferveur ; comme ils ne ſont point inconſtans dans

Chryſoſt. in Matth. hom. 19.

dans l'obéïſſance qu'ils rendent à Dieu, mais qu'ils luy demeurent toûjours très-parfaitement ſoumis ; nous prions Dieu qu'il nous accorde cette même grace, de ne point faire ſa volonté en partie, mais de l'accomplir entiérement & de toute la plénitude de noſtre cœur. *Que voſtre volonté ſoit* donc *faite*, ô mon Dieu, dans toute *la terre comme elle l'eſt dans le ciel* ; afin que l'erreur en ſoit bannie, que la vérité y régne, que le vice y ſoit détruit, que la vertu y fleuriſſe ; & qu'ainſi la terre ſoit une image du ciel. Si Dieu eſtoit obéï de cette ſorte dans le monde, continuë ſaint Chryſoſtome, quelque différence qu'il y ait entre les habitans du ciel & ceux de la terre, il ſeroit vray néanmoins de dire, que la terre deviendroit un ciel, & que les hommes reſſembleroient à des Anges, parce qu'ils vivroient comme des Anges. En effet nous ne ferons éternellement dans le ciel, que ce que nous aurons commencé à faire icy-bas ſur la terre.

℣. 11. *Donnez-nous aujourd'huy noſtre pain de chaque jour.*

Preſque tous les Péres ont entendu par ce *pain* dont il eſt parlé icy, le pain matériel qui eſt néceſſaire pour ſouſtenir tous les jours la vie de nos corps, & le pain divin de l'Euchariſtie, ſans lequel, ſelon JESUS-CHRIST, nous ne pouvons point avoir la vie ſpirituelle en nous. S. Jérôme dit, que dans l'Evangile des Nazaréens, qu'il appelle l'Evangile ſelon les Hébreux, au-lieu de *panem ſuperſubſtantialem*, il avoit trouvé, *pain du lendemain*. D'autres Interprétes ſouſtiennent, que le mot grec ἐπιούσιος ſignifie continuel, ou néceſſaire tous les jours. Auſſi tous les Péres ont lû, *panem noſtrum quotidianum*, noſtre pain de chaque jour ; ce qui ſe trouve con-

Tertul. de Or. c. 6. Cyprian. Or. Dom. Hier. in hunc loc. Auguſt. ſer. Dom. l. 2. c. 7. Joan. 6. 34.

forme à ce qui eſt rapporté de cette même priére
Luc. 11. 3. dans ſaint Luc. Soit donc que nous l'entendions de la nourriture néceſſaire pour le ſouſtien de nos corps, ou de la divine Euchariſtie qui eſt deſtinée pour entretenir la vie de la grace dans nos ames; ou même, ſelon un des ſens qu'y donne encore ſaint Auguſtin, de la vérité de la parole de Dieu
Joan. 4. 34. & de ſes commandemens, dont JESUS-CHRIST nous déclare qu'il ſe nourriſſoit luy-même; nous devons faire tous les jours à Dieu cette priére: *Donnez-nous aujourd'huy noſtre pain de chaque jour.*

Si nous l'entendons du pain matériel, nous devons bien remarquer avec ſaint Cyprien, ſaint Chryſoſtome & les autres Péres, qu'ayant renoncé au ſiécle, nous demandons ſeulement *noſtre pain*, c'eſt-à-dire, noſtre néceſſaire pour le vivre & le veſtement; & un pain qui ſoit vraiment noſtre; c'eſt-à-dire, qui nous appartienne véritablement, & qui ne ſoit pas le fruit de quelque injuſtice. Nous ne le demandons auſſi que pour *chaque jour*; puiſque ce ſeroit en quelque façon nous contredire nous-mêmes dans noſtre priére, de ſonger à vivre long-temps dans le ſiécle, nous qui demandons à Dieu que ſon royaume vienne promtement. Et luy demandant ce pain de nos corps, nous reconnoiſſons par conſéquent que c'eſt de luy que nous l'attendons, pourvû néanmoins que nous cherchions avant toutes choſes ſon royaume & ſa juſtice.

Si nous l'entendons du pain tout divin de l'Euchariſtie, nous prions Dieu, dit ſaint Cyprien, qu'ayant le bonheur de la recevoir tous les jours comme la nourriture de noſtre ſalut, il ne nous arrive pas de tomber dans quelque crime qui nous faſſe mériter d'eſtre privez de la communion de

ce pain céleſte, & ſéparez du corps de JESUS-CHRIST: *Ne qui Euchariſtiam quotidie ad cibum ſalutis accipimus, intercedente aliquo graviore delicto, dum abſtenti & non communicantes à cœleſti pane prohibemur, à Chriſti corpore ſeparemur.* Ce pain, comme il dit encore, n'eſt pas le pain de tous, mais c'eſt *noſtre pain:* & de même que nous diſons: *Noſtre Pére*, parce qu'il eſt le Pére de ceux qui croyent par la foy; nous diſons auſſi: *Noſtre pain*, parce que JESUS-CHRIST eſt le pain de ceux qui ont le bonheur de participer à ſon corps.

Que ſi enfin nous entendons par *ce pain* la parole de la vérité, nous demandons au Seigneur, qu'il nous rende dignes d'eſtre ſouſtenus tous les jours par ce pain ſpirituel & inviſible. Car de même, dit ſaint Auguſtin, que noſtre corps, avant qu'il ſoit arrivé à l'eſtat immuable de l'autre vie, a beſoin d'eſtre rétabli par la nourriture, ſans laquelle il ſe ſent tomber dans la défaillance: auſſi noſtre ame, avant que d'eſtre arrivée à cet eſtat fixe de l'autre vie, où elle ne pourra plus eſtre détournée de ſon unique objet qui eſt Dieu, a beſoin de ſe ſouſtenir tous les jours contre ſes foibleſſes par le pain de la vérité. Lors donc que nous demandons à Dieu, qu'il nous le donne *aujourd'huy*, nous demandons, qu'il nous le donne dans tout le temps paſſager de cette vie. Car dans l'autre nous ſerons éternellement raſſaſiez d'une nourriture qui ne s'appellera plus *le pain de chaque jour*: parce qu'il n'y aura plus, ni changement, ni viciſſitude de jours dans l'eſtat fixe de l'éternité.

℣. 12. *Et remettez-nous nos dettes, comme nous les remettons à ceux qui nous ſont redevables.*

Il eſt certain que par ces *dettes*, dont nous de-

mandons à Dieu qu'il nous tienne quittes, nous devons entendre nos propres péchez, qui nous rendent redevables à ſa juſtice, puiſque dans
Luc. 11. 4. ſaint Luc JESUS-CHRIST s'explique luy-même, en nous ordonnant de dire à Dieu; Qu'il daigne
Cyprian. Or. Dom. nous pardonner nos péchez. Or celuy, dit ſaint Cyprien, qui nous a appris à luy demander qu'il nous remette nos dettes, c'eſt-à-dire, qu'il nous pardonne nos péchez, nous a promis, comme un pére plein de bonté, d'uſer envers nous de miſé-
Tertul. de Or. Dom. cap. 7. ricorde. Comme donc, dit Tertullien, les alimens que nous avons demandez à Dieu dans l'article précédent, ne nous ſerviroient de rien ſi nos péchez nous rendoient comme des victimes deſtinées à ſa juſtice; le Seigneur qui ſçait que luy ſeul eſt ſans péché, nous enſeigne maintenant à prier Dieu de *nous remettre nos dettes*, ou nos péchez. Ainſi nous nous confeſſons pécheurs; & en même-temps qu'il nous oblige à luy demander pardon, il nous fait connoiſtre qu'il eſt diſpoſé à agréer noſtre pénitence, aimant mieux la converſion du pécheur que ſa mort. Car comme un Chreſtien ne devient pas impeccable par le Baptême, l'amour que Dieu porte aux hommes va ſi loin, dit ſaint
Chryſ. in Matth. hom. 19. Chryſoſtome, qu'il veut bien encore pardonner à ceux qui l'offenſent après tant de graces qu'ils en ont reçuës. Cette priére eſtant donc faite pour les fidelles, à qui ſeuls il appartient de parler à Dieu comme à leur Pére, puiſque par le Baptême ils ont reçu le pouvoir d'eſtre faits enfans de Dieu; il eſt viſible que lorſque noſtre Seigneur nous l'a preſcrite, il nous offre après le Baptême le reméde de la pénitence.

Mais prenons garde, dit ſaint Cyprien, à la con-

dition à laquelle Dieu attache le pardon qu'il nous promet de nos péchez. Car lorſqu'il nous fait demander dans cette priére, Que Dieu *remette nos dettes, comme nous les remettons à ceux qui nous doivent*, il nous avertit que nous n'obtiendrons de Dieu le pardon de nos péchez, qu'autant que nous pardonnerons ſincérement à ceux de qui nous avons été offenſez. Ainſi, ſelon la réfléxion de ce ſaint Evêque, nous prononçons contre nous noſtre jugement, lorſqu'en demandant à Dieu qu'il nous pardonne de même que nous pardonnons aux autres, nous refuſons néanmoins de pardonner à nos fréres. Mais il ne faut pas s'imaginer, que le pardon que Dieu nous accorde ſoit meſuré, pour le dire ainſi, & comme borné par la maniére dont nous pardonnons nous-mêmes à noſtre prochain. JESUS-CHRIST ſe ſert ailleurs de la comparaiſon de dix mille talens, qui valent plus de quarante-ſix millions; & de cent deniers qui ne reviennent qu'à trente-huit ou quarante livres, pour nous faire voir la diſproportion infinie qu'il y a entre les offenſes dont nous ſommes redevables à la juſtice de Dieu, & celles dont noſtre prochain peut nous eſtre redevable. Ainſi lorſque nous diſons à Dieu: *Pardonnez-nous, comme nous pardonnons*, cela ſe doit expliquer de la parfaite ſincérité avec laquelle nous remettons à nos fréres tout ce qu'ils nous doivent, comme Dieu nous remet très-parfaitement tout ce que nous luy devons; quoiqu'il n'y ait aucune proportion entre ces deux ſortes de dettes, comme il n'y en peut jamais avoir entre Dieu & l'homme. *Matt.* 18. 24. 28.

℣. 13. *Et ne nous abandonnez point à la tentation, mais délivrez-nous du mal. Ainſi ſoit-il.*

Cypr. in Or. Dom. Le Sauveur nous montre par ces paroles, que noſtre ennemi n'a nul pouvoir contre nous, ſi Dieu ne luy en donne auparavant la permiſſion. Et ainſi il nous avertit, que toute noſtre crainte, toute noſtre dévotion, & toute l'attention de noſtre cœur doit ſe tourner du coſté de Dieu; puiſque dans toutes nos tentations, le démon n'a aucun pouvoir que celuy qui luy eſt donné de ce coſté-là. Or ce pouvoir eſt ſouvent donné à noſtre ennemi à cauſe de nos péchez. *Qui a livré Jacob en proye* à ſes ennemis, *& Iſraël entre les mains de ceux qui le pillent*, dit l'Ecriture, *n'eſt-ce pas le Seigneur luy-même qu'ils ont offenſé?* Mais il eſt bon néanmoins de remarquer, que Dieu donne en pluſieurs maniéres au démon le pouvoir qu'il luy demande contre nous. Car c'eſt, ou pour nous punir de nos péchez, ou pour nous rendre plus humbles, ou pour éprouver noſtre vertu, comme il arriva à l'égard de Job. Or quand on nous oblige de luy demander qu'il ne nous abandonne, ou ne nous livre pas à la tentation, on nous avertit de noſtre extrême foibleſſe, afin que nous veillions pour ne nous point élever par des ſentimens d'orgueil, & par une vaine confiance en nous-mêmes; mais que nous nous ſouvenions toûjours de cette parole de JESUS-CHRIST: *Veillez & priez, afin que vous n'entriez point dans la tentation.* Car lorſqu'on fait préceder, dit ſaint Cyprien, une humble confeſſion, & qu'on donne tout à Dieu, on eſt en eſtat d'obtenir par ſa bonté tout ce qu'on luy demande avec cet eſprit humble & anéanti en ſa preſence.

Iſaï. 42. 24.

Cypr. ib.

Matt. 26. 41.

Auguſt. ſer. Dom. in monte. l. 2. c. 9. Dieu ne nous fait pas entrer par luy-même dans la tentation, dit ſaint Auguſtin: mais il permet

que nous y entrions, lorſque nous abandonnant il nous prive de ſon ſecours par un ordre très-caché de ſa juſtice, & ſelon nos propres mérites : *Non enim per ſeipſum inducit Deus, ſed induci patitur eum quem ſuo auxilio deſeruerit ordine occultiſſimo ac meritis.* Mais il y a même ſouvent des cauſes très-manifeſtes pour leſquelles il nous juge dignes d'eſtre abandonnez de luy à la tentation. C'eſt donc une choſe très-différente d'eſtre tenté, ou d'eſtre livré & abandonné de Dieu à la tentation. Car nul ne peut eſtre éprouvé s'il n'eſt tenté, puiſque c'eſt la tentation même qui produit l'épreuve, & que l'épreuve nous donne lieu d'eſpérer la divine miſéricorde. Ainſi nous ne demandons pas à Dieu dans cette priére, que nous ne ſoyons point tentez; mais que nous ne tombions point dans la tentation, ou que nous ne ſoyons pas abandonnez & comme livrez à la tentation par un effet de ſa colére, & de ſon éloignement de nous. C'eſt de même, dit S. Auguſtin, que s'il eſtoit néceſſaire que quelqu'un fuſt examiné par le feu, il ne prieroit pas que le feu ne le touchât point, mais qu'il n'en fuſt point brûlé : *Tamquam ſi quiſpiam, cui neceſſe ſit igne examinari, non oret ut igne non contingatur, ſed ut non exuratur.*

Saint Jean Chryſoſtome croit que Dieu nous apprend auſſi par ces paroles de l'Oraiſon Dominicale, à ne pas refuſer d'un coſté les épreuves & les combats; & de l'autre, à ne nous y pas jetter. Car lors, dit-il, que nous ſommes engagez à combattre, il le faut faire avec fermeté: mais quand nous n'y ſommes point appellez, il nous faut tenir en repos & attendre le temps du combat, afin de témoigner tout enſemble de l'humilité & du courage. *Chryſoſt. in Matth. hom. 19.*

August. Ep. 121. c. 11. Quand nous ajoûtons à la fin de cette priére : *Mais délivrez-nous du mal* ; c'eſt un avertiſſement que nous nous donnons, de ſonger toûjours que nous ne ſommes pas encore arrivez à cet eſtat de bonheur, où nous n'ayons plus aucun mal à craindre ni à ſouffrir. Cette derniére demande a une ſi grande étenduë, qu'elle fait le ſujet des gémiſſemens, des priéres & des larmes des vrais Chreſtiens, qui en quelque affliction qu'ils ſe trouvent, ne ſoupirent qu'après cette délivrance des maux preſens, & cette ſuprême béatitude que nous attendons.

Cyprian. Orat. Dom. Ce *mal*, dont nous demandons à Dieu d'eſtre délivrez, comprend, ſelon ſaint Cyprien, tout ce que noſtre ennemi fait contre nous pour nous perdre. Et nous n'en ſerons à couvert qu'autant que Dieu *nous en délivrera*, en accordant à nos priéres ſon aſſiſtance. Car nous n'avons rien à craindre de la part du ſiécle, lorſque Dieu même ſe déclare noſtre protecteur contre le ſiécle. *Quis enim ei de ſæculo metus eſt, cui in ſæculo Deus tutor eſt ?* Nous luy demandons encore qu'il affoibliſſe dans nous de plus en plus la concupiſcence par l'accroiſſement de ſon amour.

Mais ſaint Chryſoſtome explique auſſi du démon ces paroles, *à malo* ; & il dit que nous demandons à Dieu qu'il nous délivre *du méchant*. JESUS-CHRIST, ſelon ce Pére, l'appelle abſolument, *le méchant*, parce qu'il l'eſt dans le ſouverain degré ; & c'eſt même un grand effet de ſa malice, de ce qu'il nous fait gratuitement & ſans aucune raiſon une guerre ſi cruelle, par le ſeul principe d'une jalouſie pleine de fureur.

℣. 14. 15. *Car ſi vous pardonnez aux hommes les fautes qu'ils font* contre vous, *voſtre Pére cé-*

leſte vous pardonnera auſſi vos péchez. Mais ſi vous ne pardonnez point aux hommes lorſqu'ils vous ont offenſé, *voſtre Pére ne vous pardonnera point non plus vos péchez.*

Dieu égale icy, dit ſaint Chryſoſtome, deux choſes bien inégales ; car nous pardonnons, parce que nous avons beſoin que Dieu nous pardonne. Mais Dieu nous fait grace ſans avoir beſoin de rien. Un homme pardonne comme ſerviteur, à celuy qui eſt ce qu'il eſt : mais Dieu pardonne comme un Seigneur à ſon eſclave. Vous faites grace, parce que vous eſtes chargé de péchez. Dieu fait grace, luy qui eſt la ſainteté même. Il pouvoit nous pardonner nos péchez ſans aucune condition. Mais en déclarant qu'il ne nous pardonnera qu'à proportion que nous aurons pardonné, il nous engage d'une maniére admirable à uſer de douceur & à exercer la charité. Il nous preſſe par ces paroles d'étouffer dans noſtre cœur tous les mouvemens de haine & d'emportement ; & il nous met dans une heureuſe néceſſité de nous unir étroitement avec nos fréres, ſi nous voulons eſtre unis avec celuy qui eſt leur Pére & leur chef comme le noſtre. Ainſi prenons garde, dit ſaint Auguſtin, de ne pas mentir à Dieu, en faiſant cette priére ; c'eſt-à-dire, de n'eſtre pas hypocrites, en refuſant de pardonner à nos fréres, lorſque nous luy demandons qu'il nous pardonne, puiſque toute noſtre priére nous deviendroit inutile : *In qua pactione ſi mentimur, totius orationis nullus erit fructus.* Rien n'eſt plus touchant ni plus fort, que ce que le Saint-Eſprit avoit dit ſur ce ſujet long-temps avant l'Incarnation du Verbe. Car après avoir déclaré ; Que quiconque

Chryſoſt. in Matth. hom. 19. cap. 6. v. 12.

Auguſt. de ſerm. Dom. in mont. l. 2. c. 11.

Eccli. 28. 1. &c.

voudroit ſe venger, tomberoit luy-même dans la vengeance du Seigneur, qui n'oublieroit jamais ſes péchez, il ajoûte : *L'homme garde ſa colère contre un homme ; & il oſe demander à Dieu qu'il le guériſſe ? Il n'a point de compaſſion d'un homme ſemblable à luy ; & il demande le pardon de ſes péchez ? Luy qui n'eſt que chair garde ſa colère ; & il implore la miſéricorde de Dieu ? Qui pourra* donc *luy obtenir le pardon de ſes péchez ?*

℣. 16. 17. 18. *Lorſque vous jeûnez, ne ſoyez point triſtes comme les hypocrites : car ils affectent d'avoir un viſage paſle & défiguré, afin que les hommes connoiſſent qu'ils jeûnent.... Mais vous lorſque vous jeûnez, parfumez voſtre teſte, &c.*

A l'aumône & à la priére, dont JESUS-CHRIST a parlé auparavant, il joint encore le jeûne, qui
Marc. 9. 28. eſt, ſelon l'Evangile, un des plus puiſſans moyens pour réſiſter au démon. Mais il continuë à établir la piété intérieure de la loy nouvelle, avec la pratique extérieure du jeûne, en combattant toûjours la vaine oſtentation qui accompagnoit la fauſſe vertu des Phariſiens, & qui les rendoit des hypocrites devant Dieu. Ce n'eſt donc pas la triſteſſe d'un cœur contrit & briſé par la douleur de ſes péchez, que le Fils de Dieu condamne icy ; puiſque cette triſteſſe qui eſt ſelon Dieu, doit toûjours accompagner noſtre jeûne, pour le luy rendre agréable : mais il condamne l'affectation d'une triſteſſe qui ne naiſt point de ce fond d'un cœur pénétré de l'amour de Dieu, & qui eſtant purement extérieure, tend ſeulement à s'acquerir de l'eſtime parmy les hommes, qui louënt les jeûnes de ces ſortes de perſonnes & leurs autres auſtéritez, lorſque Dieu qui voit leur cœur déteſte leur hypocriſie.

Que s'il nous eſt commandé de *parfumer & de laver noſtre viſage* lorſque nous jeûnons, il ne faut pas, ſelon la remarque de ſaint Chryſoſtome, prendre cecy à la lettre, puiſque nous ſerions tous coupables d'avoir violé ce commandement, qui n'eſt pas non plus obſervé de cette ſorte par ces peuples entiers de ſolitaires qui vivent ſur les montagnes les plus retirées. Ainſi le vray ſens de ces paroles eſt celuy-cy, que comme les anciens ſe parfumoient & ſe lavoient le viſage dans les jours de joye, nous devons auſſi faire paroiſtre une ſainte joye dans le temps que nous jeûnons, pour cacher noſtre treſor, & empêcher que la vanité ne nous enleve le mérite de noſtre jeûne. Car il eſt très-évident, comme dit ſaint Auguſtin, que noſtre Sauveur ne tend par tous ces préceptes, qu'à nous renfermer dans le fond de noſtre cœur, pour y chercher ſeulement la joye intérieure du Saint-Eſprit. Et le même Saint nous fait très-bien remarquer dans ces paroles de JESUS-CHRIST; qu'il peut y avoir de la vanité dans l'extérieur négligé des perſonnes qui paroiſſent triſtes, auſſi-bien que dans l'éclat & dans la pompe de toutes les choſes extérieures; & qu'elle eſt même d'autant plus à craindre, qu'elle trompe ſous l'apparence de la piété : *Maximè advertendum eſt.... etiam in ipſis ſordibus luctuoſis eſſe poſſe jactantiam; & eò periculoſiorem, quò ſub nomine ſervitutis Dei decipit.* Aimons donc, s'écrie ſaint Jean Chryſoſtome, la vertu pour elle-même, & non pour d'autres conſidérations. Eſtant perſuadez qu'on nous fait injure, lorſqu'on nous aime pour des raiſons qui ſont étrangéres à noſtre égard, traitons au moins la vertu, comme nous voulons que

Chryſoſt. in Matth. hom. 21.

Auguſt. ut ſupr. c. 12.

l'on nous traite nous-mêmes. N'obéïſſons pas à Dieu dans la vûë des hommes, mais obéïſſons plutoſt aux hommes dans la vûë de Dieu. Admirons ſa grande bonté, de ne nous pas ordonner de grands jeûnes, mais d'avoir ſoin ſeulement d'empêcher que nous ne perdions le mérite des jeûnes que nous faiſons. Ce qu'il y a de pénible dans le jeûne nous eſt commun avec tous les hypocrites, puiſqu'ils jeûnent comme nous, & peut-eſtre plus que nous. Mais ce que le Fils de Dieu veut qui ne nous ſoit point commun avec eux n'a rien de pénible, puiſqu'il tend uniquement à nous conſerver le fruit de nos bonnes œuvres, & à nous les rendre utiles pour l'éternité.

Ambroſ. de Elia. & j. jun. cap. 10. Auguſt. ut ſupr.

Saint Ambroiſe & ſaint Auguſtin expliquant ſpirituellement ce même paſſage, nous font entendre que celuy-là *parfume ſa teſte* en jeûnant, qui eſtant ſoumis à JESUS-CHRIST ſon divin chef, luy rapporte toute la gloire de ſon jeûne, & ſent une joye intérieure de s'éloigner pour luy plaire, des plaiſirs du ſiécle, ſans enviſager toutes les louanges des hommes : Que celuy-là *lave ſon viſage*, qui a ſoin de purifier ſon cœur, puiſque c'eſt à la pureté du cœur que la vûë de Dieu eſt promiſe.

℣. 19. 20. 21. *Ne vous faites point de treſors dans la terre, où la rouille & les vers les mangent... mais faites-vous des treſors dans le ciel, &c.*

Par ces *treſors* que JESUS-CHRIST nous interdit, il ſemble qu'on doit entendre non ſeulement l'or & l'argent, ſur leſquels la rouille & les vers ne peuvent rien, mais encore les habits & les meubles précieux, & toutes les autres choſes qui ſervent à ſatisfaire l'avarice ou l'ambition des hommes du ſiécle. Comme donc il combattoit

principalement la vaine gloire, il combat preſentement l'avarice, parce que rien ne l'entretient tant que le deſir de la gloire. Et n'eſt-ce pas en effet, dit ſaint Chryſoſtome, pour s'attirer la vaine eſtime des hommes, qu'on veut avoir une foule de valets, des chevaux richement couverts, des meubles très-ſomptueux, & d'autres ſemblables folies, qu'on ne recherche ni pour la néceſſité, ni même pour le plaiſir, mais ſeulement pour l'éclat, & afin de ſe diſtinguer des autres? Le Sauveur avoit exhorté auparavant ſes diſciples à eſtre miſéricordieux: & il leur donne en ce lieu le moyen de le devenir, leur faiſant voir d'un coſté les inquiétudes & les périls qui accompagnent les richeſſes d'icy-bas; & de l'autre l'avantage qu'il y a à ſe faire par ces aumônes, des treſors dans le ciel, où ils ne ſont expoſez ni aux voleurs, ni aux vers, ni à la rouille. Plus on multiplie ſur la terre ſes treſors, plus on ſe fait d'ennemis, qui ne ſongent qu'à nous dépouiller: mais plus au contraire on met d'aumônes comme en dépoſt dans le ſein des pauvres, plus on ſe fait d'amis pour l'éternité, & on s'amaſſe de treſors dans le ciel même. Tel eſt le divin raiſonnement du Sauveur, dont la ſageſſe & la bonté ineffable ſe font remarquer, dit ſaint Chryſoſtome, en ce qu'il nous porte à mépriſer les richeſſes par des raiſons ſi ſenſibles, & qu'il aime mieux agir en ami qui conſeille, qu'en ſouverain qui commande.

Mais la derniére raiſon qu'il employe pour nous détacher des biens de la terre, eſt encore bien touchante, puiſqu'elle fait voir que noſtre treſor nous entraîne où nous le mettons; & qu'ainſi

noſtre cœur, comme dit ſaint Hilaire, ſuivra ce treſor dans le lieu où il aura eu ſoin de le placer, & que noſtre ame ſera ou éternellement malheureuſe avec ſon argent, ſi elle ne l'a aimé que pour la terre, ou éternellement heureuſe avec Dieu, ſi elle luy a confié ſes treſors. Auſſi l'on voit dès le temps de cette vie une preuve convainquante de cette terrible vérité : car il eſt très-remarquable, comme le dit ſaint Chryſoſtome, qu'un cœur attaché aux richeſſes d'icy-bas, eſt incapable d'entendre les véritez qui regardent le royaume du ciel. Il eſt ſourd à la voix de JESUS-CHRIST, qui luy déclare que les pauvres de cœur & d'affection ſont heureux ; parce que la voix de ſa cupidité luy dit intérieurement, que c'eſt eſtre heureux au contraire d'eſtre riche. Et ce qu'on dit des richeſſes, ſe doit dire de toutes les autres choſes dont l'amour poſſede le cœur des hommes, puiſqu'elles ſont toutes compriſes ſous ce nom de *treſor* où eſt noſtre cœur.

℣. 22. 23. *Voſtre œil eſt la lampe de voſtre corps. Si voſtre œil eſt ſimple, tout voſtre corps ſera éclairé. . . . Si donc la lumiére qui eſt en vous n'eſt que ténébres, combien ſeront grandes les ténébres mêmes?*

Chryſoſt. ibid. ut ſupr.

C'eſt icy une comparaiſon ſenſible dont le Fils de Dieu ſe ſert pour repreſenter l'eſtat déplorable d'une ame devenuë eſclave de ſa propre cupidité. Et c'eſt de même que s'il leur diſoit : Si vous ne concevez pas encore ce que je viens de vous déclarer, jugez-en par ce qui ſe paſſe dans le corps. *Voſtre œil* eſt à l'égard *de voſtre corps* comme *une lampe* qui l'éclaire, & qui fait que tous ſes membres ſont en eſtat de s'acquitter ſeurement

de leurs fonctions. *Si cet œil eſt ſimple*, c'eſt-à-dire, s'il eſt pur & ſain, n'eſtant point troublé par le meſlange d'aucunes méchantes humeurs, *tout voſtre corps ſera éclairé*; c'eſt-à-dire, que voſtre œil ſervira de lumiére à tous les membres de voſtre corps. *Mais s'il eſt mauvais*, c'eſt-à-dire, impur & defectueux, & qu'il ne puiſſe plus voir; *tout voſtre corps ſera dans les ténébres*, & expoſé à mille chûtes. *Si donc la lumiére qui eſt en vous*, c'eſt-à-dire, ſi cet œil qui doit eſtre en vous comme voſtre lampe & voſtre lumiére, *eſt* obſcurci & devenu *ténébreux*; *combien ſeront grandes les ténébres mêmes*; c'eſt-à-dire, combien à plus forte raiſon tout le reſte de voſtre corps, qui n'eſt que ténébres par luy-même, ſera-t-il dans l'obſcurité, & en danger de ſe bleſſer, ayant perdu toute ſa lumiére?

Voilà ce qui ſe paſſe à l'égard du corps. Et voicy l'induction que JESUS-CHRIST en veut tirer pour ce qui regarde l'ame. Comme dans le corps, dit ſaint Chryſoſtome, lorſque la lumiére des yeux eſt éteinte, les autres membres ſont privez du plus grand ſecours qu'ils avoient pour agir; de même la lumiére de l'ame eſtant obſcurcie, on ſe trouve néceſſairement engagé dans une infinité de maux. Ainſi puiſque noſtre plus grand ſoin à l'égard du corps, eſt d'en conſerver les yeux; que noſtre principal ſoin pour l'ame, ſoit auſſi d'en conſerver la lumiére. Que ſi nous obſcurciſſons une fois ce qui doit répandre la lumiére dans tout le reſte, ne ſerons-nous pas dans un entier aveuglement? Comme celuy qui arreſte la ſource, ſéche le ruiſſeau; auſſi celuy qui oſte à l'ame ſa lumiére, obſcurcit toute la con-

duite de ſa vie. Lorſque la lampe s'éteint, lorſque le pilote ſe noye, lorſque le Général d'armée eſt pris, quelle eſpérance reſte-il aux autres ? Il eſt donc viſible que celuy dont le cœur eſt obſcurci par la paſſion de l'avarice, dont le Fils de Dieu vient de parler, ou par quelque autre cupidité, ne peut produire que des œuvres de ténébres, conformes au mouvement de ſon cœur, puiſque c'eſt du cœur, ſoit ténébreux, ſoit éclairé, comme de la ſource, que naiſſent, ſelon JESUS-CHRIST, toutes les penſées de l'homme, bonnes ou mauvaiſes. Ainſi nous devons apprendre de ces paroles du Sauveur, que toutes nos œuvres, comme dit ſaint Auguſtin, ſont pures & agréables aux yeux de Dieu, lorſqu'elles ſe font avec un cœur ſimple, c'eſt-à-dire, dans la vûë de la charité. Car il entend par cet *œil* dont parle icy JESUS-CHRIST, l'intention avec laquelle nous agiſſons, qui eſtant pure & droite, & ne tendant qu'à ce qui doit eſtre ſa fin, rend bonnes toutes nos œuvres qui y ſont conformes. Il ne faut donc pas, comme dit encore ce grand Saint, conſidérer ce que chacun de nous fait, mais l'eſprit avec lequel il le fait : *Non ergo quid quiſque faciat, ſed quo animo faciat, conſiderandum eſt.* Que ſi noſtre intention ou la fin que nous nous propoſons, qui doit eſtre comme la lumiére de toutes nos œuvres, eſt autre choſe que la charité ; quelles ſeront les ténébres effroyables de nôtre conduite, lorſqu'elle ne ſera plus éclairée par cette divine lumiére, mais abandonnée à ſes propres ténébres ? *Et ſi lumen quod in nobis eſt, tenebroſum ſit, quantas neceſſe eſt ipſarum tenebras eſſe tenebrarum ?*

Matt. 7. 20. & ſequent.

Auguſt. De ſerm. Dom. in mont. l. 2. c. 13.

℣. 24.

℣. 24. 25. 26. *Nul ne peut ſervir deux maiſtres: car, où il haïra l'un & aimera l'autre, ou il ſe ſoumettra à l'un & mépriſera l'autre. Vous ne pouvez ſervir Dieu & l'argent, &c.*

Le Fils de Dieu connoiſſoit parfaitement le grand obſtacle que les richeſſes apportent à noſtre ſalut, ce qui luy fait dire ailleurs : *Qu'il eſt difficile qu'un riche entre dans le royaume des cieux.* Il continuë donc à repreſenter icy les ſuites funeſtes de l'avarice, & ſe ſert encore d'une nouvelle comparaiſon pour faire voir combien l'amour des biens de la terre eſt incompatible avec l'amour de Dieu. C'eſtoit ſans doute une maniére de parler commune parmy les Juifs, & une eſpece de proverbe : *Qu'on ne pouvoit pas ſervir deux maiſtres* ; & l'expérience en fait voir la vérité : car la différence des humeurs & des ſentimens des hommes empêche ſouvent qu'un ſerviteur puiſſe ſatisfaire pluſieurs maiſtres, qui ſouhaitent différentes choſes, ou qui veulent eſtre également bien ſervis. Ainſi il arrive neceſſairement, ou que l'un de ces deux maiſtres *eſt haï* par ce ſerviteur, & que l'autre *en eſt aimé* ; ou que ſi ce ſerviteur n'en aime aucun, *il ſe ſoumet à l'un d'eux* comme à ſon maiſtre, & *n'a pour l'autre que du mépris.* Tremblons, mes fréres, s'écrie ſaint Jean Chryſoſtome, en conſidérant que nous forçons JESUS-CHRIST de nous parler de l'argent comme d'une divinité oppoſée à Dieu. Si cela paroiſt horrible à entendre, combien l'eſt-il plus de témoigner par ſes œuvres que l'on préfére en effet à la crainte du Seigneur l'eſclavage des richeſſes ? Quoy donc, direz-vous, les anciens juſtes n'ont-ils pas trouvé qu'il eſtoit poſſible de ſervir Dieu & l'argent tout

Matth. 19. 23. 24.

Chryſ. in Matth. hom. 25.

» enſemble ? Non ſans doute ; puiſqu'ils poſſedoient » des richeſſes ſans en eſtre poſſedez. Job eſtoit ri- » che ; il ſe ſervoit de l'argent, mais il *ne ſervoit* » *pas l'argent*, en eſtant le maiſtre & non l'idolâtre. » Ainſi puiſque JESUS-CHRIST a prononcé cet » oracle : *Qu'il eſt impoſſible de ſervir deux maiſtres* » *Dieu & l'argent* ; ne vous flattez point que cela » ſe peut. L'un de ces maiſtres vous commande de » ravir le bien d'autruy ; l'autre, de donner même » ce qui eſt à vous. L'un veut que vous ſoyez chaſ- » te, & l'autre que vous ſoyez impudique. L'un » vous porte à la bonne-chére, & l'autre vous com- » mande l'abſtinence. L'un vous inſpire l'amour » des choſes preſentes, & l'autre vous en ordonne » le mépris. Comment pourriez-vous allier enſem- » ble des choſes ſi oppoſées ?

Le même Saint nous fait remarquer encore, que ſi JESUS-CHRIST donne à l'argent le nom de *maiſtre*, ce n'eſt pas qu'il le ſoit par ſa nature, mais qu'il le devient par la faute de ceux qui veu-
Philip. 3. *19.* lent bien s'y aſſujettir. Et ſaint Paul appelle de même le ventre un *dieu*, parce qu'encore que de luy-même il n'ait rien que de mépriſable, il devient l'idole de ceux qui ſont aſſez malheureux pour s'en rendre eſclaves. Ainſi quelle eſt, continuë le même Saint, cette playe terrible que nous recevons de l'avarice, puiſqu'elle nous arrache de la bienheureuſe ſervitude de celuy qui ſeul eſt digne de nous commander, & qu'elle nous aſſujettit en même-temps à un métail inſenſible, dont nous devrions naturellement eſtre les maiſtres ? Puiſqu'il eſt donc neceſſaire ou de haïr ou d'aimer l'un de
Hilarius in Matth. canon. 5. ces deux maiſtres, n'eſtant pas poſſible d'obéir à leurs volontez qui ſont oppoſées, ni d'eſtre pauvre

de cœur & d'affection, comme JESUS-CHRIST l'ordonne, & en même-temps ambitieux & ſuperbe ſelon l'eſprit corrompu du ſiécle ; pourra-t-on délibérer ſur le choix que l'on doit faire, ou pour mieux dire, qu'on a déja fait dans le Baptême, lorſque l'on a renoncé au démon & à ſes pompes, pour ne ſervir que Dieu ſeul ? Il faut néanmoins ſe ſouvenir que lorſque noſtre Sauveur a dit, qu'on ne peut ſervir Dieu & les richeſſes, il a parlé non de ceux qui poſſédent des richeſſes, mais de ceux qui les *ſervent*. Car celuy, dit ſaint Jérôme, qui eſt eſclave de ſes richeſſes, les garde en eſclave : au-lieu que celuy qui a ſecoué le joug de cet eſclavage, les diſtribuë & en diſpoſe comme un maiſtre : *Qui enim divitiarum ſervus eſt, divitias cuſtodit ut ſervus : qui autem ſervitutis excuſſit jugum, diſtribuit eas ut dominus.* *Hieron. in hunc locum.*

Saint Auguſtin fait auſſi cette réfléxion conſidérable, qu'il n'y a preſque perſonne dont on puiſſe dire qu'il hait Dieu dans ſa conſcience : & qu'ainſi ce n'eſt pas de Dieu qu'on doit entendre que le ſerviteur *hait* l'un des deux maiſtres. Mais il ajoûte, qu'on *mépriſe* Dieu, lorſqu'au-lieu de craindre ſes jugemens, on s'aſſûre ſeulement ſur ſa bonté. Nul *n'aime* auſſi le démon, continuë le même Saint, & ainſi ce n'eſt point de luy qu'on doit entendre que le ſerviteur *l'aime*, mais de Dieu : & pour ce qui eſt du démon, ou on le hait véritablement avec toutes ſes richeſſes & toutes ſes pompes, lorſqu'on aime Dieu ; ou *l'on ſe ſoumet à luy*, c'eſt-à-dire, qu'on ſupporte *ſon empire*, quoiqu'il n'ait rien de la douceur du joug de Dieu, lorſqu'on témoigne du mépris pour la voix de JE- *Auguſt. ſerm. Dom. in mont. lib. 2. cap. 14.*

SUS-CHRIST, qui nous invite au bonheur de la pauvreté. Car quiconque ſert le dieu de l'argent, ſera expoſé à la dureté de la domination d'un cruel maiſtre, eſtant lié par ſa propre cupidité & aſſujetti au diable : *Patietur enim durum & pernicioſum dominum quiſquis ſervit mammonæ : ſuâ enim cupiditate implicatus, ſubditur diabolo.*

Hieron. in hunc locum.

Lorſque JESUS-CHRIST nous défend enſuite, *de nous inquiéter pour noſtre manger & pour noſtre veſtement*, il ne nous interdit pas tout ſoin de ces choſes ; car il nous eſt même avantageux de travailler à gagner noſtre pain à la ſueur de noſtre viſage : mais il nous défend le trop grand empreſſement & l'inquiétude, comme des choſes inutiles & nuiſibles : *Labor exercendus eſt : ſolicitudo tollenda*, dit S. Jérôme : & il nous le défend même, dit Tertullien, comme faiſant outrage en quelque ſorte à ſa bonté & à ſa libéralité : *Meritò curam eorum, tamquam æmulam liberalitatis ſuæ prohibet.* Et la raiſon que le Sauveur en apporte eſt admirable ; puiſqu'elle eſt fondée ſur la bonté infinie du Créateur, qui ayant donné à l'homme ce qu'il y a de plus grand, ne peut manquer de luy donner pardeſſus ce qui eſt moindre, en luy fourniſſant le neceſſaire pour nourrir & couvrir ſon corps, après luy avoir donné la vie : *Qui majora præſtitit, utique & minora præſtabit.*

Adv. Marc. l. 4. c. 29.

Chryſoſt. in Matth. homil. 21.

JESUS-CHRIST s'eſt contenté de faire voir par l'exemple des plus petites créatures qu'il nourrit avec une ſi grande bonté, combien ces ſoins empreſſez & toutes ces inquiétudes des hommes touchant le vivre ſont indignes d'eux. Il n'a point voulu, dit ſaint Chryſoſtome, leur propoſer en cela l'exemple de tant de grands hommes, de

Moïſe, d'Elie, de ſaint Jean, &c. qui ont négligé le ſoin de ce qui regardoit leur corps. Car ils auroient peut-eſtre répondu, qu'ils n'eſtoient pas arrivez, comme ces Saints, au comble de la vertu. Mais l'exemple des *oiſeaux du ciel*, c'eſt-à-dire, des oiſeaux qui volent dans l'air, & qui ne ſont point domeſtiques, les devoit couvrir de confuſion, de n'imiter pas par le choix libre de leur volonté, ce que ces oiſeaux faiſoient par le ſeul inſtinct de la nature. JESUS-CHRIST ne nous défend pas par l'exemple de ces oiſeaux, de ſemer & de moiſſonner; mais il veut que nous le faſſions ſans deffiance, ſans inquiétude, & ſans trouble, qui naiſſent du peu de foy qu'on a à la providence toute pleine de bonté de celuy qui ne manque point à la nourriture des moindres oiſeaux.

Il eſt donc bien éloigné de nous défendre de travailler, puiſqu'il nous a même impoſé ce travail comme la peine qui eſt duë à nos péchez, & qui peut nous tenir lieu de pénitence. Mais il ne veut pas que nous changions en poiſon, par noſtre avarice, ce qu'il deſtine pour eſtre un reméde à nos péchez. Et il nous oblige en même-temps de conſidérer quelle eſt la perfection de la loy nouvelle qu'il eſt venu nous annoncer. Car de même qu'il a arreſté l'homicide dans ſa ſource, lorſqu'il nous a interdit toute colére & toute haine; il coupe auſſi maintenant juſqu'à la racine de l'avarice, lorſqu'il nous défend d'avoir même de l'inquiétude pour le neceſſaire. En effet, dit ſaint Auguſtin, quoiqu'on ne recherche plus les choſes qui ſont ſuperfluës, il faut prendre garde que le cœur ne perde ſa ſimplicité dans la recherche des cho-

Auguſt. ſer. Dom. in mont l. 2. c. 15.

ſes mêmes neceſſaires : *Ne fortè, quamvis jam ſuperflua non quærantur, propter ipſa neceſſaria cor duplicetur, & ad ipſa conquirenda noſtra detorqueatur intentio.*

JESUS-CHRIST ajoûte ; Que *nul d'entr'eux ne peut, avec tous ſes ſoins, ajoûter à ſa taille la hauteur d'une coudée :* d'où il tire dans ſaint Luc cette conſéquence : *Si donc les moindres choſes ſont au-deſſus de voſtre pouvoir, pourquoy avez-vous de l'inquiétude pour les autres?* Il ſe ſert, dit ſaint Chryſoſtome, de la comparaiſon d'une choſe claire pour en faire comprendre une qui eſt cachée ; c'eſt de même que s'il diſoit : Comme vous ne pouvez pas avec tous vos ſoins faire croiſtre voſtre corps, vous ne pouvez point non plus avec toutes vos inquiétudes vous aſſurer voſtre nourriture : ce qui nous fait voir, ajoûte ce Saint, que ce ne ſont point nos ſoins particuliers, mais la providence de Dieu qui fait tout dans les choſes mêmes où nous paroiſſons avoir plus de part ; & que ſi Dieu nous abandonnoit, nous péririons avec toutes nos inquiétudes & tous nos travaux.

Luc. 12. 26.

℣. 28. 29. 30. *Conſidérez comment croiſſent les lis des champs ; ils ne travaillent point, ils ne filent point : & cependant je vous déclare, que Salomon même dans toute ſa gloire n'a jamais eſté veſtu comme l'un d'eux, &c.*

Auguſt. ut ſuprà.

JESUS-CHRIST nous donne icy les mêmes inſtructions ſur le veſtement qu'il avoit données ſur la nourriture. Il parle des *lis des champs*, pour les diſtinguer de ceux des jardins, à l'égard deſquels on pourroit dire, que l'induſtrie des hommes qui les cultivent y contribuë quelque choſe. Ce n'eſt donc point par leur *travail*, que ces lis

champeſtres acquiérent cette beauté ſi éclattante que le Fils de Dieu, l'ouvrier ſuprême de toute la nature, préfére icy à toute la pompe qui environnoit Salomon, le Roy le plus magnifique qui fut jamais. Ils naiſſent & ils croiſſent tels; & c'eſt Dieu ſeul qui par ſa puiſſance trace dans ces fleurs une beauté ſi admirable, qui efface tout ce que l'art de la peinture peut faire de plus achevé. Quel eſt en effet, dit ſaint Jérôme, l'ouvrage en ſoye, en broderie, ou tapiſſerie; quelle eſt la pourpre royale qui peut approcher de la beauté vive & naturelle des fleurs? *Quod ſericum, quæ regum purpura, quæ pictura textricum poteſt floribus comparari?* Qu'eſt-ce donc que tout le luxe & toute la vanité des plus riches veſtemens des grands Princes; puiſqu'au jugement de celuy qui eſt la vérité même, ils ne méritent pas d'eſtre comparez à une fleur de la campagne? Qui s'empreſſera pour tous ces vains ornemens, lorſqu'il conſidére dans cette parabole de JESUS-CHRIST la fragilité de cet éclat paſſager? Ce qu'il a repreſenté comme une fleur qui ſurpaſſe toute la magnificence de Salomon, il la nomme enſuite une *herbe* ou du *foin qui eſt aujourd'huy* dans ſa beauté, & *qu'on jette le lendemain dans le four* pour le chauffer. Telle eſt la fin de toute la gloire du ſiécle, qu'on recherche avec tant d'empreſſement. Toute cette magnificence & tout ce luxe d'habits eſt comme une fleur *d'un jour, que l'on jette* enſuite *au feu;* parce que ceux dont le cœur y aura eſté attaché, deviendront la proye des feux éternels.

Mais pour revenir à la ſuite naturelle du raiſonnement de JESUS-CHRIST; puiſque Dieu daigne veſtir ſi magnifiquement une fleur de la

campagne dont on ne tient aucun compte le lendemain, pourquoy aurons-nous de l'inquiétude ſur ce qui regarde noſtre veſtement; & comment oublions-nous qu'il eſt noſtre Pére & que nous ſommes ſes enfans? Il eſt vray qu'on voit des pauvres manquer de pain & d'habits: mais on peut bien aſſurer, comme on l'a marqué ailleurs, qu'il arrive rarement, que celuy qui *abandonne au Seigneur le ſoin de tout ce qui le regarde*, n'éprouve l'effet de la promeſſe qu'il luy a faite, *de le nourrir luy-même.* Ainſi c'eſt ſouvent manque de foy, & en punition de noſtre peu de fidelité à accomplir ſa volonté & à rechercher ſon royaume avant toutes choſes, qu'il nous prive de ſon ſecours; puiſqu'il a fait même des miracles pour nourrir ſes Saints qui ne s'occupoient qu'à le ſervir, plutoſt que de manquer à les aſſiſter dans leurs beſoins. Auſſi JESUS-CHRIST reproche en ce lieu à ceux qui s'inquiétoient pour avoir le neceſſaire, leur peu de foy: *Quantò magis vos modicæ fidei:* car il vouloit leur faire connoiſtre par là, que c'eſt principalement cette foy vive qui eſt neceſſaire à un Chreſtien, & qu'avec elle rien ne pourra luy manquer.

Pſ. 54. 25.

℣. 31. juſqu'à la fin du chap. *Prenez donc garde de ne vous point inquiéter, en diſant: Que mangerons-nous, ou que boirons-nous, ou dequoy nous veſtirons-nous? comme font les Payens qui recherchent toutes ces choſes, &c.*

Chryſoſt. in Matth. hom. 23.

Dieu demandoit à ſes Diſciples une juſtice plus abondante que celle des Phariſiens. C'eſt pourquoy il les couvre preſentement de confuſion, en leur faiſant voir, que bien loin de ſurpaſſer la vertu des Phariſiens & des Docteurs de la loy,

ils reſſembleroient à des Payens s'ils s'inquiétoient pour des choſes temporelles. Car comme ces infidelles attendoient de leur travail & de leur propre induſtrie les biens qui leur eſtoient neceſſaires, ils s'appliquoient tout entiers à la recherche de ces biens de la vie preſente, & n'avoient aucune penſée des biens du ciel. Mais le Fils de Dieu vouloit que ſes diſciples euſſent d'autres biens que ceux de la terre pour objet de leurs deſirs, ſans négliger néanmoins le travail qui leur eſtoit impoſé pour pénitence. Il ne dit pas, ſelon la remarque de ſaint Chryſoſtome, Dieu ſçait; mais *voſtre Pére ſçait* que vous avez beſoin de toutes ces choſes; afin que ce nom de *pére* leur inſpirât une confiance plus ferme en luy: car qui ſont même les péres charnels qui ayent cette dureté, de ne pas donner à leurs enfans leurs beſoins? Celuy qui ſçait, comme dit encore ſaint Chryſoſtome, qu'il va boire à une ſource abondante, ne s'inquiéte point s'il pourra s'y deſaltérer. Ainſi nous confiant à la divine providence, qui eſt une ſource inépuiſable de toutes ſortes de biens, comment nous inquiéterons-nous & entrerons-nous dans la deffiance?

Le royaume de Dieu & ſa juſtice eſt noſtre bien propre, dit ſaint Auguſtin. C'eſt pourquoy noſtre Seigneur nous le propoſe comme celuy que nous devons deſirer & *rechercher avant toutes choſes*, & comme la fin à laquelle nous devons tout rapporter. Or ce *royaume* eſt celuy dont il nous a enſeigné à demander l'avénement, ſelon qu'on l'a expliqué dans l'Oraiſon Dominicale. Et cette *juſtice* eſt celle dont on doit eſtre continuellement *altéré*, comme il a eſté marqué au chapitre precédent

Auguſt. ſer. Dom. in mont. lib. 2. cap. 16.

Matth. 6. 10.

Matth. 5. 6.

dans l'explication des béatitudes. Ce royaume & cette juſtice de Dieu doivent eſtre donc tout l'objet du cœur des Chreſtiens, qui en s'inquiétant vainement des autres choſes, retomberoient, ſelon la penſée de ſaint Hilaire, dans l'infidélité des Payens, dont le cœur plongé dans l'amour du ſiécle, & tout occupé des joyes corporelles, ne deſire ni ne recherche en aucune ſorte les moyens de parvenir par la foy au royaume qui eſt dans le ciel.

Hilar. in Matth. canon. 5.

Mais ne craignez point, dit le Sauveur, qu'en vous appliquant ainſi à *chercher le royaume de Dieu & ſa juſtice*, vous ne manquiez des choſes qui ſont neceſſaires au ſouſtien de voſtre corps. Car comme vous combattez pendant cette vie, afin d'arriver un jour à ce royaume, & que cette vie ne peut ſe paſſer ſans les choſes qui ſont neceſſaires pour la ſouſtenir; *toutes ces choſes vous ſeront données par-deſſus*: c'eſt-à-dire, comme l'explique ſaint Auguſtin, le royaume de Dieu eſtant voſtre fin & voſtre bien ſouverain, & ces autres choſes eſtant ſeulement des moyens pour y arriver; ſi vous préférez le principal aux moyens, & que vous ne cherchiez ces moyens que dans la vûë du principal, vous ne devez point avoir d'inquiétude, comme ſi ces moyens pouvoient vous manquer; puiſque vous ne les deſirez que comme une choſe neceſſaire durant cette vie pour arriver à la fin que vous vous propoſez. Ainſi ces choſes vous *ſeront données par-deſſus*, non comme un bien auquel vous deviez vous arreſter, mais comme un moyen pour arriver à ce bien même. Prenez donc garde de ne vous pas établir deux fins & deux biens en même-temps. Car vous voudriez alors,

Auguſt. ut ſupra.

Idem. ib. cap. 17.

dit ſaint Auguſtin, ſervir deux maiſtres, ſi en deſirant le royaume de Dieu comme un grand bien, vous regardiez en même-temps comme un bien fort deſirable toutes les choſes temporelles : *Duobus autem dominis ſervire conatur, qui & regnum Dei pro magno bono appetit, & hæc omnia temporalia.*

Lorſque JESUS-CHRIST nous défend enfin de *nous inquiéter pour le lendemain*, & nous déclare que *le lendemain aura ſoin de ſoy*, & *qu'à chaque jour ſuffit ſon mal* ; c'eſt-à-dire, ſelon ſaint Jérôme & ſaint Chryſoſtome, ſon travail, ſon affliction & ſa peine ; il ne prétend pas par cette ſorte d'expreſſion, nous faire croire que ce jour du lendemain ſoit capable de quelque inquiétude par luy-même. Mais pour nous rendre plus ſenſible ce qu'il diſoit, il ſemble animer ce temps & ce jour, & leur attribuer ce qui n'eſt propre qu'à l'eſprit de l'homme. C'eſt donc comme s'il diſoit : Il ſuffit d'attendre au lendemain pour ſonger au lendemain : & chaque jour fournit à l'homme aſſez de travail & d'affliction, ſans qu'il prévienne les jours par ſes vaines inquiétudes & ſes chagrins inutiles. Dieu voulut anciennement nous donner un bel exemple & une excellente figure de cette grande vérité dans la manne, dont il défendit aux Iſraëlites d'amaſſer pour plus d'un jour, & où les vers ſe mettoient lorſque quelques-uns violoient ce précepte, voulant en garder pour le lendemain.

Hieron. in hunc locum. Chryſoſt. in Matth. hom. 23.

Exod. 16. 20.

Saint Auguſtin cependant nous avertit ſur cet endroit, qu'il faut prendre extrêmement garde lorſqu'on voit quelque ſerviteur de Dieu travailler à empêcher que les choſes neceſſaires ne luy

Auguſt. ut ſupra

manquent, ou à ceux dont le ſoin luy eſt commis, de ne le pas condamner comme agiſſant contre le précepte du Seigneur. Car le Fils de Dieu luy-même, qui eſtoit ſervi par les Anges, ſemble avoir voulu prévenir par ſon exemple le ſcandale qu'on auroit pû prendre en ces ſortes d'occaſions, lorſqu'il permettoit que l'on portât à ſa ſuite une bourſe avec de l'argent, d'où l'on pût avoir ce qui eſtoit neceſſaire pour ſes beſoins journaliers. Ainſi il paroiſt, dit ſaint Auguſtin, tant par cet exemple de JESUS-CHRIST, que par celuy de ſaint Paul, dont il eſt parlé en divers endroits des Actes & des Epiſtres, qu'il n'a improuvé en aucune ſorte le ſoin raiſonnable par lequel on peut pourvoir aux beſoins de cette vie, mais l'attache à toutes ces choſes, qui fait que nous ſommes moins occupez de l'amour de ſon royaume, que du deſir de tous ces biens temporels. Nous devons donc, comme dit le même Saint, avoir le cœur tout rempli du royaume de Dieu, dans le temps que nous travaillons à nous procurer ces beſoins du corps. Mais dans le ſervice que nous rendons à noſtre Dieu, il ne faut laiſſer entrer aucune vûë de ces intereſts bas & terreſtres. Car pourvû que nous ſoyons dans cette diſpoſition, s'il arrive quelquefois que ces biens nous manquent, ce que Dieu permet ſouvent pour nous éprouver; bien loin d'en eſtre affoiblis dans ſon ſervice, nous en deviendrons plus fortement établis dans la vertu.

CHAPITRE VII.

1. NOlite judicare, ut non judicemini.

1. NE jugez point, afin que vous ne ſoyez point jugez. *Luc. 6. 37. Rom. 2. 1.*

2. In quo enim judicio judicaveritis, judicabimini: & in qua menſura menſi fueritis, remetietur vobis.

2. Car vous ſerez jugez ſelon que vous aurez jugé les autres; & on ſe ſervira envers vous de la même meſure dont vous vous ſerez ſervis *envers eux.* *Marc. 4. 24.*

3. Quid autem vides feſtucam in oculo fratris tui: & trabem in oculo tuo non vides?

3. Pourquoy voyez-vous une paille dans l'œil de voſtre frére, vous qui ne voyez pas une poutre dans voſtre œil?

4. Aut quomodo dicis fratri tuo: Sine ejiciam feſtucam de oculo tuo: & ecce trabs eſt in oculo tuo?

4. Ou comment dites-vous à voſtre frére: Laiſſez-moy tirer une paille de voſtre œil, vous qui avez une poutre dans le voſtre?

5. Hypocrita, ejice primùm trabem de oculo tuo, & tunc videbis ejicere feſtucam de oculo fratris tui.

5. Hypocrite, oſtez premiérement la poutre de voſtre œil, // & alors vous verrez comment vous poutrez tirer la paille de l'œil de voſtre frére.

6. Nolite dare ſanctum canibus, neque mittatis margaritas

6. Gardez-vous bien de donner // les choſes ſaintes aux chiens, & ne jettez point

5. *autr.* & après cela vous verrez aſſez clair pour tirer.
6. *l.* le ſaint.

vos perles devant les pourceaux, de peur qu'ils ne les foulent ſous leurs pieds, & que ſe tournant *contre vous*, ils ne vous déchirent.

vestras ante porcos, ne fortè conculcent eas pedibus suis, & conversi dirumpant vos.

Infrà 21. 22. Marc. 11. 24. Luc. 11. 9. 7. Demandez, & on vous donnera; cherchez, & vous trouverez; frappez *à la porte*, & on vous ouvrira.

7. Petite, & dabitur vobis; quærite, & invenietis; pulsate, & aperietur vobis.

Joan. 14. 13. Jacob. 1. 6. 8. Car quiconque demande reçoit; & qui cherche trouve; & on ouvrira à celuy qui frappe *à la porte*.

8. Omnis enim qui petit, accipit; & qui quærit, invenit, & pulsanti aperietur.

Luc. 11. 11. 9. Auſſi qui eſt l'homme d'entre-vous qui donne une pierre à ſon fils, lorſqu'il luy demande du pain?

9. Aut quis est ex vobis homo, quem si petierit filius suus panem, numquid lapidem porriget ei?

10. Ou s'il luy demande un poiſſon, luy donnera-t-il un ſerpent?

10. Aut si piscem petierit, numquid serpentem porriget ei?

11. Si donc eſtant méchans comme vous eſtes, vous ſçavez donner de bonnes choſes à vos enfans, à combien plus forte raiſon voſtre Pére qui eſt dans les cieux, donnera-t-il les *vrais* biens à ceux qui les luy demandent?

11. Si ergo vos, cùm sitis mali, nostis bona data dare filiis vestris: quantò magis pater vester, qui in cælis est, dabit bona petentibus se?

Tob. 4. 16. Luc. 6. 31. 12. Faites donc aux hommes tout ce que vous voulez qu'ils vous faſſent: car c'eſt-là la loy & les Propheres.

12. Omnia ergo quæcumque vultis ut faciant vobis homines, & vos facite illis. Hæc est enim lex & Prophetæ.

Luc. 13. 24. 13. Entrez par la porte

13. Intrate per an-

guſtam portam : quia lata porta, & ſpatioſa via eſt, quæ ducit ad perditionem, & multi ſunt qui intrant per eam.

étroite ; parce que la porte de la perdition eſt large, & le chemin qui y mene eſt ſpatieux, & il y en a beaucoup qui y entrent.

14. Quàm anguſta porta, & arcta via eſt, quæ ducit ad vitam : & pauci ſunt, qui inveniunt eam !

14. Que la porte de la vie eſt petite, que la voye qui y mene eſt étroite, & qu'il y en a peu qui la trouvent !

15. Attendite à falſis prophetis, qui veniunt ad vos in veſtimentis ovium, intrinſecus autem ſunt lupi rapaces.

15. † Gardez-vous des faux prophetes, qui viennent à vous couverts de peaux de brebis, & qui au-dedans ſont des loups raviſſans. † VII. Dimanche après la Pentecoſte.

16. A fructibus eorum cognoſcetis eos. Numquid colligunt de ſpinis uvas, aut de tribulis ficus ?

16. Vous les connoiſtrez par leurs fruits. Peut-on cueillir des raiſins ſur des épines, ou des figues ſur des ronces ? *Luc. 6. 44.*

17. Sic omnis arbor bona fructus bonos facit : mala autem arbor malos fructus facit.

17. Ainſi tout arbre qui eſt bon produit de bons fruits ; & tout arbre qui eſt mauvais produit de mauvais fruits.

18. Non poteſt arbor bona malos fructus facere : neque arbor mala bonos fructus facere.

18. Un bon arbre ne peut produire de mauvais fruits, & un mauvais arbre n'en peut produire de bons.

19. Omnis arbor, quæ non facit fructum bonum, excidetur, & in ignem mittetur.

19. Tout arbre qui ne produit point de bon fruit, ſera coupé & jetté au feu. *Supra 3. 10.*

20. Igitur ex fructibus eorum cognoſcetis eos.

20. Vous les reconnoiſtrez donc par leurs fruits.

21. Non omnis qui dicit mihi : Domine,

21. Ceux qui me diſent : Seigneur, Seigneur, n'entre- *Infrà 25. 11.*

Luc. 6. 46. ront pas tous dans le royaume des cieux: mais celuy-là *ſeulement* y entrera qui fait la volonté de mon Pére qui eſt dans les cieux ¶.

Domine, intrabit in regnum cælorum: ſed qui facit voluntatem patris mei, qui in cælis eſt, ipſe intrabit in regnum cælorum.

Act. 19. 13. 22. Pluſieurs me diront en ce jour-là: Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétiſé en voſtre nom; n'avons-nous pas chaſſé les démons en voſtre nom; & n'avons-nous pas fait pluſieurs miracles en voſtre nom?

22. Multi dicent mihi in illa die: Domine, Domine, nonne in nomine tuo prophetavimus, & in nomine tuo dæmonia ejecimus, & in nomine tuo virtutes multas fecimus?

Pſal 6.9. 23. Et alors je leur // diray hautement: Je ne vous ay jamais connus: Retirez-vous de moy, vous qui faites des œuvres d'iniquité.

23. Et tunc confitebor illis: Quia numquam novi vos: diſcedite à me, qui operamini iniquitatem.

Infrà 25. 41. Luc. 13. 27.

Luc 6. 47. Rom. 2. 13. Jacob. 1. 22. 24. Quiconque entend donc ces paroles que je dis, & les pratique, ſera comparé à un homme ſagé, qui a bâti ſa maiſon ſur la pierre;

24. Omnis ergo qui audit verba mea hæc, & facit ea, aſſimilabitur viro ſapienti, qui ædificavit domum ſuam ſupra petram;

25. & lorſque la pluye eſt tombée, que les fleuves ſe ſont débordez, que les vents ont ſoufflé & ſont venu fondre ſur cette maiſon, elle n'eſt point tombée, parce qu'elle eſtoit fondée ſur la pierre.

25. & deſcendit pluvia, & venerunt flumina, & flaverunt venti, & irruerunt in domum illam, & non cecidit: fundata enim erat ſuper petram.

26. Mais quiconque entend ces paroles que je dis, & ne les pratique point, il eſt ſem-

26. Et omnis qui audit verba mea hæc, & non facit ea, ſimi-

23. *l.* confeſſeray, déclareray.

lis

lis erit viro ſtulto, qui ædificavit domum ſuam ſuper arenam :

blable à un homme inſenſé, qui a bâti ſa maiſon ſur le ſable :

27. & deſcendit pluvia, & venerunt flumina, & flaverunt venti, & irruerunt in domum illam, & cecidit, & fuit ruina illius magna.

27. & lorſque la pluye eſt tombée, que les fleuves ſe ſont débordez, que les vents ont ſoufflé & ſont venu fondre ſur cette maiſon, elle a eſté renverſée, & la ruine en a eſté grande.

28. Et factum eſt, cùm conſummaſſet Jeſus verba hæc, admirabantur turbæ ſuper doctrina ejus.

28. Or JESUS ayant achevé tous ces diſcours, les peuples eſtoient dans l'admiration de ſa doctrine.

29. Erat enim docens eos ſicut poteſtatem habens, & non ſicut Scribæ eorum & Phariſæi.

29. Car il les inſtruiſoit comme ayant autorité, & non pas comme leurs Scribes & les Phariſiens. *Marc. 1. 22. Luc. 4. 32.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 6. *NE jugez point, afin que vous ne ſoyez point jugez. Car vous ſerez jugez ſelon que vous aurez jugé les autres.... Pourquoy voyez-vous une paille dans l'œil de voſtre frére, vous qui ne vous appercevez pas d'une poutre qui eſt dans le voſtre? &c.*

Il ſemble que JESUS-CHRIST veut nous obliger par là d'interpreter toûjours favorablement les choſes qui ſont douteuſes; c'eſt-à-dire, l'intention avec laquelle elles ſont faites, lorſqu'on ne la connoiſt pas. Car il y a, dit ſaint Au- *Auguſt.*

ſer. Dom. in mont. libr. 2. cap. 18. guſtin, quelques actions qu'on peut faire avec une bonne ou avec une mauvaiſe intention. Toutes les fois donc que l'intention nous eſt inconnuë, il n'appartient qu'à Dieu ſeul d'en juger, & c'eſt une témérité à l'homme de prétendre pénétrer ce qui eſt caché dans le cœur d'un autre pour en juger, & ſur tout pour le condamner. Ainſi il faut, ſelon ce Pére, laiſſer à Dieu le jugement des choſes cachées, & nous contenter de juger de celles qui ſont viſibles. Mais à l'égard même des choſes qui ſont manifeſtes, il faut prendre garde encore de ne pas tomber dans une autre eſpece de jugement téméraire, qui conſiſte à deſeſpérer du changement des perſonnes qui ſont maintenant dans le deſordre : *Non ergo reprehendamus ea quæ neſcimus quo animo fiant. Neque ita reprehendamus quæ manifeſta ſunt, ut deſperemus ſanitatem.* En effet, il arrive quelquefois, dit un autre Saint, *Climac.* que vous regardez comme un grand pécheur celuy à qui vous avez vû commettre un crime : & que cet homme cependant de qui vous portez ce jugement, eſt déja juſtifié devant Dieu par le repentir ſincére dont il eſt touché, & par l'humble pénitence dans laquelle il eſt entré.

JESUS-CHRIST n'oſte pas icy la puiſſance de *juger* à ceux qui ſont établis pour reprendre & pour punir même ceux qui péchent. Car s'ils n'a- *Chryſoſt. in Matth. hom. 24.* voient droit de juger, dit ſaint Chryſoſtome, ils n'auroient pas droit d'uſer des clefs qu'il leur a données; ce ſeroit inutilement qu'ils auroient reçu la puiſſance de lier & de deſlier. Ce ſeroit auſſi établir une liberté entiére de pécher impunément, & mettre la confuſion dans l'Egliſe, dans l'Eſtat & dans les familles. Ce n'eſt donc pas cette ſorte

de jugement que le Fils de Dieu condamne; mais le jugement qu'on porte contre ſon frére, lorſque par légéreté, ou par prévention, ou par un principe de malignité on juge de ſa conduite, de ſes ſentimens & de ſes intentions d'une maniére deſavantageuſe, & on publie même des choſes fauſſes contre ſa réputation. *Juger* nos fréres de cette ſorte, c'eſt engager Dieu à nous *juger* très-ſévérement; puiſqu'il nous aſſure icy, qu'on *ſera jugé ſelon qu'on aura jugé les autres*, & qu'on *gardera envers nous la même meſure que nous aurons gardée* envers eux.

Mais comment cette parole ſe doit-elle entendre? Car cette *meſure que l'on gardera* envers nous, ne peut pas eſtre une meſure de témérité & d'injuſtice, ſemblable à celle dont nous aurons uſé nous-mêmes envers nos fréres. Non ſans doute, dit ſaint Auguſtin; puiſque Dieu, qui eſt & la vérité & la juſtice, ne peut jamais ni porter un jugement téméraire, ni uſer d'une meſure injuſte dans ce qu'il rend à chacun. Mais on peut dire en un ſens, ſelon ce grand Saint, que cette témérité par laquelle nous avons jugé nos fréres, devient elle-même le principe & comme la meſure de noſtre condamnation; puiſqu'elle nous eſt plus pernicieuſe qu'à ceux mêmes que nous condamnons témérairement. En condamnant voſtre frére, dit S. Chryſoſtome, vous vous condamnez vous-mêmes. Vous élevez contre vous un tribunal rigoureux, & vous forcez voſtre Juge à ſe rendre auſſi ſévére envers vous que vous l'avez eſté envers les autres. Que ſi c'eſt une ſi grande faute, dit ſaint Hilaire, de juger témérairement de noſtre prochain, c'eſt un crime de vouloir juger par ſes

Auguſt. ut ſupr.

Chryſoſt. ut ſupr.

Hilarius. in Matth. canon. 5.

ſentimens & par ſon eſprit des choſes de Dieu: ce qui nous oblige de nous affermir ſur le fondement inébranlable de la foy.

August. ſer. Dom. in mont. lib. 2. c. 18. 19. Saint Auguſtin remarque admirablement, qu'il n'y en a point qui ſe portent davantage à juger témérairement des choſes douteuſes & à reprendre leurs fréres, que ceux qui cherchent plutoſt à blâmer & à condamner, qu'à corriger: ce qui naiſt, dit-il, de l'orgueil ou de l'envie: *Qui magis amant vituperare & damnare, quàm emendare atque corrigere: quod vitium vel ſuperbiæ eſt, vel invidentiæ.* C'eſt cet orgueil ou cette jalouſie qui nous aveuglent dans toutes les choſes qui nous regardent; & qui nous rendent ſi clairvoyans dans ce qui regarde le prochain. Ainſi il arrive qu'*ayant* nous-mêmes *une poutre dans noſtre œil, ſans nous en appercevoir*; c'eſt-à-dire, eſtant coupables de grands crimes, ſans y faire attention; nous avons en même-temps une lumiére pénétrante pour *voir dans l'œil de nos fréres une* ſimple *paille*; c'eſt-à-dire, des fautes beaucoup moins conſidérables. Et nous couvrons même noſtre malignité ſecrette d'une apparence de charité, en feignant de vouloir guérir les autres & oſter la paille qui eſt dans leur œil, lorſque nous ſommes nous-mêmes beaucoup plus malades qu'eux, ayant une poutre dans le noſtre. Auſſi JESUS-CHRIST appelle ces faux zelez des *hypocrites*: ce qui eſt de même que s'il leur diſoit: Ce jugement rigoureux que vous portez contre vos fréres, ne vient pas d'une charité compatiſſante, mais d'un orgueil criminel & d'une vraye inhumanité. Vous contrefaites des amis charitables, lorſque vous eſtes tout remplis de fiel, en attribuant de faux crimes à vos fréres, &

Chryſ. ib. ut ſuprà.

vous érigeant en juges des autres, vous qui devriez vous condamner les premiers. Si c'eſt donc la charité qui vous porte à les reprendre, uſez-en premiérement envers vous, en condamnant voſtre péché, qui eſt plus grand & plus viſible que celuy que vous reprenez.

C'eſt le devoir des gens de bien, dit ſaint Auguſtin, & de ceux qui ſont remplis de charité, de reprendre les vices. Ainſi les méchans lorſqu'ils le font, s'attribuent ce qui ne leur appartient point. Et en cela ils ſont *hypocrites*, n'eſtant pas les mêmes au-dedans qu'ils paroiſſent au-dehors. C'eſt pourquoy ce Saint nous exhorte à veiller avec beaucoup de piété ſur nous-mêmes, afin que lorſque noſtre devoir nous oblige de reprendre quelqu'un de nos fréres, nous ſongions premiérement, ſi le vice dont nous voulons le reprendre ne s'eſt jamais trouvé en nous, ou ſi nous nous en ſommes corrigez. Si nous en avons toûjours eſté exemts, nous devons ſonger qu'étant hommes, nous avons pû y tomber comme les autres. Que ſi y eſtant tombez, nous nous en ſommes relevez, ſouvenons-nous de noſtre commune fragilité, afin que noſtre répréhenſion ſoit fondée non ſur la haine, mais ſur la miſéricorde; & que ſoit qu'elle produiſe la converſion de celuy à qui nous l'aurons faite, ou qu'elle ne ſerve qu'à l'endurcir, ce qui nous eſt incertain nous puiſſions au moins nous aſſûrer que noſtre œil eſt ſimple & noſtre intention pure. Mais enfin ſi nous nous ſentons actuellement engagez dans le même vice, dont eſt coupable celuy que nous voulions reprendre, gémiſſons alors avec luy, dit ſaint Auguſtin, & exhortons-le, en nous exhor-

tant nous-mêmes, à en ſortir. Lors donc que nous deſirons ſervir nos fréres dans un eſprit de charité, nous ne le pouvons, ajoûte ce Saint, à moins que nous ne regardions ſincérement leur foibleſſe comme la noſtre, & que nous ne la ſupportions avec patience, juſqu'à ce que ceux dont nous voulons procurer le ſalut, en ſoient délivrez. Ainſi ce n'eſt, continuë-t-il, que rarement, & dans une grande neceſſité, qu'on doit employer la ſévérité des répréhenſions. Et lors même qu'on en uſe, il faut bien ſe garder avec un grand ſoin, d'agir avec un cœur double : il faut avant toutes choſes, *oſter de noſtre œil la poutre* de l'envie, de la malignité, de l'hypocriſie ; afin que nous ne ſongions à *oſter la paille de l'œil* de nos fréres, que lorſque nous la regardons avec ces yeux de colombe, que l'Ecriture louë dans l'Epouſe de JESUS-CHRIST. Car il arrive ſouvent, dit ſaint Hilaire, que l'on prend l'autorité de vouloir corriger les autres, ſans avoir travaillé à ſa propre correction, & qu'on ſe vante de guérir leur aveuglement, lorſqu'on eſt ſoy-même dans les ténébres ; quoique l'exemple ſoit beaucoup plus efficace pour inſtruire que les paroles.

Cantic. 1. 14. *Hilar. in Matth. canon.* 5.

℣. 6. *Gardez-vous bien de donner les choſes ſaintes aux chiens, & ne jettez pas vos perles devant les pourceaux, de peur qu'ils ne les foulent ſous leurs pieds, & qu'en ſe tournant* contre vous, *ils ne vous déchirent.*

De peur qu'on ne crût que le Fils de Dieu défendoit de juger des choſes les plus viſibles, & qu'il vouloit qu'on uſât de la même retenuë envers les plus grands pécheurs ; il établit maintenant un nouveau précepte touchant la prudence

qui devoit accompagner la ſimplicité. Comme il a donc défendu le jugement téméraire touchant les choſes cachées, il ordonne icy qu'on porte un jugement véritable de ce qui eſt viſiblement un péché & un deſordre. Ainſi il défend qu'on *donne aux chiens les choſes ſaintes*, & qu'on *jette les perles devant les pourceaux*. Ces *choſes ſaintes*, & ces *perles*, ſignifient la même choſe, dit ſaint Auguſtin, quoique ſelon deux vûës différentes. Ce que JESUS-CHRIST appelle *ſaint*, eſt la vérité, conſidérée comme une choſe très-ſainte, qu'il eſt défendu de violer & de corrompre : & quoique par ſa nature elle ſoit inviolable, & qu'elle demeure toûjours incorruptible en elle-même, la volonté qu'on a euë de la violer, ſe rend coupable, comme ſi elle l'avoit violée. Ce qu'il appelle *des perles*, ſont les myſtéres de la loy nouvelle, conſidérez comme des choſes d'un très-grand prix, qu'il eſt dangereux de mépriſer : car il n'y a rien en effet, dit ſaint Hilaire, ni de plus précieux, ni de plus ſaint, que les préceptes & les promeſſes de Dieu, qui après avoir ſervi à nous ſanctifier, nous procurent l'immortalité. Ces *chiens*, à qui il nous défend de *donner les choſes ſaintes*, & ces *pourceaux*, devant qui il ne veut pas qu'on *jette les perles*, nous figurent deux ſortes de pécheurs, dont les uns combattent & déchirent, pour le dire ainſi, la vérité, en criant contr'elle & en abboyant comme des *chiens* ; & les autres *la foulent ſous leurs pieds* avec le dernier mépris, comme des *pourceaux* abandonnez à leurs plaiſirs & tout plongez dans la bouë. La cauſe de ce traitement indigne qu'on fait à la vérité n'eſt autre, ſelon ſaint Auguſtin, que l'impureté qui

Auguſt. ſer. Dom. in mont. l. 2. cap. 20.

Hilar. in Matth. canon. 6.

Clem. Alexan. ſtrom. l. 2. c. 1. p. 361. 362.

naiſt de l'amour des choſes temporelles, c'eſt-à-dire, de l'amour du ſiécle, auquel on nous commande de renoncer, afin que nous puiſſions eſtre
Chryſoſt. ibid. ut ſuprà. purs. L'Evangile nous défend donc, dit ſaint Chryſoſtome, de découvrir à ces perſonnes les ſecrets de Dieu, parce qu'elles n'en deviennent que plus inſolentes. Un pourceau ne peut ſçavoir quel eſt le prix d'une perle; ni ces perſonnes brutales, quel eſt le prix de la vérité qu'on leur annonce. Ainſi on expoſeroit une choſe ſi précieuſe à eſtre foulée ſous leurs pieds, ſi on la leur découvroit, & cela ne ſerviroit qu'à les rendre plus coupables. Saint Pierre compare, auſſi-
2. Petr. 2. 22. bien que JESUS-CHRIST, ces pécheurs à l'impureté, & des chiens & des pourceaux. Il faut
Auguſt. ut ſuprà. donc premiérement travailler, dit ſaint Auguſtin, à oſter les obſtacles qui les empêchent de recevoir la vérité. Et ſi c'eſt leur impureté qui s'y oppoſe, on doit s'appliquer autant qu'il eſt poſſible, à les purifier peu à peu par des paroles proportionnées à leur eſtat, & par des effets d'une charité compatiſſante. Autrement la vérité ſe trouvera expoſée à leur mépris, & les perſonnes qui la leur annoncent, à leurs perſécutions. Car il eſt fort ordinaire, que ne pouvant pas bleſſer la vérité en elle-même, ils *ſe tournent* avec fureur contre les prédicateurs de la vérité, ſelon la figure que JESUS-CHRIST nous en propoſe dans ces pourceaux, qui ſemblent eſtre toûjours preſts à ſe jetter ſur les perſonnes qui leur donnent à manger.

On croira peut-eſtre que le Fils de Dieu a agi luy-même contre cette régle qu'il a établie; & qu'ayant dit en effet des véritez, que pluſieurs

de ſes auditeurs ne reçurent pas, & pour leſquelles ils témoignoient ouvertement de la reſiſtance ou du mépris, il ſembloit *donner* alors *les choſes ſaintes aux chiens, & jetter les perles devant les pourceaux.* Mais il ne faut pas, dit ſaint Auguſtin, en juger ainſi : car noſtre Seigneur ne propoſoit pas proprement ces véritez ſaintes à ceux qui eſtoient incapables de les recevoir, mais à ceux qui les écoutoient avec reſpect : & il n'eût pas eſté juſte de négliger ces derniers, à cauſe de l'impureté ou de la mauvaiſe volonté des autres. Ainſi lorſque les Phariſiens & les Docteurs de la loy l'interrogeoient pour le tenter, & que luy-même leur répondoit de telle ſorte, qu'ils eſtoient réduits au ſilence ; quoiqu'ils ſéchaſſent plutoſt par le venin intérieur de leur jalouſie, qu'ils ne ſe nourriſſoient du pain ſalutaire de ſa parole, ils eſtoient au moins une occaſion à pluſieurs autres mieux diſpoſez qu'eux, d'entendre beaucoup de choſes dont ils profitoient. Or l'avantage de ceux à qui la connoiſſance de la vérité eſt utile, doit eſtre toûjours préféré, ſans avoir égard au mauvais uſage de ceux qui en ſont indignes.

℣. 7. juſqu'au 12. *Demandez, & on vous donnera ; cherchez, & vous trouverez ; frappez à la porte, & on vous ouvrira.... Qui eſt l'homme d'entre vous qui donne une pierre à ſon fils lorſqu'il luy demande du pain ? Ou s'il luy demande un poiſſon, luy donnera-t-il un ſerpent ?*

Les préceptes que JESUS-CHRIST venoit de donner à ſes Diſciples pouvoient ſans doute les étonner. Et dans la vûë de tant de choſes ſi oppoſées à la nature, qu'on leur preſcrivoit, ils auroient pû ſe décourager en diſant, comme ils *Chryſoſt. in Matth. hom. 24.*

Matth. 19. 25. le dirent depuis dans une autre occaſion : *Qui pourra donc eſtre ſauvé ?* Le Sauveur veut donc prévenir toutes ces penſées, ou les guérir s'ils les avoient. C'eſt pourquoy il leur apprend, que pour pouvoir accomplir ce qu'il leur avoit preſcrit, ils ne devoient pas ſe contenter de leurs efforts, mais implorer le ſecours du ciel, qui leur rendroit tout facile. C'eſt la raiſon pour laquelle il leur commande de prier, & leur promet en même-temps de les exaucer. Mais il ne veut pas que ces priéres ſoient froides & lâches : car c'eſt ce qu'il leur témoigne, lorſqu'après leur avoir dit de *demander*, il leur ordonne auſſi-toſt après de *chercher* : car celuy qui *cherche*, bannit tout de ſon eſprit, dit ſaint Chryſoſtome, pour ne s'occuper que de ce qu'il cherche. Et il veut encore que ces priéres ſoient perſévérantes ; ce qu'il exprime en leur ordonnant de *frapper*. Ne vous découragez donc pas, leur dit-il, lorſque vous ne recevez pas, ou que vous ne trouvez pas ſi promtement ce que vous cherchez ; mais *frappez*, & continuez de frapper en attendant humblement qu'on vous ouvre. Lorſque vous preſſez les hommes, vous leur devenez importun : mais Dieu veut eſtre au contraire preſſé & importuné. Et lorſqu'il différe à vous accorder ce que vous luy demandez, ſçachez qu'il ne tient la porte fermée, & qu'il ne tarde à vous ouvrir, que pour vous rendre plus dignes d'eſtre exaucez, en vous obligeant de *demander*, de *chercher*, & de *frapper à la porte* avec plus d'ardeur. Car ce que vous demandez eſt d'un ſi grand prix, qu'il ne doit eſtre accordé qu'à la ferveur, & qu'à la perſévérance de vos priéres. S'il eſt donc vray qu'on donne à

celuy qui demande, que celuy qui cherche trouve, & qu'on ouvre à celuy qui frappe à la porte, ſelon que le Fils de Dieu l'aſſure icy ; il faut conclure avec ſaint Jérôme, que celuy à qui on ne donne point, qui ne trouve point, & à qui on n'ouvre point la porte, n'a pas demandé comme il le devoit, ni bien cherché, ni frappé perſévéramment à la porte. *Hieron. in hunc locum.*

Saint Auguſtin dit que la *demande* tend à obtenir la ſanté & la force de noſtre ame, afin que nous puiſſions accomplir ce qui nous eſt commandé ; Que *la recherche* tend à découvrir & à *trouver* la vérité ; & qu'après qu'on a trouvé la vraye voye, on ne parvient à la poſſeſſion du bien qu'on ſouhaite & où l'on aſpire, qu'à force de *frapper*, parce qu'on ouvre à celuy qui frappe. C'eſt ce que le même Saint éclaircit par un exemple. Un homme, dit-il, qui a une foibleſſe dans les pieds qui l'empêche de marcher, doit eſtre premiérement affermi, afin qu'il puiſſe marcher : & c'eſt-là ce qu'on luy ordonne de *demander*. Mais de quoy luy ſerviroit-il de pouvoir marcher, & même courir, s'il s'égaroit dans des chemins détournez ? C'eſt pour cela qu'on l'oblige de *chercher*, afin de trouver la vraye voye, par laquelle il puiſſe arriver au-lieu où il tend. Que ſi eſtant arrivé juſqu'à ce lieu, il le trouve fermé, il luy ſera inutile d'avoir pû marcher pour venir où il deſiroit, à moins que *la porte* ne *luy ſoit ouverte* : & c'eſt la raiſon pour laquelle on luy ordonne de *frapper*. Or celuy qui ne trompe jamais dans ſes promeſſes, luy donne une grande eſpérance, lorſqu'il l'aſſure ; Que *quiconque demande reçoit*, &c. Il eſt donc beſoin de perſévérer pour recevoir ce *Auguſt. ſer. Dom. in mont. lib. 2. cap. 21.*

qu'on demande, pour trouver ce qu'on cherche, & pour obtenir qu'on nous ouvre quand nous frappons.

Chryſoſt. ut ſuprà Saint Jean Chryſoſtome nous fait remarquer dans les paroles ſuivantes, que JESUS-CHRIST nous apprend non ſeulement la neceſſité de la priére, mais encore ce que l'on doit demander: *Qui eſt l'homme d'entre vous*, dit le Sauveur, *qui donne une pierre à ſon fils lorſqu'il luy demande du pain ?* Si donc vous n'eſtes pas exaucé de Dieu dans voſtre priére, c'eſt, dit ſaint Chryſoſtome, parce que vous demandez *une pierre*, au-lieu de luy demander *du pain*. Il ne ſuffit pas que vous ſoyez ſon *enfant*, pour obtenir tout ce que vous deſirez: & c'eſt même ce qui vous empêche d'eſtre exaucé, de ce que vous luy demandez des choſes indignes d'un enfant de Dieu. Ainſi ce que vous luy demandez comme du *pain*, eſtant *une pierre* à voſtre égard, & ce que vous regardez comme *un poiſſon*, eſtant pour vous *un ſerpent*, il n'a garde de vous accorder ce qui vous ſeroit ſi pernicieux. Il ſurpaſſe infiniment en bonté tous les péres de la terre, dont le meilleur naturel peut eſtre regardé comme *mauvais* & défectueux: en comparaiſon de l'amour très-parfait qu'il a pour vous. Ainſi il connoiſt incomparablement mieux ce qui convient & ce qui eſt neceſſaire à ceux qu'il daigne regarder comme ſes enfans. C'eſt la maniére dont ſaint Chryſoſtome entend ces paroles: *Cùm ſitis mali*. Mais ſaint Auguſtin témoigne, que JESUS-CHRIST donne icy le nom de *méchans*, ou de *mauvais* à ces péres; parce qu'ils eſtoient encore amateurs du ſiécle & pécheurs.

℣. 12. *Faites donc vous-mêmes aux hommes tout ce que vous voulez qu'ils vous faſſent : car c'eſt-là la loy & les Prophetes.*

Ces paroles ſont rapportées dans ſaint Luc après celles-cy : *Donnez à tous ceux qui vous demandent.* Ainſi la liaiſon qu'elles ont enſemble eſt viſible ; puiſque nous n'aurons aucune peine à donner à noſtre prochain ce qu'il nous demande, ſi nous voulons bien nous mettre en ſa place, & conſidérer comment nous ſouhaiterions qu'il nous traitât ſi nous nous trouvions nous-mêmes dans le beſoin. Mais ſaint Chryſoſtome expliquant ces mêmes paroles, ſelon l'ordre auquel elles ſont rapportées icy, témoigne qu'elles ſont comme un abbregé de tout ce que JESUS-CHRIST avoit dit auparavant. Ainſi c'eſt de même, ſelon ce Pére, que ſi le Sauveur diſoit : Si vous deſirez d'eſtre exaucez, *faites à ceux qui ſont hommes* comme vous, *tout ce que vous deſirez qu'ils vous faſſent à vous-mêmes* ; c'eſt-à-dire, uſez envers eux de la même charité dont vous voudriez qu'ils uſaſſent envers vous : car c'eſt ainſi que vous engagerez voſtre Pére qui eſt dans les cieux, à garder la même meſure à voſtre égard que vous aurez vous-mêmes gardée envers voſtre frére. *C'eſt-là*, ajoûte le Fils de Dieu, *la loy & les Prophetes* ; c'eſt-à-dire, ce que les Prophetes & la loy vous ont preſcrit par toutes les ordonnances qui regardent le prochain ; puiſqu'elles ſe réduiſent toutes à vouloir aux autres tout le bien qu'on ſe ſouhaite à ſoy-même, & à ne leur deſirer non plus de mal qu'on ne peut s'en ſouhaiter. On doit néanmoins entendre cecy, comme l'explique ſaint Auguſtin, du bien & du mal, jugé tel par la lumiére de la

Luc. 6. 31.

Auguſt. ſer. Dom. in mont. l. 2. c. 18.

vérité, & non par la raiſon corrompuë, ni par la cupidité du cœur de l'homme, qui ſouvent deſire les choſes qui luy ſont les plus pernicieuſes. L'Empereur Alexandre Sévére trouvoit en effet cette maxime de ne faire jamais aux autres ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fiſt, ſi admirable, qu'il eſt marqué dans ſa vie qu'il l'avoit ſouvent dans la bouche ; l'ayant appriſe ſans doute ou de quelques Juifs, ou des Chreſtiens même, dont il eſtimoit la morale ſi excellente.

℣. 13. 14. *Entrez par la porte étroite ; parce que la porte de la perdition eſt large, & le chemin qui y mene eſt ſpacieux, & il y en a beaucoup qui y entrent, &c.*

JESUS-CHRIST nous fait comprendre par ces paroles, que les préceptes qu'il avoit donnez juſqu'alors, n'eſtoient pas conformes à la corruption de l'eſprit de l'homme, ni à la chair & au ſang. Les plaiſirs du ſiécle que deſirent les hommes charnels, ſont *la voye large* dont parle icy le Sauveur, dit ſaint Jérôme ; & *la voye étroite* eſt celle des jeûnes & des travaux de la pénitence. *Beaucoup* marchent par la voye large, ajoûte-t-il ; mais *il y en a peu qui trouvent* la voye étroite. Nous ne cherchons point, continuë ce Saint, la voye large pour la trouver : elle ſe preſente aſſez d'elle-même ſans qu'on la cherche ; & c'eſt la voye de tous ceux qui ſont dans l'égarement. Mais pour ce qui eſt de la voye étroite, tous ne la trouvent pas : & ceux mêmes qui l'ont trouvée n'y entrent pas auſſi-toſt : car il y en a même beaucoup, qui après avoir trouvé la voye de la vérité, & commencé à y marcher, eſtant charmez de nouveau par les voluptez du ſiécle, quittent cette

Hieron. in hunc locum.

voye & retournent dans celle de perdition. La cauſe de ce malheur, dit ſaint Hilaire, eſt qu'il y a peu de perſonnes qui regardent comme un gain la perte des choſes preſentes ; & qu'il n'appartient qu'à une eſpérance très-ferme des biens du ciel, de ſurmonter toutes les cupiditez qui naiſſent du déréglement de l'eſprit ; de briſer tous les obſtacles du coſté du corps qui s'oppoſent à noſtre vertu ; & de paſſer par-deſſus tous les charmes par leſquels le ſiécle s'efforce à toute heure de nous corrompre : *Paucis enim damna rerum præſentium cara ſunt : quibus cupiditates & animi vincere & corporis frangere, & expoſita totis ſæculi viribus illecebrarum omnium lenocinia præterire, maximum cœleſtis ſpei lucrum eſt.* *Hilar. in Matth. canon. 6.*

Ce n'eſt pas que la voye du ciel ſoit pénible en elle-même, dit ſaint Chryſoſtome ; mais c'eſt à noſtre corruption & à noſtre lâcheté qu'elle eſt pénible : & elle n'eſt étroite qu'à ceux dont le cœur eſt reſſerré. Et le ſaint Prophete nous marque admirablement par ſon exemple, que lorſque la charité nous a élargi le cœur, non ſeulement nous marchons, mais nous courons même dans la voye des ſaints préceptes : *Viam mandatorum tuorum cucurri, cùm dilataſti cor meum.* S'il y en a peu qui la trouvent, & encore moins qui y marchent, eſtimons donc infiniment noſtre bonheur, lorſque Dieu nous la fait trouver par la lumiére de la vérité de ſon Evangile, & nous y a fait marcher par le mouvement de la charité. Ne nous arrêtons pas, comme dit le même Saint, au grand nombre de ceux qui marchent dans la voye large avec un ſuccès heureux en apparence ; mais jettons plutoſt les yeux ſur ce petit nombre qui *Pſalm. 118.*

pour la voye de la juſtice, & la voye large pour la voye étroite.

℣. 14. juſqu'au 21. *Donnez-vous de garde des faux prophetes, qui viennent à vous couverts de peaux de brebis, & qui au-dedans ſont des loups raviſſans. Vous les connoiſtrez par leurs fruits. Peut-on cueillir des raiſins ſur des épines, ou des figues ſur des ronces?*

Comme il y a peu de perſonnes qui trouvent la voye étroite, JESUS-CHRIST nous repreſente maintenant, dit ſaint Hilaire, la tromperie & les artifices de ceux qui feignent de la chercher; & ajoûtons, qui font ſemblant de l'avoir trouvée. Car ſaint Auguſtin témoigne que ces paroles nous apprennent à nous donner principalement de garde des faux Docteurs, qui ſe vantent de poſſeder la ſageſſe, & de connoiſtre la vérité; des hérétiques, qui veulent ſouvent ſe rendre recommandables par leur petit nombre, à cauſe que JESUS-CHRIST déclare, qu'il y en a peu qui trouvent la porte & la voye étroite. Mais ces maiſtres du menſonge ne trompent point, comme dit ce Pére, l'œil ſimple qui ſçait *connoiſtre & diſcerner l'arbre par ſes fruits: Sed iſti non fallunt oculum ſimplicem, qui arborem dignoſcere ex fructibus novit.* Saint Jérôme croit auſſi, que ces paroles s'entendent principalement des hérétiques, qui ſemblent ſe reveſtir en quelque ſorte d'un habit de piété, en pratiquant la continence, la charité, & le jeûne; mais qui au-dedans ont un cœur rempli de venin, & propre à tromper la ſimplicité de leurs fréres. C'eſt donc, comme il dit, par les fruits qui naiſſent de ce mauvais fond, & qui empoiſonnent & font

Hilar. in Matth. can. 6.

Auguſt. ſer. Dom. in monte l. 2. c. 24.

Hieron. in hunc locum.

périr les ames innocentes, qu'on peut connoiſtre qu'ils ſont, quoique d'une maniére cachée, des loups raviſſans.

Chryſoſt. in Matth. hom. 24 Saint Chryſoſtome a cru au contraire, qu'on doit entendre plutoſt par le mot de faux prophetes, ceux dont la vie eſt corrompuë, & qui ſe reveſtent au-dehors d'une apparence de piété, pour mieux ſéduire ceux qui ne les connoiſſent pas. Et il ajoûte, que le Fils de Dieu permet qu'ils ſe cachent, & nous laiſſe exprès le ſoin de les diſcerner, afin de nous obliger à veiller & à eſtre toûjours ſur nos gardes, non ſeulement à l'égard de nos ennemis déclarez, mais encore de ceux dont ſaint Paul a dit : *Qu'ils ſéduiſent les cœurs ſimples & innocens par des paroles douces & flatteuſes.* *Rom. c. 16, 18.* Le même Pére témoigne, qu'il y avoit de ſon temps beaucoup de ces ſortes de perſonnes ; & il exhorte les fidelles à n'en eſtre pas troublez, puiſque JESUS-CHRIST les en avoit avertis longtemps devant, en leur diſant, de *ſe garder d'eux*, pour ne pas tomber dans les piéges de ces hypocrites. *Auguſt. ſer. Dom. in monte l. 2. c. 25.* Combien donc, s'écrie ſaint Auguſtin, eſt-il beſoin d'avoir un œil pur & ſimple, pour pouvoir trouver la voye de la ſageſſe, puiſqu'il s'y rencontre tant d'obſtacles cauſez par les ſéductions & les erreurs de ces hommes tout pleins de malice ? Et lorſqu'on a le bonheur de pouvoir les éviter, qu'on doit s'eſtimer heureux d'eſtre dans la voye pour arriver à la paix très-aſſurée, & à l'immobile fermeté de la ſageſſe ! Car il eſt extrêmement à craindre, ajoûte le même Saint, que la chaleur des diſputes & des conteſtations n'empêche chacun de voir ce qui ne peut eſtre vû que de peu de gens, lorſqu'outre le bruit que font

ceux qui nous contrediſent, nos propres préventions nous rendent ſourds à la vérité.

Comme il eſt donc dangereux de tomber dans les piéges de ces faux Docteurs dont parle icy JESUS-CHRIST, il nous apprend à les diſcerner par une comparaiſon ſenſible, & qui ne ſouffre aucune difficulté dans les choſes de la nature, mais dont l'application n'eſt pas ſi claire, puiſqu'elle a même ſervi de prétexte pour couvrir différentes héréſies. *Cueille-t-on*, dit le Sauveur, *des raiſins ſur des épines, ou des figues ſur des ronces... Un bon arbre ne peut produire de mauvais fruits, ni un mauvais arbre de bons fruits.* Pour ne nous point engager à concilier ſur cela les ſentimens différens des Péres & des Interpétes, il ſuffit de dire, que le Fils de Dieu ſemble avoir voulu nous marquer par *le bon arbre*, le Prophete du Seigneur & le Docteur de la vérité; & par *l'arbre* qui eſt *mauvais*, le faux prophete & le Docteur du menſonge. Or on peut dire, généralement parlant, que les faux prophetes ne peuvent pas ſe cacher long-temps ſous la peau de la brebis, mais qu'ils ſe découvrent par *leurs fruits*, c'eſt-à-dire, par leurs œuvres, qui ſont des fruits corrompus & conformes à la corruption de leur racine: tels ſont ceux que l'Apoſtre repreſente ſous le nom *d'œuvres de la chair*, oppoſées à celle qu'il nomme, *les fruits de l'eſprit*. Cela arrive, dit ſaint Auguſtin, lorſqu'on leur oſte, ou qu'on leur refuſe les choſes qu'ils ont déja acquiſes, ou qu'ils deſirent acquerir, pour ſe reveſtir d'un habit qui ne leur appartient pas, puiſqu'il faut neceſſairement qu'il paroiſſe alors, ſi ce ſont des loups couverts ſeulement de peaux de brebis, ou s'ils ſont véri-

Galat. c. 5. 19. 22.

Auguſt. Ser. Dom. in monte l. 2. c. 12.

tablement des brebis reveſtuës de leur propre peau. Nous ne nous arreſtons donc point à réfuter ceux qui trouvoient de l'abſurdité dans ces paroles, & qui diſoient; *Qu'un bon arbre*, tel qu'eſtoit David, *avoit produit de méchans fruits*, en commettant un adultére & un homicide; & que Saul au contraire, qui eſtoit *un mauvais arbre* tandis qu'il perſécutoit l'Egliſe de JESUS-CHRIST, *avoit produit de bons fruits*, en preſchant avec plus de zele que tous les autres Apoſtres l'Evangile; car il ſuffit de dire avec ſaint Jean Chryſoſtome & ſaint Jérôme; Que Paul, qui avoit eſté d'abord un mauvais arbre, devint enſuite un bon arbre, & produiſit de bons fruits, lorſque de perſécuteur il fut changé en un vaſe d'élection: & qu'ainſi un arbre qui eſt bon, ne produit point de mauvais fruits, tant qu'il perſévére à eſtre bon; & qu'un mauvais arbre produit toûjours des fruits de péché, tant qu'il ne ſe change point par la pénitence: *Tandiù ergo bona arbor fructus non facit malos, quandiù in bonitatis ſtudio perſeverat: & mala arbor tandiù manet in fructibus peccatorum, quandiù ad pœnitentiam non convertitur.*

Chryſoſt. in Matth. hom. 24. Hieron. in hunc locum.

℣. 21. 22. 23. *Ceux qui me diſent: Seigneur, Seigneur, n'entreront pas tous dans le royaume des cieux: mais celuy-là y entrera, qui fait la volonté de mon Pére qui eſt dans les cieux. Pluſieurs me diront en ce jour-là: Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétiſé en voſtre nom? &c.*

JESUS-CHRIST vient de donner les œuvres & les fruits pour la marque des vrais ou des faux Docteurs, des bons ou des mauvais arbres: & il s'étend maintenant pour faire voir, que c'eſt en effet non pas par les paroles mais par les œuvres,

qu'il juge des hommes. Le royaume des cieux n'eſt pas propoſé, dit ſaint Hilaire, comme le prix des ſeules paroles : & celuy-là n'en deviendra pas héritier, qui ſe ſera contenté de dire : Seigneur, Seigneur. Car quel mérite y a-t-il de dire à Dieu : Seigneur ? Eſt-ce que Dieu ceſſera d'eſtre le Seigneur de tout l'univers, ſi nous ne diſons qu'il l'eſt ? Et quelle œuvre de ſainteté produit celuy qui nomme Dieu ſon Seigneur ? Ce n'eſt donc point en proférant ce nom qui luy appartient, mais plutoſt en obéïſſant à ſa volonté, qu'on mérite de trouver le chemin du ciel : *Et quæ officii ſanctitas eſt nominis nuncupatio, cùm cæleſtis regni iter obedientia potiùs voluntatis, quàm Dei nuncupatio ſit repertura.* Ne prenons donc pas les ſimples feuilles pour des fruits, & ne croyons pas, dit ſaint Auguſtin, que les fruits que Dieu demande de nous ſoient des paroles vuides & ſtériles, ni que nous ſoyons de bons arbres pour luy dire ſeulement, qu'il eſt noſtre Dieu & noſtre Seigneur. Les fruits qu'il veut que nous produiſions, conſiſtent dans l'accompliſſement de la volonté de noſtre Pére qui eſt dans les cieux, dont le Fils de Dieu a daigné luy-même nous montrer l'exemple.

Hilar. in Matth. can. 6.

Auguſt. ſer. Dom. in monte l. 2. c. 25.

On peut néanmoins demander icy, comment il eſt vray qu'il ne ſuffit pas de dire : Seigneur, Seigneur ; puiſque l'Apoſtre ſaint Paul, l'un des Interprétes de l'Evangile, déclare ; Que *nul ne peut prononcer le Seigneur* JESUS *ſinon par le ſaint Eſprit.* Car s'ils ont le ſaint Eſprit, ſelon ſaint Paul, en prononçant cette parole, comment n'entreront-ils point dans le royaume des cieux ; & ſi ceux qui diſent : Seigneur, Seigneur, n'entreront

1. Corint. c. 12. 3.

pas pour cela dans le royaume céleſte, ſelon le Sauveur, comment dira-t-on qu'ils ont le ſaint Eſprit ? On peut répondre à cela premiérement, qu'il eſt viſible que ſaint Paul marque ſeulement, comme il le déclare au même lieu, ceux qui par-
Auguſt. ut ſupr. loient en effet par l'Eſprit de Dieu. Et ſecondement, il eſt clair encore que ceux dont parle icy JESUS-CHRIST ne proférent que de la langue & non du cœur ce qu'ils diſent. Or ceux-là le diſent véritablement & proprement, ſelon ſaint Auguſtin, dont le cœur & la volonté ſont d'accord avec ce qu'ils diſent; c'eſt-à-dire, qui en prononçant ces paroles, en ſont pénétrez & touchez, qui ne reſſemblent pas à l'airain ſonnant ni
1. Cor. cap. 13. 1. à la tymbale retentiſſante, comme ceux mêmes qui parlent le langage des Anges ſans l'amour de
Rom. 5. 5. 5. Dieu ſelon ſaint Paul, mais qui ont la charité dans le cœur, où elle a eſté répanduë par le ſaint Eſprit qui eſt en eux.

Il eſt ſi certain que les paroles ne ſuffiſent pas pour eſtre ſauvé, que les miracles mêmes & les prodiges que l'on fait au nom de JESUS-CHRIST ne ſont que des ſignes équivoques, ſur leſquels on ne peut pas s'aſſûrer qu'on ſoit dans la charité. Saint Paul le déclare expreſſé-
1. Cor. 6. 13. 2. ment, lorſqu'il dit; Que *quand il auroit toute la foy juſqu'à pouvoir tranſporter les montagnes, il ne ſeroit rien s'il n'avoit la charité.* On peut donc faire de grands miracles par un effet de la foy, mais d'une foy qui n'eſt point accompagnée de l'amour de Dieu. C'eſt pourquoy noſtre Seigneur
2. Tim. 1. 1. 12. 4. 8. nous fait icy cette terrible déclaration; Que *bien des gens qui luy diront en ce jour-là*, c'eſt-à-dire, au grand jour où il s'agira d'entrer dans le royau-

me des cieux, ou d'en eſtre exclus; Qu'ils *ont prophétiſé, chaſſé les démons & fait beaucoup de miracles en ſon nom*; ne recevront point de luy d'autre réponſe, ſinon, Qu'il *ne les a jamais connus*. Car, comme diſent les ſaints Péres, & celuy qui prophétiſe, & celuy qui fait des miracles, le fait quelquefois ſans aucun mérite de ſon coſté, mais par la ſeule vertu de l'invocation du nom adorable de JESUS-CHRIST: & Dieu accorde alors ces ſignes miraculeux autant pour la condamnation de ceux qui les font, que pour l'utilité de ceux qui les voyent ou qui en entendent parler: ainſi quoique ceux qui opérent ces prodiges ſoient mépriſables, on honore néanmoins la toute-puiſſance de Dieu, dont la ſeule invocation produit de ſi grands miracles. C'eſt donc en vain que ces perſonnes s'appuyent ſur ces œuvres miraculeuſes, pour ſe promettre le royaume des cieux, comme ſi quelqu'une de ces choſes leur eſtoit propre, & qu'elles ne fuſſent pas l'effet ſeul de la puiſſance du Dieu qu'elles invoquent. Ainſi il faut travailler, dit ſaint Hilaire, à mériter l'éternité bienheureuſe par quelque choſe qui nous ſoit propre; c'eſt-à-dire, qui ſoit l'effet, non de noſtre langue ſeule, mais de noſtre cœur & de noſtre volonté. Il faut en voulant le bien, & nous éloignant du mal, obeïr de toute noſtre affection aux divins préceptes; afin que nous nous faſſions véritablement connoiſtre de Dieu, plutoſt en accompliſſant ſa volonté, qu'en recherchant à nous glorifier des effets de ſa puiſſance.

Hilar. in Matth. can. 6. Hieron. in hunc locum. Chryſoſt. in Matt. hom. 25.

Hilar. ut ſupr.

Il ne faut pas s'étonner, dit ſaint Chryſoſtome, que Dieu ait communiqué les dons de prophétie & des miracles à des perſonnes qui croyoient

Chryſoſt. ut ſupra.

en luy, quoique leur vie ne répondît pas à leur foy; puiſqu'il les a accordez à ceux mêmes qui n'avoient ni la foy ni la piété? Car c'eſt ainſi que Balaam, ſans la foy & ſans la vertu, reçut le don de prophétie pour l'édification des autres; Que Pharaon ce Prince idolâtre, connut de Dieu l'avenir par des ſonges; Que Nabuchodonoſor, quoique très-méchant, ſceut de luy auſſi ce qui devoit arriver long-temps après; & qu'enfin le fils, quoique plus méchant encore que le pére, connut de même pluſieurs choſes qui regardoient les grands deſſeins de la providence & de la juſtice du Seigneur. Il eſt donc ſi vray que tous ces dons ne ſont point des marques certaines, que ceux qui les ont reçus ſoient amis de Dieu, que JESUS-CHRIST nous aſſure, qu'il dira à pluſieurs d'entr'eux *au jour* de leur mort; Qu'il *ne les a jamais connus* pour ſes ſerviteurs & ſes amis. Ainſi il paroiſt, dit ſaint Chryſoſtome, que dès cette vie Dieu hait & a en horreur bien des gens qui ſe glorifient des grandes choſes qu'ils font en ſon nom; parce qu'ils les font, comme de ſimples inſtrumens dépourvûs de vie & de ſentiment, dont il ſe ſert pour l'édification des autres, quoiqu'ils ſoient eux-mêmes réprouvez devant ſes yeux.

JESUS-CHRIST, en déclarant à ces faux Chreſtiens après cette vie, Qu'il *ne les a jamais connus*, nous marque, ſelon ſaint Jérôme, par cette maniére de parler, qu'il leur a caché dans tout le temps précédent, ce qu'il leur dira au temps de leur mort. Quelle effroyable ſurpriſe, de trouver en l'autre vie, dit ſaint Chryſoſtome, toute autre choſe que ce qu'ils ont eſpéré; & de ſe

Hieron. in hunc locum.

voir tout d'un coup rejettez honteuſement de ce juſte Juge, après s'eſtre vû admirez icy de tout le monde à cauſe des grandes œuvres qu'ils ont faites ! On peut auſſi remarquer avec ſaint Jérôme, que JESUS-CHRIST ne dit pas en les rejettant ; Qu'ils avoient commis l'iniquité, mais qu'ils la commettoient ; *Qui operamini iniquitatem.* Car ils auroient pû faire pénitence lorſqu'ils vivoient : mais à l'heure de leur jugement, quoiqu'ils n'euſſent plus le pouvoir de pécher comme auparavant, ils avoient encore néanmoins l'affection au péché. Concluons donc, comme fait ſaint Auguſtin, que ſi JESUS-CHRIST déclare qu'il ne connoiſt point ceux qui commettent l'iniquité, il s'enſuit, qu'il ne doit *connoiſtre* que ceux qui s'exercent dans l'équité & dans la juſtice : *Non ergo cognoſcet niſi eum qui operatur æquitatem.* *Auguſt. ſer. Dom. in monte l. 2. c. 25.*

℣. 24 juſqu'au 28. *Quiconque entend donc ces paroles que je dis, & les pratique, ſera comparé à un homme ſage qui a bâti ſa maiſon ſur la pierre ; & lorſque la pluye eſt tombée, que les fleuves ſe ſont débordez, que les vents ont ſouffié & ſont venu fondre ſur cette maiſon, elle n'eſt point tombée, &c.*

C'eſt icy, comme le remarque ſaint Auguſtin, la concluſion de tout ce que JESUS-CHRIST a dit dans ce ſermon qu'il a fait ſur la montagne ; & c'eſt la ſuite naturelle de ces derniéres paroles, par leſquelles il venoit de déclarer, que pour entrer dans le royaume des cieux, il falloit faire la volonté du Pére céleſte. Le même Saint avoit remarqué, en expliquant le commencement de ce ſermon ſi célébre du Fils de Dieu ; Qu'il contient toute la perfection des divins préceptes qui peuvent ſervir à former un vray Chreſtien. Lors *Auguſt. ſer. Dom. in monte l. 1. c. 1.*

donc que le Fils de Dieu déclare; Que *quiconque entend toutes les paroles qu'il vient de dire, & les pratique, ſera comparé à un homme ſage, qui a bâti ſa maiſon ſur la pierre*; il entend, ſelon ſaint Auguſtin, tout ce qu'il a dit dans ce grand ſermon. Ainſi il compare à un homme qui *a bâti ſur la pierre*, & non *ſur le ſable*, celuy qui *entend*, non pas ſeulement des oreilles du corps, mais du cœur, & qui *pratique*, non une ſeule partie de ces grandes véritez, mais *toutes*: car elles ne compoſent toutes enſemble que ce qui eſt neceſſaire pour bâtir ſur un fondement inébranlable l'édifice du chriſtianiſme; car les Chreſtiens ſont comparez par ſaint Paul à un édifice que Dieu luy-même bâtit: *Dei ædificatio eſtis.*

1. Cor. cap. 3. 9.

Hilar. in Matth. can. 6.

Saint Hilaire dit, que JESUS-CHRIST a voulu ſe marquer luy-même, par *la pierre* ſur laquelle cette maiſon eſt fondée; parce qu'il eſt le très-ferme fondement de l'édifice qui s'éleve vers le ciel: & que celuy dont l'édifice aura eſté élevé ſur ce fondement, ne pourra eſtre ébranlé ni par *les pluyes*, ni par *les fleuves*, ni par *les vents*. Il entend par ces *pluyes*, les enchantemens des plaiſirs, qui ſe coulant doucement par les moindres ouvertures dans nos ames, commencent à amollir la fermeté de noſtre foy. Il dit, que ce cours rapide des *fleuves* ou des torrens, nous marque le mouvement des paſſions plus violentes; & qu'enfin toute la fureur des ennemis de noſtre ſalut nous eſt figurée par cette impétuoſité des vents qui ſoufflent de tous coſtez. Celuy donc qui eſt affermi ſur l'amour de JESUS-CHRIST qui luy a fait accomplir ſes divins préceptes, n'eſt point ébranlé, & demeure ferme ſur ſon fondement;

parce qu'un homme en effet qui eſt *pauvre de cœur & d'affection*, conſerve ſa fermeté dans la perte de ſes biens : Que celuy qui eſt *affamé & altéré de la juſtice*, ne craint point les maux preſens, qui peuvent contribuer à le rendre encore plus juſte : Que celuy qui a acquis la vraye *douceur* ſouffre avec patience tous les outrages & toutes les calomnies : Que celuy *qui eſt dans les larmes* ſaintes de la pénitence, n'eſt point corrompu par les vaines joyes du monde, ni amolli par les voluptez criminelles de la chair. Qu'y a-t-il de plus heureux, dit ſaint Chryſoſtome, que cet eſtat d'immobilité, où ni les richeſſes, ni la puiſſance, ni la gloire, ni la force corporelle, ni tous les autres avantages de cette nature ne peuvent nous établir, mais la vertu ſeule ? Conſiderez, ajoûte-t-il, les Apoſtres, qui ayant eſté attaquez par un monde entier, par les tyrans & les nations barbares, par les Juifs & les Gentils, par les proches & les étrangers; & enfin par toute la fureur & par tous les artifices du démon, ſont demeurez fermes au milieu de ces tempeſtes, comme des rochers au milieu des flots. *On nous égorge tous les jours pour l'amour de vous, Seigneur*, diſoit autrefois ſaint Paul en empruntant les paroles du Prophete Roy; *on nous regarde comme des brebis deſtinées à la boucherie. Mais au milieu de tous ces maux, nous demeurons victorieux à cauſe de celuy qui nous a aimez.* Voilà donc un *homme* vraiment *ſage qui a bâti ſa maiſon ſur la pierre*, & dont la maiſon n'eſt point renverſée par l'abondance des pluyes, par le débordement des fleuves, & par l'impétuoſité des vents.

Chryſoſt. in Matt. hom. 25.

Rom. c. 8. 36.

Mais il y en a beaucoup d'autres qui *bâtiſſent ſur le ſable*. Et ce ſont ceux qui bâtiſſent ſur un autre fondement que la vérité de la parole de JESUS-CHRIST & ſon amour, qui entendent le ſaint Evangile, & ne le pratiquent pas; qui ſe contentent de dire: Seigneur, Seigneur; c'eſt-à-dire, de l'adorer comme Chreſtiens, ſans ſe mettre en peine d'accomplir ſa volonté; qui écoutent avec reſpect les béatitudes attachées à la pauvreté, à la douceur, aux larmes, à la pureté du cœur, & aux perſécutions, & qui recherchent néanmoins les choſes qui y ſont directement oppoſées. C'eſt-là, ſelon JESUS-CHRIST, *bâtir ſur le ſable*, & eſtre par conſéquent expoſé *à une grande ruine*. Car c'eſt en effet, dit ſaint Chryſoſtome, une ruine terrible que celle de la perte de ſon ame & de la privation des biens éternels. Le Fils de Dieu a grande raiſon d'appeller des *foux*, ceux qui bâtiſſent de cette ſorte: car quelle plus grande folie que de faire un bâtiment qui n'a point de fermeté, & qui doit neceſſairement tomber lorſque les eaux & les vents viendront l'attaquer? Si vous voulez voir, diſoit S. Jean Chryſoſtome, deux perſonnes oppoſées l'une à l'autre, dont l'une bâtit ſur la pierre & l'autre ſur le ſable, conſidérez d'une part Elie, & de l'autre Achab. Ce dernier, tout Roy qu'il eſtoit, trembloit devant ce Prophete: & ce Prophete, veſtu ſeulement d'une peau de brebis, eſtoit redoutable à la puiſſance de ce Prince. Les Apoſtres, quoiqu'en petit nombre & chargez de fers, eſtoient immobiles comme des rochers, en même-temps qu'une multitude de Juifs ſouſtenus par des gens armez paroiſſoient auſſi inconſtans que le ſable. Quoy donc, ô Juifs, vous

maltraitez les autres, & vous craignez ? Vous perſécutez, & vous avez peur ? Vous jugez, & vous tremblez ? Jean Baptiſte n'avoit rien, & eſtant nud il faiſoit trembler Herode même : au-lieu que ce Prince, après qu'il l'a fait mourir, n'a pas l'aſſurance de le regarder : & cette teſte ſéparée du corps luy jette encore l'épouvente dans le cœur. Admirez donc dans les uns la ſolidité de la pierre, & dans les autres l'inſtabilité du ſable.

℣. 28. 29. *Or* JESUS *ayant achevé tous ces diſcours, les peuples eſtoient dans l'admiration de ſa doctrine. Car il les inſtruiſoit comme ayant autorité, &c.*

Ce qui ſembloit devoir faire de la peine à tous ces peuples qui écoutoient JESUS-CHRIST, leur donne au contraire de l'admiration. Tant de loix nouvelles qu'on leur impoſoit, & une doctrine ſi pure & ſi élevée paroiſſoient ſans doute plus capables de les conſterner que de les réjouir. D'où vient donc qu'au-lieu d'eſtre rebutez d'une morale ſi oppoſée à tous les ſens & à tout l'eſprit de l'homme, ils l'admirent & en ſont charmez ? C'eſtoit, dit ſaint Chryſoſtome, un effet de la divine vertu de celuy qui leur parloit, & qui inſpiroit au fond de leurs cœurs l'amour des choſes qu'il leur diſoit. *L'autorité* avec laquelle il preſchoit des maximes inconnuës juſqu'alors au commun des Juifs, leur faiſoit ſentir qu'il eſtoit plus grand que les Prophetes : car il leur parloit, non pas ſeulement comme de la part de Dieu, mais comme eſtant Dieu luy-même ; puiſqu'après leur avoir repreſenté ce qu'on avoit dit aux anciens, il ajoûtoit auſſi-toſt comme un grand légiſlateur : *Et moy je vous dis, &c.* Les Phariſiens enſeignoient aux

Chryſoſt. in Matth. hom. 26.

Hieron.

in hunc locum. peuples, dit ſaint Jérôme, les choſes qu'ils trouvoient écrites dans Moïſe & dans les Prophetes. Mais JESUS-CHRIST, comme eſtant le Dieu & le Seigneur de Moïſe, ajoûtoit ce qu'il vouloit à la loy, & la perfectionnoit dans les choſes où elle ſembloit défectueuſe. Il découvroit l'eſprit même de cette loy, qui eſtoit toûjours demeuré comme renfermé ſous l'écorce de la lettre. Il apprenoit le vray culte qui ſe rend à Dieu en eſprit & vérité. Et il retiroit d'un culte charnel & groſſier ces peuples accoûtumez à une lettre, qui ſeule n'eſtoit pas capable de donner la vie à ceux qui s'y attachoient.

CHAPITRE VIII.

† III. Dimanche après les Rois, ou XXIV. après la Pentec. *Marc.* 1. 40. *Luc.* 5. 12.

1. † JESUS eſtant deſcendu de la montagne, une grande foule de peuple le ſuivit :

2. & un lépreux venant à luy l'adoroit, en luy diſant : Seigneur, ſi vous voulez vous pouvez me // guérir.

3. JESUS étendant la main le toucha, & luy dit : Je le veux : // Soyez guéri ; & ſa lépre fut // guérie au même inſtant.

4. *Alors* JESUS luy dit :

1. CUm autem deſcendiſſet de monte, ſecutæ ſunt eum turbæ multæ :

2. & ecce leproſus veniens, adorabat eum, dicens : Domine, ſi vis, potes me mundare.

3. Et extendens Jeſus manum, tetigit eum, dicens : Volo ; Mundare : & confeſtim mundata eſt lepra ejus.

4. Et ait illi Jeſus :

2. *l* purifier.
3. *l.* Soyez purifié.

Ibid. purifiée.

Vide, nemini dixeris; ſed vade, oſtende te ſacerdoti, & offer munus, quod præcepit Moyſes, in teſtimonium illis.

Gardez-vous bien de parler de cecy à perſonne; mais allez vous montrer au Preſtre, & offrez le don preſcrit par Moïſe, afin que cela leur ſerve de témoignage. *Levitic.* 14. 2.

5. Cùm autem introiſſet Capharnaüm, acceſſit ad eum Centurio, rogans eum,

5. † JESUS eſtant entré dans Capharnaüm, un // Centenier vint le trouver, & luy fit cette priére: † *I. Jeudy de Carême.* *Luc.* 7. 1.

6. & dicens: Domine, puer meus jacet in domo paralyticus, & malè torquetur.

6. Seigneur, mon ſerviteur eſt couché & malade de paralyſie dans ma maiſon, & il ſouffre extrêmement.

7. Et ait illi Jeſus: Ego veniam, & curabo eum.

7. JESUS luy dit: J'iray, & je le guériray.

8. Et reſpondens Centurio, ait: Domine, non ſum dignus ut intres ſub tectum meum: ſed tantum dic verbo, & ſanabitur puer meus.

8. Mais le Centenier luy répondit: Seigneur, je ne ſuis pas digne que vous entriez dans ma maiſon: mais dites ſeulement une parole, & mon ſerviteur ſera guéri. *Luc.* 7. 6.

9. Nam & ego homo ſum ſub poteſtate conſtitutus, habens ſub me milites, & dico huic: Vade, & vadit; & alii: Veni, & venit; & ſervo meo: Fac hoc, & facit.

9. Car quoique je ne ſois moy-même qu'un homme ſoumis à la puiſſance *d'un autre*, ayant *néanmoins* des ſoldats ſous moy, je dis à l'un: Allez-*là*, & il *y* va; & à l'autre: Venez-*icy*, & il *y* vient; & à mon ſerviteur: Faites cela, & il le fait.

10. Audiens autem Jeſus miratus eſt, &

10. JESUS entendant ces paroles en fut dans l'admira-

5. expl. *Capitaine de cent hommes.*

tion, & dit à ceux qui le ſuivoient : Je vous dis en vérité que je n'ay point trouvé une ſi grande foy dans Iſraël.

11. Auſſi je vous déclare, *Malach. 1. 11.* que pluſieurs viendront d'orient & d'occident, & auront place dans le royaume des cieux avec Abraham, Iſaac & Jacob :

12. mais que les enfans du royaume ſeront jettez dans les ténébres extérieures. Il y aura là des pleurs & des grincemens de dents.

13. Alors JESUS dit au Centenier : Allez, & qu'il vous ſoit fait ſelon que vous avez cru. Et ſon ſerviteur fut guéri à la même heure ¶.

14. JESUS eſtant venu en la maiſon de Pierre, vit ſa belle-mére qui eſtoit au lit, & qui avoit la fiévre ;

15. & luy ayant touché la main, la fiévre la quitta ; elle ſe leva *auſſi-toſt*, & elle les ſervoit.

Marc. 1. 32. 16. Sur le ſoir on luy preſenta pluſieurs poſſedez, & il en chaſſa les *malins* eſprits par ſa parole, & guérit tous ceux qui eſtoient malades ;

17. afin que cette parole

ſequentibus ſe dixit : Amen dico vobis, non inveni tantam fidem in Iſraël.

11. Dico autem vobis, quòd multi ab oriente & occidente venient, & recumbent cum Abraham, & Iſaac, & Jacob in regno cælorum ;

12. filii autem regni ejicientur in tenebras exteriores : ibi erit fletus & ſtridor dentium.

13. Et dixit Jeſus Centurio : Vade, & ſicut credidiſti, fiat tibi. Et ſanatus eſt puer in illa hora.

14. Et cùm veniſſet Jeſus in domum Petri, vidit ſocrum ejus jacentem, & febricitantem :

15. & tetigit manum ejus, & dimiſit eam febris, & ſurrexit, & miniſtrabat eis.

16. Veſpere autem facto, obtulerunt ei multos dæmonia habentes : & ejiciebat ſpiritus verbo : & omnes malè habentes curavit ;

17. ut adimpleretur

tur quod dictum eſt per Iſaiam prophetam, dicentem : Ipſe infirmitates noſtras accepit : & ægrotationes noſtras portavit.

du prophete Iſaïe fût accomplie : Il a pris luy-même nos infirmitez, & il // s'eſt chargé de nos maladies. *Iſai.* 53. 4. 1. *Petr.* 2. 24.

18. Videns autem Jeſus turbas multas circum ſe, juſſit ire trans fretum.

18. Or JESUS ſe voyant environné d'une grande foule de peuple, ordonna *à ſes diſciples* de *le* paſſer à l'autre bord du lac.

19. Et accedens unus Scriba, ait illi : Magiſter, ſequar te, quocumque ieris.

19. Alors un Scribe *ou* Docteur de la loy s'approchant, luy dit : Maiſtre, je vous ſuivray en quelque lieu que vous alliez.

20. Et dicit ei Jeſus : Vulpes foveas habent, & volucres cæli nidos : filius autem hominis non habet ubi caput reclinet.

20. Et JESUS luy répondit : Les renards ont des taniéres & les oiſeaux du ciel ont des nids, mais le Fils de l'homme n'a pas où repoſer ſa teſte. *Luc.* 9. 58.

21. Alius autem de diſcipulis ejus ait illi : Domine, permitte me primùm ire, & ſepelire patrem meum.

21. Un autre de ſes diſciples luy dit : Seigneur, permettez-moy d'aller enſevelir mon pére avant que je vous ſuive.

22. Jeſus autem ait illi : Sequere me, & dimitte mortuos ſepelire mortuos ſuos.

22. Mais JESUS luy dit : Suivez-moy, & laiſſez aux morts le ſoin d'enſevelir leurs morts.

23. Et aſcendente eo in naviculam, ſecuti ſunt eum diſcipuli ejus :

23. † Il entra *enſuite* dans la barque, accompagné de ſes diſciples : *Marc.* 4. 36. *Luc.* 8. 22. † IV Dimanche après les Rois, ou XXV. après la Pentec.

24. & ecce motus magnus factus eſt in

24. & auſſi-toſt il s'éleva ſur la mer une ſi grande tem-

17. *l.* a porté.

peſte, que la barque eſtoit couverte de flots; & luy cependant dormoit.

25. Alors ſes diſciples s'approchérent de luy, & l'éveillérent, en luy diſant: Seigneur, ſauvez-nous, nous périſſons.

26. JESUS leur répondit: Pourquoy eſtes-vous timides, hommes de peu de foy? Et ſe levant en même-temps il // commanda aux vents & à la mer, & il ſe fit un grand calme.

27. Alors ceux qui eſtoient preſens furent dans l'admiration, & ils diſoient: Quel eſt celuy-cy, à qui les vents & la mer obéïſſent ¶?

Marc. 5. 1. Luc. 8. 26.

28. JESUS eſtant paſſé à l'autre bord au païs des // Géraſéniens, deux poſſedez, qui eſtoient ſi furieux que perſonne n'oſoit paſſer par ce chemin là, ſortirent des ſepulcres, & vinrent au-devant de luy,

29. ils ſe mirent en même-temps à crier, & à luy dire: JESUS fils de Dieu, qu'y a-t-il entre vous & nous? Eſtes-vous venu icy pour nous tourmenter avant le temps?

mari, ita ut naviculæ operiretur fluctibus, ipſe verò dormiebat.

25. Et acceſſerunt ad eum diſcipuli ejus, & ſuſcitaverunt eum, dicentes: Domine, ſalva nos, perimus.

26. Et dicit eis Jeſus: Quid timidi eſtis, modicæ fidei? Tunc ſurgens, imperavit ventis & mari, & facta eſt tranquillitas magna.

27. Porrò homines // mirati ſunt, dicentes: Qualis eſt hic, quia venti & mare obediunt ei?

28. Et cùm veniſſet trans fretum in regionem Geraſenorum, occurrerunt ei duo habentes dæmonia, de monumentis exeuntes, ſævi nimis, ita ut nemo poſſet tranſire per viam illam;

29. & eece clamaverunt dicentes: Quid nobis & tibi, Jeſu fili Dei? Veniſti hue ante tempus torquere nos?

26. *gr.* parla avec menaces.
27. *expl.* tant les diſciples que ceux qui eſtoient, ſelon ſaint Marc, dans d'autres barques. *Luc.* 8. 25. *Marc.* 4. 36.
28. *gr.* Gergéſéniens.

30. Erat autem non longè ab illis grex multorum porcorum paſcens.

30. Or il y avoit en un lieu // peu éloigné d'eux un grand troupeau de pourceaux qui paiſſoient; *Marc.* 5. 11. *Luc.* 8. 32.

31. Dæmones autem rogabant eum, dicentes: Si ejicis nos hinc, mitte nos in gregem porcorum.

31. & les démons le prioient, en luy diſant: Si vous nous chaſſez d'icy, // envoyez-nous dans ce troupeau de pourceaux.

32. Et ait illis: Ite. At illi exeuntes abierunt in porcos, & ecce impetu abiit totus grex per præceps in mare, & mortui ſunt in aquis.

32. Il leur répondit: Allez. Et eſtant ſortis ils entrérent dans ces pourceaux: en même-temps tout ce troupeau courut avec impétuoſité ſe précipiter dans la mer, & ils moururent dans les eaux.

33. Paſtores autem fugerunt: & venientes in civitatem, nuntiaverunt omnia, & de eis, qui dæmonia habuerant.

33. Alors ceux qui les gardoient s'enfuirent: & eſtant venus à la ville ils racontérent tout cecy, & ce qui eſtoit arrivé aux poſſedez.

34. Et ecce tota civitas exiit obviam Jeſu: & viſo eo rogabant, ut tranſiret à finibus eorum.

34. Auſſi-toſt toute la ville ſortit *pour aller* au-devant de JESUS; & l'ayant vû, ils le ſupplierent de ſe retirer de leur païs. *Marc.* 5. 17. *Luc.* 8. 37.

30. [illegible]n d'eux.
31. gr. permettez-nous d'entrer.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 5. *JESUS eſtant deſcendu de la montagne, une grande multitude de peuple le ſuivit ; & un lépreux venant à luy l'adoroit, en luy diſant : Seigneur, ſi vous voulez vous pouvez me guérir, &c.*

Hier. in hunc locum.

Ce ne fut pas ſans un effet de la divine providence, qu'après que le Fils de Dieu eut prêché au peuple une doctrine ſi élevée, il ſe preſenta une occaſion de faire paroiſtre ſa toute-puiſſance. Car il eſtoit neceſſaire que la vérité de ce qu'il venoit de faire entendre fût confirmée par la vertu d'une guériſon miraculeuſe. Saint Chryſoſtome nous fait remarquer que ce ne ſont ni les Docteurs de la loy, ni les Princes qui *ſuivent* le Fils de Dieu, mais des gens du ſimple peuple, exemts de corruption & de malice. C'eſtoient ces perſonnes qui l'écoutoient en ſilence, ſans luy faire des objections malignes, ſans le tenter & ſans trouver à redire à ce qu'il leur enſeignoit, comme ont toûjours fait les Phariſiens. Auſſi après un ſi long diſcours ils continuent de le ſuivre, eſtant attirez & comme attachez à luy par la force de la vérité. JESUS-CHRIST paroiſt véritablement en établiſſant cette nouvelle Religion, puiſſant en œuvres comme en paroles ; & les unes & les autres s'entre-ſouſtenoient mutuellement pour la gloire de la vérité de l'Evangile. C'eſt ce qui fait dire à ſaint Auguſtin cette excellente parole : Que le Fils de Dieu apportant aux hommes une médecine qui devoit guérir

Chryſ. in Matth. hom. 26.

Auguſt. de utilit. cred. cap. 14.

les mœurs très-corrompuës des hommes, ſe concilia par les miracles l'autorité qui luy eſtoit neceſſaire, mérita par l'autorité qu'il s'eſtoit conciliée, qu'on ajoûtât foy à ſes paroles, & s'attira par la vertu de cette foy une grande multitude de perſonnes.

Ce *lépreux* qui vient *l'adorer* en ſe proſternant devant luy, fait connoiſtre, dit ſaint Chryſoſtome, quelle eſtoit ſa foy, & l'idée qu'il avoit de ſa grandeur. La maniére dont il luy demande ſa guériſon eſt admirable. Il ne luy dit point : Si vous priez Dieu pour moy : car il le reconnoiſſoit luy-même pour Dieu. Il ne luy dit pas non plus : Seigneur, guériſſez-moy ; mais il luy dit ſeulement : *Si vous voulez vous pouvez me guérir* ; c'eſt-à-dire, qu'en l'adorant comme Dieu il ne doutoit point de ſa puiſſance pour le guérir ; mais qu'il s'abandonnoit abſolument à ſa volonté pour ſa guériſon, ſçachant bien qu'elle en dépendoit uniquement : *Qui voluntatem rogat, de virtute non dubitat.* Et c'eſt auſſi la maniére dont ſaint Jacques nous apprit depuis qu'on devoit prier, *en demandant avec foy & ſans aucun doute ; parce que celuy qui doute eſt ſemblable au flot de la mer, qui eſt agité & emporté çà & là par la violence du vent.*

Marc. 1. 40. *Luc.* 5. 12. *Chryſoſt. in Matth. hom.* 26. *Hieron. in hunc locum.* *Jacob.* 1. 5. 6.

La réponſe du Sauveur eſtoit ſimple, ſelon ſaint Jérôme, & vraiment conforme à la foy de celuy qui le prioit. Mais elle eſtoit en même-temps, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, digne de la toute-puiſſance d'un Dieu. Le lépreux luy avoit dit : *Si vous voulez, vous pouvez me guérir :* & le Sauveur luy répondit, ſelon ſa demande : *Je le veux : Soyez gueri.* Ce n'eſt pas ainſi, dit ſaint Chryſoſtome,

que les Apoſtres parloient lorſqu'ils faiſoient des miracles ; & nul Saint ne s'eſt jamais attribué une telle puiſſance ; car s'ils guériſſoient miraculeuſement les malades, ce n'eſtoit pas par un effet de leur volonté & de leur vertu, mais de celle du Sauveur, dont ils eſtoient les miniſtres. JESUS-CHRIST dit donc : *Je le veux* ; & il le dit avec efficace ; & ce qu'il veut s'exécute au moment qu'il le commande : car c'eſt le Tout-puiſſant qui parle : & la nature luy obéït, dit ſaint Chryſoſtome, avec encore plus de viteſſe que l'Evangéliſte ne le raconte. Parlez donc auſſi, ô Médecin tout-puiſſant, pour la guériſon de nos ames toutes couvertes de la lépre du péché ; & dites avec la même efficace, à ceux qui vous prient avec la même ſoumiſſion & la même foy que le lépreux : *Je le veux, ſoyez guéris.*

Chryſoſt. ut ſupr. Le Fils de Dieu néanmoins avant que de dire à ce lépreux : *Je le veux, ſoyez guéri*, étendit la main & le toucha : & c'eſt une circonſtance qui mérite d'eſtre examinée. Car s'il le guérit par ſa volonté & par la vertu de ſa parole, quelle eſt la raiſon qui le porte encore à *le toucher de ſa main ?* Saint Jean Chryſoſtome croit qu'il le fit pour faire connoiſtre qu'il eſtoit au-deſſus de la loy, qui défendoit de toucher à un lépreux ; & que rien n'eſtoit impur pour celuy qui eſtoit luy-même la ſource de la pureté. Il montra donc en touchant avec ſa main ce lépreux, qu'il agiſſoit non en ſerviteur, mais en maiſtre : & bien loin que cette lépre puſt rendre impure la main de celuy qui la touchoit ; le lépreux fut luy-même purifié par l'attouchement divin de cette chair, à laquelle le Verbe adorable s'eſtoit uni, pour

guérir la lépre ſpirituelle du péché répanduë dans tous les hommes. JESUS-CHRIST eſt donc le premier qui oſe toucher un lépreux. Et il le fait avec cette autorité ſouveraine, à laquelle nul ne ſçauroit s'oppoſer. Auſſi nul de tout ce peuple n'oſe l'en reprendre : car outre que leur eſprit n'eſtoit pas rempli de jalouſie, comme celuy des Phariſiens ; le miracle qui ſuivit le commandement de JESUS-CHRIST, les porta plutoſt à admirer ce qu'il faiſoit, qu'à y trouver à redire.

Mais pourquoy ordonne-t-il à cet homme qu'il avoit guéri, de *ne parler à perſonne de ſa guériſon ; d'aller ſeulement ſe montrer au Preſtre, & d'offrir le don preſcrit par Moïſe ?* Il le fait, dit ſaint Chryſoſtome, pour éviter, ou plutoſt pour nous apprendre à éviter la vaine gloire dans les actions éclattantes. Il vouloit auſſi peut-eſtre oſter tout ſujet de jalouſie à ſes ennemis. Et comme il appartenoit au Preſtre de diſcerner ſi un lépreux eſtoit guéri, afin de le rétablir dans la ſociété des autres hommes, d'où ſa lépre l'avoit fait exclure ; il veut accomplir la loy, en luy renvoyant ce lépreux qu'il avoit guéri, afin qu'il jugeaſt de ſa guériſon, & qu'il le fiſt acquitter de ce que la loy luy ordonnoit dans ces rencontres : car s'il ne la gardoit pas toûjours, dit ſaint Chryſoſtome, pour préparer peu à peu les hommes à l'établiſſement de ſon Evangile ; il ne s'en diſpenſoit pas auſſi toûjours, afin de fermer la bouche aux Juifs, & de condeſcendre en quelque ſorte à leur foibleſſe. Or il faut bien remarquer qu'en obligeant ce lépreux de s'aller montrer au Preſtre, & d'offrir le don preſcrit par Moïſe, il ajoûte ces paroles : *afin que cela leur ſerve de témoignage.* Mais quel eſtoit donc *Levitic. 14. 2.*

ce témoignage ? C'eſt qu'en ſe montrant ainſi aux Preſtres par l'ordre de JESUS-CHRIST, il leur faiſoit voir premiérement la toute-puiſſance de celuy dont la ſeule volonté l'avoit guéri de ſa lépre. En ſecond lieu, il rendoit un témoignage à l'innocence de cet Homme-Dieu qu'on accuſoit d'eſtre un violateur de la loy. Et JESUS-CHRIST en uſoit ainſi, dit S. Jérôme, afin que ſoit qu'ils cruſſent au Sauveur du monde en voyant ce grand miracle, ou qu'ils n'y cruſſent pas, il en tirât également ſa gloire : s'ils y croyoient, ils eſtoient ſauvez & guéris eux-mêmes de la lépre criminelle de leurs péchez; s'ils n'y croyoient pas, ils devenoient inexcuſables d'avoir refuſé de ſe rendre à un témoignage ſi évident de la vérité, & ils eſtoient convaincus en même-temps de l'injuſtice avec laquelle ils l'accuſoient ſi ſouvent de s'oppoſer à la loy.

Hieron. in hunc locum.

C'eſt ainſi que toutes les actions & toutes les inſtructions du Fils de Dieu ſont deſtinées pour ſervir de témoignage ou contre nous, ou pour nous, ſelon l'effet qu'elles auront produit, ou pour la ruine, ou pour la réſurrection de nos ames : *Poſitus eſt hic in ruinam, aut in reſurrectionem multorum.* On prédit de luy dès le temps de ſa naiſſance ; Qu'il ſeroit en butte à la contradiction des hommes : *& in ſignum cui contradicetur.* Malheur à ceux à l'égard deſquels cette prédiction ſe vérifie encore tous les jours, comme elle s'eſt trop vérifiée à l'égard des Preſtres, des Phariſiens, & des Docteurs de la loy, qui ſe faiſoient une eſpece de Religion d'eſtre toûjours oppoſez à ce qu'il leur annonçoit, & de qui il eſt très-vray de dire cette excellente parole de ſaint Auguſtin ; Que la raiſon pour laquelle ils ne croyoient

Luc. 2. 34.

point à JESUS-CHRIST, eſtoit parce qu'il leur diſoit la vérité.

℣. 5. juſqu'au 11. *Jeſus eſtant entré dans Capharnaüm, un Centenier vint le trouver & luy fit cette priére : Seigneur, mon ſerviteur eſt couché malade de paralyſie dans ma maiſon, & il ſouffre extrêmement. Jeſus luy dit : J'iray, & je le guériray, &c.*

Saint Luc témoigne que le Fils de Dieu entra dans la ville de Capharnaüm après qu'il eut achevé le grand diſcours dont on a parlé dans les chapitres précédens, & il rapporte auſſi-toſt l'hiſtoire du Centenier, ſans parler en cet endroit de la guériſon du lépreux. Mais ſaint Auguſtin explique ce que dit ſaint Luc en cette maniére : JESUS-CHRIST entra dans Capharnaüm après qu'il eut achevé de parler au peuple ; c'eſt-à-dire, qu'il n'y entra point avant qu'il eût fini ſon diſcours. Mais il n'eſt pas exprimé combien il ſe paſſa de temps depuis ce diſcours juſqu'à ce qu'il y entra. Et ce fut dans cet intervalle que le lépreux dont a parlé ſaint Matthieu fut guéri. Le Centenier eſtoit un Officier d'armée qui avoit cent hommes ſous ſa conduite. Il paroiſt par l'Evangile qu'il eſtoit payen ; & les Péres l'ont ainſi crû. C'eſt ce qui ſert à relever davantage l'ardeur de ſa foy, qui eut la force de luy faire découvrir quelque choſe de divin, ou pour mieux dire, Dieu même, à travers cette foibleſſe apparente d'un homme mortel, dont il s'eſtoit revétu dans ſon Incarnation. Saint Matthieu témoigne que ce Centenier *vint trouver le Fils de Dieu.* Mais ſaint Luc dit ; Qu'il luy envoya d'abord des principaux d'entre les Juifs, & enſuite ſes amis. Cette contrariété ap-

Luc. 7. Auguſt. de conſ. Evangel. lib. 2. c. 20.

Matth. 8. 10. Luc 7. 5. Hieron. in hunc locum. Auguſt. de Verb. Dom ſer. 6. cap. 2. Chryſoſt. in Matth. hom. 27. Luc. 7. 3. 6. Auguſt.

de conſ. Evangel. ut ſupr.

parente s'éclaircira aiſément, ſi l'on conſidére avec ſaint Auguſtin, que ſaint Matthieu s'eſt ſervi d'une maniére de parler fort uſitée, lorſqu'il a dit qu'il alla trouver JESUS-CHRIST; car quoique ce ne fut pas par luy-même, ce fut par les principaux d'entre les Juifs & par ſes amis qu'il l'alla trouver, s'étant crû indigne, ainſi qu'il le dit ailleurs, d'y aller luy-même en perſonne, ſans doute à cauſe qu'il eſtoit payen. Mais ſaint Auguſtin ajoûte, que la louange que le Fils de Dieu luy donna enſuite, nous découvre une autre raiſon, pour laquelle ſaint Matthieu peut bien avoir dit, qu'il l'alla trouver. Car comme c'eſt véritablement par la foy qu'on approche du Sauveur, & que la foy de ce Centenier mérita d'eſtre préférée à celle de tous les Juifs, l'Evangéliſte a voulu nous faire entendre qu'il approcha en effet davantage de JESUS-CHRIST, que ceux mêmes qu'il luy envoya. Que s'il fit d'abord, ſelon ſaint Luc, prier JESUS-CHRIST, de venir luy-même pour guérir ſon ſerviteur, on verra bien-toſt l'accroiſſement de ſa foy, qui luy fit juger que la ſeule volonté de cet Homme-Dieu ſuffiroit pour la guériſon de ſon domeſtique. Et quoiqu'il y ait apparence que l'extrémité où eſtoit ce ſerviteur, ſelon le même ſaint Luc, qui témoigne qu'il eſtoit preſt de mourir, empêcha ſon maiſtre de le faire porter à JESUS-CHRIST; Saint Chryſoſtome n'a pas laiſſé de l'attribuer à la grandeur de ſa foy.

Chryſoſt. in Matth. hom. 27.

JESUS-CHRIST luy répond d'abord, ou plutoſt à ceux qui luy parloient de ſa part; Qu'il *iroit* chez luy, & qu'il *guériroit* ſon ſerviteur. Mais lorſque cet Officier eut appris que le Sauveur

Luc. 7. 6.

eſtoit aſſez proche de ſa maiſon, *il luy dit*, ou luy fit dire plutoſt par ſes amis ; *Qu'il n'eſtoit pas digne qu'il entraſt chez luy* ; & que pourvû *qu'il diſt ſeulement une parole, ſon ſerviteur ſeroit* auſſitoſt *guéri*. Voilà donc une eſpece de miracle auſſi grand que la guériſon du paralytique. Voilà comment JESUS-CHRIST en s'approchant ſeulement de la maiſon du Centenier, embraſe ſon cœur, luy découvre ſa divinité cachée ſous les voiles d'un corps mortel, & luy fait dire cette excellente parole qui a eſté jugée digne d'eſtre miſe dans la bouche de tous les Chreſtiens, lorſqu'ils reçoivent le corps adorable de JESUS-CHRIST. C'eſt cette parole pleine de foy & d'humilité d'un homme élevé & nourri dans le paganiſme, d'un homme reveſtu d'autorité & accoûtumé à commander à d'autres hommes, d'un homme qui fait beaucoup plus pour la guériſon de la paralyſie corporelle de ſon ſerviteur, que nous ne faiſons ſouvent pour la guériſon de nos maladies ſpirituelles dont elle eſtoit la figure ; qui doit couvrir de confuſion noſtre lâcheté. Il ſe juge indigne, dit ſaint Auguſtin, de recevoir JESUS-CHRIST dans ſa maiſon, & il ſe rend digne en même-temps de le recevoir au fond de ſon cœur. Mais comme dit encore le même Saint, il y poſſedoit déja celuy dont il reſpectoit tellement la majeſté, qu'il craignoit même qu'il n'entraſt dans ſa maiſon. Craignons nous autres qu'il ne nous arrive tout le contraire, lorſqu'en négligeant de nous éprouver, comme ſaint Paul nous l'ordonne, & nous jugeant dignes de recevoir JESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie, quoique le péché régne encore dans noſtre cœur,

Auguſt. de verb. Dom. ſerm. 6. cap. 2.

nous recevons, au-lieu du ſalut, noſtre jugement. *Dites* donc, *Seigneur, une parole, & nous ſerons* infailliblement *guéris :* dites à noſtre ame cette
Pſ. 34. 3. parole efficace : Je ſuis ton ſalut. *Dic animæ meæ : Salus tua ego ſum ; & nous ſerons ſauvez.*

La raiſon que le Centenier donne à JESUS-CHRIST pour l'empêcher de venir dans ſa maiſon, doit eſtre ſans doute quelque choſe d'admirable, puiſqu'elle a eſté le ſujet de l'admiration de JESUS-CHRIST même : *car quoique je ne ſois*, luy dit cet Officier, *qu'un homme ſoumis à la puiſſance d'un autre*, ſi je donne néanmoins quelque ordre à mon ſerviteur, ou à un de mes ſoldats, ils m'obéïſſent dans le moment. C'eſt donc de même que s'il euſt dit au Sauveur : Puiſqu'eſtant moy-même ſoumis à d'autres, je ſuis obéï
Auguſt. ibid. Chryſoſt. hom. 27. Hieron. in hunc loc. ſi promtement par ceux qui me ſont ſoumis ; combien vous, Seigneur, qui eſtes Dieu & tout-puiſſant, ſerez-vous plutoſt obéï quand vous parlerez ?

JESUS-CHRIST en admirant la réponſe du
Auguſt. contr. adverſ. leg. & Proph. l. 1. c. 7. Centenier, n'y trouvoit rien d'admirable que ce qu'il avoit luy-même inſpiré dans le cœur de cet Officier par ſa grace. Mais il vouloit, en admirant cette grande foy dans un payen, la faire admirer non ſeulement de tous ſes diſciples & de tous les Juifs qui le ſuivoient, mais encore de toute la poſtérité. Et lorſqu'il aſſure qu'il n'avoit point trouvé un exemple d'une telle foy dans Iſ-
Auguſt. de verbis Dom. ſer. 6. c. 2. raël, il parle, dit ſaint Auguſtin, d'Iſraël ſelon la chair ; car ce Centenier eſtoit déja Iſraëlite ſelon l'eſprit. Or le Fils de Dieu eſtoit venu vers cet Iſraël charnel, c'eſt-à-dire, vers les Juifs, pour chercher premiérement les brebis perduës parmy

un peuple au milieu duquel il avoit daigné s'incarner : c'eſt parmy ce peuple qu'il témoigne n'avoir point trouvé tant de foy que dans l'Officier de noſtre Evangile. Les hommes peuvent, dit le même Saint, meſurer la foy des autres & en juger comme hommes. Mais celuy qui voit à nud le ſecret des ames, voulut luy-même rendre témoignage du cœur de cet homme ; & en même-temps que le Centenier eut prononcé des paroles d'une humilité ſi admirable, le Médecin tout-puiſſant prononça auſſi des paroles efficaces pour la guériſon de ſon ſerviteur mourant.

Saint Auguſtin nous invite encore avec ſaint Hilaire à conſidérer particuliérement dans ce miracle, que JESUS-CHRIST eſtant au milieu du peuple Juif déclaroit dès lors, que l'Egliſe ſeroit répanduë dans toute la terre, où il devoit envoyer ſes Apoſtres. Les Gentils, dit-il, ne l'ayant point vû, crurent en luy : les Juifs au contraire l'ayant vû, le firent mourir. N'eſtant point entré dans la maiſon du Centenier qui eſtoit payen, il ne laiſſa pas de remplir de foy ſon cœur, & tous ceux de ſa maiſon par la preſence inviſible de ſa divine majeſté. De même, il ne fut preſent de corps que parmy le peuple Juif ; & ce ne fut point parmy les Gentils qu'il nâquit d'une Vierge, qu'il ſouffrit, qu'il converſa, & qu'il fit tant de choſes merveilleuſes : mais ç'a eſté cependant parmy les nations qu'on a vû l'accompliſſement de cette prédiction : *Un peuple que je n'avois point connu, m'a eſté aſſujetti : il m'a obëi auſſi-toſt qu'il a entendu ma voix.* La même choſe eſt marquée encore plus clairement dans les paroles ſuivantes.

Aug. ib. Hilar. in Matth. can. 7.

℣. 11. juſqu'au 14. *Auſſi je vous déclare, que*

plusieurs viendront d'orient & d'occident, & auront place dans le royaume des cieux avec Abraham, Isaac & Jacob : mais que les enfans du royaume seront jettez dans les ténébres extérieures, &c.

Chryſ. in Matth. hom. 27. Le Fils de Dieu, comme un nouveau légiſlateur, déclare icy nettement, qu'à l'avenir ce ne ſeroit plus la juſtice de la loy, mais la foy qui ſauveroit; & il prédit la vocation des Gentils en même-temps qu'il humilie l'orgueil des Juifs : car quoiqu'il ne nomme pas poſitivement les Gentils, il les marque clairement par cette *multitude* de perſonnes qui *devoient venir de l'orient & de l'occident*, c'eſt-à-dire, de toute la terre, déſignée par ces deux parties du monde, & ſe repoſer ou s'aſſeoir à la table celeſte avec les ſaints Patriarches. Et il s'explique de nouveau lorſqu'il ajoûte; Que *les enfans du royaume ſeroient jettez dans les ténébres extérieures.* Car les Juifs ſont ainſi nommez, parce que *le royaume* avoit eſté préparé pour eux, que la loy leur avoit eſté donnée, que les Prophetes leur avoient eſté envoyez, que le temple & le ſacerdoce établi de Dieu eſtoit parmy eux; & qu'ils avoient célébré & obſervé juſqu'alors ce qui eſtoit la figure de toutes les choſes à venir : mais parce qu'ils refuſérent de reconnoiſtre la vérité même, lorſqu'elle eſtoit preſente au milieu d'eux; c'eſt pour cela qu'ayant eſté regardez comme *les enfans du royaume, ils en ont eſté exclus* par leur faute, & *jettez dans les ténébres extérieures*; c'eſt-à-dire, dans l'enfer : car il eſt ainſi nommé par le Fils de Dieu, à cauſe que la béatitude eſt repreſentée dans les Ecritures ſous la figure d'un ſouper; & que le lieu où l'on faiſoit le ſouper eſtoit éclairé par un grand nom-

Auguſt. de verb. Domini ſerm. 6. c. 3.

Id. ib. c. 3. Chryſoſt. ib. ut ſup. Rom. 9. 5.

Luc. 14. 16. Apoc. 19. 9.

bre de luminaires ; ainſi lorſque l'on eſtoit chaſſé de ce lieu, l'on eſtoit comme jetté dans *les ténébres extérieures*, c'eſt-à-dire, dans les ténébres de dehors, ou qui eſtoient hors de la chambre du ſouper. C'eſt-là ce qu'on peut conſidérer comme le ſens littéral de ces paroles.

Mais ſaint Auguſtin les expliquant d'une maniére ſpirituelle, dit que les ténébres de noſtre ame conſiſtent principalement dans la privation de la connoiſſance de la vérité : lors donc que quelqu'un eſt livré à un ſi funeſte aveuglement, il eſt exclus de la lumiére intérieure de Dieu, mais non pas entiérement, tant qu'il eſt encore en cette vie ; parce qu'il y a des *ténébres extérieures* qui ſont réſervées pour le jour du Jugement : & elles conſiſtent à ſe voir entiérement rejetté de Dieu, après qu'on a refuſé pendant cette vie de ſe rendre digne de le poſſeder. Car qu'eſt-ce autre choſe, ajoûte ce Saint, d'eſtre entiérement hors de Dieu, que d'eſtre dans le plus profond aveuglement ? *Penitus enim eſſe extra Deum quid eſt, niſi eſſe in ſumma cæcitate ?* Car Dieu *habite une lumiére inacceſſible*, où ceux-là ſeuls ſont admis, à qui il dit : *Entrez dans la joye de voſtre Seigneur.* Et ſaint Jérôme confirme cette même explication lorſqu'il dit : *Sed quoniam qui à Domino foràs expellitur, lumen relinquit, idcircò exteriores tenebræ nominatæ ſunt.*

1. Timot. 6. 16.

Matth. 25. 21.

Hier. in hunc loc.

℣. 13. JESUS *dit au Centenier : Allez, & qu'il vous ſoit fait ſelon que vous avez crû, &c.*

Chryſoſt. in Matth. hom. 27.

Rendre la vie & le mouvement à des membres morts, c'eſt quelque choſe, dit ſaint Chryſoſtome, qui épouvente l'eſprit de l'homme, & qui eſt au-deſſus de la nature. Mais ſi quelqu'un avoit

peine à croire que ce ſerviteur paralytique ait eſté gueri par une ſeule parole, il en doit eſtre perſuadé, ajoûte le même Saint, lorſqu'il voit aujourd'huy l'accompliſſement de la prophétie que JESUS-CHRIST fit touchant la converſion des Gentils, en même-temps qu'il guérit la paralyſie de ce ſerviteur. Et avant même que cette prédiction s'accomplît, ce miracle qui la ſuivit en devoit prouver la vérité à tout le monde. C'eſt pourquoy, dit ce grand Saint, auſſi-toſt après que le Fils de Dieu eut fait cette prédiction, il guérit miraculeuſement ce malade, afin d'établir ainſi les choſes futures par les preſentes. Car on pouvoit bien dès lors croire aiſément, que celuy qui poſſedoit un pouvoir ſi ſouverain ſur les corps, n'avoit pas une moindre connoiſſance de tous les temps; comme nous jugeons preſentement, que celuy qui a prédit ſi long-temps devant ce que nous voyons en nos jours parfaitement accompli, a bien pû auſſi rétablir alors un paralytique par la vertu de ſa parole.

Lorſque JESUS-CHRIST dit au Centenier: *Qu'il vous ſoit fait ſelon que vous avez crû*; il fait voir qu'il enviſagea ſa foy dans la guériſon de ſon ſerviteur, comme il eut égard auſſi, en guériſſant un autre paralytique, à la foy de ceux qui le preſentérent. Ainſi trois choſes ſont dignes d'eſtre admirées, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, dans ce ſeul miracle; la foy toute extraordinaire du Centenier, qui fut un effet de la ſinguliére miſéricorde de JESUS-CHRIST; la guériſon du paralytique, qui fut un effet de la foy du Centenier & de la puiſſance du Sauveur; & la prophétie touchant la vocation des Gentils, qui devoit eſtre

Marc. 2. 5.

une

une ſuite de l'aveuglement par lequel les Juifs rejettoient eux-mêmes la foy & la grace de l'Evangile, ſelon cette parole de ſaint Paul; Que la chûte d'Iſraël eſt devenuë une occaſion de ſalut pour les Gentils: *Illorum delicto, ſalus eſt gentibus.* *Rom. 11. 11.*

℣. 14. juſqu'au 18. JESUS *eſtant venu en la maiſon de Pierre, vit ſa belle-mére qui eſtoit au lit, & qui avoit la fiévre; & luy ayant touché la main, la fiévre la quitta, &c.*

Cecy & toute la ſuite, juſqu'à la fin du neuviéme chapitre, ne paroiſt pas rapporté dans l'ordre du temps; puiſqu'on peut juger par ſaint Marc & par S. Luc, que toutes ces choſes arrivérent avant le ſermon que JESUS-CHRIST fit ſur la montagne, & par conſéquent avant l'élection des douze Apoſtres. Saint Matthieu reprend donc icy ces particularitez après les avoir omiſes. La maiſon, où il eſt dit que JESUS entra, & qui eſt nommée *la maiſon de Pierre*, eſt nommée dans ſaint Marc, *la maiſon de Simon & d'André*. C'eſt ce qui peut faire juger, ou qu'elle avoit eſté en commun à ces deux fréres, qui avoient alors tout quitté pour ſuivre JESUS-CHRIST; ou qu'elle appartenoit à leur pére, ou même à la belle-mére de ſaint Pierre, & qu'ils avoient accoûtumé d'y loger. Le Sauveur entra donc dans cette maiſon, peut-eſtre, dit ſaint Chryſoſtome, pour y manger, & il y trouva que la belle-mére de ſaint Pierre eſtoit au lit ayant la fiévre, & une fiévre très-violente, ſelon ſaint Luc. Ce n'eſt pas ſaint Pierre, ſelon la remarque d'un ſaint Interprete, qui prie le Sauveur de venir chez luy. Il y vient de luy-même par un pur effet de ſa bonté, & dans le deſſein de guérir cette malade. Car il n'y avoit aucun ha- *Marc. 1. 29. Luc. 4. 38.* *Chryſoſt. in Matt. hom. 28.*

zard dans tous ces évenemens, qui eſtoient réglez par l'ordre de ſa providence. Les autres Evangéliſtes ont marqué cecy de particulier; Qu'il ne la guérit qu'à la priére de ceux qui eſtoient preſens, & qu'il ne *luy toucha* pas ſeulement *la main*, ſelon qu'il eſt dit icy, mais qu'il la ſouleva, & commanda à la fiévre de la quitter. C'eſtoit un Dieu qui parloit: & la nature ne peut manquer de luy obéïr. C'eſtoit la chair adorable du Verbe incarné qui la touchoit: comment l'ouvrage qu'il avoit formé, n'euſt-il pas eſté réformé dans le moment, & rétabli dans ſon eſtat naturel? On admire ces guériſons miraculeuſes produites dans les corps des hommes par la vertu toute-puiſſante de l'attouchement de l'Homme-Dieu, & de ſon commandement: & l'on eſt comme inſenſible au grand miracle de la converſion de tout l'univers produit par la parole efficace qu'il a miſe dans la bouche des Apoſtres. Mais ce qui peut nous faire trembler, c'eſt que cette chair de JESUS-CHRIST encore mortel, arreſtoit en un inſtant la violence de la fiévre dans les malades qu'elle touchoit; & que cette même chair devenuë glorieuſe & immortelle ne nous touchant pas ſeulement comme ces malades, mais eſtant reçuë par la communion au-dedans de nous, nous laiſſe ſouvent dans l'ardeur des mêmes paſſions, figurées, ſelon ſaint Ambroiſe, par la violence de cette fiévre de la belle-mére de ſaint Pierre. Si donc noſtre foy eſt encore foible, & ſi noſtre piété ne ſe trouve point accompagnée de la ferveur qui nous rend dignes d'eſtre exaucez, joignons-nous d'eſprit & de cœur à toute l'Egliſe, dont *les priéres* ſuppléeront au defaut des noſtres,

& nous feront mériter, que cette chair médecinale & vivifiante de JESUS-CHRIST ne nous touche pas inutilement dans la participation des ſaints myſtéres.

Le Fils de Dieu rétablit en un inſtant la belle-mére de ſaint Pierre dans une ſanté parfaite. *Elle ſe leva*, dit l'Evangéliſte, *& les ſervit :* ce qui montre d'un coſté la ſouveraine puiſſance de JESUS-CHRIST, & de l'autre la reconnoiſſance & le grand zele de cette femme. C'eſt ainſi que l'ame qui a obéï à la voix de JESUS-CHRIST, & qui a eſté touchée de ſon doigt divin, qui nous marque ſon ſaint Eſprit, *ſe leve* en ſortant de ſon aſſoupiſſement ; & qu'au-lieu de demeurer dans l'inaction comme auparavant, elle agit, mais pour *le ſervice* de ſon divin libérateur. Le paſſage d'Iſaïe que cite icy ſaint Matthieu, après toutes les guériſons miraculeuſes que fit JESUS-CHRIST, s'entend particuliérement, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, des *maladies* ſpirituelles de nos ames, *dont il a daigné ſe charger* en ſe faiſant homme, & s'engageant par un excès de bonté pour nous, comme une victime à la juſtice de ſon Pére. Mais l'Evangéliſte l'a appliqué aux maladies corporelles, pour nous marquer, dit le même Saint, que la plûpart de ces maladies tirent leur origine de celle des ames. Car ſi la mort, qui eſt le plus grand de tous les maux, vient de cette ſource, faut-il s'étonner que les autres en naiſſent auſſi comme de leur principe ? *Chryſoſt. ut ſupra.*

℣. 18. juſqu'au 23. JESUS *ſe voyant environné d'une grande foule de peuple, ordonna* à ſes diſciples *de* le *paſſer à l'autre bord* du lac de Géné-

zareth. *Et lors un Docteur de la loy s'approchant luy dit : Maiſtre, je vous ſuivray en quelque lieu que vous alliez, &c.*

Chryſoſt. ut ſuprà. Saint Jean Chryſoſtome croit que JESUS-CHRIST s'éloigna exprès de cette foule de peuple qui le ſuivoit avec tant d'ardeur, pour nous donner un exemple d'humilité & d'éloignement de toute vaine gloire. Car il défendoit aux démons mêmes de dire qui il eſtoit, ſelon que ſaint Marc & ſaint Luc l'ont marqué en cet endroit. Le même Saint croit encore, que le Fils de Dieu pouvoit en uſer ainſi, pour adoucir en quelque façon l'envie des Preſtres, des Phariſiens, & des Docteurs de la loy, ayant encore plus de ſoin du ſalut des ames que de la ſanté des corps. Car quoiqu'il ne fiſt que du bien à tous ces peuples, il ménageoit avec beaucoup de bonté la foibleſſe de ſes ennemis, & donnoit lieu à leur malice de ſe guérir par la ſageſſe de ſa conduite. Lorſque le Sauveur ſe déroboit à la vûë du monde, un Docteur de la loy vint ſe preſenter à luy, & luy dit avec aſſurance ; Qu'il *le ſuivroit en tous lieux* comme ſon diſciple. Cette parole, qui eſt la même à peu près que celle que luy dit depuis ſaint Pierre, a paru à ſaint Chryſoſtome pleine de préſomption. Car il s'en falloit beaucoup qu'il n'euſt ſupputé ce qu'il luy faudroit ſouffrir, pour *ſuivre par tout* le Fils de Dieu dans cet eſtat d'abbaiſſement & de pauvreté où il avoit bien voulu ſe réduire. Quelques Péres ont crû même que cet homme eſtoit poſſedé de l'amour du bien, & que touché de la grandeur des miracles du Fils de Dieu, il vouloit le ſuivre, pour faire une eſpece de trafic de la piété ; c'eſt-à-dire, qu'il deſiroit la même

Marc. 1. 34. Luc. 4. 41.

Hieron. in hunc locum. Chryſoſt. ut ſupr.

choſe que Simon le Magicien voulut depuis acheter de ſaint Pierre, & cherchoit dans le même eſprit à faire des œuvres miraculeuſes. Mais de quelle ſorte luy répond le Fils de Dieu ? Il a plus d'égard dans ſa réponſe à ce qu'il penſoit, qu'à ce qu'il diſoit. *Les renards*, luy dit le Sauveur, *ont des tanières, & les oiſeaux du ciel ont des nids : mais le fils de l'homme n'a pas où repoſer ſa teſte* ; c'eſt-à-dire, ſelon ſaint Jérôme : Pourquoy voulez-vous me ſuivre dans la vûë des richeſſes, & d'un gain bas & ſordide, puiſque je vis dans une entiére pauvreté ; juſqu'à n'avoir pas la moindre maiſon qui m'appartienne ? Saint Auguſtin croit néanmoins, que ce fut plutoſt la vanité qui porta ce Docteur de la loy à vouloir ſuivre JESUS-CHRIST, à cauſe de ſes grands miracles ; & qu'elle peut nous eſtre marquée par le vol des *oiſeaux du ciel*. Il ajoûte, qu'il feignit de vouloir eſtre le diſciple du Sauveur, ne le voulant pas ſincérement ; & que cette fiction eſt figurée par *les renards*, qui ſont tout remplis de ruſes & d'artifices : mais le Fils de Dieu confondit en peu de mots ce Docteur ſuperbe & diſſimulé, qui ne put gouſter, que celuy qui ſe faiſoit admirer de tout le peuple par ſes miracles, *ne poſſedât pas* le moindre lieu *où il puſt repoſer ſa teſte*. Quoiqu'il fuſt le maiſtre de toute la terre, qui eſtoit ſon propre ouvrage, il fit connoiſtre à ce Docteur de la loy, que depuis que le Fils de Dieu avoit daigné s'incarner & devenir *le fils de l'homme*, ſelon le nom qu'il ſe donne icy & ailleurs, ceux qui prétendoient *le ſuivre*, devoient aimer comme luy, un eſtat d'anéantiſſement, de ſouffrances & de pauvreté. Ainſi la réponſe de JESUS-CHRIST

Auguſt. Quæſt. 5. in Matth.

luy découvrant la ſecrette playe de ſon cœur, il fut arreſté tout court, dit ſaint Chryſoſtome, dans le deſſein qu'il avoit. Cependant noſtre Sauveur ne l'avoit pas rejetté en luy parlant de la ſorte: il luy avoit ſeulement reproché en termes couverts ſon mauvais deſir, luy laiſſant en même-temps la liberté de le ſuivre, s'il vouloit vivre auſſi rabbaiſſé & auſſi pauvre que luy. Mais cet homme diſſimulé parut bien-toſt au-dehors ce qu'il eſtoit au-dedans; & il ne dit plus à JESUS-CHRIST qu'il eſtoit preſt de le ſuivre, depuis qu'il comprit par ſa réponſe, que le partage de ſes Diſciples eſtoit d'eſtre pauvres & dans la ſouffrance. L'exemple de tous les ſiécles a fait voir qu'il y a toûjours eu dans l'Egliſe de ces faux diſciples de JESUS-CHRIST, qui ſemblables aux *oiſeaux du ciel*, cherchoient à ſe repoſer dans *leur nid* & à trouver toutes leurs conſolations en cette vie, en même-temps qu'ils s'élevoient vainement dans des penſées préſomptueuſes; ou qui comme des *renards* s'éloignoient de la droiture des ſentiers de leur divin maiſtre, & ſuivoient comme des routes d'égarement en s'enfonçant dans la terre, & en uſant de mille artifices pour ſe perdre eux-mêmes. Car il eſt rare de ſuivre le Fils de Dieu dans cette droiture & cette ſimplicité de cœur, qui tient l'ame toûjours ferme dans la vérité, ſans qu'elle s'attache à la terre, & qui la fait vivre dans le monde comme n'y poſſedant rien.

Voicy deux hommes, qui bien qu'oppoſez de ſentimens & de conduite, nous font voir par leur exemple combien ſouvent on ſe trompe dans la profeſſion que l'on fait de vouloir eſtre

diſciple de JESUS-CHRIST. Le premier dit hardiment, qu'il *ſuivra par tout* le Sauveur. Et le Fils de Dieu luy fait ſentir par ſa réponſe, qu'il eſtoit un préſomptueux de s'aſſurer ſi légérement ſur ſoy-même, pour faire une choſe qu'il ne pouvoit faire ſans le ſecours de ſa grace. C'eſtoit un malade qui ne ſe connoiſſoit pas. Les renards avoient des taniéres dans ſon cœur rempli de déguiſement; & les oiſeaux du ciel y avoient leur nid à cauſe de ſon orgueil: mais le Fils de l'homme ne trouvoit point où y repoſer ſa teſte, parce qu'il n'y avoit point de ſimplicité ni de foy.

Le ſecond eſtoit déja du nombre de ſes diſciples, & il veut le ſuivre: mais il s'excuſe de le faire, avant que d'avoir rendu les derniers devoirs à ſon pére. C'eſtoit une choſe louable en elle-même, dit ſaint Chryſoſtome, que la permiſſion qu'il demandoit. Mais JESUS-CHRIST la luy refuſe, parce qu'il y avoit d'autres perſonnes pour enſevelir ſon pére; & que la voix du Seigneur l'appellant à luy, il devoit eſtre fidelle à le ſuivre. JESUS-CHRIST ne défend donc pas ces derniers devoirs, dit ſaint Chryſoſtome, comme s'il vouloit nous porter à mépriſer nos parens: mais il a deſſein ſeulement de nous faire concevoir que nous n'avons rien de plus important que l'affaire de noſtre ſalut. Et lorſqu'il veut préparer ſes ſerviteurs à la prédication de l'Evangile, il n'entend point, dit ſaint Auguſtin, qu'on s'en excuſe par aucun prétexte qui regarde cette piété, qu'il nomme charnelle & temporelle. Il eſt vray, ajoûte-t-il, que c'eſt un des points de la loy de Dieu *d'honorer ſon pére & ſa mére*; & que JESUS-CHRIST en a même reproché le violement aux

Auguſt. De verb. Dom. ſer. 7. cap. 1.

Juifs. Ce jeune homme prétendoit donc obéïr à Dieu en donnant la ſepulture à ſon pére. Mais ſi le pére doit eſtre honoré, Dieu doit eſtre préférablement obéï; & il faut qu'il ait toûjours la préférence de noſtre amour. Je vous appelle à la prédication de mon Evangile, diſoit JESUS-CHRIST à ce jeune homme; & vous m'eſtes neceſſaire pour une autre fonction plus importante que celle d'enſevelir voſtre pére. *Laiſſez aux morts le ſoin d'enſevelir leurs morts.* Voſtre pére eſt mort, non ſeulement de la vie du corps, mais de la vie de la foy. Laiſſez donc le ſoin à ceux qui ſont infidelles & vraiment morts devant Dieu à enſevelir leurs morts. Mais pour vous, ne différez point de vous appliquer à me ſuivre & à annoncer la parole de la vie & le royaume de Dieu.

Tertull adverſ. Marcion. lib. 4. c. 23.

Chryſoſt. in Matth. hom. 28. Aug. ib. ut ſuprà. Hieron. in hunc locum. Luc. 9. 58.

℣. 23. juſqu'au 28. *Il entra* enſuite *dans la barque eſtant accompagné de ſes Diſciples: & auſſi-toſt il s'éleva ſur la mer une ſi grande tempeſte, que la barque eſtoit couverte de flots, & luy cependant dormoit. Alors ſes Diſciples s'approchérent de luy, & l'éveillérent, en luy diſant: Seigneur, ſauvez-nous, &c.*

Ce que nous venons de dire arriva lorſque JESUS-CHRIST eſtoit ſur le point d'entrer dans la barque, ſur laquelle il devoit paſſer avec ſes Diſciples à l'autre bord du lac de Génézareth pour éviter la grande foule du peuple. La tempeſte qui s'excita tout d'un coup lorſqu'ils traverſoient ce lac, eſtoit une choſe naturelle: mais le Fils de Dieu voulut s'en ſervir pour humilier ſes Diſciples, au milieu de tous les applaudiſſemens du peuple étonné de tant de merveilles qu'opéroit leur divin maiſtre. Ce *ſommeil* de JESUS-CHRIST,

Chryſoſt.

quoiqu'il fût auſſi naturel, eſtoit néanmoins l'effet de la volonté de celuy qui s'eſtoit chargé des infirmitez de l'homme pour le ſanctifier & le ſauver. Il eſtoit donc très-important qu'il dormît lorſque la tempeſte s'excita; car s'il eût eſté éveillé, ſes Diſciples auroient pû croire que la mer s'eſtoit enflée malgré luy. Et c'eſt à cauſe qu'il dort que les Diſciples conſternez ſe hâtent de l'éveiller, & qu'ils luy diſent, qu'ils alloient périr s'il ne les ſauvoit. Mais pourquoy JESUS-CHRIST les reprend-il *d'avoir peu de foy*, puiſqu'ils le reconnoiſſent actuellement pour leur Sauveur, lorſqu'ils le prient de les tirer d'un ſi grand péril? C'eſt qu'il vouloit, dit ſaint Chryſoſtome, leur faire ſentir par ce reproche, que la crainte qui les troubloit ne venoit pas tant du péril où ils ſe trouvoient, que de la foibleſſe de leur foy: car ils témoignoient aſſez qu'ils n'avoient pas de JESUS-CHRIST l'idée qu'ils devoient avoir; puiſque s'ils l'euſſent véritablement regardé comme un homme qui eſtoit Dieu, ils l'auroient cru tout-puiſſant pour appaiſer cette tempeſte ſans qu'ils l'euſſent éveillé. En effet, l'admiration qu'ils font paroiſtre en diſant: *Quel eſt celuy-cy à qui les vents & la mer obéïſſent?* fait bien voir qu'ils jugeoient encore de JESUS-CHRIST d'une maniére bien humaine; & que le grand nombre de miracles qu'il avoit faits devant leurs yeux, n'avoient pû encore les affermir dans la créance de ſa divinité.

in Matth. hom. 29.

Saint Hilaire dit excellemment ſur le ſujet de cette tempeſte, Que les Egliſes (ou les ames) au milieu deſquelles le Verbe de Dieu ne veille pas, ſont en grand danger de faire naufrage. Ce

« *Hilar. in Matth. can. 8.*
«
«

» n'eſt pas, comme dit ce Saint, que JESUS-CHRIST » puiſſe maintenant s'endormir; mais c'eſt que par » noſtre propre aſſoupiſſement, il eſt comme en- » dormi au-dedans de nous. Et cela arrive princi- » lement, ajoûte-t-il, afin que dans l'affliction & » dans la crainte du péril, nous mettions toute noſ- » tre eſpérance en Dieu. Que s'il reprocha à ſes diſ- » ciples en cette rencontre leur timidité & leur peu » de foy, il a voulu que le ſouvenir perpétuel de ce » reproche nous repreſentât, que ceux en qui la foy » de JESUS-CHRIST eſt vigilante, ne doivent » avoir aucune crainte de tous les ſoulevemens » du ſiécle : *Metum ſcilicet motuum ſæcularium, cum quibus Chriſti fides vigilet, nullum eſſe oportere.*

Aug. in Pſal. 25. in fin. præfat. enar. 1. » C'eſt encore dans ce même ſens que ſaint Au- » guſtin diſoit à ſon peuple ces belles paroles : Nous » navigeons pendant cette vie, comme ſur une eſ- » pece de lac : les vents & les tempeſtes ne man- » quent point de venir nous y attaquer; & noſtre » vaiſſeau eſt preſque rempli par les flots des con- » tinuelles tentations de ce ſiécle. D'où cela arrive- » t-il, ſinon de ce que JESUS-CHRIST eſt endor- » mi ? Si JESUS-CHRIST ne dormoit pas dans » voſtre ame, vous ne ſeriez pas agitez par ces tem- » peſtes; mais vous jouiriez d'une grande tranquil- » lité, JESUS veillant avec vous. Or quand eſt-ce » que JESUS eſt endormi, ſinon lorſque voſtre foy » touchant JESUS eſt aſſoupie ? Vous conſidérez » d'une part les méchans dans la proſpérité; & de » l'autre les bons dans l'adverſité. C'eſt-là une ten- » tation, & comme un flot qui s'éleve pour remplir » voſtre vaiſſeau; & vous dites en vous-mêmes : O » Dieu, eſt-ce donc là voſtre juſtice, que les mé-

chans ſoient heureux, & que les bons ſoient dans « la douleur? Mais Dieu vous répond en même « temps : Eſt-ce donc là voſtre foy? eſt-ce là ce que « je vous ay promis? eſt-ce pour cela que vous avez « eſté fait Chreſtien, afin d'eſtre heureux dans ce « ſiécle & d'eſtre enſuite tourmenté éternellement « dans l'enfer? C'eſt donc parce que JESUS eſt en- « dormi & voſtre foy aſſoupie, que ces tempeſtes « troublent voſtre paix. Réveillez JESUS, & dites- « luy, que vous périſſez. Alors voſtre foy ſe ré- « veillera dans voſtre cœur; & avec le ſecours de « ſa grace, vous commencerez à conſidérer la fra- « gilité des biens périſſables qui ſont donnez pre- « ſentement aux méchans, & l'éternité des biens « qui vous ſont promis. Ainſi JESUS-CHRIST « eſtant réveillé & voſtre foy excitée, cette tem- « peſte n'ébranlera plus voſtre cœur, parce que voſtre « foy deviendra victorieuſe des vents & des flots. «

Tertullien dit, que la barque dans laquelle le Sauveur monta, eſtoit la figure de l'Egliſe, qui eſt agitée dans le ſiécle, comme en une mer, par les flots des tentations & des perſecutions; Que le Seigneur eſt comme endormi, à cauſe de la patience qu'il fait paroiſtre dans le temps de cette vie; mais que dans la fin des temps eſtant comme réveillé par les priéres des Saints, il arreſtera la fureur du ſiécle, & rendra le calme à ſes ſerviteurs. *Tertul de Baptiſm. cap. 12.*

℣. 28. juſqu'à la fin du chap. JESUS *eſtant paſſé à l'autre bord au païs des Géraſéniens, deux poſſedez, qui eſtoient ſi furieux que perſonne n'oſoit paſſer par ce chemin-là, ſortirent des ſepulcres, & vinrent au-devant de luy en criant :* JESUS *Fils de Dieu, qu'y a-t-il entre vous & nous? &c.*

Pendant que le peuple & les diſciples mêmes

Chryſoſt. in Matt. hom. 29. de JESUS-CHRIST le regardoient comme un homme, en ſe demandant : *Qui eſt celuy-cy ?* les démons publient eux-mêmes qu'il eſt *Dieu :* & ceux à qui le miracle d'une tempeſte calmée ſi miraculeuſement n'avoit pû faire découvrir ſa divinité, apprennent par la confeſſion forcée de ces eſprits ennemis de la gloire de ſon nom, qu'il eſt luy-même *le Fils de Dieu.* L'endroit où JESUS aborda ſe nommoit le païs des *Géraſéniens*, du nom de la ville de *Géraſa*, ou le païs des *Gadarèniens* du nom de la ville de *Gadara* ; car ces deux villes, qui n'eſtoient pas éloignées l'une de l'autre, donnoient indifféremment leur nom au même païs. Saint Matthieu parle icy de deux poſſedez qui vinrent trouver JESUS-CHRIST, quoique ſaint Marc & ſaint Luc ne parlent que d'un. Mais la raiſon eſt, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, que celuy dont ces deux Evangéliſtes ſe ſont contenté de parler, eſtoit poſſedé d'une maniére plus violente ; ou même, ſelon ſaint Auguſtin, que c'eſtoit une perſonne plus connuë dans tout le païs. Il eſt marqué, qu'ils *ſortirent des ſepulcres*, parce que c'eſtoit en ces lieux abandonnez qu'ils habitoient. Et l'on comprend aiſément comment ils pouvoient y habiter, lorſqu'on ſe ſouvient du ſepulcre de JESUS-CHRIST, qui eſtoit un lieu taillé dans le roc, où les Apoſtres ſaint Pierre & ſaint Jean entrérent après la réſurrection. Les ſepulcres eſtoient donc comme des cavernes où l'on pouvoit ſe retirer. Et les démons obligeoient ces poſſedez d'y demeurer comme en un lieu plein d'horreur ; voulant auſſi inſpirer aux hommes cette erreur très-pernicieuſe, comme l'appelle ſaint Chryſoſtome, que les ames après eſtre ſéparées de leur

Marc. 5. 1. Luc. 8. 27. *Chryſoſt. ut ſupr.* *Aug. de conſenſ. Evang. l. 2. c. 24.* *Matth. cap. 27. 6. Joan cap. 20. 6. 8.* *Chryſoſt. ut ſuprà.*

corps devenoient démons. Car ç'a eſté une opinion ſouſtenuë par des Philoſophes & des hérétiques, ainſi qu'il paroiſt par le témoignage des ſaints Péres. *Auguſt. de civit. Dei l. 9. c. 11. & hæreſ. 86. Hieron. Ep. 19. ad Avit.*

Ces deux poſſedez ayant donc ſenti la preſence du Fils de Dieu, ſortirent de leurs ſepulcres & vinrent au-devant de luy en criant: JESUS *Fils de Dieu, qu'y a-t-il entre vous & nous?* Rien ne prouve davantage la foibleſſe des démons, que de voir ceux qui briſoient les chaînes dont on vouloit les tirer, & qui eſtoient ſi furieux que perſonne n'oſoit paſſer par ce lieu, venir d'eux-mêmes trouver le Sauveur, & reconnoiſtre ſa toute-puiſſance. Il ne faut pas néanmoins, dit ſaint Jérôme, regarder cette confeſſion publique qu'ils font touchant la divinité de JESUS-CHRIST, comme quelque choſe de méritoire & digne de récompenſe. C'eſtoit malgré eux qu'ils eſtoient contraints d'atteſter ſon pouvoir ſuprême, dont ils ſentoient les effets terribles, & qu'ils redoutoient encore plus pour l'avenir: car ils eſtoient comme des eſclaves fugitifs, qui après beaucoup de temps, revoyant leur maiſtre qu'ils ont quitté, ne ſongent qu'à le prier de les épargner pour le chaſtiment qu'ils ont mérité. Ainſi, continuë ce Pére, les démons voyant tout d'un coup le Fils de Dieu converſer parmy les hommes, crurent qu'il eſtoit venu pour les juger. Et ſa preſence devenoit pour eux un nouveau tourment; quoique la penſée qu'ils avoient du Fils de Dieu, eſtoit plutoſt un ſoupçon, qu'une claire connoiſſance. Car, comme dit ſaint Auguſtin, il ne ſe faiſoit connoiſtre à eux qu'autant qu'il vouloit; & il le vouloit autant qu'il eſtoit beſoin pour accomplir *Hieron: in hunc locum.* *Auguſt. de civit. Dei lib. 9. c. 22.*

les deſſeins de ſa ſageſſe. Or il ſe faiſoit connoiſtre aux démons, non ſelon qu'il eſt la vie éternelle & la lumiére immuable qui éclaire l'ame des juſtes, mais par quelques ſignes temporels de ſa puiſſance, qui pouvoient eſtre plutoſt apperçus par l'intelligence ſpirituelle des eſprits malins, que par la foible lumiére des hommes. Lors donc qu'il jugeoit devoir ſupprimer un peu ces ſignes viſibles, & ſe cacher davantage, le prince même des démons entroit auſſi-toſt en doute ſur ſon ſujet; comme il le fit voir lorſqu'il le tenta, pour connoiſtre s'il eſtoit le CHRIST.

Luc. 8. 29. 31. Comme la preſence du Fils de Dieu, & l'ordre qu'il leur donnoit de ſortir de ces poſſedez, ſelon que le dit ſaint Luc, les tourmentoit véritablement, ils ſe plaignirent à luy de ce qu'il venoit *les tourmenter avant le temps*; c'eſt-à-dire, avant ce jour de la fin du monde, où ils doivent eſtre, ſelon l'expreſſion de ſaint Auguſtin, punis par une éternelle damnation avec tous les hommes qu'ils auront aſſociez à leur malheur.

Auguſt. de civit. Dei. lib. 8. *c.* 23. On eſt ſurpris d'entendre parler de ce *grand troupeau de pourceaux*, parmy un peuple à qui il eſtoit défendu par la loy de Dieu d'en manger. Mais les Interpretes remarquent fort bien, qu'il n'eſtoit pas défendu aux Juifs d'en nourrir, ſoit pour les vendre aux peuples voiſins, & aux Romains mêmes qui commandoient dans le païs, ſoit pour s'en ſervir à d'autres uſages que pour les manger. Ce qui doit donc ſurprendre icy davantage, eſt la demande que les démons font à JESUS-CHRIST, de leur permettre d'entrer dans le corps de ces pourceaux, s'il les chaſſoit

de ces poſſedez, & la permiſſion qu'il veut bien leur en donner. Saint Chryſoſtome en rapporte pluſieurs raiſons, & il dit d'abord que ce n'eſtoit point pour ſe rendre à leur priére, ni pour leur faire une grace, mais pour nous donner des inſtructions très-importantes. Il vouloit donc premiérement nous faire comprendre de quelle fureur le démon eſtoit tranſporté contre les hommes. Secondement, il nous apprenoit qu'il n'y avoit rien de plus foible que cette rage du démon, puiſqu'il n'avoit pas le pouvoir d'entrer même dans des pourceaux, s'il n'en recevoit la permiſſion ; & qu'ainſi un vray Chreſtien qui craint JESUS-CHRIST, ſe rend redoutable à tout l'enfer. Enfin il nous aſſuroit par cet exemple, que la malice des démons eſtant liée par la puiſſance de Dieu, n'avoit fait ſouffrir à ces poſſedez qu'une partie de ce qu'ils auroient voulu, & que s'il avoit eſté en leur pouvoir, ils auroient traité ces deux hommes beaucoup plus cruellement encore que les pourceaux qu'ils firent précipiter dans la mer. Que ſi l'on s'étonne de ce qu'ils demandérent à faire mourir ces pourceaux, l'on doit s'étonner beaucoup davantage de ce qu'ils demandent tous les jours à faire mourir des hommes, en leur oſtant non la vie du corps, mais la vie de l'ame. *Satan vous a demandé*, diſoit autrefois JESUS-CHRIST même à ſaint Pierre, *pour vous cribler comme on crible le froment. Mais j'ay prié pour vous, afin que voſtre foy ne défaille point.* Le démon a eſté, dit le Sauveur, homicide dès le commencement. Il aime à tuer les corps & les ames, mais encore plus les ames que les corps. Il aime à faire du mal aux

Chryſoſt. in hunc locum.

Luc. 22. 31.

Joan. 8. 44.

hommes en quelque maniére que ce ſoit. Et il y en a parmy les hommes qu'il remplit de cet eſprit de malice, qui les porte à eſtre ſans ceſſe comme des ſatans envers leurs fréres, en leur dreſſant mille piéges pour les perdre. Mais la raiſon principale pour laquelle ces démons voulurent entrer dans ces beſtes, eſtoit ſans doute afin que ceux à qui elles appartenoient fuſſent conſternez par la perte de leurs troupeaux, & moins diſpoſez à recevoir JESUS-CHRIST.

Ces pourceaux où entrérent les démons, après que le Fils de Dieu les eut chaſſez des hommes qu'ils poſſedoient, peuvent figurer, ſelon ſaint Hilaire, ceux dont le démon s'eſt rendu maiſtre, & qu'il pouſſe enſuite avec impétuoſité dans le gouffre de toutes les paſſions du ſiécle, comme en un abyſme où ils ſe précipitent miſérablement: *In cupiditatem ſcilicet ſæcularium, dæmonum præcipitatur inſtinctu.* La miſéricorde dont Dieu uſe envers les uns, augmente encore la rage du démon contre les autres: & plus il exerce ſa bonté envers ceux qu'il retire de l'eſclavage du démon, plus le démon exerce ſa cruauté envers ceux, qui ſemblables à des pourceaux, ne trouvent leur joye que dans les ſales voluptez qu'il leur inſpire. Il eſt marqué que *ceux qui avoient la garde de ces troupeaux s'enfuirent*, & que toute la ville de Géraſa *ſortit au-devant de* JESUS-CHRIST *pour le prier de ſe retirer de leur païs.* Ainſi au-lieu qu'ils devoient, dit ſaint Chryſoſtome, adorer JESUS & admirer ſa toute-puiſſance, ils ſont ſi aveugles qu'ils rejettent leur Sauveur, & qu'ils refuſent de recevoir la grace de l'Evangile. Il eſt vray que ſaint Jérôme attribuë à un ſentiment d'humilité

Hilar. in Matth. canon. 8.

Chryſoſt. in Matth. hom. 29.

d'humilité la priére qu'ils luy font de ſe retirer, comme ſe jugeant indignes de ſa preſence : mais il ſemble que la crainte de quelque autre perte en fut la vraye cauſe. Et la mort de quelques beſtiaux dont ils tiroient du profit, parut faire une plus forte impreſſion ſur leur cœur, que le miracle de la guériſon de deux poſſedez ſi connus dans tout le païs. Etrange image de ce qui arrive encore tous les jours, quand on préfére à JESUS-CHRIST les choſes mêmes les plus indignes de luy eſtre comparées ! On s'attache très-ſouvent à des pourceaux, ou pour mieux dire, on reſſemble à des pourceaux qui ſe veautrent dans la bouë, lorſqu'on s'abandonne aux voluptez de la chair ; & on ne craint pas de prier celuy qui eſt le Sauveur, de s'éloigner, parce qu'on ne peut ſouffrir qu'il nous prive de ces indignes objets de noſtre ſenſualité. O aveuglement inconcevable ! O chaſtiment très-funeſte dont on ſe punit ſoy-même ! JESUS ſe retire de ces peuples ſans faire de reſiſtance : & cette retraite de JESUS, tout-puiſſant pour ſauver leurs ames s'ils avoient connu le bonheur de ſa viſite, les rendit plus miſérables devant Dieu, que ces poſſedez qu'il venoit de délivrer, ne l'avoient paru devant leurs yeux. Ils éloignent d'eux l'auteur de la vie & du ſalut : & en s'éloignant de luy, ils deviennent plus eſclaves que jamais de ces démons dont ils craignoient les ravages.

CHAPITRE IX.

✝ XVIII. Dimanc. après la Pentec. *Marc.* 2. 3. *Luc.* 5. 18.

1. † JESUS eſtant monté dans une barque, repaſſa le lac, & vint à ſa ville //.

2. Et comme on luy eut preſenté un paralytique couché dans un lit, JESUS voyant leur foy, dit à ce paralytique: Mon fils, ayez confiance, vos péchez vous ſont remis.

3. Auſſi-toſt quelques-uns des Scribes dirent en eux-mêmes: Cet homme blaſphême.

4. Mais JESUS ayant connu ce qu'ils penſoient, leur dit: // Pourquoy avez-vous de mauvaiſes penſées dans vos cœurs?

5. Lequel eſt le plus aiſé, ou de dire: Vos péchez vous ſont remis, ou de dire: Levez-vous, & marchez?

6. Or afin que vous ſçachiez que le Fils de l'homme a le pouvoir ſur la terre de remettre les péchez: Levez-vous, dit-il alors au paralytique, emportez voſtre lit, & vous

1. ET aſcendens in naviculam, transfretavit, & venit in civitatem ſuam.

2. Et ecce offerebant ei paralyticum jacentem in lecto. Et videns Jeſus fidem illorum, dixit paralytico: Confide, fili, remittuntur tibi peccata tua.

3. Et ecce quidam de Scribis dixerunt intra ſe: Hic blaſphemat.

4. Et cùm vidiſſet Jeſus cogitationes eorum, dixit: Ut quid cogitatis mala in cordibus veſtris?

5. Quid eſt facilius dicere: Dimittuntur tibi peccata tua, an dicere: Surge, & ambula?

6. Ut autem ſciatis, quia filius hominis habet poteſtatem in terra dimittendi peccata, tunc ait paralytico: Surge, tolle lectum tuum, & vade in do-

1. *Capharnaüm qu'il avoit priſe pour ſa demeure ordinaire.*

4. *l.* Pourquoy penſez-vous du mal en vos cœurs?

mum tuam.

7. Et ſurrexit, & abiit in domum ſuam.

8. Videntes autem turbæ timuerunt, & glotificaverunt Deum, qui dedit poteſtatem talem hominibus.

9. Et cùm tranſiret inde Jeſus, vidit hominem ſedentem in telonio, Matthæum nomine. Et ait illi: Sequere me. Et ſurgens, ſecutus eſt eum.

10. Et factum eſt diſcumbente eo in domo, ecce multi publicani & peccatores venientes, diſcumbebant cum Jeſu & diſcipulis ejus.

11. Et videntes Phariſæi, dicebant diſcipulis ejus: Quare cum publicanis & peccatoribus manducat magiſter veſter?

12. At Jeſus audiens, ait: Non eſt opus valentibus medicus, ſed malè habentibus.

13. Euntes autem diſcite quid eſt: Mi-

en allez en voſtre maiſon.

7. Il ſe leva *auſſi-toſt*, & s'en alla à ſa maiſon.

8. Et le peuple voyant *ce miracle* fut rempli // de crainte, & rendit gloire à Dieu de ce qu'il avoit donné une telle puiſſance aux hommes ¶.

9. † JESUS paſſant de ce lieu, vit un homme aſſis au bureau des impoſts, nommé Matthieu, auquel il dit: Suivez-moy; & luy auſſi-toſt ſe leva, & le ſuivit. *Marc. 2. 14. Luc. 5. 27.* † Saint Matthieu

10. Et JESUS eſtant à table dans la maiſon *de cet homme*, il y vint beaucoup de publicains & de // gens de mauvaiſe vie, qui s'y mirent avec JESUS & ſes diſciples.

11. Ce que les Phariſiens ayant vû, ils dirent à ſes diſciples: Pourquoy voſtre maiſtre mange-t-il avec des publicains & des gens de mauvaiſe vie?

12. Mais JESUS les ayant entendus, leur dit: Ce ne ſont pas les ſains, mais les malades, qui ont beſoin de médecin.

13. C'eſt pourquoy allez, & apprenez ce que veut dire

8. *gr.* d'admiration.

10. *l.* pécheurs.

Oſée. 6. 6. Infrà 12. 7. 1. Timoth. 1. 15.

cette parole : // J'aime mieux la miſéricorde que le ſacrifice. Car je ne ſuis pas venu appeller les juſtes, mais les pécheurs //.

ſericordiam volo, & non ſacrificium. Non enim veni vocare juſtos, ſed peccatores.

Marc. 2. 18. Luc. 5. 33.

14. Alors les diſciples de Jean le vinrent trouver, & luy dirent : Pourquoy les Phariſiens & nous jeûnons-nous ſouvent, & que vos diſciples ne jeûnent point ?

14. Tunc acceſſerunt ad eum diſcipuli Joannis, dicentes : Quare nos & Phariſæi jejunamus frequenter: diſcipuli autem tui non jejunant ?

15. JESUS leur répondit : // Les amis de l'époux peuvent-ils eſtre dans la triſteſſe & dans le deuil pendant que l'époux eſt avec eux ? Mais il viendra un temps que l'époux leur ſera oſté : & alors ils jeûneront.

15. Et ait illis Jeſus : Numquid poſſunt filii ſponſi lugere quandiu cum illis eſt ſponſus ? Venient autem dies cùm auferetur ab eis ſponſus : & tunc jejunabunt.

16. Perſonne ne met une piece de drap // neuf à un vieux veſtement ; // autrement le neuf emporteroit une partie du vieux, & le déchireroit encore davantage.

16. Nemo autem immittit commiſſuram panni rudis in veſtimentum vetus : tollit enim plenitudinem ejus à veſtimento, & pejor ſciſſura fit.

17. Et on ne met point non plus du vin nouveau dans de vieux // vaiſſeaux ; parce que

17. Neque mittunt vinum novum in utres veteres, alioquin rum-

13. *l.* Je veux la miſéricorde & non pas le ſacrifice.

Ibid. *gr.* à la pénitence.

15. *l.* Les enfans de l'époux. *gr.* Les enfans de la chambre de l'époux, *i. e.* les amis ou les compagnons de l'époux : maniére de parler hébraïque, comme l'on dit : Filius pacis, *pro* amicus pacis. *Eſtius.*

16. *gr.* qui n'a pas encore eſté foulé.

Ibid. *l.* car il emporte du veſtement ce qui a eſté mis pour remplir.

17. *l.* outres, *vaiſſeaux de cuir.*

puntur utres, & vinum effunditur, & utres pereunt. Sed vinum novum in utres novos mittunt, & ambo conſervantur.

si on le fait, les vaiſſeaux ſe rompent, le vin ſe répand, & les vaiſſeaux ſont perdus: mais on met le vin nouveau dans des vaiſſeaux neufs; & ainſi le vin & les vaiſſeaux ſe conſervent.

18. Hæc illo loquente ad eos, ecce Princeps unus acceſſit, & adorabat eum, dicens: Domine, filia mea modò defuncta eſt: ſed veni, impone manum tuam ſuper eam, & vivet.

18. † Lorſqu'il leur diſoit cecy, un Chef *de la ſynagogue* s'approcha de luy, & l'adoroit, en luy diſant: Seigneur, ma fille eſt morte preſentement; mais venez luy impoſer les mains, & elle vivra. *Marc.* 5. 22. *Luc.* 8. 41. † XXIII. Dimanche après la Pentecoſte.

19. Et ſurgens Jeſus, ſequebatur eum, & diſcipuli ejus.

19. Alors JESUS ſe levant le ſuivit avec ſes diſciples.

20. Et ecce mulier, quæ ſanguinis fluxum patiebatur duodecim annis, acceſſit retrò, & tetigit fimbriam veſtimenti ejus.

20. En même-temps une femme, qui depuis douze ans eſtoit affligée d'une perte de ſang, s'approcha *de luy* par derriére, & toucha la frange qui eſtoit au-bas de ſon veſtement; *Marc.* 5. 25. *Luc.* 8. 41.

21. Dicebat enim intra ſe: Si tetigero tantùm veſtimentum ejus, ſalva ero.

21. car elle diſoit en elle-même: Si je puis ſeulement toucher ſon veſtement, je ſeray guérie.

22. At Jeſus converſus, & videns eam, dixit: Confide filia, fides tua te ſalvam fecit. Et ſalva facta eſt mulier ex illa hora.

22. JESUS ſe retournant alors, & la voyant, luy dit: Ma fille, ayez confiance, voſtre foy vous a guérie. Et cette femme fut guérie à la même heure.

23. Lorſque JESUS fut arrivé en la maiſon du Chef *de la ſynagogue*, voyant les joueurs de fluſte, & une troupe de perſonnes qui faiſoient grand bruit, il leur dit:

24. Retirez-vous; car cette fille n'eſt pas morte, mais elle n'eſt qu'endormie. Et ils ſe mocquoient de luy.

25. Après donc qu'on eut fait ſortir tout ce monde, il entra, & luy prit la main, & cette petite fille ſe leva:

26. & le bruit s'en répandit dans tout le païs ¶.

27. Comme JESUS ſortoit de ce lieu, deux aveugles le ſuivirent, en criant & en diſant: Fils de David, ayez pitié de nous.

28. Et lorſqu'il fut venu en la maiſon, ces aveugles s'approchérent de luy. Et JESUS leur dit: Croyez-vous que je puiſſe faire ce que vous me demandez? Ils luy répondirent: Ouy, Seigneur.

29. Alors il toucha leurs yeux, en diſant: Qu'il vous ſoit fait ſelon voſtre foy.

30. Auſſi-toſt leurs yeux furent ouverts. Et JESUS leur défendit fortement d'en par-

23. Et cùm veniſſet Jeſus in domum Principis, & vidiſſet tibicines & turbam tumultuantem, dicebat:

24. Recedite: non eſt enim mortua puella, ſed dormit. Et deridebant eum.

25. Et cùm ejecta eſſet turba, intravit, & tenuit manum ejus, & ſurrexit puella.

26. Et exiit fama hæc in univerſam terram illam.

27. Et tranſeunte inde Jeſu, ſecuti ſunt eum duo cæci, clamantes, & dicentes: Miſerere noſtri, fili David.

28. Cùm autem veniſſet domum, acceſſerunt ad eum cæci. Et dicit eis Jeſus: Creditis quia hoc poſſum facere vobis? Dicunt ei: Utique, Domine.

29. Tunc tetigit oculos eorum, dicens: Secundùm fidem veſtram fiat vobis.

30. Et aperti ſunt oculi eorum: & comminatus eſt illis Jeſus,

dicens : Videte ne quis ſciat.

ler, en leur diſant : Prenez bien garde que qui que ce ſoit ne le ſçache.

31. Illi autem exeuntes, diffamaverunt eum in tota terra illa.

31. Mais eux s'en eſtant allez, répandirent ſa réputation dans tout ce païs-là.

32. Egreſſis autem illis, ecce obtulerunt ei hominem mutum, dæmonium habentem.

32. Après qu'ils furent ſortis, on luy preſenta un homme muet poſſedé du démon. *Infrà* 12. 22. *Luc.* 11. 14.

33. Et ejecto dæmonio, locutus eſt mutus, & miratæ ſunt turbæ, dicentes: Numquam apparuit ſic in Iſraël.

33. Le démon ayant eſté chaſſé, le muet parla, & le peuple en fut dans l'admiration, & ils diſoient : On n'a jamais rien vû de ſemblable en Iſraël.

34. Phariſæi autem dicebant : In principe dæmoniorum ejicit dæmones.

34. Mais les Phariſiens diſoient *au contraire* : Il chaſſe les démons par le prince des démons.

35. Et circuibat Jeſus omnes civitates, & caſtella, docens in ſynagogis eorum, & prædicans Evangelium regni, & curans omnem languorem, & omnem infirmitatem.

35. Or JESUS allant de tous coſtez dans les villes & dans les villages, enſeignoit dans leurs ſynagogues, & prêchoit l'Evangile du royaume, guériſſant toutes les langueurs & toutes les maladies //. *Marc.* 6. 6.

36. Videns autem turbas, miſertus eſt eis : quia erant vexati, & jacentes ſicut oves non habentes paſtorem.

36. Et voyant tous ces peuples il en eut compaſſion ; parce qu'ils eſtoient accablez de maux, & couchez *çà & là*, comme des brebis qui n'ont point de paſteur.

37. Tunc dicit diſ-

37. Alors il dit à ſes diſci- *Luc.* 10. 2.

35. *gr. aj.* parmy le peuple.

ples : La moiſſon eſt grande, mais il y a peu d'ouvriers.

cipulis ſuis : Meſſis quidem multa, operarii autem pauci.

38. Priez donc le maiſtre de la moiſſon // qu'il envoye des ouvriers en ſa moiſſon.

38. Rogate ergo dominum meſſis, ut mittat operarios in meſſem ſuam.

38. gr. qu'il pouſſe & faſſe aller, *extrudat.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 9. *JEſus eſtant monté dans une barque, paſſa au-delà de l'eau, & vint à ſa ville. Et comme on luy eut preſenté un paralytique couché dans un lit, Jeſus voyant leur foy, dit à ce paralytique : Mon fils, ayez confiance, vos pechez vous ſont remis, &c.*

JESUS-CHRIST avoit paſſé le lac de Génézareth, pour aborder au païs des Géraſéniens : mais comme l'attache qu'avoient ces peuples à leurs intéreſts temporels leur avoit fait rejetter la prédication de l'Evangile, il les quitte pour retourner au même lieu d'où il venoit. Il repaſſe donc ce lac de nouveau, & *vient à ſa ville* ; c'eſt-à-dire, non à Bethléem où il eſtoit né, ni à Nazareth où il avoit eſté élevé, mais à Capharnaüm, que l'Evangéliſte nomme la ville de JESUS-CHRIST, parce qu'il y demeuroit alors ordinairement. Saint Matthieu ne dit icy autre choſe, ſinon *qu'on luy preſenta un paralytique couché dans ſon lit*. Mais les autres Evangéliſtes ont marqué de plus cette circonſtance, que ceux qui portoient ce paralytique ne purent d'abord approcher de

Chryſoſt. in Matth. hom. 30. Marc. 2. 1.

Marc. 2. 2. Luc. 5. 18.

JESUS-CHRIST à cauſe de la grande foule de perſonnes qui rempliſſoient la maiſon où il eſtoit, & qui l'écoutoient parler; qu'ainſi ils montérent ſur le toit de cette maiſon, le découvrirent, & deſcendirent devant le Sauveur par l'ouverture qu'ils avoient faite, le lit où eſtoit couché le malade. C'eſtoit une foy bien vive qui leur inſpira un moyen ſi extraordinaire : auſſi il eſt dit; Que JESUS *vit leur foy*, c'eſt-à-dire, ſelon l'explication de ſaint Chryſoſtome, la foy de ceux qui avoient deſcendu le paralytique par le haut du toit, & celle auſſi du paralytique, qui n'eût pas ſouffert qu'on le deſcendît de cette ſorte, s'il n'eût eſpéré très-fortement ſa guériſon. Ce fut donc à cette foy qu'il eut égard, ſelon l'Evangile, lorſqu'il dit à ce malade : *Mon fils, ayez confiance, vos pechez vous ſont remis.* Il commence, dit le même Saint, par un miracle inviſible, & guérit avec l'autorité d'un Dieu ſon ame malade en remettant ſes péchez : ce qui eſtoit ſans comparaiſon le plus important. Mais lorſque les Juifs aveuglez par leur malice, l'accuſent d'avoir blaſphémé, ils donnent lieu malgré eux à la ſuite du miracle. Celuy à la providence duquel tous les obſtacles humains ſervent de moyens pour exécuter ſes volontez, fit ſervir effectivement leur envie même à rendre ce miracle plus éclattant. Quelle humilité, s'écrie ſaint Jérôme, & quelle admirable bonté, d'appeller ſon *fils*, un miſérable abandonné & mépriſé, un homme impotent de tous ſes membres, que les Preſtres ne daignoient pas ſeulement toucher. *Ayez confiance*, luy dit JESUS-CHRIST. Et pourquoy, Seigneur? Parce que *vos péchez vous ſont remis.* Mais quelle

Hieron. in hunc locum.

assurance puis-je en avoir ? Il n'en pouvoit demander une plus grande, que de l'entendre de la bouche de Dieu même. Mais qui l'assuroit que c'estoit Dieu véritablement qui luy parloit ? Il ne pouvoit l'estre davantage que de se voir tout d'un coup guéri miraculeusement de sa paralysie corporelle, par celuy-là même qui l'assuroit que son ame estoit guérie par la rémission de ses péchez.

Id. ibid. Chrys. ib. ut supra Comme les Docteurs de la loy ne prenoient le Fils de Dieu que pour un homme, & qu'ils sçavoient qu'il n'appartenoit qu'à Dieu d'effacer les iniquitez du peuple, ils l'accusérent aussi-tost de *blasphême*, n'osant néanmoins le dire tout haut, & se contentant de *le penser*. Mais le Seigneur qui connoissoit leurs pensées les plus secrettes, leur fit juger, dit saint Jérôme, qu'il estoit Dieu, par cette connoissance même qu'il avoit du secret des cœurs ; & il leur tint en quelque façon ce discours : Je puis remettre les péchez des hommes par un effet de cette même vertu par laquelle je pénétre dans le fond de vos pensées. Jugez donc vous-mêmes par ce que vous éprouvez au-dedans de vous, de l'effet que ma parole a produit dans ce paralytique. Ainsi JESUS-CHRIST répondant, comme dit saint Chrysostome, à leur pensée, il leur prouve qu'il estoit Dieu, puisqu'il connoissoit à nud leurs cœurs, qui ne pouvoient estre connus que de Dieu seul.

La demande qu'il leur fait ensuite en ces termes : *Lequel est le plus aisé de dire : Vos péchez vous sont remis ; ou de dire : Levez-vous, & marchez ?* s'explique ainsi par le même Saint. Lequel des deux vous paroist le plus facile, ou de raffer-

mir le corps d'un paralytique, ou de remettre les péchez de l'ame ? N'eſt-il pas vray qu'il eſt plus aiſé de guérir un paralytique ; puiſqu'autant que l'ame eſt élevée au-deſſus du corps, autant ſes maladies ſont grandes & plus difficiles à guérir ? Néanmoins parce que la guériſon de l'ame eſt cachée, & qu'au contraire celle du corps eſt viſible, je veux vous faire connoiſtre la vérité de celle qui ne peut eſtre viſible à vos yeux, par celle qui bien que moindre vous eſt plus ſenſible. Au moment qu'il a parlé, il commande au paralytique de *ſe lever* ; & pour marque plus certaine de ſa guériſon parfaite, *d'emporter* même *ſon lit* avec luy *en retournant à ſa maiſon.* Car il l'engageoit par là à rendre publique ſa guériſon par tout où ſa maladie avoit eſté ſi connuë, afin de confondre davantage la jalouſie de ſes ennemis. Il y a, dit ſaint Jérôme, une grande différence entre dire & faire, celuy-là ſeul qui avoit remis les péchez au paralytique ſçavoit qu'ils eſtoient véritablement remis. Mais quand JESUS-CHRIST dit à ce malade : *Levez vous, & marchez* ; c'eſtoit une choſe dont la vérité pouvoit eſtre également connuë & de celuy qui ſe leva lorſqu'on le luy dir, & de ceux qui le virent ſe lever dans l'inſtant que JESUS-CHRIST le luy commanda. Le Sauveur fait donc un miracle viſible dans le corps de ce malade, pour prouver un autre miracle inviſible qu'il avoit fait dans ſon ame. Le Saint-Eſprit a voulu auſſi nous faire comprendre que les maladies corporelles ſont ſouvent la punition des péchez des hommes. Et c'eſt peut-eſtre pour cette raiſon que le Fils de Dieu a commencé par remettre les péchez du paralytique, afin que les

» causes de sa maladie estant ostées, la santé luy » fût ensuite renduë.

La conclusion d'un évenement si miraculeux, fut que ces peuples *rendirent gloire à Dieu de ce qu'il avoit donné une telle puissance aux hommes.* Après donc un si grand miracle, s'écrie saint Jean Chrysostome, ils ne regardent JESUS-CHRIST que comme *un homme.* La chair dont il s'estoit revestu les empêche de le regarder comme un Homme-Dieu. Et l'on peut dire qu'ils perdent le fruit principal qu'il les obligeoit de retirer des effets divins de sa puissance : car ils auroient dû lorsqu'il s'attribuoit le pouvoir de remettre les péchez en même-temps qu'il guérissoit par sa parole un paralytique, en conclure qu'il n'estoit pas seulement *un homme rempli de la puissance de Dieu,* mais qu'il estoit Dieu luy-même. Cependant il ne leur reproche point une si grande stupidité. Mais il se contente de les exciter de plus en plus par ses miracles, pour les conduire peu à peu jusqu'à la connoissance de sa divinité.

℣. 9. jusqu'au 14. *Jesus passant de ce lieu vit un homme qui estoit assis au bureau des impost, nommé Matthieu, auquel il dit : Suivez-moy : & luy aussitost se leva, & le suivit. Et Jesus estant à table dans la maison* de cet homme, *il y vint beaucoup de publicains & de gens de mauvaise vie, &c.*

Marc. 2. 13. 14. Luc. 5. 29. JESUS *passant de ce lieu* où il venoit de guérir le paralytique, pour retourner vers la mer, comme saint Marc le témoigne, *vit* non seulement des yeux du corps, mais de ceux de sa divine miséricorde, *un homme nommé Matthieu,* & dont le surnom, selon les autres Evangélistes, estoit *Lévi.*

Hieron. Saint Jérôme nous fait remarquer que ce premier

nom de Matthieu eſtoit moins honorable que cet autre de Lévi ; & que c'eſt pour cette raiſon que ſaint Marc & ſaint Luc ne l'ont point nommé de ce premier, ſous lequel il avoit eſté plus connu dans l'exercice d'une charge très-odieuſe au peuple Juif : mais ſaint Matthieu au contraire *s'accuſant tout le premier*, comme celuy dont parle le Sage, & ne craignant point de *déclarer ſon péché pour pouvoir eſtre juſtifié*, ſelon la parole du Prophete, ſe nomme luy-même & Matthieu & publicain, pour nous faire voir, dit ſaint Jérôme, que nul pécheur ne doit deſeſpérer de ſon ſalut, pourvû qu'il ſe convertiſſe ; puiſque luy-même, de publicain qu'il eſtoit, fut changé tout d'un coup en un Apoſtre. Porphyre & Julien l'apoſtat, deux des plus grands ennemis de noſtre Religion, ont accuſé en cecy ou d'ignorance ou de menſonge les ſaints Evangéliſtes : ou ils ont au moins attribué une très-grande folie à ceux qui ſuivoient ainſi tout d'un coup noſtre Sauveur ; comme s'ils avoient eſté des animaux ſans raiſon qui ſuivoient le premier homme qui les appelloit. Mais ſaint Jérôme les convainc eux-mêmes d'extravagance dans cette accuſation : car il dit premiérement, qu'on ne peut douter que les Apoſtres avant que de croire, n'ayent eſté témoins de tant de miracles qui précédérent leur vocation. Et il témoigne en ſecond lieu, qu'un éclat & une certaine majeſté qui ſortoit du fond de la divinité cachée, & qui paroiſſoit même au-dehors ſur le viſage de JESUS-CHRIST, pouvoit attirer à luy dès le premier aſpect ceux qui le voyoient : car ſi, comme il dit encore, l'aimant & l'ambre ont la vertu d'attirer le fer & la paille, & de les unir à eux ;

in hunc locum.

Proverb. 18. 17.

Iſai. 43. 26.

combien le Seigneur de toutes les créatures pouvoit-il plutoſt attirer à luy ceux qu'il vouloit? Mais ajoûtons que l'aimant divin qui attiroit les Apoſtres & les attachoit à JESUS-CHRIST, eſtoit proprement la grace intérieure qu'il répandoit dans leurs cœurs au moment même qu'il les appelloit. Et c'eſt auſſi ce que ſaint Jérôme entend lorſqu'il dit, que le Sauveur attiroit à luy ceux qu'il vouloit : *Ad ſe trahere poterat quos volebat.* Car combien y en avoit-il qui voyoient les miracles de JESUS-CHRIST, & qui ne ſe convertiſſoient pas?

Mais ſaint Matthieu voulant ſans doute nous faire eſtimer davantage le prix de ſa divine vocation, nous fait remarquer luy-même qu'eſtant *publicain*, c'eſt-à-dire, occupé à lever des impoſts publics que les Romains retiroient des Juifs, il *eſtoit* actuellement *aſſis alors au bureau de ces impoſts :* car une telle circonſtance n'eſt pas inutile pour faire voir que le moment où le Sauveur l'appelle paroiſſoit moins favorable à ſa converſion & au promt détachement d'une profeſſion ſi lucrative. Ce fut donc, comme dit excellemment ſaint Chryſoſtome, pour faire éclatter la toute-puiſſance de ſa grace, que JESUS-CHRIST l'appella dans ſon bureau, & l'arracha pour le dire ainſi, du milieu de ſes injuſtices. Et c'eſt ainſi que depuis il appella l'Apoſtre ſaint Paul, lorſqu'il eſtoit plein de rage contre les diſciples de JESUS-CHRIST. Le Sauveur ne dédaigne point d'avoir pour diſciples des publicains; comme il n'a pas même dédaigné d'appeller à luy une femme de mauvaiſe vie, & de luy permettre de baiſer ſes pieds, & de les laver de ſes larmes. C'eſt

Chryſoſt. in Matth. hom. 31.

pour cela qu'il s'eſt incarné. Et qui peut trouver étrange, dit ſaint Chryſoſtome, que celuy qui a le pouvoir de remettre les péchez des hommes, comme il le fit voir en la perſonne du paralytique lorſqu'il le guérit, appelle à luy un pécheur tel que Matthieu, & le rende ſon diſciple?

Mais admirons avec ce grand Saint, la ſoumiſſion du diſciple qui obéït ſi promtement à la voix de ſon divin maiſtre. Il ne ſe demande point à ſoy-même : Que veut donc dire cette homme, qui prétend me retirer de mon trafic, & m'obliger de le ſuivre, luy qui eſt pauvre ? Ou comment luy qui paſſe pour un homme juſte & pour un Prophete, commande-t-il à un publicain & à un pécheur tel que je ſuis, de le ſuivre ? La voix efficace du Sauveur qui l'appelloit, l'empêche de s'arreſter à aucune de ces penſées. Il rompt tout d'un coup les liens & tous les engagemens du ſiécle : & cette admirable obéïſſance qu'il rend à la voix de Dieu, fait connoiſtre la ſageſſe & la grace de celuy qui l'appelloit.

Comme il eſt marqué qu'après que le Fils de Dieu luy eut commandé de le ſuivre, *il ſe leva* auſſi-toſt de ſon bureau, *& le ſuivit* ; & qu'il eſt dit néanmoins au même lieu, & encore plus clairement dans ſaint Luc, qu'il luy fit un feſtin chez luy ; il ſemble que le bureau des impoſts publics qu'il quitta dans le moment, pouvoit eſtre ſéparé de ſa maiſon. Ayant donc *ſuivi* le Sauveur lorſqu'il l'appella, il vouloit avant que de tout quitter, luy témoigner ſa reconnoiſſance & ſa joye par ce feſtin qu'il luy fit. Et le Fils de Dieu qui avoit déja touché ſi parfaitement ſon cœur, ne refuſa point cette marque de ſa gratitude, *Luc.* 5. 29.

d'autant plus qu'il prévoyoit l'avantage que retireroient de ſa preſence beaucoup de pécheurs, qui devoient ſe trouver à la même table avec luy, ou qui au moins entendroient parler d'une charité ſi admirable. Car ſa bonté ſe diverſifioit, comme dit ſaint Chryſoſtome, en bien des maniéres pour ſauver les hommes. Et quoique les viandes qu'on luy preſenta pouvoient eſtre regardées, ſelon qu'il le dit encore, comme des fruits de l'injuſtice & de l'avarice, il voulut bien, eſtant le maiſtre ſouverain de tous les biens qui ſont dans le monde, manger de ces viandes pour ménager le ſalut de pluſieurs pécheurs. Car le même Pére témoigne que ſaint Matthieu tout ravi de joye de l'honneur que luy faiſoit JESUS-CHRIST, convia à ſon feſtin tous ſes amis, qui eſtoient des publicains comme luy; & que JESUS-CHRIST en ſe trouvant au milieu de ces publicains & d'autres *pécheurs*, ſe conduiſoit comme un charitable médecin, qui ne guérit ſes malades qu'en ſupportant leur pourriture & leur puanteur.

Gregor. Nazianz. orat. 36.

Les Phariſiens, dont la juſtice apparente eſtoit en abomination devant Dieu à cauſe de leur orgueil, furent choquez de la charité de JESUS-CHRIST. Comme ils faiſoient conſiſter la pureté dans l'extérieur, ils croyoient que le Sauveur ſe ſouilloit en mangeant avec des pécheurs. Et l'envie les empêchant de le reconnoiſtre pour ce qu'il eſtoit, ils jugeoient de luy par cet extérieur humble & pauvre qui les choquoit, au-lieu d'en juger plutoſt par ſes œuvres miraculeuſes & par la ſublimité de ſa doctrine. Cependant comme ils craignoient cette divine vertu qu'il faiſoit ſentir

ſentir ordinairement dans ſes réponſes, ils aiment mieux s'adreſſer à ſes diſciples qu'à luy-même : *Pourquoy voſtre maiſtre*, leur diſent-ils, *mange-t-il avec des publicains & des gens de mauvaiſe vie ?* En blâmant leur maiſtre, ils blâmoient en même-temps ſes diſciples. Mais ils faiſoient retomber principalement ce reproche ſur le maiſtre comme ſur celuy, dit ſaint Auguſtin, qui eſtoit ſuivi dans ce qu'il faiſoit & imité par ſes diſciples. Le Fils de Dieu les confond par cette comparaiſon ſi ſenſible d'un médecin qui ne va chercher que les malades & non les ſains. Car comme il eſtoit venu dans le monde en qualité de médecin, il devoit neceſſairement ſe trouver parmy les pécheurs pour les traiter comme des malades & pour les guérir. Que s'il dit, que *le médecin n'eſt pas pour les ſains, mais pour les malades*, il n'entend pas qu'il y eût des hommes qui fuſſent *ſains* par eux-mêmes, & qui n'euſſent pas beſoin de luy comme de leur médecin. Il ne prétend pas non plus déclarer par là que les Preſtres, les Phariſiens & les Docteurs de la loy fuſſent du nombre des ſains. Mais il vouloit ſeulement leur faire comprendre qu'ils avoient tort de luy reprocher de ce qu'il mangeoit avec des pécheurs ; puiſque c'eſtoit pour les pécheurs qu'il eſtoit venu dans le monde ; pour les pécheurs qui reconnoiſſoient humblement leurs péchez afin de s'en corriger ; & non pour les *ſains* ; c'eſt-à-dire, pour ceux qui ſe regardoient comme ſains & juſtes, quoiqu'ils fuſſent pleins d'orgueil & d'hypocriſie ; pour ces perſonnes dont un Pére a dit, Qu'ils reſſembloient à des phrénétiques qui paroiſſent forts, mais dont la force ne conſiſte que dans la grandeur de la fiévre qui les

Auguſt. de conſ. Evangel. lib. 2. cap. 27. Chryſ. ib. ut ſuprà.

Auguſt. in Pſalm. 58. conc. 1.

agite: *Fortes immanitate febris, non firmitate ſanitatis.*

Chryſoſt. ut ſuprà. Il les pouſſe encore en leur faiſant voir qu'ils n'entendoient pas l'Ecriture, & que la conduite qu'il tenoit envers les pécheurs eſtoit très-conforme à ce que Dieu y avoit marqué en ces ter-
Oſée. 6. 6. mes: *J'aime mieux la miſéricorde que le ſacrifice*;
Auguſt. contr. Fauſt. l. 20. cap. 26. Id. de civ. Dei. lib 10. cap. 5. car c'eſt ainſi que ſaint Auguſtin traduit ce paſſage du prophete Oſée. Il leur fait donc connoiſtre par là, dit ſaint Chryſoſtome, qu'ils ſe trompoient en réduiſant toute la piété à leurs ſacrifices & à leurs oblations. Et il ſemble qu'il leur diſe: Vous m'accuſez de ce que je fais rentrer les pécheurs dans la juſtice: mais vous devez donc accuſer auſſi de la même choſe le Dieu que vous adorez; puiſqu'il déclare luy-même, *qu'il aime mieux la miſéricorde que le ſacrifice.* Il témoigne par ces paroles, dit ſaint Auguſtin, qu'il y a un ſacrifice qui doit eſtre préféré à un autre ſacrifice; parce que ce qui eſt appellé ordinairement ſacrifice, eſt un ſigne du véritable ſacrifice. Or c'eſt la miſéricor-
Hebr. 13. 16. de qui eſt ce ſacrifice véritable: *car c'eſt par de telles hoſties* de miſéricorde & de charité *qu'on ſe rend Dieu favorable*, comme dit ſaint Paul. JESUS-CHRIST ne fait autre choſe que s'expliquer davantage lorſqu'il ajoûte, Qu'il *n'eſt pas venu appeller les juſtes, mais les pécheurs*: c'eſt-à-dire, que bien éloigné d'avoir de l'averſion des pécheurs, il n'eſtoit venu que pour eux ſeuls & non
Chryſoſt. pour les *juſtes*, qu'il appelle ainſi, dit ſaint Chryſoſtome, par ironie, & dans le même ſens qu'il dit
Geneſ. 3. 22. autrefois d'Adam après ſon péché: *Voilà Adam devenu comme l'un de nous.* Car ces faux juſtes ſe rendoient indignes de la miſéricorde de JE-

SUS-CHRIST, en cela même qu'ils vouloient que JESUS-CHRIST la refusât aux pécheurs ; puisqu'ils s'excluoient par là les premiers de cette divine miséricorde, dont ils avoient d'autant plus de besoin qu'estant chargez de péchez, ils vouloient estre regardez comme *justes* & passer pour *sains*.

Que si JESUS-CHRIST mangeoit avec les pécheurs, c'estoit, selon la pensée de saint Jérôme, pour trouver une occasion de les instruire, & de nourrir spirituellement ceux mêmes qui luy donnoient à manger. Et en effet, lorsque l'Evangile nous marque les occasions différentes où le Fils de Dieu estoit invité à des festins, il n'en rapporte autre chose que ce qu'il y fit, & les divines instructions qu'il y donna ; afin de faire connoistre & l'humilité du Seigneur, qui daignoit ainsi aller trouver les pécheurs, & la vertu si admirable de sa doctrine dans la conversion des vrais pénitens. Car JESUS-CHRIST n'aime pas les pécheurs entant que pécheurs, dit saint Augustin, mais il les aime comme un médecin aime ses malades, pour les guérir ; il les aime pour les retirer de leurs péchez & pour les sauver par la pénitence.

Hieron. in hunc locum.

Aug. de consens. Evangel. lib. 2. cap. 27.

℣. 14. jusqu'au 18. *Alors les disciples de Jean le vinrent trouver, & luy dirent : Pourquoy les Pharisiens & nous jeûnons-nous souvent, & que vos disciples ne jeûnent point ?* JESUS *leur répondit : Les amis de l'époux peuvent-ils estre dans la tristesse, &c.*

Les Pharisiens confondus par les réponses de JESUS-CHRIST & par l'éclat de ses miracles, se servent des disciples de saint Jean pour l'attaquer de nouveau. Car les disciples de cet humble

Chrysost. in Matt. hom. 31.

Précurſeur avoient toûjours quelque jalouſie contre JESUS-CHRIST, devant qui leur maiſtre s'anéantiſſoit ſi profondément : & au-lieu de profiter de l'humilité dont il leur donnoit un ſi grand exemple, ils ſentoient en quelque ſorte d'autant plus de peine à reconnoiſtre le Meſſie, que celuy dont ils eſtoient les diſciples s'efforçoit de les détacher de luy pour les envoyer à JESUS-CHRIST. *Pourquoy*, diſent-ils au Fils de Dieu, *vos diſciples ne jeûnent-ils point, lorſque nous jeûnons ſouvent nous autres, auſſi-bien que les Phariſiens ?* C'eſtoit, dit ſaint Chryſoſtome, cette maladie mortelle que le Fils de Dieu vouloit guérir, lorſqu'il diſoit : *Quand vous jeûnerez, parfumez voſtre teſte & lavez voſtre viſage.* Car la demande de ces diſciples de ſaint Jean eſtoit pleine de l'orgueil des Phariſiens, ſelon ſaint Jérôme ; & cette maniére de ſe vanter de leurs jeûnes eût bien mérité les reproches de JESUS-CHRIST. D'ailleurs ils ne craignoient pas de condamner le Sauveur, eux qui ſçavoient que ſaint Jean leur maiſtre luy avoit rendu un témoignage ſi authentique : & ils oſoient bien ſe joindre aux Phariſiens qui avoient eſté condamnez ſi hautement par ſa bouche, lorſqu'il les avoit nommez *race de vipéres.* Le Fils de Dieu cependant ſe contente de les inſtruire avec beaucoup de douceur, & leur répond ſeulement : *Les amis* ou les compagnons *de l'époux peuvent-ils eſtre dans la triſteſſe pendant que l'époux eſt avec eux ?*

Matth. 6. 17.

Hieron. in hunc locum.

Chryſoſt. in ſuprà.

Judic. 14. 11.

On donnoit anciennement à ceux qui ſe marioient quelques jeunes hommes pour les accompagner dans toutes les cérémonies de leur mariage ; & ces jeunes hommes eſtoient appellez les

amis ou les compagnons de l'époux. Ainſi JESUS-CHRIST ſe compare icy à un époux, comme ſaint Jean luy avoit donné ce même nom : & il compare en même-temps ſes diſciples aux compagnons de l'époux. Sans ſe mettre donc en peine, comme dit ſaint Chryſoſtome, de confondre ceux qui luy parloient, en leur demandant par quelle autorité ils établiſſoient des loix pour le jeûne & les impoſoient aux hommes, il aime mieux leur faire voir par cette comparaiſon, que ſes diſciples devoient eſtre alors déchargez de tous ces jeûnes. Comme il ſeroit indécent, leur dit-il, d'obliger ceux qu'on a choiſis pour accompagner un époux dans tout le temps de ſes nopces, d'eſtre dans les larmes & dans la triſteſſe ; mes diſciples ne doivent pas eſtre non plus aſſujetis au jeûne, tant qu'ils jouiſſent de la joye de ma preſence : & ils ne ſont pas d'ailleurs aſſez forts pour porter encore le poids des auſtéritez qu'on leur réſerve à un autre temps. Or ce temps eſtoit, ſelon que le Fils de Dieu le marque enſuite, lorſque *l'époux leur ſeroit oſté* ; c'eſt-à-dire, lorſque la mort le leur auroit enlevé. C'eſt ce qu'on voit en effet qu'ils pratiquérent en différentes occaſions après la réſurrection de JESUS-CHRIST ; puiſqu'ils avoient ſoin d'accompagner leurs priéres de leurs jeûnes, & que même toute leur vie ne fut plus qu'un jeûne & qu'une pénitence perpétuelle.

Joan. 3. 29.

Act. 13. 2. 3. *cap.* 14. 22.

La comparaiſon dont il uſe enſuite, en parlant du *vieux veſtement*, auquel on met *une piéce de drap neuf*, qui ne ſert qu'à *en augmenter la rupture*, s'explique ainſi par les Péres. Les diſciples du Sauveur eſtoient encore imparfaits. Et le ſaint Eſprit ne les ayant pas renouvellez, ils avoient

Chryſoſt. in Matth. hom. 31.

beſoin que l'on uſaſt envers eux de beaucoup de condeſcendance. Ainſi il ne falloit pas accabler leur foibleſſe par trop de préceptes. Voicy donc, ſelon ſaint Jérôme, le ſens auquel JESUS-CHRIST parle à ces diſciples de ſaint Jean: Juſqu'à ce que quelqu'un ſoit né de nouveau, & que s'eſtant dépouillé du vieil homme par le mérite de ma mort, il ait eſté reveſtu de l'homme nouveau, il ne peut point ſouſtenir les préceptes de la continence & du jeûne, qui ſont encore trop forts pour luy: & il ſeroit en danger, ſi on l'obligeoit à une trop grande auſtérité, de perdre même la créance qu'il ſemble déja avoir en moy. Ce *vieux veſtement*, & ces *vieux vaiſſeaux* nous repreſentent, ſelon ce Saint, ceux qui eſtoient poſſedez encore de l'eſprit du Judaïſme. Et par cette *piéce de drap neuf*, & ce *vin nouveau*, il a entendu les préceptes évangéliques, qui ſont au-deſſus de la portée de ceux qui appartiennent encore à la loy des Juifs, & qui ne peuvent leur eſtre impoſez ſans qu'ils ſoient plus en danger qu'auparavant. Celuy donc, dit ſaint Chryſoſtome, qui veut impoſer aux hommes des loix pénibles avant qu'ils ſoient devenus capables de les porter, ne les trouvera plus diſpoſez à les recevoir quand le temps ſera venu; parce qu'il les en aura rendu luy-même incapables par ſa précipitation. Ainſi JESUS-CHRIST donnoit cette régle importante à ſes Apoſtres, Que lorſqu'ils verroient venir à eux dans la ſuite des diſciples de tous les endroits de la terre, ils uſaſſent d'une patience pleine de douceur à leur égard, comme luy-même en avoit uſé envers eux. Imitons cette conduite, continuë le même Saint, N'exigeons pas toutes choſes de toutes ſortes de perſonnes, & contentons-nous au commencement

Hier. in hunc locum.

Chryſoſt. ut ſuprà.

de ce que chacun peut faire ; puiſque noſtre modération les rendra enſuite capables de tout. Si vous ſentez un grand zele de voir les ames s'avancer bien viſte, ce zele même vous doit empêcher de les preſſer trop : & vous les verrez par ce moyen beaucoup plûtoſt dans l'eſtat que vous ſouhaitez. Jettez les yeux ſur toutes les choſes de la nature ; & vous connoiſtrez la vérité de cette maxime, Qu'il ne faut rien précipiter, & que tout ſe doit faire avec poids & avec meſure.

Mais n'eſtoit-il pas au pouvoir de JESUS-CHRIST de rendre parfaits ſes diſciples dès le moment de leur premiére vocation ? Ouy ſans doute il le pouvoit. Et l'on en voit un exemple merveilleux en la perſonne de Saul converti en un inſtant, & devenu tout d'un coup un Apoſtre très-zelé, luy qui eſtoit un perſécuteur très-violent de l'Egliſe. Mais s'il l'a fait à l'égard de quelques-uns, il n'a pas voulu le faire à l'égard des autres ; parce qu'il vouloit tracer dès lors dans la perſonne des chefs mêmes de l'Egliſe, une image de ce qui devoit arriver dans la ſuite de tous les ſiécles. Car on a vû ordinairement que ſa grace ſe proportionnant en quelque ſorte à la foibleſſe des hommes, ne les fait croiſtre que peu à peu dans la piété : elle ne les rend parfaits Chreſtiens qu'après les avoir, pour le dire ainſi, fait paſſer auparavant par tous les âges qui précédent *la pléni-* *Epheſ.* 4. *tude de l'âge parfait, ſelon laquelle* JESUS-CHRIST *doit eſtre formé en eux*, comme parle ſaint Paul. 13.

℣. 18. juſqu'au 27. *Un Chef* de la ſynagogue *s'approcha de luy, & l'adoroit en diſant : Seigneur, ma fille eſt morte preſentement : mais venez luy impoſer les mains, & elle vivra. . . . En même-temps*

une femme qui eſtoit affligée depuis douze ans d'une perte de ſang, s'approcha de luy *par derriére, & toucha la frange* qui eſtoit au bas *de ſon veſtement, &c.*

Il paroiſt par l'Ecriture, que les Chefs de la ſynagogue préſidoient ſur les peuples, lorſqu'ils s'aſſembloient pour aſſiſter à la lecture des livres ſaints, aux inſtructions publiques, &c. Et ils eſtoient établis pour empêcher le tumulte dans ces aſſemblées, & pour y faire obſerver toutes choſes ſelon la loy. Celuy dont il eſt parlé icy, ſe nommoit *Jaïre*. Et ſa fille âgée ſeulement de douze ans, dont il venoit demander la guériſon à JESUS-CHRIST, eſtoit une fille unique; c'eſt pourquoy il faiſoit paroiſtre tant d'ardeur pour obtenir ce qu'il demandoit: & il nous donnoit en même-temps un exemple de la ſainte inquiétude où nous devons eſtre ſur le ſujet des maladies ſpirituelles de nos ames, dont le ſalut nous eſt ſans comparaiſon plus cher, ſi nous ne ſommes très-injuſtes envers nous-mêmes, que la ſanté de cette fille unique du Chef de la ſynagogue ne devoit l'eſtre à ſon pére. Quand il vient ſe proſterner devant JESUS-CHRIST *& l'adorer*, ſa fille n'eſtoit pas encore morte, comme on le voit par ſaint Luc. Mais la crainte qu'il avoit qu'elle ne mourût, & l'extrémité où il l'avoit laiſſée, luy fit dire à JESUS-CHRIST, qu'*elle eſtoit morte preſentement*; peut-eſtre à cauſe qu'il crut en effet qu'elle pouvoit bien eſtre morte dans le temps qu'il luy parloit.

Luc. 13. 14. *Act.* 13. 15.

Luc. 8. 41. 42. 49. *Marc.* 5. 23.

Le Chef de la ſynagogue n'avoit pas la même foy que le Centenier dont on a parlé auparavant, puiſqu'il demandoit que JESUS-CHRIST

vinſt dans ſa maiſon ; au-lieu que le Centenier s'en jugeoit indigne, & puiſqu'il croyoit que *l'impoſition des mains* du Sauveur *ſur ſa fille* eſtoit neceſſaire pour ſa guériſon ; au-lieu que le Centenier ne luy demandoit qu'*une parole* pour la guériſon de ſon ſerviteur. Auſſi ſaint Jean Chryſoſtome accuſe en cela Jaïre d'eſtre groſſier & charnel, & du nombre de ceux qui pour croire ont beſoin de choſes qui tombent ſous leurs yeux & ſous leurs ſens. Cependant JESUS *le ſuivit* pour condeſcendre à ſa foibleſſe, ſçachant bien d'ailleurs qu'il devoit tirer ſa gloire de ce qui manquoit encore à ſa foy. Et il vouloit ménager auſſi cette occaſion pour faire un autre miracle en la perſonne de cette femme dont il eſt parlé au même lieu. Elle eſtoit, dit ſaint Chryſoſtome, arreſtée par la pudeur que luy cauſoit une ſi longue perte de ſang ; & ſe regardant comme une perſonne impure, elle ſe cache & évite de paroiſtre devant le Sauveur : car ſans cela elle n'auroit eu qu'une foy très-imparfaite, ſi elle avoit cru ſe pouvoir cacher à celuy dont elle eſpéroit ſa guériſon. Elle n'oſe pas prier JESUS-CHRIST de venir chez elle ; & elle ne touche qu'en ſecret & par derriére ſes habits : mais elle le fait avec une grande humilité, ne touchant même que *la frange qui eſtoit au bas de ſon veſtement* ; & avec une foy très-vive, puiſqu'elle dit avec aſſurance, que *ce ſeul attouchement la guériroit*. Ce qui pouvoit augmenter ſon humble confiance, eſtoit de voir JESUS-CHRIST ſortir de la maiſon d'un publicain, & accompagné de publicains & de pécheurs. Car elle connut par là, que ſa juſtice & ſa ſainteté eſtoit élevée infiniment au-deſſus de celle des Phariſiens

Chryſoſt. in Matt. hom. 32.

& des Docteurs de la loy ; & que bien loin de pouvoir eſtre ſouillé par l'impureté des perſonnes qui l'approchoient, il avoit une vertu toute divine pour les purifier dans leurs corps auſſi-bien que dans leurs ames. C'eſt ce qui fait dire à ſaint Jérôme, Qu'au-lieu que la loy déclaroit impur celuy qui touchoit à une femme travaillée par une perte de ſang ; celle-cy toucha au contraire le Seigneur, pour eſtre guérie de cette même impureté légale.

Hieron. in hunc locum.

JESUS-CHRIST pouvoit guérir cette femme ſans rendre publique ſa guériſon, & ſuivre en cela ſon humilité qui l'avoit portée à s'approcher ſecrettement de ſa perſonne. Mais il eſtoit avantageux de propoſer ſon humble foy, comme un modelle que tout le monde devoit imiter. Et ce n'eſtoit pas d'ailleurs un moindre miracle, de faire connoiſtre qu'il voyoit à nud le ſecret des cœurs, que d'arreſter la perte du ſang. Il ſe tourne donc vers cette femme lorſqu'elle vouloit eſtre cachée ; l'appelle *ſa fille*, pour marquer que ſa foy la mettoit au nombre de ſes enfans ; luy dit *d'avoir confiance*, pour la raſſurer contre la crainte qu'elle avoit euë d'approcher de luy eſtant impure ; & luy déclare que *ſa foy l'avoit guérie*. La foy de cette femme eſtoit en effet très-grande ; & nous devons admirer, dit ſaint Chryſoſtome, combien elle paſſe celle du Chef de la ſynagogue. Elle n'oſe preſque s'approcher de JESUS-CHRIST, elle ne luy parle point. Elle ſe contente de ſe tenir derriére luy, & de le toucher en paſſant & du bout du doigt. C'eſt pourquoy eſtant venuë la derniére, elle eſt guérie la premiére, dit le même Saint ; & quoique ſa maladie la tinſt courbée vers

Chryſoſt. ut ſupr.

la terre, la foy luy donnoit des ailes, & ſon amour la faiſoit voler vers le ciel. Il y a encore dans la guériſon de cette femme pluſieurs autres circonſtances rapportées par ſaint Marc, que nous réſervons à éclaircir en expliquant cet Evangéliſte. Mais il eſt bon d'ajoûter icy, que cette femme toute pénétrée de reconnoiſſance envers JESUS-CHRIST, luy fit dreſſer devant ſa propre maiſon dans la ville de Panéade ou Céſarée de Philippe, d'où elle eſtoit, une ſtatuë, qu'Euſebe le plus ancien hiſtorien de l'Egliſe, témoigne avoir vûë luy-même, qui repreſentoit un homme tendant la main à une femme repreſentée à genoux devant luy : & l'on tient même qu'il croiſſoit au pied de cette ſtatuë de noſtre Seigneur, une eſpece d'herbe inconnuë, qui du moment qu'elle eſtoit montée juſqu'à la frange de ſa robe, devenoit un reméde ſouverain pour toutes ſortes de maladies. *Euſeb. hiſt. Eccl. l. 7. c. 18.*

Après que le Fils de Dieu a fait ce miracle qui pouvoit beaucoup affermir la foy chancelante de Jaïre, il arrive en ſa maiſon, où il trouve *des joueurs de fluſte*, & des perſonnes qui pleuroient & ſe lamentoient avec grand bruit. C'eſtoit la coûtume, ſelon qu'il paroiſt dans l'Ecriture, de faire venir dans le temps des grandes afflictions, des femmes que l'on nommoit des *pleureuſes*, qui en faiſant retentir des ſons lugubres avec une voix lamentable, & en ſe donnant pluſieurs coups, excitoient les peuples à verſer des larmes. Saint Jérôme dit, que de ſon temps on voyoit encore de ces femmes dans la Judée. Et ſaint Ambroiſe témoigne que c'eſtoit auſſi un uſage ancien, de faire venir dans le temps du deuil, *des joueurs de fluſte*, qui formoient un concert funebre, pour faire pleu- *Jerem. 9. 17.* *Hieron. in c. 9. Jerem.* *Ambr. in Luc. l. 6. c. 8.*

rer & crier ceux qui aſſiſtoient à un ſi triſte ſpectacle. C'eſt donc ſans doute ce qu'entend l'Evangéliſte, lorſqu'il parle de cette *troupe de perſonnes qui faiſoient grand bruit* après la mort de la fille unique du Chef de la ſynagogue.

JESUS-CHRIST commence par chaſſer tous ces pleureux & tous ces joueurs de fluſte, comme eſtant indignes, dit ſaint Chryſoſtome, de voir un ſi grand miracle; & pour nous montrer en même-temps, qu'il ſe plaiſt à faire dans le ſilence ſes œuvres miraculeuſes, auſſi-bien celles de la grace que celles de la nature. *Rétirez-vous*, leur dit le Sauveur, *car cette fille n'eſt pas morte, & elle n'eſt qu'endormie*. Mais que dites-vous, Seigneur? Si cette fille eſt ſeulement endormie, vous ne la reſſuſciterez donc pas; puiſque ce ſera un réveil, & non pas une réſurrection? Mais il faiſoit voir par ces paroles, dit ſaint Chryſoſtome, qu'il luy eſtoit auſſi facile de reſſuſciter cette fille de la mort, que de la réveiller d'un ſommeil. Il nous apprenoit encore que la mort ne devoit plus eſtre regardée que comme un ſommeil, depuis la grace ineffable de ſon Incarnation. Et enfin il accoûtumoit ſes diſciples par la mort & par la réſurrection des autres, à ne perdre point la foy de ſa réſurrection, lorſqu'il ſeroit mort luy-même. Que ſi ceux qui eſtoient preſens témoignérent *ſe mocquer de luy*, eſtant aſſurez de la mort de cette fille qu'il diſoit *eſtre endormie*, il le ſouffre avec patience; car il ſçait bien qu'il fera ſervir à la preuve du miracle qu'il doit faire, les mocqueries-mêmes des Juifs, auſſi-bien que tout cet appareil funebre qui ſuppoſoit très-certainement que la fille du Chef de la ſynagogue eſtoit morte. Il eſt donc

Chryſoſt. ut ſuprà.

vray en un ſens *qu'elle dormoit* ; parce que devant reſſuſciter, la mort ſembloit n'eſtre à ſon égard que comme un ſommeil. Mais il n'eſt pas moins certain qu'elle eſtoit morte, puiſqu'elle fut véritablement reſſuſcitée par la divine vertu de l'attouchement de JESUS-CHRIST. Et c'eſt ainſi qu'ayant dit ailleurs à ſes diſciples, Que *Lazare leur ami dormoit*, & qu'*il s'en alloit le réveiller*, il fut obligé enſuite de *leur déclarer ouvertement qu'il eſtoit mort* ; parce que *ce qu'il avoit dit de ſa mort*, ils ne *l'avoient entendu* que *d'un ſommeil* ordinaire. *Joan. 11. 11.*

On vit bien-toſt en effet que la mort à l'égard de Dieu eſt comme un ſommeil, & qu'il a ſur elle un empire très-abſolu : car dans le moment que l'auteur de la vie *prend la main de cette fille*, il la rend vivante, non pas en luy inſpirant une nouvelle ame, mais en rappellant celle qui eſtoit ſortie, & le faiſant auſſi aiſément que s'il l'avoit réveillée d'un ſimple ſommeil. Lors donc qu'il a fait ſortir tous ceux qui pleuroient auparavant cette fille morte, il a voulu nous apprendre, dit ſaint Chryſoſtome, qu'on ne devoit plus pleurer les morts ; mais ſe ſouvenir qu'après que JESUS eſt reſſuſcité, c'eſt faire un outrage à la victoire qu'il a remportée ſur la mort, que de les pleurer comme ſi on les avoit perdus. Car comment pardonnera-t-on cette foibleſſe à un Chreſtien, ajoûte ce Saint, après que la vérité de la réſurrection ſe trouve établie par tant de preuves conſtantes, & par le conſentement de tant de ſiécles ? *Chryſoſt. ut ſupra.*

℣. 27. juſqu'au 32. *Comme Jeſus ſortoit de ce lieu, deux aveugles le ſuivirent en criant, & en diſant : Fils de David, ayez pitié de nous. Et lorſ-*

qu'il fut venu en la maiſon, ces aveugles s'approchérent de luy. Et Jeſus leur dit : Croyez-vous que je puiſſe faire ce que vous me demandez, &c.

Chryſoſt. in Matth. hom. 33. Ces deux aveugles eſtoient un ſujet de grande confuſion pour les Juifs, & particuliérement pour les Preſtres, les Phariſiens & les Docteurs de la loy. Le bruit ſeul des miracles de JESUS-CHRIST touche leur cœur, & les fait croire en celuy qu'ils ne pouvoient voir. Mais ces Juifs malins & ſuperbes voyant tous les jours de leurs propres yeux ces miracles du Sauveur, avoient l'eſprit & le cœur frappez d'un profond aveuglement. Ils ne voyoient pas ce qu'ils voyoient, & ils ne comprenoient pas ce qu'ils entendoient, tandis que les ſourds & les aveugles avoient les oreilles & les yeux du cœur ouverts à la lumiére de la vérité. Qui faiſoit, Seigneur, ce terrible diſcernement entre les uns & les autres ? L'on voyoit ſe vérifier tous les jours de plus en plus à l'égard de ces faux juſtes & de ces pécheurs, de ces hommes clairvoyans & de ces aveugles, cet oracle de voſtre bouche, Que *vous n'eſtes pas venu appeller les juſtes* qui ſe glorifient de leur fauſſe & vaine juſtice ; *mais les pécheurs* qui s'humilient devant vous, & qui ont recours à la pénitence.

Matth. 9. 12. 13.

La foy de ces deux aveugles paroiſt ardente par *les cris* qu'ils font pour obtenir leur guériſon, & par l'aſſûrance avec laquelle ils demandent au Sauveur, comme au vray *fils de David*, & au Meſſie promis aux Juifs depuis tant de ſiécles, qu'il *ait pitié d'eux*. Mais JESUS-CHRIST pour éprouver davantage cette même foy, & la donner à tous les autres pour exemple, ne voulut

pas les guérir dans le chemin ni en paſſant, *non in itinere, non tranſitoriè*, comme parle ſaint Jérôme ; il remit à faire ce grand miracle au temps qu'il ſeroit dans la maiſon où il avoit accoûtumé de ſe retirer. Et eux ne s'eſtant point rebutez de ce qu'il ſembloit avoir négligé d'abord de les écouter, vinrent alors s'approcher de luy avec une foy que ce delay n'avoit ſervi qu'à fortifier davantage. JESUS leur demande encore avant que de les guérir, *s'ils croyoient qu'il pût faire* ce miracle. Car il vouloit nous faire connoiſtre ce que l'un de ſes Apoſtres a dit depuis ; Qu'on n'obtient de Dieu que ce qu'on demande *avec foy & ſans aucun doute*. Il avoit deſſein encore, ſelon la penſée de ſaint Chryſoſtome, d'élever plus haut leurs eſprits, & de leur faire concevoir de luy une idée plus grande que celle de *fils de David*. C'eſt pourquoy il ne leur demande pas s'ils croyoient qu'il pût obtenir de Dieu ce miracle, mais s'ils croyoient *qu'il pût faire* luy-même ce qu'ils demandoient. Leur foy eſtant devenuë plus éclairée, ils ne le nomment plus ſimplement *fils de David* ; mais en l'appellant *Seigneur*, ils reconnoiſſent la ſouveraine puiſſance de celuy à qui ils parlent. Auſſi dans l'inſtant il *touche leurs yeux*, après qu'il avoit déja touché & éclairé leur eſprit ; & il ſe contente de leur dire : *Qu'il vous ſoit fait ſelon voſtre foy :* car il vouloit, comme dit le même Saint, qu'on connût que leur foy intérieure eſtoit la cauſe de la guériſon de leur corps ; & il diſpoſoit ainſi ceux qui voyoient la foy ſi vive de ces deux aveugles, à croire eux-mêmes plus aiſément.

Hieron. in hunc loc.

Chryſoſt. in Matth. hom. 33.

Jacob. 1. 6. 7.

Après que *leurs yeux furent ouverts*, le Sauveur

leur défendit avec menaces de le dire à qui que ce fuſt. Cependant on voit ailleurs, ſelon la réflexion de ſaint Chryſoſtome, qu'il commanda à un autre homme qu'il avoit guéri, *d'aller publier les grandes choſes que Dieu avoit faites en ſa faveur.* Y a-t-il donc de la contradiction entre ces deux ordres ſi oppoſez en apparence, que le Fils de Dieu donne à deux perſonnes différentes ? Non ſans doute. Ce ſont ſeulement deux véritez qu'il nous exprime par ces deux ſortes de commandemens. Il vouloit en l'un, comme on l'a déja marqué, inſpirer à ſes ſerviteurs le deſir de ſe cacher dans leurs bonnes œuvres ; & en l'autre, les engager à publier par un eſprit de gratitude la puiſſance du Seigneur. Il vouloit peut-eſtre auſſi faire connoiſtre à ſes enfans en cette occaſion particuliére, que ſes miracles avoient pour principe non un eſprit d'oſtentation, comme ils ſe l'imaginoient, mais la charité qui le portoit à faire du bien aux peuples, pour les attirer doucement à la connoiſſance de la vérité. Nous devons de même, ſelon ſaint Grégoire, eſtre dans cette diſpoſition ſincére, de vouloir par un principe d'humilité cacher nos vertus ; mais de ſouffrir néanmoins que malgré nous on les découvre, lorſqu'on veut faire ſervir noſtre exemple à l'utilité & au ſalut de noſtre prochain. Auſſi nous ne voyons point qu'aucun des ſaints Interpretes ait blâmé ces deux aveugles, de n'avoir point obéï à JESUS-CHRIST. Car ils ne purent, dit ſaint Chryſoſtome, ayant reçu une telle grace, s'empêcher de devenir les prédicateurs & comme les évangéliſtes de la gloire du Sauveur. Mais ſaint Hilaire témoigne, Que lorſque le Fils de Dieu leur commanda de cacher

Luc. 8. 39.

Chryſoſt. in ſuprà. Gregor. moral. l. 19. 14.

Hilar. in Matth. canon. 9.

cacher ſous le ſilence ce grand miracle ; il le fit, parce que c'eſtoit le propre des Apoſtres de prêcher la foy aux peuples : *Silentium imperat, quia Apoſtolorum erat proprium prædicare.*

℣. 32. juſqu'au 35. *Après qu'ils furent ſortis, on luy preſenta un homme muet, poſſedé du démon. Le démon ayant eſté chaſſé, le muet parla, & le peuple en fut dans l'admiration.*

Ce n'eſtoit point par nature, mais par un effet de la malice du démon, que cet homme eſtoit muet. Il avoit beſoin *qu'on l'amenaſt à* JESUS-CHRIST : car eſtant privé de l'uſage de ſa langue, il ne pouvoit par luy-même prier JESUS-CHRIST de le guérir, ni prier non plus les autres de l'y mener, puiſque le démon avoit lié ſon ame, dit ſaint Chryſoſtome, comme ſa langue. Ainſi le Sauveur, ſans exiger de luy la foy, le guérit à l'heure même : mais ce miracle produiſit dans deux ſortes de perſonnes deux mouvemens bien différens. Les peuples publient les œuvres de Dieu avec admiration, dit ſaint Jérôme ; & ils figurent en leurs perſonnes la foy future des nations. Les Phariſiens au contraire ne pouvant nier la puiſſance du Seigneur, décrient ſes œuvres ; & par l'injuſtice de leurs calomnies, ils ſont l'image de l'infidélité des Juifs, telle qu'on la voit encore aujourd'huy. Quel terrible renverſement d'eſprit, & quel effroyable effet de la jalouſie de ces faux juſtes de l'ancienne loy, d'aimer mieux attribuer au démon les œuvres de Dieu, que de reconnoiſtre la divinité de celuy qui les a faites ! De croire plutoſt que JESUS-CHRIST eſt d'intelligence avec le prince des démons, que de ſe rendre à la lumiére évidente

Chryſoſt. in Matth. hom. 33.

Hieron. in hunc locum.

de la vérité qui éclatte dans ſes œuvres, & qui parle par ſa bouche ! De ſe contredire enfin d'une maniére ſi indigne, en joignant le Fils de Dieu avec le démon pour détruire ſon royaume, plutoſt que de confeſſer l'union ſi admirable du Verbe avec l'homme en la perſonne de JESUS-CHRIST. Telles ſont les ſuites preſque incroyables d'une prévention d'orgueil & d'envie, qui ſemble ne laiſſer à l'homme aucune trace de la raiſon naturelle ; puiſqu'elle l'empêcheroit de ſe précipiter dans de ſi horribles abſurditez, dignes de celuy-là ſeul, qui eſtant déchu de la vérité dans laquelle il avoit eſté créé au commencement du monde, s'efforce à toute heure d'en faire déchoir tous les hommes.

Que s'il y a eu dans tous les ſiécles beaucoup de ces Phariſiens aveuglez & emportez par la jalouſie, ou par l'excès de leurs paſſions contre les véritez de l'Evangile ; il y a eu toûjours auſſi un grand nombre de ces muets, à qui le démon lioit la langue, s'eſtant rendu maiſtre de leur cœur. Ils eſtoient muets pour confeſſer leurs péchez, pour publier la juſtice & la puiſſance, la grace & la miſéricorde de leur Sauveur. Ou bien ils eſtoient muets, ſoit par la crainte des hommes ou par l'attache à la fauſſe paix du monde, qui les empêchoit de crier contre l'injuſtice & le menſonge ; de s'élever pour l'innocence des perſonnes opprimées ; & de faire éclatter le zele de leur miniſtére pour la gloire de l'Egliſe. C'eſt à Dieu ſeul qu'il appartient de *chaſſer le démon*, qui tient liée la langue de ces muets. Et ils ne peuvent jamais parler que ce démon de l'ambition ou de la crainte ne ſoit chaſſé de leur cœur.

Or ce ſera avec raiſon que *les peuples en témoigneront* de l'étonnement & de *l'admiration* ; puiſque ces exemples qui ſont rares, ſont des témoignages de la puiſſance de celuy qui fait éclatter ſa grace dans ſon Egliſe d'une maniére bien différente de ce que l'on avoit vû dans Iſraël, c'eſt-à-dire, au temps de la loy : *Numquam apparuit ſic in Iſraël.*

℣. 35. juſqu'à la fin. *Or* JESUS *allant de tous coſtez dans les villes & dans les villages, enſeignoit dans leurs ſynagogues, & prêchoit l'Evangile du royaume, guériſſant toutes ſortes de langueurs & de maladies. Et voyant les peuples, il en eut compaſſion, &c.*

La calomnie outrageante publiée contre le Sauveur, n'eſt point capable de ralentir le feu de ſa charité. Et par ſa conduite pleine de douceur, il nous apprenoit non à répondre aux injures par d'autres injures, mais à redoubler plutoſt noſtre amour pour les perſonnes qui nous outragent : car c'eſt la marque qu'on regarde Dieu, & non pas les hommes dans l'exercice de la charité, lorſque leur ingratitude ne peut arreſter en nous les effets de cette même charité. Celuy qui ſe laſſe, dit un grand Saint, parce qu'on médit de luy & qu'on le décrie, fait connoiſtre qu'il tendoit plutoſt à eſtre loué des hommes qu'à plaire à Dieu dans l'exercice de ſa charité. Ainſi JESUS-CHRIST après toutes les médiſances qu'on venoit de publier contre luy, n'attend pas même que les malades le viennent trouver. *Il va*, comme un médecin, ou comme un paſteur très-charitable, chercher *par tout* ces malades, & les brebis égarées de la maiſon d'Iſraël. Il leur fait, dit ſaint Chry-

Chryſoſt. in Matth. hom. 33.

ſoſtome, deux graces très-conſidérables en même-temps; l'une en leur *prêchant l'Evangile du royaume*, c'eſt-à-dire, ces loix ſi parfaites du royaume tout divin qu'il eſtoit venu établir dans le cœur des hommes, pour les rendre dignes de ſon royaume céleſte; & l'autre en les guériſſant de toutes leurs maladies. Il n'avoit, dit ſaint Jérôme, aucun égard à la puiſſance des nobles, dans la prédication de l'Evangile, qu'il faiſoit également & aux grands & aux petits dans tous les lieux où il alloit : mais il regardoit uniquement le ſalut de ceux qui croiroient en luy. Il *viſitoit toutes les villes*, occupé abſolument de l'ouvrage dont ſon Pére l'avoit chargé. *Il prêchoit* de tous coſtez *l'Evangile du royaume*; mais après qu'il avoit prêché, il guériſſoit toutes ſortes de maladies, afin que ſes œuvres achevaſſent de perſuader ceux que ſes paroles n'avoient pas gagnez. C'eſt de JESUS-CHRIST proprement qu'on peut dire, Qu'il *guériſſoit toutes les langueurs & toutes les maladies*, parce que rien n'eſt impoſſible au Fils de Dieu.

Hieron. in hunc loc.

Maldonat. Ce qui ſuit ſe trouve dans pluſieurs anciens manuſcrits, au commencement du chapitre ſuivant. Et en effet, comme il y eſt parlé de la miſſion des ſaints Apoſtres, ce qui eſt marqué icy, eſt la cauſe de cette divine miſſion. Il eſt dit donc que JESUS *ayant regardé tous ces peuples* des villes & des villages qu'il viſitoit, *fut touché de compaſſion*. La même miſéricorde qui avoit porté le Fils de Dieu à deſcendre du ciel, & à s'incarner, le porta encore *à regarder avec* un ſaint mouvement de *compaſſion* tant de *peuples* abandonnez, dont les *langueurs* & les *infirmitez* corporelles

n'eſtoient qu'une image des maladies ſpirituelles de leurs ames. Car c'eſtoit principalement pour guérir leurs ames *malades* par le péché, & tourmentées différemment par le démon, qu'il avoit paru parmy les hommes. C'eſtoit pour les raſſembler ſous la conduite d'un même *Paſteur*, c'eſt-à-dire de luy-même, lorſqu'ils eſtoient diſperſez, *couchez* par terre, accablez ſous le fardeau de la loy, & abandonnez *comme des brebis qui ſont ſans berger. Immundi videlicet ſpiritus dominante violentiâ vexatam, & ſub legis onere ægrotam plebem Dominus miſeretur.* Or ce qu'il diſoit alors tournoit, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, à la confuſion des princes & des pontifes des Juifs; puiſqu'au-lieu d'eſtre les paſteurs de ſon peuple, ils ſe conduiſoient comme des loups à ſon égard; & que bien loin de travailler à le faire revenir de ſes égaremens, ils l'empêchoient même de s'avancer dans la piété. Il falloit donc envoyer d'autres *ouvriers* pour travailler à *la moiſſon* du Seigneur. Car *il y en avoit* très-*peu*; puiſque les Apoſtres n'avoient pas encore reçu eux-mêmes leur miſſion apoſtolique. Et cependant, ſelon la divine preſcience de JESUS-CHRIST, *la moiſſon eſtoit abondante*; c'eſt-à-dire, qu'un grand nombre de perſonnes devoient ſe ſoumettre à la foy de l'Evangile. C'eſt pourquoy le Fils de Dieu dit à ſes diſciples, de *prier le maiſtre* ou *le Seigneur de la moiſſon d'envoyer des ouvriers* pour y travailler, ou ſelon la force du mot grec, de *les y pouſſer*. Il marquoit donc premiérement, que les ouvriers ne doivent point s'ingérer d'eux-mêmes dans la moiſſon du Seigneur; mais que c'eſt à luy à *les envoyer*, & même à *les y pouſſer*, comme des per-

Hilar in Matth. can. 10. Chryſoſt. in ſuper.

ſonnes qui s'en éloignent par humilité, & qui s'en jugent indignes. Il faiſoit voir en ſecond lieu, que la miſſion des ouvriers évangéliques doit eſtre un effet de *la priére* de l'Egliſe : *Per orationem enim ac precem hoc nobis à Deo munus effunditur.* Quoique JESUS-CHRIST ſçût fort bien ce qu'il devoit faire, ayant réſolu d'envoyer des ouvriers à ſa vigne ou à ſa moiſſon, il ne laiſſe pas d'engager ſes diſciples à prier pour ce ſujet. Car il veut que ſa grace toute gratuite qu'elle eſt de ſa part, ſoit donnée à nos priéres ; & qu'en le priant de ce qu'il a réſolu de nous accorder, nous nous excitions dautant plus nous-mêmes à deſirer & à eſtimer ce que nous luy demandons.

Hilarius in Matth. can. 10.

CHAPITRE X.

Marc. 3. 13. Luc. 6. 13. & 9. 1.

1. *ALors* JESUS ayant appellé ſes douze Diſciples, il leur donna puiſſance ſur les eſprits impurs pour les chaſſer, & pour guérir toutes les langueurs & toutes les maladies.

2. Or voicy les noms des douze Apoſtres : Le premier, Simon, qui eſt appellé Pierre, & André ſon frére,

3. Jacques *fils* de Zébédée, & Jean ſon frére, Philippe & Barthelemy, Thomas &

1. ET convocatis duodecim diſcipulis ſuis, dedit illis poteſtatem ſpirituum immundorum, ut ejicerent eos, & curarent omnem languorem & omnem infirmitatem.

2. Duodecim autem Apoſtolorum nomina ſunt hæc : Primus, Simon, qui dicitur Petrus, & Andreas frater ejus,

3. Jacobus Zebedæi, & Joannes frater ejus, Philippus & Bartholo-

mæus, Thomas & Matthæus publicanus, Jacobus Alphæi, & Thaddæus,

Matthieu le publicain, Jacques *fils* d'Alphée, & // Thadée,

4. Simon Chananæus, & Judas Iſcariotes, qui & tradidit eum.

4. Simon Cananéen, & Judas Iſcariote, qui eſt celuy qui le trahit.

5. Hos duodecim miſit Jeſus; præcipiens eis, dicens: In viam gentium ne abieritis, & in civitates Samaritanorum ne intraveritis:

5. JESUS envoya ces douze après leur avoir donné les inſtructions ſuivantes: N'allez point // vers les Gentils, & n'entrez point dans les villes des Samaritains:

6. ſed potiùs ite ad oves quæ perierunt domus Iſraël.

6. mais allez plutoſt aux brebis perduës de la maiſon d'Iſraël.

7. Euntes autem prædicate, dicentes: Quia appropinquavit regnum cælorum.

7. Et *dans les lieux* où vous irez, prêchez en diſant: Que le royaume des cieux eſt proche.

8. Infirmos curate, mortuos ſuſcitate, leproſos mundate, dæmones ejicite: gratis accepiſtis, gratis date.

8. Rendez la ſanté aux malades, reſſuſcitez les morts, guériſſez les lépreux, chaſſez les démons: donnez gratuitement ce que vous avez reçu gratuitement.

9. Nolite poſſidere aurum, neque argentum, neque pecuniam in zonis veſtris:

9. Ne vous mettez point en peine d'avoir de l'or, ou de l'argent, ni de porter de l'argent // dans voſtre bourſe. *Marc. 6. 8. Luc. 9. 3. & 10. 4. Act. 13. 46.*

10. non peram in via, neque duas tunicas,

10. Ne préparez ni un ſac pour le chemin, ni deux ha-

3. *gr. aj.* Lebbée ſurnommé.
5. *l.* dans la voye des.
9. *l.* dans vos ceintures, *i. e.* dans vos bourſes penduës à vos ceintures.

bits, ni ſouliez, ni baſton : car celuy qui travaille mérite qu'on le nourriſſe.

cas, neque calceamenta, neque virgam : dignus enim eſt operarius cibo ſuo.

11. En quelque ville ou en quelque village que vous entriez, informez-vous qui y eſt digne *de vous loger*, & demeurez chez luy juſqu'à ce que vous vous en alliez.

11. In quamcunque autem civitatem aut caſtellum intraveritis, interrogate, quis in ea dignus ſit : & ibi manete donec exeatis.

12. Entrant dans la maiſon, ſaluez-la, en diſant : Que la paix ſoit dans cette maiſon.

12. Intrantes autem in domum, ſalutate eam, dicentes : Pax huic domui.

13. Si cette maiſon en eſt digne, // voſtre paix viendra ſur elle : & ſi elle n'en eſt pas digne, // voſtre paix reviendra à vous.

13. Et ſi quidem fuerit domus illa digna, veniet pax veſtra ſuper eam : ſi autem non fuerit digna, pax veſtra revertetur ad vos.

14. Lorſque quelqu'un ne voudra point vous recevoir, ni écouter vos paroles, ſecouez, en ſortant de cette maiſon ou de cette ville, la pouſſiére de vos pieds.

14. Et quicunque non receperit vos, neque audierit ſermones veſtros : exeuntes foras de domo, vel civitate, excutite pulverem de pedibus veſtris.

15. Je vous dis en vérité qu'au jour du jugement Sodome & Gomorrhe ſeront traitées moins rigoureuſement que cette ville.

15. Amen dico vobis : Tolerabilius erit terræ Sodomorum & Gomorrhæorum in die judicii, quàm illi civitati.

Luc 10. 3. † S. Barnabé. Comm. de ſaint Paul.

16. † Je vous envoye comme des brebis au milieu des loups. Soyez donc prudens

16. Ecce ego mitto vos ſicut oves in medio luporum. Eſtote ergo

13. *gr.* que voſtre paix vienne ſur elle.

Ibid. *gr.* que voſtre paix retourne.

prudentes ſicut ſerpentes, & ſimplices ſicut columbæ.

17. Cavete autem ab hominibus. Tradent enim vos in conciliis, & in ſynagogis ſuis flagellabunt vos :

18. & ad præſides & ad reges ducemini propter me, in teſtimonium illis, & gentibus.

19. Cùm autem tradent vos, nolite cogitare quomodo, aut quid loquamini : dabitur enim vobis in illa hora quid loquamini.

20. Non enim vos eſtis qui loquimini, ſed Spiritus Patris veſtri qui loquitur in vobis.

21. Tradet autem frater fratrem in mortem, & pater filium : & inſurgent filii in parentes, & morte eos afficient :

comme des ſerpens, & ſimples comme des colombes.

17. Mais donnez-vous de garde des hommes. Car ils vous feront comparoiſtre dans leurs aſſemblées, & ils vous feront fouetter dans leurs ſynagogues :

18. & vous ſerez preſentez à cauſe de moy aux Gouverneurs & aux Rois, pour leur ſervir de témoignage auſſi-bien qu'aux nations //.

19. Lors donc que l'on vous livrera entre leurs mains, ne vous mettez point en peine comment vous leur parlerez, ni de ce que vous leur direz : car ce que vous leur devez dire vous ſera // donné à l'heure même ; *Luc.* 12. 11.

20. puiſque ce n'eſt pas vous qui parlez, mais que c'eſt l'Eſprit de voſtre Pére qui parle en vous.

21. Or le frére livrera le frére à la mort, & le pére le fils ; les enfans ſe ſouleveront contre leurs péres & leurs méres, & les feront mourir :

18. *expl.* en prêchant la vérité de l'Evangile autant par voſtre patience, que par vos paroles. *Autr.* pour ſervir de témoignage contr'eux (*les Juifs*) & contre les nations. *i. e.* au jour du jugement, à cauſe du mépris qu'ils auront fait de la vérité que vous leur avez prêchée.

19. *autr.* inſpiré.

22. & vous ſerez haïs de tous *les hommes* à cauſe de mon nom : mais celuy-là ſera ſauvé qui perſévérera juſqu'à la fin ¶.

22. & eritis odio omnibus propter nomen meum : qui autem perſeveraverit uſque in finem, hic ſalvus erit.

† Saint Athanaſe

23. † Lors donc qu'ils vous perſécuteront dans une ville, fuyez dans une autre. Je vous dis en vérité que vous n'aurez pas achevé d'inſtruire toutes les villes d'Iſraël avant que le Fils de l'homme vienne.

23. Cùm autem perſequentur vos in civitate iſta, fugite in aliam. Amen dico vobis, non conſummabitis civitates Iſraël donec veniat Filius hominis.

Luc 6. 40. Joan. 13. 16. 15. 20.

24. Le diſciple n'eſt point au-deſſus du maiſtre, ni l'eſclave au-deſſus de ſon ſeigneur.

24. Non eſt diſcipulus ſuper magiſtrum, nec ſervus ſuper Dominum ſuum.

25. C'eſt aſſez au diſciple d'eſtre comme ſon maiſtre, & à l'eſclave d'eſtre comme ſon ſeigneur. S'ils ont appellé le pére de famille // Béelzebut, combien plutoſt traiteront-ils *de même* ſes domeſtiques ?

25. Sufficit diſcipulo, ut ſit ſicut magiſter ejus, & ſervo ſicut dominus ejus. Si patrem familias Beelzebub vocaverunt : quantò magis domeſticos ejus ?

Marc. 4. 22. Luc. 8. 17. 12. 2.

26. Ne les craignez donc point. † Car il n'y a rien de caché qui ne doive eſtre découvert, ni rien de ſecret qui ne doive eſtre connu.

† Un S. Martyr non Pontife.

26. Ne ergo timueritis eos. Nihil enim eſt opertum, quod non revelabitur, & occultum, quod non ſcietur.

27. Dites dans la lumiére ce que je vous dis dans l'ob-

27. Quod dico vobis in tenebris, dicite

25. *l.* Béelzébub, *mais en françois on prononce* Béelzébut. C'eſtoit l'idole d'Accaron. *Béel* eſt la même choſe que Baal : & *zébub* ſignifie mouche ; comme qui diroit : Le ſeigneur des mouches ; peut-eſtre à cauſe qu'on l'invoquoit contre les mouches. 4. *Reg.* 1. 2. *Hieronym. in hunc locum. Janſen.*

in lumine, & quod in aure auditis, prædicate ſuper tecta.

ſcurité, & prêchez ſur le haut des maiſons ce qu'on vous dit à l'oreille.

28. Et nolite timere eos qui occidunt corpus, animam autem non poſſunt occidere: ſed potiùs timete eum qui poteſt & animam & corpus perdere in gehennam.

28. Ne craignez point ceux qui tuent le corps, & qui ne peuvent tuer l'ame; mais craignez plutoſt celuy qui peut perdre & l'ame & le corps dans l'enfer ¶.

29. Nonne duo paſſeres aſſe væneunt: & unus ex illis non cadet ſuper terram ſine patre veſtro?

29. N'eſt-il pas vray que deux paſſereaux ne ſe vendent qu'une // obole: & néanmoins il n'en tombe aucun ſur la terre ſans *la volonté* de voſtre Pére? 2. *Reg.* 14. 11. *Act.* 27. 34.

30. Veſtri autem capilli capitis omnes numerati ſunt.

30. Mais pour vous, les cheveux mêmes de voſtre teſte ſont tous comptez.

31. Nolite ergo timere, multis paſſeribus meliores eſtis vos.

31. Ainſi ne craignez point, vous valez beaucoup mieux qu'un grand nombre de paſſereaux.

32. Omnis ergo qui confitebitur me coram hominibus, confitebor & ego eum coram Patre meo qui in cælis eſt;

32. Quiconque donc me confeſſera & me reconnoiſtra devant les hommes, je le reconnoiſtray auſſi moy-même devant mon Pére qui eſt dans les cieux: *Marc.* 8. 38. *Luc.* 9. 26. 12. 8. 2. *Tim.* 2. 12.

33. qui autem negaverit me coram hominibus, negabo & ego eum coram Patre meo qui in cælis eſt.

33. & quiconque me renoncera devant les hommes, je le renonceray auſſi moy-même devant mon Pére qui eſt dans les cieux ¶.

29. expl. *la plus petite piéce de monnoye.*

† Un S. Martyr non Pontife.

34. † Ne penſez pas que je ſois venu apporter la paix ſur la terre : je ne ſuis pas venu y apporter la paix, mais l'épée.

Luc. 12. 51.

35. Car je ſuis venu ſéparer l'homme d'avec ſon pére, la fille d'avec ſa mére, & la belle-fille d'avec ſa belle-mére :

Mich. 7. 6.

36. & l'homme aura pour ennemis // ceux de ſa propre maiſon.

Luc. 14. 26.

37. Celuy qui aime ſon pére ou ſa mére plus que moy, n'eſt pas digne de moy : & celuy qui aime ſon fils ou ſa fille plus que moy, n'eſt pas digne de moy.

Infrà 16. 24. *Marc.* 8. 35. *Luc.* 14. 27.

38. Celuy qui ne prend pas ſa croix & ne me ſuit pas, n'eſt pas digne de moy.

Luc. 9. 24. 17. 33. *Joan.* 12. 25.

39. Celuy qui // conſerve ſa vie, la perdra : & celuy qui aura perdu ſa vie pour l'amour de moy, la retrouvera.

Luc. 10. 16. *Joan.* 13. 20.

40. Celuy qui vous reçoit, me reçoit : & celuy qui me reçoit, reçoit celuy qui m'a envoyé.

34. Nolite arbitrari quia pacem venerim mittere in terram: non veni pacem mittere, ſed gladium.

35. Veni enim ſeparare hominem adverſus patrem ſuum, & filiam adverſus matrem ſuam, & nurum adverſus ſocrum ſuam :

36. & inimici hominis, domeſtici ejus.

37. Qui amat patrem aut matrem plus quàm me, non eſt me dignus : & qui amat filium aut filiam ſuper me, non eſt me dignus.

38. Et qui non accipit crucem ſuam, & ſequitur me, non eſt me dignus.

39. Qui invenit animam ſuam, perdet illam : & qui perdiderit animam ſuam propter me, inveniet eam.

40. Qui recipit vos, me recipit : & qui me recipit, recipit eum qui me miſit.

36. *l.* ſes domeſtiques.

39. *autr.* ſe conſerve ſoy-même ſe perdra, &c. *V. ch.* 16. *v.* 25. La vie ſe prend icy en deux ſens très-différens. *La vie* qu'on veut *conſerver*, eſt la vie du corps : & la vie qu'on perd en conſervant mal à propos celle du corps, eſt la vie de l'ame. *Maldon.*

41. Qui recipit Prophetam in nomine Prophetæ, mercedem Prophetæ accipiet: & qui recipit juſtum in nomine juſti, mercedem juſti accipiet:

41. Celuy qui reçoit un Prophete // en qualité de Prophete, recevra la récompenſe du Prophete: & celuy qui reçoit un juſte // en qualité de juſte, recevra la récompenſe du juſte:

42. & quicunque potum dederit uni ex minimis iſtis calicem aquæ frigidæ tantùm in nomine diſcipuli: amen dico vobis, non perdet mercedem ſuam.

42. & quiconque aura donné ſeulement à boire un verre d'eau froide à l'un de ces plus petits, // comme eſtant de mes diſciples, je vous dis en vérité qu'il ne perdra point ſa récompenſe. *Marc. 9. 40.*

41. *l.* au nom de prophete. *Ibid. l.* au nom de juſte. | 42. *l.* au nom de diſciple.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 5. ALors JESUS *ayant appellé ſes douze Diſciples, il leur donna puiſſance ſur les eſprits impurs pour les chaſſer, & pour guérir toute ſorte de langueurs & toute ſorte de maladies, &c.*

Après que le Fils de Dieu a dit aux douze Diſciples *de prier le maiſtre de la moiſſon d'envoyer des ouvriers*, il n'attend pas qu'ils ayent prié, mais il les appelle eux-mêmes par une vocation toute particuliére, & les établit ſes Apoſtres en leur donnant une miſſion extraordinaire pour eſtre envoyez par toute la terre, comme les premiers ouvriers qu'il devoit envoyer dans ſa moiſſon, & *Chryſoſt. in Matth. hom. 33.*

qui devoient eſtre les chefs de tous les autres. C'eſt pourquoy en même-temps qu'il les appelle, il leur donne le pouvoir de chaſſer les eſprits impurs, & de guérir toute ſorte de maladies. Eſtant rempli de bonté, il ne refuſe point de communiquer à ſes ſerviteurs & à ſes diſciples ſa puiſſance. Et il veut qu'ils ayent le pouvoir de guérir comme il avoit fait luy-même, toutes les infirmitez du peuple. Mais il y a cependant une grande différence entre donner & recevoir; puiſque celuy qui donne agit avec cette ſouveraine puiſſance qu'il poſſede comme maiſtre: au-lieu que ceux qui reçoivent reconnoiſſent dans ce qu'ils font leur propre foibleſſe, & la puiſſance du Seigneur.

Hilar. in Matth. can. 10. Hieron. in hunc locum.

Remarquez, dit ſaint Chryſoſtome, que le Fils de Dieu n'a pas envoyé ſes diſciples lorſqu'ils commençoient à le ſuivre: mais après qu'ils eurent eſté long-temps en ſa compagnie; après qu'ils l'eurent vû reſſuſciter les morts, chaſſer les démons, calmer la mer, guérir les paralytiques & les lépreux; enfin après qu'il leur eut donné des preuves convainquantes de ſa ſouveraine puiſſance par ſes œuvres & par ſes paroles. Saint Jérôme croit que l'Ecriture a nommé icy exprès les douze Apoſtres, afin que l'on pût connoiſtre ceux qui n'eſtant pas du nombre, prendroient dans la ſuite fauſſement le nom d'Apoſtres. Et il ajoûte, qu'il appartenoit à celuy qui pénétre le ſecret des cœurs de marquer l'ordre & le mérite de chacun d'entr'eux. L'Evangile donne au premier nommé *Simon*, le ſurnom de *Pierre*, pour le diſtinguer de l'autre *Simon* ſurnommé *Cananéen*, du village de Cana en Galilée, où le Seigneur changea miracu-

leuſement l'eau en vin. Simon ſurnommé *Cananéen*, eſt nommé encore le *Zelé*, dans un autre Evangéliſte; parce que *Cana*, ſelon ſaint Jérôme, ſignifie *Zelé*. *Thadée* eſt le même qu'un autre Evangéliſte nomme *Jude* frére de *Jacques*, & qui eſt encore nommé *Lebbée*; ce qui nous marque qu'il avoit apparemment ces trois noms. *Judas* de qui la mémoire eſt devenuë exécrable par la trahiſon qu'il fit de ſon divin maiſtre, eſt ſurnommé *Iſcariote*, du bourg ou de la ville d'où il eſtoit né. L'Evangéliſte le met le dernier de tous, & il en parle, dit ſaint Chryſoſtome, non pas comme un ennemi, mais comme un hiſtorien fidelle, qui dit les choſes dans leur ordre. Il ne luy donne point les noms de méchant, de déteſtable; mais il l'appelle ſeulement du nom de la ville d'où il eſtoit: & il ajoûte, Que ce fut *celuy qui trahit* le Fils de Dieu; parce qu'il eſtoit important de faire voir, qu'un Apoſtre, qu'un des douze choiſis par JESUS-CHRIST même s'eſtoit oublié juſqu'à ce point, que de livrer le Sauveur du monde entre les mains de ſes ennemis. C'eſtoit un exemple très-capable d'humilier les plus grands Saints, & les Paſteurs établis le plus canoniquement; puiſque nulle vocation n'a eſté plus ſainte que celle de Judas, ni nulle apoſtaſie plus criminelle que la ſienne: tant il eſt vray que tous ſont également obligez de travailler à leur ſalut, comme dit ſaint Paul, avec crainte & tremblement. Luc. 6. 15. Ibid. 16.

℣. 5. 6. &c. JESUS-CHRIST *envoya ces douze, après leur avoir donné les inſtructions ſuivantes: N'allez point vers les Gentils, & n'entrez point dans les villes des Samaritains: mais allez plutoſt aux brebis perduës de la maiſon d'Iſraël, &c.*

Que les jugemens de Dieu ſont différens de ceux des hommes, & que ſa ſageſſe eſt élevée au-deſſus de celle de tous les Rois de la terre! Ceux-cy voulant faire des conqueſtes, ont beſoin d'armes puiſſantes, & mettent leur principale confiance dans la force de leurs troupes, & dans l'habileté de leurs Généraux. Mais Dieu & le Seigneur des armées s'eſtant fait homme pour ſauver les hommes par la folie apparente de ſon Incarnation & de ſa mort, choiſit, pour s'aſſujettir toute la terre, douze hommes qui n'eſtoient ni nobles, ni riches, ni ſages, ni ſçavans; des hommes groſſiers & ruſtiques, accoûtumez la plûpart à une vie baſſe & indigne en apparence de l'employ ſi relevé auquel il les deſtinoit. Et il permet même, qu'entre ces douze il y en ait un qui le trahiſſe, pour faire voir que l'exécution de ſes grands deſſeins ſe feroit indépendamment de l'habileté ou de la mauvaiſe volonté des hommes. Mais nous verrons dans la ſuite que les régles qu'il preſcrit à ces douze hommes pour travailler à la converſion de tout l'univers, ont quelque choſe d'auſſi ſurprenant. Il leur défend premiérement d'aller prêcher ſon Evangile aux Gentils; quoique ces Gentils rempliſſent alors toute la terre. Il ne veut pas même qu'ils aillent trouver les Samaritains, qui s'eſtoient anciennement ſéparez des Juifs, & où l'on voyoit encore quelques reſtes du culte de Dieu, meſlé des ſuperſtitions du paganiſme, introduites dans le païs par les Chaldéens depuis l'enlevement des dix tribus d'Iſraël. Mais il les envoya uniquement *aux brebis perduës de la maiſon d'Iſraël*; c'eſt-à-dire, vers les Juifs qu'il avoit depuis ſi long-temps choiſis pour ſon peuple,

ple, & dont il ſe nommoit toûjours le Paſteur; mais qui eſtoient comme *des brebis perduës*, s'eſtant éloignez de luy par leurs crimes, & ne vivant plus ſous ſa conduite, mais ſuivant chacun ſon caprice & l'égarement de ſes paſſions. Car il falloit, ſelon la remarque des ſaints Péres, annoncer premiérement aux Juifs l'avenement du Sauveur, afin qu'ils ne puſſent s'excuſer ſur ce qu'il avoit envoyé d'abord ſes Apoſtres aux Samaritains & aux Gentils. Ainſi la défenſe qu'il leur fait preſentement, d'aller vers les nations, n'eſt point contraire au comandement qu'il leur fit depuis, *d'aller inſtruire tous les peuples*; parce que cette défenſe leur fut faite avant la réſurrection, & que ce commandement ne leur fut fait qu'après la réſurrection, lorſque les Juifs avoient déja rejetté le Fils de Dieu avec le dernier mépris, & s'eſtoient rendu indignes de la grace de l'Evangile. Il eſt vray qu'elle leur fut encore depuis annoncée par les Apoſtres; mais enfin ils ſe virent obligez de les abandonner, lorſque s'oppoſant avec des paroles de blaſphême à la doctrine enſeignée par Paul, cet Apoſtre & Barnabé leur dirent avec fermeté: *Vous eſtiez les premiers à qui il falloit annoncer la parole de Dieu: mais parce que vous vous jugez vous-mêmes indignes de la vie éternelle, nous nous en allons preſentement vers les Gentils.* C'eſt ce qui fait dire à ſaint Ambroiſe; Que la défenſe que JESUS-CHRIST fait icy à ſes Apoſtres, *d'aller trouver les Gentils*, luy qui leur commande enſuite *d'aller par tout le monde prêcher l'Evangile à toutes les créatures*, renferme un myſtére très-profond & ineffable: *Magni & inenarrabilis ſacramenti myſterium eſt.* Et il ajoûte, Qu'encore que

Chryſoſt. in Matth. hom. 33. *Hieron. in hunc locum.* *Matth. 28. 19.* *Act. 13.* *Ambroſ. de vocat. gent. l. 2. c. 1.* *Marc. 16. 15.*

l'Evangile fût deſtiné pour ſervir à la vocation de tous les hommes, & que le Seigneur voulût que tous fuſſent ſauvez & vinſſent à la connoiſſance de la vérité, il ne s'eſtoit pas néanmoins dépouillé du pouvoir de diſpoſer de toutes choſes ſelon ſa divine ſageſſe, enſorte que l'ordre de ſes deſſeins adorables fût troublé par des évenemens contraires à ce qu'il avoit réſolu par un jugement très-juſte quoique caché.

Ce que JESUS-CHRIST commande aux Apoſtres de prêcher aux hommes, conſiſte en ces trois paroles : *Appropinquavit regnum cœlorum* ; Le royaume des cieux eſt proche. Les Prophetes juſqu'alors promettoient aux Juifs la terre & des biens terreſtres. Mais on ordonne aux Apoſtres de leur prêcher maintenant que *le royaume des cieux eſt proche*, & de leur promettre des biens éternels. En prêchant donc la proximité de ce royaume céleſte, ils retiroient les eſprits de la terre où ils eſtoient attachez, & les élevoient en haut, pour leur inſpirer l'amour de cet héritage du ciel, & les porter à s'en rendre dignes par la pénitence, ſelon que le dit ſaint Marc. Mais de peur qu'on ne refuſât d'ajoûter foy à des hommes groſſiers & ignorans, lorſqu'ils promettoient le royaume des cieux, leur divin maiſtre leur donne icy la puiſſance de *rendre la ſanté aux malades, de reſſuſciter les morts, de guérir les lépreux, & de chaſſer les démons* : afin que ces grands miracles devinſſent comme la preuve des promeſſes ſi magnifiques qu'ils feroient aux peuples. Et parce que les dons ſpirituels doivent eſtre ſans intéreſt, le Sauveur ajoûte : *Donnez gratuitement ce que vous avez reçu gratuitement* : c'eſt-à-dire, comme je vous ay

Chryſoſt. ms ſupr.

Marc. 6. 12.

Hier. in hunc locum.

fait part de ces dons gratuitement; faites-en de même part aux autres ſans intéreſt, pour ne pas corrompre la grace de l'Evangile. Ainſi JESUS-CHRIST remédie par ce ſeul précepte à beaucoup de maux, en coupant également la racine à l'avarice & à l'orgueil, les deux ſources des plus grands crimes. *Chryſoſt. ut ſupra.*

℣. 9. juſqu'au 16. *Ne vous mettez point en peine d'avoir de l'or ou de l'argent, ni de porter de l'argent dans voſtre bourſe, ni un ſac pour le chemin, ni deux habits, ni ſouliez, ni baſton: car celuy qui travaille mérite qu'on le nourriſſe, &c.*

JESUS-CHRIST venoit d'ordonner à ſes Apoſtres, de *donner gratuitement ce qu'ils avoient reçu gratuitement*; c'eſt-à-dire, & de prêcher l'Evangile, & de guérir les malades, non pour en recevoir de l'argent, mais pour procurer le ſalut des hommes. Les préceptes qu'il leur donne preſentement ſont pour confirmer cette vérité, & pour leur apprendre de plus en plus, qu'ils ne doivent enviſager dans leur miniſtére que la gloire de celuy qui les envoye, & non leur propre intéreſt. C'eſt auſſi pour les aſſurer, que n'ayant en vûë que de s'acquitter de leur miniſtére, ils ne devoient point avoir d'inquiétude pour leur veſtement & leur nourriture; parce qu'il eſtoit très-juſte que *ceux qui travailloient* à la converſion des peuples *fuſſent nourris* par les peuples. Ainſi lorſqu'il retranchoit toute ſorte d'inquiétude ſur les ſoins de la vie dans l'eſprit de ſes Apoſtres, il apprenoit aux fidelles à reconnoiſtre la charité deſintéreſſée des prédicateurs de la vérité; parce qu'autant que les uns ſeroient deſintéreſſez dans les fonctions de leur ſacré miniſtére, autant les autres devoient *Hieron. in hunc locum.*

eſtre ardens pour leur fournir tous leurs beſoins corporels.

On peut néanmoins demander, ſi c'eſt un péché en ſoy, que ceux qui prêchent le ſaint Evangile & qui travaillent à la converſion des peuples, ayent quelque argent. L'exemple de JESUS-CHRIST, qui faiſoit porter une bourſe, peut faire juger que la choſe n'eſt point mauvaiſe par elle-même. Mais il eſtoit important, ſelon ſaint Jérôme, que les Apoſtres qui eſtoient les premiers Docteurs de la Religion de JESUS-CHRIST, & qui apprenoient aux peuples, que toutes choſes eſtoient gouvernées par la divine providence, en donnaſſent une preuve dans leurs perſonnes, en ne témoignant aucune inquiétude pour le lendemain. Ainſi JESUS-CHRIST ne vouloit pas, en leur défendant de porter ces choſes, leur faire entendre qu'elles eſtoient inutiles au ſouſtien de cette vie; mais qu'elles leur ſeroient dûës par ceux à qui ils annonceroient l'Evangile; comme la paye eſt dûë aux ſoldats, dit ſaint Auguſtin, le fruit de la vigne à ceux qui l'ont plantée, & le lait du troupeau aux paſteurs. Ce qui néanmoins doit s'entendre de telle ſorte, qu'on n'enviſage pas ce que donnent les fidelles, comme une récompenſe des travaux apoſtoliques, mais comme un ſouſtien de la vie preſente. Car les miniſtres de l'Evangile n'attendent, comme dit ſaint Auguſtin, leur récompenſe que de Dieu ſeul: & les hommes ne ſont point capables de récompenſer dignement ceux qui les ſervent en leur prêchant l'Evangile par un mouvement de la charité. Ainſi les prédicateurs ne doivent attendre la récompenſe de leurs travaux, que de celuy dont les peuples attendent

Aug. de conſenſ. Evangel. l. 1. c. 30.

Idem. de paſtor. cap. 2.

eux-mêmes leur ſalut: *Non expectent illi mercedem, niſi unde & iſti ſalutem.*

La défenſe qu'il leur fait *de porter des habits*, ne regarde pas, ſelon ſaint Jérôme, ceux qui auroient effectivement beſoin de deux habits pour ſe couvrir, comme dans les païs expoſez à un froid plus rigoureux. Mais elle regarde la prévoyance de ceux qui ſe font proviſion de deux habits, quoiqu'un ſeul ſuffiſe pour le preſent. La même choſe peut ſe dire, ſelon ſaint Auguſtin, de la défenſe *de porter des ſouliez*, qui tendoit, comme il dit, à retrancher l'inquiétude touchant le beſoin à venir, & à empêcher qu'ils ne portaſſent plus que ce qui leur eſtoit actuellement neceſſaire. Il paroiſt plus difficile d'expliquer la contradiction apparente qui ſe trouve entre ſaint Matthieu, lorſqu'il dit que JESUS-CHRIST défendit à ſes Apoſtres de porter un baſton; & ſaint Marc qui dit, qu'il leur commanda de s'en aller avec leur bâton ſeulement. Mais ces deux Apoſtres ne ſe contrediſent point en effet, ſi l'on entend bien le ſens auquel le Sauveur parloit aux Apoſtres. Comme donc il leur avoit défendu de porter pluſieurs habits, & pluſieurs ſouliez, parce qu'ils devoient ſe contenter de l'habit qui les couvroit, & des ſouliez qu'ils avoient actuellement à leurs pieds; de même il veut qu'ils ayent ſeulement un baſton, ſelon ſaint Marc, pour les aider à marcher, & qu'ils n'en ayent pas pluſieurs; ce qui eſt marqué expreſſément dans le texte grec de ſaint Luc. Ou ſi nous voulons entendre ces choſes avec ſaint Jérôme en un ſens plus ſpirituel, ceux que le Seigneur aſſuroit luy-même de ſon ſecours & de ſon ſouſtien, ne devoient pas rechercher un autre appuy: *Qui Domi-*

Hieron. in hunc locum.

Aug. de conſenſ. Evangel. l. 2. c. 31.

Marc. 6. 8.

Grot.

Luc. 9. 3.

Hieron. in hunc locum.

ni habemus auxilium, baculi præsidium cur quæramus?

1. *Timot.* 3. 7. Saint Paul écrivant à Timothée touchant ceux qu'on devoit choisir pour les ordonner Evêques, dit entr'autres choses, *Qu'il falloit qu'ils eussent bon témoignage de ceux qui estoient hors de l'Eglise*; c'est-à-dire, des infidelles. Les Apostres entrant donc dans une nouvelle ville, & ne pouvant pas, dit saint Jérôme, connoistre ceux qui méritoient de les recevoir, estoient aussi obligez d'avoir égard à la bonne réputation des personnes qu'ils vouloient choisir pour hostes, de peur que la sainteté de leur prédication ne fût en quelque façon deshonorée par la mauvaise conduite de ceux qui les recevroient. Ils devoient prêcher à tous les habitans de cette ville; mais ils choisissoient entr'eux tous un seul hoste, qui n'estoit pas regardé comme accordant une grace à ceux à qui il donnoit l'hospitalité, mais comme la recevant luy-même, dit saint Jérôme; car le Sauveur, en disant: *Informez-vous qui est digne* de vous loger, luy fait entendre qu'il doit estre persuadé que c'est luy-même qui reçoit un grand avantage, lorsqu'il est digne de loger les Apostres & les autres prédicateurs de l'Evangile. Et saint Chrysostome dit aussi, que lorsqu'on assiste les Apostres, on doit regarder cette assistance qu'on leur rend dans leurs besoins, comme une dette dont on s'acquitte envers eux. Car qu'y a-t-il de plus dû à ceux qui ont tout abandonné pour nous venir annoncer le chemin du ciel, & pour nous servir de guides dans ce chemin, que ce qui est necessaire pour le soustien d'une vie qu'ils négligent par un mouvement de charité pour nostre salut?

Chrys. in Matth. hom. 33.

Mais JESUS-CHRIST ne ſe contente pas de commander aux Apoſtres d'aller ſeulement chez des perſonnes qui ſoient dignes de les recevoir: il veut encore qu'ils ne paſſent point d'une maiſon en une autre pendant tout le temps qu'ils ſeront dans une ville; de peur d'affliger, dit ſaint Chryſoſtome, leur premier hoſte s'ils le quittoient; pour ne pas donner lieu auſſi aux peuples de les regarder comme des perſonnes inconſtantes qui chercheroient à ſatisfaire leur intempérance. JESUS-CHRIST s'abbaiſſe juſqu'à preſcrire aux Apoſtres, de quelle maniére ils devoient *entrer dans une maiſon*, en leur diſant: *Saluez-la en ces termes: Que la paix ſoit dans cette maiſon.* C'eſtoit la coûtume parmy les Hébreux de ſaluer en cette maniére, qui eſtoit très-propre à faire connoiſtre à ceux chez qui on vouloit loger, qu'on leur ſouhaitoit toute ſorte de biens, renfermez dans le nom de *paix*; & qu'on ne venoit chez eux que dans cet eſprit de paix & de charité. Car il eſtoit neceſſaire de ſe concilier d'abord le cœur de ſes hoſtes, & de leur faire comprendre, que la raiſon même qui avoit porté le Fils de Dieu à deſcendre du haut du ciel pour venir loger parmy les hommes, eſtoit celle qui engageoit ſes Apoſtres à venir dans chaque ville, afin d'annoncer la paix & le royaume du ciel aux enfans de paix. Ils y venoient en effet, pour travailler autant qu'il eſtoit en eux, à appaiſer tous les différends, & à établir une parfaite union entre les cœurs, qui n'a commencé qu'après la deſcente du ſaint Eſprit, & qui ne peut ſe trouver que dans ceux *en qui l'amour de Dieu a eſté répandu*, comme dit ſaint Paul, *par l'Eſprit ſaint qui nous a eſté donné.*

Hier. in hunc loc.

Hier. ib.

Act. c. 4. 32. Rom. c. 5. 5.

Les Apoſtres ne ſçavoient pas *ſi la maiſon* où ils entroient *eſtoit digne* de cette paix évangéli-
Aug. de corrept. & grat. cap. 15. » que qu'ils venoient luy annoncer. Car nous ne » ſçavons, dit ſaint Auguſtin, qui appartient au nom- » bre des prédeſtinez, & qui n'y appartient pas. Et » c'eſt pour cela que nous devons eſtre dans cette » diſpoſition de charité, de ſouhaiter que tous ſoient » ſauvez. Or nous y ſommes, lorſqu'à l'égard de » tous ceux qui ſe preſentent à nous, & avec qui » nous pouvons traiter de ce qui regarde leur ſa- » lut, nous travaillons de toutes nos forces à leur » procurer la grace d'eſtre *juſtifiez par la foy, &*
Rom. c. 5. 1. 2. Cor. c. 5. 20. » *d'avoir la paix avec Dieu.* C'eſt à quoy le grand » Apoſtre s'occupoit lorſqu'il conjuroit les Corin- » thiens *au nom de* JESUS-CHRIST *de ſe récon- » cilier avec Dieu.* Car qu'eſt-ce que *ſe réconcilier* » avec Dieu, ſinon avoir la paix avec luy; & cette » paix que le Seigneur JESUS commandoit à ſes » diſciples, de ſouhaiter à chaque maiſon où ils en- » treroient? Lorſqu'ils annoncent cette paix, ajoû- » te le même Saint, celuy-là commence à deve- » nir à leur égard un enfant de paix, qui croit & » qui obéït à cet Evangile qu'on luy annonce, & qui » *eſtant* ainſi *juſtifié par la foy, rentre* dans la paix » avec Dieu. Mais ſelon la prédeſtination du Sei- » gneur, il eſtoit déja un enfant de paix dans la con- » noiſſance & dans la préſcience, non pas de celuy » qui luy annonçoit l'Evangile, mais de Dieu-même. » Pour nous autres, comme nous ne ſçavons point » qui eſt dans chaque maiſon l'enfant de paix, & » qui ne l'eſt pas, nous ne devons faire exception » d'aucune perſonne, ni diſcerner qui que ce ſoit; » mais vouloir & ſouhaiter que tous ceux à qui » nous prêchons cette paix ſoient ſauvez. Et ne

craignons point de perdre cette paix, ſi celuy à « qui nous l'annonçons, ſans le connoiſtre, n'eſt « point un enfant de paix; puiſqu'alors *elle reviendra* « *à nous*; c'eſt-à-dire, que noſtre prédication nous « ſervira à nous-mêmes, quoiqu'elle ne luy ſerve « pas. «

JESUS-CHRIST ajoûte; Que *ſi quelqu'un refuſoit de recevoir & d'écouter leurs paroles*, il falloit qu'*en ſe retirant, ils ſecouaſſent la pouſſiére de leurs pieds*: ſur quoy S. Chryſoſtome, S. Jérôme & S. Auguſtin témoignent, que le Fils de Dieu obligeoit par là ſes diſciples à atteſter à ces perſonnes rebelles, combien elles ſe rendoient coupables de rejetter le fruit de tant de travaux qu'ils avoient ſoufferts pour venir leur annoncer la paix & la grace de l'Evangile. Ou bien ils croyent que c'eſtoit comme une proteſtation, par laquelle les Apoſtres leur faiſoient entendre qu'ils eſtoient ſi éloignez de deſirer d'eux quelque choſe de terreſtre, qu'ils ne vouloient pas ſouffrir même que la pouſſiére de leur terre demeurât attachée à leurs pieds. Mais on peut bien ajoûter, que c'eſtoit une eſpece de malédiction par laquelle ils les déclaroient indignes de la grace qu'ils avoient voulu leur procurer.

Chryſoſt. ut ſupr. Hier. in hunc loc. Auguſt. in Matth. quæſt. 7.

Que ſi la premiére punition de ceux qui rejetteroient la prédication des Apoſtres, devoit eſtre de ne pas jouir de la paix qu'ils leur preſentoient; la ſeconde eſtoit, ce qu'on ne peut lire ſans effroy, *d'eſtre traitez avec plus de rigueur que Sodome & que Gomorrhe au jour du jugement*. Saint Jérôme dit que la raiſon de ce traitement terrible eſtoit, que l'on n'avoit point prêché dans Sodome ni dans Gomorrhe comme dans cette ville qui avoit oſé

Chryſoſt. hom. 33. in Matth.

Hieron. in hunc loc.

rejetter la grace de l'Evangile : car plus on aura reçu, plus on ſera rigoureuſement jugé. C'eſtoit donc, dit ſaint Hilaire, une moindre faute à ces deux villes, d'avoir péché en ignorant JESUS-CHRIST : mais c'eſtoit un crime ſans rémiſſion, ou de n'avoir pas reçu la vérité qu'on leur prêchoit, ou après l'avoir reçuë, de l'avoir malicieuſement altérée & corrompuë : *Quia illis, ignorato Chriſto, erraſſe ſit levius : his verò inexpiabile ſit, aut prædicatum non recepiſſe, aut receptum non ſanctè neque catholicè prædicaſſe.*

Hilar. in Matth. can. 10.

℣. 16. juſqu'au 23. *Je vous envoye comme des brebis au milieu des loups. Soyez donc prudens comme des ſerpens, & ſimples comme des colombes. Or donnez-vous de garde des hommes. Car ils vous feront comparoiſtre dans leurs aſſemblées, & ils vous feront fouetter, &c.*

JESUS-CHRIST venoit de dire aux Apoſtres que pluſieurs les rejetteroient & refuſeroient de les écouter. Mais il leur déclare icy quelque choſe de plus effrayant ; puiſqu'il leur prédit ouvertement tous les maux qui leur devoient arriver, auſſi-bien qu'à leurs ſucceſſeurs dans le cours de tous les ſiécles. Il en uſoit de la ſorte pour les préparer long-temps devant à la guerre très-cruelle qu'ils auroient à ſouſtenir contre le démon, dont les hommes ne ſeroient que les miniſtres. On pourroit eſtre étonné de ce que le Fils de Dieu ſe hâtoit de leur prédire tant de maux lorſqu'ils paroiſſoient encore ſi foibles. Mais ſaint Chryſoſtome fait voir combien ces prédictions eſtoient utiles : car elles eſtoient une preuve de la pleine connoiſſance que celuy qui envoyoit ſes diſciples avoit du temps à venir. Elles empê-

Chryſoſt. in Matth. hom. 34.

choient auſſi qu'on ne pût croire que tous ces maux ſeroient un effet de l'impuiſſance de leur maiſtre. Et enfin elles prévenoient l'étonnement & le trouble dont ils auroient pû eſtre frappez, s'ils eſtoient tombez contre leur attente dans toutes ces afflictions.

Mais qui ne s'étonnera, comme dit le même Saint, de cette eſpece de guerre toute nouvelle? Il les envoye nuds au milieu de leurs ennemis. Il leur déclare que ceux qu'ils vont attaquer ſont comme *des loups*. Et il leur commande en même-temps *d'eſtre* auſſi doux que *des agneaux*. Cependant c'eſt en cela même qu'il vouloit faire éclatter ſa toute-puiſſance, que ſes diſciples eſtant comme des agneaux au milieu des loups, & s'en « voyant déchirez cruellement, non ſeulement ils « ne céderoient pas aux loups, mais qu'ils change- « roient même les loups en agneaux. Or ce qu'il y « a encore de plus admirable, c'eſt que JESUS-CHRIST n'envoye que douze agneaux pour s'aſſujettir toute la terre qui eſtoit pleine de loups. Que ſi ceux à qui il avoit donné la puiſſance de chaſſer les démons, de reſſuſciter les morts, & de faire tant d'autres miracles, pouvoient ſe troubler en luy entendant prédire qu'ils devoient ſouffrir des maux ſi épouvantables, ſe voir en butte à tout le monde, & eſtre en horreur à toute la terre; & ſi ces contradictions apparentes eſtoient capables de les jetter dans l'abbattement, ils trouvoient, dit ſaint Chryſoſtome, un grand fond de force & de conſolation dans la puiſſance de celuy-là même qui les envoyoit. Auſſi il leur dit d'abord: Conſidérez que c'eſt moy qui vous envoye: *Ecce ego mitto vos*. Cela ſeul ſuffit pour vous conſoler, pour

vous donner du courage, & pour affermir vos
» cœurs contre toute crainte. Il ſemble, dit le mê-
» me Saint, qu'il leur parle de la ſorte : Ne vous
» troublez point de ce que vous envoyant au mi-
» lieu des loups, je vous ordonne d'eſtre comme
» des agneaux & des colombes. Mais ſoyez très-
» aſſurez que lorſque c'eſt moy qui vous envoye
» comme des agneaux parmy des loups, je ne le fais
» que parce que je ſçay très-certainement que ce
» ſera par cette voye que vous deviendrez invinci-
» bles à tous les efforts de vos ennemis.

Chryſ. ib. JESUS-CHRIST leur dit enſuite ces paroles devenuës depuis ſi célébres : *Soyez prudens comme les ſerpens, & ſimples comme les colombes.* Mais de quoy donc pouvoit leur ſervir, dit ſaint Chryſoſtome, toute leur prudence parmy de ſi grands périls ? Que pourra toute la *ſageſſe des brebis* contre un ſi grand nombre de *loups*, dont elles ſont environnées ? Et quelque *ſimple* que ſoit *la colombe*, à quoy luy pourra eſtre utile ſa ſimplicité lorſqu'elle ſe voit attaquée de tant de vautours ? Il eſt vray qu'à l'égard de ces animaux qui ſont ſans raiſon, & cette prudence & cette ſimplicité ſeroient inutiles : mais elles nous ſont à nous autres d'une utilité très-grande. *La prudence que* JESUS-CHRIST nous demande, eſt la prudence *du ſerpent*, qui expoſe tout ſon corps pour ſauver ſa teſte, & qui nous apprend par ſon exemple, à abandonner auſſi & noſtre corps & nos biens, & noſtre vie, s'il eſt beſoin, pour conſerver noſtre foy. Il faut donc, dit ſaint Jérôme, que de même que le ſerpent couvre ſa teſte de tout ſon corps,
Hieron. in hunc locum. & ſonge toûjours à mettre à couvert le principe de ſa vie, nous ſongions auſſi à conſerver noſtre

teſte qui eſt JESUS-CHRIST, au péril de tout noſtre corps : *Serpentis aſtutia ponitur in exemplum: quia toto corpore occultat caput, & illud in quo vita eſt protegit. Ita & nos toto periculo corporis, caput noſtrum, qui Chriſtus eſt, cuſtodiamus.*

Le Fils de Dieu ne commande point ſéparément aux Apoſtres, ou d'eſtre *ſimples*, ou d'eſtre *prudens* : mais il joint enſemble ces deux qualitez, afin qu'elles ſoient de vrayes vertus. Il veut qu'on ait la prudence du ſerpent, pour ne pas laiſſer bleſſer ce qui eſt le principe de la vie en nous. Et il nous oblige en même-temps à avoir *la ſimplicité de la colombe*, afin que nous ne nous vengions pas de ceux qui nous font quelque injuſtice. Car c'eſt principalement de cette douceur que les Péres ont entendu la ſimplicité de la colombe, dont il eſt parlé icy : *Simplices ſicut columbas eſſe voluit, ad nulli nocendum.* La prudence nous eſt utile, ſelon ſaint Jérôme, pour éviter les embûches ; & la ſimplicité, pour ne faire point de mal aux autres. Il faut donc toûjours que l'une & l'autre ſoient jointes enſemble, puiſque l'une ſans l'autre nous deviendroit inutile. Mais qu'y a-t-il, dira quelqu'un, de plus pénible que ces préceptes ? Et n'eſt-ce pas la même choſe, que ſi en jettant un roſeau dans le feu, on luy défendoit de brûler, & que même on luy commandât d'éteindre ce feu, lorſqu'on nous ordonne d'eſtre des agneaux au milieu des loups, & de changer même ces loups en agneaux par noſtre douceur ? Cependant, dit ſaint Chryſoſtome, l'évenement a juſtifié la ſageſſe & la poſſibilité de ce précepte, & on l'a vû accompli parfaitement par les Apôtres, qui n'eſtant point d'une autre nature que

Chryſoſt. ut ſupra.

Auguſt. in Matth. quæſt. 8.

Hieron. in hunc locum.

Chryſoſt. ut ſupra.

nous, ont gagné par leur douceur leurs propres perſécuteurs. Que perſonne ne regarde donc les commandemens de JESUS-CHRIST comme impoſſibles.

Le Sauveur explique enſuite ce qu'il avoit entendu par ces *loups*, lorſqu'il dit à ſes Apoſtres *de ſe donner de garde des hommes*; c'eſt-à-dire, des hommes envieux & ſuperbes, tels qu'eſtoient alors les Phariſiens & les Docteurs de la loy, que ſaint Jérôme a regardez comme ces *loups, dont ils devoient ſe donner de garde*, & dont il dit; Qu'ils eſtoient comme les Clercs parmy les Juifs: *Lupos, Scribas & Phariſæos vocat, qui ſunt Clerici Judæorum.* C'eſt donc pour cela que JESUS-CHRIST oblige ſes Apoſtres d'uſer de prudence, afin d'éviter les piéges de ces hommes hypocrites, tout pleins au-dedans de la cruauté des loups, quoique couverts au-dehors d'une apparence de piété. Il veut qu'ils ſoient *ſages comme les ſerpens*, pour ſonger uniquement à ſauver leur foy, & à conſerver tant dans eux-mêmes que dans les nouveaux fidelles, leur teſte qui eſt JESUS-CHRIST: mais il veut en même-temps qu'ils ſoient doux & *ſimples comme des colombes*, pour ſouffrir ſans trouble & ſans fiel tous les mauvais traitemens de ces injuſtes perſécuteurs. Il ne leur promet que des maux; & il leur apprend que la victoire doit eſtre le fruit de leurs ſouffrances.

Hieron. in hunc locum.

Saint Chryſoſtome ne peut aſſez s'étonner de ce que de pauvres gens accoûtumez à la peſche, qui ne connoiſſoient que leurs filets, n'ont point quitté JESUS-CHRIST auſſi-toſt qu'il leur eut dit, Que les Tribunaux ſeroient tous contr'eux; que les Rois deviendroient leurs perſécuteurs;

Chryſoſt. in ſuper.

que les ſynagogues les haïroient ; que les Juifs & les Gentils, les Princes & les peuples conſpireroient tous enſemble pour les perdre : & ce qui eſt encore plus horrible, qu'il ſe commettroit un grand nombre de parricides & de fratricides à cauſe d'eux. Mais comme il dit excellemment dans la ſuite, cette humble ſimplicité avec laquelle ils écoutérent des choſes ſi étonnantes, ſans s'arreſter à toutes les abſurditez qu'ils pouvoient trouver dans ce qu'on leur commandoit & ce qu'on leur prédiſoit, eſtoit une preuve admirable de la ſageſſe de leur divin maiſtre, qui les rempliſſoit intérieurement de foy & de force, pour les empêcher de ſuccomber à tant de ſujets capables de les abbattre. C'eſtoit d'ailleurs une grande conſolation pour eux de ſçavoir qu'ils ſouffriroient toutes ces choſes pour la gloire de ſon nom, & d'eſtre aſſurez qu'ils ne ſouffriroient pas comme des méchans & des ennemis publics, mais comme les défenſeurs de la ſainteté de ſa doctrine & de ſa divinité. Mais ce qui devoit les affermir contre toute crainte, c'eſt que JESUS-CHRIST leur demandoit ſeulement, dit ſaint Jérôme, qu'ils luy offriſſent la volonté de leur cœur : & il s'engageoit en même-temps à parler dans eux pour luy-même, & à répandre la grace de ſon Saint-Eſprit dans leurs cœurs, pour les remplir de ſageſſe dans leurs réponſes : car, comme dit ſaint Hilaire, lorſque noſtre foy eſt toute appliquée aux préceptes de la volonté de noſtre Dieu, elle ne manquera point d'eſtre éclairée de ſes divines lumiéres, pour ſçavoir ce qu'elle aura à répondre. Qui eſtoit-ce donc qui devoit les faire perſévérer conſtamment dans un eſtat ſi oppoſé à tous les ſens

Hieron. in hunc locum.

Hilarius in Matth. can. 10.

Chryſoſt. ut ſupr. & à toute la nature ? C'eſtoit la grace de celuy qui les envoyoit, & qui les devoit ſauver du milieu de tant de maux.

℣. 23. *Lors donc qu'ils vous pourſuivront dans une ville, fuyez dans une autre. Je vous dis en vérité, que vous n'aurez pas achevé de parcourir toutes les villes d'Iſraël, que le Fils de l'homme ne vienne.*

Cyprian. epiſt. 14. Athanaſ. de fug. apol. 1. pag. 707. 708. &c. Gregor. Nazian. orat. 1. Tertul. de fug. in perſecut. cap 5. 6.

Cette fuite dans les perſécutions, qui nous eſt, ſelon les Péres, non pas ſeulement permiſe, mais commandée, a eſté une des choſes qui a le plus enflammé le zele outré de Tertullien, depuis qu'il ſe fut ſéparé de l'Egliſe Catholique, pour ſe joindre aux Montaniſtes. Il appelloit une ſainte généroſité, & un devoir indiſpenſable de tous les Chreſtiens, de s'expoſer témérairement aux perſécutions. Et il aimoit mieux que l'on fiſt paroiſtre du courage en s'engageant dans le combat, quand on auroit dû y ſuccomber, que non pas qu'on miſt ſa foy à couvert en fuyant. Ce n'eſt pas là la maniére dont les ſaints Evêques de l'Egliſe ont expliqué ce paſſage, & ont jugé que l'on devoit ſe conduire dans les perſécutions. Ils font voir, non ſeulement par l'exemple de pluſieurs Saints tant de l'ancien que du nouveau Teſtament, mais encore par celuy de JESUS-CHRIST même, qui ſe déroba diverſes fois à la fureur de ſes ennemis, qu'il y a pluſieurs occaſions, où non ſeulement l'on peut, mais l'on doit ſe retirer, encore plus pour les autres que pour ſoy-même. C'eſt ainſi que ſaint Cyprien témoigne que ç'avoit eſté pour obéïr au commandement du Seigneur, que la perſécution s'eſtant élevée à Carthage, & le peuple demandant ſa mort avec de grands cris, il s'eſtoit

s'eſtoit retiré, non tant pour luy-même que pour ſes fréres, dans la crainte qu'il avoit de contribuer témérairement par ſa preſence à augmenter le tumulte. Mais ſa retraite ne l'empêcha pas de ſervir ſes fréres du lieu même où il s'eſtoit retiré, & de conduire ſon Egliſe autant qu'il pouvoit par ſes lettres, ſelon les préceptes du Seigneur, & les régles de l'Evangile. Car en effet, dit ſaint Auguſtin, qui pourroit croire que JESUS-CHRIST en nous diſant *de fuir d'une ville dans une autre quand on nous pourſuit*, ait voulu que les peuples qu'il a rachetez de ſon propre ſang, demeuraſſent abandonnez, & ſans le ſecours dont ils ont beſoin néceſſairement pour vivre ? Que ceux-là donc, ajoûte-t-il, fuyent d'une ville dans une autre, à qui les perſécuteurs en veulent perſonellement, pourvû que l'Egliſe ne ſoit pas en même-temps abandonnée par les autres qui ne ſont pas recherchez comme eux : mais quand le péril eſt commun, & aux Evêques & à leur Clergé, craignons plutoſt alors que les membres du corps de JESUS-CHRIST ne meurent ſpirituellement faute de noſtre ſecours, que non pas que les membres de noſtre corps ne ſoient expoſez à la cruauté & aux tourmens des perſécuteurs. « *Auguſt. epiſt.* 180.

Que s'il eſt permis, ou commandé même, ſelon les Péres, aux Apoſtres & aux Evêques leurs ſucceſſeurs, de ſe retirer lorſqu'on les pourſuit perſonellement, & que le ſalut des peuples n'eſt point en danger par leur retraite ; on ne peut douter que ce précepte ne regarde beaucoup plus les ſimples fidelles, qui doivent craindre par une humble deffiance d'eux-mêmes, de s'expoſer témérairement aux perſécuteurs. Et c'eſt ainſi qu'on

en a preſque toûjours uſé dans l'Egliſe, qui condamnoit de préſomption ceux qui oſoient ſe preſenter d'eux-mêmes aux infidelles, contre cette loy établie par JESUS-CHRIST.

De la fuite des Apoſtres d'une ville dans une autre, il devoit en revenir un grand avantage pour l'Egliſe : car à meſure qu'ils eſtoient perſécutez en un lieu ils paſſoient en un autre. Et ainſi, *Hilar. in Matth. can. 10.* ſelon la réfléxion de ſaint Hilaire, la prédication de la vérité ſe communiquant de Judée en Grece, & de Grece dans toutes les nations ; le mal qu'on faiſoit ſouffrir aux Apoſtres, devenoit une ſource de bénédiction pour les peuples différens de la terre, parce que la ſemence de la foy ſe répandoit d'autant plus que la perſécution diſperſoit de tous coſtez ces ſacrez miniſtres de JESUS-CHRIST : mais afin que l'on connût qu'après que les nations auroient crû à la prédication des Apôtres, la foy ſeroit réſervée aux reſtes d'Iſraël pour le temps du dernier avenement du Sauveur, il ajoûte : *Je vous dis en vérité, que vous n'aurez point achevé de parcourir toutes les villes d'Iſraël, que le Fils de l'homme ne vienne* ; c'eſt-à-dire, comme l'explique ſaint Hilaire, qu'après que la multitude des nations ſeroit entrée dans l'Egliſe, les reſtes d'Iſraël deſtinez pour remplir le nombre des Saints, ſeroient appellez à la même Egliſe aux approches du ſecond avenement du Fils de Dieu. Et ainſi il leur annonçoit obſcurément par ces paroles, & l'incrédulité future des Juifs, & leur retour à la foy.

℣. 24. juſqu'au 28. *Le diſciple n'eſt point au-deſſus du maiſtre, ni l'eſclave au-deſſus de ſon ſeigneur. C'eſt aſſez au diſciple d'eſtre comme ſon*

maiſtre.... S'ils ont appellé le pére de famille Béelzebut, combien plus traiteront-ils de même *ſes domeſtiques? &c.*

Ce devoit eſtre un grand ſujet de conſolation pour *les diſciples*, de voir que ce qui leur arrivoit eſtoit arrivé auparavant à leur divin *maiſtre*, qui eſt JESUS-CHRIST; & ceux qui eſtoient *les domeſtiques* du *Seigneur* trouvoient dans les ſouffrances de ce vray *pére de famille*, dequoy ſe fortifier dans tout ce qu'ils auroient à ſouffrir de la part des hommes. C'a eſté auſſi cette même conſidération qui a ſervi durant tout le cours des ſiécles à affermir ceux, qui à l'exemple de JESUS-CHRIST & des Apoſtres, ont eſté traitez en des termes injurieux lorſqu'ils défendoient la vérité de la foy. Et il eſt rare que la patience des plus grands Saints n'ait eſté éprouvée par les calomnies de ceux à qui le démon rendoit leur vertu inſupportable. C'eſt donc le caractére particulier des vrais *domeſtiques* de JESUS-CHRIST, ce grand *pére de famille*, de porter non ſeulement ſes ſtigmates dans leur corps par leurs ſouffrances, mais encore de ſouffrir dans leur réputation les fleſtriſſures les plus atroces; comme on n'a pas craint de noircir celuy qui eſt la ſainteté même, en le nommant du nom exécrable de *Béelzebut*, & en l'accuſant de ne chaſſer les démons que par la vertu de ce prince des démons. Noſtre Seigneur, qui eſt la lumiére éternelle, le chef de tous les Chreſtiens, & le pére de l'immortalité, a donc voulu conſoler & fortifier par ſon exemple ſes diſciples contre ce qu'ils avoient à ſouffrir. Il a voulu les bien avertir qu'ils ne devoient pas s'attendre à eſtre traitez plus favorablement que luy, s'ils le regardoient

Chryſoſt. in Matt. hom. 35.

Hilar. in Matth. can. 10.

véritablement comme leur *Seigneur* & leur maître : & il les a engagez non ſeulement à ne pas craindre, mais à tenir même à gloire de luy reſſembler dans leurs ſouffrances. *Ne les craignez point*, leur dit JESUS-CHRIST ; *car il n'y a rien de caché qui ne doive eſtre découvert* ; c'eſt-à-dire, ſelon l'explication de ſaint Chryſoſtome, ſi on vous appelle maintenant des ſéducteurs, ſi l'innocence de voſtre conduite & la vérité de voſtre doctrine ſont cachées à l'eſprit des hommes, tout le monde reconnoiſtra dès icy-bas, & publiera hautement un jour que vous eſtes les Sauveurs de toute la terre : ou ſelon l'explication de ſaint Hilaire & de ſaint Jérôme, ne craignez point la cruauté des perſécuteurs, ni la rage de ceux qui publient des impoſtures contre vous ; car le jour du jugement viendra ; & alors voſtre vertu, auſſi-bien que leur malice, ſeront clairement connuës de tout le monde ; le jour viendra auquel Dieu jugeant le monde, découvrira le néant & la vanité de toutes ces choſes : *Dies judicii nulla hæc fuiſſe atque inania revelabit.* C'eſt donc à la lumiére de ce grand jour qu'il faut appeller intérieurement de toutes les injuſtices qu'on ſouffre icy-bas. C'eſt de ce jour où *tout ſera expoſé à la lumière*, qu'il eſt bon de ſe ſouvenir, afin de n'eſtre pas troublé en voyant la proſpérité preſente des pécheurs, & l'accablement où ſont les juſtes. Tout paſſera promtement, & *ce qui eſt caché ſe découvrira* ; quoique la foy le découvre dès à preſent à tous ceux qui ne mettent point leur eſpérance dans le ſiécle, qui attendent, comme Abraham la cité céleſte, & qui ſe regardent, à l'exemple des anciens juſtes, comme étrangers & voyageurs ſur la terre.

Hilar. in Matth. can. 10. Hieron. in hunc locum.

Hebr. 11. 10. 13.

JESUS-CHRIST ſe ſert d'une eſpece de parabole, en commandant aux Apoſtres de *dire dans la lumiére ce qu'il leur diſoit dans l'obſcurité, & de prêcher ſur le haut des maiſons ce qui leur avoit eſté dit à l'oreille.* On ne voit pas, dit S. Chryſoſtome, qu'il leur parlât à l'oreille. Mais parce qu'il leur parloit ſouvent en particulier, & dans la Paleſtine, qui eſtoit comme un petit coin de la terre, il dit qu'il *parloit dans l'obſcurité & à l'oreille*, en comparaiſon de la liberté avec laquelle il devoit un jour les faire parler pour la prédication de l'Evangile. Car ils devoient, comme il le dit, annoncer la foy, non à quelques villes ſeulement, mais à toutes les parties du monde, avec cette ſainte hardieſſe que le Fils de Dieu a voulu nous exprimer, en leur diſant *de prêcher ſur les toits* ou *ſur le haut des maiſons*, qui eſtoient faits en terraſſes, & où l'on pouvoit parler comme d'une eſpece de tribune à ceux qui eſtoient en-bas : *Quod vos erudivi in parvulo Judææ loco, in univerſis urbibus, & in toto mundo audacter dicite.*

Chryſoſt. ut ſuprà.

Hieron. in hunc locum.

℣. 28. juſqu'au 32. *Ne craignez point ceux qui tuent le corps & qui ne peuvent tuer l'ame : mais craignez plutoſt celuy qui peut perdre & l'ame & le corps dans l'enfer. N'eſt-il pas vray que deux paſſereaux ne ſe vendent qu'une obole, &c.*

Le ſens des paroles de JESUS-CHRIST eſt celuy-cy : Les hommes qui vous perſécutent peuvent bien vous faire mourir quand vous prêcherez mon Evangile : mais c'eſt à la mort de voſtre corps que ſe borne tout leur pouvoir. Et voſtre ame au milieu des chaînes & des priſons, des ſupplices & de la mort même, conſerve ſa liberté. N'ayez donc aucune crainte des hommes en prê-

chant la foy, puiſque leur puiſſance eſt ſi bornée. Mais craignez ſouverainement voſtre Dieu, ſi vous manquez à luy obéïr; puiſqu'il a également le pouvoir de faire ſentir ſa colére à voſtre corps & à voſtre ame en puniſſant éternellement l'un & l'autre dans l'enfer. Que ſi *des paſſereaux* qui ſont ſi petits & d'un ſi vil prix, ne laiſſent pas d'eſtre en conſidération devant Dieu; & ſi nul des moindres animaux n'échappe à ſa providence, & ne meurt ſans ſa volonté; comment vous qui par la nature de voſtre ame eſtes éternels, pourriez-vous craindre que celuy qui veut que vous le regardiez comme *voſtre pére*, n'eût pas ſoin de vous? Que ſi enfin *il n'y a pas un cheveu de voſtre teſte qui ne ſoit compté*; comment pourroit-il vous négliger vous qu'il a choiſis pour porter le flambeau de l'Evangile par toute la terre?

Hieron. ibid.

Chryſoſt. ut ſuprà.

Hilar. in Matth. can. 10.

Hieron. in hunc locum. Hilarius ut ſupr. Chryſoſt. in Matth. hom. 35.

Ce n'eſt pas, dit ſaint Chryſoſtome, que Dieu compte effectivement, c'eſt-à-dire d'une maniére humaine, le nombre de nos cheveux; & ce n'eſt point, dit ſaint Hilaire, une choſe digne d'une ſi haute majeſté, de compter ainſi ces ſortes de choſes périſſables, *Neque enim dignum negotium eſt peritura numerare.* Mais quand il eſt dit, que *tous nos cheveux ſont comptez*; cela marque, ſelon les ſaints Péres, la ſcience infinie de Dieu, à laquelle ce qui paroiſt innombrable eſt connu parfaitement, ſa bonté voulant bien s'étendre juſqu'à conſerver en nous ce qu'il y a de plus vil & ce qui ne peut eſtre compté par les hommes. Puis donc qu'il connoiſt tout, & qu'il peut & veut vous ſauver, ne croyez pas qu'il vous abandonne lorſqu'il vous laiſſe ſouffrir quelque choſe. Sçachez qu'il veut, dit ſaint Chryſoſtome, non vous délivrer des maux

qu'on vous fait ſouffrir, mais vous apprendre à les mépriſer. Si la crainte de la mort vous peut arreſter dans la prédication de l'Evangile; c'eſt au contraire parce que vous la craignez que vous devez prêcher hardiment, puiſqu'il n'y a que cette ſainte hardieſſe qui vous puiſſe délivrer de la vraye mort. Vos ennemis peuvent vous tuer; mais tous leurs efforts ne ſont pas capables de toucher à la plus noble partie de vous-mêmes. Craignez donc, non pas les tourmens des hommes, mais ceux de l'enfer dont Dieu vous menace.

℣. 32. juſqu'au 37. *Quiconque donc me confeſſera & me reconnoiſtra devant les hommes, je le reconnoiſtray auſſi moy-même devant mon Pére qui eſt dans les cieux.... Ne penſez pas que je ſois venu apporter la paix ſur la terre, &c.*

JESUS-CHRIST avoit choiſi les Apoſtres pour prêcher ſon Evangile à toute la terre, & pour rendre gloire à ſon ſaint nom devant tous les peuples, autant par la ſainteté de leur vie, que par la vérité de leur doctrine. Ainſi ils auroient trahi leur miniſtére, ſi la crainte des perſécuteurs ou quelques autres conſidérations humaines leur avoient lié la langue pour les empêcher de rendre à la vérité & au nom de JESUS-CHRIST le témoignage qu'ils luy devoient. Mais ſaint Chryſoſtome a regardé ce que le Fils de Dieu dit icy, comme s'adreſſant en général à tout le monde, & non à ſes ſeuls Apoſtres. Il exige donc de tous ſes diſciples qu'ils ſoient courageux. Il ne veut point que ceux qui ſont enrollez dans ſa ſainte milice, ſoient des hommes lâches & timides. Il prétend qu'ils tiennent à gloire de vivre comme il a fait, de ſouffrir comme il a ſouffert, & de profeſſer ſa *Chryſoſt. ut ſupr.*

doctrine, quoiqu'oppoſée à l'orgueil des ſages & des grands du ſiécle. La récompenſe qu'il promet à ceux qui feront paroiſtre ce ſaint courage dans la confeſſion de la foy, & le châtiment dont il menace ceux qui rougiront de luy rendre témoignage, eſtoient capables également d'affermir ſes vrais diſciples. Car qui pourra refuſer de reconnoiſtre devant les hommes pour ſon Seigneur un Homme-Dieu, qui l'aſſûre qu'il le reconnoiſtra pour ſon diſciple devant ſon Pére céleſte? Et qui ne craindra de renoncer icy-bas celuy qui le menace de le renoncer au jour de ſon jugement? Toutes les fois donc qu'on nous décrie à cauſe que nous ſommes les ſerviteurs de JESUS-CHRIST, ſouvenons-nous, dit ſaint Chryſoſtome, que la diſpenſation des biens & des maux eſt réſervée pour l'autre vie; que ce n'eſt point icy-bas que nous devons nous hâter de chercher noſtre ré-
Rom. 8. 24. compenſe; mais que *c'eſt par l'eſpérance*, ſelon ſaint Paul, *que nous ſommes ſauvez*. Car tous les biens de ce monde ſeroient indignes d'eſtre regardez comme la récompenſe des diſciples de JESUS-CHRIST; & tous les maux de ce monde ne ſont pas plus dignes d'eſtre comparez à la récompenſe qui les attend dans le ciel. C'eſt-là que le Pére éternel, qui a daigné devenir auſſi leur pére, les rendra héritiers du même royaume que JESUS-CHRIST, & qu'il les reconnoiſtra pour ſes enfans, de même qu'ils *ont reconnu* ſon Fils pour leur Seigneur & leur maiſtre.

Mais afin que ſes Apoſtres, & en général tous ſes diſciples ne fuſſent point étonnez de ce qu'il leur annonçoit tant de perſécutions de la part des hommes, il leur déclare une grande vérité; ſça-

voir, Qu'il *eſtoit venu, non pour apporter la paix ſur la terre, mais l'épée*, & *pour faire de* terribles *ſéparations* dans les familles. Quoy donc, s'écrie ſaint Jean Chryſoſtome, JESUS-CHRIST n'avoit-il pas commandé à ſes Apoſtres de donner la paix à une maiſon en y entrant? Les Anges n'avoient-ils pas dit à ſa naiſſance: *Gloire à Dieu dans le ciel, & paix aux hommes ſur la terre?* Et les Prophetes n'avoient-ils pas tous prédit cette paix que Dieu donneroit un jour aux hommes? Il eſt vray: mais le Fils de Dieu, en retranchant une partie qui gaſtoit l'autre, a donné la paix qu'il avoit promiſe; comme un médecin rend à un corps la ſanté, qui en eſt la paix, en coupant un membre infecté qui le gaſtoit. La foy de JESUS-CHRIST a eſté, dit ſaint Jérôme, annoncée: & en même temps tout l'univers s'eſt diviſé contre ſoy-même. Chaque maiſon a eu des fidelles & des infidelles. Et c'eſt ainſi qu'une bonne guerre a eſté apportée afin qu'une paix mauvaiſe fût rompuë. Le Fils de Dieu ne vouloit donc pas que ſes diſciples fuſſent étonnez, lorſque toute la terre ſe ſouleveroit contr'eux, & que les familles ſe diviſeroient contr'elles-mêmes. Car lorſque ce qu'il y a d'incurable aura eſté retranché, le ciel ſe réconciliera avec la terre, & il y aura une paix parfaite.

Chryſoſt. in Matth. hom. 36.

Hier. in hunc loc.

La parole du Seigneur eſt appellée dans l'Ecriture, *une épée ſpirituelle*; une *épée à deux tranchans, qui pénétre juſques dans les replis de l'ame & de l'eſprit, juſques dans les jointures & dans les mouelles, & qui diſcerne les penſées & les mouvemens du cœur.* C'eſt cette *épée* que le Fils de Dieu eſt venu apporter ſur la terre, lorſque par ſa *parole vivante & efficace*, comme l'appelle ſaint Paul, il a pro-

Epheſ. 6. 17. Hebr. 4. 12.

Hilar. in Matth. can. 10.

duit ces grandes *ſéparations* dont il eſt parlé icy, & que dans les mêmes familles, ceux qui ont embraſſé la foy ont *eu pour* leurs *ennemis ceux de leur propre maiſon*, qui ont réſiſté à la parole de la vérité. Dieu n'eſtoit pas néanmoins proprement l'auteur de ces funeſtes diviſions, dit S. Chryſoſtome, & elles devoient eſtre regardées comme l'effet des ténébres & de la malice des hommes. Il eſt vray qu'il parle comme s'il en eſtoit l'auteur. Mais c'eſt la coûtume de l'Ecriture, de s'exprimer de la ſorte; parce qu'il n'arrive rien dans le monde qui ne ſoit ſoumis à l'ordre de ſa providence ou de ſa juſtice. Et JESUS-CHRIST en uſant icy du même langage, vouloit empêcher que ſes diſciples ne ſe troublaſſent, lorſqu'ils verroient arriver tous les maux dont il les avoit ſi bien avertis.

℣. 37. *Celuy qui aime ſon pére ou ſa mére plus que moy, n'eſt pas digne de moy, &c.*

C'eſt en cela que le Fils de Dieu a apporté l'épée ſur la terre, qu'il nous a appris à nous ſéparer plutoſt de noſtre pére & de noſtre mére, & de tout ce qui nous eſt le plus cher, qu'à nous éloigner de noſtre Dieu. L'épouſe du ſaint Cantique, dit de l'époux: *Il a réglé dans moy la charité.* Cet ordre & ce réglement eſt neceſſaire, dit ſaint Jérôme dans tout ce qu'on aime. Aimez après Dieu, voſtre pére, aimez voſtre mére, aimez vos enfans. Que s'il arrive une occaſion où l'amour de noſtre pére, de noſtre mére, & de nos enfans entre en balance avec l'amour de noſtre Dieu, & que l'un & l'autre ne puiſſe eſtre conſervé en même-temps; nous devons alors haïr nos proches d'une ſainte haine, & conſerver inviolablement la piété envers Dieu. Il ne nous défend donc pas, d'aimer noſtre

Cant. c. 2. 4.

Hieron. in hunc locum.

pére & noſtre mére, mais ſeulement, de les aimer plus que luy. C'eſt pourquoy, dit ſaint Chryſoſtome, on ne doit jamais leur obéir contre l'obéïſſance qui eſt dûë à Dieu. Que ſi quelqu'un demandoit, comment il peut eſtre juſte de ſe ſéparer ainſi de ſes proches; qu'il conſidére avec un Ancien, que lorſqu'il demeure avec eux dans l'erreur, bien loin de leur eſtre utile alors, il périra malheureuſement avec eux. Il eſt donc juſte & très-juſte, que celuy qui veut ſe ſauver ſe ſépare de celuy qui ne le veut pas.

Chryſoſt. in Matth. hom. 36.

Clemens recogn. lib. 6.

℣. 38. 39. *Celuy qui ne prend pas ſa croix & ne me ſuit pas, n'eſt pas digne de moy. Celuy qui conſerve ſa vie, la perdra; & celuy qui aura perdu ſa vie pour l'amour de moy, la conſervera.*

Il faut toûjours, dit ſaint Jérôme, porter noſtre croix, pour faire connoiſtre que nous aimons toûjours JESUS-CHRIST: *Semper crux portanda eſt, ut ſemper nos Chriſtum amare doceamus:* c'eſt-à-dire, que la mortification, & l'humble réſignation à tout ce qu'il plaiſt à Dieu de permettre que nous ſouffrions, eſt la preuve la plus aſſurée de l'amour que nous luy portons. Car on aime Dieu, non de la langue, mais du cœur, & en ſe ſoumettant à ſa volonté. Or la patience dans les afflictions, eſt la marque la plus aſſurée de cette ſoumiſſion; & c'eſt elle qui nous donne, comme dit ſaint Paul, plus de ſujet d'eſpérer que l'amour de Dieu eſt répandu dans noſtre cœur par le ſaint Eſprit. Mais comme il y a bien des perſonnes qui *portent leur croix* inutilement, c'eſt-à-dire, qui ſupportent les afflictions de leur eſtat, ou avec un eſprit de Philoſophe, ou avec une eſpece de ſtupidité & d'inſenſibilité, JESUS-CHRIST n'oblige

Hieron. in hunc locum.

Rom. c. 5. v. 4. 5.

pas ſeulement ſes diſciples à porter leur croix, mais *à le ſuivre* ; c'eſt-à-dire, à l'imiter dans la maniére dont il portoit tous les jours luy-même ſa croix, lorſque travaillant ſans ceſſe pour le bien des hommes, guériſſant leurs maladies, & leur découvrant tous les treſors de ſa vérité & de ſa grace, il ne laiſſoit pas d'eſtre traité d'eux avec les derniers outrages.

Il pouvoit auſſi leur marquer par là le genre de mort qu'il devoit ſouffrir, & le courage avec lequel ils le devoient ſuivre juſqu'à la mort, & à la mort de la croix, s'ils y eſtoient engagez pour ſa gloire, & pour le ſalut de leurs fréres. C'eſt ce qu'il explique davantage lorſqu'il ajoûte ; Que *celuy qui conſerveroit ſa vie, la perdroit* ; & que *celuy* au contraire *qui perdroit ſa vie pour l'amour de luy, la conſerveroit*. Conſidérez, dit ſaint Chryſoſtome, ce que l'on perd quand on aime trop la vie preſente ; & ce qu'on gagne lorſqu'on ſçait bien la haïr quand il le faut. Quelle eſt la raiſon qui vous empêche de mépriſer voſtre vie ? Eſt-ce à cauſe que vous l'aimez ? Si vous l'aimez, mépriſez-la ; & alors vous retirerez un grand avantage de ce mépris, en faiſant connoiſtre que vous aimez comme il faut aimer, ce que vous ne mépriſez que pour l'amour du Seigneur. Qui n'auroit reçu avec une extrême joye, s'écrie le même Saint, des hommes ſi généreux & ſi détachez, qui parcouroient comme des lions toute la terre, & qui mépriſoient tout ce qui les regardoit, pour pouvoir ſauver les autres.

Chryſoſt. in Matth. hom. 36.

Saint Hilaire dit d'une maniére plus ſpirituelle, Que nous devons embraſſer la mort, en mourant véritablement au péché, & en entrant dans la vie

Hilar. in Matth. can. 10.

nouvelle de la grace; qu'il faut attacher nos vices à la croix de JESUS-CHRIST, & nous garder ſur toutes choſes de vouloir ſauver noſtre vie aux dépens de noſtre ſalut; en nous ſouvenant que par la perte de la vie ſi courte que nous menons icy-bas, nous gagnons avec uſure l'immortalité bienheureuſe.

℣. 40. juſqu'à la fin du chap. *Celuy qui vous reçoit, me reçoit: & celuy qui me reçoit, reçoit celuy qui m'a envoyé. Celuy qui reçoit un Prophete en qualité de Prophete, recevra la récompenſe du Prophete, &c.*

Le Fils de Dieu avoit interdit auparavant l'or & l'argent aux Apoſtres: & tous ſes préceptes ſembloient rendre la condition des Evangéliſtes fort dure. Il tempére preſentement par l'eſpérance des choſes qu'il leur promet, ce qu'il y avoit d'auſtére dans ſes préceptes. *Celuy*, leur dit-il, *qui vous reçoit, me reçoit: & celuy qui me reçoit, reçoit celuy qui m'a envoyé.* Il fait donc connoiſtre par là, que chaque fidelle qui recevroit les Apoſtres, devoit eſtre perſuadé qu'il recevoit JESUS-CHRIST-même. Ainſi, après que le Fils de Dieu avoit déclaré le péril qu'il y avoit à refuſer de recevoir les Apoſtres, il releve maintenant au-delà de ce qu'on auroit pu croire, le mérite de ceux qui les recevroient. Et il leur apprend en même-temps ſa qualité de médiateur; puiſqu'eſtant ſorti de Dieu, dit ſaint Hilaire, & ayant eſté reçu de nous, il a fait par luy-même comme une transfuſion de Dieu en nous. Car celuy qui reçoit les Apoſtres, reçoit JESUS-CHRIST: & celuy qui reçoit JESUS-CHRIST, reçoit Dieu le Pére; parce qu'il ne reçoit dans les Apoſtres que ce qui

« *Hilar. in Matth. can. 10.*

» eſt en JESUS-CHRIST ; & qu'ainſi ſuivant cet-
» te ſubordination de graces, c'eſt la même choſe
» de recevoir les Apoſtres, & de recevoir Dieu
» même ; parceque JESUS-CHRIST eſt dans les
» Apoſtres, & que Dieu eſt en JESUS-CHRIST :
Perque hunc ordinem gratiarum, non aliud eſt Apoſtolos recepiſſe, quàm Deum : quia & in illis Chriſtus, & in Chriſto Deus habitat.

Chryſoſt. ut ſupr. *Celuy qui reçoit un Prophete & un juſte en qualité de Prophete & de juſte* ; c'eſt-à-dire, celuy qui reçoit un Prophete ou un Docteur évangélique, & un homme juſte, non dans la vûë d'aucun intéreſt, ni dans aucune autre conſidération humaine, mais à cauſe ſeulement qu'*il eſt juſte*, & qu'*il eſt Prophete, recevra la récompenſe du Prophete & du juſte* : ce que ſaint Jean Chryſoſtome entend ainſi. Il recevra la récompenſe que mérite celuy qui reçoit un juſte ou un Prophete, ou la récompenſe que ce Prophete & ce juſte recevront eux-mêmes de Dieu. Car celuy qui reçoit un Prophete & un juſte, reçoit celuy qui habite dans le juſte & dans le Prophete, & ſe rend digne d'une récompenſe proportionnée à la grandeur de ſa foy. Il ne faut donc pas ſe diſpenſer d'exercer l'hoſpitalité à l'égard du juſte ou du Prophete, ſous prétexte qu'il y a bien des Prophetes & des Prédicateurs qui prennent injuſtement une qualité qui ne leur appartient pas. Car JESUS-CHRIST, comme le remarque ſaint Jérôme, a remédié à ce ſcandale, en remarquant la condition à laquelle il attachoit la récompenſe ; qui eſtoit, que l'on regardât comme juſte celuy que l'on recevoit. Ainſi ce qu'on fera en cela par le mouvement d'une bonne conſcience, ne ſera point inutile pour noſtre ſalut, &

Hilar. ut ſuprà.

Hier. in hunc loc.

Hilar. ut ſuprà.

le crime de l'infidélité des autres ne pourra nuire à l'eſpérance de noſtre foy : parce que, comme dit un Père, ce n'eſt pas aux péchez de l'homme, mais à la qualité de diſciple qu'on a rendu cet honneur ; & que la récompenſe ſe donne ſelon la foy de celuy qui fait l'aumône, & ne dépend pas du menſonge de celuy qui la reçoit : *Cùm mercedem ſuam dantis fide, non aſſumentis mendacio conſequatur.*

JESUS-CHRIST a ſoin encore d'oſter à ceux qui ſont pauvres tout ſujet de s'excuſer ſur leur pauvreté, en n'exigeant d'eux qu'une choſe auſſi facile qu'eſt celle de donner de tout ſon cœur un verre d'eau froide à celuy qui en a beſoin. Il marque exprès, dit le même Saint, de *l'eau froide*, parce que rien n'eſt plus aiſé à donner, & qu'on ne peut s'en diſpenſer ſur l'impuiſſance où l'on ſeroit d'acheter du bois pour faire chauffer cette eau. C'eſt donc en vain, dit ſaint Jérôme, que vous objectez que vous eſtes pauvre pour vous diſpenſer de faire l'aumône, lorſque voſtre conſcience vous reproche une autre cauſe. Vous pouvez tromper celuy qui vous y exhorte. Mais ſçachez que vous ne recueillerez qu'à proportion de ce que vous aurez ſemé, ſelon la parole de ſaint Paul. *Hier. in hunc loc.*

CHAPITRE XI.

1. // JESUS ayant achevé de donner ces inſtructions à ſes douze Diſciples, partit de là pour s'en aller enſeigner & prêcher dans // les villes *d'alentour*.

1. ET factum eſt, cùm conſummaſſet Jeſus, præcipiens duodecim diſcipulis ſuis, tranſiit inde ut doceret & prædicaret in civitatibus eorum.

Luc. 7. 18. + II. Dimanche de l'Advent.

2. Or † Jean ayant appris dans la priſon les œuvres *merveilleuſes* de JESUS-CHRIST, envoya deux de ſes diſciples

2. Joannes autem cùm audiſſet in vinculis opera Chriſti, mittens duo de diſcipulis ſuis,

3. luy dire: Eſtes-vous celuy qui doit venir, ou ſi nous devons en attendre un autre?

3. ait illi: Tu es qui venturus es, an alium expectamus?

4. Et JESUS leur répondit: Allez raconter à Jean ce que vous avez entendu, & ce que vous avez vû.

4. Et reſpondens Jeſus ait illis: Euntes renuntiate Joanni quæ audiſtis, & vidiſtis.

Iſai. 35. 5. 61. 1.

5. Les aveugles voyent, les boiteux marchent, les lépreux ſont // guéris, les ſourds entendent, les morts reſſuſcitent, l'Evangile eſt annoncé aux pauvres:

5. Cæci vident, claudi ambulant, leproſi mundantur, ſurdi audiunt, mortui reſurgunt, pauperes evangelizantur:

6. & heureux celuy qui ne // prendra point de moy un ſujet de ſcandale & de chûte.

6. & beatus eſt, qui non fuerit ſcandalizatus in me.

1. *autr.* JESUS ayant achevé de donner ces préceptes, &c.
Ibid. *l.* leurs villes.
5. *l.* purifiez.
6. *l.* ſera pointe andaliſé en moy.

7. Illis

7. Illis autem abeuntibus, cœpit Jesus dicere ad turbas de Joanne: Quid existis in desertum videre? Arundinem vento agitatam?

8. Sed quid existis videre? Hominem mollibus vestitum? Ecce qui mollibus vestiuntur, in domibus regum sunt.

9. Sed quid existis videre? Prophetam? Etiam dico vobis, & plus quàm Prophetam.

10. Hic est enim de quo scriptum est: Ecce ego mitto angelum meum ante faciem tuam, qui præparabit viam tuam ante te.

11. Amen dico vobis, non surrexit inter natos mulierum major Joanne Baptista: qui autem minor est in regno cælorum, major est illo.

12. A diebus autem Joannis Baptistæ usque nunc, regnum

7. Lorsqu'ils s'en furent allez, JESUS commença à parler de Jean au peuple en cette sorte: Qu'estes-vous allé voir dans le desert? Un roseau agité du vent? *Luc.* 7. 24.

8. Qu'estes-vous, *dis-je*, allé voir? Un homme vestu // avec luxe & avec molleſſe? Vous sçavez que ceux qui s'habillent de cette sorte sont dans les maisons des Rois.

9. Qu'estes-vous donc allé voir? Un Prophete? Ouy, je vous le dis, & plus qu'un Prophete.

10. Car c'est de luy qu'il a esté écrit: J'envoye devant vous mon ange, qui vous préparera la voye où vous devez marcher ¶. *Mal.* 3. 1. *Marc.* 1. 2. *Luc.* 7. 27.

11. Je vous dis en vérité, qu'entre ceux qui sont nez de femmes, il n'y en a point eu de plus grand que Jean Baptiste: // mais celuy qui est le plus petit dans le royaume des cieux, est plus grand que luy.

12. Or depuis le temps de Jean Baptiste jusqu'à present, le royaume des cieux se prend

8. *l.* d'habits mols.

11. *autr.* mais celuy qui est plus petit que luy, &c. *Expl.* JESUS-CHRIST qui est plus petit pour l'âge, & qui passe pour moindre que luy dans vos esprits.

par violence, & *ce ſont* les violens *qui* l'emportent.

cælorum vim patitur, & violenti rapiunt illud.

13. Car juſqu'à Jean tous les Prophetes, auſſi-bien que la loy, ont // prophétiſé:

13. Omnes enim Prophetæ & lex, uſque ad Joannem prophetaverunt:

Mal. 4.5. 14. // & ſi vous voulez comprendre ce que je vous dis, c'eſt luy-même qui eſt cet Elie qui doit venir.

14. & ſi vultis recipere, ipſe eſt Elias, qui venturus eſt.

15. Que celuy-là l'entende, qui a des oreilles pour entendre.

15. Qui habet aures audiendi, audiat.

16. Mais à qui diray-je que ce peuple cy eſt ſemblable? Il eſt ſemblable à ces enfans qui ſont aſſis dans la place, & qui crient à leurs compagnons,

16. Cui autem ſimilem æſtimabo generationem iſtam? Similis eſt pueris ſedentibus in foro, qui clamantes coæqualibus

17. & leur diſent: // Nous avons chanté pour vous *réjouir*, & vous n'avez point danſé: nous avons chanté des airs lugubres, & vous n'avez point témoigné de deuil.

17. dicunt: Cecinimus vobis, & non ſaltaſtis: lamentavimus, & non planxiſtis.

18. Car Jean eſt venu ne mangeant ni ne beuvant, & ils diſent: Il eſt poſſedé du démon.

18. Venit enim Joannes neque manducans neque bibens, & dicunt: Dæmonium habet.

19. Le Fils de l'homme eſt venu mangeant & beuvant,

19. Venit filius hominis manducans &

13. expl. *annoncé des choſes futures.*

14. *autr.* & ſi vous voulez le recevoir, il eſt luy-même cet Elie qui doit venir.

17. *gr.* nous avons joué de la fluſte.

bibens, & dicunt : Ecce homo vorax, & potator vini, publicanorum & peccatorum amicus : & juſtificata eſt ſapientia à filiis ſuis.

& ils diſent : Voilà un homme qui aime à faire bonne-chére & à boire du vin ; il eſt ami des Publicains & des gens de mauvaiſe vie : mais la ſageſſe a eſté juſtifiée par ſes enfans.

20. Tunc cœpit exprobrare civitatibus, in quibus factæ ſunt plurimæ virtutes ejus, quia non egiſſent pœnitentiam.

20. Alors il commença à faire des reproches aux villes dans leſquelles il avoit fait // beaucoup de miracles, de ce qu'elles n'avoient point fait pénitence.

21. Væ tibi, Corozain, væ tibi, Bethſaida : quia ſi in Tyro & Sidone factæ eſſent virtutes, quæ factæ ſunt in vobis, olim in cilicio & cinere pœnitentiam egiſſent.

21. Malheur à toy, Corozaïn, malheur à toy, Bethſaïde ; parce que ſi les miracles qui ont eſté faits au milieu de vous avoient eſté faits dans Tyr & dans Sidon, il y a long-temps qu'elles auroient fait pénitence dans le ſac & dans la cendre. *Luc.* 10. 13.

22. Veruntamen dico vobis : Tyro & Sidoni remiſſius erit in die judicii quàm vobis.

22. C'eſt pourquoy je vous déclare qu'au jour du jugement Tyr & Sidon ſeront traitées moins rigoureuſement que vous.

23. Et tu, Capharnaüm, nunquid uſque in cælum exaltaberis ? Uſque in infernum deſcendes ; quia, ſi in Sodomis factæ fuiſſent virtutes, quæ factæ

23. Et toy, Capharnaüm // t'éleveras-tu *toûjours* juſqu'au ciel ? Tu ſeras abbaiſſée juſqu'au fond de l'enfer ; parce que ſi les miracles qui ont eſté faits au milieu de toy

20. *autr.* le plus de miracles. | 23. *gr.* qui as été élevée.

avoient eſté faits dans Sodome, elle ſubſiſteroit peut-eſtre encore aujourd'huy.

ſunt in te, fortè manſiſſent uſque in hanc diem.

24. C'eſt pourquoy je vous déclare qu'au jour du jugement le païs de Sodome ſera traité moins rigoureuſement que toy.

24. Veruntamen dico vobis, quia terræ Sodomorum remiſſius erit in die judicii quàm tibi.

+ S. Matthias. S François. Pluſieurs SS. Martyrs.

25. † Alors JESUS dit ces paroles: Je vous rends gloire, mon Pére, Seigneur du ciel & de la terre, de ce que vous avez caché ces choſes aux ſages & aux prudens, & que vous les avez révélées aux ſimples & aux petits.

25. In illo tempore reſpondens Jeſus dixit: Confiteor tibi, Pater, Domine cæli & terræ, quia abſcondiſti hæc à ſapientibns & prudentibus, & revelaſti ea parvulis.

26. Ouy, mon Pere, *je vous en rends gloire //*, parce qu'il vous a ainſi plû.

26. Ita, Pater, quoniam ſic fuit placitum ante te.

Joan. 6. 46. 7. 28. 8. 19. 10. 15.

27. Mon Pére m'a mis toutes choſes entre les mains; & nul ne connoiſt le Fils que le Pére: comme nul ne connoiſt le Pére que le Fils, & celuy à qui le Fils l'aura voulu révéler.

27. Omnia mihi tradita ſunt à Patre meo. Et nemo novit Filium niſi Pater: neque Patrem quis novit niſi Filius, & cui voluerit Filius revelare.

28. Venez à moy vous tous qui eſtes fatiguez & qui eſtes chargez, & je vous ſoulageray.

28. Venite ad me omnes qui laboratis & onerati eſtis, & ego reficiam vos.

Jerem. 6. 16.

29. Prenez mon joug ſur vous, & apprenez de moy que je ſuis doux & humble

29. Tollite jugum meum ſuper vos, & diſcite à me, quia mitis

26. *autre* c'eſt ainſi, parce que vous l'avez voulu.

lum & humilis corde; & invenietis requiem animabus veſtris:

de cœur, & vous trouverez le repos de vos ames:

30. jugum enim meum ſuave eſt, & onus meum leve.

30. car mon joug eſt doux & mon fardeau eſt léger ¶.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 7. *JESUS ayant achevé de donner ces inſtructions à ſes douze Diſciples, partit de là pour s'en aller enſeigner & prêcher dans les villes d'alentour. Or Jean ayant appris dans la priſon les œuvres* merveilleuſes *de* JESUS-CHRIST, *envoya deux de ſes diſciples luy dire: Eſtes-vous celuy qui doit venir, &c.*

JESUS-CHRIST part de ce lieu où il venoit *de donner* tous ces *préceptes* & toutes ces *inſtructions* à ſes Apoſtres; & il ſe ſépare d'eux, comme il paroiſt par ſaint Luc. Après qu'il leur a donné leur miſſion, dit ſaint Chryſoſtome, il s'éloigne pour leur donner lieu d'agir par eux-mêmes, & de pratiquer ce qu'il venoit de leur preſcrire. Car s'il fût toûjours demeuré avec les Apoſtres, & s'il eût toûjours guéri les malades en leur compagnie, nul n'auroit voulu s'adreſſer à eux. Ainſi dans le même-temps que JESUS-CHRIST alla *enſeigner & prêcher dans les villes d'alentour*, les Apoſtres s'en allérent s'acquitter auſſi du miniſtére de la prédication, & guérir toutes ſortes de maladies, ſelon l'ordre qu'il leur en avoit donné. Ce que ſaint Matthieu marque enſuite des deux diſciples que ſaint Jean Baptiſte eſtant en priſon

Luc. 9. 6. 10. Chryſoſt. in Matth. hom. 37.

envoya à JESUS-CHRIST, & des choſes qu'il leur ordonna de luy dire, paroiſt d'abord ſurprenant. Car il ſemble que lorſqu'il fait demander au Fils de Dieu, *s'il eſtoit celuy qui devoit venir*, c'eſt-à-dire, le Meſſie attendu depuis ſi long-temps, il détruiſoit par cette eſpece de doute, la vérité qu'il avoit auparavant reconnuë, en le nommant publiquement *l'Agneau de Dieu* qui oſtoit le péché du monde. Mais ſaint Chryſoſtome, ſaint Hilaire & ſaint Jérôme font fort bien voir, qu'il eſt contre toute ſorte de raiſon d'attribuer ce que fit alors ſaint Jean à aucun doute. Et l'on ne peut croire avec la moindre apparence, que celuy à qui Dieu avoit fait connoiſtre le Meſſie avant ſa priſon, ait eſté privé de la lumiére du Saint-Eſprit depuis qu'il fut empriſonné. Pour connoiſtre donc quelle a eſté la raiſon de cette conduite qu'il tint alors, il faut remarquer avec ſaint Jean Chryſoſtome, que ſes diſciples avoient toûjours une ſecrette jalouſie contre JESUS-CHRIST; & que leur ſaint maiſtre travailla autant qu'il put à les détacher de ſoy, & à leur donner l'idée qu'ils devoient avoir du Sauveur. Mais lorſqu'il fut arreſté & preſt à mourir, il fit un dernier effort pour tâcher de les faire entrer dans la vérité qu'il leur enſeignoit, & les attacher à JESUS-CHRIST. Il voulut, dit ſaint Hilaire, non pas s'inſtruire luy-même, mais guérir l'ignorance de ſes diſciples. Et il jugea à propos de les envoyer pour eſtre les ſpectateurs & les témoins *de ſes œuvres* ſi miraculeuſes. Car il falloit que les œuvres de JESUS-CHRIST donnaſſent de l'autorité aux paroles du Précurſeur; & que l'on fût convaincu qu'on ne devoit point attendre d'autre CHRIST

Joan. 1. 29.

Hilarius in Matth. can. 11.

que celuy à qui cette multitude de prodiges auroient rendu témoignage. C'eſt donc pour cette raiſon que ſaint Jean Baptiſte eſtant ſur le point d'eſtre mis à mort par Herode, envoye de ſes diſciples à JESUS-CHRIST, afin que l'interrogeant de la part du ſaint Précurſeur qui les envoyoit, ils reçuſſent pour eux-mêmes les inſtructions qui leur eſtoient neceſſaires : *Et magiſtro interrogante, ſibi diſcerent.* *Hieron. in hunc locum. Chryſoſt. ut ſuprà.*

JESUS-CHRIST connoiſſant parfaitement la penſée de ſaint Jean Baptiſte, ne répondit point à ce que ſes deux diſciples luy demandoient : mais il aima mieux leur faire connoiſtre par ſes miracles que par ſes paroles ce qu'il eſtoit. Ainſi guériſſant en leur preſence beaucoup d'aveugles, de boiteux & d'autres malades, il voulut les convaincre de ſa divinité, & non pas inſtruire leur maiſtre qui le connoiſſoit parfaitement. S'il leur eût dit, comme le remarque ſaint Jérôme : Ouy, c'eſt moy dont les Prophetes ont prédit l'avenement ; cette réponſe eût pû les bleſſer, & leur faire dire, ou au moins penſer, ce que luy dirent un jour les Juifs : *Vous vous rendez témoignage à vous-même.* Il aime donc mieux les laiſſer juger eux-mêmes de ce qu'ils voyoient & les inſtruire par leurs propres yeux. Et après leur avoir repreſenté dans la guériſon de tant de malades, une image très-ſenſible des miracles beaucoup plus grands qu'il opéroit inviſiblement dans la guériſon & la réſurrection des ames, il leur fait même comme un reproche ſecret par les paroles ſuivantes : *Heureux*, leur dit-il, *celuy qui ne prendra point de moy un ſujet de ſcandale & de chûte.* Car ſçachant bien qu'ils eſtoient eux-mêmes ſcandaliſez ſur ſon *Joan. 8. 13.*

ſujet à cauſe de l'envie ſecrette qu'ils luy portoient, il leur découvre de telle ſorte ce qu'il y avoit de caché au fond de leurs cœurs, qu'il n'en rend témoin que leur conſcience. Mais ces paroles de JESUS-CHRIST marquoient encore, ſelon ſaint Grégoire, que l'humiliation de la mort qu'il devoit ſouffrir ſcandaliſeroit bien des gens, qui ne pourroient allier enſemble les effets miraculeux de ſa toute-puiſſance avec une mort ſi humiliante. C'eſt-là une eſpece de ſcandale qu'on doit beaucoup craindre, & qui a effectivement éloigné long-temps les ſages & les grands du ſiécle de ſe ſoumettre à la croix du Fils de Dieu, qui *eſtoit*, comme dit ſaint Paul, *un ſcandale aux Juifs & une folie aux Gentils.*

Greger. Magn. hom. 6. in Evan.

1. Corint. 1. 23.

Les pauvres à qui l'Evangile eſt annoncé, ſont ou les pauvres de cœur & d'affection, ou même ceux qui ſont pauvres effectivement des richeſſes de la terre. S. Jérôme croit que JESUS-CHRIST a voulu marquer par là, que la prédication de l'Evangile regardoit les pauvres comme les riches, & qu'il n'y avoit en cela aucune diſtinction entre les petits & les grands, entre les nobles & ceux qui ne l'eſtoient pas. Mais ſaint Hilaire entend particuliérement par ce mot de *pauvres*, ceux qui ſont humbles de cœur & d'eſprit, ceux qui négligent leur vie pour l'amour de JESUS-CHRIST, & qui ſe rendent ainſi dignes du royaume qui eſt préparé aux vrais pauvres dans le ciel. Or parce que JESUS-CHRIST eſtoit luy-même le chef de ces pauvres bienheureux, & que ſa croix devoit eſtre à beaucoup de perſonnes un ſujet de ſcandale, il déclare que ceux-là ſeroient heureux dont la foy ne ſeroit point ébranlée par ſa pauvreté & par ſa mort.

Hieron. in hunc locum.

Hilarius in Matth. canon. 11.

℣. 7. juſqu'au 16. *Lorſqu'ils s'en furent allez,* JESUS *commença à parler de Jean au peuple en cette ſorte : Qu'eſtes-vous allé voir dans le deſert ? Un roſeau agité du vent ? Qu'eſtes-vous*, dis-je, *allé voir ? Un homme veſtu avec luxe & avec molleſſe ? &c.*

Il eſtoit beſoin d'empêcher les Juifs d'appliquer à la perſonne de Jean Baptiſte ce que JESUS-CHRIST venoit de dire de ceux qui prendroient de luy un ſujet de ſcandale. Ainſi JESUS-CHRIST fait ſon éloge devant eux, & un éloge auſſi grand que véritable, puiſqu'il eſtoit prononcé par la bouche de celuy qui eſt luy-même la vérité eſſentielle. Mais il ne le fait qu'après le départ des diſciples de ſaint Jean, pour n'eſtre pas ſoupçonné d'avoir deſſein de le flatter en leur preſence. Il leur montre en peu de mots que Jean eſtoit demeuré toûjours ferme dans ſon premier ſentiment, ſur le ſujet de celuy à qui il avoit rendu d'abord un ſi illuſtre témoignage, & que la demande qu'il luy avoit envoyé faire tendoit ſeulement à inſtruire ſes diſciples. Comme donc, dit ſaint Jérôme, tous ces peuples qui environnoient le Fils de Dieu ne connoiſſoient point le myſtére de cette demande, il leur donne lieu de le comprendre, leur demandant à eux-mêmes *ce qu'ils eſtoient allé voir dans le deſert :* ſi c'eſtoit un homme ſemblable à un roſeau agité de tous coſtez par les vents; c'eſt-à-dire, un homme qui par la légéreté d'un eſprit toûjours flottant, commenceroit à douter de la venuë du Meſſie après l'avoir annoncé ſi hautement : ſi c'eſtoit un homme veſtu avec luxe & avec molleſſe, luy à qui le poil des chameaux ſuffiſoit pour ſon veſtement, auſſi-bien

Hilar. ib. Hieron. in hunc locum. Chryſoſt. ut ſupr.

que des ſauterelles & du miel ſauvage pour ſa nourriture. Car cette eſpece de nourriture & d'habit convient à un homme élevé dans le deſert & renfermé dans une priſon ; & un prédicateur de la vérité doit avoir un tel logement : *Et prædicatio veritatis tale habet habitaculum,* Mais pour ceux qui ſont des flatteurs, qui cherchent les biens & les délices de cette vie, & ſont veſtus mollement, ils n'habitent point dans les deſerts ni dans la priſon, mais dans *les palais des Rois.* Ainſi JESUS-CHRIST nous montre par là, dit ſaint Jérôme, „ que ceux qui menent une vie pénitente, & qui „ prêchent ſans flatter, doivent éviter les palais des „ Rois, & les maiſons des perſonnes qui vivent dans „ la molleſſe.

Hilar. in Matth. can. 11.

Le roſeau, ſelon ſaint Hilaire, figure un homme dont toute la gloire eſt au-dehors, & dans la vanité du ſiécle, mais qui eſt vuide au-dedans, & qui n'ayant rien du ſolide de la vérité, devient ainſi qu'un roſeau, le jouet des vents, c'eſt-à-dire, des eſprits impurs, qui le remuent & l'agitent comme il leur plaiſt. Ce n'eſt pas ainſi qu'eſtoit Jean Baptiſte, que la vérité rempliſſoit intérieurement, & qui n'eſtoit point par conſéquent expoſé aux différentes agitations de la malice du démon. Saint Hilaire entend encore en un ſens ſpirituel, par ces *Rois* dont il parle icy, les anges prévaricateurs, qui ſont les princes du ſiécle. Ainſi *ceux qui ſont veſtus avec molleſſe, ſont dans les maiſons des Rois* ; c'eſt-à-dire, ſelon la penſée de ce Saint, que les démons habitent dans ceux qui vivent avec molleſſe.

Hieron. in hunc loc.

Lorſque JESUS-CHRIST déclare que Jean-Baptiſte eſtoit *plus que Prophete* ; il veut dire qu'il

ſurpaſſoit les autres Prophetes qui avoient prédit que le Meſſie devoit venir ; puiſqu'il fait voir qu'il eſtoit déja venu, le montrant au doigt, & diſant : *Voilà l'Agneau de Dieu : voilà celuy qui oſte les péchez du monde* ; & que de plus ſa qualité de Prophete fut relevée par le privilége ſingulier d'avoir baptiſé ſon Seigneur. Le nom d'ange que le Fils de Dieu luy donne encore en luy appliquant ce paſſage du prophete Malachie : *J'envoye devant vous mon ange, qui vous préparera la voye où vous devez marcher* ; marquoit ſeulement, ſelon ſaint Jérôme, qu'il eſtoit uni aux Anges par la dignité d'un ſemblable miniſtére, c'eſt-à-dire, que comme eux, il annonça la venuë du Sauveur. Ainſi ſa gloire toute ſinguliére fut de ce qu'entre tous les Prophetes, il n'y eut que luy qui eut l'avantage de prédire JESUS-CHRIST, & de le voir. Ce fut luy qui annonça comme *un ange*, ſa venuë, & ce fut luy qui marchant comme un précurſeur immédiatement devant ſa perſonne, *préparoit ſa voye*, lorſqu'il donnoit le baptême de la pénitence ; qu'il déclaroit que le royaume des cieux approchoit ; & qu'il ſervoit à faire connoiſtre celuy qui devoit oſter les péchez du monde.

Gregor. Magn. homil. 6. in Evang.

Malach. 3.

Hilar. in Matth. can. 11.

Enfin pour dernier éloge, le Fils de Dieu aſſure de luy-même avec ſerment ; Qu'*entre ceux qui eſtoient nez de femmes, il n'y en avoit point eu de plus grand que luy*. Saint Jean eſt donc préféré, dit ſaint Jérôme, à ceux qui eſtoient nez de femmes par la voye ordinaire du mariage ; non à celuy qui eſt né de la Vierge par l'opération du Saint-Eſprit : & néanmoins, ajoûte-t-il, JESUS-CHRIST parlant de la ſorte, n'a point proprement préféré Jean-Baptiſte aux autres Prophetes,

„ aux Patriarches, & à tous les autres hommes; „ mais l'a ſeulement égalé aux plus grands d'entr'- „ eux. Car, ſi ſelon cette déclaration du Fils de „ Dieu, tous les autres *ne ſont point plus grands que* „ *luy*, il ne s'enſuit pas qu'il ſoit luy-même plus *Chryſ. in Matth. hom. 38.* „ grand que les autres. Ainſi, dit ſaint Chryſoſtome, jamais femme n'avoit eu de fils ni plus grand ni plus ſaint que Jean. Cet oracle du Fils de Dieu ſuffit ſeul pour nous en convaincre : mais on en peut voir la preuve dans la maniére dont cet homme vivoit ſur la terre, comme s'il avoit eſté déja dans le ciel. Toûjours appliqué à la priére, il ne parloit point aux hommes, mais à Dieu ſeul. Sa pénitence & ſa retraite ſe ſouſtenoient mutuellement. Et quoique ſa vie fût ſi dure en toutes maniéres, il eſtoit doux néanmoins ; & il avoit ſçu allier avec la douceur qu'il faiſoit paroiſtre envers ſes diſciples, une grande force pour prêcher aux Juifs la pénitence, & une entiére liberté pour reprendre les princes mêmes de leurs deſordres.

Mais ſi nul des hommes nez de femmes n'avoit eſté plus grand que Jean Baptiſte, le plus petit *dans le royaume des cieux eſtoit néanmoins plus grand que luy.* JESUS-CHRIST s'appelle *plus petit* que Jean, ou parce qu'il eſtoit un peu moins âgé, ou parce qu'il eſtoit plus petit que luy dans l'eſprit du peuple, car on voit ſouvent qu'ils parloient de JESUS-CHRIST avec mépris. Ainſi il eſtoit vraiment regardé parmy les Juifs, comme *plus petit* que Jean Baptiſte *dans le royaume des cieux* ; ce qui peut marquer, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, ou les choſes ſpirituelles & qui regardent le ciel, ou la prédication de ce royaume

Id. ib. Hieron. in hunc locum Hilar. ut ſuprà. Matth. 11. 19. 13. 55.

céleſte, ou l'Egliſe des juſtes. Et peut-eſtre que le Fils de Dieu le permit ainſi d'abord, afin que l'autorité de celuy qu'il avoit choiſi pour luy rendre témoignage fût plus grande, & les Juifs moins excuſables de n'avoir point ajoûté foy à celuy qu'ils revéroient comme un ange. Mais ſaint Jérôme a trouvé dans ces paroles du Fils de Dieu un autre ſens qu'il regarde comme plus ſimple. Tout Saint, dit-il, qui eſt déja avec Dieu, eſt plus grand que celuy qui eſt encore engagé dans le combat : car c'eſt une choſe bien différente de jouir déja de la couronne de la victoire, ou de combattre pour l'acquerir. Cependant, comme cette explication ſemble avoir moins de rapport à ce que le Fils de Dieu vouloit inſinuer aux Juifs touchant le Meſſie abbaiſſé ſi fort dans ſon Incarnation, & néanmoins infiniment élevé au-deſſus du précurſeur, la premiére eſt préférée par d'habiles Interpretes. On peut encore, ſelon quelques-uns, entendre cecy de Jean Baptiſte, regardé comme appartenant à la loy ancienne, dans laquelle il eſtoit né, & comparé avec ceux qui ont tout à fait appartenu à la loy nouvelle : car quoique ſaint Jean fût infiniment plus ſaint que ne l'ont eſté beaucoup de Chreſtiens ; ſi néanmoins l'on compare l'Evangile qui a commencé à nous annoncer *le royaume des cieux*, avec la loy de Moïſe, qui ne parloit point aux Iſraëlites de ce royaume, mais ſeulement d'un régne ſur la terre ; il eſt vray de dire qu'un des plus petits diſciples de JESUS-CHRIST, en qualité d'héritier du royaume des cieux, eſt plus grand que Jean Baptiſte, en qualité de diſciple de Moïſe. Or c'eſt peut-eſtre ce que le Sauveur vouloit faire enten- *Maldonat.*

dre, pour donner aux Juifs l'idée qu'ils devoient avoir du miniſtére de la loy nouvelle : car ce qui rendoit Jean Baptiſte vraiment grand, c'eſt qu'il eſtoit le précurſeur de ce miniſtére évangélique, appartenant de telle ſorte à la loy ancienne, qu'il touchoit en même-temps à la loy nouvelle, eſtant deſtiné pour préparer les voyes au nouveau légiſlateur. C'eſt ce qui ſemble eſtre marqué par les paroles ſuivantes :

Depuis le temps de Jean Baptiſte juſqu'à preſent, le royaume des cieux ſe prend par violence, & ce ſont *les violens* qui *l'emportent*. La nouvelle prédication touchant l'héritage du royaume des cieux, pouvoit eſtre regardée comme la découverte d'un très-grand treſor, que le Fils de Dieu expoſoit à tous les hommes, afin que tous s'efforçaſſent de le poſſeder. Or Jean Baptiſte faiſant la fonction de précurſeur de JESUS-CHRIST avoit parlé le premier de ce royaume céleſte, lorſqu'il avoit dit : *Faites pénitence ; car le royaume des cieux eſt proche*. C'eſt pourquoy le Fils de Dieu déclare icy, Que *depuis le temps de Jean Baptiſte*, c'eſt-à-dire, de ſa prédication, juſqu'au temps où le Sauveur prêchoit luy-même en perſonne, *le royaume des cieux ſe prenoit par violence*. Car c'eſt en effet, dit ſaint Jérôme, une grande violence que ſe font ceux qui eſtant nez ſur la terre, cherchent à s'établir juſques dans le ciel ; & qui travaillent à acquerir par la vertu ce qu'ils ne poſſedent point par la nature. Il ne faut pas s'étonner s'il dit que le royaume des cieux ſe prenoit par la violence. Le ſcandale de la croix expoſoit la foy à un grand péril. L'infidélité des diſciples de ſaint Jean formoit une eſpece de party contre JESUS-

Hieron. in hunc locum.

Matth. 3. 2.

Hilar. in Matth. can. 11.

CHRIST. L'ordre avoit eſté donné aux Apoſtres d'aller plutoſt vers les brebis perduës de la maiſon d'Iſraël : & cependant le fruit de toute la prédication de l'Evangile ſembloit s'étendre principalement ſur les Publicains & ſur les pécheurs publics qui commençoient à entrer dans la foy, & même dans l'apoſtolat, & à ravir les premiéres places dans le royaume des cieux. Le témoignage que Jean Baptiſte rendoit au Meſſie n'eſtoit point reçu du peuple. Les œuvres de JESUS-CHRIST, toutes miraculeuſes qu'elles eſtoient, ne luy donnoient point encore l'autorité qui luy eſtoit dûë. Les ſiens le rejettoient avec mépris, en même-temps que des étrangers le recevoient avec reſpect. Les propres enfans de l'Epoux refuſoient de reconnoiſtre le Teſtament de leur pére, lors même que les ſerviteurs s'y ſoumettoient humblement. Toutes ces choſes, dit ſaint Hilaire, faiſoient voir que *la violence emportoit alors le royaume des cieux* ; parce que la gloire d'Iſraël qui eſtoit dûë à leurs péres, qui avoit eſté annoncée par les Prophetes, & que JESUS-CHRIST offroit luy-même à ſon peuple, devenoit le prix de la foy des étrangers & des Gentils.

Que s'il eſt vray dans ce ſens que les violens emportoient alors le royaume des cieux, parce qu'ils le raviſſoient en quelque ſorte aux heritiers des promeſſes ; il n'eſt pas moins véritable, ſelon les Péres, que c'eſt encore par la violence qu'on le ravit tous les jours. Car il faut combattre, dit ſaint Irénée, il faut veiller, & il faut perſévérer dans la vigilance & dans le combat pour ſe rendre digne de le poſſeder. Et c'eſt pour cela que ſaint Paul uſe de cette comparaiſon ; *Irenæus adver. hæreſ. l. 4. c. 72. Auguſt. quæſt. Evang. l. 2. c. 37. 1. Cor. 9. 24. &c.*

Que *tous courent dans la carrière, mais qu'un ſeul remporte le prix :* Que *les athletes gardent une exacte tempérance en toutes choſes.... & que pour luy il traitoit rudement ſon corps, & le réduiſoit en ſervitude.* Il faut mépriſer, dit ſaint Auguſtin, non ſeulement toutes les choſes temporelles, mais les langues mêmes des perſonnes qui nous inſultent lorſque nous n'avons que du mépris pour ces choſes ; de même que les Phariſiens ſe mocquoient de JESUS-CHRIST, lorſqu'il parloit du mépris des richeſſes de la terre : car c'eſt par cette eſpece de violence que l'on ſe fait, qu'on peut enlever ſaintement le royaume qui eſt dans les cieux.

Luc. 16. 14.

JESUS-CHRIST ajoûte ; Que *tous les Prophetes & la loy avoient prophétiſé juſqu'à Jean* ; ce qui ne ſignifie pas que depuis ſaint Jean il n'y a eu aucuns Prophetes ; puiſque l'on voit le contraire dans les Actes des Apoſtres. Mais on doit entendre par là avec ſaint Jérôme, que tout ce qu'il y avoit de prophéties dans les livres des Prophetes & de la loy, regardoit la perſonne du Meſſie ; & qu'ainſi toutes ces prédictions ſe terminoient au temps même où ſaint Jean Baptiſte déclaroit que le CHRIST dont elles avoient annoncé l'avenement eſtoit venu. C'eſt de même, dit ſaint Chryſoſtome, que ſi le Sauveur avoit parlé de la ſorte : Les prophéties ſur mon ſujet n'auroient point ceſſé, ſi je ne fuſſe venu dans le monde. N'eſpérez donc point qu'on me prédiſe davantage, & n'en attendez plus d'autre que moy. Il eſt viſible que c'eſt moy-même qui devois venir ; puiſque les Prophetes ont ceſſé de m'annoncer au moment que j'ay paru ; & que tous les jours on

Hieron. in hunc locum.

Chryſoſt. in Matth. hom. 38.

ravit

ravit le royaume des cieux en croyant en moy. Que *ſi vous voulez comprendre ce que je vous dis*, ajoûte le Fils de Dieu, *c'eſt* Jean *luy-même qui eſt cet Elie qui doit venir.* Saint Jérôme remarque ſur cette parole de JESUS-CHRIST qu'elle eſt pleine de myſtére, & qu'elle a beſoin d'une intelligence particuliére pour eſtre entenduë, puiſqu'il ajoûte auſſi-toſt après : *Que celuy-là l'entende qui a des oreilles pour l'entendre.* Car ſi ce qu'il avoit dit eſtoit clair, il ne nous eût pas préparez à en chercher l'intelligence. Et c'eſt pour cela, dit un autre Pére, qu'il invitoit en quelque ſorte ceux qui l'écoutoient, à luy demander la lumiére pour entendre ces paroles. Jean Baptiſte eſt donc appellé Elie, non dans le ſens extravagant de ces Philoſophes & de ces Hérétiques, qui prétendoient ridiculement qu'il ſe faiſoit une métempſycoſe, ou une transfuſion des ames dans d'autres corps ; mais ſelon le ſens qui eſt marqué dans un autre Evangéliſte, où il eſt dit de ſaint Jean, Qu'il *devoit marcher devant le Seigneur dans l'eſprit & dans la vertu d'Elie* ; c'eſt-à-dire, qu'il auroit la même grace, ou la même meſure de l'Eſprit Saint qu'Elie avoit euë. Mais de plus, ils ſe reſſemblérent dans l'auſtérité de vie, & dans la ſévérité & la force de l'eſprit. Ils vécurent l'un & l'autre dans le deſert. Ils avoient tous deux une ceinture de peau. L'un fut obligé de s'enfuir pour avoir reproché au roy Achab & à Jézabel leur impiété ; & l'autre perdit la teſte pour avoir parlé contre le mariage inceſtueux d'Hérodiade avec Hérode. Il y en a, ſelon ſaint Jérôme, qui croyent auſſi que le nom d'Elie eſt donné à Jean Baptiſte ; parce que de

Hieron. in hunc locum.

Chryſoſt. in ſuprà.

Hieron.

Luc. 1. 17.

même qu'au ſecond avenement de JESUS-CHRIST, Elie marchera devant pour annoncer qu'il doit venir comme Juge ; ſaint Jean a eſté ſon précurſeur au premier avenement, pour annoncer qu'il venoit en qualité de Rédempteur.

℣. 16. juſqu'au 20. *Mais à qui diray-je que ce peuple reſſemble ? Il eſt ſemblable à ces enfans qui ſont aſſis dans la place, & qui crient à leurs compagnons, & leur diſent : Nous avons chanté pour vous* réjouir, *& vous n'avez point danſé. Nous avons chanté des airs lugubres, & vous n'avez point témoigné de deuil, &c.*

Le Fils de Dieu taxe icy principalement les Phariſiens & les Docteurs de la loy, qui faiſoient paroiſtre une oppoſition ſi déraiſonnable à tous les moyens dont il uſoit pour les attirer à luy. Il ſe ſert donc d'une parabole, pour faire voir à ces hommes tout remplis d'eux-mêmes l'extravagance de leur procédé. Je ne puis mieux, leur dit-il, vous comparer qu'à des enfans d'une humeur ſi intraitable, & d'un eſprit ſi peu ſuſceptible de la joye ou de la triſteſſe, que quelque ſoin que leurs compagnons ayent pris de *chanter* des airs de joye ou des airs lugubres, ils ſont toûjours demeurez également inſenſibles. JESUS-CHRIST veut principalement en parlant ainſi, faire voir que la conduite de ſaint Jean n'eſtoit point contraire à la ſienne, mais qu'elle n'avoit que le même but ; & qu'ainſi ſa divine ſageſſe n'avoit rien omis de tout ce qui pouvoit eſtre utile pour leur ſalut : car il ſemble qu'il leur faſſe ce reproche du Prophete : *Que devois-je faire à ma vigne, que je ne luy aye pas fait ?* Nous ſommes venus vers vous Jean & moy par deux voyes différentes. Si l'auſtérité &

Chryſoſt. ut ſuprà.

Iſai. 5. 4.

le jeûne vous paroiſſent dignes d'admiration, ne deviez-vous pas croire Jean qui a mené une vie ſi auſtére ; ne deviez-vous pas ajoûter foy à ſes paroles, lorſqu'il déclaroit que j'eſtois le CHRIST & le Meſſie ? Que ſi le jeûne vous paroiſſoit quelque choſe de trop auſtére, pourquoy avez-vous refuſé de me croire, moy qui ay mené parmy vous une vie commune ? Car ſoit par l'une ou par l'autre de ces deux voyes, vous auriez pû parvenir au royaume des cieux qui vous eſtoit annoncé. Voicy donc l'application des paroles que JESUS-CHRIST met dans la bouche de ces enfans : *Nous avons chanté pour vous* réjouir, *& vous n'avez point danſé* ; c'eſt-à-dire, j'ay voulu vous attirer par la vie commune & aiſée que vous m'avez vû mener, & vous ne m'avez point écouté. *Nous avons chanté des airs lugubres, & vous n'avez point témoigné de deuil* ; c'eſt-à-dire, Jean Baptiſte eſt venu à vous menant une vie dure & auſtére, & vous ne l'avez pas crû. Cependant ces deux conduites, quoique différentes, ne tendoient qu'à la même fin, qui eſtoit de vous gagner, & de vous faire entrer dans la voye de la vérité, en vous portant à reconnoiſtre voſtre Sauveur, & à vous ſoumettre aux ordres qu'il eſt venu vous preſcrire pour voſtre ſalut. Tel eſt donc l'aveuglement déplorable de ceux dans le cœur deſquels un orgueil ſecret & une maligne envie ferme toute entrée à la vérité. Ni la douceur de la charité, figurée par ces chants de joye, ni la rigueur de la diſcipline, repreſentée par ces chants lugubres ne peuvent toucher ces ames de pierre ; ſi celuy qui eſt tout-puiſſant pour faire naiſtre quand il luy plaiſt des pierres mêmes, des enfans

à Abraham, n'amollit par la vertu de ſa grace leur dureté inſenſible.

Hieron. in hunc. locum. Les Phariſiens & les Docteurs de la loy ayant donc mépriſé également, & l'auſtérité de ſaint Jean Baptiſte & la vie commune de JESUS-CHRIST, diſoient du ſaint précurſeur, qu'il *avoit le démon dans le corps*; & de JESUS-CHRIST, que c'étoit *un homme de bonne-chére, & ami des gens de mauvaiſe vie.* C'eſt ce qui porte le Fils de Dieu à déclarer, Que *la ſageſſe avoit eſté juſtifiée par ſes enfans*; c'eſt-à-dire, que l'œconomie dont avoit uſé la divine ſageſſe, & ſon admirable doctrine avoient eſté reconnuës par ceux qui eſtoient vraiment du nombre des enfans de la ſageſſe, par les Apoſtres & les diſciples, qui eſtant les enfans de Dieu, avoient eſté convaincus de la juſtice avec laquelle il avoit agi, luy qui eſtoit la puiſſance & la ſageſſe de Dieu. Or c'eſtoit le Pére, dit ſaint Jérôme, qui avoit daigné leur révéler ce qu'il avoit caché aux ſages, & à ceux qui eſtoient prudens à leurs propres yeux. Ces enfans de la ſageſſe n'eſtoient donc pas, ſelon la remarque *Grot.* d'un Interprete, ceux qui eſtoient regardez alors comme les ſages du monde; mais ceux qui eſtoient touchez intérieurement d'un reſpect plein de piété pour la ſageſſe de Dieu ſi admirable, qui après s'eſtre incarné pour s'abbaiſſer juſqu'à nous, & s'accommoder en quelque façon à noſtre foibleſſe, ſe diverſifioit encore & prenoit différentes formes pour gagner les hommes, ou pour les rendre inexcuſables s'ils ne la reconnoiſſoient & ne l'adoroient. Ce n'eſtoient donc pas les Preſtres, les Phariſiens, & les Docteurs de la loy, par qui *la ſageſſe* de la conduite du Sauveur *fut juſtifiée*, ou

reconnuë pour juſte : mais ce furent ceux, dit ſaint Hilaire, qui faiſoient violence au royaume des cieux, en le raviſſant par la foy qui les rendoit juſtes ; ceux qui confeſſoient que c'eſtoit par un effet très-juſte de la ſageſſe de Dieu, qu'il avoit transféré le don de la grace, des ames rebelles & infidelles, aux ames ſimples & humbles : *Confitentes juſtum ſapientiæ opus eſſe, quia munus ſuum ad fideles & obſequentes, à contumacibus infidiſque tranſtulerit.* *Hilar. in Matth. can. 11.*

℣. 20. juſqu'au 25. *Alors il commença à faire des reproches aux villes dans leſquelles il avoit fait beaucoup de miracles, de ce qu'elles n'avoient point fait pénitence. Malheur à toy, Corozaïn, malheur à toy, Bethſaïde, &c.*

Saint Luc rapporte ces paroles de JESUS-CHRIST au temps où il envoya ſes diſciples prêcher l'Evangile & guérir tous les malades. Mais rien n'empêche de croire que le Fils de Dieu n'ait fait pluſieurs fois les mêmes reproches aux villes ingrates, qui avoient eſté inſenſibles à ſa prédication & à ſes miracles ; puiſqu'il n'y a guére de diſpoſition qui ſoit plus digne de ſa haine & de ſa colére. C'eſtoit même icy une occaſion très-naturelle de faire à ces villes un tel reproche accompagné de malediction, puiſqu'il venoit de repreſenter, que celuy qui eſt *la ſageſſe* éternelle de ſon Pére avoit eſté outragé avec la derniére indignité par les principaux d'entre les Juifs, en même-temps que ceux qui eſtoient *ſes* vrais *enfans reconnoiſſoient la juſtice* de ſa conduite. Quoiqu'il ne ſoit point marqué ailleurs, que JESUS-CHRIST ait prêché à *Corozaïn* & à *Bethſaïde*, cet endroit ſuffit pour nous en aſſurer. Et de plus *Luc. 10. 12, &c.*

Hieron. in hunc loc. Matth. 9. 35.

même ces deux villes peuvent estre marquées dans ce qui est dit en général par saint Matthieu; Que JESUS *alloit de tous costez dans les villes & dans les villages, prêchant l'Evangile du royaume, & guérissant toutes sortes de maladies.* Or comme Corozaïn & Bethsaïde sont nommées icy particuliérement, aussi-bien que celle de *Capharnaüm*, il y a sujet de croire que le Fils de Dieu y avoit fait éclatter plus qu'ailleurs les effets extraordinaires de sa bonté & de sa puissance. Ce qui pouvoit rendre ces villes si criminelles, estoit de ce que les muets qu'il faisoit parler le louoient ayant la langue desliée; que les aveugles le voyoient ayant recouvré miraculeusement la vûë; que les sourds entendoient sa voix après qu'il avoit ouvert leurs oreilles; que les morts soustenoient sa toute-puissance en ressuscitant; & que cependant nul de ces miracles n'avoit la force d'exciter leur foy, & d'échauffer leur volonté, quoique leur esprit en fût tout rempli d'admiration.

Hilar. in Matth. can. 11.

Isai. 23. 1. 2. 8. 9. Ezec. 26. 7. 12. cap. 27. 3. 12. 27.

Tyr & *Sidon* estoient deux villes des plus marchandes & des plus riches de l'orient. Et leurs richesses immenses les avoient remplies d'orgueil, selon qu'il paroist par les Prophetes. Elles estoient sur les confins de la Galilée. Mais jamais les Juifs n'en avoient esté en possession. C'est pourquoy elles estoient demeurées toûjours infidelles. JESUS-CHRIST voulant donc piquer plus vivement l'esprit de son peuple, jugea à propos de luy parler de ces villes, dont le voisinage luy rendoit leur impiété, leur audace & leur avarice plus connuë, & il prononce en presence de cette multitude de Juifs ingrats & insensibles à ses graces, une terrible malédiction contre leurs villes en ces

termes : *Malheur à toy, Corozaïn, malheur à toy, Bethſaïde ; parce que ſi les miracles qui ont eſté faits au milieu de vous, avoient eſté faits dans Tyr & dans Sidon, il y a long-temps qu'elles auroient fait penitence, &c.* Mais d'où vient donc que Corozaïn & Bethſaïde eſtoient ſi coupables ; & que Tyr & Sidon, ces deux villes plongées dans l'idolatrie & dans toutes ſortes de vices, leur ſont préférées ? C'eſt, dit ſaint Jérôme, que Tyr & Sidon avoient ſeulement foulé aux pieds la loy naturelle : au-lieu que Corozaïn & Bethſaïde ayant violé la loy naturelle & la loy écrite, avoient encore négligé de profiter de la vûë de tant de miracles de JESUS-CHRIST, & mépriſé avec un orgueil inſupportable tout ce qui devoit les engager à reconnoiſtre le Meſſie & à faire pénitence. Que ſi l'on demande, pourquoy l'Evangile n'avoit point eſté prêché, & tous ces miracles ne s'étoient point faits dans Tyr & dans Sidon ; puiſque JESUS-CHRIST déclare, qu'elles auroient crû & auroient fait pénitence ; ſaint Auguſtin répond à cela, Que JESUS-CHRIST noſtre Seigneur nous a découvert dans ces paroles, qui ſont celles de la vérité-même, la profondeur du myſtére de la prédeſtination : *Sicut ſe habent eloquia veritatis, in quibus verbis ſuis Dominus Jeſus altius nobis myſterium prædeſtinationis oſtendit.* Il eſt aiſé, dit-il, que nous accuſions l'infidélité des Juifs, comme venant de leur libre volonté, lorſque de ſi grands miracles ayant eſté faits au milieu d'eux, ils ont cependant refuſé de croire. Mais pouvons-nous dire auſſi des Tyriens & des Sidoniens, que ſi de ſemblables miracles avoient eſté faits au milieu d'eux, ils n'auroient pas voulu croi-

Hieron. in hunc locum.

Aug. de don. perſeverant. c. 9. c. 14.

» re; puiſque le Seigneur atteſte luy-même qu'ils » auroient fait pénitence & donné des marques d'une » grande humilité? Et cependant ils ſeront punis au » jour du jugement, quoique d'un moindre ſupplice » que ces villes, qui après tant de miracles n'ont » point voulu croire. Cette prédeſtination des Saints
Cap. 14. » n'eſt donc autre choſe, comme il dit encore, que » la préſcience & la préparation des dons de Dieu, » par leſquels tous ceux qui ſont ſauvez, ſont ſau- » vez très-certainement. Et pour les autres, où ſont- » ils laiſſez ſinon dans la maſſe de perdition, par un » juſte jugement de Dieu? *Cæteri autem ubi, niſi in* » *maſſa perditionis juſto divino judicio relinquuntur?* » C'eſt dans cette maſſe de perdition, continuë-il, » que les Tyriens & les Sidoniens ont eſté laiſſez; » quoique s'ils avoient eſté témoins de ces œuvres » miraculeuſes de JESUS-CHRIST, ils auroient pû » croire. Mais parce que la grace de croire ne leur » eſtoit pas donnée, les moyens par leſquels ils au- » roient crû ne leur furent pas donnez non plus: *Sed quoniam ut crederent non erat eis datum, etiam unde*
Hier. in hunc loc. *crederent eſt negatum.* Or il y a, dit ſaint Jérôme, une réponſe aiſée à faire ſur ce qu'on peut objecter à tout cela; c'eſt que les jugemens de Dieu nous ſont inconnus, & que les myſtéres de ſa conduite à l'égard de chacun des hommes ſont vraiment impénétrables pour nous: *Ad quod facilis & aperta reſponſio eſt: ignorare nos judicia Dei, & ſingularum diſpenſationum ejus ſacramenta neſcire.*
Aug. Enchir. cap. 94. » Les Saints connoiſtront un jour beaucoup plus par- » faitement qu'en cette vie, comme dit encore ſaint » Auguſtin, combien ils ſont redevables à la grace » de JESUS-CHRIST.... Ce ſera alors que ce » qui eſt maintenant caché ne le ſera plus; pour-

quoy il ne s'eſt point fait de miracles parmy quelques-uns, qui auroient fait pénitence, s'ils les avoient vûs; & pourquoy au contraire il s'en eſt fait parmy d'autres, qui ne devoient point embraſſer la foy: ce que le Sauveur dit très-clairement de Corozaïn & de Bethſaïde, auſſi-bien que de Tyr & de Sidon..... Ce ſera alors qu'on verra dans la lumiére éclattante de la ſageſſe, ce qui eſt preſentement l'objet de la foy des juſtes, combien la volonté de Dieu eſt infaillible, immuable & efficace, & combien il peut de choſes qu'il ne veut pas, quoiqu'il ne veuille rien qu'il ne puiſſe.

JESUS-CHRIST ayant parlé de Tyr & de Sidon pour repreſenter leur impénitence ſi criminelle, s'adreſſe en particulier à *Capharnaüm*, qui dans ſon incrédulité paroiſſoit d'autant plus inexcuſable qu'il l'honoroit plus ſouvent de ſa preſence, l'ayant choiſie même pour le lieu de ſa demeure; ce qui la fait appeller ailleurs *ſa ville*. *Matth. 9. 1.*

Saint Jérôme dit, Qu'au-lieu des paroles de JESUS-CHRIST que nous liſons ſelon la vulgate, au ſujet de Capharnaüm, il a trouvé qu'un autre exemplaire parloit: *Et toy, Capharnaüm, qui as eſté élevée juſqu'au ciel, tu deſcendras juſques dans l'enfer.* Et il ajoûte que ces paroles peuvent s'expliquer en deux maniéres. L'une eſt: Tu deſcendras dans l'enfer, pour t'eſtre élevée contre ma prédication avec un ſi grand orgueil. L'autre eſt: Parce que tu as eſté élevée juſqu'au ciel, m'ayant eu pour hoſte, & ayant eſté favoriſée de tant de miracles, ta punition en ſera plus rigoureuſe, pour n'avoir pas crû à tant de preuves de ma divinité. Qui ne ſera effrayé par cet oracle de vérité, Que *Hier. in hunc loc.*

le païs de Sodome doit eſtre traité avec moins de rigueur à la fin du monde, que Capharnaüm ; & que la cauſe d'un jugement ſi terrible, ſera ſon inſenſibilité pour la viſite du Seigneur, & pour les graces qu'elle en a reçuës ? Qui ne tremblera encore une fois, de voir que les crimes les plus abominables de Sodome ſont regardez devant Dieu comme moindres, que le mépris de ſes dons & de ſa preſence ? Quoique les deſordres de Sodome ayent eſté ſi effroyables, il faut néanmoins conſidérer, dit ſaint Chryſoſtome, que c'eſtoit avant le temps de la loy & de la grace que tous ces peuples tombérent dans ces excès. Mais à quels ſupplices nous expoſons-nous, ſi après avoir reçu une loy ſi ſainte, & après tant de grandes choſes que Dieu a faites pour nous ſauver, nous refuſons d'écouter JESUS-CHRIST & les Apoſtres ?

Chryſoſt. in Matth. hom. 38.

℣. 25. 26. 27. *Alors* JESUS *dit ces paroles : Je vous loüe & vous rends graces, mon Pére, Seigneur du ciel & de la terre, de ce que vous avez caché ces choſes aux ſages & aux prudens, & que vous les avez révelées aux ſimples & aux petits. Ouy, mon Pére,* je vous en rends graces, *parce qu'il vous a ainſi plû, &c.*

Il eſt étonnant, qu'après que le Fils de Dieu a reproché à Capharnaüm, à Corozaïn, & à Bethſaïde, le mépris qu'elles avoient fait de ſes faveurs, il ſe tourne tout d'un coup vers Dieu ſon Pére, pour luy rendre graces de ce qu'il avoit caché aux ſages & aux prudens le myſtére de ſon Incarnation, & les autres véritez de ſon Evangile. Comment celuy qui eſtoit venu pour ſauver les hommes, loüe-t-il ſon Pére d'avoir refuſé de découvrir à une partie de ces hommes les myſtéres

de la grace du Rédempteur ? Dirons-nous, s'écrie ſaint Jean Chryſoſtome, que JESUS-CHRIST ſe réjouit de la perte de ces perſonnes, & de l'ignorance où ils ont eſté de ſes myſtéres ? Non ſans doute. Quel a donc eſté le ſujet de cette joye que le Fils de Dieu témoigne ? C'a eſté, dit ſaint Auguſtin, de ce que ces choſes ont eſté révélées aux petits. *Unde Dominus exultavit ? Quia revelatum eſt parvulis.* Ainſi ce n'eſt point parce que ces myſtéres ſont cachez aux ſages, que JESUS-CHRIST ſe réjouit ; mais parce que ce qui eſtoit caché aux ſages eſt révélé aux petits. Hé, qui eſtoient donc proprement ces ſages ? C'eſtoient alors les Phariſiens & les Docteurs de la loy, qui ſe croyoient ſages & ſe regardoient comme prudens. Mais cette ſageſſe eſtoit fauſſe, & cette prudence trompeuſe, ne ſervant qu'à les aveugler, & à mettre en eux une grande oppoſition à la connoiſſance de la vérité. C'eſtoient donc des ſages ſuperbes & remplis d'eux-mêmes, comme les appelle ſaint Auguſtin. C'eſt pourquoy il leur a caché ce qu'il a daigné découvrir aux petits, c'eſt-à-dire, aux humbles, tels qu'ont eſté les Apoſtres. Mais Dieu ne pouvoit-il pas révéler auſſi ces choſes aux ſages du ſiecle, en les rendant eux-mêmes *petits* & humbles ? Ouy ſans doute il le pouvoit. Car qu'y a-t-il d'impoſſible au Tout-puiſſant ? Mais c'eſt que Dieu a voulu faire connoiſtre en la perſonne de ces Docteurs de la loy, de ces Phariſiens, & des autres Juifs qui ſe confioient en eux-mêmes, comme eſtant juſtes, combien l'orgueil qui a fait tomber du ciel le premier Ange, & qui a chaſſé du paradis terreſtre le premier homme, luy eſtoit en abomination. Il auroit pû donc rendre humbles

Chryſoſt. in Matth. hom. 39.

Auguſt. de verb. Domini ſec. Matt. ſerm 8. c. 5.

Chryſoſt. ut ſupr.

Hier. in hunc loc.

Auguſt. ut ſupr.

Hieron.

ces faux juſtes & ces ſages orgueilleux : mais il a voulu vérifier en eux par avance ce qu'a dit depuis un de ſes Apoſtres, Que *Dieu réſiſte aux ſuperbes, & donne ſa grace aux humbles.* Que ſi l'on demande pourquoy le Seigneur a voulu en uſer ainſi à l'égard des uns & des autres, le Sauveur répond luy-même, que c'eſt parce qu'il luy a plû : *Ita, Pater, quoniam ſic fuit placitum ante te.* Ces hommes ſuperbes ſe croyoient fort éclairez, dit ſaint Auguſtin, quoiqu'ils ne fuſſent que ténébres. Et parce que n'eſtant que ténébres, ils ſe regardoient comme remplis de lumiére, ils ne purent eſtre éclairez. Mais pour les autres qui reconnoiſſoient leurs propres ténébres, ils eſtoient *petits*, c'eſt-à-dire, humbles, & non ſuperbes : *Eò quòd tenebræ erant, & lumen ſe putabant, nec illuminari potuerunt.* Il eſt donc viſible par l'exemple de ces *ſages* & de ces *petits*, que Dieu, comme dit ſaint Paul, *fait miſéricorde à qui il veut, & endurcit qui il luy plaiſt*, en ne luy faiſant point miſéricorde, mais en le laiſſant dans ſes ténébres.

Jacob 4. 6.

Auguſt. ut ſupr.

Rom. 9. 18. 22.

JESUS-CHRIST ajoûte ; Que *ſon Pére luy avoit mis toutes choſes entre les mains ; & que nul ne connoiſſoit le Fils que le Pére : comme nul ne connoiſſoit le Pére que le Fils, & celuy à qui le Fils l'auroit voulu révéler :* Ce que ſaint Jean Chryſoſtome explique de cette ſorte ; Que comme il venoit de dire en parlant à ſon Pére : *Vous avez révélé ces choſes aux petits* ; il montre preſentement que cette révélation venoit auſſi de luy-même, ſelon qu'il le marque encore ailleurs, lorſqu'il dit : *Nul ne vient au Pére que par moy.* Ces mêmes paroles de JESUS-CHRIST : *Mon Pére*

Chryſoſt. ut ſuprà.

Joan. 14. 6.

m'a mis toutes choſes entre les mains, s'expliquent encore par quelques Saints en cette maniére : Que par l'union hypoſtatique du Verbe avec l'homme, le Pére a donné au Fils l'empire ſur toutes choſes, afin qu'en qualité de Sauveur il rétablît dans le monde les ruines du péché ; que comme le médecin ſuprême il guérît les effets pernicieux de la morſure du ſerpent ; que comme la vie primitive & eſſentielle il reſſuſcitât ceux qui eſtoient morts ; & que comme la lumiére & la ſplendeur de ſon Pére il diſſipât les ténébres qui régnoient parmy les hommes. Ajoûtons encore avec d'autres Péres, que le Verbe par ſa génération éternelle, a *reçu toutes choſes de ſon Pére* ; c'eſt-à-dire, toute la plénitude de ſa divinité, eſtant engendré éternellement de ſa propre ſubſtance, & poſſedant avant tous les ſiécles l'immortalité, la toute-puiſſance, & toutes ſes autres perfections divines. Or ſelon cette divine nature, *il n'y a que le Pére qui connoiſt le Fils*, & *le Fils ſeul qui connoiſt le Pére* : ce qui néanmoins doit s'entendre par rapport aux créatures, & non par rapport à la troiſiéme Perſonne de la très-ſainte Trinité, qui procédant du Fils en reçoit eſſentiellement toute la plénitude de la connoiſſance du Pére.

Iren. adverſ. hæreſ. l. 4 c. 37. Athan. in hæc. verb. tom 1. p. 150. Hilar. in Matth. can. 11. Auguſt. contr. Maxim. lib. 3. c. 12. tom. 6.

℣. 28. 29. 30. *Venez à moy vous tous qui eſtes fatiguez & qui eſtes chargez, & je vous ſoulageray. Prenez mon joug ſur vous, & apprenez de moy que je ſuis doux & humble de cœur, &c.*

JESUS-CHRIST venoit de déclarer qui il eſtoit, & le pouvoir ſouverain qu'il avoit de toute éternité, comme Dieu, & qui luy avoit eſté donné comme homme. Il invite donc maintenant

Hilar. in Matth. can. 11. *tous ceux qui eſtoient chargez & fatiguez* par le poids de leurs péchez, de leurs méchantes habitudes, & de leur concupiſcence ; c'eſt-à-dire, qui ſe ſentoient comme accablez ſous ce poids de leur miſére, & qui gémiſſoient ſous le joug pénible des divers préceptes de la loy ancienne ; *de venir à luy*, afin *d'eſtre ſoulagez.* Mais remarquez avec ſaint Hilaire, qu'il ne leur promet de les ſoulager, qu'à condition qu'ils ſe chargeront de ſon joug ; c'eſt-à-dire, qu'ils ſe ſoumettront à ſes ſaints préceptes, & s'approcheront de luy en embraſſant le myſtére de ſa croix. *Prenez* donc *ſur vous mon joug*, leur dit-il ; & ne tremblez point quand vous entendez parler de joug. Conſidérez combien le joug du péché eſt pénible, & le fardeau que vous portez accablant. *Mes iniquitez*, diſoit autrefois le roy David, *ſe ſont appeſanties ſur moy comme un fardeau inſupportable.* Que craignez-vous donc quand je vous parle de mon joug & de mon fardeau ? Je ne veux vous en charger qu'afin de vous décharger en même-temps de celuy qui vous accable : mais afin de le trouver tel qu'il eſt, *apprenez de moy* avant toutes choſes, *que je ſuis doux & humble de cœur :* car ſi vous m'imitez en devenant *doux* comme moy, au milieu de vos ſouffrances, & vraiment *humbles*, d'une humilité qui vienne *du fond du cœur, vous trouverez le repos de vos ames ;* au-lieu du *travail* & de la *fatigue* extrême que vous ſouffrez en portant le joug du démon.

Chryſoſt. in Matth. hom. 39.

Pſalm. 37. 4.

Que ſi très-peu de perſonnes comprennent la vérité de cette parole, Que *le joug* de JESUS-CHRIST *eſt doux*, & *ſon fardeau léger*, conſidérons premiérement, que rien ne nous rend tou-

tes choſes ſi pénibles à ſupporter que l'orgueil, qui eſt la racine de la cupidité, & par conſéquent le principe de tous les troubles parmy les hommes : & que rien au contraire n'adoucit plus toutes les peines de cette vie que l'humilité, qui en abbaiſſant noſtre ame ſous la main de Dieu, ſemble s'élever en même-temps au-deſſus de toutes les afflictions du ſiécle. Il eſt vray que les préceptes de la loy nouvelle ſont pénibles à la nature. Mais ſouvenons-nous que celuy qui nous les fait, nous invite *à apprendre* de luy-même à devenir *doux & humbles de cœur* ; c'eſt-à-dire, qu'il appartient à celuy qui eſtant Dieu s'eſt fait homme, & a paru au milieu des hommes vraiment doux & humble de cœur, à nous inſpirer par la lumiére intérieure de ſa grace cette humilité & cette douceur qui nous eſt ſi neceſſaire pour procurer à nos ames *le repos* que nous ſouhaitons. Or ce repos n'eſt pas un eſtat de lâcheté & de pareſſe, mais une paix & une patience vraiment chreſtienne au milieu de toutes les croix de la vie preſente ; & le *repos* éternel qui en eſt la récompenſe.

Saint Auguſtin nous fait voir que le joug de JESUS-CHRIST *eſt doux* & ſon *fardeau léger*, en trois maniéres. Premiérement, l'homme intérieur qui ſe renouvelle de jour en jour, n'eſtant plus ſous la loy, mais ſous la grace, eſt déchargé du fardeau des obſervations innombrables de la loy ancienne, qui eſtoient un joug très-peſant, mais qui devoient eſtre alors impoſées ſur des teſtes auſſi dures que celles des Juifs. Secondement, on ne luy impoſe à la place de ce joug que celuy de la ſimplicité de la foy, de l'eſpérance « *Auguſt. de verb. Dom. in Matth. ſerm. 8. & 9.*

» des biens éternels, & de la ſainte charité; afin que
» tout ce que le prince du monde qui a eſté chaſſé
» dehors, faiſoit ſouffrir à l'homme extérieur, luy
» devienne doux par la joye intérieure de ſon ame.
» Car il n'y a rien de plus aiſé & de plus doux à la
» bonne volonté qu'elle-même; & c'eſt d'elle que
» Dieu ſe contente: *Nihil enim tam facile bonæ voluntati eſt, quàm ipſa ſibi: & hæc ſufficit Deo.* Le
Idem. epiſt. 45. tom. 2. pag. 60. » travail, comme il dit ailleurs, ne manque point
» de ſe trouver où l'on cherche & où l'on aime
» beaucoup de choſes, pour l'acquiſition & la con-
» ſervation deſquelles la volonté ne ſuffit pas. Mais
» la vie juſte ſe trouve en nous quand nous le vou-
» lons; puiſque c'eſt avoir la juſtice de la vouloir
» pleinement, & que pour eſtre parfait dans cette
» juſtice, il ne faut rien qu'une parfaite volonté.
Nec plus aliquid perficienda juſtitia, quàm perfectam voluntatem requirit. C'eſt ce qui fait dire aux
Luc. 2. 14. » Anges: *Paix ſur la terre aux hommes de bonne*
» *volonté.* Or où eſt la paix, là eſt le repos: & où
» ſe trouve le repos, là eſt la fin de tous les deſirs,
» & par conſéquent de tous les travaux. Mais afin
» que cette volonté ſoit pleine, il faut qu'elle ſoit
» ſaine. Or elle ſera ſaine ſi elle ne rejette pas le
» médecin, dont la ſeule grace peut la guérir de la
» maladie des deſirs qui luy ſont pernicieux. Et c'eſt
la troiſiéme maniére en laquelle *le joug du Seigneur luy eſt doux & ſon fardeau léger.* Car ſon
ſuprême médecin eſt celuy-là même qui luy crie:
Venez à moy, &c. Lors donc qu'il aura répandu
par ſon Saint-Eſprit la charité dans nos cœurs,
nous aimerons certainement ce qu'il nous com-
Auguſt. de ver. Domin. » mande. Que l'on ſouffre facilement, s'écrie le
» même Saint, toutes ſortes d'adverſitez temporel-

les,

les, pour éviter une éternité de peines, & pour arriver à un éternel repos! Et que c'eſtoit avec grande raiſon que celuy qui a eſté appellé un vaſe d'élection, diſoit dans un ſaint tranſport de joye; Que *les ſouffrances de cette vie n'ont aucune proportion avec la gloire qui ſera un jour découverte en nous.* Ainſi le fardeau de JESUS-CHRIST eſt léger pour tous ceux qui aiment. Pourquoy, dit-il encore, ſommes-nous tous *fatiguez & chargez*, ſinon parce que nous ſommes hommes, & par conſéquent mortels, fragiles, infirmes, portant en nous des vaſes de terre qui ſe heurtent les uns les autres? Mais ſi ces vaſes ſont en danger de ſe briſer à cauſe de la foibleſſe de la chair, qu'ils ſoient mis au large par l'étenduë de la charité: *Sed ſi anguſtiantur vaſa carnis, dilatentur ſpatia caritatis. Apprenez* donc *de moy*, nous dit JESUS-CHRIST, non pas à bâtir un monde & à créer toutes les choſes viſibles & inviſibles, ni à faire dans le monde des miracles & à reſſuſciter des morts; mais à eſtre comme moy, *doux & humbles de cœur.* Ainſi voulez-vous devenir grand? Commencez par vous abbaiſſer. Entreprenez-vous de bâtir un édifice fort élevé? Songez avant toutes choſes à établir le fondement d'une humilité profonde.

«ibid. & ſer. 10. Id. de natur. & grat. cap. 69. & 70. «Rom. 8. 18. «Idem. de ver. Domin. ſer. 10.

CHAPITRE XII.

1. IN illo tempore abiit Jeſus per ſata ſabbato: diſcipuli

1. EN ce temps-là, JESUS paſſoit le long des blez un jour de ſabbat: & ſes diſ- Marc. 2. 23. Luc. 6. 1.

ciples ayant faim ſe mirent à rompre des épis, & à en manger.

autem ejus eſurientes cœperunt vellere ſpicas, & manducare.

2. Ce que les Phariſiens voyant, ils luy dirent: Voilà vos diſciples qui font ce qu'il n'eſt point permis de faire aux jours du ſabbat.

2. Phariſæi autem videntes, dixerunt ei: Ecce diſcipuli tui faciunt quod non licet facere ſabbatis.

1. Reg. 21. 6.

3. Mais il leur dit: N'avez-vous point lû ce que fit David, lorſque luy & ceux qui l'accompagnoient furent preſſez de la faim?

3. At ille dixit eis: Non legiſtis quid fecerit David, quando eſuriit, & qui cum eo erant?

4. Comme il entra dans la maiſon de Dieu, & mangea les pains // de propoſition, qu'il n'eſtoit permis de manger ni à luy, ni à ceux qui eſtoient avec luy, mais aux Preſtres ſeuls?

Levit. 24. 9.

4. Quomodo intravit in domum Dei, & panes propoſitionis comedit, quos non licebat ei edere, neque his qui cum eo erant, niſi ſolis Sacerdotibus?

Num. 28. 9.

5. Ou n'avez-vous point lû dans la loy que les Preſtres aux jours du ſabbat, violent le ſabbat dans le temple, & ne ſont pas néanmoins coupables?

5. Aut non legiſtis in lege, quia ſabbatis Sacerdotes in templo ſabbatum violant, & ſine crimine ſunt.

6. Or je vous déclare qu'il y a icy quelqu'un plus grand que le temple.

6. Dico autem vobis, quia templo major eſt hîc.

1. Rom. 15. 22. Eccleſ. 4. 17. Oſee. 6. 6.

7. Que ſi vous ſçaviez bien ce que // veut dire cette parole: J'aime mieux la miſéri-

7. Si autem ſciretis, quid eſt: Miſericordiam volo, & non ſacrificium: nunquam

4. *expl.* qui y avoient eſté preſentez à Dieu.

7. *l.* ce que c'eſt: Je veux la miſéricorde & non pas le ſacrifice.

condemnaſſetis innocentes.

corde que le ſacrifice, vous n'auriez jamais condamné des innocens. *Suprà 9. 13.*

8. Dominus enim eſt Filius hominis etiam ſabbati.

8. Car le Fils de l'homme eſt maiſtre du ſabbat même.

9. Et cùm inde tranſiſſet, venit in ſynagogam eorum,

9. Eſtant parti de là il vint en leur ſynagogue,

10. & ecce homo manum habens aridam & interrogabant eum dicentes: Si licet ſabbatis curare, ut accuſarent eum.

10. où il ſe trouva un homme qui avoit une main ſéche. Ils luy demandérent, pour *avoir un ſujet de* l'accuſer, s'il eſtoit permis de guérir aux jours du ſabbat. *Marc. 3. 1. Luc. 6. 6.*

11. Ipſe autem dixit illis: Quis erit ex vobis homo, qui habeat ovem unam, & ſi ceciderit hæc ſabbatis in foveam, nonne tenebit & levabit eam?

11. Mais il leur répondit: Qui ſera l'homme d'entre vous, qui ayant une brebi qui vienne à tomber dans une foſſe le jour du ſabbat, ne la prendra pas pour l'en retirer?

12. Quanto magis melior eſt homo ove? Itaque licet ſabbatis benefacere.

12. Or combien un homme eſt-il plus excellent qu'une brebi? Il eſt donc permis de faire du bien les jours du ſabbat.

13. Tunc ait homini: Extende manum tuam; & extendit, & reſtituta eſt ſanitati ſicut altera.

13. Alors il dit à cét homme: Etendez voſtre main. Il l'étendit, & elle devint ſaine comme l'autre.

14. Exeuntes autem Phariſæi, conſilium faciebant adverſus eum, quomodo perderent eum.

14. Mais les Phariſiens eſtant ſortis, tinrent conſeil enſemble contre luy des moyens qu'ils pourroient prendre pour le perdre.

15. JESUS le ſçachant ſe retira de ce lieu-là; & beaucoup de perſonnes l'ayant ſuivi, il les guérit tous.

15. Jeſus autem ſciens receſſit inde: & ſecuti ſunt eum multi, & curavit eos omnes.

16. Et il leur commanda de ne le point découvrir;

16. Et præcepit eis ne manifeſtum eum facerent;

17. afin que cette parole du prophete Iſaïe fût accomplie:

17. ut adimpleretur quod dictum eſt per Iſaiam prophetam dicentem:

Iſai. 42. 1.

18. Voicy mon ſerviteur que j'ay élû, mon bien-aimé dans lequel // j'ay mis toute mon affection. Je feray repoſer ſur luy mon eſprit, & il annoncera la juſtice // aux nations.

18. Ecce puer meus, quem elegi, dilectus meus, in quo benè complacuit animæ meæ. Ponam ſpiritum meum ſuper eum, & judicium gentibus nuntiabit.

19. Il ne diſputera point, il ne criera point, & perſonne n'entendra ſa voix dans les ruës:

19. Non contendet, neque clamabit, neque audiet aliquis in plateis vocem ejus:

20. il ne briſera point le roſeau caſſé, & il // n'achevera point d'éteindre la méche qui fume encore, juſqu'à ce qu'il // faſſe triompher la juſtice *de ſa cauſe:*

20. arundinem quaſſatam non confringet, & linum fumigans non extinguet, donec ejiciat ad victoriam judicium:

21. & les nations eſpéreront en ſon nom.

21. & in nomine ejus gentes ſperabunt.

22. Alors on luy preſenta un poſſedé, aveugle & muet;

22. Tunc oblatus eſt ei dæmonium ha-

18. *l.* mon ame a mis toute ſon affection.
Ibid. *aut.* le jugement *dernier. Auguſt. civit. Dei lib.* 20. *cap.* 30. *Hieronym. epiſt.* 159.
20. *l.* n'éteindra point.
Ibi *l. l.* faſſe ſortir le jugement en victoire.

bens, cæcus & mutus, & curavit eum, ita ut loqueretur & videret.

23. Et ſtupebant omnes turbæ, & dicebant: Nunquid hic eſt filius David?

24. Phariſæi autem audientes, dixerunt: Hic non ejicit dæmones niſi in Beelzebub principe dæmoniorum.

25. Jeſus autem ſciens cogitationes eorum, dixit eis: Omne regnum diviſum contra ſe, deſolabitur, & omnis civitas, vel domus diviſa contra ſe, non ſtabit.

26. Et ſi ſatanas ſatanam ejicit, adverſus ſe diviſus eſt: quomodo ergo ſtabit regnum ejus?

27. Et ſi ego in Beelzebub ejicio dæmones, filii veſtri in quo ejiciunt? Ideò ipſi judices veſtri erunt.

28. Si autem ego in Spiritu Dei ejicio dæmones, igitur pervenit in vos regnum Dei.

29. Aut quomodo poteſt quiſquam intra-

& il le guérit, enſorte qu'il commença à parler & à voir.

23. Tout le peuple en fut rempli d'admiration; & ils diſoient: N'eſt-ce point là le fils de David?

24. Mais les Phariſiens entendant cela, diſoient: Cet homme ne chaſſe les démons que par la vertu de Béelzébut prince des démons. *Suprà 9. 34. Marc. 3. 22. Luc. 11. 15.*

25. Or JESUS connoiſſant leurs penſées, leur dit: Tout royaume diviſé contre luy-même ſera ruiné, & toute ville ou maiſon qui eſt diviſée contre elle-même, ne pourra ſubſiſter. *Luc. 11. 17.*

26. Que ſi ſatan chaſſe ſatan, il eſt diviſé contre ſoy-même: comment donc ſon royaume ſubſiſtera-t-il?

27. Et ſi c'eſt par Béelzébut que je chaſſe les démons, par qui vos enfans les chaſſent-ils? C'eſt pourquoy ils ſeront eux-mêmes vos juges.

28. Que ſi je chaſſe les démons par l'Eſprit de Dieu, le royaume de Dieu eſt donc parvenu juſqu'à vous //.

29. Mais comment quelqu'un peut-il entrer dans la

28. *autr.* vous a eſté annoncé.

maiſon du fort, & piller // ſes armes & ce qu'il poſſede, ſi auparavant il ne lie le fort, pour pouvoir enſuite piller ſa maiſon?

re in domum fortis, & vaſa ejus diripere, niſi priùs alligaverit fortem, & tunc domum illius diripiet?

30. Celuy qui n'eſt point avec moy, eſt contre moy: & celuy qui n'amaſſe point avec moy, diſſipe.

30. Qui non eſt mecum, contra me eſt: & qui non congregat mecum, ſpargit.

Marc. 3. 28. 29. *Luc.* 12. 10.

31. C'eſt pourquoy je vous déclare que tout péché & tout blaſphême ſera remis aux hommes: mais le blaſphême contre le *Saint*-Eſprit ne leur ſera point remis.

31. Ideò dico vobis, omne peccatum & blaſphemia remittetur hominibus: ſpiritus autem blaſphemia non remittetur.

32. Et quiconque aura // parlé contre le Fils de l'homme, il luy ſera remis: mais ſi quelqu'un a parlé contre le Saint-Eſprit, il ne luy ſera remis ni en ce ſiécle, ni dans le ſiécle à venir.

32. Et quicumque dixerit verbum contra Filium hominis, remittetur ei: qui autem dixerit contra Spiritum ſanctum, non remittetur ei, neque in hoc ſæculo, neque in futuro.

33. Ou // dites que l'arbre eſt bon, & que le fruit en eſt bon auſſi: ou dites que l'arbre eſtant mauvais, le fruit auſſi en eſt mauvais: car c'eſt par le fruit qu'on connoiſt l'arbre.

33. Aut facite arborem bonam & fructum ejus bonum, aut facite arborem malam & fructum ejus malum: ſiquidem ex fructu arbor agnoſcitur.

34. Race de vipéres, comment pouvez-vous dire de

34. Progenies viperatum, quomodo

29. expl. *Vaſa, ou ουσία, ſelon le mot hébreu auquel ils répondent, ſignifient armes & meubles.*

32. *l.* dit une parole.
33. *l.* faites.

poteſtis bona loqui, cùm ſitis mali? ex abundantia enim cordis os loquitur.

bonnes choſes, vous qui eſtes méchans? car c'eſt de la plénitude du cœur que la bouche parle. *Luc. 6. 45.*

35. Bonus homo de bono theſauro profert bona: & malus homo de malo theſauro profert mala.

35. L'homme qui eſt bon, tire de bonnes choſes de *ſon* bon treſor //: & l'homme qui eſt méchant, tire de mauvaiſes choſes de *ſon* mauvais treſor.

36. Dico autem vobis, quoniam omne verbum otioſum, quod locuti fuerint homines, reddent rationem de eo in die judicii.

36. Or je vous déclare que les hommes rendront compte au jour du jugement de toute parole inutile qu'ils auront dite.

37. Ex verbis enim tuis juſtificaberis, & ex verbis tuis condemnaberis.

37. Car vous ſerez juſtifié par vos paroles, & vous ſerez condamné par vos paroles.

38. Tunc reſponderunt ei quidam de Scribis & Phariſæis, dicentes: Magiſter, volumus à te ſignum videre.

38. † Alors quelques-uns des Scribes & des Phariſiens luy dirent: Maiſtre, nous // voudrions bien que vous nous fiſſiez voir quelque prodige. † II. Mercredy de Carême.

39. Qui reſpondens ait illis: Generatio mala & adultera ſignum quærit: & ſignum non dabitur ei, niſi ſignum Jonæ prophetæ.

39. Mais il leur répondit: Cette race méchante & adultére demande un prodige; & on ne luy en donnera point d'autre que celuy du prophete Jonas. *Infrà 16. 4. Luc. 11. 29. 1. Cor. 1. 22.*

40. Sicut enim fuit

40. Car comme Jonas fut *Jon. 2. 2.*

35. *gr.* du bon treſor de ſon cœur.

38. *l.* voulons voir un ſigne de vous.

trois jours & trois nuits dans le ventre de la baleine, ainſi le Fils de l'homme ſera trois jours & trois nuits dans le cœur de la terre.

Jonas in ventre ceti tribus diebus, & tribus noctibus, ſic erit Filius hominis in corde terræ tribus diebus & tribus noctibus.

Jon. 3. 5. 41. Les Ninivites s'éleveront au jour du jugement contre cette race, & la condamneront; parce qu'ils ont fait pénitence à la prédication de Jonas: & cependant il y a icy plus que Jonas.

41. Viri Ninivitæ ſurgent in judicio cum generatione iſta, & condemnabunt eam: quia pœnitentiam egerunt in prædicatione Jonæ: & ecce plus quàm Jonas hîc.

3. Reg. 10. 1. 2. Parali. 9. 1. 42. La Reine du midy s'élevera au jour du jugement contre cette race, & la condamnera; parce qu'elle eſt venuë des extrémitez de la terre pour entendre la ſageſſe de Salomon: & cependant il y a icy plus que Salomon.

42. Regina auſtri ſurget in judicio cum generatione iſta, & condemnabit eam: quia venit à finibus terræ audire ſapientiam Salomonis: & ecce plus quàm Salomon hîc.

Luc. 11. 24. 43. Lorſque l'eſprit impur eſt ſorti d'un homme, il va dans des lieux arides cherchant du repos, & il n'y en trouve point.

43. Cùm autem immundus ſpiritus exierit ab homine, ambulat per loca arida, quærens requiem, & non invenit.

44. Alors il dit: Je retourneray dans ma maiſon d'où je ſuis ſorti: & revenant il la trouve vuide, nettoyée & parée.

44. Tunc dicit: Revertar in domum meam, unde exivi. Et veniens invenit eam vacantem, ſcopis mundatam, & ornatam.

45. En même-temps il va prendre avec luy ſept autres eſprits plus méchans que luy; & entrant *dans cette maiſon*,

45. Tunc vadit & aſſumit ſeptem alios ſpiritus ſecùm nequiores ſe, & intrantes habitant ibi: & fiunt no-

vissima hominis illius pejora prioribus. Sic erit & generationi huic pessimæ.

ils y demeurent : & le dernier estat de cet homme devient pire que le premier. C'est ce qui arrivera à cette race criminelle. 2. Petr. 2. 20.

46. Adhuc eo loquente ad turbas, ecce mater ejus & fratres stabant foris, quærentes loqui ei.

46. Lorsqu'il parloit encore au peuple, sa mére & ses fréres *estant arrivez, &* se tenant au-dehors, demandoient à luy parler. Marc. 3. 31. Luc. 8. 19.

47. Dixit autem ei quidam : Ecce mater tua & fratres tui foris stant, quærentes te.

47. Et quelqu'un luy dit : Voilà vostre mére & vos fréres qui sont dehors, & qui vous demandent.

48. At ipse respondens dicenti sibi, ait : Quæ est mater mea, & qui sunt fratres mei ?

48. Mais il répondit à celuy qui luy dit cela : Qui est ma mére, & qui sont mes fréres ?

49. Et extendens manum in discipulos suos, dixit : Ecce mater mea, & fratres mei.

49. Et tendant sa main vers ses disciples : Voicy ma mére, dit-il, & mes fréres.

50. Quicunque enim fecerit voluntatem Patris mei, qui in cælis est, ipse meus frater, & soror, & mater est.

50. Car quiconque fait la volonté de mon Pére qui est dans les cieux, celuy-là est mon frére, ma sœur, & ma mére ¶.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 9. *EN ce temps-là*, JESUS *paſſoit le long des blez un jour de ſabbat : & ſes diſciples ayant faim, commencérent à rompre des épis & à en manger. Ce que les Phariſiens voyant, ils luy dirent : Voilà vos diſciples qui font ce qu'il n'eſt point permis de faire aux jours du ſabbat, &c.*

Le jour du ſabbat, ou le ſeptiéme de la ſemaine, eſtoit obſervé parmy les Juifs avec tant d'éxactitude, qu'on ne pouvoit pas y travailler aux choſes mêmes les plus neceſſaires, comme eſtoit de préparer à manger. Mais dans l'action dont il eſt parlé icy, il n'y avoit ni travail ni préparation. Car les diſciples qui n'avoient peut-eſtre pas eu le temps de pourvoir à leurs beſoins à cauſe de cette foule qui les accabloit ſans ceſſe, ſe trouvant preſſez de manger pour ſe ſouſtenir, ſe contentérent de froiſſer entre leurs mains, tout en marchant, des épis, & à en manger le blé. C'eſtoit une choſe très-innocente, & une preuve de l'auſtérité de leur vie, dit ſaint Jérôme. Cependant comme les Phariſiens ſuivoient ordinairement JESUS-CHRIST, plus pour l'obſerver & trouver dans ſa conduite ou dans ſes paroles dequoy le blâmer, que pour en eſtre édifiez, ils regardérent cette action de ſes diſciples comme un violement manifeſte de la loy ; & s'adreſſant non aux diſciples, mais au maiſtre qui le ſouffroit, ils luy demandérent pourquoy il leur permettoit

Hieron. in hunc locum.

de faire ce que la loy défendoit. Ce qu'ils diſoient paroiſſoit plauſible: mais il eſt facile de juger, qu'eſtant vuides de l'eſprit de charité, la lettre de la loy les tuoit. Ils auroient dû admirer plutoſt, comme a fait depuis ſaint Jean Chryſoſtome, le détachement des diſciples de JESUS-CHRIST, qui les portoit à négliger tout-à-fait le ſoin de leur corps, & à uſer des moindres choſes pour ſe nourrir; la faim même la plus preſſante ne pouvant les obliger à s'éloigner de la compagnie de leur divin maiſtre. *Chryſoſt. in Matth. hom. 40.*

Le Fils de Dieu auroit pû pour confondre ſes ennemis, leur faire ſentir tout d'un coup ce qu'il eſtoit, & leur montrer qu'eſtant venu dans le monde pour apporter la lumiére de la vérité, & faire ceſſer les ombres de la loy ancienne, il avoit droit de diſpenſer ſes diſciples de l'obſervation du ſabbat. Mais il aimoit mieux, en ſe ſervant de raiſons & d'exemples dont ils ne pouvoient diſconvenir, leur donner lieu de ſe rendre à la raiſon ſi leur malice ne s'y eſtoit oppoſée. Il leur prouve donc par l'exemple de David, pour lequel ils avoient un ſi grand reſpect, & des Preſtres mêmes appliquez ſans ceſſe au miniſtére du temple, que ce qu'avoient fait ſes diſciples ne pouvoit eſtre regardé comme un péché. Il eſt certain *qu'il n'eſtoit permis*, comme le dit le Sauveur, *qu'aux Preſtres ſeuls de manger des pains qui avoient eſté preſentez à Dieu* dans le tabernacle. Cependant la neceſſité où David ſe trouva avec tous ſes gens, lorſqu'il fuyoit la perſécution de Saül, luy fit manger & à eux auſſi de ces pains conſacrez à Dieu, ſans qu'il luy fût imputé à aucun péché. Combien donc une ſemblable neceſſité donnoit-elle encore

plus de pouvoir aux disciples de JESUS-CHRIST de faire une chose beaucoup moins considérable ? Car il n'y avoit aucune comparaison entre froisser des épis de blé le jour du sabbat tout en marchant, & manger *des pains presentez à Dieu* dans le tabernacle, qui estoient uniquement destinez aux Prestres.

L'autre exemple dont le Fils de Dieu se sert pour répondre à l'accusation des Pharisiens, est pris de ce qui se passoit tous les jours dans le temple même, & encore plus le jour du sabbat. Car il suffisoit de *lire la loy* pour y voir que tout ce qu'elle ordonnoit aux Prestres pour les sacrifices, comme de tuer les bestes & de leur oster la peau, de porter du bois, d'allumer du feu, & de brûler des victimes, ne se pouvoit observer les jours du sabbat sans le violer en apparence. Et cependant, disoit JESUS-CHRIST, tous ces Prestres en faisant ces choses, *ne sont point coupables*. Pourquoy ? Parce que le culte de Dieu & leur ministére les exigeoit d'eux. Comment donc accusez-vous mes disciples pour une action si innocente, eux qui sont tout appliquez à m'écouter, à me suivre, & à travailler conjointement avec moy à établir parmy vous le royaume de Dieu ?

Il va ensuite plus loin, & ne craint pas de déclarer sa divinité aux Pharisiens en termes couverts, lorsqu'il leur dit pour derniére preuve de l'innocence de ses disciples; Que *celuy qui estoit là estoit plus grand que le temple*, & par conséquent *le maistre* ou *le seigneur du sabbat*. Ainsi, leur dit-il, comprenez bien la force de ces paroles de l'Ecriture : *J'aime mieux la misericorde que le sacrifice*; & vous verrez, que comme la charité compatis-

ſante d'Achimélec envers David preſſé de la faim, a fait agréer à Dieu ce qu'il fit en apparence contre la loy ; auſſi la neceſſité où ſe ſont trouvez mes diſciples les juſtifie du violement du ſabbat que vous leur imputez. Et ils en ſont d'autant plus juſtifiez, qu'ils ſont les diſciples du *Fils de l'homme*, qui eſtant le *maiſtre* & le *ſeigneur du ſabbat*, a le pouvoir de les diſpenſer de ſon obſervation, luy qui eſt le ſouverain légiſlateur. Il marquoit, en parlant ainſi, que la loy nouvelle commençant à s'établir par la venuë du Fils de l'homme, qui eſtoit *plus grand que le temple*, & qui eſtoit *le ſeigneur du ſabbat*, ce ſabbat ſeroit détruit par la vérité dont il eſtoit la figure : & il déclaroit qu'il paroiſtroit véritablement qu'il *aimoit mieux la miſericorde que le ſacrifice*, lorſque, ſelon l'explication de ſaint Hilaire, les *ſacrifices* de la vieille loy ceſſant, la *miſericorde* de la loy nouvelle ſe répandroit ſur tous les hommes par le miniſtére de ceux mêmes dont les Phariſiens blâmoient la conduite. *Hilar. in Matth. can. 12.*

Il n'eſtoit plus temps, dit ſaint Chryſoſtome, d'apprendre par l'obſervation du ſabbat, que Dieu eſtoit créateur & maiſtre de toutes choſes. Et ſon Fils eſtoit venu dans le monde pour nous inſtruire d'une maniére plus élevée de toutes les véritez de noſtre Religion. Il nous obligeoit alors de conſacrer à ſon ſervice, non pas ſeulement un jour de chaque ſemaine, mais tout le temps de noſtre vie. Et il ne s'agiſſoit plus d'aſſiſter devant l'arche d'alliance & l'autel d'or de l'ancienne loy, lorſqu'on devenoit ſoy-même le temple du Dieu vivant, qu'on portoit au-dedans de ſoy le Seigneur de l'univers, & que l'on s'entretenoit familiérement avec luy. *Chryſoſt. in Matt. hom. 40.*

℣. 9. juſqu'au 15. *Eſtant parti de là, il vint en leur ſynagogue, où il ſe trouva un homme qui avoit une main ſeche. Ils luy demandérent, pour* avoir un ſujet de *l'accuſer, s'il eſtoit permis de guérir aux jours du ſabbat, &c.*

JESUS entra dans la ſynagogue des Juifs, non le même jour que ſes diſciples avoient mangé des épis de blé, mais un autre jour du ſabbat, comme
Luc. 6.6. il eſt marqué expreſſément dans ſaint Luc. Il ſe
9. trouva en ce lieu un homme *dont la main eſtoit*
Marc. 3. *ſeche* & ſans mouvement ; & ce malade pouvoit
4. *Hieron. in* figurer la plûpart des Juifs, dont les mains eſtoient
verſ. 13. comme mortes pour toutes les bonnes œuvres. Il eſt vray qu'ils ſe regardoient comme très-ſaints ; mais ils eſtoient ſans comparaiſon plus à plaindre que cet homme qui ſouhaitoit certainement d'eſtre guéri ; au-lieu qu'ils ne ſentoient pas leur propre mal. C'eſt donc pour leur donner lieu de rentrer en eux, & de reconnoiſtre l'orgueil qui les poſſedoit, que le Fils de Dieu vient exprès dans leur ſynagogue, & y fait trouver en même-temps cet homme malade qu'il vouloit guérir en leur preſence. Il eſt dit icy, Qu'ils *luy demandérent s'il eſtoit permis de guérir aux jours du ſabbat.*
Marc. 3. Et d'autres Evangéliſtes rapportent, que luy-mê-
4. me les interrogea en leur diſant : *Eſt-il permis*
Luc. 6.8. *aux jours du ſabbat de faire du bien ou du mal ?*
9. *Chryſoſt.* Mais cela s'accorde facilement ſi l'on ſuppoſe que
in Matth. les Juifs interrogérent d'abord JESUS-CHRIST,
hom. 41. & que JESUS-CHRIST interrogea enſuite les Juifs. La demande qu'ils luy font eſt pleine de malignité, & tend ſeulement à *chercher* dans ſes réponſes *dequoy l'accuſer.* C'eſt pourquoy comme *il connoiſſoit*, dit un autre Evangéliſte, le ſecret de

leurs penſées, il voulut, ſans leur donner aucun prétexte de l'accuſer, les confondre par eux-mêmes, en leur demandant, s'il luy eſtoit moins permis de faire du bien à un homme le jour du ſabbat, qu'à eux d'en faire à une de leurs brebis qui ſeroit tombée dans une foſſe. Car il ſçavoit, ſelon la réfléxion de ſaint Chryſoſtome, qu'il parloit à des avares, qui aimoient plus leur intéreſt que le bien des autres, & qui craignoient plus par conſéquent la perte d'une brebi, qu'ils ne deſiroient le ſalut des hommes. Ils vouloient, dit ſaint Jérôme, le calomnier, ayant deſſein de l'accuſer de cruauté ou de foibleſſe s'il refuſoit de guérir cet homme malade, ou de le faire paſſer pour un violateur de la loy s'il le guériſſoit un jour de ſabbat. Mais il fait à leur demande une réponſe qui leur reproche à eux-mêmes leur avarice, & qui montre l'injuſtice qu'il y auroit euë de le vouloir empêcher de guérir un homme, ſans comparaiſon plus excellent qu'une brebi, lorſque c'eſtoit par le ſeul motif de la charité qu'il ſe portoit à le guérir? *Hieron. in hunc locum.*

Saint Athanaſe fait voir admirablement combien ces Juifs ennemis de JESUS-CHRIST eſtoient aveugles & pleins de malice dans ce qu'ils diſoient pour s'oppoſer aux miracles qu'il vouloit faire en faveur des hommes. Ils ne craignent pas, dit ce grand Saint, de former contre le Sauveur des deſſeins de mort le jour du ſabbat; & ils font un crime à ſes diſciples de froiſſer ce même jour entre leurs mains des épis de blé pour manger. Ils ſe taiſent quand on leur demande, s'il eſt permis de faire du bien ce jour du ſabbat. Et lorſqu'il s'agit de condamner un innocent, ils crient *Athanaſ. homil. de ſement. tom. 1. pag. 1051, 1072. 1074. 1075.*

Luc. 23. de toutes leurs forces : *Faites mourir cet homme ; crucifiez-le.* Lorſque JESUS-CHRIST entra dans leur ſynagogue, il n'y avoit là, dit le même Saint, *qu'un* ſeul *homme dont la main eſtoit ſéche.* Mais les Juifs qui eſtoient preſens avoient une ſéchereſſe dans leur ame beaucoup plus funeſte, qui les empêchoit de ſentir la preſence du Sauveur, & cette divine vertu qui opéroit tant de prodiges. Ils luy faiſoient des demandes, non pour connoiſtre ce qu'il eſtoit & pour l'adorer, mais pour luy dreſſer des piéges. C'eſtoit vraiment, ajoûte ce Saint, une ſynagogue de méchans ; puiſqu'il n'y a rien de plus ſcélérat que d'eſtre comblé de bienfaits, & de vouloir perdre ſon bienfacteur.

JESUS voyant donc en eux ce fond de malice qui ſe vouloit oppoſer aux effets de ſa bonté, ſe montre d'autant plus plein de tendreſſe envers le malade, que ſes ennemis faiſoient paroiſtre plus de dureté. Il luy commande *d'étendre ſa main :* & c'eſt de même, dit ſaint Athanaſe, que ſi JESUS-CHRIST luy eût dit : Pour oſter aux Juifs tout ſujet de croire que ce ſeroit travailler en quelque ſorte que de vous toucher avec mes mains, je me contente de vous parler. Car Dieu n'a point dit : Vous ne parlerez point le jour du ſabbat. Que ſi ma ſeule parole a la force de produire cette guériſon miraculeuſe ; qu'on admire donc celuy qui a dit : *Eſtendez voſtre main ;* puiſqu'en même-temps qu'il l'a dit, l'effet a ſuivi. Mais ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt que la main ſéche de cet homme fut guérie, & que néanmoins, comme dit encore ſaint Athanaſe, la ſéchereſſe criminelle de l'ame des Juifs demeura toûjours la même : car il eſt marqué, qu'*eſtant*

ſortis

ſortis de la ſynagogue, ils délibérérent ſur ce qu'ils feroient pour perdre JESUS. Quoy donc, s'écrie ce grand Saint, vous délibérez, ô Juifs, ſur ce que vous devez faire, lorſque vous n'avez qu'une ſeule choſe à faire, qui eſt d'adorer JESUS comme voſtre Dieu ? Adorez donc cet Homme-Dieu, qui a fait des choſes élevées au-deſſus du pouvoir des hommes. Ce n'a point eſté par des remédes naturels qu'il a fait cette merveille. Le malade *eſtoit au milieu de tous :* & tous regardoient ce qui ſe paſſoit, afin que l'on ne pût dire, qu'il s'eſtoit ſervi de quelque herbe ou de quelque emplaſtre pour redonner le mouvement à cette main.

Il y a encore aujourd'huy, continuë ſaint Athanaſe, des perſonnes qui ont la main ſéche, & ne l'étendent point pour donner l'aumône. Que ces perſonnes dont le corps eſt ſain & l'ame malade écoutent donc ces paroles ſalutaires : *Etendez voſtre main* ; c'eſt-à-dire, commencez dès aujourd'huy à faire charité au pauvre. Il y a auſſi beaucoup de perſonnes négligentes, qui s'occupant tout le jour à des choſes temporelles, n'ont que du dégouſt pour la priére. Que ces perſonnes prennent donc auſſi pour elles-mêmes ces paroles du Sauveur : *Etendez vos mains* ; ce qui eſt conforme à ce que l'Apoſtre dit : *Qu'il veut que les hommes prient en tout lieu, levant des mains pures. Malheur*, dit le Sage, *aux mains qui font mal.* Mais ajoûtons : Malheur même aux mains, qui ne faiſant point le mal, ne font point non plus le bien. Car le même qui a dit : *Eloignez-vous du mal* ; a dit auſſi : *Faites le bien.*

Ib. pag. 1076.

1. Timot. 2. 8. Eccli. 20. 14.

Pſal. 33. 15.

℣. 15. juſqu'au 22. JESUS *le ſçachant, ſe retira de ce lieu-là ; & beaucoup de perſonnes l'ayant*

ſuivi, il les guérit tous. Et il leur défendit de le découvrir, afin que cette parole du prophete Iſaïe fût accomplie: Voicy mon ſerviteur que j'ay élû, mon bien-aimé, &c.

L'envie des Phariſiens s'augmentoit par tous les bienfaits dont le Fils de Dieu combloit le peuple. Mais elle ne pouvoit point tarir la ſource de ſa bonté. Ils conſpirent, dit ſaint Chryſoſtome, pour le perdre, à cauſe qu'il avoit guéri une main ſéchée. Mais il continuë à faire ſon œuvre, ſans s'arreſter à leur malice: & il ſe retire ſeulement du lieu où il avoit fait ce miracle pour leur oſter l'occaſion d'exécuter leur deſſein. Car ne voyant, dit ſaint Hilaire, en la perſonne de JESUS-CHRIST que ſa ſainte humanité, & ne comprenant point par ſes œuvres qu'il eſtoit Dieu, ils s'abandonnoient à leur jalouſie & à leur fureur contre luy. Mais le peuple qui admiroit JESUS-CHRIST, trouve le moyen de *le ſuivre* par tout où il va. Car il ne ſe cachoit pas à ce peuple, puiſque c'eſtoit principalement pour ces petits qu'il eſtoit venu, pour ces ignorans, ſur l'eſprit deſquels la vertu de ſes paroles & de ſes miracles faiſoit une ſainte impreſſion pour les attacher à luy. Ainſi il eſt dit, qu'il *les guérit tous*; c'eſt-à-dire, ou qu'il guérit tous ceux qui avoient beſoin de guériſon, ou même qu'il guérit effectivement tous ceux qui l'avoient ſuivi; parce qu'il n'y eut peut-eſtre que ceux qui demandoient à eſtre guéris qui le ſuivirent.

Chryſoſt. in Matth. hom. 41.

Hieron. in hunc locum. Hilarius in Matth. can. 12.

La défenſe qu'il leur fait enſuite *de le découvrir*, marquoit d'une part, ſelon ſaint Hilaire, combien on doit éviter la vaine gloire dans ſes bonnes œuvres, & donnoit lieu d'autre part à le faire

encore plus connoiſtre : mais d'ailleurs elle ſervoit même, comme il le remarque, à faire voir l'accompliſſement de ce qu'Iſaïe avoit dit touchant la douceur & la modeſtie de JESUS-CHRIST : car ſe voyant contredit en toutes choſes par les Phariſiens, il ne reſiſtoit point à leur jalouſie, & ne *crioit* point ; mais il impoſoit même le ſilence à ceux qui le reſpectoient, pour n'aigrir pas davantage des eſprits ſi emportez. Le Pére éternel dans ce paſſage du Prophete parle de ſon Fils, qui s'eſtant fait homme a pris véritablement la forme d'un *ſerviteur*. Et cet homme *qu'il a élû* pour eſtre uni au Verbe, eſt le *bien-aimé*, ſur lequel il *a fait repoſer ſon Eſprit* avec plénitude dans le myſtére de l'Incarnation, qui l'a fait véritablement devenir ſon Fils. Car ce n'eſt pas ſur le Verbe de Dieu, & ſur le Fils unique engendré éternellement du ſein du Pére, que Dieu promet par la bouche du Prophete, de faire repoſer ſon Eſprit ; mais c'eſt ſur celuy de qui il eſt dit icy : *Voicy mon ſerviteur*, c'eſt-à-dire, ſur l'homme devenu Dieu par l'union hypoſtatique de l'humanité avec la divinité dans la perſonne de JESUS-CHRIST. Dieu ne pouvoit *mettre en luy ſon affection* d'une maniére plus parfaite qu'en prédeſtinant, comme dit ſaint Paul, celuy qui devoit naiſtre de la race de David, à devenir le Fils de Dieu. *Hier. in hunc locum.* *Rom. 1. 3. 4.*

Or le miniſtére auquel il le deſtina, fut *d'annoncer* non pas ſeulement aux Juifs, mais *aux nations*, ſa *juſtice* ; c'eſt-à-dire, les véritez de la loy nouvelle & de l'Evangile, qui ſervent à juſtifier l'homme, ou *le jugement* dernier, ſelon que l'ont entendu ſaint Jérôme & ſaint Auguſtin : & de le *Auguſt.*

faire non ſeulement par le ſon extérieur de ſes paroles, comme Moïſe, mais encore en imprimant la vérité au fond de leurs cœurs par la vertu intérieure de ſon Eſprit. Sa maniére d'établir le ſaint Evangile ne fut point *contentieuſe*, ni accompagnée d'amertume, de *bruit* & de *tumulte*. Il *ne crioit point*, dit ſaint Auguſtin, parce qu'il eſtoit rempli de douceur; mais il ne ceſſa jamais de prêcher la vérité. Il faiſoit du bien à tout le monde. Et il ſouffroit de ſes ennemis tout le mal qu'ils luy faiſoient. Son régne eſtoit un régne tout ſpirituel, qui tendoit à s'aſſujettir les cœurs par la douceur de la charité. C'eſt pourquoy *il ne briſoit point le roſeau déja caſſé, ni n'achevoit point d'éteindre la méche qui fumoit encore.* Il marquoit par là, ſelon les ſaints Péres, les Juifs qui eſtoient tout à fait déchus, & auſſi foibles que *des roſeaux* à demi *caſſez*; & qui reſſembloient à *la méche* d'une lampe qui n'éclaire plus, mais *qui fume encore*, à cauſe qu'ils avoient perdu la lumiére du Seigneur, quoiqu'ils conſervaſſent encore ſa Religion. JESUS-CHRIST *ne voulut donc pas achever de les briſer* tout à fait, ni éteindre ce peu qui reſtoit en eux de diſpoſition à recevoir ſa lumiére. Il les épargna au contraire avec une bonté étonnante, n'étant pas encore venu pour les juger, mais pour eſtre jugé par eux; & il ſe contente de leur prédire le *jugement* qui les attendoit, s'ils perſévéroient dans leur malice.

civit. Dei. lib. 20. c. 30. *Hieron. epiſt. 151. quæſt. 2.* *Hieron. & Aug. ibid.* *Tertul. de patien. ib. contr. Marcion. lib. 4.* *Chryſoſt. in Matt. hom. 41.*

Auſſi pluſieurs de ces Juifs mêmes ont eſté gagnez par cette douceur de JESUS-CHRIST. Et il eſt très-vray de dire, ſoit de leurs perſonnes, ſoit des nations, *Qu'il a rendu victorieuſe la juſtice:* puiſque, ſelon ſaint Jérôme, la lumiére de ſa pré-

dication ne pourra jamais eſtre foulée aux pieds par ſes ennemis, mais qu'elle éclattera toûjours dans le monde, juſqu'à ce qu'il ait établi ſa juſtice ſur la terre, & que l'on voye accomplie cette parole de l'Evangile : *Que voſtre volonté ſoit faite dans la terre comme dans le ciel.* Car *les nations* eſtant ainſi converties *eſpéreront* en ſon Nom ; c'eſt-à-dire, que renonçant aux vaines ſuperſtitions de l'idolatrie, elles mettront toutes leurs eſpérances en JESUS-CHRIST leur Sauveur. Saint Auguſtin a néanmoins entendu par ces paroles : *Donec ejiciat ad victoriam judicium*, *le* dernier *jugement*, par lequel il demeurera parfaitement victorieux de ſes ennemis. Il a pû & il peut encore leur paroiſtre auſſi foible qu'un roſeau, à cauſe de ſon extrême patience à ſupporter leur fureur : mais tout foible qu'il paroiſt, il n'a jamais ſuccombé, ni en ſa propre perſonne, ni en celle de ſon Egliſe, à tous ſes perſécuteurs, pour ceſſer d'eſtre ce qu'il ſera éternellement. Et dès à preſent, dit le même Saint, nous voyons par la converſion des Gentils, une partie de cette *victoire* qu'il doit remporter pleine & parfaite au jour de ſon *jugement*. Or ce que l'on voit déja accompli doit nous aſſûrer de ce qui ne l'eſt pas encore. Car qui eût pû croire que *les nations auroient eſpéré au Nom de* JESUS-CHRIST, lorſqu'on le voyoit entre les mains des ſoldats, lié, frappé, traité avec les derniers outrages, & crucifié ; & lorſque ſes propres diſciples perdoient l'eſpérance qu'ils avoient déja commencé à avoir en luy ? Nul ne peut donc, ajoûte ce Saint, nier ou douter que le jugement dernier de JESUS-CHRIST, tel qu'il eſt prédit par les ſaintes Ecritures, ne doive arriver ; à moins

Auguſt. ut ſupr.

qu'un excès d'incrédulité ou d'aveuglement ne l'empêche d'ajoûter foy à ces mêmes Ecritures, dont la vérité s'eſt déja fait ſentir à toute la terre.

Hieron. in hunc locum. Saint Jérôme expliquant moralement ces paroles : *Arundinem quaſſatam non confringet, & linum fumigans non extinguet*, dit que celuy qui ne tend point charitablement ſa main au pécheur pour l'aider à ſe relever, & qui refuſe de porter le fardeau de ſon frére, *briſe le roſeau* à demi *caſſé*; & que quiconque mépriſe dans les plus petits une foible étincelle de la foy qu'il y remarque, ſans ſe mettre en peine de la fomenter, ou l'étouffant même par ſa faute, *il éteint la méche qui fume encore*. Et en cela il eſt bien éloigné d'agir comme JESUS-CHRIST, qui eſt venu dans le monde pour ſauver ce qui eſtoit péri.

℣. 22. juſqu'au 30. *Alors on luy preſenta un poſſedé, aveugle & muet; & il le guérit, enſorte qu'il commença à parler & à voir. Tout le peuple fut rempli d'admiration; & ils diſoient : N'eſt-ce point là le Fils de David? Mais les Phariſiens entendant cela, diſoient : Cet homme ne chaſſe les démons que par la vertu de Béelzébut prince des démons, &c.*

L'évenement dont il eſt parlé icy, peut eſtre arrivé lorſque JESUS-CHRIST fut ſorti de la ſynagogue, où il avoit fait à la vûë des Juifs cette guériſon miraculeuſe d'une main séche, qui donna lieu aux Phariſiens de délibérer ſur les moyens de le perdre. On luy preſenta donc *alors* un *homme que le démon poſſedoit*, & qu'il rendoit *aveugle & muet*. Car auſſi-toſt qu'il l'eut *guéri*, c'eſt-à-dire, comme l'expliquent les Interpretes, qu'il

eut chaſſé le démon, *cet homme commença à parler & à voir*, le démon luy tenant auparavant la langue liée & les yeux fermez. Et ce qu'on vit arriver alors d'une maniére corporelle & ſenſible dans la perſonne de ce poſſedé, s'accomplit encore tous les jours, dit ſaint Jérôme, dans ceux qui ſe convertiſſent à la foy ; puiſque le démon eſtant chaſſé de leur cœur, ils commencent à appercevoir la lumiére de la vérité, & ouvrent enſuite aux louanges de Dieu leurs bouches qui eſtoient muettes auparavant.

Le peuple qui n'avoit aucune prévention contre JESUS-CHRIST, & qui jugeoit ſimplement de luy par ſes œuvres, fut dans l'admiration de ce pouvoir abſolu qu'il avoit ſur les démons. Et tout étonné des grands prodiges qu'ils luy voyoient faire, ils jugérent qu'il pouvoit bien eſtre le Meſſie qu'ils attendoient, & qui devoit naiſtre ſelon l'Ecriture de la race de David. Car c'eſt-là le ſens de ce qu'ils ſe demandoient les uns aux autres, en diſant : *N'eſt-ce point là le Fils de David ?* Les Phariſiens au contraire, à qui chaque miracle que faiſoit le Fils de Dieu ne ſervoit qu'à augmenter leur aveuglement & leur jalouſie, au-lieu d'attribuer à la puiſſance de Dieu ſes œuvres miraculeuſes, ſe portent juſqu'à cet excès d'attribuer à Béelzébut prince des démons, la vertu divine par laquelle JESUS-CHRIST chaſſoit les démons. Ainſi, dit ſaint Chryſoſtome, leur fureur en cette rencontre a paſſé en quelque ſorte celle de Béelzébut : car cet eſprit orgueilleux cede luy-même à la toute-puiſſance de JESUS-CHRIST, & ſort du corps de cet homme qu'il poſſedoit au moment qu'il le luy comman-

Gret. Maldonat. Janſ.

Chryſ. in Matth. hom. 41.

de. Mais ces furieux après un ſi grand miracle de JESUS-CHRIST voudroient luy oſter la vie; & ne le pouvant, ils tâchent au moins de fleſtrir ſa réputation par la plus noire impoſture. Le démon les poſſédoit donc d'une maniére bien plus funeſte que celuy que le Sauveur venoit de guérir; puiſqu'il s'affermiſſoit dans la poſſeſſion de leur cœur, par le miracle même de la délivrance corporelle de ce poſſedé, qu'il abandonnoit à la voix ſeule de JESUS-CHRIST. Et comme toutes ces grandes œuvres du Fils de Dieu eſtoient beaucoup élevées au-deſſus de la foibleſſe de l'homme, ils évitent la confuſion de confeſſer ſa divinité, en s'abandonnant au plus grand excès de la calomnie.

Hilarius, in Matth. can. 12.

JESUS-CHRIST *connut les penſées* des Phariſiens; c'eſt-à-dire, ce fond de malignité qui les portoit à vouloir détruire tout l'effet de ſes prédications: ou il pénétra dans ce qu'ils penſoient, quoiqu'ils ne l'exprimaſſent peut-eſtre pas par leurs paroles, comme il ſemble que ſaint Jérôme l'a crû. Et il ſe ſervit, dit ſaint Chryſoſtome, de choſes communes, & qui tomboient ſous les ſens de tous les hommes, pour les convaincre de la fauſſeté de ce qu'ils diſoient, ou au moins de ce qu'ils penſoient. *Tout royaume*, leur dit-il, *qui eſt diviſé contre ſoy-même, ſera ruiné, &c:* Ce qui eſt de même que s'il leur diſoit: Rien n'eſt plus fort qu'un royaume bien uni; mais ſi la diviſion s'y met, il ſe détruit aiſément. Il en eſt de même d'une *ville*, ou d'une *maiſon* particuliére. Ainſi du moment que l'union qui fait toute la force des royaumes, des villes & des maiſons, eſt rompuë, leur ruine eſt inévitable. Si donc je ne chaſſe les

Hier in hunc loc. Chryſoſt. in Matth. hom. 42.

démons que par la vertu du démon qui eſt leur prince, il faut qu'ils ſoient oppoſez les uns aux autres ; & par conſéquent leur puiſſance eſtant diviſée contr'elle-même, ne pourra plus ſubſiſter.

Il les preſſe & les confond de nouveau par une autre conſidération : *Si c'eſt*, leur dit-il, par la vertu de *Béelzébut que je chaſſe les démons, par qui vos enfans les chaſſent-ils ?* Il appelle, ſelon ſaint Jérôme, *les enfans* des Juifs, ou les Exorciſtes de cette nation dont il eſt parlé ailleurs, ou les Apoſtres qui eſtoient Juifs de naiſſance. S'il entend parler de ces Exorciſtes, qui par l'invocation du Nom de Dieu chaſſoient les démons, il les oblige par ſa demande de reconnoiſtre que c'eſtoit l'ouvrage du Saint-Eſprit : d'où il tire cette conſéquence, que s'ils attribuoient à Dieu, & non aux démons la vertu par laquelle leurs enfans chaſſoient les démons, ils eſtoient injuſtes de vouloir attribuer à une autre cauſe le même effet, lorſque c'eſtoit luy qui le produiſoit. Ainſi *ils ſeront*, ajoûte le Fils de Dieu, *vos Juges*, en ce qu'ils condamneront voſtre conduite par la ſeule comparaiſon de la leur. Que ſi ces paroles doivent s'entendre plutoſt des Apoſtres, comme c'eſt le ſentiment de pluſieurs Péres, & de ſaint Jérôme même ; les Phariſiens paroiſſoient auſſi inexcuſables, d'accuſer leur maiſtre, n'accuſant point les diſciples. Pourquoy, leur dit JESUS-CHRIST, me condamnez-vous, en juſtifiant mes diſciples, puiſqu'ils ne font rien que par le pouvoir que je leur en ay donné ? Ainſi ce ſera ſur vous-mêmes que retombera ce jugement favorable que vous portez d'eux, en même-temps que vous m'accuſez. Car eſtant Juifs comme vous, ils n'ont pas

Hieron. in hunc locum. Act. 19. 13.

Athanaſ. de comm. eſſent. tom. 1. p. 232. Hilar. & Hieron. in hunc locum. Chryſoſt. in Matth. hom. 42.

laiſſé de reconnoiſtre la vérité que je prêche, & de m'obéïr. Ils devoient donc eſtre, ſelon la penſée de ſaint Hilaire, très-juſtement établis Juges de ces ſuperbes Phariſiens ; puiſqu'il paroiſtra un jour que JESUS-CHRIST avoit donné à ſes Apoſtres la puiſſance contre les démons, qu'on vouloit nier qu'il eût luy-même. Mais ils ſeront encore, dit ſaint Jérôme, *leurs Juges*, parce que JESUS-CHRIST leur a promis de les faire ſeoir ſur douze trônes, pour juger les douze tribus d'Iſraël.

Enfin, pour achever de confondre la malice des Phariſiens, le Sauveur ajoûte ; Que *s'il* paroiſſoit clairement par ce qu'il venoit de dire, que *c'eſtoit par l'Eſprit de Dieu qu'il mettoit en fuite les démons, il falloit donc que le royaume de Dieu fût parvenu juſqu'à eux.* O ſageſſe admirable du Sauveur, s'écrie ſaint Jean Chryſoſtome ! Il établit ſon Incarnation, & prouve ſon avenement au monde par les accuſations mêmes de ſes ennemis : car c'eſt de même que s'il leur eût dit : Pourquoy vous affligez-vous de la nouvelle de voſtre bonheur ? Pourquoy vous oppoſez-vous à voſtre propre ſalut ? Voicy le temps que les Prophetes vous ont autrefois marqué. Ils ont prédit mon avenement, & ont donné pour ſignes ces mêmes miracles que vous voulez décrier, quoique vous en ſoyez vous-mêmes témoins, & qu'il paroiſt très-clairement que Dieu ſeul a le pouvoir de les faire. Reconnoiſſez donc que *le royaume de Dieu* eſt arrivé par la preſence du Meſſie ; & qu'il eſt même *parvenu juſques à vous* ; c'eſt-à-dire, qu'il fait ſentir au milieu de vous ſa preſence par les effets de ſa divine vertu ; & qu'ainſi vous de-

vriez connoiſtre le temps favorable de ſa viſite, qui tend à vous rendre éternellement heureux dans le royaume céleſte dont il eſt venu vous annoncer la nouvelle. Mais ſaint Auguſtin entend par *le royaume* ou *le régne de Dieu*, celuy par lequel les hommes impies ſont condamnez, & ſéparez des fidelles qui font pénitence de leurs péchez. *Auguſt. quæſtion. Evang. lib. 1. quæſt. 5.*

Le fort dont il eſt parlé enſuite, eſt le démon. Et le Fils de Dieu luy donna ce nom, dit le même Pére, parce qu'il tenoit les hommes comme liez, enſorte qu'ils ne pouvoient ſe tirer de ſa ſervitude par leurs propres forces, mais par la grace de Dieu. Il eſtoit donc *fort*, non pas à l'égard de Dieu, devant lequel il n'eſt que foibleſſe, mais à l'égard des hommes pécheurs, qui eſtant devenus par le péché ſes eſclaves, luy eſtoient aſſujettis avant la venuë de JESUS-CHRIST leur Rédempteur. Les infidelles & les pécheurs ſont nommez icy ſa poſſeſſion, *vaſa ejus*. Et il a fallu que le Fils de Dieu par ſon Incarnation *ait lié ce fort* ; c'eſt-à-dire, qu'il luy ait oſté le pouvoir de s'oppoſer aux fidelles qui vouloient le ſuivre. Il eſtoit donc bien éloigné d'avoir quelque intelligence avec le démon, puiſqu'il le tenoit enchaîné, luy enlevant *ſes dépouilles* tous les jours. Et en cela, dit ſaint Chryſoſtome, il parloit d'une maniére prophétique de ce qu'il devoit faire principalement dans la ſuite. Car il déclaroit par ces paroles, qu'il banniroit de la terre les erreurs que le démon y avoit ſemées ; qu'il diſſiperoit les enchantemens dont il aveugloit les ames ; & qu'il rendroit inutile toute ſa malice. L'expreſſion dont il ſe ſert en diſant, *Qu'il pilleroit ſa maiſon*, mar- *Chryſoſt. in Matth. ut ſupr.* *Chryſoſt. in Matth. hom. 42.*

quoit le pouvoir ſuprême d'un vainqueur, qui eſt maiſtre abſolument des Eſtats de ſon ennemi, & qui détruit ſon Empire. Tenons-nous donc très-heureux nous autres, de ce qu'ayant appartenu au démon comme ſes eſclaves, JESUS-CHRIST nous a délivrez de ſa tyrannie. Rendons graces à ce divin Rédempteur, de ce qu'il a lié par ſon Incarnation, par ſa mort, & par ſa réſurrection ce *fort* armé, pour rendre foibles à l'avenir toutes ſes attaques contre nous. Il n'eſt maintenant redoutable qu'à ceux qui refuſent de reconnoiſtre le Fils de Dieu pour leur Sauveur, & de ſe rendre dignes de ſon aſſiſtance. Il eſt lié par la grace de celuy qui l'a vaincu en mourant : & il n'y a que la volonté de l'homme pécheur qui le deſlie en quelque façon à ſon égard, & qui luy donne pouvoir ſur ſon ame. Ayons honte ayant eſté rachetez par le prix de la mort d'un Homme-Dieu, & ayant gouſté la douceur intérieure de ſon joug, de nous rengager dans les chaînes de noſtre ennemi, pour un plaiſir d'un moment. Et regardons comme le dernier de tous les outrages qu'on peut faire à Dieu, de préférer l'eſclavage du péché à la bienheureuſe ſervitude de la piété, en faiſant comparaiſon de ces deux maiſtres, & en choiſiſſant celuy qui nous rend éternellement malheureux.

℣. 30. 31. 32. *Celuy qui n'eſt point avec moy, eſt contre moy : & celuy qui n'amaſſe point avec moy, diſſipe* au-lieu d'amaſſer. *C'eſt pourquoy je vous déclare que tout péché & tout blaſphême ſera remis aux hommes : mais le blaſphême contre le Saint-Eſprit ne leur ſera point remis, &c.*

Cecy peut eſtre regardé comme une nouvelle

confirmation de ce qu'il a dit ; qu'il eſtoit abſolument impoſſible qu'il y eût jamais la moindre intelligence entre luy & le démon : car comment celuy qui s'oppoſe avec tant de rage au ſalut des hommes, pouvoit-il eſtre d'accord avec celuy qui s'eſt incarné pour les ſauver ? Comment celuy qui non ſeulement *n'eſt pas avec* le Sauveur, & *ne recueille pas avec* luy, mais qui tâche de diſſiper tout ce qu'il a amaſſé, s'accorderoit-il avec luy pour la deſtruction de ſon Empire ? Si donc *celuy qui n'eſt pas avec* JESUS-CHRIST, & qui ne contribuë pas à ſes deſſeins, *eſt ſon adverſaire* ; combien plus le ſera celuy qui luy déclare une guerre ouverte ? Mais cela ſe peut entendre encore des Phariſiens, qui faiſoient paroiſtre un faux zele pour la gloire de leur Dieu, en même-temps qu'ils s'éloignoient du Sauveur ; qui feignoient de conduire à Dieu leurs diſciples, lorſqu'ils s'efforçoient de leur inſpirer de l'averſion du Fils de Dieu ; & qui *diſſipoient* ainſi véritablement lorſqu'ils refuſoient de travailler & *d'amaſſer avec* JESUS-CHRIST. Il eſt vray auſſi de dire en général, & ſans liaiſon à ce qui précéde, Que *celuy qui n'eſt point avec le Sauveur eſt contre luy*, & que *celuy-là diſſipe, qui n'amaſſe point avec luy*. Car il faut eſtre ou à JESUS-CHRIST ou au démon : il faut eſtre poſſedé par l'Eſprit de JESUS-CHRIST, ou par celuy du prince du monde. Ce ſont les deux maiſtres qui poſſedent tous les hommes, ſans qu'il y ait de milieu. Ceux donc qui ne ſont point avec JESUS-CHRIST ; c'eſt-à-dire, unis à luy par l'Eſprit de foy & de charité, *ſont contre luy*, & par conſéquent avec le démon ſon adverſaire. Et c'eſt *diſſiper* véritablement, que

Chryſoſt. ut ſupr. Hieron. in hunc locum.

Chryſoſt. ibid. Maldonat. Janſen.

d'amaſſer ſans eſtre avec JESUS-CHRIST. Ainſi toutes les différentes ſectes ſéparées de JESUS-CHRIST & de l'Egliſe, peuvent ſe flatter *d'amaſſer* des hommes dans un corps de Religion: Mais elles ne font que *diſſiper*, en ſéparant du troupeau unique, & en retirant de la conduite du Paſteur ſuprême, les brebis qu'elles aſſemblent ailleurs inutilement. Mais c'eſt même *diſſiper* au milieu du ſein de l'Egliſe, que d'y travailler ſans JESUS-CHRIST, puiſqu'il nous a aſſurez, qu'on ne peut rien faire ſans luy : *Sine me nihil poteſtis facere.* Ainſi que de gens travaillent & courent en vain, lorſqu'ils n'ont pas ſoin de demander l'aſſiſtance de celuy, dont la divine miſéricorde doit eſtre leur principale eſpérance ! *Non volentis, neque currentis, ſed miſerentis eſt Dei.* Qu'il y a de gens qui peuvent dire au ſujet de leur ſalut, ce que les Apoſtres dirent autrefois à JESUS-CHRIST du travail avec lequel ils avoient peſché inutilement : *Per totam noctem laborantes nihil cepimus !* Et pourquoy le diront-ils ? Parce qu'ils n'ont point travaillé avec JESUS-CHRIST. Mais qu'il y en a encore qui, ſelon ſaint Auguſtin, *diſſipent*, en diſperſant les brebis de JESUS-CHRIST par leur pernicieux exemple, qui les fait tomber dans la corruption où ils ſont plongez eux-mêmes ! *Spargunt enim oves ejus, qui eas ad morum ſuorum labem pravâ imitatione perducunt.*

Joan. 15. 5.

Rom. 9. 16.

Luc. 5. 5.

Auguſt. de baptiſ lib. 6. *cap.* 31.

Le Fils de Dieu tire enfin cette conſéquence de tout ce qu'il avoit dit; Que *tout péché & tout blaſphême ſera remis aux hommes : mais* que *le blaſphême contre le Saint-Eſprit ne leur ſera point remis.* Et il déclare quel eſt ce premier blaſphême qui ſera re-

mis aux hommes, lorſquil ajoûte; Que *quiconque aura parlé contre le Fils de l'homme, il luy ſera remis: mais* que *ſi quelqu'un a parlé contre le Saint-Eſprit, il ne luy ſera remis ni en ce ſiecle, ni dans le ſiecle à venir.* L'explication de ce paſſage a paru ſi difficile aux ſaints Péres, que ſaint Athanaſe ayant eſté conſulté ſur ces paroles, réſolut d'abord de ſe taire, craignant d'entreprendre de pénétrer une choſe, dont il ne pourroit donner l'intelligence. Et ſaint Auguſtin témoigne auſſi, qu'il ne pouvoit point y atteindre par luy-même; & qu'il n'y avoit peut-eſtre pas dans toutes les ſaintes Ecritures un endroit plus difficile à expliquer. Cependant ſaint Athanaſe qui ne put ſe diſpenſer de dire au moins ſa penſée à celuy qui le conſultoit, explique enfin ces paroles de JESUS-CHRIST d'une maniére qui paroiſt d'autant plus vraye qu'elle eſt plus ſimple, & plus naturellement attachée à la ſuite de l'Evangile. Le Fils de Dieu dans ſon Incarnation eſtoit reveſtu de la foibleſſe de noſtre nature. Ainſi quelques-uns le conſidérant par rapport à cette foibleſſe, & le voyant dans la faim & dans la ſoif, dans la laſſitude, le travail & les ſouffrances, ſe portent à le décrier, comme s'il n'eſtoit qu'un homme. Quoiqu'en cela ils commettent un grand péché, ils peuvent bien néanmoins, s'en répentant promtement, & en faiſant pénitence, obtenir de Dieu le pardon de cette faute où ils ſont tombez par la vûë de la foibleſſe qui environnoit le Sauveur. D'autres encore enviſageant les œuvres miraculeuſes de ſa divinité, c'eſt-à-dire, la réſurrection des morts, la guériſon de toutes ſortes de maladies, le changement d'eau en vin, ont commencé à douter de la vérité de

Athanaſ. in hunc locum. Tom. 1. p. 970.

Auguſt. de Verb. Dom. ſer. 11. c. 1. & 5.

Athanaſ. Tom. 1. pag. 974. 975.

ſon Incarnation. Et ceux-là commettent auſſi un grand péché, en renverſant le myſtére de la rédemption des hommes. Cependant le Fils de Dieu leur peut pardonner encore, lorſqu'ils ont recours promtement à la pénitence. Mais il y en a, dit le même Saint, qui s'élevant au-deſſus de l'ignorance des uns & des autres, & paſſant pour avoir la connoiſſance de la loy, ſont tranſportez de fureur contre la perſonne du Fils de Dieu, & attribuent au démon les œuvres qu'il fait comme Dieu. Ceux-là donc ſont coupables, dit ce grand Saint, d'une impieté qui ne mérite aucun pardon; puiſqu'ils mettent le démon en la place de Dieu même, & qu'ils traitent le Tout-puiſſant, comme s'il n'avoit pas plus de pouvoir que les démons.

Athanaſ. ib. 976. Or c'eſt la diſpoſition diabolique dans laquelle eſtoient pour lors les Preſtres, les Phariſiens & les Docteurs de la loy; puiſque le Sauveur faiſant les œuvres de ſon Pére, rendant la vie aux morts, la vûë aux aveugles, l'ouïe aux ſourds, & la parole aux muets, & montrant par tout que la nature luy eſtoit ſoumiſe, ce qui attiroit l'admiration des peuples; ces hommes ſuperbes & envieux attribuoient au contraire à Béelzébut toutes ces œuvres miraculeuſes du Fils de Dieu. Et en cela ils blaſphémoient *l'Eſprit ſaint* de JESUS-CHRIST. Ce n'eſt donc pas, continuë ſaint Athanaſe, une comparaiſon que le Fils de Dieu fait icy de luy-même & du Saint-Eſprit; comme ſi le blaſphême contre la perſonne de l'Eſprit ſaint eſtoit plus grand, que celuy qui regarde la perſonne du Verbe; puiſque ces deux perſonnes divines ſont parfaitement égales entr'elles. Mais ce qu'il dit de ces deux ſortes de blaſphêmes le regarde luy-

Ibid. pag. 977.

même,

même, & tend ſeulement à faire voir que l'un eſtoit plus excuſable que l'autre, parce qu'il naiſſoit de l'ignorance de ſa divinité, ou même de ſon humanité; au-lieu que l'autre attaquoit directement ſa divinité, & la vertu toute-puiſſante de ſon Eſprit. Car c'eſtoit le comble de l'impiété, & le dernier excès de la jalouſie, de mettre ainſi Béelzébut à la place de l'Eſprit ſaint de JESUS-CHRIST. Celuy donc, dit S. Jérôme, qui connoiſſant clairement les œuvres de Dieu, & ne pouvant douter de la divine vertu qui les produit, les calomnie par un principe de jalouſie, ne peut eſpérer ni dans cette vie ni en l'autre aucun pardon. *Hieron. in hunc locum.*

Mais eſtoit-il impoſſible que cette ſorte de péché *ſe remît, ni en ce monde ni en l'autre?* Non ſans doute, répond ſaint Jean Chryſoſtome: mais ce péché eſtoit, ſans comparaiſon celuy de tous le plus indigne de tout pardon; parce que rien n'eſt oppoſé plus directement à la miſéricorde de Dieu, que cette malice du cœur de l'homme qui combat la vérité lorſqu'il la connoiſt; & qui naiſſant d'un principe de jalouſie, comme dans les Phariſiens, attaque Dieu dans les effets les plus ſaints & les plus viſibles de ſa bonté toute-puiſſante. Ce péché n'eſt donc pas abſolument irrémiſſible: mais il ne ſe remet preſque jamais; parce que cet aveuglement eſt luy-même une punition de l'orgueil & de l'envie diabolique qui en eſt le vray principe: & Dieu commence à le punir icy-bas, en livrant ceux qui s'y abandonnent, à un ſens reprouvé, ſelon l'expreſſion dont uſe ſaint Paul, lorſqu'il parle de ces perſonnes qui avoient *changé la vérité de Dieu en menſonge*, & qui *retenoient cette* *Chryſoſt. in Matt. hom. 42.* *Rom. 1. v. 18. 25. 28.*

vérité dans l'injuſtice, c'eſt-à-dire, qui l'étouffoient par l'injuſtice & la dépravation de leur volonté. Auſſi nous ne voyons point, ni dans l'Evangile, ni dans les Actes, ni dans les Epiſtres canoniques des Apoſtres, qu'aucun de ces Phariſiens ſe ſoit converti à JESUS-CHRIST. Et nous voyons au contraire, que JESUS-CHRIST leur parloit toûjours comme à des pécheurs endurcis dans leur malice, qu'il avoit frappez de ſa malédiction, & qui au-lieu de s'humilier ſous ſa main toute-puiſſante, ne ſongeoient qu'à le ſurprendre. Ils auroient pû néanmoins en recevoir le pardon, s'ils avoient fait pénitence. Mais la ſuite très-ordinaire de leur péché, eſtoit un eſprit d'impénitence : ce qui a porté ſaint Auguſtin à entendre de l'impénitence finale, jointe au deſeſpoir de la miſéricorde de Dieu, ce blaſphême contre le Saint-Eſprit ; quoique cette explication paroiſſe moins littérale, & moins attachée à ce qui précede, & à ce qui ſuit ces paroles.

Matth. 23. 13. 14 15. 16. 23. 25. 26. 27. 29. *Luc.* 11. 43. 44. 53. 54.

Aug. de verb. D. ſerm 11. *c.* 12. *Id. Exp. inchoat. in Epiſt. ad Rom. Idem. de ſer. Dom. in monte. l.* 1. *c.* 22. *Id. l.* 1. *Retract. cap.* 19.

Il y a eu dans tous les ſiécles de ces hommes conſommez dans la malice des Phariſiens, tels qu'eſtoient, ſelon ſaint Athanaſe, les Arriens, & tels qu'ont eſté depuis les Arriens, tous ceux qui par jalouſie ou par haine contre leurs fréres, ont mieux aimé ſacrifier la charité & la vérité à leurs intéreſts, que reconnoiſtre l'Eſprit & la puiſſance de JESUS-CHRIST dans ſes ſerviteurs : *Cùm quiſque oppugnat fraternitatem, & adverſus ipſam gratiam quâ reconciliatus eſt Deo, invidentiæ facibus agitatur*, comme dit ſaint Auguſtin.

Le blaſphême contre le Saint-Eſprit, tel qu'on vient de l'expliquer, *ne ſera remis*, dit JESUS-CHRIST, *ni en ce ſiécle, ni dans le ſiécle à venir.*

Sur quoy le même ſaint Auguſtin nous fait remarquer que le Fils de Dieu ne parleroit pas du ſiécle à venir, s'il n'eſtoit vray de quelques perſonnes que leurs péchez leur ſeront remis en l'autre vie. Il eſt vray, dit-il, qu'on ne remet aucuns péchez dans le royaume du ciel; mais ſi l'on n'en remettoit aucuns dans le dernier jugement, je croy que « Noſtre Seigneur n'auroit pas dit d'un certain péché, Qu'il *ne ſeroit remis ni dans ce ſiécle, ni dans le ſiécle à venir.* Et ſaint Grégoire le Grand témoigne qu'on peut entendre du feu même du purgatoire, la *rémiſſion* ou l'expiation des péchez légers qui y ſeront conſumez lorſqu'on aura toutefois mérité de l'obtenir par de bonnes œuvres, eſtant encore en cette vie.

Auguſt. civit. Dei l. 21. cap. 24. Id. contr. Julian. « lib. 6. cap. 25. « « « « « « Gregor. Magn. dialog. lib. 4. cap. 39.

℣. 33. juſqu'au 38. *Ou dites que l'arbre eſt bon, & que le fruit en eſt bon auſſi: ou dites que l'arbre eſtant mauvais, le fruit auſſi en eſt mauvais; car c'eſt par le fruit qu'on connoiſt l'arbre. Race de vipéres, comment pouvez-vous dire de bonnes choſes, vous qui eſtes méchans? Car c'eſt de la plénitude du cœur que la bouche parle, &c.*

Le Fils de Dieu prouve de nouveau l'injuſtice de la calomnie des Phariſiens par cet autre raiſonnement. *C'eſt par le fruit qu'on connoiſt l'arbre.* Si le diable eſt méchant, il ne peut faire de bonnes œuvres. Que ſi les œuvres qui ont eſté faites devant vos yeux ſont bonnes, il s'enſuit donc que « ce n'eſt pas le diable qui les a faites: car ce qui « eſt bon ne peut pas ſortir d'un principe qui eſt « mauvais; ni ce qui eſt mauvais ſortir d'un prin- « cipe qui eſt bon. Ainſi, ou *dites que l'arbre eſt bon*, ſi *ſes fruits* ſont *bons*; ou dites *qu'il eſt mauvais*, ſi *ſes fruits ſont mauvais.* Quoiqu'ils fiſſent

« Hieron. in hunc « locum.

gloire d'eſtre les enfans d'Abraham, JESUS-CHRIST leur oſte ce titre d'honneur dont ils eſtoient très-indignes, & il les nomme comme avoit fait ſon ſaint précurſeur, *Race de vipéres.* Par cette ſorte d'expreſſion, qui bien que dure eſtoit véritable, il les oblige de reconnoiſtre combien ils eſtoient éloignez de reſſembler à celuy qu'ils regardoient comme leur tige ; puiſqu'ils marchoient ſur les traces des méchans péres dont ils eſtoient nez, & qui ayant reſiſté à Dieu & à ſes miniſtres, avoient fait paſſer la même rebellion dans le cœur de leurs enfans. Il leur fait donc voir, dit ſaint Jérôme, qu'ils eſtoient eux-mêmes cet arbre mauvais dont il venoit de parler ; & qu'ils produiſoient des fruits de blaſphême conformes à la ſemence de malédiction que le diable avoit ſemée dans leur cœur. Car comme celuy qui eſt bon ne peut produire des choſes mauvaiſes, ni celuy qui eſt méchant en produire de bonnes ; ainſi ce que JESUS-CHRIST fait ne peut point eſtre mauvais, non plus que ce que fait le diable ne peut eſtre bon. On pouvoit ainſi juger aiſément, ſelon la réfléxion de ſaint Chryſoſtome, quelle devoit eſtre la corruption du cœur des Phariſiens, & combien eſtoit empoiſonnée cette ſource d'où elle couloit. Car la langue rougit quelquefois de dire tout ce que le cœur luy dicte. Mais le cœur n'ayant aucun homme pour témoin, s'abandonne avec toute ſorte de liberté au déréglement de ſes deſirs, depuis qu'il a ſecoué le joug de la crainte du Seigneur. Et lorſque cette corruption du cœur s'eſt accruë, elle ſe répand enfin à l'extérieur, comme un venin qui ne ſçauroit demeurer long-temps caché, mais

Chryſoſt. in Matth. hom. 43.

qui ſe produit neceſſairement au-dehors. Ainſi il eſt vray de dire, Que *c'eſt de la plénitude du cœur que la bouche parle*; & non ſeulement, dit ſaint Chryſoſtome, pour le mal, mais encore pour le bien : car il y a plus de vertu dans le fond du cœur des bons, qu'il n'en paroiſt au-dehors dans leurs paroles. Or JESUS-CHRIST donne au cœur de l'homme le nom *de treſor*, pour nous mieux marquer l'abondance des biens ou des maux qu'il renferme. Car c'eſt en effet un treſor de grace ou de malédiction, de cupidité ou de charité, de lumiéres ou de ténébres, de bonté ou de malice, de vie ou de mort.

JESUS-CHRIST ajoûte cette vérité étonnante ; Que *les hommes rendront compte au jour du jugement de toute parole inutile qu'ils auront dite.* Et voicy, ſelon ſaint Jérôme, quel eſt le ſens du Sauveur : Si une parole inutile qui n'édifie pas ceux qui l'entendent, ne ſe dit point ſans péril, & ſi chacun rendra compte au jour du jugement de tout ce qu'il aura dit ; combien plus vous autres qui décriez les œuvres du Saint-Eſprit, & qui dites que je chaſſe les démons par la vertu de Béelzébut prince des démons, rendrez-vous compte de cette impoſture ? Or une parole inutile eſt celle qui eſt dite ſans aucune utilité, ni pour celuy qui la dit, ni pour celuy qui l'entend. C'eſt celle qui n'eſt point dite avec cette intention droite de ſervir à noſtre prochain, & qui n'a point une juſte neceſſité pour principe : *Otioſum quippe verbum eſt, quod aut ratione juſtæ neceſſitatis, aut intentione piæ utilitatis caret.* C'eſt une parole qui ne convient point avec les choſes dont on traite ; une parole vaine, légére, & ba-

Hieron. in hunc locum.

Gregor. Magn. in Evangel. homil. 6. Ibid. Paſtoral. cur. p. 3.

admonit. 15. Chryſoſt. in Matth. hom. 43. Ambroſ. de Offic lib. 1. cap. 2.

dine, comme celles qui nous portent à des ris immodérez : ce qui fait dire à ſaint Ambroiſe, Qu'il a vû beaucoup de perſonnes tomber dans des fautes en parlant ; & très-peu en ſe taiſant : & qu'il eſt rare que quelqu'un ſe taiſe lorſqu'il ne luy eſt d'aucune utilité de parler : *Rarum eſt tacere quemquam, cùm ſibi loqui nihil proſit.*

Ainſi *vous ſerez*, dit JESUS-CHRIST, *juſtifiez* ou *condamnez par vos paroles* ; c'eſt-à-dire, que les paroles mêmes inutiles eſtant ſujettes à l'examen de la juſtice de Dieu, les mauvaiſes & les criminelles, qui partent du fond d'un cœur corrompu, ſeront un ſujet terrible de condamnation pour ceux qui les diſent : comme au contraire les paroles d'édification, de charité, & d'inſtruction, qui partent du bon treſor d'un cœur plein de piété, ſeront pour ceux qui les diſent un ſujet de gloire, de bénédiction & de ſalut.

„ Vous voyez, dit ſaint Chryſoſtome, qu'on ne peut „ point accuſer ce jugement de trop de rigueur ; & „ que ce compte que Dieu redemandera eſt plein „ de douceur & d'équité. Le Juge ne prononcera „ point voſtre arreſt ſur ce que diront les autres, „ mais ſur ce que vous aurez dit vous-mêmes : & „ c'eſt la maniére de juger la plus équitable ; „ puiſque vous eſtes le maiſtre de dire, ou de ne „ pas dire, ce qui peut ſervir à voſtre ſalut, ou à „ voſtre condamnation.

℣. 38. juſqu'au 43. *Alors quelques-uns des Docteurs de la loy & des Phariſiens luy dirent : Maître, nous voudrions bien que vous nous fiſſiez voir quelque prodige. Mais il leur répondit : Cette race méchante & adultére demande un prodige ; & on ne luy en donnera point d'autre que celuy du prophete Jonas, &c.*

Saint Jean Chryſoſtome ne peut voir ſans étonnement cette diſpoſition ſi déraiſonnable des Phariſiens, qui eſtant témoins de tant de miracles de JESUS-CHRIST, luy en demandent encore, comme s'ils ne luy en avoient vû faire aucun. Quand eſt-ce donc qu'ils luy demandent un de ces *ſignes* éclattans de ſa puiſſance ? Lorſque leurs yeux & leurs oreilles ſervoient, pour le dire ainſi, de témoins contr'eux-mêmes, & lorſqu'ils eſtoient couverts de confuſion par la force toute divine des paroles du Sauveur : car c'eſt ce que l'Evangile nous donne lieu d'admirer en diſant : *Alors*, &c. c'eſt-à-dire, lorſqu'eſtant épouvantez de ce qu'ils luy voyoient faire, ou entendre dire, leur malice devenoit plus opiniaſtre que jamais. Saint Marc dit qu'ils le prioient de *leur faire voir quelque prodige dans le ciel*, c'eſt-à-dire, ſelon ſaint Jérôme, qu'ils ſouhaitoient ou de voir, comme au temps d'Elie, quelque feu deſcendre d'enhaut, ou d'entendre tout d'un coup le bruit de quelque tonnerre, ou de voir briller des éclairs, & les nuées ſe fondre en torrens ; comme ſi, dit le même Saint, leur malice n'avoit pas pû décrier encore ces effets de la toute-puiſſance de JESUS-CHRIST. Auſſi il eſt dit au même endroit par ſaint Marc, que c'eſtoit pour le tenter qu'ils luy demandoient ces ſignes du ciel ; c'eſt-à-dire, pour trouver un nouveau ſujet de le calomnier, & non pour ſe rendre à la vérité.

Chryſoſt. in Matth. hom. 44.

Marc. 8. 11.

Hieron. in hunc locum.

Le Fils de Dieu leur répond ſans s'adreſſer directement à eux-mêmes, & il fait voir en cela qu'il les jugeoit en quelque façon indignes qu'il leur parlaſt. Mais comme la maniére dont ils le traitoient répondoit parfaitement à l'impiété avec

Chryſoſt. ut ſuprà.

laquelle ils avoient toûjours traité Dieu ſon Pére, il les appelle *une race méchante & adultére*. Et en les nommant des adultéres, il leur reproche en termes couverts d'avoir quitté très-ſouvent l'Epoux véritable de leurs ames, pour courir après des idoles, & en attirer pluſieurs à ce culte impie. Ils eſtoient donc *une race très-méchante*, eſtant tout à fait ingrats aux bienfaits de Dieu, & croiſſant en méchanceté à meſure qu'ils recevoient plus de graces : ce qui eſt le comble de la malice. Et ils eſtoient des *adultéres*, à cauſe de leur infidélité paſſée, & de leur incrédulité preſente. C'eſt pourquoy le Fils de Dieu leur déclare icy, *qu'il ne leur ſera point donné de ſigne du ciel*, ainſi qu'ils le demandoient, parce qu'il ne leur auroit ſervi qu'à les endurcir davantage dans leur envie contre luy. Il leur donne ſeulement pour ſigne *le prodige* arrivé en la perſonne *de Jonas*, qui ſuffiſoit pour leur faire croire ſa divinité, s'ils vouloient y ajoûter foy ; puiſqu'il eſtoit une figure très-claire du myſtére de ſa réſurrection. Il ne leur dit pas néanmoins qu'il devoit reſſuſciter ; parce qu'il ſçavoit que des impies comme ils eſtoient s'en ſeroient mocquez : mais il voulut ſeulement le leur marquer en termes énigmatiques, afin qu'ils puſſent comprendre un jour qu'il le leur avoit prédit. Auſſi il parut dans la ſuite, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, qu'ils l'avoient compris ; puiſqu'ils dirent à Pilate, qu'il s'eſtoit vanté de reſſuſciter le troiſiéme jour, ce que les diſciples de JESUS-CHRIST ne comprirent pas eux-mêmes, comme ayant alors moins d'intelligence qu'eux. C'eſt pourquoy, ajoûte le même Saint, ces Phariſiens furent condamnez par eux-mêmes,

& leur lumiére ne ſervit qu'à les rendre plus coupables.

Jonas fut donc trois jours & trois nuits dans le ventre de la baleine d'une maniére toute miraculeuſe, & en ſortit dans la ſuite plein de vie, pour aller prêcher la deſtruction de Ninive, ſi ces peuples ne recouroient à la pénitence. Et c'eſt ainſi que JESUS-CHRIST qui ſe nomme très-ſouvent *le Fils de l'homme*, pour marquer le myſtére de ſon Incarnation, *devoit eſtre trois jours & trois nuits*, c'eſt-à-dire, une partie du Vendredy, tout le Samedy, & le commencement du Dimanche, *dans le cœur de la terre*, ſoit dans le ſepulcre quant à ſon corps; ſoit dans les limbes quant à ſon ame : & reſſuſciter enſuite vivant, afin qu'eſtant reconnu Fils de Dieu, il prêchât par ſes Apoſtres la pénitence à tous les hommes; & que les quarante années figurées par les quarante jours que Jonas donna à ceux de Ninive, eſtant accomplies, Jéruſalem fût détruite à cauſe de ſon infidélité.

A l'occaſion de ce qu'il a dit de ce grand prodige arrivé en la perſonne de Jonas, il déclare aux Phariſiens & à tous les Juifs infidelles, Que *les Ninivites s'éleveroient au jour du jugement contr'eux, & les condamneroient* par l'exemple de leur converſion. Jonas eſtoit le ſerviteur, & JESUS-CHRIST eſtoit le maiſtre. L'un ſortit d'une baleine; & l'autre ſortit vivant d'un tombeau. L'un annonça à un peuple la ruine de leur ville; & l'autre annonçoit les ſupplices éternels, & le royaume des cieux. Les Ninivites crurent ſans aucun miracle; & les Juifs ne crurent point après un grand nombre de miracles faits devant leurs

Chryſoſt. in Matth. hom. 44.

yeux. Les Ninivites eſtoient un peuple barbare, qui n'avoit jamais entendu parler du vray Dieu; & les Juifs avoient eſté ſucceſſivement inſtruits par tant de Prophetes. Enfin Jonas n'avoit pû ſouffrir d'eſtre mépriſé de ceux dont il deſiroit la converſion; & JESUS-CHRIST ayant ſouffert pour les Juifs une mort honteuſe, leur envoye après ſa mort les Apoſtres pour achever de travailler à l'ouvrage de leur ſalut. Combien donc ces Juifs comblez de tant de faveurs, & infidelles à tant de graces, paroiſtront-ils au jour redoutable du jugement plus criminels que ces Ninivites, convertis ſi promtement par la ſeule prédication de Jonas? Mais que dira-t-on des Chreſtiens, à qui la meſure ſi abondante de toutes ſortes de graces qu'ils ont reçuës ne ſervira qu'à combler la meſure ſi terrible de leur condamnation, lorſqu'ils auront abuſé de tant de faveurs, & mépriſé les richeſſes de la bonté & de la patience de Dieu envers eux?

Hieron. in hunc locum.

Cette *Reine du midy* dont il eſt parlé enſuite, eſt la Reine de Saba, dont on a parlé ailleurs, où l'on peut voir le ſentiment d'un grand nombre d'Interpretes touchant le royaume de cette Princeſſe, qu'ils mettent dans l'Arabie heureuſe; quoique d'autres la font Reine d'Ethiopie & de l'Egypte. C'eſtoit celle dont il eſt dit au troiſiéme livre des Rois & au ſecond des Paralipoménes; Qu'attirée par la grande réputation de Salomon, elle vint exprès à Jéruſalem avec une grande ſuite & de grands treſors, pour le tenter par des queſtions obſcures & énigmatiques; qu'elle découvrit à ce Prince tout ce qu'elle avoit dans le cœur; & qu'après avoir eſté inſtruite par luy ſur toutes

3. Reg. 10. 2. Paral. 9.

les choſes qu'elle propoſa, elle s'écria enfin: Que ſes ſerviteurs eſtoient heureux d'eſtre toûjours devant luy, & d'écouter continuellement ſa ſageſſe. C'eſt la raiſon pour laquelle JESUS-CHRIST rapporte aux Juifs l'exemple de cette Princeſſe, voûlant les confondre dans leur inſenſibilité & dans leur ingratitude. Car cet exemple eſt encore plus puiſſant que celuy des Niniv[illegible]s. Au-lieu, dit ſaint Chryſoſtome, que ce fut Jonas qui alla trouver les habitans de Ninive; cette Reine du midy quitta elle-même ſes Eſtats pour venir trouver Salomon dans ſon Royaume. Ni ſon ſexe, ni ſa dignité, ni aucune autre conſidération ne put l'arreſter. Ce n'eſtoient ni les menaces, ni la crainte de la mort, mais le ſeul amour de la ſageſſe qui l'attira à Jéruſalem. Et cependant quoique JESUS-CHRIST, la ſageſſe éternelle du Pére, fût incomparablement *plus que Salomon*; les Juifs, au milieu deſquels il converſoit tous les jours & faiſoit couler ces torrens de ſa ſageſſe, qui ont depuis inondé heureuſement toute la terre, y parurent inſenſibles. Là, continuë ſaint Chryſoſtome, c'eſt une Princeſſe qui s'en vient trouver un Roy: icy c'eſt un Dieu qui vient en perſonne chercher des pécheurs. Elle va trouver Salomon *des extrémitez de la terre*, comme parle l'Evangile; c'eſt-à-dire, d'un païs ou très-éloigné, ou qui eſtoit à l'extrémité du continent, eſtant borné par la mer: & le Fils de Dieu eſtant deſcendu du haut du ciel, venoit chercher les brebis perduës de la maiſon d'Iſraël. Salomon diſcouroit ſur les arbres & ſur les plantes, & ſur les divers ſecrets de la nature: le Fils de Dieu annonçoit ce qui regardoit le royaume de ſon Pére,

Chryſoſt. in Matth. hom. 44.

& les ſupplices éternels. Quelle étrange diſproportion entre les perſonnes & entre les ſujets dont il s'agiſſoit ! Mais quelle effroyable oppoſition entre la conduite de cette Reine étrangére à l'égard d'un Prince étranger ; & la conduite des Phariſiens & d'un grand nombre de Juifs à l'égard du Fils unique de Dieu ! Que de ſujets de condamnation pour ces derniers, par rapport à tant de graces dont ils ont oſé abuſer ! Et que ce ſera avec juſtice qu'une Princeſſe qui a admiré le bonheur des ſerviteurs d'un Roy de la terre, dont la ſageſſe n'eſtoit qu'une ombre de celle de JESUS-CHRIST, *s'élevera au jour du jugement* contre une nation ſi inſenſible aux effets de la ſageſſe & de la bonté du Seigneur, & contre tous ceux qui luy ont eſté ſemblables !

Hilarius in Matth. can. 12.

℣. 43. juſqu'au 46. *Lorſque l'eſprit impur eſt ſorti d'un homme, il va dans des lieux arides cherchant du repos, & il n'y en trouve point. Alors il dit : Je retourneray dans ma maiſon d'où je ſuis ſorti : & revenant il la trouve vuide, nettoyée, & parée, &c.*

Hilarius ibid. Chryſoſt. ut ſuprà. Hieron. in hunc locum.

Ces paroles de JESUS-CHRIST ſont liées, ſelon pluſieurs Péres, aux précédentes. Et c'eſt une eſpece de parabole dont le Fils de Dieu ſe ſert pour faire voir d'une maniére très-vive l'eſtat funeſte où l'horrible ingratitude des Juifs les avoit réduits, & les réduiroit encore davantage à l'avenir. Le démon eſt appellé *un eſprit impur* ; parce qu'encore que par ſa nature toute ſpirituelle il ſoit incapable des attraits des ſens & des plaiſirs de la chair, il met néanmoins ſa joye à pouſſer les hommes dans l'impureté, qui luy ſert à s'affermir dans l'empire qu'il poſſede ſur leur

cœur. Lors donc que l'eſprit impur ou le démon *fut ſorti* du milieu du peuple Juif par l'alliance qu'il contracta avec Dieu; ſoit qu'on l'entende de la premiére alliance qui fut faite après leur ſortie d'Égypte, ou du renouvellement de cette alliance qui ſe fit après le retour de la captivité de Babylone, comme l'ont crû quelques-uns; *il ſe retira*, dit l'Evangile, *dans des lieux arides*. Ces lieux, ſelon l'explication des Péres, figuroient les infidelles, qui ſont appellez des lieux ſecs pour le démon, peut-eſtre à cauſe qu'ils eſtoient déja à luy, & qu'il cherche principalement à s'établir dans les ames qui appartiennent à Dieu. Il croyoit au moins *trouver* quelque eſpece de *repos* dans la paiſible poſſeſſion de ces idolâtres. Mais ſoit qu'il *n'y en pût trouver* à cauſe de ſa fureur ordinaire contre le peuple de Dieu, ou que la foy qui commença à s'établir parmy eux l'en chaſſât, comme il arriva effectivement dans la ſuite; il réſolut de *retourner dans ſa maiſon d'où il eſtoit ſorti*; c'eſt-à-dire, au milieu même du peuple Juif. Il l'appelle *ſa maiſon*, parce qu'il l'avoit auparavant habitée, & qu'il jugea bien par la maniére indifférente dont ils vivoient, qu'il y rentreroit facilement. Ainſi les trouvant *vuides*, c'eſt-à-dire, tout occupez extérieurement de la beauté de leur Religion, ſans en avoir au-dedans l'eſprit & le cœur; & les voyant tout glorieux au-dehors de la magnificence de leur temple & de ſes cérémonies, qui ſembloient faire tout *leur ornement*; *il alla prendre ſept autres eſprits plus méchans que luy* pour y venir *habiter*. Ce n'eſtoit pas qu'il luy fût ſi difficile de s'aſſujettir entiérement ces Juifs ainſi diſpoſez à le recevoir: mais c'eſt que le Fils de Dieu ſemble nous marquer par là, que leur extrême in-

Grotius. Hilarius. Hieron.

gratitude les rendit dignes de tomber ſous la ſervitude du démon d'une maniére beaucoup plus funeſte qu'auparavant, & proportionnée à l'abus horrible qu'ils avoient fait de tant de graces. C'eſt ce qu'on vit s'accomplir d'abord dès devant leur enlevement à Babylone; & beaucoup plus depuis l'avenement de JESUS-CHRIST né au milieu d'eux, lorſque l'ayant mépriſé juſqu'à le faire mourir, ils rejettérent loin d'eux cette ſource de ſalut, & méritérent enfin de voir la deſtruction de Jéruſalem & de ſon temple, & l'entier renverſement de leur nation. Car c'eſt ce qu'il ſemble que le Fils de Dieu a voulu marquer principalement, en faiſant l'application de la parabole, non au paſſé ou au preſent, mais au futur, en ces termes: *La même choſe arrivera à cette race criminelle*; c'eſt-à-dire: Comme l'eſtat d'un homme qui a quitté Dieu & eſt retombé ſous l'eſclavage du démon, eſt beaucoup pire que celuy où il eſtoit avant qu'il fût conſacré à Dieu; auſſi la chûte des Juifs devoit eſtre ſans comparaiſon plus funeſte que tout ce qu'on avoit vû juſqu'alors: car ils ne devoient tomber ſous l'épée & ſous le feu des Romains, qu'après qu'ils ſeroient tout à fait tombez devant Dieu, par l'aveuglement le plus terrible & la poſſeſſion la plus effroyable que l'on pût s'imaginer.

Nous avons pour abbréger, confondu la parabole avec la vérité figurée, en l'appliquant tout d'un coup aux Juifs. Et il ſeroit inutile de s'arreſter à en faire une autre application aux Chreſtiens; puiſqu'elle ſe fait aſſez d'elle-même, & qu'il n'eſt rien de plus véritable que ce qu'a dit ſaint Auguſtin ſur ce ſujet; Qu'il avoit connu par

Augſt. ep. 137.

expérience qu'il n'y avoit point de perſonnes plus déréglées que celles qui eſtoient déchûës de la piété dans les monaſtéres: *Non ſum expertus pejores, quàm qui in monaſteriis exciderunt.* Car le démon tourne autour des ſerviteurs de JESUS-CHRIST pour y chercher quelque *vuide*. Et ces *ornemens* extérieurs des exercices d'une vie réglée eſtant joints avec cette exemption de péchez groſſiers que peut figurer cette *maiſon balayée*, luy donnent un grand avantage pour rentrer plus facilement dans un cœur, lorſqu'il le trouve *vuide* de la charité & de cet eſprit de piété qui fait l'eſſentiel du Chriſtianiſme. Pour comprendre l'eſtat déplorable de cette chûte, il ſuffit de conſidérer ce que dit ſaint Chryſoſtome de celle des Juifs: Quand ils péchoient autrefois, dit ce Pére, ils avoient des hommes de Dieu parmy eux qui les redreſſoient. La providence du Seigneur prenoit encore ſoin de leur conduite. La grace du Saint-Eſprit veilloit ſur eux, & n'oublioit rien pour les faire rentrer dans la voye. Mais JESUS-CHRIST leur prédit en ce lieu, qu'ils devoient eſtre dans la ſuite privez de tous ces ſecours, dépouillez de toutes ſortes de vertus, plongez dans les derniéres afflictions, & aſſujettis d'une maniére plus terrible que jamais à l'eſclavage des démons. *Chryſ. in Matth. homil. 44.*

℣. 46. juſqu'à la fin du chapitre. *Lorſqu'il parloit encore au peuple, ſa mére & ſes fréres eſtant arrivez, & ſe tenant au-dehors, demandoient à luy parler, &c.*

Les *fréres* de JESUS-CHRIST n'eſtoient pas des fils de Joſeph, nez d'une autre épouſe que la ſainte Vierge, mais les couſins du Sauveur; c'eſt-à-dire, les enfans de Marie qui eſtoit la tante de *Hieron. in hunc locum.*

JESUS-CHRIST, qu'on voit ailleurs avoir eſté la mére de Jacques le Mineur, de Joſeph & de Jude.

Marc. 6. 3. 16. 1. La Vierge eſtant donc accompagnée des couſins de JESUS-CHRIST, que l'Ecriture appelle ſes

Luc. 8. 19. *fréres*, vint au lieu où il inſtruiſoit le peuple. Elle n'entra point dans la maiſon, à cauſe de la foule du peuple qui la rempliſſoit ; mais *demeurant dehors*, elle témoigna avec ceux de qui elle eſtoit accompagnée, qu'ils *deſiroient de luy parler*, &

Marc. 3. 31. même ils le luy envoyérent dire, ſelon ſaint Marc.

Tertull. de carn. Chriſt. pag. 364. Chryſoſt. in Matth. hom. 45. Theophyl. On ne peut point s'arreſter en aucune ſorte au ſentiment de quelques Péres, qui ont crû que ce qui portoit les parens de JESUS-CHRIST à le venir interrompre dans le temps même *qu'il parloit encore au peuple*, eſtoit un empreſſement à contre-temps, ou un ſecret mouvement de vanité, qui leur faiſoit deſirer qu'on ſçût que cet homme ſi divin leur appartenoit. Ce ſentiment eſt au moins tout à fait indigne du reſpect que la piété nous inſpire pour la ſainte Vierge, quand il ſeroit vray que ceux qui l'accompagnoient auroient pû avoir quelque choſe de cette penſée. D'autres en ont rapporté d'autres raiſons qui ne ſont guére

Grotius. Maldon. Janſen. plus vraiſemblables. Celle qui pourroit paroiſtre plus naturelle eſt celle-cy, que quelques nouveaux Interpretes ont marquée. Les proches de JESUS-CHRIST avoient ſçû ſans doute les conſpirations que les Phariſiens avoient formées contre luy. Et la crainte qu'ils pouvoient avoir des effets de la fureur de ces hommes emportez, les fit peut-eſtre réſoudre à luy en venir donner avis, afin qu'il prévinſt leur mauvaiſe volonté en ſe retirant. C'eſt ce qui les engagea à le venir interrompre *lors* même *qu'il parloit encore au peuple*, craignant ſans doute

doute que la grande jalouſie dont ſes ennemis eſtoient animez contre luy, ne les portât à uſer publiquement de quelque violence à ſon égard.

La réponſe que fit JESUS-CHRIST ne marquoit pas qu'il renonçât la ſainte Vierge pour ſa mére, ni ſes couſins pour ſes proches: mais il vouloit ſeulement ménager cette occaſion où l'on venoit l'interrompre dans les fonctions qui regardoient le ſervice de Dieu ſon Pére, pour faire connoiſtre que ni la chair ni le ſang ne devoient jamais s'oppoſer au miniſtére tout ſpirituel de l'Evangile. Ce ne fut donc pas, dit ſaint Hilaire, par un ſentiment de mépris qu'il demanda; *Qui eſtoit ſa mére*, &c. luy qui dans le temps de ſa paſſion fit paroiſtre un ſi grand amour pour elle, & un ſoin ſi particulier de ce qui la regardoit. Mais il eſtoit neceſſaire qu'il montrât ce grand exemple à ſes Apoſtres, & qu'il donnât cette importante leçon à tous les Paſteurs, qu'on ne doit connoiſtre ni mére, ni proches en ce qui regarde la diſpenſation de la divine parole, & la conduite des ames. Car ſi JESUS-CHRIST diſoit hautement alors que *ſa mére, ſes fréres & ſes ſœurs* eſtoient ceux qui accompliſſoient la volonté de ſon Pére qui eſt dans les cieux; il ne le diſoit que pour nous apprendre à eſtre auſſi dans ces mêmes ſentimens. Il eſt vray que la ſainte Vierge dans ce ſens même, a eſté plus parfaitement la mére de JESUS-CHRIST, qu'aucun de tous les autres Saints; puiſqu'elle a accompli d'une maniére plus parfaite qu'eux tous cette divine volonté, dont l'accompliſſement a la force d'unir les membres au chef d'une maniére ſi étroite. Mais il s'agiſſoit alors de répondre à l'idée commune que ceux qui

Hieron. in hunc locum.

Hilar. in Matth. can. 12.

parlérent à JESUS-CHRIST avoient des parens charnels; & de leur faire comprendre, comme on l'a dit, la différence qu'on devoit mettre entre la chair & l'eſprit, entre la nature & l'Evangile, entre la parenté & la Religion. On peut dire encore, que s'il eſtoit vray que la mére & les proches de JESUS-CHRIST venoient luy donner avis de la conſpiration des Phariſiens, il leur fit entendre ſecrettement par ſa réponſe, qu'eſtant Dieu il n'avoit aucun beſoin d'avoir recours ni à la chair ni au ſang pour ſe ſouſtraire à la malice des hommes; mais qu'il connoiſſoit parfaitement l'uſage qu'il vouloit faire de tous leurs mauvais deſſeins.

CHAPITRE XIII.

1. CE même jour JESUS eſtant ſorti de la maiſon, s'aſſit auprès de la mer.

Marc. 4. 1. *Luc.* 8. 4. 2. Et il s'aſſembla autour de luy une ſi grande foule de peuple, qu'il monta dans une barque où il s'aſſit, tout le peuple ſe tenant ſur le rivage;

3. & il leur diſoit beaucoup de choſes en paraboles, leur parlant *de cette ſorte :* Celuy qui ſeme eſt ſorti pour ſemer;

4. & pendant qu'il ſemoit, quelque partie de la ſemence

1. IN illo die exiens Jeſus de domo, ſedebat ſecus mare.

2. Et congregatæ ſunt ad eum turbæ multæ, ita ut in naviculam aſcendens ſederet, & omnis turba ſtabat in littore;

3. & locutus eſt eis multa in parabolis, dicens: Ecce exiit qui ſeminat ſeminare;

4. & dum ſeminat, quædam ceciderunt ſe-

tus viam, & venerunt volucres cæli, & comederunt ea.

tomba le long du chemin, & les oiſeaux du ciel eſtant venus la mangérent.

5. Alia autem ceciderunt in petroſa, ubi non habebant terram multam: & continuò exorta ſunt, quia non habebant altitudinem terræ.

5. Une autre tomba dans des lieux pierreux, où elle n'avoit pas beaucoup de terre; & elle leva auſſi-toſt, parce que la terre où elle eſtoit n'avoit pas de profondeur.

6. Sole autem orto æſtuaverunt: & quia non habebant raditem, aruerunt.

6. Mais le ſoleil s'eſtant levé enſuite, elle en fut brûlée; & comme elle n'avoit point de racine, elle ſécha.

7. Alia autem ceciderunt in ſpinas: & creverunt ſpinæ, & ſuffocaverunt ea.

7. Une autre tomba dans des épines; & les épines venant à croiſtre l'étoufférent.

8. Alia autem ceciderunt in terram bonam: & dabant fructum, aliud centeſimum, aliud ſexageſimum, aliud trigeſimum.

8. Une autre enfin tomba dans de bonne terre; & elle porta du fruit, quelques grains rendant cent pour un, d'autres ſoixante, & d'autres trente.

9. Qui habet aures audiendi, audiat.

9. Que celuy-là l'entende, qui a des oreilles pour entendre.

10. Et accedentes diſcipuli dixerunt ei: Quare in parabolis loqueris eis?

10. Ses diſciples s'approchant, luy dirent: Pourquoy leur parlez-vous en paraboles?

11. Qui reſpondens, ait illis: Quia vobis datum eſt noſſe myſteria regni cælorum: illis autem non

11. Et leur répondant, il leur dit: C'eſt parce que pour vous autres, il vous a eſté donné de connoiſtre les myſ-

téres du royaume des cieux: mais pour eux, il ne leur a pas eſté donné.

est datum.

Infrà 15. 19. 12. Car quiconque a *déja*, on luy donnera encore, & il ſera dans l'abondance : mais pour celuy qui n'a point, on luy oſtera même ce qu'il a.

12. Qui enim habet, dabitur ei, & abundabit: qui autem non habet, & quod habet auferetur ab eo.

13. C'eſt pourquoy je leur parle en paraboles ; parce qu'en voyant ils ne voyent point, & qu'en écoutant ils n'entendent, ni ne comprennent point.

13. Ideò in parabolis loquor eis: quia videntes non vident, & audientes non audiunt, neque intelligunt.

Iſai. 6. 9. *Marc.* 4. 12. *Luc.* 8. 10. *Joan.* 12. 40. *Act.* 28. 26. *Rom.* 11. 8. 14. Et la prophétie d'Iſaïe s'accomplit en eux, lorſqu'il dit: Vous écouterez de vos oreilles, & vous n'entendrez point ; vous regarderez de vos yeux, & vous ne verrez point.

14. Et adimpletur in eis prophetia Iſaiæ dicentis: Auditu audietis, & non intelligetis: & videntes videbitis, & non videbitis.

15. Car le cœur de ce peuple s'eſt // appeſanti, & // leurs oreilles ſont devenuës ſourdes, & ils ont fermé leurs yeux, de peur que leurs yeux ne voyent, que leurs oreilles n'entendent, que leur cœur ne comprenne, & que s'eſtant convertis, je ne les guériſſe.

15. Incraſſatum eſt enim cor populi hujus, & auribus gravitèr audierunt, & oculos ſuos clauſerunt, ne quando videant oculis, & auribus audiant, & corde intelligant, & convertantur, & ſanem eos.

Luc. 10. 23. 16. Mais *pour vous*, vos yeux ſont heureux de ce qu'ils

16. Veſtri autem beati oculi quia vi-

15. *l.* engraiſſé, épaiſſi.
Ibid. *l.* ils ont oui dur de leurs oreilles.

dent, & aures veſtræ quia audiunt.

17. Amen quippe dico vobis, quia multi Prophetæ & juſti cupierunt videre quæ videtis, & non viderunt; & audire quæ auditis, & non audierunt.

18. Vos ergo audite parabolam ſeminantis.

19. Omnis qui audit verbum regni, & non intelligit, venit malus, & rapit quod ſeminatum eſt in corde ejus: hic eſt qui ſecus viam ſeminatus eſt.

20. Qui autem ſuper petroſa ſeminatus eſt, hic eſt, qui verbum audit, & continuò cum gaudio accipit illud:

21. non habet autem in ſe radicem, ſed eſt temporalis: facta autem tribulatione & perſecutione propter verbum, continuò ſcandalizatur.

voyent, & vos oreilles de ce qu'elles entendent.

17. Car je vous dis en vérité que beaucoup de Prophetes & de juſtes ont ſouhaité de voir ce que vous voyez, & ne l'ont pas vû; & d'entendre ce que vous entendez, & ne l'ont pas entendu.

18. Ecoutez donc vous autres la parabole de celuy qui ſeme.

19. Quiconque écoute la parole du royaume, & // n'y fait point d'attention, l'eſprit malin vient, & enleve ce qui avoit eſté ſemé dans ſon cœur: // c'eſt-là celuy qui a reçu la ſemence le long du chemin.

20. Celuy qui // reçoit la ſemence au milieu des pierres, c'eſt celuy qui écoute la parole, & qui la reçoit à l'heure même avec joye;

21. mais il n'a point en ſoy de racine, & il n'eſt que pour un temps: & lorſqu'il ſurvient des traverſes, & des perſécutions, à cauſe de la parole, il en prend auſſi-toſt un ſujet de ſcandale & de chûte.

19. *autr.* ne la comprend pas. *Ibid.* expl. *Et celuy-là eſt marqué par la ſemence qui tombe le long du chemin.*

20. *l.* eſt ſemé dans des lieux pierreux. *Autr.* Ce qui eſt ſemé dans des lieux pierreux, marque celuy.

22. // Celuy qui reçoit la ſemence parmy les épines, c'eſt celuy qui entend la parole; mais enſuite les ſollicitudes de ce ſiécle, & l'illuſion des richeſſes étouffent en luy cette parole, & la rendent infructueuſe.

22. Qui autem ſeminatus eſt in ſpinis, hic eſt, qui verbum audit: & ſolicitudo ſæculi iſtius, & fallacia divitiarum, ſuffocat verbum, & ſine fructu efficitur.

23. Mais // celuy qui reçoit la ſemence dans une bonne terre, c'eſt celuy qui écoute la parole, qui // y fait attention, & qui porte du fruit, & rend cent, ou ſoixante, ou trente pour un.

23. Qui verò in terram bonam ſeminatus eſt, hic eſt, qui audit verbum, & intelligit, & fructum affert, & facit aliud quidem centeſimum, aliud autem ſexageſimum, aliud verò trigeſimum.

Marc. 4. 26. † V. Dimanche après les Rois, ou XXVI. après la Pentec.

24. † Il leur propoſa une autre parabole, en diſant: Le royaume des cieux eſt ſemblable à un homme qui avoit ſemé de bon grain dans ſon champ.

24. Aliam parabolam propoſuit illis, dicens: Simile factum eſt regnum cælorum homini, qui ſeminavit bonum ſemen in agro ſuo.

25. Mais pendant que les hommes dormoient, ſon ennemi vint, & ſema de l'yvraye au milieu du blé, & s'en alla.

25. Cùm autem dormirent homines, venit inimicus ejus, & ſuperſeminavit zizania in medio tritici, & abiit.

26. L'herbe ayant donc pouſſé, & eſtant montée en épi, l'yvraye commença auſſi à paroiſtre.

26. Cùm autem creviſſet herba, & fructum feciſſet, tunc apparuerunt & zizania.

27. Alors les ſerviteurs du

27. Accedentes au-

22. *l.* Celuy qui eſt ſemé. *Autr.* Ce qui eſt ſemé parmy les épines marque celuy.

23. *l.* celuy qui eſt ſemé dans la bonne terre eſt. *Autr.* ce qui eſt ſemé dans la bonne terre marque celuy.

Ibid. *autr.* la comprend.

tem ſervi patris familias, dixerunt ei: Domine, nonne bonum ſemen ſeminaſti in agro tuo? Unde ergo habet zizania?

28. Et ait illis: Inimicus homo hoc fecit. Servi autem dixerunt ei: Vis imus & colligimus ea?

29. Et ait: Non, ne fortè colligentes zizania, eradicetis ſimul cum eis & triticum.

30. Sinite utraque creſcere uſque ad meſſem, & in tempore meſſis dicam meſſoribus: Colligite primùm zizania, & alligate ea in faſciculos ad comburendum: triticum autem congregate in horreum meum.

31. Aliam parabolam propoſuit eis, dicens: Simile eſt regnum cælorum grano ſinapis, quod accipiens homo ſeminavit in agro ſuo.

32. Quod minimum quidem eſt omnibus ſeminibus: cùm autem creverit, majus eſt omnibus oleri-

31. *autr.* moutarde.

père de famille luy vinrent dire: Seigneur, n'avez-vous pas ſemé de bon grain dans voſtre champ? D'où vient donc qu'il y a de l'yvraye?

28. Il leur répondit: C'eſt un homme qui eſt mon ennemi qui l'y a ſemée. Et ſes ſerviteurs luy dirent: Voulez-vous que nous allions la cueillir?

29. Non, leur répondit-il, de peur que cueillant l'yvraye vous ne déraciniez en même-temps le bon grain.

30. Laiſſez croiſtre l'un & l'autre juſqu'à la moiſſon; & au temps de la moiſſon je diray aux moiſſonneurs: Cueillez premiérement l'yvraye, & liez-lá en bottes pour la brûler: mais amaſſez le blé dans mon grenier ¶.

31. †. Il leur propoſa une autre parabole, en leur diſant: Le royaume des cieux eſt ſemblable à un grain de // ſénevé qu'un homme prend & ſeme en ſon champ. *Marc.* 4. 31. *Luc.* 13. 19. † VI. Dimanche après les Rois, ou XXVII. après la Pentec.

32. Ce grain eſt la plus petite de toutes les ſemences: mais lorſqu'il eſt cru, il eſt plus grand que tous les

autres légumes, & il devient un arbre : de ſorte que les oiſeaux du ciel viennent ſe repoſer ſur ſes branches.

bus, & fit arbor, ita ut volucres cæli veniant, & habitent in ramis ejus.

Luc. 13. 21. 33. Il leur dit encore une autre parabole. Le royaume des cieux eſt ſemblable au levain qu'une femme prend, & qu'elle mêle dans trois meſures de farine, juſqu'à ce que la paſte ſoit toute levée.

33. Aliam parabolam locutus eſt eis. Simile eſt regnum cælorum fermento, quod acceptum mulier abſcondit in farinæ ſatis tribus, donec fermentatum eſt totum.

34. JESUS dit toutes ces choſes au peuple en paraboles; & il ne leur parloit point ſans paraboles :

34. Hæc omnia locutus eſt Jeſus in parabolis ad turbas : & ſine parabolis non loquebatur eis :

35. afin que cette parole du Prophete fût accomplie : J'ouvriray ma bouche *pour parler* en paraboles; je publieray des choſes qui ont eſté cachées depuis la création du monde ¶.

35. ut impleretur quod dictum erat per Prophetam dicentem : Aperiam in parabolis os meum, eructabo abſcondita à conſtitutione mundi.

Pſal. 77. 2.

Marc. 4. 34. 36. Alors JESUS ayant renvoyé le peuple vint en la maiſon; & ſes diſciples s'approchant de luy, luy dirent : Expliquez-nous la parabole de l'yvraye ſemée dans le champ.

36. Tunc dimiſſis turbis, venit in domum : & acceſſerunt ad eum diſcipuli ejus, dicentes : Ediſſere nobis parabolam zizaniorum agri.

37. Et leur répondant, il leur dit : Celuy qui ſeme le bon grain, c'eſt le Fils de l'homme.

37. Qui reſpondens ait illis : Qui ſeminat bonum ſemen, eſt Filius hominis.

33. *l.* cache.

38. Ager autem, eſt mundus. Bonum verò ſemen, hi ſunt filii regni. Zizania autem, filii ſunt nequam.

38. Le champ eſt le monde. Le bon grain, ce ſont les enfans du royaume. Et l'yvraye, ce ſont les enfans // d'iniquité.

39. Inimicus autem qui ſeminavit ea, eſt diabolus. Meſſis verò, conſummatio ſæculi eſt. Meſſores autem, angeli ſunt.

39. L'ennemi qui l'a ſemée, c'eſt le diable. Le temps de la moiſſon, eſt la fin du monde. Les moiſſonneurs ſont les Anges. *Apoc. 14. 15.*

40. Sicut ergo colliguntur zizania, & igni comburuntur: ſic erit in conſummatione ſæculi.

40. Comme donc on cueille l'yvraye, & qu'on la brûle dans le feu, il en arrivera de même à la fin // du monde.

41. Mittet Filius hominis angelos ſuos, & colligent de regno ejus omnia ſcandala, & eos qui faciunt iniquitatem:

41. Le Fils de l'homme envoyera ſes Anges, qui raſſeront & enleveront hors de ſon royaume tous // ceux qui ſont des occaſions de chûte & de ſcandale, & ceux qui commettent l'iniquité:

42. & mittent eos in caminum ignis. Ibi erit fletus, & ſtridor dentium.

42. & ils les précipiteront dans la fournaiſe du feu. C'eſt-là qu'il y aura des pleurs & des grincemens de dents.

43. Tunc juſti fulgebunt ſicut ſol in regno patris eorum. Qui habet aures audiendi, audiat.

43. Alors les juſtes brilleront comme le ſoleil dans le royaumme de leur Pére. Que celuy-là entende, qui a des oreilles pour entendre. *Sapient. 3. 7. Dan. 12. 3.*

44. Simile eſt re-

44. † Le royaume des cieux

† La ſuſ-

38. *gr.* du malin *eſprit.*
40. *l.* de ce ſiécle.
41. *l.* les ſcandales.

ception des saintes Reliques. Une sainte Vierge Martyre.

est semblable à un trefor caché dans un champ, qu'un homme trouve, & qu'il cache; & dans la joye qu'il en ressent il va vendre tout ce qu'il a, & achete ce champ.

45. Le royaume des cieux est semblable encore à un homme qui est dans le trafic, & qui cherche de bonnes perles;

46. & qui en ayant trouvé une de grand prix, va vendre tout ce qu'il avoit, & l'achete.

47. Le royaume des cieux est semblable encore à un filet jetté dans la mer, qui prend toutes sortes de poissons:

48. & lorsqu'il est plein, *les pescheurs* le tirent sur le bord, où s'estant assis, ils mettent ensemble tous les bons dans des vaisseaux, & ils jettent dehors les mauvais.

49. C'est ce qui arrivera à la fin du monde: les Anges viendront, & sépareront les méchans du milieu des justes;

50. & ils les jetteront dans la fournaise du feu. C'est-là qu'il y aura des pleurs & des grincemens de dents.

gnum cælorum thesauro abscondito in agro, quem qui invenit homo abscondit, & præ gaudio illius vadit, & vendit universa quæ habet, & emit agrum illum.

45. Iterùm simile est regnum cælorum homini negotiatori, quærenti bonas margaritas;

46. inventâ autem unâ pretiosâ margaritâ, abiit, & vendidit omnia quæ habuit, & emit eam.

47. Iterùm simile est regnum cælorum sagenæ missæ in mare, & ex omni genere piscium congreganti:

48. quam, cùm impleta esset, educentes, & secus littus sedentes, elegerunt bonos in vasa, malos autem foras miserunt.

49. Sic erit in consummatione sæculi: exibunt angeli, & separabunt malos de medio justorum;

50. & mittent eos in caminum ignis: ibi erit fletus, & stridor dentium.

51. Intellexiſtis hæc omnia ? Dicunt ei : Etiam.

51. Avez-vous bien compris tout cecy ? // Ouy, Seigneur, répondirent-ils.

52. Ait illis : Ideò omnis Scriba doctus in regno cælorum, ſimilis eſt homini patri familias, qui profert de theſauro ſuo nova & vetera.

52. Et il ajoûta : C'eſt pourquoy tout Docteur *qui eſt bien* inſtruit en ce qui regarde le royaume des cieux, eſt ſemblable à un pére de famille, qui tire de ſon treſor des choſes nouvelles & anciennes ¶.

53. Et factum eſt, cùm conſummaſſet Jeſus parabolas iſtas, tranſiit inde :

53. Lorſque JESUS eut achevé ces paraboles, il partit de là :

54. & veniens in patriam ſuam, docebat eos in ſynagogis eorum, ita ut mirarentur, & dicerent : Unde huic ſapientia hæc, & virtutes ?

54. & eſtant venu // en ſon païs, il les inſtruiſoit dans leurs ſynagogues //, de ſorte qu'eſtant ſaiſis d'étonnement, ils diſoient : D'où eſt venu à celuy-cy cette ſageſſe & ces miracles ?

Marc. 6. 1. 2. Luc. 4. 16.

55. Nonne hic eſt fabri filius ? Nonne mater ejus dicitur Maria, & fratres ejus, Jacobus, & Joſeph, & Simon, & Judas ?

55. N'eſt-ce pas là le fils de ce charpentier ? Sa mére ne s'appelle-t-elle pas Marie, & ſes fréres, Jacques, Joſeph, Simon, & Jude ?

Joan. 6. 42.

56. Et ſorores ejus, nonne omnes apud nos ſunt ? Unde ergo huic omnia iſta ?

56. Et ſes ſœurs ne ſont-elles pas toutes parmy nous ? D'où viennent donc à celuy-cy toutes ces choſes ?

57. Et ſcandalizabantur in eo. Jeſus au-

57. Et ainſi ils prenoient de luy un ſujet de ſcandale.

51. *gr.* leur dit JESUS.
54. expl. *à Nazareth.*

Ibid. *gr.* dans leur ſynagogue.

Mais JESUS leur dit : Un Prophete n'eſt ſans honneur que dans ſon païs, & dans ſa maiſon.

tem dixit eis : Non eſt Propheta ſine honore, niſi in patria ſua, & in domo ſua.

58. Et il ne fit pas là beaucoup de miracles, à cauſe de leur incrédulité.

58. Et non fecit ibi virtutes multas, propter incredulitatem eorum.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 9. *CE même jour* JESUS *eſtant ſorti de la maiſon, s'aſſit auprès de la mer. Et il s'aſſembla autour de luy une ſi grande foule de peuple qu'il monta dans une barque, où il s'aſſit ; tout le peuple ſe tenant ſur le rivage, &c.*

Hieron. in hunc locum.

Tout le peuple ne pouvoit entrer dans la maiſon où eſtoit JESUS. C'eſt pourquoy ſa miſéricorde & ſa bonté le porta, ſelon S. Jérôme, à en ſortir, & à s'aſſeoir ſur le rivage de la mer ; afin qu'ils puſſent s'approcher plus librement de cet Homme-Dieu, qui eſtoit la ſource de la parole de vie, & d'une vie éternelle. Saint Chryſoſtome dit néanmoins, que ce fut pour condeſcendre au deſir de ſa ſainte mére qui demandoit à luy parler, qu'il ſortit de la maiſon. Quoy qu'il en ſoit, JESUS-CHRIST alla *s'aſſeoir auprès de la mer.* Et ce fut de là, ajoûte le même Saint, qu'il jetta comme un hameçon divin pour peſcher les ames de ceux qui eſtoient ſur terre. Mais parce que l'admiration que leur cauſoit ſa maniére de les inſtruire inconnuë juſqu'alors, & ſouſtenuë par tant de miracles, les attiroit en grande foule autour de luy, il fut obligé de *monter ſur une barque* pour

Chryſoſt. in Matth. hom. 45.

les inſtruire, ſans eſtre accablé par une ſi grande multitude de perſonnes qui ſe tinrent ſur la terre. Il eſt marqué qu'il *leur dit beaucoup de choſes en paraboles*; c'eſt-à-dire, qu'il ſe ſervoit de comparaiſons & de figures pour leur exprimer pluſieurs véritez d'une maniére énigmatique. Quoique JESUS-CHRIST ſe conformât en cela au langage du païs, il avoit encore un autre deſſein, qui eſtoit ou d'exercer l'intelligence de ceux qui cherchoient avec piété à connoiſtre le ſens ſpirituel de ſes paroles, & d'imprimer plus fortement dans leur eſprit ce qu'il leur diſoit; ou même, comme il le leur fait entendre dans la ſuite; de cacher aux eſprits ſuperbes ce qu'ils ſe rendoient indignes de connoiſtre à cauſe de leur orgueil. La premiére parabole dont il ſe ſert eſt celle-cy:

Celuy qui ſeme eſt ſorti pour ſemer, & pendant qu'il ſemoit, quelque partie de la ſemence tomba le long du chemin, &c.

D'où *eſt ſorti*, dit ſaint Chryſoſtome, celuy qui eſt preſent en tous lieux, & qui remplit tout? Comment a-t-il pû ſortir? Ce n'a pas eſté par un changement de lieux, mais par la divine œconomie de ſon Incarnation, qu'il s'eſt davantage approché de nous en ſe reveſtant de noſtre chair. Car comme nous ne pouvions pas aller juſqu'à luy, à cauſe du mur de ſéparation que formoient nos péchez entre luy & nous, il eſt luy-même venu à nous. Mais pour quel ſujet eſt-il venu? Eſtoit-ce pour perdre la terre toute couverte d'épines, & pour punir ceux qui auroient dû la cultiver? Nullement. C'a eſté pour la cultiver luy-même & en prendre ſoin, & pour y ſemer la parole de la piété. Car il déclare dans la ſuite que *la*

«*Chryſ. ibid.*

„ *ſemence* eſt ſa divine inſtruction ; que les ames des „ hommes ſont le champ qui eſt labouré & ſemé ; „ & que luy-même eſt celuy qui ſeme. Mais que de- „ vient donc cette ſemence ? Il y en a trois parties „ qui ſe perdent & une ſeule qui ſe ſauve.

Hieron. in hunc loc. Saint Jérôme nous fait obſerver, que c'eſt icy la premiére parabole que JESUS-CHRIST a luy-même pris le ſoin d'interpreter. Et il témoigne que nous devons prendre garde toutes les fois que noſtre Seigneur explique luy-même le ſens de ſes diſcours figurez, de ne pas entendre autre choſe ou quelque choſe de plus que l'éclairciſſement qu'il a donné. Nous laiſſerons donc à JESUS-CHRIST même à expliquer dans la ſuite cette parabole, comme il le fit en particulier en eſtant prié par ſes Apoſtres.

℣. 9. *Que celuy-là l'entende, qui a des oreilles pour entendre.*

Cecy marquoit que tous n'avoient pas ce don ſingulier d'intelligence neceſſaire pour découvrir les véritez importantes qui eſtoient cachées ſous le voile de ces figures ou de ces expreſſions énigmatiques ; & que ceux qui ne l'avoient pas, eſtoient invitez à le demander à celuy de qui il eſt dit ailleurs : *Qu'il eſt la vraye lumiére.* *Joan. 1. 9.*

℣. 10. juſqu'au 18. *Ses diſciples s'approchant, luy dirent : Pourquoy leur parlez-vous en paraboles ? Et leur répondant, il leur dit : C'eſt parce que pour vous autres, il vous a eſté donné de connoiſtre les myſtéres du royaume des cieux ; mais que pour eux, il ne leur a pas eſté donné. Car quiconque a* déja, *on luy donnera encore, & il ſera dans l'abondance : mais pour celuy qui n'a point, on luy oſtera même ce qu'il a, &c.*

JESUS-CHRIST s'entretenant en particulier avec ſes diſciples, n'avoit pas accoûtumé de leur parler en cette maniére obſcure & figurée dont il uſe icy en parlant au peuple. C'eſt ce qui cauſe leur ſurpriſe, & qui leur fait prendre la liberté de luy en demander la raiſon. Celle qu'il leur rend devoit ſans doute les étonner : & cependant on ne voit point qu'ils en ayent marqué de l'étonnement, peut-eſtre à cauſe qu'ils ne connoiſſoient pas encore aſſez la grace infinie de ce choix qu'il avoit plû à leur divin maiſtre de faire d'eux, pour les rendre les dépoſitaires de tous les ſecrets de ſon royaume. Il leur dit donc que s'il *parloit à ces peuples en paraboles*, c'eſtoit *parce qu'il ne leur avoit pas eſté donné comme à eux, de connoiſtre les myſtéres du royaume des cieux*. Mais pourquoy ne leur avoit-il pas eſté donné? C'eſt ce que les diſciples de JESUS-CHRIST ne luy demandérent pas. Et c'eſt auſſi ce que nous devons nous contenter d'admirer dans le ſilence, eſtant pénétrez avec ſaint Paul, de la profondeur des jugemens très-équitables de Dieu à l'égard du commun des Juifs; & de ſon ineffable miſéricorde envers de pauvres pécheurs, qu'il avoit choiſis volontairement pour leur inſpirer la foy de ſon Evangile, & pour les faire les confidens de tous les myſtéres de ſon royaume. *Rom.* 11. 33.

Car quiconque a déja, continuë le Fils de Dieu, *on luy donnera encore, & il ſera dans l'abondance, &c.* C'eſt une eſpece de proverbe qui eſtoit dès lors en uſage, comme il l'eſt encore à preſent, lorſqu'on dit communément : Que les riches ſont tous les jours accablez de biens, & que les pauvres au contraire ſont tous les jours dépouillez. JESUS-CHRIST

ſe ſert donc de ce proverbe pour exprimer la différence qu'il y avoit entre ſes diſciples & la plûpart des autres Juifs. Les Apoſtres, ſelon la remarque de ſaint Jérôme, *avoient* déja la foy en JESUS-CHRIST. Et cette foy devenoit en eux comme une ſource de mille autres biens, par le bon uſage qu'ils en faiſoient, & qu'ils devoient en faire davantage dans la ſuite. Mais les Juifs qui ne croyent point au Fils de Dieu, méritoient qu'on leur *oſtât* le peu de bien qu'ils pouvoient avoir d'ailleurs, ſoit de la lumiére naturelle, ſoit même de la loy écrite. Car ils avoient mépriſé la foy en JESUS-CHRIST, qui leur eſtoit preſentée en tant de maniéres par la prédication du ſaint Précurſeur, par les divines inſtructions du Fils de Dieu, & cette foule de miracles faits à leurs yeux, & par l'atteſtation des démons mêmes, qui eſtoient forcez de confeſſer ſa divinité.

Hilarius in Matth. can. 13. Hier. in hunc loc.

„ C'eſt la foy, dit ſaint Hilaire, qui reçoit l'intel-
„ ligence des myſtéres du royaume. Cette foy fait
„ des progrès dans les perſonnes en qui elle eſt:
„ & à meſure qu'elle croiſt, elle eſt comblée de
„ nouveaux biens. Mais pour ceux en qui elle ne
„ ſe trouve point, on leur oſtera même ce qu'ils
„ ont. C'eſt-à-dire, ſelon ce Pére, que JESUS-
„ CHRIST déclaroit que les Juifs manque de foy,
„ déchoiroient même de la loy; comme en effet
„ ayant rejetté cette foy de JESUS-CHRIST, ils
„ ont eſté dépouillez de la loy même qu'ils avoient
„ auparavant. Et ainſi, ajoûte le même Saint, la foy
„ évangélique reçoit la perfection de tous les dons;
„ parce que dans le cœur où elle eſt reçuë, elle y
„ produit tous les jours de nouveaux dons: au-lieu
„ qu'à l'égard de ceux qui l'ont rejettée, ils perdent

même

même tous les biens qu'ils pouvoient avoir poſ- «
ſedez juſques alors. «

C'eſt pour cela, dit encore JESUS-CHRIST, *que je leur parle en paraboles ; parce qu'en voyant ils ne voyent point, & qu'en écoutant, ils n'entendent ni ne comprennent point* ; c'eſt-à-dire, que le mépris plein d'orgueil & de jalouſie, avec lequel ils *ſe fermoient les yeux* & les oreilles pour *ne pas voir* des effets ſi éclattans de la preſence du Meſſie, & pour *ne pas entendre & comprendre* tant d'inſtructions admirables, les avoit rendu indignes de recevoir l'intelligence qui eſtoit donnée aux diſciples de JESUS-CHRIST. Auſſi ſaint Jean Chryſoſtome montre fort bien que l'aveuglement de ces Phariſiens, de ces Docteurs de la loy & des autres Juifs qui imitoient leur orgueil, n'eſtoit pas un aveuglement involontaire comme l'eſt celuy du corps ; mais qu'il naiſſoit de leur volonté toute corrompuë, & du choix de leur propre cœur rempli de malice. C'eſt pourquoy, ſelon la remarque de ce Pére, JESUS-CHRIST ne dit pas icy ſimplement, *parce qu'ils ne voyent point* ; mais *parce qu'en voyant, ils ne voyent point* : ce qui exprime un aveuglement de malignité. Car en effet, lorſqu'ils l'avoient vû chaſſer les démons, ils attribuoient ce miracle à la vertu de Béelzébut prince des démons. Ainſi *en voyant ils ne voyoient point* ; parce qu'ils jugeoient des œuvres de JESUS-CHRIST autrement qu'ils ne les voyoient, & qu'ils ne les entendoient. C'eſt pourquoy il leur déclare qu'il *leur oſtera même* cet avantage *qu'ils avoient*, de voir & d'entendre tant de choſes miraculeuſes, dont ils ne ſe ſervoient que pour attirer ſur eux une plus grande condamnation.

Chryſoſt. in Matth. hom. 46.

Chryſ. ib. Hieron. in hunc locum.

Il ne vouloit pas cependant que les Juifs puſſent l'accuſer d'averſion & de dureté à leur égard, ou qu'on crût que leur endurciſſement ne venoit pas de leur volonté. Et c'eſt ce qui porte JESUS-CHRIST à leur montrer par un paſſage du Prophete qui les regardoit ; Que *ce qu'il avoit prédit* d'eux, *ſe voyoit* alors *accompli* ; & que ſi *leur cœur s'étoit appeſanti*, c'eſtoit *qu'ils avoient fermé* volontairement *leurs yeux* & leurs oreilles, *pour ne pas voir & ne pas entendre, & n'avoir point l'intelligence du cœur, & pour n'eſtre point convertis & guéris par luy.* Ils méritoient donc, dit ſaint Jérôme, de n'entendre plus que des paraboles & des énigmes, eux qui ſe fermant les yeux ne vouloient point voir la vérité, & qui ayant refuſé de s'approcher de la ſource de la ſageſſe, ſe mettoient dans l'impuiſſance de comprendre quelque choſe des ſecrets de cette ſageſſe toute divine : *Neque enim poſſunt aliquid ſapienter intelligere, qui caput non habent ſapientiæ.* Le Fils de Dieu néanmoins leur rapporte ce paſſage du Prophete pour leur donner lieu, dit ſaint Chryſoſtome, d'eſpérer encore, & pour les convaincre que s'il ne les guériſſoit pas c'eſtoit leur faute ; puiſ*qu'ils ſe fermoient les yeux pour ne le pas voir* tout environné, comme il eſtoit de tant de ſignes éclatans de ſa divine toute-puiſſance. Auſſi ſaint Auguſtin a regardé quelques-uns de ces Juifs dont il eſt parlé icy, comme n'eſtant pas incurables ; mais il croit qu'on peut bien dire ſans abſurdité,

Auguſt. in Matth. quæſt. 14.

» qu'ils eſtoient ſi périlleuſement malades par l'en-
» flure extrême de leur orgueil, qu'il leur fut avan-
» tageux de ne pas croire d'abord. Et il en rend
» cette raiſon étonnante. C'eſtoit, dit-il, afin que

ne croyant pas, ils s'engageaſſent avec les autres « qui eſtoient tout à fait deſeſpérez, à crucifier « JESUS-CHRIST; & qu'après ſa réſurrection ils « ſe convertiſſent. Car eſtant alors infiniment hu- « miliez par le crime énorme qu'ils avoient com- « mis en la perſonne du Fils de Dieu, ils ſe por- « térent à l'aimer avec d'autant plus d'ardeur qu'ils « eurent une plus grande joye du pardon qu'il leur « accordoit d'un tel excès. Ainſi leur orgueil avoit « eſté tel, qu'il eut beſoin d'une telle humiliation « pour eſtre abbattu. Il leur montroit donc par ces « paroles, dit ſaint Chryſoſtome, qu'ils pouvoient encore ſe ſauver par la pénitence; puiſque s'il n'eût pas voulu qu'ils l'écoutaſſent pour eſtre ſauvez, il ſe ſeroit tû, ſans leur propoſer ces paraboles. Et c'eſtoit par cette obſcurité même qu'il les excitoit à vouloir connoiſtre ce qu'elles cachoient. *Chryſ. in Matth. hom. 46.*

Mais combien les diſciples de JESUS-CHRIST ſe devoient-ils eſtimer heureux, de voir des choſes que tant d'autres ne voyoient pas, quoiqu'ils fuſſent, pour le dire ainſi, tout environnez de lumiére? C'eſt auſſi ce qu'il leur fait remarquer lorſqu'il s'écrie: *Mais* pour vous, *vos yeux ſont heureux de ce qu'ils voyent, & vos oreilles de ce qu'elles entendent.* Comme il avoit dit auparavant, *Que celuy-là l'entende qui a des oreilles pour entendre*, ſaint Jérôme & ſaint Chryſoſtome ont crû que ces *yeux* & ces *oreilles* dont il publie le bonheur, n'eſtoient pas les yeux & les oreilles de la chair, mais les yeux & les oreilles du cœur. Cependant il eſt difficile, ſelon quelques Interpretes, d'entendre bien ce paſſage, ſi on n'entend & ces *yeux* & ces *oreilles*, autant du corps que du *Hieron. in hunc locum.* *Chryſoſt. ut ſuprà.*

cœur. Car il eſt vray que les diſciples de JESUS-CHRIST ne ſeroient pas préférez au commun des Juifs, s'ils n'avoient vû & entendu ſpirituellement, ce que ces Juifs voyoient ſeulement & entendoient ſelon les ſens & la chair; mais il n'eſt pas moins vray que ces diſciples n'auroient pas non plus eſté préférez à tant de Prophetes, ſi JESUS-CHRIST avoit parlé ſeulement de ces yeux & de ces oreilles du cœur; puiſque les Prophetes avoient vû les mêmes choſes ſelon les yeux de l'eſprit, auſſi-bien que les diſciples. C'eſt ce qui fait dire à ſaint Hilaire, Que cette *béatitude*, dont parle icy JESUS-CHRIST, regardoit le temps des Apoſtres, dont les yeux & les oreilles eurent le bonheur de voir & d'entendre celuy que Dieu envoyoit pour les ſauver; puiſque les Prophetes & les juſtes de l'ancienne loy avoient deſiré de ſe trouver dans la plénitude des temps deſtinez au ſalut des hommes, de voir celuy qui eſtoit l'attente des nations, & de jouir de cette joye reſervée au temps des Apoſtres. Tous ces Saints, comme dit ſaint Paul, eſtoient morts dans la foy, n'ayant point reçu les biens que Dieu leur avoit promis, mais les voyant & comme les *ſaluant de loin.*

Hilar. in Matth. can. 13.

Hebr. 11. 13.

℣. 18. 19. *Ecoutez donc vous autres la parabole de celuy qui ſeme. Quiconque écoute la parole du royaume, & n'y fait point d'attention; l'eſprit malin vient & enleve ce qui avoit eſté ſemé dans ſon cœur. C'eſt-là celuy qui a reçu la ſemence le long du chemin.*

Privilége ſingulier des Apoſtres d'entendre de la bouche de JESUS-CHRIST, non ſeulement les paraboles, mais encore les véritez qu'elles

renfermoient. La *ſemence* ſignifie *la parole du royaume*, c'eſt-à-dire, la parole de Dieu même, qui marquoit aux hommes le vray chemin & les vrais moyens pour parvenir au royaume deſtiné aux enfans de Dieu. Lorſque JESUS-CHRIST dit : *Qu'une partie de la ſemence tomba le long du chemin*, il entend par là ceux qui écoutent cette divine parole, mais qui n'y font point d'attention ; c'eſt-à-dire, qui ne ſe l'appliquent point à eux-mêmes, qui ne s'y conſidérent point comme en un miroir où ils pourroient découvrir l'eſtat véritable de leur ame, qui n'y cherchent point les remédes propres pour la guériſon de leurs maladies, & qui ne font point le diſcernement qu'ils doivent entre la parole vivante & efficace du Seigneur, & celle des hommes. Ces perſonnes ſont comparées à *un chemin* qui eſt battu, & foulé aux pieds par les paſſans, & où le grain ne ſçauroit prendre racine, mais eſt expoſé à eſtre enlevé par les oiſeaux. Ainſi le démon qui eſt appellé, à cauſe de ſa ſouveraine malice, *le méchant*, ou l'eſprit malin, & qui nous eſt figuré par ces *oiſeaux du ciel*, à cauſe de ſon activité ſi prodigieuſe, de ſon orgueil qui le tient toûjours élevé contre Dieu, & de la continuelle vigilance où il eſt pour nous enlever tout le bien qu'il peut, vient dans ces perſonnes, & en *emporte* la divine parole *qui avoit eſté ſemée dans leur cœur*. Car c'eſt le cœur même de ces perſonnes que le péché a endurci comme un chemin. Et de peur que ſi la ſemence y demeuroit, elle n'y prît à la fin racine, le diable l'enleve, leur en oſtant auſſi-toſt le ſouvenir, & leur rendant inutile la vérité qui leur a eſté annoncée.

℣. 20. 21. *Celuy qui reçoit la ſemence au milieu des pierres, c'eſt celuy qui écoute la parole & qui la reçoit à l'heure même avec joye. Mais il n'a point en ſoy de racine ; & il n'eſt que pour un temps, &c.*

Ceux-cy ſont différens des premiers, en ce qu'ils *reçoivent la parole* de Dieu *avec joye à l'heure même qu'ils l'entendent*, & qu'ils ſemblent même en profiter pendant quelque temps ; puiſqu'il eſt marqué que cette divine *ſemence leva auſſi-toſt, n'y ayant pas de profondeur dans la terre* où elle eſtoit ; c'eſt-à-dire, que moins elle avoit de terre, plus elle leva promtement, n'ayant pû prendre de profondes racines. Ceux-cy donc *n'ayant point*, dit JESUS-CHRIST, *de racine en eux* ; ou n'eſtant point enracinez dans la charité, qui doit eſtre le fondement de nos bonnes œuvres, ſelon ſaint Paul, *ils ne ſont que pour un temps* : car du moment qu'ils *ſont tourmentez & perſécutez*, ſoit par les ennemis déclarez de la foy, comme au temps des infidelles, ſoit par les ennemis de la piété, qui ſont les méchans ; cette divine *parole*, qui devroit eſtre leur ſouſtien, devient pour eux *un ſujet de ſcandale & de chûte*. Et ils tombent effectivement ou par la crainte des ſouffrances, ou par leur attache aux biens temporels, ou par la honte de profeſſer la piété dont on ſe mocque, & qu'on perſécute en eux. Ce ſont-là *les pierres* qui empêchent que la ſemence ne prenne *une profonde racine* dans ces perſonnes. Et ce ſont toutes ces traverſes de la part du démon, que le Fils de Dieu a voulu marquer en diſant ; Que *le ſoleil s'eſtant levé, la ſemence fut brûlée, & ſecha* entiérement.

Epheſ. 3. 17.

℣. 22. *Celuy qui reçoit la ſemence parmy les épines, c'eſt celuy qui entend la parole : mais* enſuite *les inquiétudes de ce ſiécle, & l'illuſion des richeſſes étouffent en luy cette parole, & la rendent infructueuſe.*

Qui eût pû croire, ſi la vérité ne l'avoit dit elle-même, que *les richeſſes* nous ſont figurées en partie par *les épines* qui *étouffent* la ſemence de *la parole ?* Qui ſont ceux qui ſentent la pointe de ces épines ? Et à qui ne paroiſſent-elles pas au contraire pleines de douceur ? Qu'il eſt donc à craindre qu'on ne manque du ſentiment de la foy, lorſqu'on ne ſent pas qu'elles piquent & qu'elles déchirent, puiſqu'elles ſont véritablement des épines, ſelon JESUS-CHRIST ! Auſſi le Sauveur nous fait entendre qu'elles ſont trompeuſes, lorſqu'il parle de *l'illuſion des richeſſes :* car elles nous trompent en effet, dit ſaint Jérôme, par une douceur apparente, nous promettant autre choſe que ce qu'elles ſont : *Blandæ enim ſunt divitiæ, & aliud agentes, & aliud pollicentes.* Il ne faut pas néanmoins accuſer les richeſſes en elles-mêmes, mais l'abus que nous en faiſons, la corruption de noſtre cœur, & les vaines *inquiétudes* de noſtre cupidité. On peut eſtre riche, ſans eſtre ſurpris par les richeſſes. On peut demeurer dans le monde ſans eſtre auſſi accablé de tous ſes *ſoins :* mais les richeſſes produiſent ordinairement deux effets contraires l'un à l'autre ; l'un eſt d'exciter noſtre avarice & de nous remplir de troubles ; & l'autre de nous rendre lâches & mols. On ſe promet d'eſtre heureux en devenant riche ; & on éprouve très-ſouvent que les richeſſes troublent noſtre paix par l'inquiétude où l'on eſt de les acquerir,

Hieron. in hunc locum.

Chryſoſt. in Matth. hom. 45.

& enſuite de les conſerver. Ainſi elles ſont véritablement pleines *d'illuſion* & de tromperie. Et c'eſt avec très-grande raiſon que ſaint Paul a dit; Que *ceux qui veulent devenir riches, tombent dans la tentation & dans le piége du diable, & en beaucoup de deſirs inutiles & pernicieux; parce que l'amour du bien eſt la racine de tous les maux.* C'eſt ainſi que *la ſemence* de la parole de Dieu & de la foy *eſt étouffée* dans les ames, à meſure que *les épines* des richeſſes, & de toutes *les* vaines *inquiétudes de ce ſiécle y ſont cruës.*

1. Tim. 6. 9.

℣. 23. *Mais celuy qui reçoit la ſemence dans une bonne terre, c'eſt celuy qui écoute la parole, qui y fait attention, & qui porte du fruit, l'une rendant cent, l'autre ſoixante, & une autre trente pour un.*

Cette terre, pour devenir *bonne*, doit n'eſtre ni battuë, comme un chemin, ni pierreuſe, ni remplie d'épines. Or cela ſe fait, dit ſaint Jérôme, en changeant, non ſa ſubſtance, mais ſa volonté. Le cœur de l'homme eſt appellé dans ſaint Paul le champ que Dieu cultive : *Dei agricultura eſtis.* C'eſt donc à celuy qui ſeme dans l'homme la ſemence évangélique, à cultiver *la terre* de ſon cœur par ſon eſprit & par ſa grace, pour la rendre bonne, & pour luy faire *porter du fruit.* Il eſt vray que les Apoſtres eſtoient *les coopérateurs de Dieu* dans la conduite des ames. Mais ſi *ſaint Paul a planté*, & ſi *Apollon a arroſé; c'eſt Dieu qui donne l'accroiſſement.* Et *ni celuy qui plante, ni celuy qui arroſe* n'eſt rien: mais celuy qui fait croiſtre, c'eſt Dieu même. Or il fait croiſtre ce qui eſt *ſemé*, ce qui eſt *planté*, & ce qui eſt *arroſé*, en rendant bonne la volonté de noſtre cœur, & en augmentant ſa bonté à meſure qu'il y répand davantage ſa cha-

Hieron. in hanc loc.

1. Cor. 3. 9.

Ibid. 6.

rité par ſon Saint-Eſprit, comme dit ſaint Paul. Pourquoy donc *la terre* eſtant *bonne*, la ſemence eſtant la même, auſſi-bien que le laboureur; un grain néanmoins porte-t-il *cent*, un autre *ſoixante*, & un autre *trente?* Cela ne vient, dit ſaint Chryſoſtome, que de la différence de la terre. Car quoiqu'elle ſoit toute bonne, il ne laiſſe pas d'y avoir divers degrez de bonté, ſelon la différente diſpoſition de la volonté de l'homme. Et qui eſt-ce qui inſpire cette bonne volonté dans noſtre cœur, pour luy faire *porter* d'excellens *fruits* de piété, ſinon Dieu même, ſelon cet oracle du ſaint Apoſtre: *Deus eſt enim qui operatur in vobis, & velle & perficere, pro bona voluntate?* Or cette diverſité ne ſe trouvant pas ſeulement dans chaque juſte en particulier, ſelon les dons différens de l'Eſprit de Dieu qui le fait agir, mais encore dans chaque eſtat ou chaque genre de vie; ſaint Jérôme & ſaint Athanaſe ont expliqué ce que JESUS-CHRIST dit icy, du *centiéme*, du *ſoixantiéme*, & du *trentiéme*; en attribuant le premier à l'eſtat de la ſainte virginité, le ſecond à l'eſtat de la ſainte viduité, & le troiſiéme à l'eſtat de ceux qui ſont engagez dans le mariage, & qui y vivent ſaintement. Mais ſaint Auguſtin attribuë le *centiéme* aux ſaints Martyrs, comme aux plus parfaits qui donnent leur vie pour JESUS-CHRIST; le *ſoixantiéme* aux ſaintes Vierges, qui ont renoncé à tout ce qui regarde la chair; & le *trentiéme* aux perſonnes juſtes engagées dans le mariage, qui ont de rudes combats à ſouſtenir contre leur corps, pour n'en eſtre pas vaincus.

Rom. 5.
5. Chryſoſt. in Matth. hom. 45.
Philip. 2. 13.
Hieron. in hunc locum. Athanaſ. Epiſt. ad Ammon. Monach. Tom. 2. page 37.
Auguſt. quæſtion. Evangel. l. 1. q. 9.

Saint Chryſoſtome conſidérant combien il ſe perd de la divine ſemence, dit que JESUS-CHRIST

Chryſoſt. in Matth. ut ſupr.

proposa exprès cette parabole à ses disciples, pour les fortifier par avance contre le trouble qui auroit pû s'élever un jour dans leurs ames. Car il vouloit les avertir que, si dans la suite ils voyoient beaucoup de ceux à qui ils auroient prêché l'Evangile, se déregler & se perdre, ils ne devoient pas s'abbattre ; puisque luy-même qui sçavoit le peu de succès qu'auroit cette divine semence, n'avoit pas laissé de la répandre avec profusion sur les hommes. Mais comment peut-on concevoir, ajoûte le même Saint, qu'on seme sur des épines, sur des pierres, & dans des chemins ? Il est vray, dit-il, que ce seroit une chose ridicule, si on l'entendoit d'une semence matérielle que l'on jette sur la terre. Mais il n'en est pas de même de nos ames & de la parole de Dieu. Car les pierres les plus dures peuvent se changer en une terre très-fertile, comme l'avoit déclaré le saint Précurseur. Les chemins les plus battus peuvent aussi n'estre plus foulez aux pieds, ni exposez à tous les passans, mais devenir une terre cultivée & bien préparée pour la semence. Enfin les épines peuvent disparoistre & faire place à cette semence, afin qu'elle croisse, & qu'elle porte du fruit. Si ces changemens estoient impossibles, cet adorable semeur n'auroit jamais rien semé dans le monde, puisque le monde estoit alors comme un champ couvert d'épines, & de pierres, ou comme un chemin battu, exposé à tous les passans, c'est-à-dire, assujetti à l'empire & à l'insulte des démons. Or c'est à l'homme aidé de la grace de JESUS-CHRIST son rédempteur, à arracher peu à peu ces épines qui étoufféroient la semence dans son cœur ; à amollir la dureté de ces pierres qui en-

Matth. 3. 9.

pèchent que la charité ne s'y affermiſſe par de profondes racines; & à cultiver ce chemin battu, en labourant & en remuant la terre, par les mouvemens ſalutaires de l'amour de Dieu & de la crainte de ſes jugemens. Et quoique l'homme faſſe toutes ces choſes avec l'aſſiſtance du Seigneur, c'eſt Dieu néanmoins qui fait tout en eux; puiſqu'il leur donne la volonté & le pouvoir de le faire: *Operatur & velle & perficere.* *Philip.* 2. 13.

℣. 24. juſqu'au 31. *Il leur propoſa une autre parabole en diſant: Le royaume des cieux eſt ſemblable à un homme qui avoit ſemé de bon grain dans ſon champ. Mais pendant que les hommes dormoient, ſon ennemi vint, & ſema de l'yvraye au milieu du blé, & s'en alla, &c.*

C'eſt une autre parabole, qui bien que ſemblable en quelque choſe à celle que nous venons d'expliquer, nous découvre d'autres véritez très-importantes. C'eſt JESUS-CHRIST qui en a encore donné luy-même l'explication dans la ſuite de ce chapitre. *Le royaume des cieux eſt* donc *ſemblable à un homme qui a ſemé de bon grain dans ſon champ*; c'eſt-à-dire, que dans l'Egliſe, où l'on travaille à ſe rendre digne du royaume deſtiné aux enfans de Dieu dans le ciel, il arrive quelque choſe de *ſemblable* à ce qu'on voit arriver *à un homme* qui a eu ſoin de *ſemer ſon champ de bon grain.* Le *champ, eſt le monde.* Celuy qui ſeme le *bon grain*, eſt *le Fils de l'homme.* Le *bon grain* marque *les enfans du royaume*; c'eſt-à-dire, ceux qui doivent poſſeder le royaume céleſte que Dieu leur a préparé dès le commencement du monde. *L'yvraye* nous figure *les enfans d'iniquité. L'ennemi qui ſeme l'yvraye*, c'eſt *le diable*, qui eſt vraiment l'ennemi de Dieu, ℣. 37. &c. *Matth.* 25. 34.

parce qu'il eſt directement oppoſé à ſa vérité, à ſa juſtice, à ſa charité; & qu'il s'efforce de tout ſon pouvoir de détruire ſes adorables deſſeins dans ſes élus, quoiqu'ils ſoient en ſeureté ſous ſa divine protection. Le temps de *la moiſſon*, que *le Pére de famille*, qui eſt JESUS-CHRIST, veut qu'on attende, eſt celuy de la fin du monde, & de *la conſommation des ſiécles*. Les *moiſſonneurs*, ſont *les Anges*. Comme donc on cueille l'yvraye, & qu'on la brûle; le Fils de l'homme *envoyera ſes Anges à la fin du monde*, afin qu'ils *ſéparent de ſon royaume tous ceux qui ſont des occaſions de chûte & de ſcandale, & ceux qui commettent l'iniquité*; & qu'ils *les précipitent dans la fournaiſe du feu, où il y aura des pleurs & des grincemens de dents*. Alors *le blé ſera amaſſé dans le grenier* du Seigneur; c'eſt-à-dire, que *les juſtes*, figurez par ce froment, *brilleront comme le ſoleil dans le royaume de leur Pére*.

Telle eſt l'explication générale que JESUS-CHRIST donne à cette parabole, qui a encore beſoin d'un éclairciſſement particulier, tel que les ſaints Péres nous l'ont donné. C'eſt l'artifice ordinaire du démon, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, de meſler autant qu'il peut, le menſonge avec la vérité, afin que la vraiſemblance de l'erreur paſſe pour la vérité-même, & trompe ceux qui ſont aiſez à ſéduire. C'eſt pourquoy le Fils de Dieu, en parlant de cette ſemence de l'ennemi, ne marque point d'autre mauvais grain que l'yvraye, qui reſſemble aſſez au blé. Auſſi quoiqu'on puiſſe entendre par cette *yvraye*, les méchans en général, ſaint Chryſoſtome, ſaint Auguſtin, & ſaint Jérôme ont crû devoir l'expliquer particuliérement des

Auguſt. in Matt. quæſt. 11. &c. Hieron. in hunc locum. Chryſoſt. in Matth. hom. 47.

hérétiques ; car le Sauveur en parlant du *champ* où le bon grain & l'yvraye ont eſté ſemez, l'a expliqué, non de l'Egliſe, mais du monde. Et c'eſt ce qui donne lieu, dit ſaint Auguſtin, d'entendre plutoſt par cette yvraye, les hérétiques qui ſont meſlez avec les bons en ce monde, non dans la ſociété d'une ſeule Egliſe, & d'une même foy, mais dans la ſociété du même nom de Chreſtiens, & qui feignent d'enſeigner la vérité en enſeignant le menſonge.

Le démon, *ennemi* déclaré de la vérité, qui veille toûjours pour perdre les ames, prend le temps de répandre ſon *yvraye*, c'eſt-à-dire, d'inſinuer ſes erreurs lorſque *les hommes ſont endormis* ; lorſque non ſeulement les Prélats & les Paſteurs, à qui l'on a confié particuliérement la garde du champ de l'Egliſe, mais même tous les fidelles, vivent dans la négligence, & ne veillent pas comme ils le doivent, pour conſerver dans eux-mêmes & dans les autres le dépoſt ſacré de la vérité. *Après que l'herbe*, c'eſt-à-dire, le froment qui n'eſtoit encore qu'en herbe, eut pouſſé, dit le Sauveur, *& fut montée en épi, l'yvraye commença auſſi à paroiſtre.* Le Fils de Dieu nous marque par là, dit ſaint Chryſoſtome, que l'erreur ne paroiſt qu'après l'établiſſement de la vérité. En effet les faux prophetes n'ont paru, comme il le dit, qu'après les Prophetes du Seigneur ; les faux apoſtres, qu'après les Apoſtres de JESUS-CHRIST ; & les hérétiques, qu'après les ſaints prédicateurs de la foy de l'Evangile. Car le démon ayant vû que la divine ſemence portoit ſon fruit dans les ames, & qu'il ne pouvoit ni arracher ce qui eſtoit *enraciné* trop profondément, ni

étouffer le bon grain, ni le *brûler*, il tente cette autre voye, de meſler le mauvais grain avec le bon, pour confondre ainſi l'un avec l'autre.

Saint Auguſtin dit auſſi qu'à meſure que l'homme qui eſt figuré par cette *herbe*, devient plus ſpirituel, & qu'il *croiſt* en diſcernement & en piété, il découvre de plus en plus *l'yvraye* du menſonge & de l'erreur. Et ce qu'il dit de l'erreur, on le peut dire ſans doute de tout ce qui eſt oppoſé à la perfection de la piété dans les juſtes mêmes, en qui la lumiére augmente pour connoiſtre leurs defauts, à proportion que la juſtice *croiſt* en eux.

Aug. lib. quæſt. 12. Les fidelles ſerviteurs de Dieu figurez par *les ſerviteurs du pére de famille*, ſont quelquefois dans l'étonnement, ne pouvant comprendre pourquoy tant de fauſſetez & d'héréſies ſe ſont élevées, & ont eſté ſouſtenuës par des perſonnes qui portoient le nom de Chreſtiens. Ce qui leur fait demander à ce pére de famille *d'où eſt venuë cette yvraye dans ſon champ, où luy-même avoit ſemé de bon grain.* Et après, dit ſaint Auguſtin, qu'ils ont découvert par la lumiére de Dieu le ſujet qui a porté le démon à ſemer l'yvraye parmy le bon grain; ils ſe ſentent quelquefois émus d'un zele qui leur fait deſirer que ceux que le pére du menſonge a ainſi remplis de l'illuſion de ſes erreurs, ſoient exterminez du milieu des hommes, afin qu'ils ne puiſſent pervertir à l'avenir, ni empoiſonner les ames par leur pernicieuſe doctrine. Mais la piété les porte auſſi-toſt à conſulter la juſtice du Seigneur, qu'ils regardent comme la régle de leur conduite. Et c'eſt ce qui eſt marqué par la demande que les ſerviteurs font à ce pére

de famille, lorſqu'ils luy diſent : *Voulez-vous que nous allions cueillir l'yvraye ?* Or la vérité leur répond alors, continuë ſaint Auguſtin, que l'homme tant qu'il eſt en cette vie, ne peut point eſtre aſſuré de ce que ſera à l'avenir celuy dont il voit & condamne maintenant l'erreur, ni même de l'avantage que les bons retirent de cette erreur, pour croiſtre encore dans la piété. Elle leur répond que ces ſortes de perſonnes ne doivent donc pas eſtre exterminées de ce monde ; de peur qu'en voulant tuer les méchans, on ne tuë peut-eſtre des bons, tels qu'ils auroient pû le devenir ; ou qu'on ne prive d'un grand avantage les bons mêmes, à qui ces méchans ſont peut-eſtre utiles, quoique malgré eux. Elle leur répond enfin qu'il faut attendre la fin de ce monde, où il ne reſtera plus de temps aux méchans pour changer de vie, ni aux bons pour profiter & avancer davantage dans la vérité, à l'occaſion de l'erreur des autres. Car c'eſt pour cela, comme dit encore ſaint Auguſtin, que le pére de famille refuſe à ſes ſerviteurs la permiſſion de faire ce qu'ils demandoient; *de peur qu'en cueillant l'yvraye ils ne déracinent en même-temps le bon grain :* & qu'il leur commande d'attendre *le temps de la moiſſon*, voulant qu'ils fuſſent très-patiens & très-paiſibles juſques alors.

JESUS-CHRIST, ce vray *pére de famille*, doit donc dire *à la fin du monde aux moiſſonneurs*, c'eſt-à-dire, *aux Anges : Cueillez premiérement l'yvraye*, & ſéparez les méchans d'avec les bons ; tant les hérétiques que tous les enfans d'iniquité ; & *liez-la en bottes pour la brûler* ; c'eſt-à-dire, joignez enſemble tous ces méchans, ſelon les divers de-

grez de leur malice, & les différentes eſpeces de leurs erreurs, afin qu'ils ſoient punis ſéparément, & à proportion de ce qu'ils méritent. Saint Jérôme ajoûte à ce que les autres Péres ont dit, Que la défenſe que fait le pére de famille, de cueillir l'yvraye avant le temps de la moiſſon, & la grande reſſemblance qu'il y a dans les commencemens entre cette herbe & celle du blé, nous donne lieu de dire encore autre choſe. C'eſt que le Seigneur a voulu nous avertir non ſeulement que nous ne devons pas nous hâter de retrancher de l'Egliſe noſtre frére, qui peut devenir défenſeur de la vérité après l'avoir combattuë; mais encore qu'il ne faut pas ſe précipiter à le condamner lorſqu'il y a quelque choſe de douteux dans ſes ſentimens, mais en reſerver le jugement à Dieu même; afin que le jour du jugement eſtant arrivé, il excluë de la compagnie des Saints ceux qui ne ſeront pas ſimplement ſoupçonnez de crimes par d'autres hommes, mais qui en ſeront manifeſtement convaincus par ſa divine juſtice.

Hieron. in hunc locum.

℣. 31. 32. *Il leur propoſa une autre parabole, en leur diſant : Le royaume des cieux eſt ſemblable à un grain de ſenevé, qu'un homme prend & ſeme en ſon champ. Ce grain eſt la plus petite de toutes les ſemences, &c.*

JESUS-CHRIST uſe icy de ménagement à l'égard de ſes diſciples. Comme il pouvoit les avoir effrayez en leur diſant que les trois parts de la ſemence demeuroient ſans fruit, il les raſſure en quelque façon par cette nouvelle parabole du petit *grain de ſenevé*, & leur fait connoiſtre que la prédication de ſon Evangile, nonobſtant tous les obſtacles qu'on voudroit y oppoſer,

Chryſoſt. in Matth. hom. 47.

ſer, ne laiſſeroit pas de ſe répandre & de fructifier d'une maniére admirable dans tout le monde. *Le royaume des cieux eſt* donc *ſemblable à un grain de ſénevé* ; c'eſt-à-dire, que ce qui arrive dans l'établiſſement du royaume de JESUS-CHRIST, qui eſt l'Egliſe de la terre qui tend au ciel, a du rapport avec ce qu'on voit arriver au grain de ſénevé, qui eſtant, dit le Sauveur, *la plus petite de toutes les ſemences*, ou l'une des plus petites, & eſtant *ſemé par un homme dans ſon champ, croiſt* enſuite, & *devient le plus grand de tous les légumes.* JESUS-CHRIST ſe compare icy à ce grain de ſénevé, qui eſt extrêmement acre, & la plus petite de toutes les graines, & dont la vertu ne ſe découvre que lorſqu'il eſt écraſé. Ce grain a eſté ſemé dans le champ ; c'eſt-à-dire, que JESUS-CHRIST, ſelon ſaint Hilaire, *a eſté pris* par le peuple Juif, livré à la mort, & comme *ſemé dans le champ*, lorſque ſon corps fut enſeveli dans la terre ; Qu'il a crû enſuite, & s'eſt élevé au-deſſus de toute la gloire des Prophetes qui l'ont précédé. Qu'y a-t-il eu effectivement de plus rabbaiſſé & de plus petit, que celuy qui ſçachant bien qu'il eſtoit par ſa nature égal à Dieu, s'eſt anéanti juſqu'à prendre la forme d'un eſclave, & à mourir de la mort de la croix ? Mais combien ce grain ſi petit en apparence eſt-il enfin devenu grand, non en luy-même, mais par les effets ſi éclattans de ſa puiſſance ? Et combien la vertu toute divine renfermée ſous la petiteſſe & l'humiliation de ſa ſainte humanité, s'eſt-elle excitée, pour le dire ainſi, par ſa mort même, qui avoit comme briſé ce grain adorable ?

« *Hilar. in Matth. can.* 13.

Ce que ſaint Hilaire dit de la perſonne de

JESUS-CHRIST, ſaint Chryſoſtome & pluſieurs autres le diſent des effets de ſon Incarnation, c'eſt-à-dire, de la prédication de l'Evangile, & de l'établiſſement de la foy. Rien n'a paru plus petit dans ces commencemens, que cette ſemence de noſtre Religion. Les Apoſtres qui la répandirent eſtoient les *plus petits* & les moins conſidérez de tous les hommes. Celuy dont ils eſtoient les miniſtres, paſſoit dans l'eſprit des Juifs pour le fils d'un charpentier, dont les Phariſiens & les Docteurs de la loy avoient le dernier mépris. La doctrine qu'il propoſoit ne prêchoit que l'humiliation, les ſouffrances & l'éloignement de toute gloire du ſiécle. Cependant parce que la toute-puiſſance de Dieu eſtoit renfermée ſous toutes ces apparences de baſſeſſe, ce qui n'eſtoit au commencement que comme un grain de ſénevé, eſt devenu un grand arbre, capable de ſouſtenir les oiſeaux du ciel, c'eſt-à-dire, les perſonnes les plus élevées, comme ont eſté & les Empereurs & les eſprits les plus ſublimes du ſiécle. Saint Hilaire a entendu par les branches de cet arbre, les ſaints Apoſtres, qui ſortant de JESUS-CHRIST comme de leur tige, ont crû, & ſe ſont pour le dire ainſi, étendus par ſa divine vertu, pour mettre le monde comme à couvert ſous leur ombre. Car les nations ſont venuës à eux de toutes parts, attirées par l'eſpérance de la vie éternelle qu'ils leur promettoient; & elles ſe ſont comme repoſées ſur ces branches de l'arbre divin dont nous parlons.

Hilar. in Matth. can. 13.

On eſt étonné de ce qu'il eſt dit icy, que le ſénevé croiſt juſqu'à devenir un arbre, cette plante eſtant ordinairement aſſez petite en ces païs-cy.

Mais les Auteurs qui en ont parlé, & qui en ont vû dans les païs chauds, témoignent qu'elle y vient très-grande, & en forme d'arbre ; & que comme les oiſeaux aiment beaucoup cette graine, ils y ſont ſouvent perchez pour en manger : ce qui a ſans doute particuliérement donné lieu à JESUS-CHRIST de parler icy de ces *oiſeaux du ciel qui viennent ſe repoſer ſur ſes branches.*

℣. 33. juſqu'au 36. *Il leur dit encore une autre parabole. Le royaume des cieux eſt ſemblable au levain qu'une femme prend, & qu'elle meſle dans trois meſures de farine, juſqu'à ce que la paſte ſoit toute levée, &c.*

Il faut regarder JESUS-CHRIST, dit ſaint Jérôme, comme un riche pére de famille, qui a invité un grand nombre de perſonnes, & qui leur preſente différens mets, afin que chacun ſe nourriſſe de ceux qui ſont plus conformes à ſon eſtomac. Car tous les hommes n'ont pas un même eſtomac : aux uns ce qui eſt amer convient davantage, aux autres ce qui eſt doux : les uns aiment ce qui eſt plus âpre, & les autres ce qui l'eſt moins. Ainſi le Seigneur propoſe diverſes eſpeces de paraboles, afin que ſelon la différence des playes ou des maladies de ceux qui l'entendent, ils trouvent auſſi dans ce qu'il dit différens remédes. C'eſtoient ordinairement les femmes qui faiſoient le pain. C'eſt pourquoy il eſt parlé icy *d'une femme.* Le *levain* qui eſt deſtiné pour faire lever la paſte, peut nous marquer la prédication Evangélique. Et ces *trois meſures de farine* qui contenoient trois *éphi*, ce qu'on cuiſoit communément à chaque fois, pouvoient figurer, ſelon ſaint Jérôme, l'entendement, l'ame & le corps ; ou, ſe-

Hieron. in verſ. 31. & 33.

Geneſ. 18. 6.

Auguſt. quæſt. Evang. 12.

lon ſaint Auguſtin, le cœur, l'ame & l'entendement de l'homme, qui doivent eſtre entiérement pénétrez de la vérité de la foy apoſtolique, & même de la charité ; afin que tout l'homme ſoit vraiment fidelle, & animé de l'amour de Dieu qui l'éleve vers le ciel, comme la paſte ſe leve toute entiére par le meſlange d'un peu de levain.

Chryſ. ſt. in Matth. hom. 47.

C'eſt ce qui fait dire à ſaint Chryſoſtome, Que de même qu'un peu de levain répand ſa vertu dans toute la paſte où on le meſle, les diſciples de JESUS-CHRIST devoient auſſi changer tout le monde par la vertu de la prédication apoſtolique, & le convertir à JESUS-CHRIST. Ne dites point, ajoûte le même Saint : Que pourront faire douze hommes eſtant meſlez avec tout un monde ? Car c'eſt en cela qu'a éclatté leur vertu, qu'eſtant meſlez avec le monde, ils luy ont eſté ſupérieurs. Comme la force du levain ne ſe fait paroiſtre que lorſqu'il eſt joint avec la paſte, & qu'il y eſt tellement meſlé, que le Fils de Dieu ſe ſert même de cette expreſſion, *qu'on l'y a caché* ; auſſi les Apoſtres & leurs diſciples eſtant au milieu des peuples qui s'efforçoient de les perdre, en ſont devenus véritablement les maiſtres. Et comme le levain eſtant répandu dans toute la paſte n'eſt pas anéanti, mais que peu à peu il la change toute en luy-même ; auſſi la prédication des Apoſtres & de leurs ſaints ſucceſſeurs a changé & converti tous les peuples en les rendant ſemblables à eux.

Hilarius in Matth. can. 13.

Saint Hilaire dit encore, Que JESUS-CHRIST ſe compare icy au levain fait de farine, qui communique ſa vertu à toute la paſte : Que *la femme* qui prend ce levain, nous marque la ſynagogue,

qui ayant *reçu* JESUS-CHRIST né au milieu d'elle, *l'a caché* en quelque ſorte en le condamnant à la mort, & en l'enfermant dans le tombeau : Que ces *trois meſures de farine* où il eſt *caché*, nous figurent & la loy, & les Prophetes & l'Evangile, qu'il unit enſemble de telle ſorte, que ce que la loy avoit ordonné, & ce que les Prophetes avoient annoncé fut pleinement accompli par la perfection de l'Evangile : toutes ces choſes ſe font, ajoûte ce Pére, par la vertu de l'Eſprit de Dieu.

Il ne faut pas s'étonner de ce que le Fils de Dieu découvrant aux hommes les plus grands myſtéres de ſon royaume, leur parle de *ſenevé* & de *levain*. Il parloit à des perſonnes groſſiéres, qui avoient beſoin de ces ſortes de comparaiſons ſenſibles. Admirons plutoſt ſa toute-puiſſance en voyant, & qu'il a prédit ſous des figures ſi communes des choſes ſi incroyables, & qu'il les a accomplies d'une maniére ſi éclattante. C'eſt luy qui donne à ce levain myſtérieux de la prédication de ſa parole, cette vertu inviſible qui change des hommes groſſiers & charnels en des anges. C'eſt luy qui veut que ceux qui croyent en luy ſoient meſlez avec la multitude des infidelles, afin qu'ils y ſoient comme une eſpece de levain divin, qui leur communique la vertu & la ſageſſe. Que ſi douze hommes furent autrefois le levain qui a changé & ſanctifié toute la terre, jugeons nous-mêmes, dit ſaint Chryſoſtome, quelle eſt maintenant noſtre miſére ; puiſqu'eſtant un ſi grand nombre de Chreſtiens, nous ne pouvons cependant ſervir de levain pour convertir ce qui reſte, nous qui devrions eſtre aſſez ſaints pour ſervir

Chryſoſt. ut ſuprà.

à la converſion de dix mille mondes.

L'Evangile a remarqué que JESUS-CHRIST *ne parloit au peuple qu'en paraboles* ; afin que ce qu'avoit dit le Prophete fût accompli : *J'ouvriray ma bouche*, pour parler *en paraboles* ; *je publieray des choſes qui ont eſté cachées depuis la création du monde.* Ce paſſage eſt pris du ſoixante & dix-ſeptiéme Pſeaume, compoſé ſoit par David, ou par Aſaph. On a dit dans l'explication de ce Pſeaume, qu'il ne regarde, ſelon le ſens littéral & hiſtorique, que ce qui eſt arrivé aux Iſraëlites depuis leur ſortie d'Egypte. Mais on a marqué en même-temps, que la déclaration que fait ce Prophete, que ſon diſcours devoit eſtre énigmatique, nous apprend que ſes paroles enfermoient pluſieurs véritez *qui avoient eſté cachées*, quoique figurées diverſement *depuis la création du monde.* Ce ſont donc ces véritez mêmes que le Fils de Dieu cachoit encore au commun des peuples, *ne leur parlant qu'en paraboles* & en énigmes. Et il en uſoit ainſi, ſoit à cauſe qu'ils n'eſtoient pas dignes de les entendre, ſoit afin qu'ils s'excitaſſent à en demander l'intelligence, qu'ils ne pouvoient recevoir que par la lumiére de l'Eſprit de Dieu. Pour leur montrer, dit ſaint Chryſoſtome, que la maniére dont il parloit n'eſtoit pas nouvelle, il fait voir que les Prophetes en avoient uſé de même avant luy ; & avoient marqué en même-temps, que celuy dont ils eſtoient la figure, s'exprimeroit par un langage ſemblable.

Pſalm. 77. 2. Hieron. in hunc locum.

Chryſoſt. in Matth. hom. 48.

℣. 44. *Le royaume des cieux eſt ſemblable à un treſor caché dans un champ, qu'un homme trouve & qu'il cache : & dans la joye qu'il en reſſent, il va vendre tout ce qu'il a, & il achete ce champ.*

Quelques Péres ont entendu par la parabole du *treſor caché*, ou le Verbe qui eſtant Dieu, & renfermant en ſoy-même tous les treſors de la ſageſſe & de la ſcience, s'eſt comme *caché* ſous la chair de l'homme ; ou les ſaintes Ecritures qui renferment la connoiſſance du Sauveur. Lorſque *l'homme* eſt aſſez heureux pour y découvrir par l'Eſprit de Dieu cette ſource primitive de tous les biens ; ce qui eſt, dit ſaint Hilaire, une grace toute gratuite : *Quem inveniſſe, eſt gratuitum* ; il doit mépriſer tous les biens périſſables de ce monde, pour eſtre en eſtat de poſſeder le bien ſouverain qu'il a trouvé : & la charité le porte à donner tout ce qu'il poſſede dans le ſiécle, pour acquerir le treſor céleſte, en ſe dépouillant en faveur des pauvres. Il eſt dit que le treſor a eſté caché par celuy qui l'a trouvé ; parce qu'il eſtoit beſoin d'acheter le champ pour eſtre maiſtre de ce treſor. Or on ne peut acquerir, dit ſaint Hilaire, la poſſeſſion du champ avec le treſor, ſans donner un prix en échange ; parce que les richeſſes du ciel ne ſe poſſedent que par la perte de ce qu'on poſſede dans le ſiécle. Que s'il eſt marqué, comme on l'a dit, que l'homme qui a trouvé ce treſor *le cache*, il ne faut pas s'imaginer, dit ſaint Jérôme, qu'il le faſſe par un mouvement d'envie, mais parce que le deſir de le conſerver & la crainte de le perdre, le portent à le cacher dans ſon cœur, après l'avoir préféré à tout ce qu'il poſſedoit auparavant.

Hilar. in Matth. can. 13. Hier. in hunc loc.

Cette parabole nous apprend donc, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, non ſeulement à mépriſer tout pour nous attacher uniquement à la vérité de l'Evangile, mais encore à le faire dans des tranſ-

Chryſoſt. in Matth. hom. 48.

ports d'une ſainte joye, figurée par celle que ſent cet homme d'avoir trouvé un treſor. Car ceux qui renoncent à leurs richeſſes pour ſuivre Dieu, doivent eſtre perſuadez qu'au-lieu de perdre ils gagnent beaucoup ; de même que celuy qui a trouvé le treſor, ne craint pas de vendre ſon bien pour en acheter le champ où eſt ce treſor, dans la certitude qu'il a de gagner ſans comparaiſon davantage. Quand ſaint Hilaire témoigne qu'il faut vendre tous ſes biens pour acquerir ce treſor, il le faut entendre de la même ſorte que le Fils de Dieu dit au jeune homme de l'Evangile ; Que s'il vouloit eſtre parfait, il allât vendre ce qu'il avoit, qu'il le donnât aux pauvres, & qu'il auroit un treſor dans le ciel : ou il faut qu'on ſoit au moins dans la diſpoſition de tout quitter, s'il eſt néceſſaire, pour conſerver le treſor précieux de la poſſeſſion de JESUS-CHRIST ; & cependant on doit de ces biens en veſtir & nourrir les pauvres, parce qu'il n'y aura que ces richeſſes *cachées* dans leur ſein par un mouvement de charité, qui nous ſerviront à acquerir le treſor des biens éternels.

Matth. 19. 21.

Ce n'eſt pas ſans une très-grande raiſon que JESUS-CHRIST dit, que le treſor évangélique *eſt caché*, & que celuy qui le trouve, *le cache* encore : car quoiqu'il ſoit véritable, comme ſaint Paul nous en aſſure, que *la grace de Dieu noſtre Sauveur a paru à tous les hommes* ; il eſt vray auſſi, ſelon la déclaration que JESUS-CHRIST fait preſentement, que c'eſt un *treſor caché* ; parce qu'il y a peu de perſonnes, comme il dit ailleurs, qui *trouvent la porte de la vie, & le chemin qui y mene* ; & que *pluſieurs* mêmes *chercheront*

Tit. c. 2. 11.

Matth. 7. 14. Luc. 13. 24.

à y entrer, & ne le pourront. C'eſt donc *un treſor caché* pour pluſieurs qui ſont eſclaves de leurs paſſions, & aveuglez par leur orgueil; tels qu'eſtoient alors les Phariſiens & les Docteurs de la loy. Mais c'eſt encore un treſor qu'on *doit cacher* quand on l'a trouvé; c'eſt-à-dire, qu'il faut le cacher par une profonde humilité, & le dérober ainſi à la fureur du démon, qui eſt le larron qu'on doit craindre, ſi l'on produit légérement aux yeux du monde ce qu'on poſſede au-dedans de ſoy, & ſi l'on ne veille pour étouffer tous les mouvemens de vaine gloire, qui peuvent naiſtre de la poſſeſſion même d'un ſi grand treſor.

℣. 45. *Le royaume des cieux eſt ſemblable encore à un homme qui eſt dans le trafic, & qui cherche de bonnes perles; & qui en ayant trouvé une de grand prix, va vendre tout ce qu'il avoit & l'achete.*

JESUS-CHRIST repreſente encore la même choſe ſous d'autres paroles. Ces *bonnes perles* dont il eſt parlé icy, peuvent figurer, ſelon ſaint Jérôme, la loy & les Prophetes, & la connoiſſance du vieux Teſtament. Mais *la perle de très-grand prix*, eſt la connoiſſance du Sauveur, & le myſtére de ſa paſſion & de ſa réſurrection. Lorſqu'un homme a eſté aſſez heureux pour trouver cette perle d'un ſi grand prix, il imite la conduite d'un *marchand qui vend tout pour acheter* ce qu'il ſçait eſtre capable de l'enrichir. Saint Jérôme dit que cet homme qui a une fois connu JESUS-CHRIST, comme ſaint Paul, n'a plus comme luy que du mépris pour toutes les obſervances de la loy ancienne, & ne les regarde plus que comme un néant en comparaiſon de JESUS-CHRIST,

Hieron. in hunc locum.

Chryſoſt. in Matth. hom. 48. le treſor unique qu'il veut poſſeder. Cette *perle unique*, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, eſt la vérité, qui eſt une & indiviſible. Celuy, dit-il, qui a trouvé une perle précieuſe, ſçait bien qu'il eſt riche ; mais il n'en paroiſt rien aux autres, parce qu'il la cache, & qu'il peut tenir dans ſa main ce qui le fait riche. Il en eſt de même de la vérité évangélique. Celuy qui l'a embraſſée avec foy, & qui la renferme dans ſon cœur comme ſon treſor, ſçait bien auſſi qu'il eſt riche : mais les infidelles ne connoiſſent point ce treſor, & ils le croyent pauvre parmy ces richeſſes.

Ce que ce Saint diſoit des payens, on le peut dire d'un grand nombre de Chreſtiens, qui n'ont point cette foy vivante qui fait connoiſtre & eſtimer le grand prix de la piété. Ces Chreſtiens de profeſſion qui ſont infidelles quant aux mœurs, peuvent eſtre regardez comme des marchands très-ignorans, qui ne ſe connoiſſent point au ſaint *trafic* de la piété, comme l'appelle ſaint Paul : *Eſt autem quæſtus magnus, pietas cum ſufficientia.* Car s'ils connoiſſoient la grandeur du prix de ce *don de Dieu*, comme l'appelle JESUS-CHRIST en parlant à la Samaritaine, tout ce qui n'y auroit point de rapport leur paroiſtroit mépriſable, & ils ſeroient diſpoſez à tout donner pour l'avoir. Mais cette ſorte de marchandiſe eſt connuë de peu de perſonnes. Et *tous*, c'eſt-à-dire, preſque tous, *cherchent*, dit ſaint Paul, *leurs intéreſts propres, & non ceux de* JESUS-CHRIST ; quoique leurs vrais intéreſts ne puſſent eſtre ſéparez d'avec ceux de JESUS-CHRIST.

1. Tim. 6. 6.

Joan 4. 10.

Philip. 2. 21.

℣. 47. juſqu'au 53. *Le royaume des cieux eſt ſemblable encore à un filet jetté dans la mer, qui*

prend toutes ſortes de poiſſons : & lorſqu'il eſt plein les peſcheurs *le tirent ſur le bord, où s'eſtant aſſis, ils amaſſent & mettent enſemble tous les bons dans des vaiſſeaux, & ils jettent dehors les mauvais, &c.*

JESUS-CHRIST avoit déclaré auparavant à ſaint Pierre & à ſaint André lorſqu'il leur dit de le ſuivre, Qu'il *les feroit devenir peſcheurs d'hommes.* Ce ſiécle eſt donc regardé par JESUS-CHRIST comme une *mer* agitée, toute pleine de poiſſons, qui ſont ces *hommes* que les Apoſtres devoient *peſcher*, en les retirant du milieu des flots & des agitations du ſiécle. Le *filet* dont ils ſe ſervirent pour cela fut la parole de la vérité, qu'ils tiroient tant de l'ancien que du nouveau Teſtament, & dont ils ſe ſont formé, dit ſaint Jérôme, comme une eſpece de *filet* ſpirituel pour *prendre toutes ſortes de poiſſons*, & faire entrer dans l'Egliſe tant *les bons* que *les méchans.* Car l'Egliſe, auſſi-bien que ce filet auquel elle eſt comparée, eſt remplie & de méchans & de bons pendant tout le cours des ſiécles. Et ce ſera proprement lorſqu'on *ſe ſera aſſis au bord de la mer*, c'eſt-à-dire, comme l'explique JESUS-CHRIST, après *la conſommation des ſiécles*, que ſe fera la ſéparation des bons d'avec les méchans, enfermez preſentement dans le ſein d'une même Egliſe, comme dans un ſeul filet. C'eſt donc l'examen du jugement à venir, qui nous eſt marqué par ce choix des bons, & ce rebut des méchans. Et ce *port* très-aſſuré & très-tranquille, où ſe doit faire un examen ſi terrible, nous marque l'eſtat fixe où l'on entrera à la fin des ſiécles, lorſque *les bons* & *les juſtes* ſeront placez pour toute l'éternité dans les demeures céleſtes, & que *les méchans eſtant ſéparez du mi-*

Matth. 4. 19.
Hier. in hunc loc.
Auguſt. de diverſ. ſerm. 5. cap. 2.
ſerm. 21. cap. 3.
Hilar. in Matth. can. 13.

lieu des juſtes, ſe verront *jettez dehors*; c'eſt-à-dire, dans les ténébres extérieures, qui nous marquent *la fournaiſe du feu* éternel.

Matth. 25. 32. JESUS-CHRIST dit autre part; Que *le Fils de l'homme venant* à la fin du monde, *toutes les nations de la terre s'aſſembleront devant luy*; & qu'alors *il ſéparera les uns d'avec les autres, comme un berger ſépare les brebis d'avec les boucs.* Icy il dit au contraire, que *les Anges ſépareront les méchans du milieu des juſtes.* Mais il n'y a aucune contradiction dans ces paroles du Fils de Dieu. Car comme les Anges ſont ſes miniſtres, il eſt vray de dire, que c'eſt luy qui fait cette ſéparation lorſqu'il ſe ſert d'eux pour la faire; puiſqu'ils ne font en cela qu'exécuter ſa volonté, connoiſſant dans la lumiére de ſa vérité éternelle les ordres qui leur ſont preſcrits, pour procurer l'entiére perfection de la très-ſainte cité dont ils ſont partie eux-mêmes.

Qu'on ſe tienne donc heureux d'avoir eſté enfermé dans le filet adorable de l'Egliſe; & qu'on prenne garde de n'en ſortir jamais ni par l'héréſie, ni par le ſchiſme. Mais qu'on ſe ſouvienne auſſi qu'il ne ſuffit pas d'eſtre dans l'Egliſe, puiſque les méchans y ſont confondus avec les bons. Ainſi il faut travailler avec le ſecours de Dieu à prévenir de bonne-heure cette derniére & éternelle ſéparation, en nous ſéparant de plus en plus des méchans, par l'accroiſſement de la charité qui fait les bons. Car nul ne ſera alors ſéparé comme juſte d'avec les méchans, s'il n'a eu ſoin pendant qu'il vivoit, de s'en ſéparer par l'éloignement de la cupidité, qui rend méchans tous ceux qui le ſont. Si donc cette ſéparation derniére &

finale eſt très-redoutable, c'eſt pour ceux qui négligent de travailler pendant leur vie à cette autre ſéparation qui les rendroit dignes pour toûjours d'eſtre ſéparez d'avec les méchans.

Le Fils de Dieu ayant achevé d'inſtruire ſes diſciples par toutes ces paraboles, il leur demande à la fin *s'ils avoient compris tout* ce qu'il leur avoit dit. Car c'eſt aux Apoſtres proprement qu'il adreſſe cette demande; parce qu'il ne vouloit pas qu'ils ſe contentaſſent, comme le peuple de l'écouter, mais qu'ils pénétraſſent dans le ſens de ſes paroles, eux qui devoient devenir les maiſtres des autres. *Ainſi* les Apoſtres qui eſtoient inſtruits des myſtéres du *royaume* du Fils de Dieu, & qui les avoient compris, ſelon qu'ils l'aſſurent, ſont appellez des *Docteurs*, qui avoient le cœur tout rempli de ſes préceptes; & il les compare à *un pére de famille* qui a des *treſors*, où ſont renfermées toutes ſortes de richeſſes. Mais il leur déclare en même-temps, que puiſqu'ils *avoient compris* de ſi grandes véritez, qui eſtoient comme des treſors ſpirituels renfermez au fond de leurs cœurs, ils devoient en faire part aux autres, & reſſembler à *un* bon *pére de famille, qui tire de ſon treſor des choſes nouvelles & anciennes* pour enrichir tous ſes enfans. *Ces choſes nouvelles & anciennes* nous figurent, ſelon les ſaints Péres, les véritez du nouveau Teſtament confirmées par l'ancien. Ainſi il paroiſt que le Fils de Dieu, bien éloigné de blâmer le vieux Teſtament, le loüe au contraire en l'appellant un *treſor*. Et tous ceux, dit ſaint Chryſoſtome, qui n'ont point la connoiſſance des Ecritures, ne ſeront jamais du nombre des vrais *péres de famille*, & ſe mettent en danger de mourir de

Hier. in hunc locum.

Hilarius in Matth. can. 14.
Hieron. in hunc locum.
Chryſoſt. in hunc locum.

faim eux-mêmes par leur négligence. Ceux-là auſſi *ne tirent point de leur treſor des choſes nouvelles & anciennes*, qui en rejettant *l'ancienne* loy, ne peuvent ſuivre la *nouvelle* ; comme ceux qui rejettent la *nouvelle*, ſe vantent en vain d'avoir l'ancienne. Car en ſéparant l'une de l'autre, ils ſont privez de toutes les deux, puiſque l'une & l'autre ont une parfaite liaiſon. Il eſt vray que l'ancien Teſtament doit ſe rapporter au nouveau, comme à la fin de toutes les anciennes Ecritures; JESUS-CHRIST ayant eſté l'objet de ce qu'ont écrit tous les Prophetes, ſelon qu'il le dit luy-même : mais les livres de la loy & des Prophetes ſont d'un grand poids pour autoriſer le Teſtament de JESUS-CHRIST, puiſqu'ils en ſont & des figures, & des prophéties, & des preuves invincibles ; & en ce ſens les choſes *nouvelles* & *anciennes* ſont ſouſtenuës mutuellement les unes par les autres.

Luc. 24. 44. *Joan.* 5. 46.

℣. 54. juſqu'à la fin du chapitre. JESUS *eſtant venu en ſon païs, il les inſtruiſoit dans leurs ſynagogues ; de ſorte qu'eſtant ſaiſis d'étonnement, ils diſoient : D'où eſt venu à celuy-cy cette ſageſſe & ces miracles? N'eſt-ce pas là le fils de ce charpentier, &c.*

Bethléem où JESUS nâquit, pouvoit eſtre regardée comme ſa ville, & Capharnaüm où il demeuroit ſouvent, eſt nommée auſſi de même autre part. Mais celle que l'Evangile nomme en ce lieu *la ville* de JESUS-CHRIST, eſtoit Nazareth où il avoit eſté élevé, & qu'on regardoit particuliérement comme ſa ville ; ce qui fait dire à Nathanaël en parlant de JESUS-CHRIST même : ***Peut-il venir quelque choſe de bon de Nazareth?***

Matth. 9. 1. *Luc.* 4. 16. *Joan.* 1. 46.

Le Fils de Dieu eſtant donc *entré dans les ſynagogues*, ou, ſelon le grec, dans *la ſynagogue*, il commença à inſtruire ceux de ſon païs, ne voulant pas que l'on pût luy reprocher d'avoir traité moins favorablement ſa propre ville, que toutes les autres de la Judée. Car quoiqu'il connût le cœur de ces peuples, que la jalouſie de ſa gloire rendoit plus indiſpoſez à profiter de ſa doctrine & de ſes miracles, il leur fit part néanmoins comme aux autres, de ſes divines inſtructions, afin qu'ils fuſſent ſans excuſe s'ils ne croyoient pas en luy. Mais étrange aveuglement & folie étonnante des Nazaréens, s'écrie ſaint Jérôme! ils s'étonnent d'où peut venir une ſi grande ſageſſe à celuy qui eſt la ſageſſe ſubſtantielle & éternelle. Et ils ne peuvent comprendre la cauſe des œuvres miraculeuſes de celuy qui eſt la vertu & la puiſſance de ſon Pére. La ſource de cet étrange aveuglement eſt qu'ils le prenoient pour *le fils d'un charpentier*; car c'eſt ainſi que ſaint Juſtin, l'un des Péres les plus anciens, a entendu le mot de *faber*, & donné lieu de connoiſtre qu'on l'entendoit communément de la même ſorte dans ſon temps; quoique d'autres l'ayent expliqué d'une autre maniére. Ils eſtoient donc ſcandaliſez d'entendre parler JESUS-CHRIST d'une maniére ſi admirable, & de luy voir faire de ſi grandes choſes, parce qu'ils ne le regardoient que comme un homme, & un homme qu'ils prenoient pour le fils d'un artiſan. L'envie qui régnoit au fond de leur cœur, les portoit à interpreter autrement qu'ils n'auroient dû ſes paroles & ſes actions; & ils ne le mépriſoient qu'à cauſe qu'ils le connoiſſoient comme un homme de leur ville. Ils avoient

Hieron. in hunc locum.

Juſtin. Martyr. dialog. cum Tryphon. pag. 316.

eu tant d'exemples dans les siécles précédens, de personnes, qui bien qu'obscures par leur naissance s'estoient rendu très-illustres. David, Amos & Moïse en estoient des preuves très-connuës parmy eux. Bien loin donc, dit saint Chrysostome, qu'ils dussent se rebuter de cet extérieur qui les portoit à le mépriser, c'estoit même ce qui devoit contribuer à leur faire découvrir ce qu'il y avoit de caché en luy; puisqu'une si grande sagesse & une puissance si admirable ne pouvoient estre que l'effet de l'Esprit de Dieu, qui agissoit en celuy *dans lequel toute la plénitude de la divinité habitoit corporellement*, selon l'expression de saint Paul. Mais l'envie les aveugloit; & au-lieu de juger de luy par sa doctrine toute céleste & par ses miracles, ils jugeoient plutost & de ses miracles & de sa doctrine par ce qu'il avoit de commun dans son extérieur avec tous les autres hommes. N'est-ce pas là, disoient-ils, le fils de ce charpentier? *Sa mére ne s'appelle-t-elle pas Marie; & ses fréres, Jacques, Joseph, Simon & Jude? Et ses sœurs ne sont-elles pas toutes parmy nous?* Ainsi la foy leur manquoit, puisqu'ils regardoient JESUS seulement des yeux charnels, & qu'accoûtumez à voir parmy eux ses proches, qui sont appellez *ses fréres*, quoiqu'ils ne fussent que ses cousins, ils ne pouvoient s'élever jusqu'à la divinité unie personellement en luy. Que de jugemens faux se font aussi tous les jours contre les vrais serviteurs de cet Homme-Dieu! Et qu'il est rare de ne se laisser point aller aux préjugez que forment en nous les différentes passions, contre ceux qu'un extérieur négligé nous rend souvent mépriſables! Les Nazaréens auroient révéré la personne du Sauveur

Chrysost. in Matth. hom. 49

Coloss. 2. 9.

Hilarius in Matth. can. 14.

veur s'il n'eût pas eſté environné de cette foibleſſe apparente qui accompagnoit une chair mortelle. Et l'on peut bien dire auſſi, qu'on honoreroit la vertu de pluſieurs de ſes ſerviteurs ſi elle n'eſtoit comme enveloppée ſous les voiles de pluſieurs foibleſſes, qui deviennent un ſujet de ſcandale à ceux qui ne jugent pas des choſes par la lumiére de la foy.

Le Fils de Dieu répondit aux Nazaréens, *Qu'un Prophete n'eſt ſans honneur que dans ſon païs & dans ſa maiſon.* C'eſtoit un proverbe très-commun parmy les Juifs, qui marquoit qu'il arrive rarement que l'on ait beaucoup d'eſtime pour ceux que l'on a connus dès leur bas âge. Et c'eſt en effet, dit ſaint Jérôme, une choſe preſque naturelle, que les citoyens ayent quelque ſorte de jalouſie contre leurs citoyens. Car ils ne conſidérent pas tant les œuvres preſentes d'une perſonne, qu'ils ſe ſouviennent des foibleſſes de ſon enfance; comme s'ils n'avoient pas paſſé eux-mêmes par tous les âges différens, avant que d'eſtre arrivez à l'âge parfait. Il eſt vray qu'il n'y eut rien que de parfait dans l'enfance de JESUS-CHRIST, puiſqu'il eſtoit la ſageſſe même. Mais comme il cachoit ſa divinité ſous les voiles de ſa ſainte humanité, ceux qui n'avoient que des yeux charnels ne découvroient point cette divine ſageſſe à travers des voiles d'un extérieur ſemblable à celuy des autres hommes. *Grotius.* *Hieron. in hunc loc.*

Enfin *l'incrédulité* des habitans de Nazareth fut cauſe qu'*il ne fit pas dans leur ville beaucoup de miracles.* Ce n'eſtoit pas, ſelon la remarque du même Pére, qu'il n'y en pût faire malgré leur incrédulité: mais c'eſtoit pour les épargner qu'il en fit

peu, de peur que s'il en eût fait un plus grand nombre parmy des perſonnes ſi incrédules, ce ne leur fût un ſujet de plus grande condamnation : *Ne multas faciens virtutes, cives incredulos condemnaret.* Quelqu'un néanmoins pourroit dire, que leur incrédulité même ſembloit devoir engager le Fils de Dieu à faire éclatter davantage ſa toute-puiſſance. Car puiſque l'on voit ailleurs qu'on l'admiroit à cauſe de ſes miracles, pourquoy en faiſoit-il moins dans ſon païs, où l'on n'avoit pas aſſez de conſidération pour ſa perſonne ? Saint Chryſoſtome répond à cela, Que c'eſtoit parce qu'il ne cherchoit pas ſa propre gloire dans ſes œuvres miraculeuſes, mais l'avantage des hommes. Comme donc ces peuples eſtoient inſenſibles à ſes miracles, il s'abſtient d'en faire, ne voulant pas qu'ils ſerviſſent à augmenter leur chaſtiment. Mais JESUS-CHRIST ne pouvoit-il pas leur donner la foy qui leur eſtoit neceſſaire, luy à qui les Apoſtres demandérent qu'il *leur augmentât la foy*, & à qui le pére de cet enfant lunatique demanda encore qu'il *l'aidât* dans *ſon incrédulité ?* Ouy ſans doute il le pouvoit : mais il ne nous eſt pas permis de luy demander pourquoy il ne le fit pas. C'eſt à nous à adorer avec ſaint Paul, la profondeur de ſes jugemens, & à reconnoiſtre en même-temps que *l'incrédulité* de l'homme ne peut eſtre attribuée qu'à la corruption de ſa volonté, & à l'obſcurciſſement de ſon eſprit, tout plongé dans l'illuſion & dans le menſonge.

Chryſoſt. in ſuprà.

Luc. 17. 5. Marc. 9. 23.

CHAPITRE XIV.

1. IN illo tempore audivit Herodes Tetrarcha famam Jesu;

1. EN ce temps-là, Herode le Tetrarque // apprit ce qui ſe publioit de JESUS; *Marc. 6. 14. Luc. 9. 7.*

2. & ait pueris ſuis: Hic eſt Joannes Baptiſta; ipſe ſurrexit à mortuis, & ideò virtutes operantur in eo.

2. & il dit à ſes Officiers: C'eſt Jean Baptiſte qui eſt reſſuſcité d'entre les morts; & c'eſt pour cela qu'il ſe fait par luy tant de miracles.

3. Herodes enim tenuit Joannem, & alligavit eum: & poſuit in carcerem propter Herodiadem uxorem fratris ſui;

3. Car Herode ayant fait prendre Jean, l'avoit fait lier & mettre en priſon, à cauſe d'Herodiade femme de ſon frére //; *Marc. 6. 17. Luc. 3. 19.*

4. dicebat enim illi Joannes: Non licet tibi habere eam.

4. parce que Jean luy diſoit: Il ne vous eſt point permis d'avoir cette femme.

5. Et volens illum occîdere, timuit populum: quia ſicut Prophetam eum habebant.

5. Herode vouloit donc le faire mourir; mais il appréhendoit le peuple, parce que Jean en eſtoit regardé comme un Prophete. *Infrà 21. 26.*

6. Die autem natalis Herodis ſaltavit filia Herodiadis in medio, & placuit Herodi,

6. Mais comme Herode célébroit le jour de ſa naiſſance, la fille d'Herodiade danſa devant tous les conviez, & elle plut de telle ſorte à Herode,

1. *l.* entendit la réputation de Jesus. | 3. *gr.* Philippe.

7. qu'il luy promit avec ſerment de luy donner tout ce qu'elle luy demanderoit.

8. Elle ayant eſté inſtruite auparavant par ſa mére, luy dit : Donnez-moy preſentement dans un baſſin la teſte de Jean Baptiſte.

9. Le Roy reſſentit de la triſteſſe *de cette demande* : néanmoins à cauſe du ſerment *qu'il avoit fait*, & de ceux qui eſtoient à table avec luy, il commanda qu'on la luy donnât.

10. Il envoya en même-temps couper la teſte à Jean dans la priſon.

11. Et ſa teſte fut apportée dans un baſſin, & donnée à cette fille, qui la porta à ſa mére.

12. Après cela ſes diſciples vinrent prendre ſon corps, & l'enſevelirent, & ils l'allérent dire à JESUS.

Marc. 6. 31. Luc. 9. 10 Joan. 6. 1.

13. JESUS ayant donc appris *ce qu'Herode diſoit de luy*, il partit de là dans une barque, pour ſe retirer à l'écart dans un lieu deſert : & le peuple qui le ſçut, le ſuivit à pied de diverſes villes.

7. unde cum juramento pollicitus eſt ei dare quodcunque poſtulaſſet ab eo.

8. At illa præmonita à matre ſua : Da mihi, inquit, hîc in diſco caput Joannis Baptiſtæ.

9. Et contriſtatus eſt rex : propter juramentum autem, & eos qui pariter recumbebant, juſſit dari.

10. Miſitque & decollavit Joannem in carcere.

11. Et allatum eſt caput ejus in diſco, & datum eſt puellæ, & attulit matri ſuæ.

12. Et accedentes diſcipuli ejus, tulerunt corpus ejus, & ſepelierunt illud, & venientes nuntiaverunt Jeſu.

13. Quod cùm audiſſet Jeſus, ſeceſſit inde in navicula, in locum deſertum ſeorſum : & cùm audiſſent turbæ, ſecutæ ſunt eum pedeſtres de civitatibus.

14. Et exiens vidit turbam multam, & misertus est eis, & curavit languidos eorum.

14. Lorſqu'il ſortoit //, ayant vû une grande multitude de perſonnes, il en eut compaſſion, & il guérit leurs malades.

15. Vespere autem facto, accesserunt ad eum discipuli ejus, dicentes: Desertus est locus, & hora jam præteriit: dimitte turbas, ut euntes in castella emant sibi escas.

15. Le ſoir eſtant venu, ſes diſciples luy vinrent dire: Ce lieu-cy eſt deſert, & // il eſt déja bien tard; renvoyez le peuple, afin qu'ils s'en aillent dans les villages acheter dequoy manger. *Marc. 6. 35.*

16. Jesus autem dixit eis: Non habent necesse ire: Date illis vos manducare.

16. Mais JESUS leur dit: Il n'eſt pas neceſſaire qu'ils y aillent: Donnez-leur vous-mêmes à manger.

17. Responderunt ei: Non habemus hic nisi quinque panes, & duos pisces.

17. Ils luy répondirent: Nous n'avons icy que cinq pains & deux poiſſons. *Joan. 6. 9.*

18. Qui ait eis: Afferte mihi illos huc.

18. Apportez-les moy icy, leur dit-il.

19. Et cùm jussisset turbam discumbere super fœnum, acceptis quinque panibus, & duobus piscibus, aspiciens in cælum benedixit, & fregit, & dedit discipulis panes, discipuli autem turbis.

19. Et après avoir commandé au peuple de s'aſſeoir ſur l'herbe, il prit les cinq pains & les deux poiſſons: & levant les yeux au ciel, il *les* bénit; puis rompant les pains il les donna à ſes diſciples, & les diſciples au peuple.

20. Et manducaverunt omnes, & sa-

20. Ils en mangérent tous, & furent raſſaſiez; & on em-

14. *expl.* de la barque. *Marc. 6. 31. 33. 34.*
15. *l.* l'heure eſt déja paſſée.

porta douze paniers pleins des morceaux qui eſtoient reſtez.

turati ſunt : & tulerunt reliquias duodecim cophinos, fragmentorum plenos.

21. Or ceux qui mangérent eſtoient au nombre de // cinq mille hommes, ſans compter les femmes & les petits enfans.

21. Manducantium autem fuit numerus quinque millia virorum, exceptis mulieribus & parvulis.

Marc. 6. 45. 22. Auſſi-toſt JESUS obligea // ſes diſciples de monter dans la barque, & de paſſer à l'autre bord avec luy, pendant qu'il renvoyeroit le peuple.

22. Et ſtatim compulit Jeſus diſcipulos aſcendere in navieulam, & præcedere eum trans fretum, donec dimitteret turbas.

Joan. 6. 15. Marc. 6. 46. 23. Après l'avoir renvoyé, il monta ſeul ſur une montagne pour prier ; & le ſoir eſtant venu, il ſe trouva ſeul en ce lieu-là.

23. Et dimiſſâ turbâ, aſcendit in montem ſolus orare ; veſpere autem facto ſolus erat ibi.

24. Cependant la barque eſtoit fort battuë des flots au milieu de la mer, parce que le vent eſtoit contraire.

24. Navicula autem in medio mari jactabatur fluctibus, erat enim contrarius ventus.

25. Mais à la quatriéme veille de la nuit, JESUS vint à eux marchant ſur la mer.

25. Quartâ autem vigiliâ noctis, venit ad eos ambulans ſuper mare.

26. Lorſqu'ils le virent marcher ainſi ſur la mer, ils furent troublez, & ils diſoient : C'eſt un phantoſme ; & ils s'écriérent de frayeur.

26. Et videntes eum ſuper mare ambulantem, turbati ſunt, dicentes : Quia phantaſma eſt ; & præ timore clamaverunt.

27. Auſſi-toſt JESUS leur

27. Statimque Je-

21. *gr.* environ. | 22. *antr.* força.

ſus locutus eſt eis, dicens: Habete fiduciam; ego ſum, nolite timere.

parla, & leur dit: // Raſſurez-vous; c'eſt moy, ne craignez point.

28. Reſpondens autem Petrus dixit: Domine, ſi tu es, jube me ad te venire ſuper aquas.

28. Pierre luy répondit: Seigneur, ſi c'eſt vous, commandez que j'aille à vous *en marchant* ſur les eaux.

29. At ipſe ait: Veni. Et deſcendens Petrus de navicula, ambulabat ſuper aquam ut veniret ad Jeſum.

29. JESUS luy dit: Venez. Et Pierre deſcendant de la barque marchoit ſur l'eau pour aller trouver JESUS.

30. Videns verò ventum validum, timuit: & cùm cœpiſſet mergi, clamavit dicens: Domine, ſalvum me fac.

30. Mais voyant un grand vent il eut peur; & il commençoit à enfoncer lorſqu'il s'écria: Seigneur, ſauvez-moy.

31. Et continuò Jeſus extendens manum apprehendit eum, & ait illi: Modicæ fidei, quare dubitaſti?

31. Auſſi-toſt JESUS luy tendant la main, le prit, & luy dit: Homme de peu de foy, pourquoy avez-vous douté?

32. Et cùm aſcendiſſent in naviculam, ceſſavit ventus.

32. Et eſtant montez dans la barque le vent ceſſa.

33. Qui autem in navicula erant, venerunt, & adoraverunt eum dicentes: Verè Filius Dei es.

33. Alors ceux qui eſtoient dans cette barque s'approchant de luy, l'adorérent, en luy diſant: Vous eſtes vraiment Fils de Dieu.

34. Et cùm tranſfretaſſent, venerunt in terram Geneſar.

34. Ayant paſſé l'eau, ils vinrent au territoire de // Génézar. *Marc. 6. 53.*

35. Et cùm cogno-

35. Les hommes de ce lieu-

27. *l.* Ayez confiance.

1 34. gr. Génézareth.

là l'ayant connu, ils envoyérent dans tout le païs d'alentour, & luy preſentérent tous les malades;

36. le priant qu'il leur permît ſeulement de toucher la frange *qui eſtoit au-bas* de ſon veſtement; & tous ceux qui la touchérent furent guéris.

viſſent eum viri loci illius, miſerunt in univerſam regionem illam, & obtulerunt ei omnes malè habentes;

36. & rogabant eum ut vel fimbriam veſtimenti ejus tangerent: & quicunque tetigerunt, ſalvi facti ſunt.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 13. *EN ce temps-là, Herode le Tetrarque apprit ce qui ſe publioit de* JESUS; *& il dit à ſes Officiers: C'eſt Jean Baptiſte qui eſt reſſuſcité d'entre les morts; & c'eſt pour cela qu'il ſe fait par luy tant de miracles. Car Herode ayant fait prendre Jean, l'avoit fait lier & mettre en priſon, à cauſe d'Herodiade femme de ſon frére, &c.*

Herode dont il eſt parlé icy, eſtoit fils du grand Herode, & ſurnommé Antipas. Saint Matthieu l'appelle *le Tetrarque*; & ce mot ſignifioit originairement Gouverneur ou Prince de la quatriéme partie d'un Royaume: mais dans la ſuite il ſe prenoit en général pour un Gouverneur ou pour un Prince d'une dignité inférieure à celle de Roy. Or celuy dont nous parlons eſtoit Tetrarque de la
Luc 3. 1. Galilée, ſelon ſaint Luc. On s'étonnera peut-eſtre de ce que ce Prince connut ſi tard, c'eſt-à-dire, après la mort de ſaint Jean, les grands miracles de JESUS-CHRIST; puiſqu'ils eſtoient ſi publics, & que

les peuples couroient en foule après luy pour l'entendre, & pour eſtre guéris de leurs maladies. Mais on peut en rapporter pluſieurs raiſons. L'une eſt, que du moment qu'il réſolut, contre toute ſorte de juſtice, d'épouſer Herodiade femme de ſon frére, il ſe trouva embaraſſé dans une grande guerre avec le roy Arétas, dont il avoit épouſé d'abord la fille; parce qu'elle ſe réfugia chez ſon pére pour luy demander vengeance d'un ſi grand outrage. La ſeconde fut, qu'avant la mort de ſaint Jean il avoit eſté obligé de faire un voyage à Rome. Et ſaint Chryſoſtome en a marqué une troiſiéme, qui eſtoit l'indifférence des Princes & des Grands du monde. Car comme, dit-il, ils ſont tout remplis du faſte de leur grandeur, ils ſe mettent ordinairement fort peu en peine de toutes ces choſes qui ne les regardent point; & qui ne peuvent ſervir à l'accroiſſement de leur propre gloire.

Joſeph. Antiquit. lib. 18. cap. 7.

Chryſoſt. in Matth. hom. 49.

Herode apprit donc enfin ce qu'on publioit de JESUS-CHRIST; & la grande idée qu'il avoit conçûë de la ſainteté de Jean Baptiſte, avant qu'il l'eût fait mourir injuſtement & pour plaire ſeulement à Herodiade, luy fit croire qu'il falloit que Dieu l'eût reſſuſcité. Il s'imagina que c'eſtoit luy qui par le mérite même de ſon martyre, & par ſa réſurrection eſtoit devenu encore plus puiſſant qu'il n'avoit eſté, & qui faiſoit alors tant de prodiges à la vûë des peuples. Car la réſurrection des morts eſtoit une vérité connuë des Juifs, quoique d'une maniére imparfaite. Et il eſt marqué formellement des Sadducéens, Qu'ils nioient la réſurrection comme une choſe qui les diſtinguoit des autres Juifs. Encore donc que ce Prince ſe

Marc. 6. 20.

Marc. 12. 18.

trompât, il paroiſt, dit ſaint Chryſoſtome, que la crainte qu'il avoit d'un ſi grand homme, luy fit dire que c'eſtoit luy-même qui eſtoit reſſuſcité; tant la piété imprime de vénération & de frayeur aux plus ſcélérats. Et l'Evangéliſte prenant occaſion de ce que ce Prince attribuoit à ſaint Jean reſſuſcité les miracles de JESUS-CHRIST, rapporte la mort du ſaint Précurſeur, & la cauſe pour laquelle il eſtoit mort.

Il dit qu'Herode fit prendre & mettre en priſon ſaint Jean, parce qu'il luy avoit dit, Qu'il *ne luy eſtoit pas permis d'avoir la femme de* Philippe *ſon frére*, nommé Herode par Joſeph, & né de Marianne fille de Simon Grand-Pontife, & par conſéquent différent de Philippe le Tetrarque, né d'une Cléopatre de Jéruſalem. Jean Baptiſte qui eſtoit venu, dit ſaint Jérôme, tout rempli de l'eſprit & de la vertu d'Elie, reprit Herode avec la même autorité que ce Prophete avoit repris autrefois Achab & Jézabel. Et il luy fit voir très-fortement que ſon mariage eſtoit illicite & inceſtueux; tant parce qu'Herode avoit enlevé la femme de ſon frére de ſon vivant, que parce qu'elle avoit eu des enfans de luy; ce qui ſeul, quand même il eût eſté mort, auroit rendu ce mariage criminel, ſelon les loix mêmes que l'on obſervoit alors parmy les Juifs. Il aima mieux, dit ſaint Jérôme, ſe mettre en danger de perdre la vie en diſant la vérité à un Prince, que ſe rendre prévaricateur des ordres de Dieu en le flattant: *Malens periclitari apud regem, quàm propter adulationem eſſe immemor præceptorum Dei.* Il eſt marqué en ce lieu, qu'*Herode vouloit le tuer, & qu'il en fut empêché par la crainte qu'il avoit du peu-*

Joſeph ib. ut ſupra.

Hier. in hunc loc.

Luc. 1. 17.

Chryſ. ib. ut ſupr.

Hieron. in hunc locum.

ple, qui le regardoit comme un Prophete. Mais il eſt dit dans ſaint Marc, Que c'eſtoit Herodiade qui vouloit faire mourir ſaint Jean; & *qu'elle ne le pouvoit, parce qu'Herode ſçachant que c'eſtoit un homme juſte & ſaint, témoignoit avoir du reſpect pour luy, faiſoit même beaucoup de choſes ſelon ſes avis, & eſtoit bien-aiſe de l'entendre.* Cette contrariété apparente ſe peut accorder, ſi l'on conſidére que ſelon ſaint Marc, Herode avoit par luy-même de la vénération pour la perſonne de ſaint Jean, dont la ſainteté forçoit en quelque façon ce Prince de le reſpecter; mais qu'Herodiade cherchant toutes les occaſions de perdre un Saint qui la troubloit dans ſes plaiſirs criminels, ſollicitoit continuellement Herode contre ce juſte qu'elle ne pouvoit ſouffrir. Ainſi ce Prince entrant quelquefois dans la paſſion pleine de fureur de cette femme qui l'obſédoit, vouloit par une cruelle complaiſance, faire mourir celuy qu'elle haïſſoit: mais en même-temps *la crainte du peuple l'arreſtoit.* Enfin ce qui l'engagea à oſter la vie à un ſi grand homme, parut la choſe du monde la plus indigne d'un Prince. *Marc. 6. 19. 20.*

C'eſtoit un uſage commun parmy les Princes payens, qu'enviſageant ſeulement les biens de la vie preſente, ils célébroient avec de grandes réjouiſſances le jour qu'ils eſtoient venus au monde. Et ſaint Jérôme blâme beaucoup un Roy Juif d'avoir imité en cela les Rois idolâtres. Auſſi ce fut cette occaſion qui donna lieu à la mort du plus ſaint homme qui fût alors, & du Précurſeur de JESUS-CHRIST. *La fille d'Herodiade*; c'eſt-à-dire, celle qui luy eſtoit née de Philippe ſon véritable mary, *ayant danſé* devant Herode & tous *Hieron. in hunc locum.*

les conviez, *luy plut ſi fort, qu'il luy promit* même *avec ſerment de luy donner tout ce qu'elle luy demanderoit.* Herodiade qui craignoit, ſelon ſaint Jérôme, qu'Herode ne ſe repentît enfin de ſon crime, & ne la répudiât en rompant un mariage ſi honteux, regarda cette occaſion comme unique pour ſon deſſein; & foulant aux pieds toutes les loix de la juſtice, de l'humanité & de la bienſéance, elle ordonna à ſa fille au milieu d'une réjouiſſance publique, deſtinée plutoſt à la délivrance, qu'à la mort des priſonniers, de demander dans l'inſtant la teſte de Jean Baptiſte comme une digne récompenſe, dit ſaint Jérôme, d'une danſe ſi indigne: *Digno operi ſaltationis, dignum ſanguinis præmium.* O feſtin diabolique, s'écrie ſaint Jean Chryſoſtome! ô ſpectacle digne de ſatan! ô danſe abominable! ô récompenſe encore plus abominable! Herode connut auſſi-toſt dans quel excès la paſſion l'avoit engagé: & il *reſſentit de la triſteſſe*, dit l'Evangile, d'une demande ſi imprévûë; car il avoit par luy-même, comme on l'a dit, de la vénération pour ſaint Jean; craignoit d'ailleurs quelque émotion populaire; enfin l'occaſion même d'une réjouiſſance publique luy parut entiérement diſproportionnée à cette cruelle exécution. En effet, il ne paroiſt guére vraiſemblable que ce Prince n'ait pas eſté vraiment triſte, mais ſeulement en apparence, comme le croit un Ancien. Cependant la honte d'avoir fait un tel ſerment, & en preſence de toutes les perſonnes de ſa Cour, & de paſſer publiquement pour un parjure, l'emporte au-deſſus de la juſtice & du témoignage de ſa conſcience; & il aima mieux violer toutes les loix que de manquer à une parole ſi légérement

Chryſoſt. in Matth. hom. 49.

donnée, & encore plus indignement accomplie. Il envoya donc couper la teſte à celuy qui en luy diſant la vérité, n'avoit eu deſſein que de procurer ſon ſalut. Malheureux Prince! s'écrie encore ſaint Chryſoſtome, que ne craigniez-vous plutoſt ce qui eſtoit plus à craindre? Si vous appréhendiez d'avoir ces perſonnes pour témoins de voſtre parjure, n'avez-vous pas dû appréhender davantage de les avoir pour témoins d'un meurtre ſi exécrable? C'eſtoit pour Herode le ſujet de la derniére confuſion, de s'eſtre livré à la phrénéſie de la paſſion qui le poſſedoit, juſqu'à s'engager à donner la moitié de ſon royaume pour une danſe. Il n'a point d'horreur de rendre maiſtreſſe de ſes actions une fille furieuſe, enyvrée de paſſion, & capable des plus grands emportemens. Il confirme par un ſerment une promeſſe ſi extravagante; & il accomplit enfin ce ſerment impie par un meurtre beaucoup plus impie. Ce fut le démon qui fit danſer cette fille avec cet agrément diabolique; qui excita dans le cœur d'Herode un tranſport de joye à la vûë de cette danſe; & qui ayant inſpiré à la fille par l'organe de ſa mére ce qu'elle devoit demander, engagea le pére en même-temps à luy accorder ce qu'elle luy demandoit. Tant d'excès joints enſemble ſont capables d'étonner l'eſprit le plus endurci; mais au moins ils doivent ſervir à donner la derniére horreur de ce qui en fut la cauſe. Auſſi S. Jean Chryſoſtome regardoit avec le dernier étonnement l'inſolence d'une fille, qui ſans rendre aucune raiſon de ſa demande ſi barbare, *veut qu'on luy apporte*, ſans différer, *dans un plat*, comme un morceau de viande qu'on ſerviroit ſur une table, *la teſte de Jean Baptiſte*; c'eſt-à-dire, de

celuy dont les Juifs s'eſtoient empreſſez de recevoir le baptême, de cet homme que tout le peuple révéroit *comme un Prophete*. Elle veut ſa teſte; mais elle la veut lorſque ſa bouche ſera muette. Dieu voit cela, dit ce grand Saint, & il le ſouffre. Il ne lance point ſes foudres pour réduire en cendres ce front inſolent & cette langue homicide. Mais s'il arreſte ſa juſtice, c'eſt pour préparer à ſon Précurſeur une plus riche couronne, & pour donner à tous ceux qui le ſuivroient une plus grande conſolation dans leurs ſouffrances.

Salomé fille d'Herodiade, ayant reçu & donné la teſte de ſaint Jean Baptiſte à ſa mére, cette furieuſe luy perça la langue, ſelon ſaint Jérôme, avec ſon aiguille de teſte, comme ſi elle eût voulu inſulter à cette langue qui avoit oſé luy dire la vérité.

Hieron. in Ruffin. lib. 3. ſub fin. pag. 798.

Que ſi la mort de ſaint Jean, accompagnée de toutes ces circonſtances, a eſté de la part d'Herode, d'Herodiade & de ſa fille, un crime énorme qui a fait horreur à tous les ſiécles ſuivans; on ne peut aſſez admirer avec ſaint Jean Chryſoſtome, la ſimplicité avec laquelle l'Evangile en parle. Et peut-eſtre que le Saint-Eſprit a voulu nous marquer par là, qu'il ſe paſſe tous les jours beaucoup d'autres choſes qui n'étonnent pas tant les ſens des hommes, mais qui ne laiſſent pas de frapper d'horreur tous les Anges & toutes les ames juſtes. Car en effet il y a encore aujourd'huy, dit ce grand Saint, bien de ces feſtins homicides. On n'y tuë pas le ſaint Précurſeur, mais les membres de JESUS-CHRIST, & d'une maniére d'autant plus cruelle qu'elle eſt plus ſpirituelle. On n'y preſente pas une teſte dans un plat pour prix

Chryſoſt. in Matth. hom. 49.

d'une danſe ; mais on y répand le ſang des conviez. Et lorſqu'on les rend eſclaves des plaiſirs brutaux, on les tuë véritablement, non en retranchant leur teſte de leur corps, mais en ſéparant leur ame d'avec JESUS-CHRIST ; & en *faiſant des membres de* JESUS-CHRIST, *les membres d'une femme proſtituée*, ſelon que parle ſaint Paul. Si la fille d'Herodiade ne ſe rencontre pas là, le démon s'y trouve. Et comme il eſtoit luy-même l'auteur de la danſe de cette fille, il l'eſt encore de celle qu'on fait devant vous ; & il remporte pour le prix de cette danſe la mort des ames, qu'il a rendu ſes eſclaves.

1. Cor. 6. 15.

Après que ſaint Jean eut perdu la vie pour la vérité & la chaſteté à Machéronte où il eſtoit en priſon, ſelon Joſeph, *ſes diſciples* qui avoient un libre accès dans ſa priſon, *vinrent enlever ſon corps & l'enſevelirent*, ſelon quelques-uns à Sébaſte capitale de Samarie ; quoique d'autres ayent peine à le croire, à cauſe de la grande oppoſition qui eſtoit entre les Samaritains & les Juifs. Ce qu'il y a de conſtant, c'eſt que ſon corps fut trouvé effectivement à Sébaſte ſous l'Empire de Julien l'Apoſtat, & brûlé par les impies. Les diſciples de ſaint Jean, qui avoient toûjours conſervé une ſécrette jalouſie contre JESUS-CHRIST, à cauſe de leur trop grand attachement à leur maiſtre, *le vinrent* enfin *trouver*. Comme ils avoient, dit ſaint Chryſoſtome, eſté déja humiliez par la priſon de ſaint Jean, ſa mort leur fit perdre tout leur ſoûtien, ils commencérent à s'unir à JESUS-CHRIST. Ils ſe réfugient donc vers luy, & luy annoncent la nouvelle de la mort ſanglante de celuy qu'ils avoient ſuivi juſqu'alors.

Joſeph. Antiquit. lib. 18. cap. 7. Matth. 11. 2.

Theodor. hiſtor. lib. 3. cap. 7.

Chryſoſt. in Matth. hom. 31. pag. 360. 361. Item homil. 50.

℣. 13. juſqu'au 23. JESUS *ayant donc appris ces choſes, il partit de là dans une barque, pour ſe retirer à l'écart dans un lieu deſert: & le peuple qui le ſçut, le ſuivit à pied de diverſes villes. Lorſqu'il ſortoit, ayant vû une grande multitude de perſonnes, il en eut compaſſion, & il guérit leurs malades. Le ſoir eſtant venu, ſes diſciples luy vinrent dire: Ce lieu-cy eſt deſert, & il eſt déja bien tard: renvoyez le peuple, &c.*

Les Interpretes expliquent différemment ce qui eſt dit, Que JESUS *ayant appris cecy*, il partit de là. Les uns croyent que *ce qu'il apprit*, doit ſe rapporter à la mort de ſaint Jean Baptiſte, dont il eſt parlé immédiatement auparavant. C'eſt le ſentiment de ſaint Jérôme, & même de ſaint Auguſtin, qui a regardé le miracle des cinq pains dont on va parler, comme arrivé auſſi-toſt après la mort de ſaint Jean. En effet l'Evangéliſte lie tellement ce qu'il a dit des diſciples de ce Saint, qui vinrent apprendre la mort de leur maiſtre à JESUS-CHRIST, avec ce qu'il dit enſuite de la retraite du Sauveur, qu'il ſemble favoriſer tout-à-fait ce ſentiment: *Et venientes nuntiaverunt Jeſu. Quod cùm audiſſet Jeſus, ſeceſſit inde, &c.* Cependant il ne faut pas oublier, que la mort du ſaint Précurſeur n'eſt rapportée en ce lieu, que comme en paſſant, & ſeulement à l'occaſion de ce qui a eſté dit, *Qu'Herode apprit ce qu'on publioit de* JESUS, *& témoigna qu'il falloit que ce fût Jean Baptiſte qui eſtoit reſſuſcité d'entre les morts.* Ainſi *ce que* JESUS-CHRIST *apprit* alors, & qui l'obligea de *ſe retirer*, peut fort bien s'entendre, de ce qu'Herode diſoit de luy, lorſqu'il le prenoit pour Jean Baptiſte. C'eſt le ſentiment d'un des habiles Interpretes de la lettre

Hieron. in hunc locum. Aug. de conſenſ. Evangel. l. 2. c. 45. Maldonat.

Grot.

de

de l'Ecriture, & de quelques autres.

JESUS-CHRIST ſe retire donc, ſoit parce qu'il vouloit éviter Herode, *ſon heure n'eſtant pas encore venuë*, ainſi qu'il eſt dit en une autre occaſion, ſoit parce que ſes Apoſtres eſtant ſurvenus dans ce même temps, après avoir fait beaucoup de miracles, comme il eſt marqué ailleurs, il voulut les retirer pour quelque temps du tumulte de tout ce peuple, pour leur donner le moyen de ſe repoſer & de ſe recueillir quelque peu. Mais tous ces peuples ayant vû qu'il s'embarquoit avec ſes Apoſtres, pour aller en un lieu deſert vers Bethſaïde, ſelon qu'il eſt dit ailleurs, ils *le ſuivirent à pied*, avec beaucoup d'autres, qui ſe joignirent à eux *de diverſes villes*, & ils arrivérent, ſelon ſaint Marc, avant luy au lieu même où il alloit. Ce fut donc *lorſqu'il ſortit* de la barque, *qu'il vit cette multitude de perſonnes* qui l'attendoient, & qu'eſtant *touché de compaſſion, il guérit* tous *leurs malades*. Quelque attache que ce peuple témoignât pour ſuivre le Fils de Dieu, ce qu'il fait pour eux va beaucoup au-delà de ce qu'ils faiſoient eux-mêmes. Auſſi, dit ſaint Chryſoſtome, l'Evangéliſte témoigne, que la premiere cauſe de toutes ces guériſons miraculeuſes, fut ſa charité compatiſſante envers eux: *Miſertus eſt eis, & curavit languidos eorum.* Il ne leur demande point, avant que de les guérir, s'ils croyent; parce que leur foy ſe faiſoit aſſez connoiſtre, lorſqu'abandonnant les villes pour le ſuivre dans le deſert, ils oublioient même en quelque ſorte la faim qu'ils ſouffroient, pour ne ſe pas ſéparer de luy. JESUS-CHRIST *ſortant* au-devant du peuple, marquoit d'une maniére figurée, ſelon ſaint Jérôme, que le peuple avoit la volonté d'al-

Joan. 7. 30.

Luc. 9. 10.

Marc 6. 30. 31. 32. 33. 34.

Chryſoſt. in Matt. hom. 50.

Hieron. in hunc locum.

ler à luy, mais qu'il n'avoit point la force d'y arriver. *Egressus Jesus, significat, quòd turbæ habuerint quidem eundi voluntatem, sed vires perveniendi non habuerint.* Et il ajoûte, que la compassion dont il fut touché, & qui le porta à guérir leurs maladies, figuroit aussi la foy pleine qu'il inspire par un effet de sa miséricorde, afin qu'elle soit récompensée.

Chrysost. ut suprà. Cependant, quoique JESUS-CHRIST eût résolu de nourrir ce peuple dans l'extrémité où la faim les réduisoit, il ne le fait pas de luy-même: il attend qu'on luy en parle & qu'on l'en prie; & il garde la coûtume qu'il observoit en toutes rencontres, de ne point faire de miracles sans qu'il s'y vist engagé. Il y a même apparence, qu'après qu'au sortir de la barque il eut guéri ceux d'entre le peuple qui estoient malades, & les eut instruits, *il monta*, comme il est marqué dans saint *Joan. 6. 2. 3.* Jean, *sur une montagne, & s'y assit avec ses disciples*, pour les faire reposer pendant quelque temps. Mais enfin *le jour estant déja fort avancé*, comme *Marc. 6. 35.* dit saint Marc, *& le soir venu*, selon l'expression de saint Matthieu, *ses disciples* qui s'estoient peut-estre un peu éloignez de luy, *s'en approchèrent pour luy dire*, Que comme *il estoit déja bien tard*, il falloit *renvoyer ce peuple, afin qu'il allât chercher dans les villages* voisins *dequoy manger*. On ne peut assez admirer avec saint Chrysostome, l'imperfection & le peu de foy de ces disciples. Ils venoient de voir un moment auparavant toutes sortes de malades guéris miraculeusement; & sans faire la moindre réflexion à la puissance toute divine de leur maistre, ils ne songent point que celuy qui guérissoit si facilement les maladies les plus incurables, pouvoit encore plus aisément les nourrir. Mais il falloit

que leur peu de foy fût une occaſion à JESUS-CHRIST de faire ce grand miracle de la multiplication ſi prodigieuſe de cinq pains; & que leur infidélité même donnât lieu à ce qui devoit ſervir enſuite pour l'affermiſſement de la foy de toute l'Egliſe. Ainſi quand le Fils de Dieu leur répond, Que ce peuple *n'avoit pas beſoin d'aller* chercher à manger, & qu'*ils luy en donnaſſent eux-mêmes*; il leur reproche d'une maniére aſſez ſenſible leur peu de foy: car comme il leur dit ailleurs, *s'ils avoient eu de la foy comme un grain de ſenevé, rien ne leur auroit eſté impoſſible*, & nulle *montagne*, c'eſt-à-dire, nul obſtacle ne ſe ſeroit oppoſé à leur volonté. *Ce lieu eſtoit donc deſert*, comme ils le firent remarquer à JESUS-CHRIST. Mais celuy, dit ſaint Chryſoſtome, qui nourrit toute la terre eſtoit preſent. Et ſi l'heure eſtoit déja paſſée, ſelon l'expreſſion littérale du texte: *Hora jam præteriit*; celuy à qui ils parloient n'eſtoit ſujet ni aux heures, ni au temps. Matt. 17. 19.

Après qu'il leur a fait reconnoiſtre leur indigence, par la déclaration qu'ils luy font, de *n'avoir* en tout *que cinq pains, & deux poiſſons*, il prend en ſes mains ce peu de poiſſons & de pains; & *levant les yeux au ciel, il les benit, & les rompt*, pour *les faire diſtribuer par ſes diſciples à* tous *ces peuples qu'il avoit fait ſeoir ſur l'herbe*. Pourquoy, dit ſaint Chryſoſtome, leve-t-il les yeux au ciel en donnant ſa bénédiction à ces pains? C'eſt qu'il eſtoit neceſſaire que l'on crût de JESUS-CHRIST, qu'il eſtoit & envoyé de ſon Pére, & égal à Dieu. Les marques qui prouvoient l'une & l'autre de ces véritez, ſembloient ſe combattre. Car il montroit qu'il eſtoit égal à Dieu ſon Pére, en faiſant

tout avec une autorité toute-puiſſante. Et pour perſuader aux hommes que c'eſtoit ſon Pére qui l'avoit envoyé, il luy rapportoit avec une profonde humilité toute la gloire de ſes actions, & l'invoquoit avant que de faire des miracles. C'eſt pour cela que tantoſt il agit avec autorité, & que tantoſt il prie avant que d'agir, voulant par ces deux ſortes de conduites, faire connoiſtre le myſtére de ſon Incarnation, & l'union ſi admirable de l'homme avec Dieu en ſon unique perſonne.

Il ne créa point de nouveaux pains pour nourrir cette grande multitude de peuples. Et ce n'eſt pas, dit ſaint Chryſoſtome, une choſe moins admirable, de multiplier d'une maniére ſi prodigieuſe cinq pains & peu de poiſſons, que d'avoir fait autrefois ſortir tant de fruits du ſein de la terre, & d'avoir tiré tant de poiſſons du ſein des eaux. Il retrace aux yeux des Juifs le miracle qui avoit paru ſi étonnant aux yeux de leurs péres, lorſqu'ils diſoient: *Pourra-t-il nous donner du pain, & nous préparer une nourriture dans le deſert?* Et c'eſt pour cela qu'il les avoit attirez inſenſiblement dans ce lieu *deſert*, afin que cette multiplication de pains parût moins ſuſpecte, tant à cauſe du lieu où il ſe trouvoit alors, que de *l'heure* même où il fit ce grand miracle, ſelon que le ſaint Evangéliſte a eu ſoin de le marquer exactement. Saint Hilaire doute, ſi ce fut au lieu où ces pains furent ſervis, ou dans les mains de ceux qui le prirent, ou dans la bouche des perſonnes qui le mangeoient, qu'il s'en fit une multiplication ſi miraculeuſe. Mais ſaint Chryſoſtome a crû que ces pains ſe multipliérent entre les mains des Apoſtres. Et l'on ne doit plus, dit ſaint Hilaire, s'étonner que les fon-

Pſal. 77. 19.

Hilar. in Matth. canon. 14.

Chryſoſt in Matth hom. 50.

taines coulent avec abondance, que les ceps de vigne ſoient chargez de grappes, que le vin ſorte de ces grappes de raiſin, & que toutes les richeſſes de la terre ſe produiſent tous les ans d'une maniére ſi admirable. Le miracle de l'accroiſſement prodigieux des cinq pains, fait connoiſtre la toute-puiſſance de l'auteur divin de la nature. Une vertu inviſible eſt la cauſe de cette production viſible. Et c'eſt le Seigneur & le maiſtre des ſecrets céleſtes, qui produit par une opération ſecrette ce prodige ſi ſurprenant: *Agitur enim in opere viſibili inviſibilis molitio, & arcanorum cœleſtium Dominus arcanorum negotii præſentis operátur.*

JESUS-CHRIST commande au peuple de *s'aſſeoir ſur l'herbe*, pour leur inſpirer un mépris de toutes les choſes de la terre; ou pour leur apprendre à fouler aux pieds toutes les voluptez du ſiécle, & leur propre chair, que l'Ecriture nomme ailleurs, de l'herbe: *Et omnis gloria ejus tanquam flos fœni: Exaruit fœnum, & flos ejus decidit.* Les peuples *ayant mangé tous*, comme il eſt dit, de ces pains multipliez, *ils furent raſſaſiez*: ce qui eſtoit une figure admirable du *pain de Dieu, qui eſt deſcendu du ciel, & qui donne la vie au monde*, comme JESUS-CHRIST le dit, en parlant de ſa propre chair. Car *tous* doivent *manger la chair du Fils de l'homme*, puiſque *ſi on ne la mange*, il aſſure que *l'on n'aura point la vie en ſoy.* Et *tous ſont raſſaſiez* en la mangeant, puiſqu'il dit encore, Qu'*il eſt le pain de vie*, & que celuy qui vient à luy *n'aura point de faim.* Auſſi lorſque JESUS-CHRIST eut fait ce miracle de la multiplication des pains, & qu'il ſe fut retiré; les peuples qui le

Chryſoſt. in ſuppr.

Hieron. in hunc locum.

1. Petr. 1. 24.

Joan. 6. 33. 35. 54.

Ib. 16. cherchoient l'ayant trouvé, il leur dit; Qu'*ils le cherchoient, parce qu'il leur avoit donné du pain à manger, & qu'ils avoient eſté raſſaſiez*: mais qu'ils devoient *travailler, afin d'avoir la nourriture qui demeure pour la vie éternelle, que le Fils de l'homme leur donneroit.* Ainſi en les nourriſſant, ſelon la chair, il les engageoit à élever leur eſprit juſqu'au *pain céleſte* dont il parle enſuite, & à *ſa chair* adorable *qu'il faut manger pour avoir la vie.*

Que ſi la multiplication de ces pains communs parut étonnante, à cauſe de la multitude des perſonnes qui furent nourries; celle qui ſe fait tous les jours ſur les Autels, de cet autre pain vraiment divin, pour la nourriture des fidelles répandus dans toute la terre, & qui ſe fait par la vertu de la bénédiction & des paroles de JESUS-CHRIST, dont les Prêtres ſont les miniſtres, eſt encore bien plus digne de nos admirations & plus incompréhenſible. C'eſt ſans doute principalement pour manger ce pain ſacré, qu'il eſt neceſſaire de *ſuivre* le Fils de Dieu, & de le *chercher*. Car ceux-là ſeuls qui le cherchent *avec foy* & qui le ſuivent, ſont dignes de s'approcher de luy, & d'eſtre *raſſaſiez: Qui venit ad me, non eſuriet, & qui credit in me, non ſitiet umquam.* Les hommes ſeuls ſont comptez icy, quoique *les femmes & les petits enfans* eurent part auſſi à la multiplication miraculeuſe des cinq pains; peut-eſtre afin de nous faire voir, ſelon le ſens figuré & ſpirituel, que Dieu *ne compte point* non plus proprement entre ceux qui ſe nourriſſent du pain céleſte, les ames lâches & efféminées, ou qui tiennent encore de l'enfance; mais les ames, pour le dire ainſi, viriles & courageuſes, qui travaillent à s'affermir de plus en

Chryſoſt. in Matth. hom. 50. *Joan.* 6. 35. *Hieron. in hunc loc.*

plus dans la piété, & qui ſe dépouillent tous les jours de l'enfance, aſpirant avec le ſecours de Dieu, à l'eſtat de *l'homme parfait*, ainſi que l'Apoſtre nous y exhorte. *1. Cor 13. 11. Epheſ. 4. 13.*

JESUS-CHRIST ne borna pas le miracle de la multiplication des pains, au ſeul beſoin de ces peuples; & il l'étendit beaucoup au-delà, puiſque des morceaux qui reſtérent après qu'ils eurent eſté raſſaſiez, on en remplit *douze corbeilles*, c'eſt-à-dire, autant de corbeilles qu'il avoit d'Apoſtres. Et il pouvoit figurer par là la vertu de cette fécondité apoſtolique, qui devoit ſuffire pour la nourriture ſpirituelle de toute l'Egliſe. Auſſi ſaint Jérôme témoigne que chaque Apoſtre remplit ſa corbeille des reſtes du pain multiplié par le Sauveur; ſoit afin qu'il parût qu'ils auroient dequoy nourrir dans la ſuite les nations; ſoit afin que ces mêmes reſtes fuſſent une preuve ſubſiſtante de la vérité des pains que le Fils de Dieu avoit ſi miraculeuſement multipliez. Judas même, ſelon la réflexion de ſaint Chryſoſtome, emporta auſſi ſa corbeille: & quoiqu'il rendit la grace de l'apoſtolat inutile en luy, ce fut un effet de la propre corruption de ſon cœur. *Chryſoſt. ut ſuprà.* *Hieron. in hunc locum.*

Auſſi-toſt après que le Fils de Dieu eut fait ce miracle, il obligea & *força* même, ſelon l'expreſſion littérale de l'Ecriture, *ſes diſciples de monter dans la barque* qui les avoit amenez en cet endroit, & de *paſſer à l'autre bord avant luy*. Saint Jean Chryſoſtome & ſaint Jérôme témoignent que l'Evangéliſte a voulu marquer par là la forte attache qu'ils avoient pour leur divin maiſtre. Mais JESUS-CHRIST leur donnoit auſſi-bien qu'à tous les Paſteurs, cette importante leçon,

d'uſer auſſi quelquefois d'une ſainte violence envers leurs diſciples, pour leur apprendre d'une part à ne s'attacher qu'à Dieu, & pour ſe donner à eux-mêmes d'autre part, le temps neceſſaire pour prier : car il eſt marqué icy, que ſes diſciples eſtant partis, JESUS-CHRIST après avoir *congédié le peuple, monta ſeul ſur la montagne afin de prier.* Or il prioit, dit ſaint Jérôme, comme homme, Dieu ſon Pére : car entre ſes actions il y en a qui appartiennent à Dieu, & d'autres à l'homme, quoique cet homme & ce Dieu ſoient unis parfaitement dans une ſeule perſonne. Mais nous pouvons ajoûter, que le Sauveur obligea auſſi peut-eſtre ſes diſciples de ſe retirer auſſi-toſt après la multiplication miraculeuſe des pains, afin de les éloigner de la vaine gloire qu'auroit peut-eſtre excitée en eux l'admiration où fut tout ce peuple d'un ſi grand miracle.

℣. 23. 24. &c. *Et le ſoir eſtant venu, il ſe trouva ſeul en ce lieu-là. Cependant la barque eſtoit fort battuë des flots au milieu de la mer, parce que le vent eſtoit contraire. Mais à la quatriéme veille de la nuit,* JESUS *vint à eux marchant ſur la mer, &c.*

Chryſoſt. in Matth. hom. 51. JESUS *prioit ſeul ſur la montagne*, pour nous montrer, dit ſaint Chryſoſtome, que la ſolitude & le deſert ſont très-propres pour la priére. La *mer* dont il eſt parlé icy, eſtoit le lac de Génézareth. La barque dans laquelle eſtoient ſes diſciples, ſe trouva donc fort agitée par la violence des flots. Cette tempeſte eſtoit différente de celle dont on a parlé auparavant ; en ce qu'ils avoient *Matth. 8.* JESUS avec eux dans le vaiſſeau la premiére fois;

& qu'en celle-cy ils ſont ſeuls & ſéparez de leur maiſtre. Ainſi voulant les accoûtumer peu à peu à une plus grande conſtance, il s'éloigne d'eux, & il permet qu'ils ſe trouvent dans un grand péril au milieu des eaux, pour exercer davantage leur foy, & leur faire deſirer plus ardemment ſon aſſiſtance. Peut-eſtre auſſi qu'il leur traçoit en même-temps une image de l'eſtat où ſe trouveroient dans la ſuite de tous les ſiécles, & après qu'il ſe ſeroit élevé ſur *la montagne*, c'eſt-à-dire, dans le ciel, ceux qui feroient profeſſion de le ſervir : car on a vû en effet dans tout le cours de l'Egliſe, diverſes tempeſtes excitées par la fureur des démons, & par la malice des hommes, où les ſerviteurs de JESUS-CHRIST, & les défenſeurs de ſa vérité ſembloient courir riſque de faire naufrage : & la parole de l'Apoſtre s'eſt toûjours vérifiée, Que tous ceux qui veulent vivre dans la piété, ſelon JESUS-CHRIST, ſouffriront perſécution.

Enfin ſes diſciples ayant eſté agitez par la tempeſte pendant preſque toute la nuit, *il vint à eux à la quatriéme veille*, c'eſt-à-dire, un peu avant qu'il fiſt jour ; car la nuit ſe diviſoit en quatre parties, qu'on nommoit *veilles*, à cauſe que les ſentinelles, ſelon la diſcipline militaire, eſtoient changées quatre fois la nuit, de trois heures en trois heures. Ainſi *la quatriéme veille* eſtoit la derniére *de la nuit* vers le point du jour. JESUS-CHRIST s'avance donc vers ſes diſciples, *marchant ſur la mer*, dont il eſtoit le créateur, & marquant dès lors à l'Egliſe, que toute la fureur du ſiécle, figurée par cette violente agitation de la mer, eſtoit ſoumiſe parfaitement à ſon empire,

Hieron. in hunc locum.

Mais comme la nuit les empêcha de le reconnoiſtre, ils le prirent pour un phantoſme. Ainſi c'eſtoit ſeulement l'obſcurité de la nuit qui trompoit alors les yeux des Apoſtres ; au-lieu que ce fut depuis un très-grand aveuglement d'eſprit & de cœur, qui porta les Marcionites & les Manichéens à regarder un vray homme, tel que celuy qui eſtoit uni au Verbe dans la perſonne de JESUS-CHRIST, comme un phantoſme, qui n'avoit que l'apparence d'un homme qui trompoit les yeux de tous ceux qui le voyoient. Les Apoſtres *s'écriérent* de frayeur ne pouvant le reconnoiſtre. Mais dans le moment qu'il leur eut dit : *C'eſt moy ; ne craignez point*, & qu'il leur eut inſpiré *la confiance* qu'il leur commanda d'avoir en luy : *Habete fiduciam*, ils furent parfaitement raſſurez. Saint Pierre dont la foy, ſelon la remarque de ſaint Jérôme, parut toûjours plus ardente que celle des autres : *In omnibus locis, ardentiſſimæ fidei invenitur Petrus ;* n'eut pas plutoſt entendu la voix du Sauveur, qu'il crut pouvoir faire par la volonté de ſon divin maiſtre, ce que ce maiſtre adorable pouvoit luy-même par ſa nature : *Credit ſe poſſe facere per voluntatem magiſtri, quod ille poterat per naturam. Seigneur*, luy dit-il, *ſi c'eſt vous, commandez que j'aille à vous ſur les eaux.* Commandez, vous qui eſtes *le Seigneur* des eaux, & le maiſtre de la mer ; car voſtre ſeul commandement ſuffit, ou pour affermir les eaux, ou pour rendre léger un corps qui eſt peſant par luy-même. C'eſtoit, dit ſaint Chryſoſtome, pour s'approcher de JESUS-CHRIST que ſaint Pierre le prioit de luy commander *d'aller à luy ſur les eaux* ; & c'eſt la demande que nous devons ſouvent luy

Chryſoſt. in Matth. hom. 51.

faire nous-mêmes. Car s'il eſt vray, comme tous les Saints le diſent, que le monde eſt une mer agitée ; & que ceux qui ſont obligez d'y vivre ſe trouvent ſouvent en danger, pour peu qu'ils deſirent de s'approcher de JESUS-CHRIST, leur foy leur doit mettre dans le cœur & dans la bouche la même priére que luy fit alors ſaint Pierre. Et ils peuvent s'aſſurer qu'ils n'arriveront jamais à luy à travers les flots qu'ils ſont obligez de traverſer, ſi ce n'eſt par un effet de la vertu toute-puiſſante de cette voix que le Fils de Dieu fit entendre au même ſaint Pierre, lorſqu'il luy dit : *Venez.*

Saint Chryſoſtome a crû néanmoins que JESUS-CHRIST accorda alors à ſaint Pierre ce qu'il demandoit, pour le convaincre par ſa propre expérience, que s'il eſtoit fort en luy, il eſtoit foible par luy-même. En effet, quoiqu'il marchât ſeurement ſur l'eau par la vertu de celuy qui le ſoûtenoit, la violence du vent commença à l'étonner. Et du moment qu'il eut peur, c'eſt-à-dire, que ſa foy ayant douté, il ceſſa d'enviſager la toute-puiſſance de celuy qui luy avoit commandé de marcher ſur l'eau, il commença à enfoncer. Au-lieu que la mer ne l'étonnoit pas lorſqu'il y marchoit, un peu de vent l'épouvante. Et c'eſt-là, dit ſaint Chryſoſtome, la diſpoſition véritable de l'eſprit de l'homme. Après avoir ſurmonté les plus grandes tentations, il tombe ſouvent dans les moindres. Cet Apoſtre ne craint pas de ſe jetter dans la mer lorſque JESUS-CHRIST l'appelle ; & le vent l'étonne lorſqu'il eſt déja tout proche de JESUS-CHRIST. Il eſt donc, ſelon la parole de ſaint Jérôme, abandonné pour un peu *Hier in hunc loc.*

de temps à la tentation, afin que ſa foy fût augmentée, & qu'il comprît bien que c'eſtoit par la vertu toute divine de ſon maiſtre qu'il avoit eſté conſervé au milieu des eaux. Ainſi il crie : *Seigneur, ſauvez-moy.* Et dans l'inſtant qu'il reconnoiſt JESUS-CHRIST pour ſon unique *Seigneur* & *Sauveur*, en ayant peut-eſtre douté par quelque léger mouvement de vanité, il mérite que ce maiſtre ſi charitable *luy tende la main, & le prenne*, pour le ſouſtenir comme auparavant. *Homme de peu de foy*, luy dit alors JESUS-CHRIST, *pourquoy avez-vous douté ?* Si donc ſa foy ne ſe fût point affoiblie, il n'eût pas eſté étonné du vent. C'eſt pourquoy même JESUS-CHRIST en le prenant par la main, laiſſa encore ſouffler le vent dans toute ſa violence, pour luy faire mieux connoiſtre que tous les vents ne pourroient luy nuire lorſque ſa foy ne ſeroit point ébranlée. Et il fit, dit ſaint Chryſoſtome, à l'égard de cet Apoſtre, ce que les oiſeaux font tous les jours à l'égard de leurs petits : car lorſqu'ils ſortent trop toſt de leur nid, avant que d'avoir des aiſles capables de les ſouſtenir, ils ont ſoin de les reprendre auſſi-toſt, & de les remettre dans ce nid. Ainſi JESUS-CHRIST *étendant ſa main pour prendre* ſaint Pierre lorſqu'il enfonçoit manque de foy, il le tira du péril, & il le fit rentrer dans la barque.

Chryſoſt. ut ſuprà.

Hilarius. in Matth. can. 14.

De tous ceux qui ſe trouvérent dans la barque, il n'y eut que Pierre ſeul qui oſa prier le Seigneur de luy commander d'aller vers luy ſur les eaux. Et il fit voir en cela comme par avance, dit ſaint Hilaire, la diſpoſition où il devoit ſe trouver au temps de la mort de JESUS-CHRIST,

lorſque s'attachant à le ſuivre, & foulant aux pieds tous les mouvemens du ſiécle, comme les flots de la mer, il fit paroiſtre d'abord un ſi grand courage pour vouloir l'accompagner juſqu'à la mort: mais la crainte qu'il eut d'eſtre ſubmergé, fut une image de la foibleſſe qu'il devoit auſſi reſſentir dans la tentation où il renonça ſon divin maiſtre. Et le *cry* qu'il fait pour engager le Seigneur à le ſauver de la mer, figuroit de même le gémiſſement de la pénitence qu'il feroit un jour, après avoir renoncé le Fils de Dieu: *Clamor iſte, pœnitentiæ ipſius gemitus eſt.*

Enfin JESUS-CHRIST monte avec luy dans la barque, quoiqu'il n'eût aucun beſoin de cette barque pour arriver à terre, luy qui commandoit ſouverainement & aux vents & à la mer. Et au-lieu qu'il avoit permis pour l'épreuve de la foy de ſon diſciple, que la mer fût ſi violente lorſqu'il y marchoit, il la calma au moment qu'il fut entré dans cette barque avec luy: car il vouloit luy faire connoiſtre, & que celuy que ſa main divine ſouſtient, n'a rien à craindre au milieu des plus violentes agitations du ſiécle; & que l'Egliſe figurée par cette barque, devoit s'aſſurer entiérement ſur ſa preſence, & ſe bien convaincre que ce qu'il fit cette fois il le peut faire toûjours: car il eſt tout-puiſſant pour rendre le calme & à chaque ame en particulier, & à toute l'Egliſe en général, quand il luy plaiſt. Ainſi lorſqu'elle eſt battuë de la tempeſte, c'eſt qu'il le veut & qu'il le permet pour l'épreuve de la foy, & pour l'affermiſſement du ſalut de ſes élûs, qui ne peuvent eſtre ſauvez, s'ils ne mettent leur confiance en luy.

Ce ſeul miracle d'une tempeſte appaiſée ſi promtement, engagea ceux qui eſtoient dans cette barque à *adorer* JESUS-CHRIST, comme *le Fils* véritable *du Dieu* tout-puiſſant. Et Arius au contraire, après ce grand nombre de prodiges & cette *nuée*, comme parle ſaint Paul, *de témoignages* qui prouvoient ſa divinité, n'a pas craint de ſouſtenir dans le milieu de l'Egliſe, qu'il n'étoit pas Dieu, mais créature. C'eſt ce qui a fait l'étonnement de ſaint Jérôme : mais il eſt encore plus étonnant, que ces peuples qui avoient eſté témoins de tant de prodiges, & comme forcez de reconnoiſtre *le Fils de Dieu*, ſe ſoient élevez depuis contre luy, & ayent pris ſujet de ſolliciter ſa mort, de ce qu'il vouloit, diſoient-ils, *ſe faire paſſer pour le Fils de Dieu*. C'eſt cette diſpoſition de légéreté, ſemblable à celle d'un *roſeau agité des vents*, que JESUS-CHRIST reprenoit luy-même dans le peuple Juif, lorſqu'il louoit au contraire la fermeté inébranlable du ſaint Précurſeur. Il faut donc perſévérer comme ce grand homme, dans la confeſſion de JESUS-CHRIST, & n'attendre pas ſon avenement glorieux, pour confeſſer par neceſſité avec toutes les créatures, qu'il *eſt véritablement le Fils de Dieu*. Car alors n'eſtant plus environné des foibleſſes d'un corps mortel, mais tout éclattant d'une gloire céleſte, il calmera pour toûjours la tempeſte dont l'Egliſe eſtoit agitée auparavant.

Hebr. 12. 1.

Hieron. in hunc locum.

Joan. 19. 7.

Matth. 11. 7.

Hilar. in in Matth. can. 14.

℣. 34. juſqu'à la fin du chapitre, *Ayant paſſé l'eau, ils vinrent au territoire de Généſar. Les hommes de ce lieu-là l'ayant connu, ils envoyérent dans tout le païs d'alentour, & luy preſentérent tous les malades, &c.*

Cette ville de Généſar, ſituée au-delà du Jourdain à l'égard de Jéruſalem, eſt nommée dans le texte grec *Génézareth*, & eſt différente de Géraſa, ſituée au-delà du même Jourdain, dont il eſt parlé ailleurs ; quoique quelques-uns les ayent confonduës. Son *territoire* s'étendoit le long du lac qui portoit le même nom de Génézareth. JESUS-CHRIST eſtant arrivé en cet endroit, les peuples qui *le connurent*, ſoit par le bruit ſeulement qui couroit de luy, ſoit même auſſi de viſage, firent paroiſtre, dit ſaint Jérôme, une foy extraordinaire : car ils ne ſe contentérent pas de la guériſon des malades qui eſtoient preſens ; mais ils envoyérent dans les autres villes d'alentour, les avertir de la venuë du Sauveur, afin qu'ils accouruſſent tous à ce médecin ſuprême : *Quò omnes currant ad medicum.* Telle eſt l'image de la charité ardente que cet Homme-Dieu inſpira depuis aux Apoſtres, en les rempliſſant de ſon Saint-Eſprit. Ils allérent par toute la terre faire part aux peuples de la grace du ſalut qu'ils avoient reçuë eux-mêmes : ils appelloient tous les malades, c'eſt-à-dire, tous les hommes à ce ſouverain médecin des ames, qui ne guériſſoit alors les corps malades, que pour élever peu à peu le cœur de ceux qu'il avoit guéris, à quelque choſe de plus grand, & leur inſpirer cette excellente priére du Prophete : *Dites, Seigneur, à mon ame : Je ſuis ton ſalut.*

Matth. 8. 28.

Hieron. in hunc locum.

Pſalm. 34. 3.

La foy de ces peuples parut encore en ce qu'au lieu de luy demander qu'il touchât avec ſa main leurs malades, ou qu'il les guérît par la vertu de ſa parole, ils le prioient ſeulement de leur permettre de toucher *la frange* qui eſtoit au bas *de*

Chryſoſt. in Matth. hom. 51.

ſon veſtement. Mais ce qui fait en cela le ſujet de l'admiration de ſaint Chryſoſtome, a eſté pour le chef des hérétiques de ces derniers temps, un ſujet de chûte & d'erreur. Il oſa traiter de ſuperſtition ce que ces peuples firent alors ; & il craignoit qu'un tel exemple ne ſervît à confirmer un très-ſaint uſage établi dans toute l'Egliſe, qu'il ne pouvoit ſupporter. Le reſpect qu'on y témoigne, non ſeulement pour la perſonne de JESUS-CHRIST, mais pour ſa croix, devenuë ſacrée par l'attouchement de ſa chair divine & de ſon précieux ſang, & pour les Reliques de ſes Saints, paroiſſoit à cet héréſiarque une choſe auſſi inutile qu'indigne de Chreſtiens. Et il n'a pas ſeulement, pour le dire ainſi, attaqué *la frange* qui eſtoit au bas *du veſtement* du Sauveur ; il a encore blaſphémé contre ſon corps même : car ce n'eſt plus le ſeul veſtement de JESUS-CHRIST qu'il eſt permis de toucher, c'eſt ſon propre corps, dit ſaint Chryſoſtome, qu'il nous donne, non pour le toucher ſeulement, mais pour le manger, & en eſtre raſſaſiez. Approchons-nous en donc, ajoûte-t-il, avec une foy fervente, nous tous qui ſommes malades. Et ſi ceux qui touchérent alors la frange de ſon veſtement, en reſſentirent un ſi grand effet pour la guériſon de leurs maladies ; que doivent attendre ceux qui le reçoivent luy-même tout entier & glorieux ? Mais il ne ſuffit pas, continuë ce Saint, pour s'en approcher avec foy, de le recevoir extérieurement, il faut le toucher avec un cœur pur, & ſe mettre dans la diſpoſition où l'on doit eſtre lorſqu'on ſçait qu'on s'approche de Dieu même.

Calvin.

Chryſoſt. ut ſupr.

CHAP. XV.

CHAPITRE XV.

1. TUne accesſerunt ad eum ab Jeroſolymis Scribæ & Phariſæi, dicentes:

2. Quare diſcipuli tui tranſgrediuntur traditionem ſeniorum; non enim lavant manus ſuas cùm panem manducant?

3. Ipſe autem reſpondens ait illis: Quare & vos tranſgredimini mandatum Dei propter traditionem veſtram? Nam Deus dixit:

4. Honora patrem & matrem; &: Qui maledixerit patri, vel matri, morte moriatur.

5. Vos autem dicitis: Quicumque dixerit patri, vel matri: Munus quodcumque eſt ex me, tibi proderit:

1. † ALors des Scribes & des Phariſiens qui eſtoient venus de Jéruſalem, s'approchérent de JESUS, & luy dirent: *Marc. 7. 1.* † IV. Mercredy de Carême.

2. Pourquoy vos diſciples violent-ils la tradition des anciens; car ils ne lavent point leurs mains lorſqu'ils // prennent leur repas? *Marc. 7. 5.*

3. Il leur répondit: Pourquoy vous-mêmes violez-vous le commandement de Dieu pour *ſuivre* voſtre tradition? Car Dieu a fait ce commandement:

4. Honorez voſtre pére & voſtre mére; & cet autre: Que celuy qui aura outragé de paroles ſon pére ou ſa mére, ſoit puni de mort. *Exod. 20. 12. Deut. 5. 16. Epheſ. 6. 2.*

5. // Mais vous autres vous dites: Quiconque aura dit à ſon pére ou à ſa mére: Tout don que je fais à Dieu vous eſt utile, // *ſatisfait à la loy:* *Exod. 21. 17. Levitic. 20. 9. Prov. 20. 20.*

2. *l.* mangent du pain.
5. *autr.* Mais vous autres vous dites: Quiconque dira à ſon pére ou à ſa mére: Tous les dons que j'offre à Dieu vous ſeront utiles.
Ibid. expl. *comme ſi je vous l'avois donné.*

6. // encore qu'après cela il n'honore & n'aſſiſte point ſon pére ou ſa mére: & ainſi vous avez // rendu inutile le commandement de Dieu par voſtre tradition.

6. & non honorificabit patrem ſuum, aut matrem ſuam: & irritum feciſtis mandatum Dei propter traditionem veſtram.

7. Hypocrites! Iſaïe a bien prophétiſé de vous quand il a dit:

7. Hypocritæ! benè prophetavit de vobis Iſaias, dicens:

Iſai. 29. 13. Marc. 7. 6.

8. Ce peuple // m'honore des lévres; mais ſon cœur eſt loin de moy:

8. Populus hic labiis me honorat: cor autem eorum longè eſt à me:

9. & c'eſt en vain qu'ils m'honorent, enſeignant des maximes // & des ordonnances humaines.

9. ſine cauſa autem colunt me, docentes doctrinas & mandata hominum.

10. Puis ayant appellé le peuple, il leur dit: Écoutez, & comprenez bien cecy.

10. Et convocatis ad ſe turbis, dixit eis: Audite, & intelligite.

11. Ce n'eſt pas ce qui entre dans la bouche qui ſouille l'homme; mais c'eſt ce qui ſort de la bouche de l'homme qui le ſouille.

11. Non quod intrat in os coinquinat hominem; ſed quod procedit ex ore, hoc coinquinat hominem.

12. Alors ſes diſciples s'approchant, luy dirent: Sçavez-vous bien que les Phariſiens ayant entendu ce que vous venez de dire, s'en ſont ſcandaliſez?

12. Tunc accedentes diſcipuli ejus, dixerunt ei: Scis quia Phariſæi, audito verbo hoc, ſcandalizati ſunt?

Joan. 15. 2.

13. Mais il répondit: Tou-

13. At ille reſpon-

6. *autr.* ne ſera point obligé d'honorer & d'aſſiſter ſon pére ou ſa mére, &c.

Ibid. *autr.* anéanti.

8. *gr.* eſt proche de moy en paroles, & il, &c.

9. *gr.* qui ne ſont que des ordonnances des hommes.

dens ait : Omnis plantatio, quam non plantavit Pater meus cæleſtis, eradicabitur.

14. Sinite illos : cæci ſunt, & duces cæcorum : cæcus autem ſi cæco ducatum præſtet, ambo in foveam cadunt.

15. Reſpondens autem Petrus dixit ei : Ediſſere nobis parabolam iſtam.

16. At ille dixit : Adhuc & vos ſine intellectu eſtis ?

17. Non intelligitis, quia omne quod in os intrat in ventrem vadit, & in ſeceſſum emittitur ?

18. Quæ autem procedunt de ore, de corde exeunt, & ea coinquinant hominem :

19. de corde enim exeunt cogitationes malæ, homicidia, adulteria, fornicationes, furta, falſa teſtimonia, blaſphemiæ :

20. hæc ſunt, quæ coinquinant hominem. Non lotis autem manibus

te plante que mon Pére céleſte n'a point plantée, ſera arrachée.

14. Laiſſez-les ; ce ſont des aveugles qui conduiſent des aveugles : que ſi un aveugle conduit un autre aveugle, ils tombent tous deux dans la foſſe. *Luc. 6. 39.*

15. Pierre prenant la parole, luy dit : Expliquez-nous cette parabole.

16. Et JESUS luy répondit : Quoy ! eſtes-vous encore vous-mêmes ſans intelligence ?

17. Ne comprenez-vous pas, que tout ce qui entre dans la bouche deſcend dans le ventre, & eſt jetté enſuite au lieu ſecret ?

18. Mais que ce qui ſort de la bouche part du cœur ; & que c'eſt ce qui rend l'homme impur :

19. car c'eſt du cœur que partent les mauvaiſes penſées, les meurtres, les adultéres, les fornications, les larcins, les faux témoignages, les blaſphêmes & les // médiſances :

20. ce ſont-là les choſes qui rendent l'homme impur. Mais de manger ſans avoir la-

19. *autr.* paroles outrageuſes.

vé ſes mains, ce n'eſt point ce qui rend un homme impur ¶.

nibus manducare, non coinquinat hominem.

Marc. 7. 24. 21. † JESUS eſtant parti de ce lieu, ſe retira du coſté de Tyr & de Sidon;

21. Et egreſſus inde Jeſus, ſecеſſit in partes Tyri & Sidonis;

† II. Jeudy de Carême.

22. & une femme Chananéenne, qui eſtoit ſortie de ce païs-là, s'écria en luy diſant: Seigneur, fils de David, ayez pitié de moy; ma fille eſt miſérablement tourmentée par le démon.

22. & ecce mulier Chananæa à finibus illis egreſſa clamavit, dicens ei: Miſerere mei, Domine, fili David: filia mea malè à dæmonio vexatur.

23. Mais il ne luy répondit pas un *ſeul* mot; & ſes diſciples s'approchant de luy, le prioient en luy diſant: // Accordez-luy ce qu'elle demande, afin qu'elle s'en aille; parce qu'elle crie après nous.

23. Qui non reſpondit ei verbum. Et accedentes diſcipuli ejus rogabant eum dicentes: Dimitte eam, quia clamat poſt nos.

Suprà 10. 5. 24. Il leur répondit: Je n'ay eſté envoyé qu'aux brebis de la maiſon d'Iſraël qui ſe ſont perduës.

24. Ipſe autem reſpondens ait: Non ſum miſſus niſi ad oves, quæ perierunt domus Iſraël.

Joan. 10. 3. 25. Mais elle s'approcha de luy, & l'adora, en luy diſant: Seigneur, aſſiſtez-moy.

25. At illa venit, & adoravit eum dicens: Domine, adjuva me.

26. Il luy répondit: Il n'eſt pas juſte de prendre le pain des enfans, & de le donner aux chiens.

26. Qui reſpondens ait: Non eſt bonum ſumere panem filiorum, & mittere canibus.

27. Elle repliqua: Il eſt vray, Seigneur; mais les petits chiens mangent au moins des

27. At illa dixit: Etiam, Domine; nam & catelli edunt de mi-

23. *l.* Renvoyez-la.

eis, quæ cadunt de mensa dominorum suorum.

28. Tunc respondens Jesus, ait illi: O mulier, magna est fides tua; fiat tibi sicut vis. Et sanata est filia ejus ex illa hora.

29 Et cùm transisset inde Jesus, venit secus mare Galilææ: & ascendens in montem, sedebat ibi.

30. Et accesserunt ad eum turbæ multæ, habentes secum mutos, cæcos, claudos, debiles, & alios multos; & projecerunt eos ad pedes ejus, & curavit eos:

31. ita ut turbæ mirarentur, videntes mutos loquentes, claudos ambulantes, cæcos videntes; & magnificabant Deum Israël.

32. Jesus autem convocatis discipulis suis, dixit: Misereor turbæ, quia triduo jam perseverant mecum, & non habent quod manducent: & dimittere eos jejunos nolo,

miettes qui tombent de la table de leurs maîstres.

28. Alors JESUS luy répondant, luy dit: O femme, voſtre foy eſt grande; qu'il vous ſoit fait comme vous le deſirez. Et ſa fille fut guérie à l'heure même ¶.

29. JESUS ayant quitté ce lieu, vint le long de la mer de Galilée; & eſtant monté ſur une montagne, il s'y aſſit.

30. Alors de grandes troupes de peuple le vinrent trouver, ayant avec eux des muets, des aveugles, des boiteux, des eſtropiez, & beaucoup d'autres *malades* qu'ils // mirent à ſes pieds; & il les guérit: *Iſai. 35. 5.*

31. de ſorte que ces peuples eſtoient dans l'admiration, voyant que les muets parloient, que les boiteux marchoient, que les aveugles voyoient; & ils rendoient gloire au Dieu d'Iſraël.

32. Or JESUS ayant appellé ſes diſciples, leur dit: J'ay compaſſion de ce peuple, parce qu'il y a déja trois jours qu'ils demeurent continuellement avec moy, & ils n'ont rien à manger; & je ne veux pas les *Marc. 8. 1.*

30. *l.* jettérent.

renvoyer ſans avoir mangé, de peur qu'ils ne tombent en défaillance ſur le chemin.

ne deficiant in via.

33. Ses diſciples luy répondirent: Comment pourrons-nous trouver dans ce lieu deſert aſſez de pain pour raſſaſier une ſi grande multitude de perſonnes?

33. Et dicunt ei diſcipuli: Unde ergo nobis in deſerto panes tantos, ut ſaturemus turbam tantam?

34. Et JESUS leur repartit: Combien avez-vous de pains? Sept, luy dirent-ils, & quelques petits poiſſons.

34. Et ait illis Jeſus: Quot habetis panes? At illi dixerunt: Septem, & paucos piſciculos.

35. Il commanda donc au peuple de s'aſſeoir ſur la terre;

35. Et præcepit turbæ, ut diſcumberent ſuper terram;

36. & prenant les ſept pains & les poiſſons, après avoir rendu graces, il les rompit & les donna à ſes diſciples, & ſes diſciples les donnérent au peuple.

36. & accipiens ſeptem panes & piſces, & gratias agens, fregit, & dedit diſcipulis ſuis, & diſcipuli dederunt populo.

37. Tous en mangérent, & furent raſſaſiez: & on emporta ſept corbeilles pleines des morceaux qui eſtoient reſtez.

37. Et comederunt omnes, & ſaturati ſunt: & quod ſuperfuit de fragmentis, tulerunt ſeptem ſportas plenas.

38. Or ceux qui en mangérent eſtoient au nombre de quatre mille hommes, ſans compter les petits enfans & les femmes.

38. Erant autem qui manducaverunt quatuor millia hominum, extra parvulos & mulieres.

39. JESUS ayant enſuite renvoyé le peuple, il monta ſur une barque, & paſſa au païs de Magédan.

39. Et dimiſſa turba, aſcendit in naviculam, & venit in fines Magedan.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 12. *ALors des Docteurs de la loy & des Phariſiens, qui eſtoient venus de Jeruſalem, s'approchérent de* JESUS, *& luy dirent : Pourquoy vos diſciples violent-ils la tradition des anciens ; car ils ne lavent point leurs mains lorſqu'ils prennent leur repas ? Il leur répondit : Pourquoy vous-mêmes violez-vous le commandement de Dieu pour* ſuivre *voſtre tradition, &c.*

Plus le Fils de Dieu faiſoit reſſentir ſa bonté aux peuples, plus la jalouſie du démon & de ceux qu'il poſſédoit, s'excitoit contre ſa perſonne. Il venoit de nourrir cinq mille hommes avec cinq pains. Et enſuite il avoit guéri tous les malades qui le touchérent. Tant de miracles auroient dû faire concevoir aux Phariſiens de la vénération pour celuy qui combloit de biens tout le monde. Mais la nature de la jalouſie, cette paſſion la plus lâche & la plus injuſte de toutes, eſt de changer le bien en poiſon, & de s'aveugler par la lumiére même qu'elle ne ſçauroit ſouffrir. *Alors* donc, c'eſt-à-dire, après tant de graces & de guériſons miraculeuſes, dont tous les peuples eſtoient autant de témoins irréprochables, *des Docteurs de la loy & des Phariſiens* viennent faire à JESUS-CHRIST des plaintes extravagantes contre *ſes diſciples*. L'Evangéliſte marque après, que ces Docteurs & ces Phariſiens *eſtoient de Jeruſalem*. Car il y en avoit dans toute la Paleſtine, & parmy toutes les douze tribus :

Chryſoſt. in Matth. hom. 52. mais ceux de la ville de Jéruſalem eſtoient, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, les pires de tous, parce que les grands honneurs qu'on leur rendoit leur inſpiroient plus d'orgueil : & par conſéquent ils avoient plus d'oppoſition à la doctrine de JESUS-CHRIST, qui eſtant une doctrine d'humilité & d'abbaiſſement, choquoit d'autant plus leur vanité qu'elle ſervoit à découvrir aux yeux des peuples la fauſſeté de leur juſtice apparente.

Mais que blâment-ils dans la conduite des diſciples du Sauveur ? Ils ne diſent pas, comme le remarque le même Saint : Pourquoy vos diſciples violent-ils la loy de Moïſe ? Mais : *Pourquoy violent-ils la tradition des anciens* ? Quelle folie, s'écrie ſaint Jérôme ! Quelle extravagance de reprendre le Fils de Dieu, de n'obſerver pas les traditions & les ordonnances des hommes ! Il paroiſt donc que les anciens du peuple avoient introduit pluſieurs nouvelles maximes. Et quoique Moïſe eût défendu très-expreſſément aux Juifs de rien ajoûter à ce qu'il leur ordonnoit, les Phariſiens avoient violé cette ordonnance, en introduiſant de nouvelles traditions, & en y aſſujettiſſant les peuples. Telle eſtoit celle de ne point manger ſans s'eſtre lavé les mains. Ils cherchoient ainſi, dit ſaint Chryſoſtome, à s'acquérir de l'autorité dans le monde, par la liberté avec laquelle ils s'ingéroient d'établir ces nouvelles loix. Et la crainte de déchoir de leur crédit, ſi elles ſe fuſſent abolies, les rendoit très-jaloux de les faire exactement obſerver ; juſques là qu'on regardoit comme un crime de contrevenir à leurs ordonnances, lorſqu'on violoit ſans crainte celles de Dieu même. Cependant les diſciples de JESUS-CHRIST

Hieron. in hunc locum.

Chryſoſt. ut ſuprà.

Deuter. 4. 2.

n'affectoient pas de ne ſe laver jamais les mains lorſqu'ils ſe mettoient à table. Mais commençant, dit ſaint Chryſoſtome, à mépriſer ce qui eſtoit ſuperflu, ſans ſe faire alors une loy ou de ſe laver, ou de ne ſe laver pas, ils en uſoient indifféremment ſelon les rencontres.

Le Fils de Dieu pour humilier l'orgueil des Phariſiens, leur fait voir qu'ils ſont tombez dans deux grandes fautes : la premiére, en ce qu'ils avoient violé les loix divines, que l'on devoit regarder comme indiſpenſables ; & la ſeconde, en ce qu'ils leur en avoient ſubſtitué d'autres pour complaire aux hommes. Ce qu'il leur dit donc ſe réduit à cet invincible raiſonnement. Vous qui eſtes ſi ſoumis en toutes choſes à vos anciens, pourquoy l'eſtes vous ſi peu à Dieu ? Et comment oſez-vous accuſer mes diſciples de violer vos traditions, lorſque vous ne craignez pas vous-mêmes de préférer ces traditions toutes humaines aux loix divines qui vous ont eſté preſcrites ? L'exemple qu'il en rapporte eſtoit très-capable de confondre ces eſprits ſuperbes : car il n'y avoit rien de moins équivoque que ce précepte : *Honorez voſtre pére & voſtre mére* : & *l'honneur*, comme le remarque ſaint Jérôme, ne s'entend pas tant dans les Ecritures, des reſpects purement extérieurs, que des aumônes & de l'aſſiſtance. Le Seigneur ayant donc égard aux infirmitez, à l'âge, & à l'indigence où ſe trouvent les parens, avoit ordonné dans ſa loy, que les enfans honoreroient leur pére & leur mére, en leur fourniſſant les choſes qui leur eſtoient neceſſaires pour le ſouſtien de la vie preſente. Mais les Docteurs & les Phariſiens renverſoient cette loy de Dieu ſi ſagement établie,

Hieron. in hunc locum.

par une doctrine toute oppoſée qu'ils inſpiroient aux enfans des Juifs, & dont leur propre corruption les rendoit très-ſuſceptibles. Si quelqu'un donc vouloit conſacrer à Dieu ce qu'ils auroient dû plutoſt offrir à leur pére & à leur mére dans leurs beſoins, ils luy perſuadoient qu'il eſtoit en droit de préférer l'oblation du Seigneur, à ce qu'ils devoient à ceux de qui ils tenoient la vie. Et il arrivoit ainſi, que les péres & les méres voyant ces choſes conſacrées à Dieu, n'oſoient y toucher & mouroient de faim, de peur, comme dit ſaint Jérôme, de ſe rendre coupables de ſacrilége; tandis que l'oblation des enfans tournoit au profit des Preſtres, ſous prétexte d'une fauſſe piété envers le temple, & le Dieu du temple : *Atque ita fiebat ut oblatio liberorum ſub occaſione templi, & Dei, in ſacerdotum lucra cederet.*

Telle eſtoit la tradition des Phariſiens, digne véritablement de l'avarice de ces Caſuites de l'ancienne loy, également intéreſſez en ce qui les regardoit, complaiſans envers les enfans, & cruels envers les péres : *Hæc peſſima Phariſæorum traditio*, comme l'appelle le même Saint. Ils ſe mocquoient donc & du précepte de Dieu, & de l'honneur véritable qu'ils devoient à leurs parens, lorſqu'ils s'excuſoient de les aſſiſter, en leur témoignant que l'offrande qu'ils faiſoient à Dieu leur ſeroit utile à eux-mêmes. C'eſt-là ſans doute ce que Moïſe leur ancien légiſlateur avoit prévû lorſqu'il défendit ſi expreſſément qu'ils changeaſſent rien dans ce qu'il leur ordonnoit de la part de Dieu. Car l'eſprit de l'homme eſt par luy-même ſi rempli d'illuſion, qu'il ne ſçauroit s'écarter de la vérité, ſans eſtre en danger de s'en éloi-

Deuter. 4. 2.

gner infiniment. Et l'on a vû dans tous les temps de l'Egliſe, en quels précipices ſont tombez, ſoit pour la foy, ou pour la morale, tous ceux qui ont entrepris de meſurer la vérité par leur caprice, & d'en juger, non par l'Ecriture & par la ſainte tradition, mais par la corruption de leur propre cœur, & par les ténébres qu'elle répand infailliblement dans leur eſprit.

JESUS-CHRIST s'éleve donc avec force contre ces faux Interprétes de la loy de Dieu, & contre ceux qui devoient leur reſſembler dans la ſuite de tous les ſiécles. Il les appelle des *hypocrites*, qui ſous prétexte d'une fauſſe piété envers le Seigneur, *anéantiſſoient un de ſes commandemens* ſi formel, *pour* établir leur *tradition* en ſa place. Et il appuye ce qu'il dit par un paſſage d'Iſaïe, où l'Eſprit de Dieu avoit marqué long-temps devant la véritable diſpoſition où ils ſe trouvoient lorſqu'il déclare, que *ce peuple l'honoroit des lévres, mais que leur cœur eſtoit loin de luy*, & qu'ils *l'honoroient en vain, puiſqu'ils enſeignoient des maximes & des ordonnances humaines.* Le Fils de Dieu leur fit donc connoiſtre que *le* véritable *honneur* qu'on luy rend ne conſiſte pas à l'adorer ſeulement *des lévres*, mais *du cœur*, & comme il dit autre part, en eſprit & en vérité; que c'eſt l'amour de noſtre cœur que Dieu nous demande, & que cet amour ne ſe connoiſt que par l'accompliſſement de ſes préceptes, oppoſez aux *ordonnances des hommes. Si quelqu'un garde ſa parole*, dit ſaint Jean, *l'amour de Dieu eſt vraiment parfait en luy.*

Iſai. 29. 13.

Joan. 4. 24.

1. *Joan.* 2. 5.

Après avoir confondu ſes ennemis par la force de ſa parole, par le témoignage de leur propre

Chryſoſt. ut ſupra.

conſcience, & par l'autorité d'un ancien Prophete, il les laiſſe là, dit ſaint Chryſoſtome, comme des aveugles, que leur orgueil rendoit indignes d'eſtre éclairez. Et au-lieu de leur adreſſer ſon diſcours, il ſe tourne vers *le peuple, qu'il appelle à luy*, comme eſtant plus ſimple, & plus ſuſceptible de ce qu'il vouloit leur dire. Il répond alors à ce que les Phariſiens venoient de luy demander : *Pourquoy ſes diſciples ne lavoient point leurs mains lorſqu'ils prenoient leur repas ?* Mais il les avertit auparavant de bien *écouter*, & de bien *comprendre* ce qu'il va leur dire ; leur faiſant connoiſtre par là, que ce qu'ils alloient entendre avoit beſoin de toute leur attention, pour pouvoir eſtre bien compris. Car les paroles de Dieu méritent d'eſtre écoutées avec bien plus de reſpect que celles des hommes, puiſqu'elles regardent noſtre ſalut éternel, & qu'il eſt beſoin avant toutes choſes de purifier le cœur, pour le rendre digne d'avoir ces oreilles ſimples & ſpirituelles, qui ſont neceſſaires pour entendre comme il faut, les véritez de la loy évangélique. Si donc, comme dit ſaint Chryſoſtome, ces peuples avoient témoigné tant de déférence pour écouter de faux Docteurs, qui ne leur avoient appris que des *traditions humaines, oppoſées à la loy de Dieu* ; combien devoient-ils en témoigner davantage pour JESUS-CHRIST même, qui les inſtruiſoit de la vraye ſageſſe, & qui leur donnoit des lumiéres proportionnées au temps de ſon bienheureux avenement ? Mais c'eſt l'effet malheureux que produit dans l'homme la corruption de ſon cœur ; Que *les hommes ne peuvent ſouffrir*, comme dit ſaint Paul, *la ſaine doctrine ; qu'ayant une extrême*

Chryſoſt. in Matth. hom. 52.

1. *Tim.* 2. 3. 4.

demangeaiſon d'entendre ce qui les flatte, *ils ont recours à une foule de Docteurs, propres à ſatisfaire leurs deſirs*; & qu'ainſi *fermant l'oreille à la vérité* qu'on leur enſeigne, *ils ſe tournent avec ardeur du coſté des fables* & du menſonge. C'eſt cette raiſon, qui porte le Fils de Dieu à demander à ſes auditeurs, qu'ils *écoutent & comprennent bien* ce qu'il leur doit dire dans la ſuite, de peur que cette divine ſemence ne devienne infructueuſe par leur faute.

℣. 12. juſqu'au 15. *Alors ſes diſciples s'approchant, luy dirent: Sçavez-vous bien que les Phariſiens ayant entendu ce que vous venez de dire, s'en ſont ſcandaliſez? Mais il répondit: Toute plante que mon Pére céleſte n'aura point plantée, ſera arrachée. Laiſſez-les; ce ſont des aveugles qui conduiſent des aveugles, &c.*

Ce fut ſans ſujet, comme le remarque ſaint Chryſoſtome, que *les Phariſiens ſe ſcandaliſérent* de ce que le Fils de Dieu avoit dit. Mais il ſuffiſoit que leur orgueil fût confondu par la maniére dont il avoit ſoûtenu l'obligation d'obſerver les divines ordonnances, & fait voir la vanité des ordonnances humaines, pour qu'ils ſe ſcandaliſaſſent, de ce ſcandale que JESUS-CHRIST avoit toûjours mépriſé. Car ſi c'eſtoit eſtre heureux, comme il le dit, de ne prendre point de luy un ſujet de ſcandale & de chûte; c'eſtoit au contraire un très-grand malheur d'eſtre ſcandaliſé de JESUS-CHRIST & de ſa doctrine, puiſque c'eſtoit une preuve qu'on ſe trouvoit oppoſé à la vérité qu'il annonçoit. Il y avoit donc deux eſpeces de ſcandales tout différens; l'un par lequel on eſtoit coupable de la chûte de ſon frére, & contre lequel il eſt

Matth. 11. 6.

dit dans l'Evangile : *Malheur au monde, à cauſe des ſcandales. Malheur à l'homme par qui le ſcandale arrive.* L'autre par lequel on ſe ſoulevoit contre la parole de JESUS-CHRIST, qu'on ne pouvoit ſupporter, comme eſtant cet adverſaire qui s'oppoſe à nos paſſions. Il dit du premier ; Que *ſi quelqu'un eſt un ſujet de ſcandale à l'un des moindres de ſes diſciples, il luy ſeroit plus avantageux d'eſtre précipité au fond de la mer, avec une meule de moulin attachée au coû.* Mais pour l'autre, qui le regardoit luy-même, & que l'on prenoit ſur ſon ſujet, il le traitoit d'un aveuglement criminel, & le faiſoit retomber ſur ceux, qui eſtant ſuperbes & *aveugles*, ſe ſentoient choquez de ce qui les humilioit ; & qui au-lieu de recevoir la lumiére de la vérité, la cachoient encore aux autres. *Ils eſtoient* donc, ſelon qu'il le dit, non ſeulement *des aveugles*, mais *des conducteurs d'aveugles*, qui s'entr'aidoient mutuellement à *tomber dans le précipice*, c'eſt-à-dire, & dans le dernier abyſme du crime, & dans l'enfer. C'eſt un grand malheur, dit ſaint Chryſoſtome, d'eſtre aveugle, mais c'en eſt un double & triple à celuy qui eſt aveugle, de n'avoir point de guide ſoy-même, & d'eſtre chargé cependant de ſervir de guide aux autres. C'eſt-là ce qui rempliſſoit de frayeur ce ſaint Evêque, lorſqu'il regardoit cette multitude d'aveugles, qui ſont conduits fort ſouvent par des aveugles comme eux.

Matth. 18. 7.

Ibid. 6.

Gregor. Magn. in Exec. homil. 7.

Chryſoſt. in Matt. hom. 52.

Mais rien n'eſt plus étonnant que ce qu'il ajoûte en parlant à ſes diſciples : *Toute plante que mon Pére céleſte n'aura point plantée, ſera arrachée.* Il diſoit cela à l'occaſion des Phariſiens. Et il continuë en diſant encore aux Apoſtres : *Laiſſez-les* ; c'eſt-à-dire : Laiſſez-là ces hommes qui ſont tout remplis d'or-

gueil, & qui ne ſont point du nombre de mes brebis, ni de ceux que Dieu mon Pére m'a donnez: *Quos dediſti mihi, non perdidi ex eis quemquam.* Les Apoſtres plantent auſſi dans le champ ſacré de l'Egliſe: *Ego plantavi*, diſoit autrefois ſaint Paul. Mais s'il eſt vray, comme dit le même Apoſtre, que les fidelles ſont *le champ que Dieu cultive*, les Apoſtres & leurs ſucceſſeurs ne *ſont* dans cette fonction ſi relevée, que les *coopérateurs de Dieu*, à qui ſeul il appartient de donner l'accroiſſement: *Deus autem incrementum dedit.* Il eſt donc viſible que c'eſtoit des Phariſiens mêmes, de ces Docteurs corrompus, & capables de corrompre tous les autres par leurs pernicieuſes maximes, que JESUS-CHRIST entendoit parler, lorſqu'il dit, à l'occaſion du ſcandale où ſes paroles les avoient jettez; Que *toute plante que ſon Pére céleſte n'avoit point plantée, ſeroit arrachée.* Car c'eſt de même que s'il eût dit: Tous ceux qui ſont comme des plantes étrangéres à l'égard de Dieu, en qui il n'a point planté ſon amour divin, & qu'il n'a point enracinez dans la charité, ſeront arrachez, & jettez au feu. L'orgueil de ces faux ſçavans qui vouloient paſſer pour juſtes & pour éclairez, les aveugloit tellement, qu'eſtant tout pleins des ténébres que leur jalouſie contre JESUS-CHRIST formoit en eux, non ſeulement ils ne s'appercevoient point de leur propre aveuglement, mais ils oſoient même s'établir les guides des peuples qui eſtoient dans l'ignorance de la vérité. C'eſt la raiſon principale pour laquelle le Sauveur ordonnoit à ſes Apoſtres de les abandonner comme des plantes reprouvées, ou, pour parler le langage de ſaint Paul, comme des hommes *livrez*

Joan 18. 9.
1. Cor. 3. 6.
1. Cor. 3. 9.
Chryſoſt. in Matth. hom 52. Hieron. in hunc locum. Eſtius in hunc loc.
Rom. 1. 28.

à un ſens reprouvé. Qu'attendre donc ô mon Dieu, après que vous les avez ainſi abandonnez? Et que peuvent devenir ceux qui ont mérité par leur orgueil de perdre voſtre divine lumiére? Et l'aveugle qui conduit, & l'aveugle qui eſt conduit, *tombent tous deux dans le précipice.* C'eſt la juſte punition de l'un & de l'autre; & une punition capable de faire trembler, tant ceux qui s'ingérent témérairement dans la conduite des peuples, que ceux qui méritent pour leurs péchez d'eſtre livrez à la conduite ténébreuſe de ces aveugles préſomptueux.

℣. 15. juſqu'au 21. *Pierre prenant la parole, luy dit: Expliquez-nous cette parabole. Et* JESUS *luy répondit: Quoy! eſtes-vous encore vous-mêmes ſans intelligence? Ne comprenez-vous pas, que tout ce qui entre dans la bouche deſcend dans le ventre, & eſt enſuite jetté au lieu ſecret? &c.*

Chryſoſt. ibid. ut ſuprà. Saint Jean Chryſoſtome témoigne que ſes diſciples furent eux-mêmes un peu troublez de ce que le Fils de Dieu avoit dit, Que *ce n'eſtoit pas ce qui entroit dans la bouche qui ſouilloit l'homme.* En effet cette parole pouvoit leur paroiſtre un peu ſurprenante, puiſqu'elle ſembloit contraire à la loy qu'ils avoient reçuë de Dieu, & qui défendoit aux Juifs pluſieurs viandes comme impures. Mais ils n'oſoient, dit ſaint Chryſoſtome, faire paroiſtre au Sauveur leur propre trouble. Et c'eſt pour cela qu'ils luy parlérent d'abord du ſcandale des Phariſiens, eſtant bien-aiſes de ſe ſervir de ce prétexte, pour eſtre eux-mêmes éclaircis. Cependant, comme JESUS-CHRIST ne témoigna que du mépris pour le ſcandale de ceux dont on luy parloit, Pierre qui eſtoit toûjours plus ardent que tous les

les autres, les prévint encore en cette rencontre; & il pria le Sauveur de leur *expliquer* ce qu'il avoit dit. Il fait bien connoiſtre leur inquiétude lorſqu'il traite les paroles de JESUS-CHRIST, quoique claires, de *parabole*, s'imaginant qu'elles renfermoient quelque choſe de caché. Ce fut donc auſſi une eſpece de ſcandale qui s'éleva dans le cœur des Apoſtres mêmes. Mais parce qu'en eux c'eſtoit ſeulement un effet de l'infirmité humaine, le Fils de Dieu, qui connoiſſoit parfaitement le fond de leur cœur, ſe contente de leur reprocher *leur peu d'intelligence* dans une choſe auſſi claire qu'eſtoit celle dont ils demandoient l'explication; & à l'heure même il les éclaircit, en leur diſant: *Ne comprenez-vous pas, que tout ce qui entre dans la bouche deſcend dans le ventre, &c.*

Il paroiſt viſiblement, ſelon que l'a remarqué ſaint Jean Chryſoſtome, que le Fils de Dieu parle icy de l'impureté que les Phariſiens & les Docteurs de la loy prétendoient que l'on contractoit en mangeant ſans avoir lavé ſes mains; puiſqu'après avoir déclaré les choſes qui rendent un homme impur, il conclut; Qu'*un homme ne devient* donc *point impur, pour manger, ſans avoir* auparavant *lavé ſes mains. Tout ce que Dieu a créé*, comme dit ſaint Paul, *eſt bon.* Et quoiqu'il eût défendu aux Juifs dans l'ancienne loy pluſieurs viandes comme impures, cette impureté n'eſtoit que légale; c'eſt-à-dire, qu'elles eſtoient ſeulement cenſées impures à cauſe de la défenſe de la loy, & des choſes qu'elles figuroient; mais elles ne l'eſtoient pas en elles-mêmes. Ainſi le fruit dont Eve & Adam mangérent contre le précepte du Seigneur, ne les ſouilla qu'à cauſe qu'ils violérent le commande-

Chryſoſt. in Matth. hom. 52.

verſ. 20.

1. Tim. 4. 4.

ment de leur Créateur; car ce fruit eſtoit bon par luy-même, comme eſtant la créature de Dieu. Et depuis l'établiſſement de la loy nouvelle, *on ne doit rien rejetter*, dit ſaint Paul, *de ce qui ſe mange avec action de graces.* Ce ne ſont donc pas les viandes que l'homme mange, qui le ſouillent par elle-mêmes; quoiqu'il puiſſe ſe ſouiller en les mangeant, s'il le fait avec excès, ou contre quelque précepte, ou en cauſant du ſcandale à la conſcience foible de ſes fréres, ſelon ſaint Paul. Et la raiſon que le Fils de Dieu apporte pour montrer que *ce n'eſt pas ce qui entre dans la bouche qui ſouille l'homme*, eſt celle-cy, Que *tout ce qui entre dans la bouche deſcend dans le ventre, & eſt enſuite jetté au lieu ſecret*: ou comme le marque encore plus clairement un autre Evangéliſte, Que *tout ce qui entre du dehors dans* le corps de *l'homme, ne va pas dans ſon cœur, mais dans ſon ventre, d'où ce qui eſtoit impur dans toutes les viandes, eſt jetté dans le lieu ſecret.* Il n'y a donc que *le cœur* qui ſoit le principe de l'impureté dans l'homme, ſelon que l'aſſûre JESUS-CHRIST. Car c'eſt de ce cœur comme d'une ſource empoiſonnée, que ſortent les mauvais deſirs & tous les crimes dont il fait le dénombrement; les *meurtres*, les *adultéres*, les *larcins*, *&c.*

1. Cor. 8. 9.

verſ. 17.

Marc. 7. 19.

Les hérétiques de ces derniers temps ont pris occaſion de ces paroles de JESUS-CHRIST, Que *ce n'eſt pas ce qui entre dans la bouche qui rend l'homme impur*, pour condamner de ſuperſtition l'Egliſe catholique, lorſqu'elle interdit certaines viandes à ſes enfans les jours de jeûne & d'abſtinence. Mais il paroiſt qu'ils expliquent les Ecritures *par leur propre eſprit & à leur perte*, com-

2. Petr. 1. 20. 3. 16.

me dit saint Pierre. Car jamais l'Eglise n'a prétendu interdire ces sortes de viandes comme si elles estoient impures : & elle est très-persuadée de cette vérité enseignée par le grand Apostre, Qu'*on ne doit rien rejetter de ce qui se mange avec action de graces* ; parce que toutes les créatures de Dieu sont bonnes par elles-mêmes. Ainsi lorsqu'elle nous oblige de nous abstenir en certains jours de quelques viandes ou plus délicates ou plus nourrissantes, c'est seulement pour mortifier nostre chair, & expier nos péchez par la pénitence : c'est pour nous mettre en estat de servir Dieu avec une plus grande liberté d'esprit. C'est un reméde qu'elle employe contre la concupiscence. Et quand l'homme viole en ce point les divines loix de l'Eglise, ce ne sont pas les viandes qu'il mange qui le souillent ; mais c'est son orgueil qui l'a rendu desobéïssant envers celle qui ne luy commande rien que pour son salut.

Eslins. in Marc. 7. 15.

1. Timoth. 4. 4.

℣. 21. 22. 23. 24. JESUS *estant parti de ce lieu, se retira du costé de Tyr & de Sidon ; & une femme Chananéenne qui estoit sortie de ce païs-là, s'écria en luy disant : Seigneur, fils de David, ayez pitié de moy ; ma fille est miserablement tourmentée par le démon : mais il ne luy répondit pas un* seul *mot, &c.*

L'infidélité des Pharisiens & des Docteurs de la loy, toûjours attachez à calomnier JESUS-CHRIST & à décrier sa conduite, put bien alors contribuer à le faire retirer du païs de Génézareth dans le dessein de se cacher, quoiqu'il ne le put, comme dit saint Marc. Après qu'il eut fait connoistre que les viandes ne communiquoient point d'impureté par elles-mêmes, il semble ou-

Hieron. in hunc locum. Chrysost. in Matth. hom. 53.

Marc. 7. 24.

vrir la porte aux Gentils pour s'approcher de ſa perſonne, allant même au-devant d'eux en quelque façon : de même, dit ſaint Chryſoſtome, que Pierre ayant eſté averti depuis de paſſer auſſi par-deſſus toutes ces obſervations inutiles de la loy, fut envoyé auſſi-toſt après vers Corneille qui eſtoit Gentil. Il eſt vray que ſelon les régles de ſa ſageſſe & de ſa divine œconomie, il ne devoit pas encore quitter les Juifs. Mais ſa grande charité le porta à ſe hâter de donner aux infidelles quelques rayons d'eſpérance en cette ineffable miſéricorde, dont il fit ſur eux dans la ſuite une effuſion ſi abondante.

Nous avons déja parlé des deux villes de Tyr & de Sidon, voiſines des Juifs : & l'on peut ſe ſouvenir des Chananéens, dont on a ſouvent parlé auſſi dans les explications des premiers livres du vieux Teſtament. Ces peuples avoient eſté dévouez par la juſtice de Dieu à la mort, & ils eſtoient regardez parmy les Juifs comme les plus impies de tous les hommes. Cette femme qui vient prier JESUS-CHRIST pour la guériſon de ſa fille, eſt nommée icy *Chananéenne*, parce qu'elle eſtoit de la race de Chanaan, dont le fils aîné s'appelloit Sidon : & elle eſt nommée dans ſaint Marc *Syrophénicienne*, parce qu'elle eſtoit de Phœnicie en Syrie. Il ſemble, dit ſaint Chryſoſtome, que le ſaint Evangéliſte ait deſſein de la rabbaiſſer en l'appellant *Chananéenne* ; car lorſqu'on entend ce nom, on ſe ſouvient auſſi-toſt de cette nation déteſtable, parmy laquelle toutes les loix de la nature avoient eſté renverſées. Mais il ne la nomme ainſi, continuë ce Saint, qu'afin de faire éclatter davantage le miracle de ſa foy ; puiſqu'en mê-

Gen. 10. 15.

me-temps qu'on ſe ſouvient de ces peuples ſi impies, on eſt obligé d'admirer en la perſonne de cette femme la toute-puiſſance de la grace de JESUS-CHRIST. Car on voit par ſon exemple, que ceux qui avoient eſté chaſſez autrefois de leur païs de peur qu'ils ne pervertiſſent les Juifs, ſurpaſſoient alors les Juifs mêmes, puiſqu'ils venoient à JESUS-CHRIST lorſque ces Juifs le chaſſoient du milieu d'eux, où il eſtoit de luy-même venu les trouver. Remarquez donc, dit ſaint Jérôme, que cette femme Chananéenne ſort de ſon païs pour eſtre en eſtat d'obtenir par l'ardeur de ſa foy & de ſes cris la guériſon de ſa fille. Et en cela elle pouvoit eſtre, ſelon quelques-uns, une image de l'Egliſe; puiſque lorſque JESUS-CHRIST ſe retira tout à fait de la Judée, l'Egliſe commença auſſi à oſer s'approcher de luy, eſtant ſortie elle-même de ſon païs, ſelon cette parole du Prophete: *Oubliez, ma fille, voſtre peuple & la maiſon de voſtre pére.*

Hieron. in hunc locum.

Chryſoſt. ut ſuprà. Hilar. in Matth. can. 15.

Mais que *crie* cette femme Chananéenne, & que dit-elle à JESUS-CHRIST? *Seigneur, fils de David, ayez pitié de moy.* Il paroiſt donc qu'elle a déja oublié ſon païs, & renoncé aux ſuperſtitions de ſon peuple, lorſqu'elle l'appelle ſon *Seigneur*, & qu'elle le conſidére comme ce *fils de David*, promis autrefois par les Prophetes, & attendu depuis ſi long-temps par les Juifs comme le Sauveur des hommes. Ainſi elle ne parle plus en Chananéenne, mais en vraye Iſraëlite ſelon l'eſprit. Elle luy dit avec une humilité & une confiance admirable: *Ayez pitié de moy*, ayez pitié d'une mére accablée d'affliction, & qui ſentant vivement le mal de ſa fille, lorſque ſa fille eſt el-

Hieron.

Chryſoſt.

le-même ſans ſentiment, s'adreſſe à vous comme au *Seigneur* & au maiſtre de la nature, & comme à celuy qui eſtant *fils de David*, eſt tout rempli de miſéricorde pour les pécheurs & pour les perſonnes affligées.

Après qu'elle a expoſé tout ſimplement à JESUS-CHRIST le mal de ſa fille, qui *eſtoit miſérablement tourmentée par le démon*, ſans rien ajoûter, & ſans prétendre obliger le ſouverain Médecin d'aller la trouver dans ſa maiſon, *il ne luy répondit pas un ſeul mot.* Mais quelle eſt donc, s'écrie ſaint Jean Chryſoſtome, cette conduite ſi ſurprenante du Fils de Dieu? Quand les Juifs faiſoient paroiſtre la derniére ingratitude à ſon égard; quand ils proféroient des blaſphêmes contre luy, ou qu'ils le tentoient pour le ſurprendre, il ne les abandonnoit pas; & il travailloit au contraire à les convaincre par la force de ſes paroles, & à les attirer à luy par ſes exhortations. Mais lorſqu'une femme ſans avoir eſté élevée dans la connoiſſance de la loy & des Prophetes, fait paroiſtre un ſi grand reſpect pour ſa perſonne, & luy adreſſe ſa priére avec une ſi grande ferveur, il ne daigne pas luy répondre. Qui n'eût pas eſté, ajoûte le même Saint, ſcandaliſé d'une conduite ſi contraire à la réputation qu'il avoit de parcourir tous les bourgs & tous les villages pour y guérir les malades? Peut-eſtre auſſi que beaucoup de ceux qui eſtoient preſens en furent choquez. Au moins il paroiſt que les diſciples du Sauveur s'en troublérent, lorſqu'ils dirent à JESUS-CHRIST de *la renvoyer*, en luy accordant ce qu'elle vouloit, *parce qu'elle crioit après eux*; c'eſt-à-dire, parce qu'ils trouvoient de la dureté à refuſer d'écouter

les cris d'une mére plongée dans l'affliction.

Mais ils ne comprenoient pas le myſtére de la conduite du Sauveur du monde, qui connoiſſoit la foy vive qu'il avoit luy-même inſpirée dans le cœur de cette femme, & qui vouloit propoſer ce grand exemple pour la confuſion de tous ceux qui le voyoient. Il répond donc aux Apoſtres qui le preſſoient de les délivrer de l'importunité de ſes cris; mais il répond d'une maniére capable de la troubler tout à fait: *Je n'ay eſté envoyé*, dit-il, *qu'aux brebis de la maiſon d'Iſraël qui ſe ſont perduës.* Ce n'eſtoit donc pas, comme le remarque ſaint Jérôme, par un eſprit de Phariſien & de Docteur de la loy qu'il refuſoit cette femme; mais pour ne paroiſtre pas agir contre l'ordre qu'il avoit luy-même donné aux Apoſtres, de *n'aller point vers les Gentils.* Car quoiqu'il fût au-deſſus des loix, eſtant le ſuprême légiſlateur, il ne vouloit pas donner de prétexte à ſes calomniateurs pour l'accuſer, & il réſervoit proprement le ſalut des nations au temps de ſa réſurrection. Il *n'eſtoit* donc *envoyé qu'aux brebis de la maiſon d'Iſraël*; c'eſt-à-dire, que ſelon l'ancienne promeſſe faite à Abraham & à David, il eſtoit premiérement envoyé à Iſraël; & que ce ne devoit eſtre qu'au refus des Juifs que l'Evangile ſeroit prêché aux nations par un effet de la miſéricorde toute gratuite du Seigneur. Auſſi ſaint Paul dit de JESUS-CHRIST, Qu'*il a eſté le miniſtre* de l'Evangile *à l'égard du peuple circoncis, pour confirmer la vérité des promeſſes de Dieu faites à leurs péres.* Et en effet il *ne s'eſt acquitté perſonellement* de ce miniſtére qu'envers les ſeuls Juifs, ayant réſervé de convertir les Gentils par ſes Apoſtres après ſa ré-

Hieron. in hunc locum.

ſurrection. L'Evangile dit que ces brebis de la maiſon d'Iſraël *eſtoient perduës* : car quoique ce fût le peuple de Dieu, conſacré particuliérement à ſon ſervice, ils ne pouvoient néanmoins eſpérer aucun ſalut qu'en vertu de la rédemption que leur devoit mériter le Fils de Dieu fait homme, & mourant pour ſauver les hommes.

℣. 25. 26. 27. 28. *Mais elle s'approcha de luy en diſant : Seigneur, aſſiſtez-moy. Il luy répondit : Il n'eſt pas juſte de prendre le pain des enfans & de le donner aux chiens. Elle répliqua : Il eſt vray, Seigneur ; mais les petits chiens mangent au moins des miettes qui tombent de la table de leurs maiſtres, &c.*

Le ſeul ſilence de JESUS-CHRIST eût paru capable de jetter la Chananéenne dans le découragement. Mais la réponſe qu'il avoit faite aux Apoſtres lorſqu'ils le prioient pour elle, ſembloit devoir luy oſter toute eſpérance d'obtenir ce qu'elle vouloit. Cependant elle ne s'abbattit point ; & bien loin de ſe ralentir dans ſon ardeur, elle inſiſta davantage pour fléchir celuy qu'elle regardoit comme tout-puiſſant & tout rempli de bonté. Et en cela elle condamnoit dès lors noſtre lâcheté, qui nous porte, dit ſaint Chryſoſtome, à quitter noſtre priére dès que nous n'en obtenons pas l'effet : au-lieu qu'il eſt neceſſaire de prier avec d'autant plus d'ardeur que Dieu différe à nous exaucer. Elle *crioit* donc d'abord *derriére* les Apoſtres, ſelon l'expreſſion du texte ſacré. Mais lorſqu'il ſembloit que le refus de JESUS-CHRIST l'auroit dû porter à s'en éloigner, elle *s'en approche* au contraire davantage ; & faiſant paroiſtre, continuë ce Pére, une ſainte impudence, après

Chryſoſt. ut ſupr.

même que les Apoſtres avoient eſté rebutez, elle le preſſoit elle-même par de nouvelles inſtances. Elle *l'adore* en ſe proſternant, & luy dit: *Seigneur, aſſiſtez-moy*. Elle ne dit pas, ſelon la remarque du même Saint: *Ayez pitié de ma fille*: mais elle dit à celuy qui connoiſſoit le tourment intérieur qu'elle ſouffroit à cauſe de cette fille: *Aſſiſtez-moy*. Car elle ne ſe ſéparoit point de celle qu'elle aimoit uniquement, & dont la guériſon devoit eſtre en quelque ſorte la ſienne propre. Mais quoy donc! dit encore ſaint Chryſoſtome en s'adreſſant à cette femme, n'avez-vous pas entendu la déclaration que JESUS-CHRIST vient de faire, Qu'il *n'a eſté envoyé qu'aux brebis perduës de la maiſon d'Iſraël?* Il eſt vray, répond la Chananéenne: mais il eſt le maiſtre & le Seigneur ſouverain. Il peut s'il le veut, uſer de miſéricorde & faire ce qu'il luy plaiſt.

Cependant la foy ſi vive de cette femme n'eſtoit pas encore aſſez éprouvée, ni aſſez connuë de ceux qui eſtoient preſens. Et celuy qui la ſouſtenoit intérieurement d'une maniére ſi miraculeuſe, la rebute de nouveau avec d'autant plus de dureté en apparence, qu'elle le prioit avec plus d'humilité. *Il n'eſt pas juſte*, luy dit-il, *de prendre le pain des enfans & de le donner aux chiens*. Il n'appelle plus comme auparavant, les Juifs des *brebis*, mais les *enfans*; & il la met elle-même au rang des *chiens*. C'en eſtoit aſſez pour la jetter dans le deſeſpoir: mais le Fils de Dieu proportionnoit ſes épreuves à la fermeté de ſa foy. Les Juifs eſtoient donc regardez alors comme les *enfans*, à cauſe du ſoin tout particulier que Dieu avoit pris de leur conduite comme leur pére; &

les Gentils au contraire comme *des chiens*, à cauſe de l'impureté de leurs mœurs, & de l'impudence avec laquelle ils ſe proſtituoient à l'idolatrie. Mais cette femme, dont l'eſprit eſtoit auſſi éclairé que le cœur eſtoit embraſé, au-lieu de s'abbattre lorſqu'elle ſe voit traitée ſi indignement, trouve enfin dans les paroles de JESUS-CHRIST quelque outrageantes qu'elles paroiſſent, dequoy le forcer en quelque façon à luy faire miſéricorde. *Il eſt vray*, dit-elle, qu'on *ne doit pas prendre le pain des enfans pour le donner aux chiens*; c'eſt-à-dire, que les graces & les faveurs deſtinées à Iſraël, appellé dans l'Ecriture
Exod. 4. 22. le fils aîné du Seigneur: *Filius meus primogenitus Iſraël*, ne devoient pas eſtre prodiguées à des profanes. *Mais les petits chiens*, continuë-t-elle, *mangent au moins des miettes qui tombent de la table de leurs maiſtres*; c'eſt-à-dire: Je ſçay bien que
Hieron. in hunc locum. je ne mérite point de manger le pain des enfans, ni d'eſtre nourrie à la table avec le Pére; mais je ſeray très-contente de manger leurs reſtes avec les petits chiens de la maiſon, à qui on ne peut
Chryſoſt. ut ſupr. les refuſer. Loin donc de porter envie aux Juifs qu'elle voyoit préférez à ſoy d'une maniére ſi humiliante, elle entra parfaitement dans tout ce que JESUS-CHRIST luy diſoit. Il avoit dit qu'il *n'eſtoit pas juſte* de prendre le pain des autres pour le luy donner: & elle témoigne qu'il y auroit eu en effet de l'injuſtice à le faire. Il avoit nommé les Juifs *les enfans*; & elle les nomme ſes *maiſtres*. Il l'avoit miſe au rang des *chiens*; & elle déclare quelle eſt la condition & la nourriture de ces chiens, au nombre deſquels elle veut bien eſtre miſe. Que l'on compare, dit ſaint Chry-

ſoſtome, l'humilité ſi profonde de cette femme, avec la vaine préſomption des Juifs. Ils répondoient inſolemment au Sauveur : *Nous ſommes de la race d'Abraham, & jamais nous n'avons eſté eſclaves de perſonne. Nous avons tous Dieu pour pére.* Celle-cy ne réſiſte point à JESUS-CHRIST lorſqu'il ſembloit luy donner un nom très-injurieux. Elle l'avouë, en ſe mettant ſous les pieds des Juifs comme une *chienne.* Et elle mérite par ce prodigieux abbaiſſement, d'eſtre élevée au rang des *enfans* ; au-lieu qu'ils furent depuis eux-mêmes mis au rang des chiens ; tant il eſt vray, dit ſaint Jérôme, que la foy a la vertu de produire des changemens merveilleux dans le cœur des hommes : *O mira rerum converſio ! Iſraël, quondam filius, nos canes. Pro diverſitate fidei, ordo nominum commutatur.*

Joan. 8. 33. 41.

Hier. in hunc loc.

Comme JESUS-CHRIST n'avoit eu aucun deſſein de l'outrager en luy parlant ſi durement, mais plutoſt de découvrir aux yeux des hommes le treſor d'humilité & de foy qui eſtoit caché au fond de ſon cœur ; il n'eut pas plutoſt entendu ſa réponſe, qu'il témoigna par une exclamation, combien ſa foy la rendit digne d'obtenir ce qu'elle vouloit : *O femme !* luy dit-il, *voſtre foy eſt grande ; qu'il vous ſoit fait comme vous le deſirez.* Ce fut donc à la *grandeur* de ſa *foy* que la ſanté de ſa fille fut accordée ; puiſque l'Evangile ajoûte, Que cette *fille fut guérie à l'heure même.* Et c'eſt ainſi que la foy de l'Egliſe, figurée par cette femme, a ſouvent la force d'obtenir de Dieu la converſion de ſes enfans, lorſqu'ils paroiſſent eux-mêmes comme inſenſibles à leur ſalut. Ce ſont les *cris* de cette mére toute pleine de charité &

Chryſoſt.

de foy, & tirée du milieu des infidelles, qui font une ſainte violence à celuy qui veut eſtre importuné, & qui n'accorde ordinairement ſes graces qu'à une priére ardente & perſévérante. Saint Auguſtin dit que les deux guériſons miraculeuſes que fit JESUS-CHRIST en la perſonne de cette fille, & en la perſonne du ſerviteur du Centenier, ſans aller luy-même les trouver dans leur maiſon, figuroit que les nations ſeroient ſauvées par la vertu de ſa parole, ſans eſtre honorées de ſa viſite, comme les Juifs.

Auguſt. quæſt. Evangel. lib. 1. quæſt. 18.

℣. 29. 30. 31. JESUS *ayant quitté ce lieu, vint le long de la mer de Galilée : & eſtant monté ſur une montagne, il s'y aſſit. Alors de grandes troupes de peuple le vinrent trouver, ayant avec eux des muets, des aveugles, des boiteux, &c.*

Hieron. in hunc locum.

JESUS-CHRIST après avoir fait ſentir ſa miſéricorde à la fille de la femme Chananéenne, revient vers la mer de Galilée trouver les Juifs : car c'eſtoit à eux qu'il eſtoit principalement envoyé. Et comme un aigle qui excite ſes petits aiglons à voler, *il monte ſur une montagne*, pour élever peu à peu les peuples vers luy : *Quaſi avis teneros fœtus provocet ad volandum.* Ce fut-là que lorſqu'il *ſe fut aſſis*, une grande multitude de perſonnes vinrent le trouver avec toutes ſortes de malades, qu'ils conduiſoient, dit ſaint Jérôme, ou qu'ils portoient même à cauſe de leurs différentes infirmitez. Plût à Dieu que preſentement les peuples fidelles le regardaſſent dans le ciel à la droite de ſon Pére, comme aſſis *ſur la montagne*, c'eſt-à-dire, comme élevé au-deſſus de tout par ſa ſouveraine puiſſance, & qu'ils s'approchaſſent de luy, à l'exemple de ces peuples, par une

foy vive, pour eſtre guéris par ce médecin ſuprême des différentes maladies de leurs ames : car, comme dit ſaint Auguſtin, & ces *muets*, & ces *aveugles*, & ces *ſourds*, & ces *boiteux*, nous figuroient ceux qui l'eſtant ſpirituellement, ont beſoin que Dieu par ſa bonté toute gratuite deſlie la langue des uns, afin qu'ils louent le Seigneur, & qu'ils confeſſent la foy véritable ; qu'il ouvre les yeux des autres, pour leur donner l'intelligence ; qu'il faſſe marcher droit les *boiteux* dans la voye de leur ſalut, en leur faiſant accomplir fidellement ſes divins préceptes ; & qu'il rende l'ouïe aux ſourds, en amolliſſant la dureté de leur cœur, & guériſſant leur inſenſibilité. *Auguſt. ut ſupr.*

℣. 32. juſqu'au 39. *Or* JESUS *ayant appellé ſes diſciples, leur dit : J'ay compaſſion de ce peuple, parce qu'il y a déja trois jours qu'ils demeurent continuellement avec moy, & ils n'ont rien à manger : & je ne veux pas les renvoyer ſans avoir mangé, de peur qu'ils ne tombent en défaillance ſur le chemin, &c.*

JESUS-CHRIST en cette occaſion, comme en l'autre dont il eſt parlé au chapitre précédent, veut nourrir, dit ſaint Jérôme, ceux qu'il a guéris : & il leur oſte premiérement leurs infirmitez, afin de donner de la nourriture à ceux qu'il a rendu ſains : *Priùs aufert debilitates, ut poſteà ſanis offerat cibos.* Il *appelle ſes diſciples*, & leur communique ce qu'il veut faire ; ſoit pour enſeigner aux Paſteurs par ſon exemple, comme dit le même Pére, à conférer avec ceux qui leur ſont ſoumis touchant les deſſeins qu'ils ont à prendre ; ſoit pour donner lieu à ſes diſciples par cet entretien familier qu'il a avec eux, de mieux com- *Hieron. in hunc locum. Matth. 14. 14. &c.*

prendre la grandeur de ce miracle qu'il devoit faire, en conſidérant qu'ils manquoient de pain pour nourrir une ſi grande multitude de perſonnes dans le deſert. JESUS-CHRIST *a compaſſion de ces peuples*, à cauſe de cette *perſévérance* avec laquelle ils s'attachoient à le ſuivre pour eſtre guéris, & pour entendre ſes inſtructions, ſans ſonger même à leur nourriture : car *ceux*, comme il dit ailleurs, *qui ont faim, & qui ont ſoif de la juſtice, ſont* dignes d'eſtre *raſſaſiez*. Et il *ne veut pas les renvoyer ſans qu'ils ayent mangé, de peur qu'ils ne tombent en défaillance ſur le chemin :* ce qui figuroit, ſelon que l'explique encore ſaint Jérôme, que celuy-là eſt en danger de périr, qui marche & qui ſe haſte d'arriver au ciel, comme au lieu de ſon repos, ſans avoir ſoin de ſe nourrir *dans le chemin* du pain céleſte : *Periclitatur ergo, qui ſine cœleſti pane ad optatam manſionem pervenire feſtinat.*

Matth. 5. 6.

Hilar. in Matth. can. 15.

Ce miracle eſtant preſque la même choſe que celuy qu'on a déja expliqué, il ſuffit de remarquer avec ſaint Hilaire & ſaint Jérôme, quelques petites différences de l'un & de l'autre. Là il eſt marqué, Que ce furent les diſciples qui dirent à JESUS-CHRIST, que *le lieu eſtoit deſert*, &c. Icy c'eſt JESUS luy-même qui appelle ſes diſciples, & qui leur témoigne la compaſſion qu'il a de ces peuples. Là il n'y avoit que cinq pains & deux poiſſons : icy il y a ſept pains & quelques petits poiſſons. Là le peuple s'aſſit ſur l'herbe ; icy ſur la terre. Là il ſe trouva cinq mille hommes ; & icy quatre mille. Là on remplit douze paniers des morceaux qui eſtoient reſtez ; icy on en remplit ſept corbeilles. Il eſt étonnant que

les Apoſtres qui avoient déja eſté témoins du miracle que le Sauveur avoit fait dans le deſert, pour nourrir cinq mille hommes de cinq pains & de deux poiſſons, paroiſſent encore ſi foibles, & ſemblent en avoir perdu tout le ſouvenir, lorſqu'ils témoignent l'impuiſſance où ils eſtoient de trouver aſſez de pain pour *raſſaſier une ſi grande multitude.* Mais leur exemple nous doit convaincre, que les miracles n'ont point la force d'augmenter la foy, ſi l'auteur même de ces œuvres merveilleuſes, n'agit d'une maniére encore plus admirable ſur le cœur des hommes. D'ailleurs, ils avoient auſſi raiſon d'enviſager la nourriture de tous ces peuples, comme une choſe qui leur eſtoit impoſſible, en ſe regardant ſeulement eux-mêmes. C'eſt pourquoy JESUS-CHRIST tira de la foibleſſe de ſes Apoſtres, ſa propre gloire; puiſqu'il fit éclatter d'autant plus viſiblement ſa toute-puiſſance dans ce miracle, que ces diſciples encore imparfaits marquoient plus ouvertement leur peu de foy & leur impuiſſance, par la conſidération de ce lieu tout à fait deſert, & de cette grande multitude qu'il falloit nourrir : *Unde nobis in deſerto panes tantos, ut ſaturemus turbam tantam?* Mais le Sauveur en faiſant ce miracle donne une preuve extraordinaire de ſa bonté, auſſi-bien que de ſa puiſſance; puiſqu'il *eſt touché de compaſſion* pour ces peuples lorſqu'ils ſembloient s'oublier eux-mêmes, & qu'il n'attend pas comme l'autre fois, qu'on luy demande qu'il les nourriſſe, ou qu'il les renvoye; mais que de luy-même il les prévient, & témoigne eſtre réſolu de récompenſer leur grande *perſévérance.* Heureuſes les ames, qui attachées à ſuivre par tout JESUS-

CHRIST, juſques dans les lieux deſerts & ſur les montagnes, & remettant au Seigneur, comme dit le prophete Roy, tout le ſoin de ce qui les regarde, méritent qu'il s'intéreſſe à les nourrir intérieurement du pain de ſa vérité & de ſa grace, & à leur donner auſſi comme par-deſſus, ce qui leur eſt neceſſaire pour le ſouſtien de la vie preſente ! *Jacta ſuper Dominum curam tuam : & ipſe te enutriet.*

Pſalm. 54. 23.

Dans l'un de ces deux miracles *il reſte douze paniers de morceaux de pain* ; quoiqu'il n'y eût que cinq pains pour cinq mille hommes. Et dans celuy-cy, quoiqu'il y eût ſept pains, & que ceux qui en furent raſſaſiez ne ſe trouvaſſent qu'au nombre de quatre mille, il ne reſte que ſept corbeilles pleines de morceaux. La raiſon qu'en rend ſaint Jean Chryſoſtome, eſt que ces corbeilles pouvoient contenir davantage que les paniers ; ou que le Seigneur vouloit empêcher que l'égalité des meſures ne confondît ces deux différens miracles, & ne fiſt perdre le ſouvenir de l'un d'entr'eux ; ou qu'enfin ayant égalé dans l'un le nombre des corbeilles pleines de morceaux qui reſtérent, à celuy des Apoſtres, & dans l'autre, le nombre des paniers remplis des mêmes morceaux, à celuy des pains qu'on luy preſente, il voulut faire connoiſtre encore par là, avec quelle facilité & quelle juſteſſe il pouvoit diverſifier, comme il luy plaiſoit, les effets de ſa divine vertu. Mais ſaint Hilaire témoigne que ce qu'on vit arriver alors, quand il reſta ſept corbeilles pleines de morceaux de pain, après que le peuple eut eſté parfaitement raſſaſié, nous eſtoit une figure excellente, qui exprimoit admirablement la ſurabondance

Chryſoſt. in Matth. hom. 54.

Hilar. in Matth. can. 15.

ſurabondance des ſept dons du Saint-Eſprit, & cette ſource inépuiſable de treſors ſpirituels, qui ſemble s'augmenter à noſtre égard à meſure qu'elle ſe répand avec une profuſion plus abondante: *Quod ſeptem ſportæ replentur, redundans & multiplicata ſeptiformis ſpiritus copia indicatur, cui quod largiatur exuberat; ſitque, ſaturatis nobis, ditior ſemper & plenior.*

℣. 39. JESUS *ayant enſuite renvoyé le peuple, il monta ſur une barque, & paſſa au païs de Magédan.*

Celuy qui eſtoit venu dans le monde pour s'humilier & s'anéantir aux yeux des hommes, leur donnoit par toute ſa conduite l'exemple de cette profonde humilité, qu'ils devoient principalement imiter en luy. Car s'il faiſoit des prodiges, c'eſtoit par neceſſité & par bonté pour ces peuples, qu'il eſtoit juſte qu'il nourrît lorſqu'ils quittoient tout pour luy: c'eſtoit afin d'établir par ces ſignes extraordinaires la vérité de ſa miſſion & ſa divine vertu. Ces miracles n'eſtoient donc pas ce qu'il propoſoit aux hommes, comme un ſujet d'imitation; quoiqu'il blamât les Apoſtres de n'avoir pas même de la foy autant qu'un grain de ſénevé, qui auroit eſté capable de tranſporter les montagnes. Mais ce qu'il leur propoſoit eſtoit cet éloignement de toute gloire qu'il faiſoit paroiſtre après ſes œuvres les plus éclattantes. *Il renvoye* donc *le peuple* auſſi-toſt après qu'il l'a nourri d'une maniére ſi miraculeuſe, tant pour leur apprendre à ſe paſſer de la vûë de ſa preſence corporelle, & à élever leurs cœurs juſqu'à ſa divinité cachée ſous les voiles de ſon corps mortel; que pour leur montrer l'exemple d'éviter avec

grand ſoin les ſujets de vaine gloire. Il eſt vray qu'il ne craignoit pas ces mouvemens pour luy-même, eſtant véritablement par ſa nature divine le Dieu de gloire : mais il formoit peu à peu par ſon exemple le corps myſtique de ſon Egliſe, dont les fidelles ſont les membres & luy le chef. Ainſi s'éloignant du lieu où il avoit fait ce grand miracle de la multiplication des pains, & quittant ces peuples, qui ſongeoient peut-eſtre, comme en une autre occaſion, à luy procurer une élévation temporelle, *il monta ſur une barque*, & ſe retira *vers Magédan*, ou, ſelon ſaint Marc, *vers Dalmanutha* ; c'eſt-à-dire, comme l'expliquent quelques Interpretes, ſur les confins de ces deux villes, dont le territoire eſtoit proche l'un de l'autre.

Joan. 6. 15. Marc. 8. 10. Tirin in hunc loc.

CHAPITRE XVI.

Marc. 8. 11.

1. ALors les Phariſiens & les Sadducéens vinrent à luy pour le tenter, & le priérent de leur faire voir quelque prodige dans // le ciel.

1. ET acceſſerunt ad eum Phariſæi & Sadducæi tentantes : & rogaverunt eum ut ſignum de cælo oſtenderet eis.

Luc. 12. 54.

2. Mais il leur répondit : Le ſoir vous dites : Il fera beau, parce que le ciel eſt rouge :

2. At ille reſpondens, ait illis : Facto veſpere dicitis : Serenum erit, rubicundum eſt enim cælum ;

3. & le matin *vous dites* : Il y aura aujourd'huy de l'orage,

3. & mane : Hodie tempeſtas, rutilat

1. *aut.* l'air.

enim triſte cælum.

parce que le ciel eſt ſombre & rougeaſtre.

4. Faciem ergo cæli dijudicare noſtis: ſigna autem temporum non poteſtis ſcire? Generatio mala & adultera ſignum quærit: & ſignum non dabitur ei, niſi ſignum Jonæ prophetæ: & relictis illis, abiit.

4. // Vous ſçavez donc reconnoiſtre ce que préſagent les diverſes apparences du ciel, & vous ne ſçavez point diſcerner les ſignes des temps *que Dieu a marquez?* Cette nation corrompuë & adultére demande un prodige, & il ne luy ſera point donné d'autre prodige que celuy du prophete Jonas: & les laiſſant il s'en alla. *Suprà 12. 39. Jon. 2. 2.*

5. Et cùm veniſſent diſcipuli ejus trans fretum, obliti ſunt panes accipere.

5. Or ſes diſciples eſtant paſſez au-delà de l'eau, avoient oublié de prendre des pains.

6. Qui dixit illis: Intuemini, & cavete à fermento Phariſæorum & Sadducæorum.

6. Et JESUS leur dit: Ayez ſoin de vous garder du levain des Phariſiens & des Sadducéens. *Marc. 8. 15. Luc. 12. 1.*

7. At illi cogitabant intra ſe, dicentes: Quia panes non accepimus.

7. Mais ils penſoient & diſoient entr'eux: // C'eſt parce que nous n'avons point pris de pains.

8. Sciens autem Jeſus, dixit: Quid cogitatis intra vos, modicæ fidei, quia panes non habetis?

8. Ce que JESUS connoiſſant, il leur dit: Hommes de peu de foy, pourquoy vous entretenez-vous enſemble de ce que vous n'avez point pris de pains?

4. gr. Hypocrites.

7. *autr.* Nous n'avons point pris de pains. *Expl.* Quia panes non accepimus. Phraſis græca, imò & hebraica, in qua, *quia* redundat.

Supra 14. 17. Joan. 6. 9.

9. Ne comprenez-vous point encore & ne vous ſouvient-il point que cinq pains ont ſuffi pour cinq mille hommes, & combien vous en avez remporté de paniers ?

9. Nondum intelligitis neque recordamini quinque panum in quinque millia hominum, & quot cophinos ſumſiſtis ?

Supra 15. 34.

10. & que ſept pains ont ſuffi pour quatre mille hommes, & combien vous en avez remporté de corbeilles ?

10. neque ſeptem panum in quatuor millia hominum, & quot ſportas ſumſiſtis ?

11. Comment ne comprenez-vous point que ce n'eſt pas du pain *dont je vous parlois*, *lorſ*que je vous ay dit de vous garder du levain des Phariſiens & des Sadducéens?

11. Quare non intelligitis, quia non de pane dixi vobis : Cavete à fermento Phariſæorum & Sadducæorum ?

12. Alors ils comprirent qu'il ne leur avoit pas dit de ſe garder du levain qu'on met dans le pain ; mais de la doctrine des Phariſiens & des Sadducéens.

12. Tunc intellexerunt, quia non dixerit cavendum à fermento panum ; ſed à doctrina Phariſæorum & Sadducæorum.

Marc. 8. 27. † Chaire de ſaint Pierre. S. Pierre & ſaint Paul.

13. † JESUS eſtant venu aux environs de Céſarée de Philippe, interrogea ſes diſciples, & leur dit : // Que diſent les hommes ? Qui diſent-ils qu'eſt le Fils de l'homme ?

13. Venit autem Jeſus in partes Cæſareæ Philippi : & interrogabat diſcipulos ſuos, dicens : Quem dicunt homines eſſe Filium hominis ?

Marc. 8. 28. Luc. 9. 19.

14. Ils luy répondirent : Les uns diſent *que c'eſt* Jean Baptiſte, les autres Elie, les autres Jérémie, ou quelqu'un des Prophetes.

14. At illi dixerunt : Alii Joannem Baptiſtam, alii autem Eliam, alii verò Jeremiam, aut unum ex Prophetis.

13. gr. Qui diſent les hommes que je ſuis, moy Fils de l'homme ?

15. Dicit illis Jesus : Vos autem quem me esse dicitis ?

15. JESUS leur dit : Et vous autres, qui dites-vous que je suis ?

16. Respondens Simon Petrus, dixit : Tu es Christus, Filius Dei vivi.

16. Simon Pierre prenant la parole, luy dit : Vous estes le CHRIST, Fils du Dieu vivant.

Joan. 6. 70.

17. Respondens autem Jesus, dixit ei : Beatus es Simon Bar-Jona : quia caro & sanguis non revelavit tibi, sed Pater meus qui in cælis est.

17. JESUS luy répondit : Vous estes bienheureux, Simon fils de Jean, parce que ce n'est point la chair & le sang qui vous ont révélé cecy, mais mon Pére qui est dans les cieux.

18. Et ego dico tibi, quia tu es Petrus, & super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, & portæ inferi non prævalebunt adversus eam.

18. Et moy aussi je vous dis que vous estes Pierre, & que sur cette pierre je bastiray mon Eglise ; & les portes d'enfer ne prévaudront point contr'elle.

Joan. 1. 42.

19. Et tibi dabo claves regni cælorum : & quodcumque ligaveris super terram, erit ligatum & in cælis : & quodcumque solveris super terram, erit solutum & in cælis.

19. Et je vous donneray les clefs du royaume des cieux ; & tout ce que vous lierez sur la terre sera aussi lié dans les cieux ; & tout ce que vous deslierez sur la terre, sera aussi deslié dans les cieux ¶.

Isai. 22. 22. Joan. 20. 23.

20. Tunc præcepit discipulis suis, ut nemini dicerent quia ipse esset Jesus Christus.

20. En même-temps il commanda à ses disciples de ne dire à personne qu'il fût JESUS le CHRIST.

21. Exinde cœpit Jesus ostendere discipulis suis, quia opor-

21. Dès lors JESUS commença à découvrir à ses disciples, qu'il falloit qu'il allât

à Jéruſalem ; qu'il y ſouffrît beaucoup de la part des // Sénateurs, des Scribes & des Princes des Preſtres; qu'il y fût mis à mort; & qu'il reſſuſcitât le troiſiéme jour.

tèret eum ire Jeroſolymam, & multa pati à Senioribus & Scribis, & Principibus Sacerdotum, & occîdi, & tertiâ die reſurgere.

22. // Et Pierre le prenant à part commença à le reprendre, en luy diſant : A Dieu ne plaiſe, Seigneur, cela ne vous arrivera point.

22. Et aſſumens eum Petrus, cœpit increpare illum, dicens: Abſit à te, Domine, non erit tibi hoc.

Marc. 8. 33. 23. Mais JESUS ſe retournant, dit à Pierre: // Retirez-vous de moy, ſatan, vous m'eſtes à ſcandale, parce que vous n'avez point de gouſt pour les choſes de Dieu, mais pour les choſes // de la terre.

23. Qui converſus, dixit Petro : Vade poſt me, ſatana, ſcandalum es mihi, quia non ſapis ea quæ Dei ſunt, ſed ea quæ hominum.

Suprà 10. 38. Luc. 9. 23. 14. 27 † Un S. Martyr Pontife. *Luc. 17. 33. Joan. 12. 25.* 24. Alors † JESUS dit à ſes diſciples: Si quelqu'un veut venir après moy, qu'il renonce à ſoy-même, & qu'il ſe charge de ſa croix, & me ſuive.

24. Tunc Jeſus dixit diſcipulis ſuis : Si quis vult poſt me venire, abneget ſemetipſum & tollat crucem ſuam, & ſequatur me.

25. // Car celuy qui voudra ſauver ſa vie, la perdra; & celuy qui perdra ſa vie pour l'amour de moy, la retrouvera.

25. Qui enim voluerit animam ſuam ſalvam facere perdet eam: qui autem perdiderit animam ſuam propter me, inveniet eam.

21. *l.* Anciens.

22. *autr.* Et Pierre l'embraſſant ou le prenant avec la main. *Grot. Janſen.*

23. *l.* Allez après moy.

Ibid. *l.* des hommes.

25. expl. *Il y a par tout icy le mot d'ame*, qui voudra ſauver ſon ame, &c. *Mais ce mot, ſelon la phraſe hébraïque, ſignifie la perſonne même, comme il paroiſt par ſaint Luc 17. 33. & ce que dit* JESUS-CHRIST *eſt fondé ſur ces deux manières de ſe ſauver & de ſe perdre : l'une temporelle & l'autre éternelle.*

26. Quid enim prodeſt homini, ſi mundum univerſum lucretur, animæ verò ſuæ detrimentum patiatur? Aut quam dabit homo commutationem pro anima ſua?

26. Et que ſerviroit-il à un homme de gagner tout le monde, & de perdre ſon ame? Ou par quel échange l'homme pourra-t-il racheter ſon ame *après qu'il l'aura perduë?*

27. Filius enim hominis venturus eſt in gloria Patris ſui cum Angelis ſuis: & tunc reddet unicuique ſecundùm opera ejus.

27. Car le Fils de l'homme doit venir dans la gloire de ſon Pére avec ſes Anges; & alors il rendra à chacun ſelon ſes œuvres. *Act. 17. 31. Rom. 2. 6.*

28. Amen dico vobis, ſunt quidam de hîc ſtantibus, qui non guſtabunt mortem, donec videant Filium hominis venientem in regno ſuo.

28. Je vous dis en vérité, qu'il y en a quelques-uns de ceux qui ſont icy qui // n'éprouveront point la mort, qu'ils n'ayent vû le Fils de l'homme venir en ſon regne. *Marc. 8. 39. Luc. 9. 27.*

28. *l.* ne gouſteront point.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 5. *Alors les Phariſiens & les Sadducéens vinrent à luy pour le tenter, & le priérent de leur faire voir quelque prodige dans le ciel. Mais il leur répondit: Le ſoir vous dites: Il fera beau, parce que le ciel eſt rouge, &c.*

On peut voir auparavant dans les explications du douziéme chapitre, ce qu'on y a déja dit ſur une demande ſemblable des Phariſiens & des Docteurs de la loy, & ſur le prodige de Jonas. *Matt. 12. 38. &c.*

On peut ſeulement remarquer icy, qu'encore que les *Phariſiens*, & les Sadducéens compoſaſſent deux différentes ſectes directement oppoſées l'une à l'autre, elles s'uniſſoient enſemble contre JESUS-CHRIST, par un mouvement de l'eſprit d'erreur qui les poſſedoit également. Et c'eſt, comme dit un Interprete, le génie qu'on peut remarquer encore aujourd'huy dans toutes les différentes ſociétez des hérétiques, qui bien que ſouvent diviſées entr'elles, ſont toûjours preſtes à s'unir contre l'Egliſe. Car le démon qui eſt par luy-même un eſprit de diviſion, ſemble réünir alors toutes ſes forces contre l'unité & la vérité catholique; n'aimant, pour le dire ainſi, la paix & l'union, que lorſqu'elle eſt fauſſe & pernicieuſe à la charité, qui eſt toûjours fondée ſur la vérité.

Hieron. in hunc locum.

La réponſe que le Fils de Dieu leur fait eſt très-aiſée à comprendre, ſelon ſaint Jérôme: car comme par la connoiſſance journaliére qu'ils avoient des diverſes *apparences du ciel*, ils jugeoient ordinairement quand il devoit faire beau ou laid, & quand les jours devoient eſtre ou pluvieux ou ſereins; ils eſtoient inexcuſables de ne ſe point appliquer de même à connoiſtre par l'intelligence des Ecritures *les ſignes des temps*; c'eſt-à-dire, ce que les Prophetes avoient marqué avec tant d'exactitude, du *temps* & des *ſignes* de ſon avenement. Ainſi ces hommes qui paroiſſoient dans les choſes temporelles ſi ſages & ſi clairvoyans, ſembloient eſtre comme aveugles en tout ce qui regardoit la choſe du monde qui devoit leur eſtre la plus précieuſe. Car dès le temps de la chûte du premier homme, & dans la ſuite de

tous les siécles, Dieu leur avoit ou prédit très-clairement, ou figuré par quelques signes éclatans, ou marqué par des époques très-manifestes, & le Messie qui devoit les délivrer de l'esclavage du péché, & le temps de sa venuë, & la maniére dont il leur procureroit cette délivrance. Il est vray qu'ils s'attendoient que la venuë de ce Messie seroit accompagnée des marques éclatantes de sa grandeur. Mais c'estoit leur propre orgueil qui les empêchoit de bien *distinguer les temps*. Car l'avenement du Fils de Dieu dans sa chair mortelle, comme le remarque saint Jean Chrysostome, devoit leur estre connu pour très-différent de celuy auquel il paroistra immortel & glorieux à la vûë de tous les hommes. Dans le premier, dit ce Saint, il estoit besoin qu'il fist des miracles sur la terre, pour l'établissement de son Eglise. Mais *les prodiges* que les Pharisiens demandoient à *voir dans le ciel*, sont proprement reservez au temps du second avenement. Dans le premier, il est venu comme médecin & comme Sauveur; mais dans le second, il viendra comme Juge. Presentement il paroist afin de chercher ce qui estoit égaré : mais alors il paroistra pour demander compte aux hommes de toutes leurs œuvres. Il est donc venu la premiére fois estant caché ; & il viendra la seconde d'une maniére éclattante & visible à tous, donnant alors *dans le ciel des signes* terribles de sa presence, par l'obscurcissement du soleil & de la lune, par la chute des étoiles, & par l'ébranlement des vertus des cieux. Tels seront *les signes* qui paroistront *dans le ciel* au dernier jour. Mais pendant le temps de la vie mortelle du Fils de Dieu, c'estoit par l'anéan-

Genes. 3. 15. 49. 10. *Daniel.* 9. 24. 25. 26. *Isai* 7. 14. 9. 2. 6. *Jonas.* 2. 1. 11. *Matth.* 12. 40. *Chryssost. in Matth. hom.* 54. *Matth.* 24. 29.

tiſſement de ſon Incarnation, accompagnée de cette foule de miracles faits en faveur de ſon peuple, qu'on devoit le diſcerner pour n'y eſtre pas trompé.

℣. 5. juſqu'au 13. *Or ſes diſciples eſtant paſſez au-delà de l'eau, avoient oublié à prendre des pains. Et* JESUS *leur dit : Ayez ſoin de vous garder du levain des Phariſiens & des Sadducéens Mais ils penſoient & diſoient entr'eux : Nous n'avons point pris de pains. Ce que* JESUS *connoiſſant, il leur dit : Hommes de peu de foy, &c.*

Hieron. in hunc locum.

Saint Jérôme ſe fait cette objection : Comment les Apoſtres n'avoient-ils point de pains, eux qui auſſi-toſt après avoir rempli ſept corbeilles des morceaux qui eſtoient reſtez de ce grand miracle, montérent ſur une barque pour venir vers Magédan, & qui y remontérent enſuite pour *paſſer de l'autre coſté*, & s'en aller à Bethſaïde, ſelon ſaint Marc. Mais il y répond par l'Ecriture, & fait voir que ce fut un pur oubli qui leur fit manquer de prendre avec eux leur proviſion, n'ayant alors qu'un pain dans leur barque : car comme le Fils de Dieu ſe retiroit aſſez ordinairement dans les lieux deſerts, ils ſe voyoient obligez de porter quelque eſpece de proviſion en des lieux où ils auroient eu de la peine à en trouver. Cependant s'ils avoient eu plus de foy, ils ſe ſeroient ſouvenus qu'ils eſtoient en la compagnie de celuy qui avoit déja multiplié deux fois ſi miraculeuſement un peu de pain, pour nourrir devant leurs yeux tout un peuple. Ainſi ils *eſtoient*, comme JESUS-CHRIST le leur reproche, *ſans intelligence* ; & ils ſembloient *avoir* déja *oublié* ces effets ſurnaturels de la puiſſance de leur divin maiſtre. Mais

Marc. 8. 10. 11. 12. 13. 14. 22.

leur exemple ſe retrace encore tous les jours dans ceux, qui comblez par la magnificence des dons de leur Rédempteur, & du plus divin de tous ſes dons, qui eſt ſon ſaint corps dans l'Euchariſtie, manquent encore de foy, & ſe deffient à tous momens de ſa paternelle providence dans les différens événemens, par leſquels il veut qu'ils ſoient éprouvez.

Lorſque les Apoſtres s'entretenoient du ſujet de leur inquiétude, eſtant encore ſur l'eau, comme il paroiſt par ſaint Marc, JESUS-CHRIST prit occaſion de les avertir, Qu'ils *euſſent grand ſoin de ſe garder du levain des Phariſiens, & des Sadducéens.* Eſtant encore groſſiers, ils ne comprirent point le vray ſens de ce que le Fils de Dieu leur diſoit. Et comme ils avoient alors l'eſprit tout rempli de ce que le pain leur manquoit, ils s'imaginérent qu'il pouvoit bien leur parler de ce pain matériel, ſans connoiſtre néanmoins de quelle maniére ils devoient l'entendre. JESUS-CHRIST eût pû les remplir dès le commencement de ſa lumiére, pour leur donner tout d'un coup l'intelligence parfaite de toutes les véritez qu'il leur marquoit. Mais il ne le vouloit pas, leur reſervant cette grace pour le temps de l'effuſion abondante de ſon Saint-Eſprit ſur eux : ainſi il ſe contentoit de les inſtruire peu à peu. Où eſt vôtre foy, leur dit-il preſentement ; c'eſt-à-dire, faut-il que les diſciples de celuy qui les a déja tant de fois rendu témoins de ſa puiſſance, ſe troublent encore ſur le ſujet de la nourriture ? Faut-il que le ſouvenir de deux miracles ſi éclattans de la multiplication des pains, ſe ſoit effacé de voſte eſprit ? *Neque recordamini quinque panum*

in quinque millia hominum, &c. Faut-il que vous demeuriez toûjours *ſans intelligence*, & comme aveugles & ſourds, ayant des yeux ſans voir, & des oreilles ſans entendre ? Mais comment, Seigneur, auroient-ils pû voir, & auroient-ils pû entendre, n'ayant point encore les yeux du cœur pour voir, & des oreilles toutes ſpirituelles pour entendre les véritez adorables que vous leur marquiez ! C'eſtoit auſſi là ſans doute ce que vous vouliez principalement leur bien imprimer au fond de l'ame ; Qu'ils auroient toûjours & des yeux ſans voir, & des oreilles ſans entendre, juſqu'à ce qu'ils fuſſent parfaitement convaincus par leurs propres expériences, que c'eſtoit à vous de leur donner ces oreilles & ces yeux qui leur eſtoient neceſſaires pour ne pas entendre, & pour ne pas voir inutilement.

Il eſt vray qu'on leur avoit dit auparavant, Que *pour eux, il leur avoit eſté donné de connoiſtre les myſtéres du royaume du ciel ; au-lieu que pour* le commun des Juifs, *il ne leur avoit pas eſté donné.* Mais ce *don* & cette grace regardoit beaucoup davantage l'avenir que le preſent. Et ayant déja le bonheur d'eſtre attachez à la ſuite du Fils de Dieu, & de croire en luy, ils eſtoient ceux dont il parle au même endroit lorſqu'il ajoûte ; Que *quiconque a* déja, *on luy donnera encore, & qu'il ſera dans l'abondance.* Ainſi la foy qu'ils avoient déja en luy, & qui les tenoit ſi fortement attachez à ſa perſonne, eſtoit le commencement de toutes ces autres graces qu'ils reçurent dans la ſuite, & particuliérement de cette lumiére ſurnaturelle qui leur fut communiquée après ſa réſurrection, lorſqu'il eſt marqué, Qu'il *leur ouvrit en*

Matth. 13. 11.

Luc. 24. 44. 45.

ce temps-là l'eſprit, afin qu'ils euſſent l'intelligence des Ecritures. Ils furent donc juſqu'alors, pour le dire ainſi, *ſans intelligence*, & ils voyoient toutes ſes œuvres miraculeuſes, ou ils entendoient toutes ſes divines paroles ſans cette vûë ſpirituelle, & ſans cette intelligence, qui devoit eſtre le fruit de la mort & de la réſurrection de leur divin maiſtre.

Saint Jean Chryſoſtome a admiré l'effet ſurprenant que produiſit le reproche de JESUS-CHRIST dans les Apoſtres, lorſqu'il réveilla en un moment leur eſprit qui eſtoit comme endormi. Car quoiqu'après ce reproche il ajoûta ſeulement, Que *ce n'eſtoit pas du pain* dont il prétendoit parler lorſqu'il leur diſoit de *ſe garder du levain des Phariſiens & des Sadducéens*; l'Evangile marque auſſi-toſt, Qu'*alors ils comprirent que c'eſtoit de la doctrine des Phariſiens & des Sadducéens qu'il leur avoit dit de ſe garder.* Ce ne fut pas JESUS-CHRIST qui leur donna extérieurement cette explication; mais ce fut luy qui ayant frappé à l'oreille de leur cœur, par cette ſévére répréhenſion qu'il leur avoit faite, l'ouvrit luy-même d'une maniére toute intérieure, pour leur faire entendre ce qu'ils ne comprenoient pas. *Chryſoſt. in Matth. hom. 54.*

Ce *levain des Phariſiens & des Sadducéens dont* il leur diſoit de *ſe garder avec ſoin*, eſtoit donc *leur doctrine* corrompuë; c'eſt-à-dire, ce qu'ils enſeignoient d'eux-mêmes, leurs traditions toutes humaines, dont on a parlé auparavant, & les maximes qu'ils avoient oſé introduire dans la morale & dans la foy, contre la vérité des Ecritures. Ainſi ce qu'il dit preſentement n'eſt point con-

Matth. 23. 2. 3. traire à ce qu'il ordonne dans la ſuite, lorſque s'adreſſant aux peuples & à ſes diſciples mêmes, il leur dit : *Les Docteurs de la loy & les Phariſiens ſont aſſis ſur la chaire de Moïſe. Obſervez donc & faites tout ce qu'ils vous diſent.* Car en l'un, il fait voir que ces Docteurs & ces Phariſiens devoient eſtre crûs lorſqu'ils enſeignoient la loy de Moïſe ; & non imitez lorſqu'ils ne l'obſervoient pas : *Secundùm opera verò eorum nolite facere.* Mais en l'autre, il déclare que ces mêmes Phariſiens avoient meſlé avec la loy de Moïſe *le levain* pernicieux de leurs ſentimens particuliers, qui eſtoit capable de communiquer aux autres leur propre corruption. C'eſt *du levain* de cette doctrine empoiſonnée qu'il avertit ſes Apoſtres de ſe garder. *Luc.* 12. 1. Il l'appelle ailleurs une *hypocriſie* ; parce que les Phariſiens affectant de paroiſtre plus pieux & plus juſtes que les autres, ils couvroient de cette piété apparente un plus grand orgueil, & s'en ſervoient même pour détruire plus hardiment les commandemens de Dieu, ſelon le reproche que *Matth.* 15. 3. le Sauveur leur en a fait dans le chapitre précédent.

Hilarius in Matth. can. 16. Saint Hilaire a crû que le Fils de Dieu pouvoit bien auſſi en parlant à ſes Apoſtres *du levain de la doctrine des Phariſiens*, les avertir qu'ils priſſent garde de ne ſe laiſſer pas aller comme eux & comme tous les autres Juifs qu'ils conduiſoient, à cette prévention malheureuſe qui les empêchoit de diſcerner la vérité figurée d'avec les ombres qui la figuroient. Ainſi parce que tout ce qui avoit eſté prédit par la loy, s'accompliſſoit alors en la perſonne de JESUS-CHRIST, il leur donnoit cet avis, de ne plus mettre leur eſpérance dans les

figures anciennes de la vérité ; de peur que la doctrine des Phariſiens qui ignoroient le vray CHRIST, n'empêchât l'effet de la vérité évangélique.

℣. 13. 14. 15. 16. 17. JESUS *eſtant venu aux environs de Céſarée de Philippe, interrogea ſes diſciples, & leur dit : Que diſent les hommes* ; qui diſent-ils, *qu'eſt le Fils de l'homme ? Ils luy répondirent : Les uns diſent*, que c'eſt *Jean Baptiſte* ; *les autres, Elie* ; *les autres Jérémie, ou quelqu'un des Prophetes, &c.*

Cette ville de *Céſarée* eſtoit, ſelon ſaint Jérôme, ſituée au pied du mont Liban, à l'endroit où le Jourdain prend ſon origine, & où l'on voit deux fontaines, l'une nommée *Jor*, & l'autre *Dan*, qui eſtant jointes enſemble luy donnent le nom de Jourdain. Elle eſt nommée *Céſarée de Philippe*, pour la diſtinguer d'une autre ; parce que ce fut *Philippe*, Tétrarque de l'Iturée & de la Traconite, & fils du grand Hérode, qui la baſtit en l'honneur de Tibére *Céſar*. Ce fut-là, dit ſaint Chryſoſtome, que le Fils de Dieu conduiſit exprès ſes diſciples loin des Juifs, c'eſt-à-dire, à l'extrémité de la Paleſtine du coſté du nord, voulant les interroger ſur ce qui le regardoit, afin qu'ils puſſent luy dire plus librement leur penſée, ſans aucune crainte de ceux qui ſe déclaroient ouvertement contre luy. On peut bien juger, dit ſaint Cyrille, que ce n'eſtoit pas par une vaine curioſité qu'il les queſtionna ſur ce ſujet, luy à qui rien ne pouvoit eſtre caché, mais qu'il vouloit ſeulement ſe faire bien connoiſtre à eux ; afin qu'ayant le bonheur de demeurer ſur la terre avec le Fils unique de Dieu, ils ne le mépriſaſſent pas com-

Hieron. in hunc locum.

Chryſoſt. in Matth. hom. 55.

Cyrill. Catechef. 11.

me un ſimple homme, à cauſe de ſon extérieur pauvre & humilié. Il demande donc aux Apoſtres ce que *les hommes diſoient du Fils de l'homme, & qui ils diſoient qu'il eſtoit.* Il ne voulut point d'abord, comme le remarque ſaint Chryſoſtome, demander leur ſentiment, mais celuy *des hommes*; c'eſt-à-dire, non des Phariſiens & des Docteurs de la loy, mais du peuple, qui eſtant plus ſimple, eſtoit exemt de la malice de ces faux ſages qui le décrioient par jalouſie. Et il en uſoit ainſi, dit le même Saint, afin qu'après qu'ils luy auroient expoſé le ſentiment du commun du peuple, il les portât par une nouvelle demande de leur propre ſentiment, à élever leur eſprit juſqu'à ſa divinité, en perçant les voiles de cette foibleſſe de ſa chair, qui la couvroit à leurs yeux. Il eſt auſſi remarquable, ſelon ſaint Jérôme, qu'il parle de ſoy en troiſiéme perſonne, & en ſe donnant le nom humiliant de *Fils de l'homme*, pour oſter à ceux qu'il interrogeoit tout ſujet de ſe ſcandaliſer, comme s'il avoit voulu par un mouvement de vaine gloire, s'informer de ce qu'on diſoit de luy. Mais il marquoit encore par là, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, combien il vouloit que la vérité de ſon Incarnation fût connuë & révérée, puiſqu'il daignoit, eſtant Dieu, prendre le nom de ſa ſainte humanité, en ſe nommant, comme il fait ſouvent ailleurs, *le Fils de l'homme.*

Les Apoſtres luy répondirent; Que les uns diſoient de luy, qu'il *eſtoit Jean Baptiſte* reſſuſcité d'entre les morts, comme l'on a vû qu'Hérode le croyoit luy-même; d'autres, qu'il eſtoit *Elie*, c'eſt-à-dire, ce grand Prophete deſtiné pour précéder l'avenement du Meſſie qu'ils attendoient,

&

& qu'ils regardoient comme proche ; & ce jugement qu'ils portoient de JESUS-CHRIST, estoit fondé sur sa gravité & sa sévérité, & sur la grandeur de ses miracles ; d'autres enfin, qu'il estoit quelqu'un des autres Prophetes, comme *Jérémie*, parce que la liberté à reprendre les Pharisiens & les Docteurs de la loy, avoit esté comme singuliére en la personne de ce Prophete, aussi bien qu'en celle de JESUS-CHRIST.

La demande qu'il leur fait ensuite, lorsqu'il leur dit : *Et vous autres, qui dites-vous que je suis?* fait bien connoistre qu'il attendoit d'eux des sentimens plus élevez. Car c'est, selon la réfléxion d'un grand Saint, comme s'il leur avoit dit : *Vous* qui estés toûjours avec moy, qui me voyez faire tous les jours un grand nombre de miracles, & qui en avez aussi vous-mêmes fait plusieurs, par la puissance que je vous ay donnée ; aurez-vous comme tous les autres, des sentimens si indignes de celuy dont toutes les œuvres vous marquent très-clairement qui il est. Alors Pierre qui estoit, dit saint Chrysostome, comme la bouche des Apostres, le chef du Collége apostolique, & toûjours rempli d'ardeur, prend la parole pour tous les autres qui estoient également interrogez comme luy, & il répond par cette célébre confession de la divinité du Sauveur : *Vous estes le* CHRIST, *Fils du Dieu vivant* ; c'est-à-dire : Vous estes le *Christ* & l'oinct du Seigneur par excellence ; vous estes le vray Messie, promis & desiré depuis si long-temps ; vous estes *le Fils* véritable & unique *du Dieu vivant*, infiniment élevé au-dessus de tous les dieux du paganisme, qui sont des dieux morts & de faux dieux. On voit donc, comme

Chrysost. ut supr.

Hieron. in hunc loc.

Hilar. in Matth. can. 16. le remarque ſaint Hilaire, & par la demande que JESUS-CHRIST avoit faite à ſes Apoſtres, & par la réponſe de ſaint Pierre, que ce qu'il vouloit que l'on reconnût en luy, n'eſtoit pas ce qui paroiſſoit à l'extérieur. Car la ſeule vûë de ſon corps, dit ce grand Saint, faiſoit connoiſtre tout d'un coup la qualité qu'il ſe donnoit de *Fils de l'homme.* Mais en ajoûtant: *Qui dit-on que je ſuis?* il marquoit très-clairement qu'on devoit croire de luy encore autre choſe que ce qu'on voyoit; & que la foy ne devoit pas s'arreſter à la ſimple vûë des ſens. Ce fut auſſi ce que Pierre déclara par ſon illuſtre confeſſion, ayant découvert *le Fils de Dieu* dans *le Fils de l'homme: Quia Dei Filium in homine vidiſſet.* Et c'eſt pour cela que JESUS-CHRIST dans ſa réponſe luy dit: *Vous eſtes heureux, Simon fils de Jean, parce que ce n'eſt point la chair & le ſang qui vous ont révélé cecy, mais mon Pére qui eſt dans les cieux.* Il eſt déclaré *heureux*, dit encore ſaint Hilaire, pour avoir porté ſa vûë au-delà de ce qui eſtoit de l'homme: *Beatus hic eſt, qui ultra humanum oculos intendiſſe & vidiſſe laudatus eſt.* Il n'enviſagea point alors ce qui eſtoit de la chair & du ſang en JESUS-CHRIST; mais il vit en luy par la révélation du Pére céleſte le Fils de Dieu; & il fut jugé digne de connoiſtre le premier un ſi grand myſtére. Il fut encore *bienheureux*, diſent d'autres Péres, parce que ce n'eſtoit point la chair ni le ſang; c'eſt-à-dire, l'homme environné de chair & de ſang, qui luy avoit pû donner cette intelligence de l'œconomie toute divine de l'Incarnation du Verbe dans la perſonne du Sauveur, mais la grace du Saint-Eſprit: *Quòd caro & ſanguis revelare non potuit, Spiritus ſanc-*

Chryſoſt. in Matth. hom. 55. Hieron. in hunc locum.

ti gratiâ revelatum eſt. Or ce n'auroit pas eſté, comme ils le diſent encore, une révélation du Saint-Eſprit & du Pére qui eſt dans les cieux, ſi Pierre, dans cette célébre confeſſion de ſa foy touchant JESUS-CHRIST, n'avoit reconnu qu'il eſtoit eſſentiellement le Fils de Dieu, né du Pére, non comme ceux qui ſont appellez ailleurs les enfans de Dieu, qui ne le ſont que par une eſpece d'adoption, mais comme eſtant très-réellement de la ſubſtance propre du Pére éternel.

℣. 18. 19. *Et moy auſſi je vous dis que vous eſtes Pierre, & que ſur cette pierre je baſtiray mon Egliſe; & les portes de l'enfer ne prévaudront point contr'elle. Et je vous donneray les clefs du royaume des cieux, &c.*

Voicy comment un ſaint Interprete de l'Evangile développe le vray ſens de la réponſe que JESUS-CHRIST fait à ſaint Pierre: Comme Pierre avoit déclaré qui eſtoit le Pére de JESUS-CHRIST; JESUS-CHRIST nomme de même celuy dont Pierre eſtoit fils, en l'appellant *fils de Jean.* Or parce que cet Apoſtre avoit dit à ſon divin maiſtre, Qu'il *eſtoit le Fils de Dieu*; JESUS-CHRIST voulant luy prouver la vérité de cette confeſſion, & luy faire voir qu'il eſtoit effectivement *le Fils de Dieu*, comme luy-même eſtoit *fils de Jean*; c'eſt-à-dire, de la même ſubſtance que celuy dont il eſtoit fils; il ajoûte pour le convaincre de la puiſſance qu'il avoit en qualité de Fils de Dieu: *Et moy je vous dis auſſi que vous eſtes Pierre, & que ſur cette pierre je baſtiray mon Egliſe*; c'eſt-à-dire: Vous eſtes réellement & d'effet une pierre, ſelon le nom que je vous ay autrefois donné. Et ce ſera ſur la fermeté de cette pierre, *Chryſoſt. ut ſupr.*

que je baſtiray mon Egliſe. Par là, comme dit ſaint Chryſoſtome, il luy prédiſoit déja qu'il y auroit un grand nombre de perſonnes qui embraſſeroient la même foy qu'il venoit de confeſſer, & l'établiſſant en même-temps le Paſteur de ſon Egliſe, il l'aſſure que *les portes de l'enfer ne pourroient jamais prévaloir contr'elle.* Ces portes d'enfer marquent la puiſſance de l'enfer; par rapport aux portes bien fortifiées qui font la défenſe d'une ville. Saint Jérôme entend par ces *portes*, tous les vices & les péchez, comme auſſi toute la doctrine empoiſonnée des hérétiques; parce que toutes les forces des démons conſiſtent particuliérement dans ces choſes dont ils ſe ſervent pour attirer & faire entrer dans l'enfer ceux dont ils ſe rendent maiſtres. Que ſi toute la puiſſance de l'enfer ne pourra jamais ſurmonter l'Egliſe; combien moins encore, dit ſaint Chryſoſtome, pourra-t-elle prévaloir contre ſon chef & ſon invincible protecteur? Pourquoy donc ſe troubler inutilement de tous les efforts que fait l'enfer contre ceux qui le combattent, ayant à leur teſte celuy, qui par ſon Incarnation & par le mérite de ſa mort, a lié le fort armé, & a enlevé une partie de ſes dépouilles? Pourquoy ne ſe tenir pas aſſuré, eſtant fondé ſur la pierre qui eſt proprement JESUS-CHRIST même? Car comme eſtant la lumiére eſſentielle par ſa nature, il fit part de ſa divine lumiére aux Apoſtres pour les rendre par ſa grace la lumiére du monde: *Vos eſtis lux mundi*; auſſi il donna à Simon pour récompenſe de ſa foy en celuy qui eſt véritablement la pierre fondamentale de l'Egliſe, le nom de *Pierre*, afin de fonder ſur cet Apoſtre, affermi ſolidement ſur ce-

Hieron. in hunc locum.

Matth. 5. 14.

1. Cor. 10. 4.

luy dont il n'eſtoit que l'image, le grand édifice de la foy de tous les Fidelles. C'eſt cette foy apoſtolique que le Seigneur a établie comme la vraye régle de celle de tous les Chreſtiens. Tout ce qui n'a point Pierre pour fondement ne peut ſubſiſter : & toutes les différentes ſectes qui s'en éloignent, n'appartiennent point à cette Egliſe de JESUS-CHRIST, dont il a dit, Que *les portes de l'enfer ne pourront jamais prévaloir contr'elle.*

Or quand JESUS-CHRIST déclare à ſaint Pierre, que l'Egliſe fondée ſur luy ne pourra jamais eſtre renverſée par toute la puiſſance de l'enfer, on doit conclure qu'elle ſeroit attaquée par un grand nombre d'ennemis, & même accablée quelquefois en apparence; comme on l'a vû en effet dans le cours des premiers ſiécles, où tous les Princes & tous les peuples idolâtres, & les Juifs mêmes conſpiroient enſemble pour l'étouffer s'ils avoient pû dans ſa naiſſance, par les ſupplices les plus cruels qu'ils firent ſouffrir à tous les diſciples de JESUS-CHRIST. Mais ces mêmes perſécutions devoient ſervir dans l'ordre de ſa providence, pour établir plus univerſellement la foy qu'on s'efforçoit de détruire. Car il falloit que les membres fuſſent conformes à leur divin chef: ainſi parce qu'il eſtoit neceſſaire, ſelon qu'il le dit auſſi-toſt après, que le Fils de l'homme ſouffrît, qu'il fût crucifié, & qu'il mourût pour parvenir à la gloire de ſa réſurrection, ſes Apoſtres & la plûpart des premiers diſciples devoient auſſi participer à ſes ſouffrances par leur martyre; & ce fut le ſang de ces Martyrs qui devint, ſelon la parole d'un Ancien, comme la ſemence de cette innombrable multitude de Chreſtiens qu'on a vû

Tertull. apologet. depuis : *Sanguis Martyrum semen Christianorum.* C'eſt ce que ſaint Pierre ne comprenoit pas encore lorſqu'il voulut s'oppoſer à la mort de JESUS-CHRIST, comme on le verra bien-toſt.

La ſeconde choſe qu'il promet à cet Apoſtre, & par laquelle il luy prouve encore ſa divinité, eſt qu'il *luy donnera les clefs du royaume des cieux; afin que tout ce qu'il liera ſur la terre, ſoit auſſi lié dans les cieux; & que tout ce qu'il deſliera ſur la terre, ſoit auſſi deſlié dans les cieux.* Il n'appartient certainement qu'à un Dieu, dit S.Chryſoſtome, de remettre les péchez, & de rendre non ſeulement l'Egliſe immobile au milieu de tous les flots les plus impétueux du ſiécle, mais un homme & un peſcheur plus ferme qu'un roc au milieu du ſoulevement de toute la terre contre luy. Ainſi JESUS-CHRIST déclarant à cet Apoſtre qu'il luy donneroit cette fermeté de la pierre, & cette puiſſance de *lier* & de *deſlier*, il ne pouvoit luy inſpirer de plus dignes ſentimens de ſa divine perſonne, ni le confirmer plus fortement dans la foy qui l'avoit porté à luy dire, Qu'il eſtoit le *Fils de Dieu.*

Chryſoſt. ut ſuprà.

Ces *clefs* dont il parle, marquent d'une maniére figurée la puiſſance, comme l'on voit en effet, qu'on vient preſenter au Souverain les clefs d'une ville lorſqu'il y entre, pour marque qu'il en eſt le maiſtre. Et ces clefs doivent s'entendre par rapport au *royaume des cieux*; c'eſt-à-dire, qu'elles ſignifient la puiſſance d'ouvrir ce royaume céleſte ou de le fermer. Or ce royaume des cieux eſt le royaume de JESUS-CHRIST, commencé icy-bas *ſur la terre*, & conſommé *dans le ciel.* La puiſſance qu'il donnoit donc à ſaint Pierre, eſtoit une puiſſance ſpirituelle & céleſte, qui tendoit à

diſpoſer ſur la terre, & à conduire juſqu'au ciel ceux qui ſeroient dignes d'y parvenir. C'eſtoit un pouvoir univerſel de faire icy-bas tout ce qui devoit contribuer à l'accroiſſement & à la conſommation du royaume du Fils de Dieu, ſoit en *remettant* ou en *retenant* les péchez; ſoit en exhortant ou en corrigeant, & puniſſant les rebelles; ſoit en uſant de toute l'autorité de Dieu même pour commander, pour accorder ou refuſer, ou pour diſpenſer, ſelon les régles de l'Evangile & la lumiére du Saint-Eſprit: ce qui eſt généralement exprimé par ces termes figurez de *lier* & de *deſlier*. Et quand il eſt dit: Tout ce que vous lierez ou deſlierez *ſur la terre*, ſera lié ou deſlié *dans le ciel*; cela ſignifie que tout ce que les Paſteurs feroient icy-bas pour lier ou pour deſlier les hommes, ſeroit confirmé en même-temps par le chef ſuprême de toute l'Egliſe, aſſis dans le ciel & dans ſa gloire à la droite de ſon Pére.

Mais il y a, dit ſaint Jérôme, des Evêques & des Preſtres qui n'entendant pas ces paroles, ſe laiſſent aller en quelque ſorte à l'orgueil des Phariſiens, ſoit pour condamner des innocens, ſoit pour croire pouvoir abſoudre des criminels. Or Dieu a égard alors, ajoûte ce Saint, non pas tant au jugement des Paſteurs, qu'à la vie de ceux qui ſont coupables ou innocens: *Cùm apud Deum, non ſententia Sacerdotum, ſed reorum vita quæratur.* Nous liſons dans le Lévitique qu'il eſt ordonné aux lépreux de ſe preſenter aux Preſtres, afin que s'ils ont véritablement la lépre, ils ſoient déclarez impurs par le Preſtre. Ce n'eſtoit pas, continuë ce Pére, que les Preſtres euſſent le pouvoir de les rendre impurs & lépreux: *Non quò Sacer-*

« *Hieron. in hunc locum.*

» *dotes leproſos faciant & immundos;* mais c'eſt que » la connoiſſance de ceux qui eſtoient lépreux & de » ceux qui ne l'eſtoient pas leur appartenoit, & » qu'ils pouvoient diſcerner le pur d'avec l'impur. » De même donc, conclut-il, que le Preſtre déclaroit » alors pur ou impur celuy qui ſe preſentoit comme » lépreux; auſſi l'Evêque ou le Preſtre *lie* ou *deſlie* » maintenant.... c'eſt-à-dire, qu'après qu'il a enten- » du tous les différens péchez des hommes, il ſçait » qui doit eſtre *lié* ou *deſlié* par l'autorité de ſa char- ge; qui ſont ceux qu'il doit abſoudre, ou qui ſont ceux à qui il doit refuſer une abſolution précipi- tée, qui ſeroit, ſelon ſaint Cyprien, également pernicieuſe à ceux qui la donneroient, & inutile à ceux qui la recevroient.

Cyprian. de lapſ. id. epiſt. 9.

Auguſt. de vera. Religion. cap. 6.

Saint Auguſtin dit, que de ſon temps il ſe voyoit des exemples de l'abus que faiſoient quelques Paſ- teurs de la puiſſance qu'ils avoient reçuë pour » lier ou pour deſlier. La divine providence permet, » dit ce Pére, que des gens de bien ſoient quelque- » fois chaſſez de l'aſſemblée chreſtienne, par un ef- » fet de la paſſion & de la violence des hommes » charnels. Mais lorſqu'ils ſouffrent avec toute la » patience qu'ils doivent, & pour la paix de l'Egliſe, » cet outrage ſi ſenſible, ſans s'engager dans aucu- » nes nouveautez ou de ſchiſmes ou d'héreſies; ils » apprennent à tous les hommes par leur exemple, » combien doit eſtre ſincére & ſolide la charité » avec laquelle il faut ſervir Dieu. Or le deſſein de » ces hommes pacifiques, eſt de rentrer dans la ſo- » cieté chreſtienne auſſi-toſt que la tempeſte aura » eſté appaiſée: ou ſi cela ne leur eſt point permis, » ſoit par la continuation de cette même tempeſte, » ſoit pour empêcher qu'il ne s'en éleve encore une

ſemblable, ou une plus grande par leur retour; ils « ont toûjours une ferme volonté de ſervir ceux mê- « mes à la violence deſquels ils ont eſté obligez de « ceder, ſans faire aucune aſſemblée particuliére, & « défendant juſqu'à la mort la foy qu'ils ſçavent eſtre « prêchée dans l'Egliſe catholique. Et le Pére céleſte « qui pénétre dans le ſecret de leur cœur les couron- « ne auſſi dans le ſecret: *Hos coronat in occulto Pater* « *in occulto videns.* Or quoique ce genre d'hommes « ſemble eſtre rare, ajoûte ſaint Auguſtin, il y en « a néanmoins des exemples, & en plus grand nom- « bre même qu'on ne peut croire: *Rarum hoc vide-* « *tur genus, ſed tamen exempla non deſunt: imò plura* « *ſunt quàm credi poteſt.* «

℣. 20. 21. *En même-temps il commanda à ſes diſciples de ne dire à perſonne qu'il fût le* CHRIST. *Dès lors* JESUS *commença à découvrir à ſes diſciples qu'il falloit qu'il allât à Jéruſalem, qu'il y ſouffrît beaucoup de la part des Sénateurs, &c.*

La raiſon qui ſemble avoir pû porter le Fils de Dieu à faire cette défenſe aux Apoſtres, eſt qu'il ne vouloit peut-eſtre pas, comme le remarque ſaint Jérôme, qu'on publiât hautement, avant qu'il mourût & qu'il fût reſſuſcité, qu'il eſtoit *ce* CHRIST & ce Meſſie prédit par tous les Prophetes; afin que le myſtére de ſa mort & de ſa réſurrection eſtant accompli, il diſt alors aux Apoſtres, comme en un temps plus favorable: *Allez enſeigner toutes les nations, &c.* Car il n'auroit pas eſté avantageux, dit le même Saint, de ſe haſter de découvrir à tous les peuples cette haute majeſté de celuy qu'ils devoient voir bien-toſt après fouetté & crucifié comme un ſcélérat; puiſque ç'eût eſté pour eux un ſujet terrible de ſcandale, qui les auroit éloignez

Hier. in hunc loc.

Mat. 28.

beaucoup davantage de la vérité. Il y avoit en effet, selon la remarque de ſaint Chryſoſtome, une grande différence entre voir le Fils de Dieu, tantoſt faire des miracles dans la Paleſtine, tantoſt eſtre outragé & perſécuté; ſur tout lorſque ces miracles devoient eſtre ſuivis de ſa mort ſur une croix; & le voir au contraire, comme on le vit dans la ſuite, reconnu pour Dieu & adoré par toute la terre, & élevé pour jamais au-deſſus de toutes ces ſouffrances, auſquelles il s'eſtoit ſoumis pour l'amour de nous. Il vouloit donc, ſelon ce grand Saint, que ſes diſciples attendiſſent à publier hautement la gloire de ſa divinité, lorſque la vérité de tous les myſtéres qui regardoient ſon Incarnation auroit éclatté.

Chryſoſt. in Matth. hom. 55.

On vit par l'exemple de ſaint Pierre, qui ne put entendre ſans ſcandale, ce que JESUS-CHRIST luy dit & de ſes ſouffrances & de ſa mort, combien tous les peuples en auroient eſté encore plutoſt ſcandaliſez. Mais parce qu'il eſtoit neceſſaire que les Apoſtres qui devoient inſtruire tous les peuples, n'ignoraſſent pas une vérité ſi importante, JESUS-CHRIST prend le temps, dit ſaint Chryſoſtome, de leur en parler, qu'ils venoient de reconnoiſtre ſa divinité. *Dès lors*, dit l'Evangéliſte, JESUS *commença à découvrir à ſes diſciples, qu'il falloit qu'il allât à Jéruſalem, & qu'il y ſouffrît beaucoup, &c. Dès lors*, c'eſt-à-dire, dès qu'il les eut affermis dans la foy de ſa nature divine, il *leur découvrit* ce qui devoit eſtre encore caché aux autres. Et que leur découvrit-il? Ce qui devoit leur paroiſtre, dit ſaint Hilaire, comme incroyable; qui eſtoit qu'un Homme-Dieu pût eſtre paſſible & mortel: *Quia incredibile ſatis Apoſtolis videretur,*

Hilarius in Matth. can. 16.

eum, in quo Deus erat, esse passibilem. Mais ce qui pouvoit encore les étonner, estoit d'entendre que ce seroient les *premiers des Juifs, les Princes des Prêtres & les Docteurs de la loy* qui l'outrageroient & qui *le feroient mourir*; eux qui auroient dû, comme estant plus éclairez que tous les autres dans l'intelligence des Ecritures, le reconnoistre par les prophéties, & le révérer comme le CHRIST que toute leur nation attendoit avec impatience depuis tant de siécles. Que s'il ajoûte, qu'il devoit *ressusciter le troisiéme jour*; ils n'y purent rien comprendre, estant frappez de l'idée de cette *mort*, qui ne s'accordoit nullement dans leur esprit, avec l'idée qu'ils avoient déja conçuë du *Fils de Dieu.*

℣. 22. 23. *Et Pierre le prenant à part, commença à le reprendre, en luy disant: A Dieu ne plaise, Seigneur, cela ne vous arrivera point. Mais* JESUS *se retournant, dit à Pierre: Retirez-vous de moy, Satan, &c.*

On est peut-estre étonné de ce que Pierre qui venoit de reconnoistre d'une maniére si glorieuse la divinité de JESUS-CHRIST, s'éleve en quelque façon contre luy, aussi-tost qu'il luy déclare qu'il devoit *aller à Jérusalem* pour *y souffrir beaucoup* de choses, & la mort même. Mais qu'y a-t-il d'étonnant, s'écrie saint Jean Chrysostome, que celuy à qui ce mystére de la mort du Fils de Dieu n'avoit point encore esté révélé, se soit troublé d'une chose qui estoit effectivement si surprenante? Et c'est aussi, ajoûte ce Saint, ce qui fait mieux voir que ce n'estoit pas de luy-même qu'il avoit parlé, lorsqu'il avoit déclaré que JESUS estoit le Fils du Dieu vivant; puisque dans ce qui ne luy a point esté révélé il se trouble, & paroist tout ren- *Chrysost. ut supr.*

verſé, ne comprenant rien à ce myſtére de la croix & de la réſurrection, dont ſon divin Maiſtre parloit extérieurement à ſes oreilles, ſans avoir encore éclairé ſon cœur. Il s'imaginoit, dit ſaint Jérôme, que le témoignage qu'il venoit de rendre à la divinité de JESUS-CHRIST, ſe détruiſoit en quelque façon par ce que JESUS-CHRIST venoit de leur déclarer touchant ſes ſouffrances & ſa croix. Il ne croyoit pas qu'il ſe pût faire que le Fils de Dieu fût mis à mort; & l'amour qu'il luy portoit, quoique plein d'ardeur, eſtoit encore trop humain. Ainſi l'ayant *pris en particulier*, pour ne pas paroiſtre aux autres diſciples vouloir reprendre ſon Maiſtre, continuë ce Saint, il luy dit, par maniére de ſouhait, & en exprimant le zele de ſon affection pour ſa perſonne: *A Dieu ne plaiſe, Seigneur; cela ne vous arrivera point*; c'eſt-à-dire, Que cela ne puiſſe jamais vous arriver; car mes oreilles ne ſçauroient entendre, que celuy qui eſt Fils de Dieu, doive eſtre tué par les hommes: *Nec recipiunt aures meæ, ut Filius Dei occidendus ſit.*

Hier. in hunc loc.

Hilar in Matth. can. 16.

Saint Hilaire a crû que ce fut le démon même qui inſinua à Pierre ce faux zele pour la conſervation de la vie de JESUS-CHRIST; & que c'eſtoit proprement à luy que le Fils de Dieu s'adreſſa enſuite, en nommant Pierre un ſatan. Il s'eſtoit vû, dit ce Saint, obligé de ſe retirer pour un temps, après avoir tenté JESUS-CHRIST dans le deſert. Mais preſentement qu'il trouve cette occaſion de l'incrédulité des diſciples au ſujet de ſes ſouffrances, il inſpire à cet Apoſtre zelé, de luy témoigner de l'horreur de ce qu'il luy annonçoit touchant ſa croix. Cependant nous pouvons bien croire avec ſaint Jérôme, que c'eſtoit plutoſt dans ſaint Pierre une

erreur humaine, qui luy venoit d'un ſentiment d'affection naturelle, qu'un inſtinct de l'eſprit malin.

Quoy qu'il en ſoit, JESUS-CHRIST *s'eſtant tourné* avec un viſage ſévére vers cet Apoſtre, il luy fit entendre par un reproche très-ſenſible, qu'il avoit tort de le vouloir précéder, au-lieu de le ſuivre, & qu'il n'appartenoit pas à un homme d'entreprendre de donner conſeil à Dieu : *Vade poſt me ſatana.* Ce qui ſignifie proprement : Allez derriére moy, vous qui m'eſtes un *ſatan*, c'eſt-à-dire, un adverſaire, qui vous oppoſez à l'effet de mon Incarnation, & à ma mort qui doit eſtre le prix de la rédemption de l'univers. Vous voudriez m'eſtre une occaſion de *ſcandale*, en me détournant d'obéir à Dieu mon Pére, *parce que vous ne gouſtez point les choſes de Dieu, mais celles des hommes* ; c'eſt-à-dire, parce que les humiliations, les ſouffrances & la mort choquent dans vous la chair & le ſang de l'homme, qui ne recherche par luy-même que le plaiſir & la grandeur. Mais ce n'eſt pas là la ſageſſe par laquelle il plaiſt à Dieu de travailler au ſalut des hommes. *Hier. ib.*

JESUS-CHRIST voulut, dit ſaint Chryſoſtome, faire connoiſtre que ce ſeroit volontairement, & non malgré luy, qu'il ſouffriroit ce qu'il venoit de prédire. C'eſt pourquoy il reprend fortement ſaint Pierre, de ce qu'il vouloit l'en empêcher, & il luy montre que s'il ſe trouve choqué des ſouffrances & de la mort de celuy qu'il reconnoiſſoit eſtre le Fils de Dieu, c'eſt qu'il en juge par une lumiére purement humaine ; mais que la ſageſſe de la chair ne doit point eſtre la meſure de la divine ſageſſe, dont les jugemens adorables ſont infini- *Chryſoſt. in Matth. hom. 55.*

ment élevez au-dessus des sens & de l'esprit cor-
» rompu de l'homme. Que nul donc, continuë ce
» Saint, ne rougisse de ces signes si vénérables de
» nostre salut; de cette source de tous les biens &
» de ce principe de la vie spirituelle qui est en nous.
» Mais parons-nous au contraire de la croix de JE-
» SUS-CHRIST, comme d'une couronne qui nous
» est très-honorable; puisque c'est par elle que tou-
» te nostre réparation a esté enfin accomplie.

Les hérétiques de ces derniers temps ont prétendu ridiculement contester la primauté à saint Pierre, comme si ce qu'il dit alors au Sauveur, & ce que le Sauveur luy dit ensuite lorsqu'il le nomme *satan*, l'avoit fait déchoir de sa primauté. Mais saint Jérôme remarque fort bien, que la puissance apostolique & la dignité toute singuliére par laquelle l'Eglise de JESUS-CHRIST a esté bastie sur saint Pierre, luy avoient esté plutost promises pour l'avenir, que données pour le present. Et en effet on peut croire que le Fils de Dieu ne l'établit proprement dans cette haute dignité de Pasteur & de chef de son Eglise, qu'après sa résurrection, lorsque luy ayant demandé trois fois différentes *s'il l'aimoit*, & même *plus que les autres*, il luy ordonna de *paistre ses agneaux & ses brebis.*

Hieron. in hunc locum.

Joan. 21. 15. 16. 17.

℣. 24. *Alors* JESUS *dit à ses disciples : Si quelqu'un veut venir après moy, qu'il renonce à soy-même, & qu'il se charge de sa croix, & me suive.*

Alors; c'est-à-dire, lorsque Pierre voulut détourner JESUS-CHRIST de souffrir pour nous, & que JESUS-CHRIST l'eut repris par une réponse si sévére; le Seigneur ne se contenta pas de la repréhension qu'il luy avoit faite : mais voulant encore, dit saint Chrysostome, faire mieux

Chrysost. in Matth. hom. 55.

ſentir aux Apoſtres la neceſſité des ſouffrances, il leur dit : *Si quelqu'un veut venir après moy* ; c'eſt-à-dire, eſtre mon diſciple, *qu'il renonce à ſoy-même, &c.* C'eſt donc de même que s'il eût dit à « ſaint Pierre : Vous m'exhortez à m'épargner tou- « tes ces ſouffrances : & moy je vous dis que non « ſeulement il vous ſeroit très-nuiſible de m'empê- « cher de ſouffrir ; mais que vous ne pourrez eſtre « ſauvé ſi vous-même vous n'eſtes toûjours préparé « à mourir. Il dit néanmoins la choſe d'une manié- « re générale & ſans en faire application à perſonne : *Si quelqu'un*, dit-il, *veut venir après moy, &c.* Je ne contrains & je ne force perſonne : je laiſſe « chacun maiſtre du choix qu'il veut faire. C'eſt « pourquoy je dis : *Si quelqu'un veut*, &c. Car j'in- « vite à de grands biens ; & ces biens que je donne « ſont tels, qu'ils doivent aſſez par eux-mêmes at- « tirer les hommes. Nul en preſentant de l'or & des « treſors, n'eſt accuſé d'uſer de violence. Combien « donc cela eſt-il plus véritable à l'égard des biens « céleſtes ? Les Apoſtres paroiſſoient, comme dit « encore le même Saint, tout troublez de ce que le Fils de Dieu venoit de leur dire. Et c'eſt à ce trouble qu'il remédie, leur diſant en quelque façon : Il ne faut point vous agiter ni vous troubler, « ſi vous ne croyez que ce que je vous ay dit doit « eſtre pour vous la cauſe de mille biens, je n'uſe « point de contrainte, & je n'appelle que ceux qui « veulent me ſuivre. Mais ne croyez pas, mes Apoſ- « tres, que ce ſoit me ſuivre, de ne faire que ce « que vous faites preſentement en m'accompagnant « dans mes voyages. Il vous faut ſouffrir beaucoup « de travaux & eſſuyer bien des périls, ſi vous pré- « tendez véritablement marcher après moy. Et ne «

» vous attendez pas, ô Pierre, de recevoir des cou-
» ronnes pour m'avoir rendu ſeulement ce témoi-
» gnage que je ſuis le Fils de Dieu. Cela ne vous
» ſuffit point pour eſtre ſauvé: & vous vous trom-
» pez, ſi vous croyez eſtre en aſſurance, comme ſi
» tout eſtoit fait. Je pourrois, eſtant Fils de Dieu,
» vous exemter de tous travaux & de tous périls:
» mais c'eſt pour l'amour de vous que je ne veux
» pas en uſer ainſi, afin que vous contribuyez quel-
» que choſe de voſtre part à voſtre bonheur, & que
» vos ſouffrances particuliéres ſervent à l'accroiſſe-
» ment de voſtre gloire. C'eſt pour adoucir en quel-
que façon le poids de ce joug qu'il impoſoit aux Apoſtres, qu'il ne borne pas à eux ſeuls, comme dit encore ſaint Chryſoſtome, la neceſſité de ſouffrir, mais qu'il la rend généralement commune à tous, en diſant: *Si quelqu'un veut, &c.* Car il comprend ſous ce terme, & les hommes & les femmes, & les Princes & les peuples, qui doivent tous marcher par cette voye des ſouffrances s'ils veulent eſtre les diſciples du Sauveur.

Chryſ. ib. Ces deux premiéres choſes qu'il ordonne, de *renoncer à ſoy-même*, & de *porter ſa croix*, ont une grande liaiſon enſemble. Celuy-là renonce à ſoy-même qui regarde & ſon propre eſprit & ſa propre chair comme un ennemi; qui renonce à en ſuivre les ſentimens, & qui eſt toûjours préparé à embraſſer ou avec joye ou avec ſoumiſſion, tout ce qui peut humilier ou mortifier l'un & l'autre. Or quiconque ſe renonce ainſi ſoy-même, eſt dans une diſpoſition continuelle de *porter ſa croix*; c'eſt-à-dire, de ſouffrir en paix les différentes afflictions qui luy arrivent par la volonté de celuy qui ſçait diſtribuer à ſes élûs une portion de ſon calice,

calice, ſelon la meſure de leur force & de leur grace; afin que chacun, comme dit ſaint Paul, *accompliſſe* de ſa part *ce qui reſte à ſouffrir à* JESUS-CHRIST en la perſonne de ſes membres. Mais il ajoûte une troiſiéme choſe aux deux premiéres, qui eſt de *le ſuivre*. Car il y en a, dit ſaint Chryſoſtome, qui portent leur croix, & qui cependant ne ſuivent point JESUS-CHRIST. Or on le ſuit lorſqu'on ſouffre pour l'amour de luy; lorſqu'on ſouffre dans la vûë de ſes ſouffrances; lorſqu'on ſouffre, non pour le mal qu'on a fait, mais pour le bien qu'on a pratiqué en ſe conformant à ſon exemple.

℣. 25. 26. *Car celuy qui voudra ſauver ſa vie, la perdra; & celuy qui perdra ſa vie pour l'amour de moy, la retrouvera. Et que ſerviroit-il à un homme de gagner tout le monde, & de ſe perdre ſoy-même? &c.*

On peut voir auparavant ſur le trente-neuviéme verſet du dixiéme chapitre, l'éclairciſſement de ces mêmes paroles de JESUS-CHRIST, dont tout le ſens eſt fondé ſur ce qu'il y a deux maniéres de ſe ſauver & de ſe perdre, dont l'une eſt temporelle & l'autre éternelle. Mais ce qu'il ajoûte pour faire voir le néant de toutes les choſes que l'on voudroit préférer à ſon ſalut, eſt d'une force admirable pour convaincre les plus ſtupides. Car voicy en quoy il ſemble que conſiſte le raiſonnement de JESUS-CHRIST: Je vous ordonne, dit-il, à vous tous qui deſirez eſtre mes diſciples, *de vous renoncer vous-mêmes*, & de *porter voſtre croix* en *me ſuivant*. Je ſçay que cela paroiſt rude à l'eſprit & au ſens de l'homme, qui cherche toûjours à s'éloigner des ſouffrances, & à

jouir autant qu'il peut de la douceur de cette vie. Mais que perd-il en perdant pour l'amour de moy la vie preſente, lorſqu'il gagne en même-temps par cette perte temporelle, une vie dont le bonheur ſera éternel? Et que gagne-t-il au contraire en ſe conſervant la vie du corps, lorſqu'il perd la vie de l'ame; puiſque quand même il ſeroit maiſtre de tout le monde, de quoy luy pourroit ſervir l'Empire de l'univers s'il perdoit ſon ame; & *par quel échange pourroit-il racheter* cette perte de ſoy-même? Avez-vous une autre ame à donner en compenſation de celle que vous auriez perduë?

Chryſ. in Matth. hom. 56.

„ Si vous perdez de l'argent, vous pouvez donner „ d'autre argent: mais vous n'avez rien à donner en „ échange de voſtre ame, quand vous ſeriez Roy „ de toute la terre. Et qu'y a-t-il d'étonnant que ce- „ la ſoit véritable à l'égard de l'ame, puiſqu'il l'eſt „ auſſi à l'égard du corps? Car quand vous ſeriez „ reveſtu de tous les Empires du monde, ſi voſtre „ corps eſt malade d'un mal incurable, tous vos dia- „ dêmes, tous vos treſors, tous vos Empires joints „ enſemble ne ſont pas capables de le garantir con- „ tre la mort. Vous voyez donc, dit ſaint Chry- „ ſoſtome, qu'il n'y a aucune perte comparable à „ celle qu'on fait en ſe perdant, lorſqu'on veut ſau- „ ver ſa vie contre ce qu'on doit à Dieu, puiſque „ cette perte eſt abſolument irréparable. Ainſi c'eſt „ même pour vous épargner d'une maniére très- „ avantageuſe, que le Sauveur vous ordonne de n'u- „ ſer pas de trop d'indulgence envers vous-mêmes. „ Car le pére qui épargne le chaſtiment à ſon fils, „ le perd: & celuy-là au contraire le ſauve, qui ne „ le luy épargne pas.

Ibid. paulò ſuprà.

Ibid. paulò ſuprà.

℣. 27. *Car le Fils de l'homme doit venir dans la*

gloire de ſon Pére avec ſes Anges ; & alors il rendra à chacun ſelon ſes œuvres.

JESUS-CHRIST rend la raiſon pour laquelle on doit mépriſer la vie preſente, lorſqu'il s'agit de la foy & de ſon ſervice. *Car le Fils de l'homme*, dit-il, *doit venir* un jour *rendre à chacun ſelon ſes œuvres* ; c'eſt-à-dire, qu'il viendra récompenſer par un bonheur éternel *ceux qui ſe ſeront renoncé eux-mêmes*, en *portant leur croix & ſuivant* leur divin maiſtre ; & punir par des peines éternelles, ceux qui refuſant de porter leur croix après luy, auront préféré les plaiſirs & la conſervation de la vie preſente à leur ſalut éternel. Mais ſaint Chryſoſtome & ſaint Jérôme remarquent encore, que le Fils de Dieu ayant étonné les Apoſtres par la nouvelle de ſa mort, les raſſure icy en quelque façon, & fait ſuccéder la joye à la triſteſſe par cette déclaration qu'il leur fait, Que *le Fils de l'homme viendroit dans la gloire de ſon Pére avec ſes Anges, &c.* C'eſt donc de même que s'il leur diſoit : Vous craignez la mort de celuy que vous avez reconnu pour le Fils de Dieu : écoutez preſentement quelle doit eſtre la gloire de ſon triomphe. Sçachez que *le Fils de l'homme*, qui vous paroiſt maintenant tout environné d'infirmité, par une ſuite de l'anéantiſſement de ſon Incarnation, viendra un jour *dans la gloire de ſon Pére* ; c'eſt-à-dire, tout brillant de la gloire de la divinité qu'il poſſede avant tous les temps comme Fils de Dieu. Car cette gloire ne luy eſt point étrangére ; mais elle luy appartient comme au Fils unique, né de la propre ſubſtance du Pére éternel & égal à luy. JESUS-CHRIST eſtoit alors accompagné ſeulement de ſes diſciples, pauvres &

Chryſoſt. in Matth. hom. 56. ſub. fin. Hieron. in hunc locum.

Chryſoſt.

mépriſez comme luy. Mais quand *il viendra dans la gloire de ſon Pére*, tous les *Anges* l'accompagneront comme ſes miniſtres. Il a eſté icy-bas jugé & condamné par les hommes. Mais en ce jour de ſa *gloire* il ſera luy-même le juge de tous les hommes, pour rendre à chacun d'entr'eux *ſelon leurs œuvres*; marquant par là, dit ſaint Chryſoſtome, les biens du ciel deſtinez aux bons, & les ſupplices de l'enfer préparez pour les méchans.

Chryſoſt. in Matth. hom. 57.

℣. 28. *Je vous dis en vérité qu'il y en a quelques-uns de ceux qui ſont icy qui ne mourront point qu'ils n'ayent vû le Fils de l'homme venir en ſon régne.*

Idem. ib. Hieron. in hunc locum Hilarius in Matth. can. 17.

Le Fils de Dieu venoit de parler à ſes Apoſtres de *la gloire* qui devoit ſuivre ſes ſouffrances, & il les avoit en quelque ſorte conſolez des croix qu'ils auroient à porter eux-mêmes, en leur donnant l'eſpérance de cette gloire. Mais cette eſpérance ne leur montroit pour le dire ainſi, que de fort loin la gloire dont il parloit; & au contraire le renoncement à ſoy-même & la perte de leur propre vie à laquelle il les engageoit, frappoit fortement leurs ſens, & les touchoit de très-près. Il veut donc donner à leurs yeux une aſſurance de ce qu'il leur promettoit; & il déclare qu'il fera voir à quelques-uns d'eux, autant que l'eſtat de la vie preſente pouvoit le permettre, un échantillon de cette gloire dans laquelle il devoit venir à la fin du monde; afin que ni leur mort propre, ni celle de leur divin maiſtre, n'euſſent plus la force de les troubler. *Je vous déclare*, leur dit-il, *que quelques-uns* de ceux qui ſont preſens avec moy, *ne mourront point qu'ils n'ayent vû le Fils de l'homme venir en ſon régne.* Les Interpretes ont donné à ces paroles beaucoup de ſens différens. Mais tous

les Anciens conviennent enſemble de celuy-cy, qui eſt que JESUS-CHRIST parloit du miracle de ſa Transfiguration, lorſque levant pour un temps le voile de deſſus les yeux de Pierre, de Jacques & de Jean, il daigna ſe faire voir à ces trois diſciples choiſis, dans une partie de l'éclat de cette gloire, dont il brillera au temps de ſon régne & de ſon triomphe. C'eſt ce qu'il appelle *venir en ſon régne*; parce que la gloire de ſa Transfiguration fut une image de celle qui doit éclatter au jour de la conſommation de ſon régne, lorſqu'il ſera reconnu Roy de tous les Anges & de tous les hommes. Auſſi tous les ſaints Evangéliſtes ont marqué expreſſément, que le miracle de la Transfiguration de JESUS-CHRIST arriva ſix jours après qu'il leur eut ainſi parlé, ou le huitiéme jour; ce qui fait aſſez connoiſtre que l'on doit déterminer à ce ſens ce qu'il avoit dit.

CHAPITRE XVII.

1. ET poſt dies ſex aſſumit Jeſus Petrum, & Jacobum, & Joannem fratrem ejus, & ducit illos in montem excelſum ſeorſum:

2. & transfiguratus eſt ante eos. Et reſplenduit facies ejus ſicut ſol: veſtimenta autem ejus facta ſunt alba ſicut nix.

2. gr. lumiére.

1. † SIx jours après JESUS ayant pris avec luy Pierre, Jacques & Jean ſon frére, les mena à l'écart ſur une haute montagne: *Marc. 9. 1. Luc. 9. 28*

2. & il fut transfiguré devant eux. Son viſage devint brillant comme le ſoleil, & ſes veſtemens blancs comme la // neige.

† Samedy des Quatre-Temps, & II. Dimanche de Carême. Transfiguration

3. En même-temps ils virent paroiſtre Moïſe & Elie qui s'entretenoient avec luy.

4. Alors Pierre dit à JESUS : Seigneur, nous ſommes bien icy ; faiſons-y s'il vous plaiſt, trois tentes, une pour vous, une pour Moïſe, & une pour Elie.

Supra 3. 17. *2. Petr.* 1. 17. 5. Lorſqu'il parloit encore, une nuée lumineuſe les couvrit ; & il ſortit une voix de cette nuée, qui fit entendre ces paroles: Celuy-cy eſt mon Fils bien-aimé, dans lequel j'ay mis toute mon affection : écoutez-le.

6. Les diſciples les ayant ouies, tombérent le viſage contre terre, & furent ſaiſis d'une grande crainte.

7. Mais JESUS s'approchant les toucha, & leur dit : Levez-vous, & ne craignez point.

8. Alors levant les yeux, ils ne virent plus que JESUS ſeul.

9. Lorſqu'ils deſcendoient de la montagne, JESUS leur fit ce commandement, & leur dit : Ne parlez à perſonne de ce que vous avez vû, juſqu'à ce que le Fils de l'homme ſoit

3. Et ecce apparuerunt illis Moyſes & Elias eum eo loquentes.

4. Reſpondens autem Petrus, dixit ad Jeſum : Domine, bonum eſt nos hîe eſſe : ſi vis, faciamus hîc tria tabernacula, tibi unum, Moyſi unum, & Eliæ unum.

5. Adhuc eo loquente, ecce nubes lucida obumbravit eos ; & ecce vox de nube, dicens : Hic eſt Filius meus dilectus, in quo mihi benè complacui : ipſum audite.

6. Et audientes diſcipuli ceciderunt in faciem ſuam, & timuerunt valdè.

7. Et acceſſit Jeſus, & tetigit eos, dixitque eis : Surgite, & nolite timere.

8. Levantes autem oculos ſuos, neminem viderunt, niſi ſolum Jeſum.

9. Et deſcendentibus illis de monte, præcepit eis Jeſus, dicens : Nemini dixeritis viſionem, donec Filius hominis à mortuis reſurgat.

reſſuſcité d'entre les morts ¶.

10. Et interrogaverunt eum diſcipuli, dicentes: Quid ergo Scribæ dicunt, quòd Eliam oporteat primum venire?

10. Ses diſciples l'interrogérent alors, & luy dirent: Pourquoy donc les Scribes diſent-ils qu'il faut qu'Elie vienne auparavant? *Marc. 9. 10.*

11. At ille reſpondens, ait eis: Elias quidem venturus eſt, & reſtituet omnia.

11. Mais JESUS leur répondit: Il eſt vray qu'Elie doit venir, & qu'il rétablira toutes choſes. *Malach. 4. 5.*

12. Dico autem vobis, quia Elias jam venit, & non cognoverunt eum; ſed fecerunt in eo quæcunque voluerunt. Sic & Filius hominis paſſurus eſt ab eis.

12. Mais je vous déclare, qu'Elie eſt déja venu, & il n'a point eſté connu d'eux; mais ils l'ont traité comme il leur a plû. Ils feront ſouffrir de même le Fils de l'homme. *Supr. 11. 14. Supr. 14. 10.*

13. Tunc intellexerunt diſcipuli, quia de Joanne Baptiſta dixiſſet eis.

13. Alors ſes diſciples comprirent que c'eſtoit de Jean Baptiſte qu'il leur avoit parlé.

14. Et cùm veniſſet ad turbam, acceſſit ad eum homo genibus provolutus ante eum, dicens: Domine, miſerere filio meo, quia lunaticus eſt, & malè patitur: nam ſæpe cadit in ignem, & crebrò in aquam.

14. Lorſqu'il fut venu vers le peuple, un homme s'approcha de luy, qui ſe jetta à genoux à ſes pieds, & luy dit: Seigneur, ayez pitié de mon fils qui eſt lunatique, & qui ſouffre beaucoup: car il tombe ſouvent dans le feu, & ſouvent dans l'eau. *Marc. 9. 16. Luc. 9. 38.*

15. Et obtuli eum diſcipulis tuis, & non potuerunt curare eum.

15. Je l'ay preſenté à vos diſciples; mais ils ne l'ont pû guérir.

16. Reſpondens au-

16. Et JESUS répondit, en

diſant : O race incrédule & dépravée ! juſques à quand ſeray-je avec vous ? juſques à quand vous ſouffriray-je ? Amenez-moy icy cet enfant.

17. Et JESUS ayant menacé le démon, il ſortit de l'enfant, lequel fut guéri au même inſtant.

18. Alors les diſciples vinrent trouver JESUS en particulier, & luy dirent : Pourquoy n'avons-nous pû nous autres chaſſer ce démon ?

19. JESUS leur répondit : A cauſe de voſtre incrédulité. *Luc. 17. 6.* Car je vous dis en vérité, que ſi vous aviez de la foy comme un grain de ſénevé, vous diriez à cette montagne : Tranſporte-toy d'icy là, & elle s'y tranſporteroit ; & rien ne vous ſeroit impoſſible.

20. Mais cette ſorte *de démons* ne ſe chaſſe que par la priére & par le jeûne.

Infrà 20. 18. Marc. 9. 30. Luc. 9. 44. 21. Lorſqu'ils eſtoient en Galilée, JESUS leur dit : Le Fils de l'homme doit eſtre livré entre les mains des hommes :

22. ils le feront mourir, & il reſſuſcitera le troiſiéme jour : ce qui les affligea extrêmement.

tem Jeſus, ait : O generatio incredula & perverſa, quouſque ero vobiſcum ? uſquequò patiar vos ? Afferte huc illum ad me.

17. Et increpavit illum Jeſus, & exiit ab eo dæmonium, & curatus eſt puer ex illa hora.

18. Tunc acceſſerunt diſcipuli ad Jeſum ſecretò, & dixerunt : Quare nos non potuimus ejicere illum ?

19. Dixit illis Jeſus : Propter incredulitatem veſtram. Amen quippe dico vobis, ſi habueritis fidem, ſicut granum ſinapis, dicetis monti huic : Tranſi hinc illuc, & tranſibit, & nihil impoſſibile erit vobis.

20. Hoc autem genus non ejicitur niſi per orationem & jejunium.

21. Converſantibus autem eis in Galilæa, dixit illis Jeſus : Filius hominis tradendus eſt in manus hominum :

22. & occîdent eum, & tertiâ die reſurget : & contriſtati ſunt vehementer.

23. Et cùm veniſſent Capharnaüm, acceſſerunt qui didrachma accipiebant, ad Petrum, & dixerunt ei: Magiſter veſter non ſolvit didrachma?

23. Eſtant venus à Capharnaüm, ceux qui recevoient le tribut de deux drachmes, vinrent trouver Pierre, & luy dirent: Voſtre maiſtre ne paye-t-il pas le tribut?

24. Ait: Etiam. Et cùm intraſſet in domum, prævenit eum Jeſus, dicens: Quid tibi videtur Simon? Reges terræ à quibus accipiunt tributum vel cenſum? A filiis ſuis, an ab alienis?

24. Il leur répondit: Ouy *il le paye*. Et eſtant entré dans le logis, JESUS le prévint, & luy dit: Simon, que vous en ſemble? De qui eſt-ce que les Rois de la terre reçoivent les tributs & les impoſts? Eſt-ce de leurs propres enfans ou des étrangers?

25. Et ille dixit: Ab alienis. Dixit illi Jeſus: Ergo liberi ſunt filii.

25. Des étrangers, répondit Pierre. JESUS luy dit: Les enfans *en* ſont donc exemts.

26. Ut autem non ſcandalizemus eos, vade ad mare, & mitte hamum: & eum piſcem, qui primus aſcenderit, tolle; & aperto ore ejus, invenies ſtaterem: illum ſumens, da eis pro me & te.

26. Mais afin que nous ne les ſcandaliſions point, allez-vous-en à la mer, & jettez voſtre ligne; & le premier poiſſon que vous tirerez de l'eau, prenez-le, & luy ouvrez la bouche; vous y trouverez une piece d'argent // de quatre drachmes, que vous prendrez, & que vous leur donnerez pour moy & pour vous.

26. expl. *vallant environ trente ſols de noſtre monnoye.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. 2. 3. *SIx jours après*, JESUS *ayant pris avec luy Pierre, Jacques & Jean ſon frére, les mena à l'écart ſur une haute montagne; & il fut transfiguré devant eux. Son viſage devint brillant comme le ſoleil, & ſes veſtemens blancs comme la neige, &c.*

On eſt étonné de ce qu'il eſt dit icy que le miracle de la transfiguration de JESUS-CHRIST arriva *ſix jours après*; & qu'au contraire il eſt marqué dans ſaint Luc, que ce fut *environ au bout de huit jours*. Mais ſaint Jérôme & les autres Péres n'ont pas de peine à accorder cette contrariété apparente; & ils font voir que ſaint Luc a compris dans les *huit jours*, celuy auquel JESUS-CHRIST parloit, & celuy auquel arriva ce grand miracle: au-lieu qu'icy ſaint Matthieu s'eſt contenté de marquer les jours d'entre-deux qui eſtoient au nombre de ſix. JESUS-CHRIST choiſit pour rendre témoins de ſa gloire, trois de ſes diſciples; ſçavoir *Pierre*, *Jacques* ſurnommé le majeur, *& Jean ſon frére*. Saint Chryſoſtome témoigne qu'il les choiſit à cauſe de l'éminence qu'ils avoient au-deſſus des autres; & il ajoûte, que celle de Pierre conſiſtoit en la grandeur de ſon amour pour JESUS-CHRIST; celle de Jean, en la grandeur de l'amour de JESUS-CHRIST à ſon égard; & celle de Jacques, en l'ardeur du zele qui luy fit dire au Sauveur avec ſon frére; Qu'ils pouvoient boire ſon calice, comme il le fit effectivement

Luc. 9. 28.
Hieron. in hunc locum.
Aug. de conſenſ. Evangel. lib. 2. cap 56.
Chryſoſt. in Matth. hom. 57.
Marc. 10. 39.

dans la ſuite. Mais on peut dire véritablement, que ſi JESUS-CHRIST choiſit ces Apoſtres à cauſe de leur éminence au-deſſus de leurs confréres, cette éminence qu'ils avoient au-deſſus des autres, eſtoit fondée elle-même ſur le choix tout ſingulier de miſéricorde qu'il avoit fait d'eux : *Non vos me elegiſtis, ſed ego elegi vos* ; & que s'il aimoit ſinguliérement ſaint Jean, ſaint Pierre ne l'aimoit luy-même avec tant d'ardeur, que par un effet de l'amour divin qu'il luy avoit porté le premier : *Quoniam ipſe prior dilexit nos.* Ajoûtons encore, qu'il prit exprès trois de ſes diſciples pour rendre aſſuré, ſelon la loy même, le témoignage qu'ils rendroient un jour à ſa propre gloire, dont il voulut qu'ils fuſſent témoins : *Ut in ore duorum, vel trium teſtium ſtet omne verbum.* Ces trois témoins furent, comme dit excellemment un Interprete, *Pierre* qui eſtoit le chef du Collége apoſtolique ; *Jacques* qui devoit le premier des Apoſtres ſigner de ſon ſang, & confirmer par ſa mort ce témoignage ; & *Jean* qui ayant ſurvécu à tous les autres, devoit tranſmettre de vive voix ſon témoignage touchant ce miracle à toute la poſtérité. Ce qui pourroit nous ſurprendre, c'eſt qu'on ne voit point que le reſte des Apoſtres, quoiqu'ils fuſſent encore alors très-imparfaits, ayent murmuré de ce choix que JESUS-CHRIST fait icy & ailleurs de ces trois Apoſtres pour leur faire confidence de ſes ſecrets. Il eſt vray qu'il s'éleva quelque jalouſie entr'eux & quelque conteſtation, lorſque Jacques & Jean demandérent à JESUS-CHRIST d'eſtre placez préférablement aux autres dans ſon royaume. Mais lorſque c'eſt JESUS-CHRIST luy-même qui leur donne une

Joan. 15. 16.

1. *Joan.* 4. 10.

Matth. 18. 16.

Marc. 10. 37. 41.

eſpece de préférence, en les choiſiſſant dans quelques rencontres pour l'accompagner particuliérement, il ſemble qu'il ait imprimé en même-temps dans le cœur des autres une humble ſoumiſſion à ſes ordres, pour adorer ſans murmure ce qu'il faiſoit par un choix tout libre & tout gratuit de ſa volonté.

JESUS-CHRIST mene donc avec luy ces trois Apoſtres *ſur une haute montagne*, qui eſtoit, ſelon ſaint Jérôme, *le Thabor*, nommé autrement *Itaburim*, & que ſaint Pierre appelle *la montagne ſainte*, à cauſe, dit un Interprete, que la divine majeſté de JESUS-CHRIST s'y fit voir à ſes diſciples: de même que le mont *d'Horeb* eſt nommé ailleurs *une terre ſainte*, à cauſe que Dieu y montra à Moïſe ſa puiſſance dans le buiſſon ardent. Ce fut ſur cette montagne que le Fils de Dieu mena, ſelon l'expreſſion de l'Evangéliſte, ſes trois Apoſtres *à l'écart*; c'eſt-à-dire, loin du bruit du monde & de la vûë de tous les hommes; afin que ce qui devoit arriver ſe paſſât dans le ſecret. Car le temps de la vie de JESUS-CHRIST ſur la terre, eſtoit pour luy le temps de s'humilier & de ſe cacher; & ainſi il ne vouloit pas que d'autres que ceux qu'il avoit choiſis pour eſtre, comme dit ſaint Pierre, *ſpectateurs de ſa majeſté*, en puſſent eſtre témoins. Saint Luc rend encore une autre raiſon de cette retraite de JESUS-CHRIST ſur la montagne: c'eſtoit *afin qu'il priât*: car il choiſiſſoit ordinairement les montagnes pour y prier, comme eſtant plus élevées vers le ciel, & plus éloignées par conſéquent de tout le tumulte du ſiécle. L'on voit auſſi qu'il avoit accoûtumé de ſe préparer par la priére aux grandes actions qu'il de-

Hieron. epiſt. 27. tom. 1. pag. 115.
2. Petr. 1. 18.
Exod. 3. 5.
2. Petr. 1. 16.
Luc. 9. 28.
Marc. 6. 46.
Luc. 6. 12.

voit faire en faveur des hommes ; & il leur montroit par là l'exemple de ne s'engager auſſi jamais dans une action importante ſans avoir prié. Car il n'en avoit aucun beſoin pour luy-même ; puiſqu'eſtant Dieu auſſi-bien qu'homme, il ne pouvoit rien deſirer comme homme, dont il ne fût aſſuré par la toute-puiſſance de ſa divinité. Mais eſtant chef de l'Egliſe, il enviſageoit l'utilité de ſes membres, qui devoient apprendre de luy à demander ce qu'ils ne pouvoient par leurs propres forces, & à s'affermir par la priére contre les tentations de la vaine gloire, dans les œuvres mêmes les plus ſaintes que ſa grace leur feroit exercer.

Pendant que le Fils de Dieu eſtoit en priére, ſelon que ſaint Luc l'a marqué expreſſément, *il fut transfiguré devant ſes Apoſtres* ; c'eſt-à-dire, que ſon extérieur parut à leurs yeux tout autre qu'auparavant. Et l'on peut dire qu'il y avoit en cela un moindre miracle, que celuy par lequel il empêchoit à toute heure que les rayons de ſa divinité n'éclattaſſent continuellement aux yeux des hommes. Ainſi cette transfiguration de JESUS-CHRIST ne fut autre choſe, pour le dire ainſi, qu'une eſpece de ſuſpenſion de ce prodige de ſa puiſſance, par lequel il renfermoit ſous les voiles de ſa ſainte humanité l'éclat de ſa nature divine. Et c'eſt un ſujet d'étonnement ſans comparaiſon plus grand, de voir un Dieu reveſtu de l'infirmité humaine converſer comme un autre homme au milieu des hommes ; que de voir icy un Homme-Dieu paroiſtre tout environné des rayons brillans de ſa gloire : enſorte que de ces deux effets miraculeux qui ont paru ; l'un au temps de ſon Incarnation dans le ſein de Marie, où un Dieu s'eſt ſi pro- *Luc. 9. 29.*

fondément humilié ; & l'autre ſur le Thabor, où l'Homme-Dieu a découvert quelque choſe de ſa gloire : le premier doit autant nous humilier & nous confondre, que le ſecond doit peu nous ſurprendre, quoiqu'il ſoit très-capable de relever nos eſpérances. Car ſi un Dieu s'eſt abbaiſſé juſqu'à prendre la nature & la forme d'un eſclave ; ç'a eſté pour élever l'homme juſqu'à Dieu. S'il a caché toute ſa gloire pendant qu'il vivoit parmy les hommes ; ç'a eſté pour la rendre un jour plus éclattante à leurs yeux dans le ciel même, dont cette montagne n'eſtoit qu'une image, & pour les en rendre eux-mêmes participans, à proportion de la part qu'ils auront priſe icy-bas à ſes humiliations & à ſes ſouffrances.

La blancheur qui parut alors ſur *ſes veſtemens*, eſt comparée à *la neige*, à cauſe de ſon grand éclat que les yeux ont peine à ſouffrir : car il paroiſt par l'Evangile même, que l'on doit auſſi entendre par cette blancheur l'éclat brillant de la lumiére : *Et veſtitus ejus albus & refulgens.* C'eſtoit donc, comme diſent les Interprétes, de la divinité même de JESUS-CHRIST, & de ſon ame ſi parfaitement unie à ſa nature divine, qu'une lumiére ineffable ſe répandoit ſur ſon corps ; & c'eſtoit du corps de JESUS-CHRIST devenu ainſi tout brillant, que ſes habits recevoient cette blancheur éclattante, qui éblouiſſoit les yeux des Apoſtres.

Luc. 9. 29. Corut. Janſen.

Au milieu de cette gloire de JESUS-CHRIST, les Apoſtres voyent paroiſtre *Moiſe* & *Elie* dans leur propre corps. Et ce qu'il avoit refuſé, dit ſaint Jérôme, aux Phariſiens & aux Docteurs de la loy lorſqu'ils le tentérent, en luy demandant

Hier. in hunc loc.

qu'il leur fiſt voir quelque ſigne dans le ciel, il l'accorde icy en faveur de ſes Apoſtres, afin d'accroiſtre leur foy : car il fait deſcendre Elie du ciel, & monter Moïſe des enfers, ſelon l'ordre qu'Iſaïe avoit donné autrefois au roy Achas, de demander qu'on luy donnât quelque ſigne, ou du fond des enfers, ou du haut du ciel. Mais d'où vient que JESUS-CHRIST fait plutoſt paroiſtre Moïſe & Elie que quelques-uns des autres Prophetes ? On en rapporte pluſieurs raiſons : mais celle qui ſemble la plus naturelle, & la plus généralement autoriſée eſt celle-cy ; Que Moïſe en qualité de légiſlateur des Juifs, repreſentoit la loy ancienne, & qu'Elie, ce Prophete ſi zelé pour l'ancienne Religion, repreſentoit les Prophetes : & qu'ainſi ces deux grands hommes paroiſſant alors avec JESUS-CHRIST, ils atteſtoient en quelque façon, que c'eſtoit luy qu'ils avoient marqué & prédit, ſoit par toutes les cérémonies de la loy, ſoit par toutes leurs prophéties ; & que bien loin qu'il fût contraire à la loy & aux Prophetes, comme les Preſtres & les Phariſiens l'en accuſoient, c'eſtoit à luy, comme à la vérité, que les figures & toutes les ombres anciennes ſe terminoient. Car comme Moïſe, dit ſaint Chryſoſtome, avoit luy-même donné la loy, les Juifs « pouvoient bien juger qu'il n'eût pas ſouffert que « cette loy eût eſté foulée aux pieds, & qu'il n'au- « roit pas aſſurément honoré JESUS-CHRIST s'il « l'avoit violée, comme ils ſe l'imaginoient, & s'il « s'eſtoit déclaré l'ennemi du légiſlateur. Et quant « à Elie, dont le zele avoit ſi publiquement éclatté « pour la gloire du Seigneur, il ne ſe fût pas non « plus trouvé dans la compagnie de JESUS-CHRIST, «

Iſai. 7. 11.

Chryſoſt. hom. 57.

Tertull. adverſ. Marcion. lib 4.

Hilar. can. 17.

Hieron. in hunc locum.

„ s'il l'avoit crû oppoſé à Dieu, ni n'auroit pas dé-
« féré à la volonté de celuy qu'il eût regardé com-
„ me un impie uſurpateur de la divinité. Ainſi la preſence de ces deux témoins irréprochables, qui paroiſſoient pour accompagner JESUS-CHRIST dans cet éclat paſſager de ſa gloire, atteſtoit d'une maniére très-convainquante la jalouſie & l'aveuglement des Juifs, qui refuſoient de reconnoiſtre pour le Meſſie, celuy que leur propre légiſlateur, & le plus illuſtre d'entre les Prophetes révéroient alors comme le libérateur promis depuis tant de ſiécles, car il eſt dit en ce lieu : *Qu'ils s'entretenoient avec luy.* Et il eſt marqué ailleurs, Que le ſujet de leur entretien eſtoit *ſa ſortie de ce monde, qui devoit s'accomplir dans Jeruſalem.*

Luc. 9. 30 31

Tel eſtoit donc l'entretien de Moïſe & d'Elie avec JESUS-CHRIST, au milieu de cet éclat de ſa gloire. Ils luy parlent du ſujet qui l'avoit porté à venir au monde ; de cet *excès* de ſon amour pour les hommes, qui l'engageoit à vouloir mourir pour eux ; & de cet autre *excès* de la malice de ſon propre peuple, qui devoit aller juſques à faire mourir ſon propre Sauveur. Et ils donnent lieu de juger en même-temps, que toutes leurs prophéties regardoient principalement ce grand myſtére de la mort de JESUS-CHRIST, & de la rédemption de l'univers. Qui ſeroit l'homme, fût-il Prince ou Roy, qui pût s'élever vainement, s'il penſoit eſtant ſur le trône, à la mort où il doit eſtre réduit ? Et qui au milieu des plus grands applaudiſſemens des peuples, ne s'anéantiroit pas en la preſence de Dieu, s'il penſoit à la pouſſiére du tombeau, & s'il rappelloit en ſon ſouvenir cet entretien de Moïſe & d'Elie avec

JESUS-

JESUS-CHRIST, lorſqu'au-lieu de luy parler de l'éclat preſent de ſa gloire, ils ne luy preſentent ſur le Thabor, non plus que l'Ange ſur la montagne des oliviers, que le calice de ſa paſſion.

℣. 4. *Alors Pierre dit à* JESUS : *Seigneur, nous ſommes bien icy : faiſons-y, s'il vous plaiſt, trois tentes ; une pour vous, une pour Moïſe, & une pour Elie.*

Saint Pierre n'avoit guére profité de la ſévére repréhenſion du Fils de Dieu ; & il paroiſt qu'il n'avoit encore de gouſt que pour les choſes des hommes, & qu'il ne comprenoit rien ni dans les anciennes prophéties, ni dans l'entretien preſent que Moïſe & Elie avoient avec JESUS-CHRIST. Il n'oſoit plus, dit ſaint Chryſoſtome, après s'être vû traité de ſatan par ſon divin maiſtre, le détourner ouvertement de la mort, comme la premiére fois : mais il fait la même choſe en d'autres termes. Et ſe voyant *ſur une haute montagne*, en *un lieu* fort *écarté*, il préfére la ſeureté de l'eſtat preſent, où JESUS-CHRIST luy paroiſt tout environné de gloire, à ces humiliations, à ces outrages, & à cette mort honteuſe dont on luy avoit parlé, & qu'il regardoit comme indignes de celuy que le Pére céleſte luy avoit fait reconnoiſtre pour ſon Fils unique. *Il ne ſçavoit* donc, comme il eſt marqué ailleurs, *ce qu'il diſoit* ; puiſqu'en demandant à JESUS-CHRIST qu'il demeurât ſur cette montage, il s'oppoſoit à la rédemption de tous les hommes & à la ſienne propre. Vous errez, Pierre, s'écrie ſaint Jérôme, & vous ne ſçavez véritablement ce que vous dites. Ne cherchez point à dreſſer trois tentes : car il n'y en a qu'une ſeule où il ſoit permis de s'arreſter, qui

Chryſoſt. in Matth. hom. 57.

Marc. 9. Luc. 9. 33.

Hieron. in hunc locum.

„ eſt celle de l'Evangile, où la loy & les Prophetes „ doivent ſe réünir. Que ſi vous voulez dreſſer „ trois tentes, ne comparez pas les ſerviteurs avec „ le Seigneur : mais dreſſez trois tentes, ou plu- „ toſt n'en dreſſez qu'une, pour le Pére, pour le „ Fils, & pour le Saint-Eſprit ; afin que comme ils „ poſſedent conjointement une ſeule divinité, il n'y „ ait auſſi dans voſtre cœur qu'un ſeul tabernacle „ pour ces trois divines Perſonnes.

℣. 5. *Lorſqu'il parloit encore, une nuée lumineuſe les couvrit : & il ſortit une voix de cette nuée, qui fit entendre ces paroles : Celuy-cy eſt mon fils bien-aimé, dans lequel j'ay mis toute mon affection ; écoutez-le.*

Hilarius in Matth. can. 17.

On ne répond rien à ſaint Pierre, dit ſaint Hilaire, lorſqu'il s'offroit à dreſſer trois tentes, pour JESUS-CHRIST, pour Moïſe, & pour Elie : car ce n'eſtoit pas le temps de jouir de cette gloire qu'on luy montroit. Mais une *nuée lumineuſe* l'enveloppe tout d'un coup avec les autres Apoſtres, & l'Eſprit ſaint les environne par ſa divine vertu. Il paroiſt par un autre Evangéliſte, que lorſque cette nuée les couvrit, Moïſe & Elie s'eſtoient déja retirez pour faire place à JESUS-CHRIST ſeul, afin qu'on ne pût appliquer à d'autres qu'à luy, le témoignage que luy rendit auſſitoſt après le Pére céleſte. C'eſtoit l'ordinaire dans l'ancienne loy, que Dieu parlât à ſon peuple du milieu d'une nuée, qui ſervoit, pour le dire ainſi, à couvrir à leurs yeux l'éclat de cette haute majeſté. Mais au-lieu qu'anciennement cette nuée eſtoit obſcure, celle-cy eſt *lumineuſe*, comme pour marquer la différence de la vérité de la loy nouvelle, d'avec les ombres de la loy ancienne. Les

Luc. 9. 33. 34. 35.
Chryſoſt. in Matth. hom. 57.

Apoſtres entendirent donc du milieu de cette nuée éclattante, une voix qui ſortit comme du trône de Dieu même, & qui diſoit : *Celuy cy eſt mon Fils bien-aimé, dans lequel j'ay mis toute mon affection : écoutez-le.* C'eſt-à-dire, tous ceux qui avoient paru juſques à preſent ; Moïſe même vôtre légiſlateur, & Elie ce Prophete ſi zelé pour la défenſe de ma gloire, eſtoient ſeulement les miniſtres de ma volonté. Mais celuy-cy que vous voyez preſentement tout environné de gloire, *eſt mon* propre *Fils*, engendré éternellement de ma ſubſtance. Ceux-là eſtoient donc des ſerviteurs. Mais celuy qui montre aujourd'huy ſa gloire ſur le Thabor, eſt le Fils, & un Fils qui eſt *aimé uniquement* de ſon Pére ; parce que tous les autres qu'il appelle ſes enfans, ne ſont aimez qu'à cauſe de luy & en luy. C'eſt dans ce Fils qu'il a mis toute ſon affection ; c'eſt *en luy qu'il ſe complaiſt* véritablement, comme en ſon image ſubſtantielle & éternelle ; & c'eſt luy qu'il veut qu'on *écoute* comme ſon Verbe : *Ipſum audite.* Ce n'eſt plus ni à Moïſe, ni à tous les autres Prophetes qu'on doit s'arreſter : ils ont diſparu. C'eſt à celuy dont Moïſe a écrit dans tous ſes livres : *De me enim ſcripſit Moyſes* ; & de qui tous les Prophetes ont parlé, qu'on doit maintenant donner toute ſon attention. Car *Dieu*, comme dit ſaint Paul, *ayant parlé autrefois par les Prophetes, a parlé en ces derniers temps par ſon propre Fils.* C'eſt donc à ce Fils ſouverainement aimé du Pére, qu'il faut, ſelon ſaint Jérôme, dreſſer un tabernacle dans nos cœurs : & c'eſt à luy qu'il faut obéïr, comme au Fils, dont tous les Prophetes n'eſtoient que les ſerviteurs. Et Moïſe auſſi-bien qu'Elie doivent

Joan. 5. 46.

Hebr. 1. 1.

Hieron. in hunc locum.

eux-mêmes, conjointement avec nous, luy préparer au fond de leurs ames, un tabernacle où il puiſſe demeurer.

Chryſoſt. in Matth. hom. 57. Mais ſaint Chryſoſtome dit encore, que la voix du Pére éternel ayant ordonné aux Apoſtres *d'écouter ſon Fils bien-aimé*, marquoit en particulier à ſaint Pierre, qu'il devoit donc ſe ſoumettre à ſes divins ordres, & ne ſe pas oppoſer à la volonté qu'il avoit de ſouffrir la mort, & d'eſtre crucifié pour le ſalut de ſon peuple. C'eſtoit-là ce *Prophete* par excellence qu'il avoit promis autrefois par la bouche de Moïſe, de faire naiſtre du milieu de ſon peuple, comme celuy qui devoit eſtre écouté préferablement à tous les autres : *Prophetam de gente tua & de fratribus tuis ſicut me, ſuſcitabit tibi, Dominus Deus tuus : ipſum audies.*

Deuter. 18. 15.

℣. 6. 7. 8. *Les diſciples les ayant oüies, tombérent le viſage contre terre, & furent ſaiſis d'une grande crainte. Mais* JESUS *s'approchant les toucha, & leur dit : Levez-vous, & ne craignez point, &c.*

Chryſ. lib. Hier. in hunc loc. Saint Chryſoſtome remarque qu'on avoit déja entendu cette même voix au baptême de JESUS ; & que cependant elle n'avoit point frappé d'une ſemblable terreur ceux qui l'entendirent. Mais ce qui cauſe preſentement cette grande crainte aux Apoſtres, eſt cette nuée qui les couvre tout d'un coup, cet éclat d'une lumiére ſi brillante, & tout ce ſpectacle ſi ſurprenant en un endroit écarté, joint à une voix qui ſe faiſant extérieurement entendre aux oreilles de leur corps, remplit leur cœur d'une frayeur toute ſainte par la preſence de la majeſté de Dieu, qui ſe fit ſentir à eux dans ce même inſtant d'une maniére toute

particuliére : *Humana fragilitas*, dit ſaint Jérôme, *conſpectum majoris gloriæ ferre non ſuſtinet : ac toto animo & corpore contremiſcens, in terram cadit.* C'eſt donc un effet de la foibleſſe & de la fragilité humaine, de ce que les Apoſtres *tombent* tout d'un coup *le viſage contre terre*, ne pouvant pas ſupporter l'éclat de cette lumiére ineffable, & de cette voix du Pére éternel, qui ſe fait entendre du milieu de cette nuée : car il eſt juſte que l'homme ſente ſon néant en la preſence de Dieu, & qu'il rentre en terre, pour ſe dire ainſi, lorſque le Très-haut daigne luy parler.

Que s'il renverſe aujourd'huy par terre ces trois Apoſtres, lorſqu'il leur ordonne ſeulement d'écouter pour leur ſalut celuy qu'il aime de toute éternité comme ſon Fils, & comme l'objet éternel de ſes divines complaiſances ; quel effroyable renverſement ſera celuy qu'il cauſera dans toute la nature au dernier jour, lorſqu'il tonnera du haut des cieux, & qu'il prononcera une malédiction éternelle contre tous ceux qui n'auront pas écouté ce Fils unique, quand ſes paroles pouvoient devenir en eux la ſource d'une vie éternellement heureuſe ? *Approchez-vous* donc, Seigneur JESUS, & *touchez* nos cœurs par l'onction intérieure de voſtre Eſprit & de voſtre grace, comme vous vous approchâtes alors de vos trois diſciples, & que vous les touchâtes extérieurement avec voſtre main. *Dites-nous*, comme vous leur dites : *Levez-vous, & ne craignez point* : mais dites-nous-le de cette voix efficace, à laquelle les cœurs les plus endurcis ſe ſoumettent avec joye. Faites-nous ſortir de la baſſeſſe où noſtre ame eſt toûjours comme rampante vers les choſes

de la terre. Perfectionnez par voſtre amour ce qu'il y a de timide & de lâche en nous, en nous élevant par une humble confiance juſques à vous: Banniſſez de noſtre cœur toute crainte des maux temporels ; & imprimez-y très-fortement cette importante vérité que Pierre n'avoit pas encore bien compriſe, Que l'on ne peut arriver à la gloire figurée par celle qui parut alors ſur le Thabor, que par les croix & par les ſouffrances, dont Moïſe même & Elie vous parlérent au milieu de tout l'éclat de voſtre transfiguration. Faites qu'à l'exemple de vos trois diſciples, nous *relevant* de cet eſtat rabbaiſſé, où l'amour des créatures, & l'attachement aux figures & aux ombres nous avoit réduits, nous n'enviſagions plus que vous ſeul, comme la ſuprême vérité, digne ſeule d'eſtre adorée & aimée ; de même que ces Apoſtres *s'eſtant levez* par la divine vertu de voſtre parole & de voſtre attouchement ſacré, *ils ne virent plus perſonne* ; c'eſt-à-dire, ni Moïſe ni Elie ; *mais* celuy-là *ſeul* qui eſtoit, comme il l'eſt encore, le véritable JESUS, & le vray Sauveur, dont tous les autres n'avoient eſté que des images très-imparfaites.

Après donc, dit ſaint Jérôme, que l'ombre de la loy & des Prophetes, qui avoient comme couvert les Apoſtres de leurs voiles, a diſparu : on trouve tout dans l'Evangile ; c'eſt-à-dire, toute vérité renfermée dans JESUS-CHRIST, plein
Joan. 1. de grace & de vérité, comme dit ſaint Jean.

℣. 9. *Lorſqu'ils deſcendoient de la montagne,* JESUS *leur donna cet ordre & leur dit : Ne parlez à perſonne de ce que vous avez vû, juſqu'à ce que le Fils de l'homme ſoit reſſuſcité d'entre les morts.*

JESUS-CHRIST venoit de repreſenter à ſes trois Apoſtres bien-aimez une image de la gloire de ſon royaume : mais il ne veut point qu'ils en parlent à un peuple encore charnel ; de peur, dit un Saint, que la grandeur de ce prodige ne le rendît incroyable ; ou qu'après avoir entendu parler d'une gloire ſi ſurprenante, la mort qu'il devoit ſouffrir ſur la croix, ne cauſât un plus grand ſcandale à des eſprits ſi peu intelligens dans les ſecrets de la divine ſageſſe. Il ſemble même qu'on ne doit pas excepter les autres Apoſtres ; puiſqu'il eſt marqué expreſſément dans ſaint Luc ; Qu'ils *gardérent le ſilence ſur les choſes qu'ils avoient vûës*, & qu'ils *n'en dirent alors quoique ce ſoit à perſonne*, ſe reſervant à en parler après la réſurrection de JESUS-CHRIST. Car ce fut alors que ſaint Pierre le déclara dans ſes lettres, pour faire connoiſtre aux peuples le myſtére de l'Incarnation du Fils unique du Pére éternel, en atteſtant qu'il *avoit eſté luy-même le ſpectateur de ſa majeſté & de ſa gloire*. Mais il eſt très-remarquable qu'il témoigne en même-temps, que les oracles des Prophetes eſtoient encore plus aſſurez que la vûë de leurs propres yeux. C'eſtoit principalement à ces oracles anciens, qu'il vouloit que les fidelles *s'arreſtaſſent, comme à une lampe, dont la lumiére ſe fait ſentir dans un lieu obſcur* ; parce que *ce n'a point eſté*, comme il le dit, *par la volonté des hommes que les prophéties ont eſté apportées* au monde ; *mais* que *les ſaints hommes de Dieu ont parlé par l'inſpiration du Saint-Eſprit*. Ainſi n'envions point à ces trois Apoſtres cette vûë paſſagére de la gloire de JESUS-CHRIST ; puiſque par leur propre témoignage, elle ſervoit

Hieron. in hunc locum.

Luc. 9. 36.

2. Petr. 1. 17. 18.

moins à les affermir dans la foy de la divinité de JESUS-CHRIST, que la vérité des anciens oracles de l'Ecriture, qui nous ſont communs comme à eux, & qu'ils ont pris ſoin de nous expliquer, *non par une interprétation particuliére*, comme dit encore ſaint Pierre, c'eſt-à-dire, par une interprétation de l'eſprit humain, mais *par la lumiére du Saint-Eſprit* qui parloit en eux. Or il falloit que JESUS-CHRIST *fût reſſuſcité d'entre les morts* avant qu'on parlât de ſa transfiguration : car du moment que la réſurrection de JESUS-CHRIST ſe fut répanduë, le miracle de ſa tranſfiguration ne parut plus incroyable. Et ces deux prodiges ſervoient au contraire à s'affermir mutuellement.

℣. 10. juſqu'au 14. *Ses diſciples l'interrogérent alors, & luy dirent : Pourquoy donc les Docteurs diſent-ils, qu'il faut qu'Elie vienne auparavant ? Mais* JESUS *leur répondit : Il eſt vray qu'Elie doit venir, & qu'il rétablira toutes choſes. Mais je vous déclare qu'Elie eſt déja venu, &c.*

Grot. Hier. in hunc loc. Chryſoſt. hom. 58. Malach. 4.

Il ſemble que ce qui porta les Apoſtres à luy faire cette demande, eſtoit qu'ils venoient de voir Elie, qui n'avoit fait que ſe montrer, s'eſtant retiré à l'heure même ; & que cependant ils avoient appris de la tradition de leurs anciens, que ce Prophete *devoit venir avant* le Meſſie, pour *rétablir toutes choſes* ; c'eſt-à-dire, ou pour remettre le peuple Juif dans ſon premier eſtat, ou pour l'inſtruire de ſes devoirs, & l'obliger de rentrer dans la voye de la vérité & de la juſtice, & pour luy faire connoiſtre celuy qui ſeroit ſon libérateur. Mais ce qui trompoit & les Juifs & les Apoſtres, c'eſt qu'ils confondoient deux avenemens diffé-

rens de JESUS-CHRIST, l'un dans la foibleſſe de ſa chair mortelle, & l'autre dans tout l'éclat de ſa gloire, & deux différens Précurſeurs de ces deux avenemens, l'un qui fut ſaint Jean Baptiſte, & l'autre qui devoit eſtre le prophete Elie. C'eſt ce que le Fils de Dieu fait entendre à ſes Apôtres lorſqu'il leur répond; *Qu'Elie viendroit véritablement* en ſa propre perſonne *avant* ſon ſecond avenement, *pour rétablir toutes choſes*; c'eſt-à-dire, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, pour accomplir tout ce qui avoit eſté marqué par le prophete Malachie, en *réünissant les cœurs des péres avec leurs enfans* dans la même foy: mais que le même *Elie eſtoit déja venu* en la perſonne de ſaint Jean Baptiſte, à cauſe de cet eſprit de force qui avoit paru dans la conduite de ce ſaint Précurſeur du premier avenement du Meſſie: *Ipſe qui venturus eſt in ſecundo ſalvatoris adventu juxta corporis fidem, nunc per Joannem venit in virtute & ſpiritu.* Hieron.

JESUS-CHRIST ajoûte, Que les Juifs *n'ont point connu* ſaint Jean Baptiſte; c'eſt-à-dire, qu'ils ont refuſé de le connoiſtre pour le Précurſeur du Meſſie; & qu'ils *l'ont traité comme il leur a plû*; ce qui marque qu'ils l'ont enfermé dans une priſon, qu'ils l'ont outragé, qu'ils l'ont fait mourir, & que luy ayant coupé la teſte, ils l'ont apportée dans un plat au milieu d'un grand feſtin. *C'eſt ainſi*, continuë le Sauveur, *qu'ils feront ſouffrir le Fils de l'homme*, non par un même ſupplice, mais avec une ſemblable injuſtice, traitant comme un ſcélérat celuy qui venoit les racheter, & refuſant de le reconnoiſtre pour le Meſſie, auſſi-bien que Jean pour ſon Précurſeur. Or il ne faut pas, Chryſoſt.

ſelon la remarque de ſaint Jérôme, prendre ce que dit le Fils de Dieu trop à la lettre, comme ſi Herode & Herodiade qui firent couper la teſte à ſaint Jean, avoient fait auſſi crucifier JESUS-CHRIST. Mais ce qu'on peut dire en général, eſt que les Phariſiens & les Docteurs de la loy, ayant rejetté, ſelon l'expreſſion d'un Evangéliſte, le conſeil que Dieu avoit ſur eux, & ne s'eſtant point fait baptiſer par Jean, avoient fait connoiſtre par cette conduite, qu'ils eſtoient ſes ennemis auſſi-bien que de JESUS-CHRIST; & qu'ainſi ils ſe rendirent coupables de la mort, & du ſerviteur & du maiſtre. Et quant à Herode qui fit mourir Jean Baptiſte, il eut auſſi part à la mort du Fils de Dieu, en ce qu'après l'avoir traité avec le dernier mépris, il le renvoya à Pilate pour eſtre attaché à une croix, au-lieu de ſe déclarer, comme il auroit dû, pour ſon innocence, s'il eût eu moins de politique, & plus d'amour pour la juſtice. Ils *firent* donc *tout ce qu'ils voulurent*, & au précurſeur & au Meſſie. Et cette permiſſion que Dieu leur donna, d'accomplir à l'égard de ſon propre Fils, comme à l'égard de ſaint Jean Baptiſte, tous les excès de leur volonté criminelle, eſtoit de la part de Dieu même, l'effet du plus grand excès de ſon amour pour les hommes; puiſqu'il ſceut tirer de leur malice le ſalut de l'univers. Qui ſe troubleroit après cela des plus cruelles perſécutions des méchans, lorſqu'il conſidére que tout le pouvoir qui leur eſt donné contre les juſtes, tourne à la gloire de ces mêmes juſtes, & peut devenir comme une ſource de bénédiction pour beaucoup d'autres, par leur exemple & par le mérite de leur patience?

Luc. 7. 30.

Il eſt dit, que les Apoſtres *comprirent* par la réponſe de JESUS-CHRIST, que c'eſtoit de Jean Baptiſte qu'il avoit parlé, en parlant *d'Elie* qui *eſtoit déja venu*. Mais comment cette réponſe de JESUS-CHRIST le leur fit-elle comprendre? Car ce ne furent, dit ſaint Chryſoſtome, ni les Docteurs de la loy, ni même les anciennes Ecritures qui leur en donnérent l'intelligence. C'eſt donc parce qu'ils devenoient peu à peu, ajoûte ce Saint, plus pénétrans, & qu'ils s'appliquoient avec plus de ſoin à entendre ce que le Sauveur leur diſoit. Ainſi ils ſe ſouvinrent alors de ce qu'il leur avoit dit en une autre occaſion; Que *s'ils comprenoient bien le vray ſens de ſes paroles, c'eſtoit Jean Baptiſte qui eſtoit luy-même Elie*; c'eſt-à-dire, qu'il en eſtoit une image très-ſenſible, tant à cauſe de la vertu de ſon zele, que de la fonction qu'il faiſoit, de Précurſeur du premier avenement; comme Elie devoit eſtre un jour le Précurſeur du ſecond. *Matth.* 11. 14. *Luc.* 1. 17.

℣. 14. juſqu'au 18. *Lorſqu'il fut venu vers le peuple, un homme s'approcha de luy, qui ſe jetta à genoux à ſes pieds, & luy dit: Seigneur ayez pitié de mon fils, qui eſt lunatique, qui eſt tourmenté miſérablement: car il tombe ſouvent dans le feu, & ſouvent dans l'eau. Je l'ay preſenté à vos diſciples; mais ils ne l'ont pû guérir, &c.*

On appelle ordinairement *lunatiques* des malades qui ſont ſujets à ſe reſſentir d'accidens fâcheux, en certains temps de la lune, comme à ſon croiſſant, ou à ſon decours. Mais à l'égard de l'enfant malade dont il eſt parlé icy, il paroiſt viſiblement par tous les Evangéliſtes, que le tourment qu'il ſouffroit, ne venoit pas de la lune, mais de la ma- *Marc.* 9. 16. 17. *Luc.* 9. 39.

lice du démon, à qui Dieu avoit permis d'exercer ſa rage contre cet enfant, pour faire enſuite davantage éclatter ſa gloire. Le démon ſe ſervoit donc, comme le remarque ſaint Jérôme, de la connoiſſance qu'il avoit des effets aſſez ordinaires que produit la lune en certains temps ſur les corps des hommes, pour tourmenter d'une maniére très-cruelle ce pauvre enfant dans ces mêmes temps; afin de donner par là occaſion aux impies de décrier le Créateur, comme ayant aſſujetti injuſtement le corps de l'homme à la violence des aſtres. Nous verrons en expliquant cette même hiſtoire dans les autres Evangéliſtes, pluſieurs circonſtances qui ne ſont point rapportées icy, & qui marquent davantage l'excès de la rage du démon contre les hommes. Il eſt ſeulement dit en ce lieu, que l'enfant malade *tomboit ſouvent dans le feu, & ſouvent dans l'eau*, par un effet de la violence avec laquelle le diable le tourmentoit. Nous ne nous arreſtons point à expliquer moralement ce que pouvoit ſignifier ce feu & cette eau. Et il ſuffit de marquer en général, que l'eau & le feu eſtant directement oppoſez l'un à l'autre, ſi l'ardeur de la concupiſcence eſt figurée, ſelon ſaint Jérôme, par le feu, le froid de l'indévotion qui éteint le feu de la charité peut bien eſtre déſigné par l'eau. Mais ce qu'il y eut alors de ſurprenant, c'eſt que le pére de cet enfant l'ayant preſenté aux diſciples de JESUS-CHRIST, dans le temps qu'il s'éloigna d'eux pour s'aller transfigurer ſur le Thabor, ces diſciples ne purent chaſſer le démon qui le poſſédoit, ni le guérir. Saint Hilaire croit que ce fut à cauſe, que n'eſtant plus ſoûtenus alors par la preſence de leur divin maiſtre,

Hieron. in hunc locum.

Hilar. in Matth. canon 17.

& s'eſtant même relâchez par le commerce qu'ils eurent avec le commun des peuples, leur foy commença à s'affoiblir, & perdit une partie de ſa premiére vigueur.

Cependant JESUS n'en rejette point publiquement la cauſe ſur les Apoſtres; mais il s'adreſſe, dit ſaint Chryſoſtome, en général à tous les Juifs, & au pére de l'enfant, lorſqu'il s'écrie: *O race incrédule & dépravée! juſqu'à quand ſeray-je avec vous? Juſqu'à quand vous ſouffriray-je?* Ce ne fut pas par ennuy ni par chagrin, que ce divin agneau plein de douceur parla de la ſorte, mais par un très-grand deſir de leur guériſon. Il imitoit, dit ſaint Jérôme, un charitable médecin, qui s'appercevant qu'un malade dont il s'eſt chargé, ne ſuit point ſes ordonnances, luy dit avec fermeté, pour l'obliger de ſe ſoumettre: Juſqu'à quand viendray-je icy, & perdray-je tout le fruit de mes connoiſſances, en vous ordonnant ce que vous ne voulez point exécuter? JESUS-CHRIST n'eſtoit donc pas en colére, ni contre le pére de cet enfant, ni contre les autres Juifs; mais il l'eſtoit contre leur infidélité & leur dureté. Et pour preuve que cette colére eſtoit un effet de ſa charité, il commande à l'heure même qu'on luy amene l'enfant malade, afin de luy rendre la ſanté. Alors *il le menaça*, dit l'Evangile; c'eſt-à-dire, que s'adreſſant au démon même qui le poſſedoit, il luy parla avec cette force toute divine, à laquelle nulle puiſſance, ni ſur la terre ni dans les enfers ne peut réſiſter: & ainſi l'eſprit malin eſtant forcé de *ſortir*, il laiſſa l'enfant *plein de ſanté*.

Chryſoſt. in Matth. hom. 58.

Hieron. in hunc loc.

Mais ſaint Chryſoſtome témoigne, que l'exclamation de JESUS-CHRIST marquoit encore quel-

que choſe de plus grand que ce qu'on a dit. Car lorſqu'il s'écrie : *Juſqu'à quand ſeray-je avec vous?* il faiſoit voir la ſainte impatience qu'il avoit de mourir & de retourner vers ſon Pére ; & il témoignoit que la croix qui devoit finir ſa vie, ne luy eſtoit rien en comparaiſon de ce qu'il ſouffroit par l'aveuglement & par l'incrédulité de ces peuples. On peut encore ajoûter, avec un autre Interprete, Que ces paroles de JESUS-CHRIST ſembloient déſigner aſſez clairement, que les derniers temps de la patience de Dieu envers les Juifs approchoient, & que leur ingratitude montée à ſon comble l'obligeroit à la fin de s'éloigner d'eux entiérement, pour ſe retirer vers les Gentils, qu'ils avoient eu juſqu'alors en abomination. C'eſtoit donc, en quelque façon, les piquer de jalouſie, & les exciter à reconnoiſtre promtement le temps favorable de la viſite du Seigneur, s'ils ne vouloient l'éloigner d'eux tout-à-fait. Il n'y a point de Chreſtien qui ne dût ſouvent ſe dire à ſoy-même, dans la vûë de ſes continuelles infidélitez : *Juſqu'à quand*, ô mon Dieu, *me ſouffrirez-vous & ſerez-vous avec moy?* Combien les graces dont il vous a plû de me combler ſont-elles plus grandes que celles que le peuple Juif avoit reçuës ? Et combien l'abus que j'en ay fait me rend-il plus criminel ? Qui m'aſſure, qu'après avoir *mépriſé*, comme dit ſaint Paul, *les richeſſes de voſtre bonté, de voſtre patience, & de voſtre longue tolérance*, qui *m'invitoit à un repentir* ſincére, & après *m'eſtre amaſſé par ma dureté & par l'impénitence de mon cœur un treſor de colére*, je ne ſeray point à la fin tout-à-fait abandonné de vous ? C'eſt la juſte crainte, où l'exemple de ces Juifs ingrats envers

Rom. 2. 4.

Dieu & envers ſon Fils nous doit faire entrer, ſi nous voulons que leur chûte nous empêche de tomber dans une ſemblable ruine.

Ne peut-on pas néanmoins demander icy, pourquoy JESUS-CHRIST traitoit de *race incrédule & dépravée*, tant le pére de cet enfant *lunatique* que les Juifs qui eſtoient preſens; puiſque s'ils n'avoient eſté perſuadez de ſon pouvoir ſouverain, luy auroient-ils demandé la guériſon de ce malade & de tant d'autres? Il ſemble en effet qu'ils avoient la foy. Mais elle eſtoit cependant bien défectueuſe; puiſqu'il paroiſt par un autre Evangéliſte, que le pére de cet enfant ne regardoit pas comme une choſe aſſurée, que JESUS-CHRIST pût le guérir, lorſqu'il luy dit: *Si vous pouvez quelque choſe, ſecourez-nous.* Il croyoit donc, mais d'une maniére très-foible; & JESUS-CHRIST ne luy paroiſſoit ſans doute, que comme un grand homme: ce qui porta le Sauveur à luy déclarer, comme on voit ailleurs, Que *s'il pouvoit croire, tout eſtoit poſſible à ceux qui croyoient.* Ainſi il n'eſtoit pas encore animé de cette foy vive qui obtient ce qu'elle demande. Et il eut raiſon enſuite de prier le Fils de Dieu, de ſuppléer à ce qui manquoit encore à ſa foy: *Adjuva incredulitatem meam.* *Marc. 9. 21. 22. 23.*

℣. 18. 19. 20. *Alors les diſciples vinrent trouver* JESUS *en particulier, & luy dirent: Pourquoy n'avons-nous pû nous autres chaſſer ce démon?* JESUS *leur répondit: A cauſe de voſtre incrédulité, &c.*

Le Fils de Dieu ayant reproché au pére de cet enfant ſa propre *incrédulité*, comme la cauſe qui avoit empêché la guériſon de ſon fils, il ſembloit, dit ſaint Chryſoſtome, qu'il ne devoit pas *Chryſoſt. in Matth. hom. 58.*

enſuite attribuer à l'incrédulité de ſes Apoſtres, de ce qu'il n'avoit point eſté guéri. Mais on peut dire que les Apoſtres, auſſi-bien que le pére du malade, manquérent en cette rencontre de la foy qui leur eſtoit neceſſaire. Car le même Saint fait voir & prouve par l'Ecriture, que s'il arrive ſouvent que la foy de ceux qui demandent à eſtre guéris eſt aſſez grande pour l'obtenir; quelque fois auſſi la foy de ceux à qui on demande la guériſon, ſuffit ſeule pour eſtre exaucée. Ainſi l'on peut dire que ce fut le peu de foy, & du pére de l'enfant & des Apoſtres, qui empêcha que ce malade ne fût guéri; puiſque JESUS leur déclara, Que *s'ils avoient eu de la foy comme un grain de ſenevé*, ils auroient pû *tranſporter même des montagnes*. Il y en a, ſelon ſaint Jérôme, qui s'imaginent que la foy dont il eſt parlé icy, n'eſt qu'une petite foy, à cauſe qu'elle eſt comparée à un grain de ſénevé, la plus petite des ſemences. Mais ce que l'Apoſtre dit, Que *quand il auroit toute la foy* poſſible, *juſqu'à pouvoir tranſporter les montagnes*, il ne ſeroit rien ſans la charité; fait connoiſtre clairement que c'eſt une grande foy, que celle qui eſt comparée à un grain de ſénevé. Car, comme dit ſaint Chryſoſtome, quoique cette graine de ſénevé ſoit la plus petite de toutes les graines dans ſa figure extérieure, elle enferme néanmoins au-dedans de ſoy une vertu qui ſurpaſſe celle de toutes les autres. Auſſi il eſt difficile de ſe perſuader, qu'une foy auſſi petite que celle que des Interpretes ſe ſont figurée, par rapport à la petiteſſe d'un grain de ſénevé, ait manqué alors aux diſciples, qui avoient auparavant confeſſé la divinité de JESUS-CHRIST par la bouche de ſaint Pierre.

Hieron. in hunc locum.

1. Cor. 13. 2.

Chryſoſt in Matth. hom. 58.

Quant

Quant à ce *tranſport des montagnes*, qu'il repreſente aux Apoſtres comme devant eſtre l'effet de leur foy, ſaint Jérôme ne croit point qu'on doive l'entendre à la lettre, de ces montagnes ſenſibles & viſibles à nos yeux, mais de ce qu'elles figurent; c'eſt-à-dire, de tous les plus grands obſtacles, & de tout ce qui pouvoit eſtre le ſujet des opérations miraculeuſes, dont le Fils de Dieu avoit donné le pouvoir à ſes diſciples, en les envoyant, comme on l'a vû, *guérir les malades, reſſuſciter les morts, purifier les lépreux, chaſſer les démons.* Mais ſaint Chryſoſtome ayant auſſi repreſenté, que la réſurrection des morts devoit eſtre regardée, comme un miracle beaucoup plus grand que le tranſport des montagnes, ajoûte, Que s'il ne s'eſt pas trouvé d'occaſion de tranſporter une montagne d'un lieu en un autre, il ne faut pas s'étonner que les Apoſtres ne l'ayent pas fait, quoiqu'ils l'ayent pû faire; parce qu'ils ne faiſoient pas des miracles ſans neceſſité, ou par un eſprit d'oſtentation. Et d'ailleurs, comme il le dit, ils pourroient bien avoir fait même quelques-uns de ces prodiges, ſans qu'ils ayent eſté écrits, puiſque l'on n'écrivoit pas tous leurs miracles. Auſſi il témoigne encore, qu'on diſoit de quelques Saints, poſtérieurs au temps des Apoſtres, & beaucoup inférieurs à eux en ſainteté, qu'ils avoient tranſporté miraculeuſement des montagnes, s'y eſtant crû obligez par quelque devoir neceſſaire de la charité: ce qui faiſoit voir, ajoûte ce Saint, que ſi quelque neceſſité ſemblable s'eſtoit preſentée, les Apoſtres n'auroient pas manqué non plus à uſer, pour le bien des ames, du même pouvoir, que Dieu leur avoit donné. *Matth. 10. 8.*

Lorſque le Sauveur ajoûte ; Que *cette ſorte* de démons *ne ſe chaſſoient que par la priére & par le jeûne*, il fait voir qu'il y a certaines poſſeſſions plus fâcheuſes que les autres ; comme il y a, ſelon JESUS-CHRIST, des démons qui ſont plus méchans que d'autres démons. Il y a donc une eſpece de démons, & une eſpece de poſſeſſion corporelle, dont il eſt plus difficile d'eſtre délivré, & que ſaint Jérôme appelle : *Nequiſſimus dæmon* ; comme il y a des péchez beaucoup plus enracinez, & des eſtats de poſſeſſion ſpirituelle, dont on ne ſçauroit ſortir, qu'en ſe faiſant beaucoup de violence, & eſtant aidé d'une grace plus puiſſante. C'eſt pourquoy le Fils de Dieu, après avoir témoigné à ſes diſciples, que la foibleſſe de leur foy avoit eſté un obſtacle à la guériſon de cet enfant lunatique qu'on leur avoit preſenté, ajoûte, Que la foy même ne ſuffiſoit pas, pour *chaſſer cette ſorte* de démons, plus méchans & plus obſtinez que les autres ; mais que *la priére & le jeûne* eſtoient neceſſaires pour les obliger de s'enfuir. Peut-eſtre qu'on demandera, dit ſaint Chryſoſtome, pourquoy la foy eſtant ſi puiſſante, il faut encore y ajoûter, & la priére & le jeûne : c'eſt qu'elle acquiert une nouvelle vertu par le jeûne & par la priére, qui ſont, continuë ce Saint, comme des ailes qui l'élevent au-deſſus de tout. Car il n'y a rien de plus redoutable au démon, qu'un homme rempli de foy, qui éleve à Dieu ſon eſprit par une priére ardente, & qui mortifie ſa chair par l'auſtérité du jeûne. Il eſt donc aiſé de juger, que ſi le jeûne & la priére ſont neceſſaires avec la foy, pour chaſſer des corps certains eſprits plus méchans que d'autres, qui ne cedent point, ſelon

Luc. 11. 26.

JESUS-CHRIST, à la foy ſeule ; on n'eſt pas moins obligé à avoir recours à ces armes toutes divines, pour ſe délivrer dans l'ame de la poſſeſſion ſpirituelle des vices & des habitudes criminelles, dont le démon s'eſt ſervi pour la rendre ſon eſclave. Ainſi qu'on ne ſe flatte point, dit ſaint Chryſoſtome, de pouvoir eſtre délivré de ce malheureux eſclavage, en vivant toûjours dans le plaiſir & dans les délices.

℣. 21. 22. *Lorſqu'ils eſtoient en Galilée*, JESUS *leur dit : Le Fils de l'homme doit eſtre livré entre les mains des hommes, ils le feront mourir ; & il reſſuſcitera le troiſiéme jour : ce qui les affligea extrêmement.*

Saint Chryſoſtome ne peut aſſez admirer, qu'après la repréhenſion que JESUS-CHRIST avoit faite à ſaint Pierre ; après les entretiens de Moïſe & d'Elie avec le Sauveur ſur le Thabor, qui ne regardoient que ſes ſouffrances ; après la déclaration que le Pére y avoit faite touchant la neceſſité d'écouter ſon Fils unique ; & enfin après l'aſſurance qu'il leur donnoit de ſa prompte réſurrection, ils n'ayent pû encore ſouffrir qu'il leur parlât de ſa mort. C'eſtoit l'amour de leur divin maiſtre, dit ſaint Jérôme, qui les attachoit à luy, & les éloignoit de tout ce qui pouvoit luy arriver de fâcheux & d'humiliant. Mais cet amour n'eſtoit pas encore aſſez éclairé. Et ils comprenoient par tout ce que JESUS-CHRIST leur avoit dit, qu'il devoit mourir. Ils ne voyoient rien de clair, dit ſaint Chryſoſtome, dans toutes les ſuites de cette mort, ni dans la maniére de ſa réſurrection, ni dans les biens infinis qui devoient en eſtre le fruit. Ainſi l'attache ſenſible qu'ils avoient à ſa perſon-

Chryſoſt. in Matth. hom. 59.

Hieron. in hunc locum.

ne, les *accabloit de triſteſſe*, lorſqu'ils entendoient parler de ſa mort qui devoit les ſéparer viſiblement d'avec luy. Il falloit donc, ſelon la penſée de ſaint Hilaire, que ce fût la vertu même de la réſurrection du Fils de Dieu qui ſervît à leur découvrir le myſtére de la croix à laquelle il devoit s'aſſujettir : *Nondum enim ſacramentum ineundæ crucis reſurrectionis virtute fuerat revelatum.*

Hilarius in Matth. can. 17.

℣. 23. juſqu'à la fin du chapitre. *Eſtant venus à Capharnaüm, ceux qui recevoient le tribut de deux dragmes vinrent trouver Pierre, & luy dirent : Voſtre maiſtre ne paye-t-il pas le tribut ? Il leur répondit : Ouy*, il le paye. *Et eſtant entré dans le logis*, JESUS *le prévint & luy dit : Simon, que vous en ſemble, &c.*

Ce tribut de *deux dragmes*, vallant environ quinze ſols de noſtre monnoye, avoit eſté impoſé aux Juifs par les Empereurs Romains, qui exigérent, pour marque de leur aſſujettiſſement, la même ſomme qu'ils payoient pour les différens beſoins du temple. Quelques-uns prétendent néanmoins, que le tribut dont il eſt parlé icy, n'eſt autre choſe que celuy du temple même. Mais la demande que JESUS-CHRIST fit dans la ſuite à ſaint Pierre, en luy diſant, *De qui les Rois de la terre reçoivent-ils les tributs* ? ſemble marquer clairement, qu'il s'agiſſoit d'un impoſt royal, & non d'une taxe qui regardât ſeulement l'entretien du temple de Dieu. Les Receveurs publics de cet impoſt ne s'adreſſérent point à JESUS-CHRIST même, peut-eſtre à cauſe de cette grande vénération que les miracles qu'on luy voyoit faire à tous momens, luy avoient acquiſe parmy le peuple. Mais ils s'adreſſent à ſaint Pierre, ſoit qu'il

Grotius.

Hieron. in hunc loc. Chryſoſt. in Matth. hom. 59.

leur parût le premier des disciples de JESUS-CHRIST; soit qu'il fût peut-estre alors seul avec luy de tous les Apostres: *Vostre maistre*, luy disent-ils, *ne paye-t-il pas le tribut?* c'est-à-dire, n'a-t-il pas accoûtumé de le payer, ou, n'en a-t-il pas la volonté? Pierre sans attendre qu'il en eût parlé à JESUS-CHRIST, leur témoigna qu'il le payoit: ce qu'il dit, soit par la crainte de choquer les Officiers de l'Empereur, qui auroient pû accuser son maistre, comme on le fit en effet ensuite, *d'empêcher qu'on ne payât le tribut à Césat*; soit parce qu'il ne douta point de la volonté du Fils de Dieu sur ce sujet; ou enfin parce qu'il sçavoit peut-estre qu'il avoit accoûtumé de payer ce même tribut tous les ans. *Luc. 23. 2.*

Saint Jean Chrysostome croit que saint Pierre avoit quelque honte de parler de ce tribut à JESUS-CHRIST, & que ce fut la raison pour laquelle son divin maistre *le prévint*, & luy en parla le premier. Il vouloit aussi sans doute luy faire connoistre que rien ne pouvoit luy estre caché, puisqu'il sçavoit ce qu'on luy avoit demandé, & ce qu'il avoit répondu sur son sujet, quoiqu'il ne fût pas present, selon saint Jérôme, lorsque ces Officiers avoient parlé à saint Pierre en particulier. Après donc qu'il luy a donné cette preuve toute nouvelle de sa divinité, voulant empêcher que la demande qu'on luy faisoit d'un tribut, ne pût le scandaliser, comme dit le même Saint, il luy fait cette demande à luy-même: *Simon, que vous en semble? De qui les Rois de la terre reçoivent-ils les tributs & les impostz; est-ce de leurs propres enfans, ou des étrangers?*

Nostre Seigneur estoit vraiment *Fils de Roy*, *Hier. in hunc loc.*

ſoit qu'on le conſiderât ſelon la chair, ou ſelon ſa nature divine; puiſqu'il eſtoit deſcendu du Roy David comme homme; & que, comme Dieu, il eſtoit le Fils & le Verbe du Pére tout-puiſſant. Ainſi il eſtoit exemt de payer aucun tribut, eſtant doublement fils de Roy. Mais comme il s'eſtoit chargé de tout ce qu'il y avoit d'humiliant dans noſtre nature, *il falloit qu'il accomplît*, ſelon ſa propre déclaration, *toute juſtice*. Miſérables que nous ſommes, s'écrie ſaint Jérôme, nous qui faiſons gloire de porter le nom de JESUS-CHRIST en qualité de Chreſtiens, & qui juſqu'à preſent n'avons rien fait qui ſoit digne d'une ſi haute majeſté! il a pour l'amour de nous payé le tribut, & ſouffert même la mort de la croix. Mais nous autres, nous ſommes traitez en enfans de Rois, ayant eſté délivrez par la mort même de cet Homme-Dieu, de toutes les marques de noſtre eſclavage. Qu'un Chreſtien ſoit donc touché d'une ſainte confuſion, en pénétrant bien avec S. Jean Chryſoſtome, le ſens véritable des paroles de JESUS-CHRIST. Car voicy, ſelon ce grand Saint, ce que le Sauveur veut faire entendre à ſaint Pierre:

Matth. 3. 15.

» Je ſuis exemt par moy-même de payer le tribut
» qu'on me demande. Car ſi les Rois de la terre
» n'exigent point ces tributs de leurs enfans, mais
» des étrangers, c'eſt-à-dire, de leurs ſujets; com-
» bien ont-ils moins de droit de les exiger de moy,
» qui ſuis le Fils, non pas ſeulement d'un Roy de
» la terre, mais du Roy des cieux, & qui ſuis moy-
» même Roy? Les Empereurs n'ont donc aucun
» droit de me demander ce qu'ils ne peuvent exiger
» que de leurs ſujets. Mais parce que je me ſuis vo-
» lontairement reveſtu de la forme d'un eſclave,

afin de pouvoir mourir pour les hommes, & les ſauver par ma mort; je veux bien payer aux Rois de la terre ce que je ne leur dois point, pour ne leur donner aucune occaſion apparente de *ſcandale*, & pour leur oſter tout ſujet de me traiter comme rebelle à leurs ordres, moy qui viens apprendre aux hommes par mon exemple, à rendre à mon Pére en la perſonne des Princes qui ſont ſes images, l'obéïſſance qu'ils luy doivent.

Il n'y a rien d'étonnant que JESUS-CHRIST veuille bien payer un impoſt d'argent aux Empereurs, luy qui avoit bien voulu s'engager à payer pour nous le tribut même de la mort à la juſtice de Dieu ſon Pére. Mais s'il paye cet impoſt royal, il le fait, comme le diſent les ſaints Interpretes, en Souverain & en maiſtre de la nature. Il ordonne à Pierre *d'aller jetter ſon hameçon dans la mer*, & il luy déclare qu'il trouvera dans la bouche du premier poiſſon qui s'y prendra, dequoy payer cet impoſt pour eux deux. Quelques-uns paroiſſent ſurpris de ce que le Fils de Dieu a recours à un miracle, lorſqu'il avoit d'ordinaire de l'argent dans une bourſe que portoit Judas; & ils diſent qu'il falloit que cet Apoſtre fût alors abſent. Mais ſoit qu'il le fût ou non, la maniére dont le Sauveur fit payer ce qu'on demandoit, montre ſon pouvoir ſuprême, & la parfaite liberté avec laquelle il paye aux hommes ce que nul homme n'avoit droit d'exiger de luy; ainſi qu'il devoit mourir par un pur effet de ſa volonté, luy ſur qui la mort ne pouvoit avoir aucun empire, puiſqu'il eſtoit par luy-même l'auteur de la vie. Il avoit prouvé, dit ſaint Chryſoſtome, l'empire abſolu qu'il avoit ſur l'eau & ſur les flots de la mer, en

Hieron. in hunc locum.
Chryſoſt. in Matth. hom. 59.

y marchant & en y faiſant marcher ſaint Pierre, & en calmant les tempeſtes par une parole. Mais il ne le montre pas moins maintenant en ordonnant à la mer de fournir à cet Apoſtre par la bouche du premier poiſſon qu'il prendra, la piece d'argent qu'il devoit payer pour eux deux. Cet ordre qu'il donne à Pierre de payer l'impoſt pour le maiſtre & pour le diſciple, eſtoit ſans doute très-honorable au diſciple. Peut-eſtre que le Fils de Dieu en uſa ainſi, parce que c'eſtoit à cet Apoſtre que les Officiers avoient demandé l'impoſt dont il s'agiſſoit, & qu'il pouvoit bien, comme on l'a dit, eſtre ſeul alors avec le Sauveur. Il ſemble auſſi que ſaint Pierre ayant répondu en quelque ſorte pour ſon divin maiſtre; JESUS-CHRIST voulut à ſon tour payer pour luy, en luy fourniſſant miraculeuſement la ſomme entiére qui les devoit acquitter tous deux.

Hilar. in Matth. can. 17.

Mais il faut ſans doute que quelque myſtére ſoit renfermé dans ce qu'on vit arriver alors. Pierre eſtoit, dit ſaint Hilaire, deſtiné pour la prédication; & ayant eſté établi peſcheur d'hommes, il jetta au milieu du ſiécle, comme au milieu d'une mer, l'hameçon divin de ſa céleſte doctrine, afin d'en tirer par la douceur de cet appas, ceux qui comme des poiſſons y eſtoient errans au milieu des eaux & de ſes flots agitez. Le premier poiſſon qu'il prend peut nous figurer, ſelon ſaint Jérôme, tous ceux qui appartenant au premier Adam, devoient eſtre renfermez dans cette divine capture, & avoir part à la ſainte vocation du Chriſtianiſme. C'eſt dans la bouche de ce poiſſon myſtérieux; c'eſt-à-dire, dans la confeſſion ſortie de ſa bouche, comme l'explique ſaint Jérôme,

qu'on trouve le prix qui ſe doit donner pour JESUS-CHRIST & pour Pierre. JESUS-CHRIST eſtant luy-même le Rédempteur, n'avoit pas beſoin d'eſtre racheté en ſa perſonne : mais il l'a eſté & il l'eſt encore tous les jours en la perſonne de ſes membres, qu'il veut bien ne point ſéparer d'avec luy-même. Et comment l'eſt-il ? Par ſa parole qu'il met ainſi qu'un argent très-pur & très-éprouvé, dans le cœur & *dans la bouche* de ceux qui eſtant enfans *du premier* Adam, ont part à la rédemption du ſecond : *Ut per ſecundum Adam liberaretur primus Adam, & id quod in ore ejus, hoc eſt, in confeſſione fuerat inventum, pro Petro & Domino redderetur.* Si Pierre eſt racheté conjointement avec JESUS-CHRIST, c'eſt en qualité de chef de ceux qui ſont rachetez pour eſtre les membres de JESUS-CHRIST. Mais il y a cette différence entre JESUS-CHRIST & Pierre, que Pierre eſt racheté comme pécheur, auſſi-bien que tous ceux dont il eſt le chef ; au-lieu que JESUS n'ayant jamais pû commettre le moindre péché, luy qui eſt le Juſte par excellence, il n'a eſté racheté que figurément en ſa perſonne, à cauſe de cette forme d'eſclave dont il s'eſtoit reveſtu. Et c'eſt ainſi en effet qu'il a voulu accomplir toute juſtice, lorſqu'ayant eſté preſenté au temple peu de temps après ſa naiſſance, il fut racheté ſelon l'ordonnance de la loy, par l'oblation de deux tourterelles ou de deux petits de colombes. Que ſi le Sauveur n'a pas eu de honte de ſe ſoumettre à de ſi grandes humiliations ; de quoy peut ſe plaindre un ver de terre & un homme couvert de péchez, à la vûë de ce grand exemple d'un Dieu anéanti juſqu'à la derniére condition de noſtre

Pſal. 11. 7.

Luc. 2. 24. *Num.* 8. 17. *Exod.* 13. 2. *Levit.* 12. 6.

Bernard. Natal. Dom. ſer. 1. num. 1.

nature ? *Intolerabilis impudentiæ eſt*, dit ſaint Bernard, *ut ubi ſeſe exinanivit majeſtas, vermiculus inflatur & intumeſcat.* Les paroles ſont trop foibles, quand les actions parlent d'une maniére ſi forte, qu'on peut dire avec le même Saint, que nul orgueil ne ſçauroit eſtre guéri s'il ne l'eſt par ce prodige de l'humilité d'un Dieu.

CHAPITRE XVIII.

Marc. 9. 33. Luc. 9. 46. † Saint Michel Archange.

1. EN † ce temps-là les diſciples s'approchérent de JESUS, & luy dirent: Qui eſt le plus grand dans le royaume des cieux ?

1. IN illa hora acceſſerunt diſcipuli ad Jeſum, dicentes: Quis, putas, major eſt in regno cælorum ?

2. JESUS ayant appellé un petit enfant, le mit au milieu d'eux,

2. Et advocans Jeſus parvulum, ſtatuit eum in medio eorum,

Infrà 19. 14. 1. Corint. 14. 20.

3. & leur dit: Je vous dis en vérité que ſi vous ne vous convertiſſez, & ſi vous ne devenez comme de petits enfans, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux.

3. & dixit: Amen dico vobis, niſi converſi fueritis & efficiamini ſicut parvuli, non intrabitis in regnum cælorum.

4. Quiconque donc s'humiliéra & ſe rendra petit comme cet enfant, ſera le plus grand dans le royaume des cieux.

4. Quicunque ergo humiliaverit ſe ſicut parvulus iſte, hic eſt major in regno cælorum.

5. Et quiconque reçoit en mon nom un enfant tel *que*

5. Et qui ſuſceperit unum parvulum talem

in nomine meo, me ſuſcipit.

je viens de dire, c'eſt moy-même qu'il reçoit.

6. Qui autem ſcandalizaverit unum de puſillis iſtis, qui in me credunt, expedit ei ut ſuſpendatur mola aſinaria in collo ejus, & demergatur in profundum maris.

6. Que ſi quelqu'un // ſcandaliſe un de ces petits qui croyent en moy, il vaudroit mieux pour luy qu'on luy pendît au coû une de ces meules qu'un aſne tourne, & qu'on le jettât au fond de la mer. *Marc. 9. 41. Luc. 17. 2.*

7. Væ mundo à ſcandalis. Neceſſe eſt enim ut veniant ſcandala: verumtamen væ homini illi, per quem ſcandalum venit.

7. Malheur au monde à cauſe des ſcandales. Car il eſt neceſſaire qu'il arrive des ſcandales: mais malheur à l'homme par qui le ſcandale arrive.

8. Si autem manus tua, vel pes tuus, ſcandalizat te, abſcîde eum, & projice abs te. Bonum tibi eſt ad vitam ingredi debilem, vel claudum, quàm duas manus vel duos pedes habentem mitti in ignem æternum.

8. Que ſi voſtre main ou voſtre pied vous eſt un ſujet de ſcandale, coupez-les, & les jettez // loin de vous. Il vaut bien mieux pour vous que vous entriez dans la vie n'ayant qu'un pied, ou qu'une main, que d'en avoir deux & d'eſtre jetté dans le feu éternel. *Supra 5. 30. Marc. 9. 42. 44.*

9. Et ſi oculus tuus ſcandalizat te, erue eum, & projice abs te. Bonum tibi eſt cum uno oculo in vitam intrare, quàm duos oculos habentem mitti in gehennam ignis.

9. Et ſi voſtre œil vous eſt un ſujet de ſcandale, arrachez-le, & le jettez loin de vous. Il vaut mieux pour vous que vous entriez dans la vie n'ayant qu'un œil, que d'en avoir deux & d'eſtre précipité

6. *expl.* eſt un ſujet de ſcandale & de chûte.

8. *l.* hors.

dans // le feu de l'enfer.

10. Prenez bien garde de ne mépriſer aucun de ces petits. // Je vous déclare que dans le ciel leurs Anges voyent ſans ceſſe la face de mon Pére qui eſt dans les cieux ¶.

Pſal. 33. 8.

10. Videte ne contemnatis unum ex his puſillis. Dico enim vobis quia Angeli eorum in cælis ſemper vident faciem Patris mei, qui in cælis eſt.

Luc. 19. 10.

11. Car le Fils de l'homme eſt venu ſauver ce qui eſtoit perdu.

11. Venit enim Filius hominis ſalvare quod perierat.

Luc. 15. 4.

12. // Si un homme a cent brebis, & qu'une ſeule vienne à s'égarer, que penſez-vous qu'il faſſe alors ? Ne laiſſe-t-il pas les quatre-vingt-dix-neuf // ſur les montagnes pour aller chercher celle qui s'eſt égarée ?

12. Quid vobis videtur, ſi fuerint alicui centum oves, & erraverit una ex eis: nonne relinquit nonaginta novem in montibus, & vadit quærere eam quæ erravit ?

13. Et s'il arrive qu'il la trouve, je vous dis en vérité qu'elle luy cauſe plus de joye, que les quatre-vingt-dix-neuf qui ne ſe ſont point égarées.

13. Et ſi contigerit ut inveniat eam: Amen dico vobis, quia gaudet ſuper eam magis quàm ſuper nonaginta novem quæ non erraverunt.

14. Ainſi voſtre Pére qui eſt dans les cieux, ne veut pas qu'un ſeul de ces petits périſſe.

14. Sic non eſt voluntas ante Patrem veſtrum qui in cælis eſt, ut pereat unus de puſillis iſtis.

Levit. 19. 17. Eccli. 19. 13.

15. Que † ſi voſtre frére a péché contre vous, allez luy

15. Si autem peccaverit in te frater

9. *l.* la geſne du feu.
10. *l.* Car.
12. *l.* Que vous en ſemble, ſi un homme a cent brebis, & qu'une ſeule vienne à s'égarer ? Ne. Ibid. *gr* pour aller ſur les montagnes chercher.

tuus, vade & corripe eum inter te & ipſum ſolum: ſi te audierit, lucratus eris fratrem tuum.

repreſenter ſa faute en particulier entre vous & luy. S'il vous écoute, vous aurez gagné voſtre frére. *Luc 17. 3. Jacob. 5. 19. † 111. Mardy de Carême.*

16. Si autem te non audierit: adhibe tecum adhuc unum, vel duos, ut in ore duorum vel trium teſtium ſtet omne verbum.

16. Mais s'il ne vous écoute point, prenez encore avec vous une ou deux perſonnes, afin que tout ſoit confirmé par l'autorité de deux ou trois témoins. *Deut. 19 15. Joan. 8. 17. 2. Corint. 13. 1.*

17. Quòd ſi non audierit eos, dic Eccleſiæ: ſi autem Eccleſiam non audierit, ſit tibi ſicut Ethnicus & Publicanus.

17. Que s'il ne les écoute pas non plus, dites-le à l'Egliſe; & s'il n'écoute pas l'Egliſe même, qu'il ſoit à voſtre égard comme un Payen & un Publicain. *2. Theſſ. 3. 14.*

18. Amen dico vobis, quæcunque alligaveritis ſuper terram, erunt ligata & in cælo: & quæcunque ſolveritis ſuper terram, erunt ſoluta & in cælo.

18. Je vous dis en vérité que tout ce que vous lierez ſur la terre ſera lié auſſi dans le ciel; & que tout ce que vous deſlierez ſur la terre, ſera auſſi deſlié dans le ciel. *Joan. 20. 23.*

19. Iterùm dico vobis, quia ſi duo ex vobis conſenſerint ſuper terram, de omni re quamcunque petierint, fiet illis à Patre meo, qui in cælis eſt.

19. Je vous dis encore que ſi deux d'entre vous s'uniſſent enſemble ſur la terre, quelque choſe qu'ils demandent, elle leur ſera accordée par mon Pére qui eſt dans les cieux.

20. Ubi enim ſunt duo vel tres congregati in nomine meo, ibi

20. Car en quelque lieu que ſe trouvent deux ou trois perſonnes aſſemblées en mon

19 autr. gr. s'accordent enſemble ſur la terre, touchant quoy que ce ſoit qu'ils demandent, ils l'obtiendront de mon Pére, &c.

nom, je m'y trouve au milieu d'eux.

sum in medio eorum.

Luc. 17. 4. 21. Alors Pierre s'approchant, luy dit: Seigneur, pardonneray-je à mon frére toutes les fois qu'il péchera contre moy? *le feray-je* juſqu'à ſept fois?

21. Tunc accedens Petrus ad eum, dixit: Domine, quoties peccabit in me frater meus, & dimittam ei? uſque ſepties?

22. JESUS luy répondit: Je ne vous dis pas juſqu'à ſept fois, mais juſqu'à ſeptante fois ſept fois ¶.

22. Dicit illi Jeſus: Non dico tibi uſque ſepties; ſed uſque ſeptuagies ſepties.

† XXI. Dimanche après la Pentecoſte. 23. C'eſt pourquoy † le royaume des cieux eſt comparé à un homme *& à un* Roy, qui voulut faire rendre compte à ſes ſerviteurs;

23. Ideò aſſimilatum eſt regnum cælorum homini regi, qui voluit rationem ponere cum ſervis ſuis;

24. & ayant commencé à le faire, on luy en preſenta un qui luy devoit // dix mille talens.

24. & cùm cœpiſſet rationem ponere, oblatus eſt ei unus, qui debebat ei decem millia talenta.

25. Mais comme il n'avoit pas le moyen de *les* luy rendre, ſon maiſtre commanda qu'on le vendît luy, ſa femme & ſes enfans, & tout ce qu'il avoit pour ſatisfaire à cette dette.

25. Cùm autem non haberet unde redderet, juſſit eum dominus ejus vænundari, & uxorem ejus, & filios, & omnia quæ habebat, & reddi.

26. Ce ſerviteur ſe jettant à ſes pieds le conjuroit, en luy diſant: Seigneur, ayez un peu de patience, & je vous

26. Procidens autem ſervus ille, orabat eum, dicens: Patientiam habe in me, & omnia reddam tibi.

24. expl. *Cela revenoit à plus de quarante-ſix millions de livres de noſtre monnoye.*

rendray tout.

27. Miſertus autem Dominus ſervi illius, dimiſit eum, & debitum dimiſit ei.

27. Alors le maiſtre de ce ſerviteur eſtant touché de compaſſion, le laiſſa aller, & luy remit ſa dette.

28. Egreſſus autem ſervus ille, invenit unum de conſervis ſuis, qui debebat ei centum denarios: & tenens ſuffocabat eum, dicens: Redde quod debes.

28. Mais ce ſerviteur ne fut pas plutoſt ſorti, que trouvant un de ſes compagnons qui luy devoit // cent deniers, il le prit à la gorge, & l'étouffoit preſque en luy diſant: Rends-moy ce que tu me dois.

29. Et procidens conſervus ejus, rogabat eum, dicens: Patientiam habe in me, & omnia reddam tibi.

29. Et ſon compagnon ſe jettant à ſes pieds, le conjuroit, en luy diſant: Ayez un peu de patience, & je vous rendray tout.

30. Ille autem noluit: ſed abiit, & miſit eum in carcerem, donec redderet debitum.

30. Mais il ne voulut point l'écouter, & il s'en alla & le fit mettre en priſon, *pour l'y tenir* juſqu'à ce qu'il luy rendît ce qu'il luy devoit.

31. Videntes autem conſervi ejus quæ fiebant, contriſtati ſunt valdè: & narraverunt domino ſuo omnia quæ facta fuerant.

31. Les autres ſerviteurs ſes compagnons voyant ce qui ſe paſſoit, en furent extrêmement affligez, & avertirent leur maiſtre de tout ce qui eſtoit arrivé.

32. Tunc vocavit illum dominus ſuus, & ait illi: Serve nequam, omne debitum dimiſi tibi quoniam rogaſti me.

32. Alors ſon maiſtre l'ayant fait venir, luy dit: Méchant ſerviteur, je vous avois remis tout ce que vous me deviez, parce que vous m'en aviez prié:

28. expl. *qui font un peu plus de trente-huit livres.*

33. ne falloit-il donc pas que vous euſſiez auſſi pitié de voſtre compagnon, comme j'avois eu moy-même pitié de vous?

33. nonne ergo oportuit & te miſereri conſervi tui, ſicut & ego tui miſertus ſum?

34. Et ce maiſtre eſtant ému de colére, le livra entre les mains des bourreaux juſqu'à ce qu'il payât tout ce qu'il luy devoit.

34. Et iratus dominus ejus tradidit eum tortoribus, quoadusque redderet univerſum debitum.

35. C'eſt ainſi que mon Pére qui eſt dans le ciel vous traitera, ſi chacun de vous ne pardonne du fond de ſon cœur à ſon frére *qui l'a offenſé* ¶.

35. Sic & Patet meus cæleſtis faciet vobis, ſi non remiſeritis unuſquiſque fratri ſuo de cordibus veſtris.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 6. *EN ce temps-là, les diſciples s'approchérent de* JESUS, *& luy dirent: Qui eſt le plus grand dans le royaume des cieux?* JESUS *ayant appellé un petit enfant, il le mit au milieu d'eux, & leur dit: Je vous dis en vérité que ſi vous ne vous convertiſſez, &c.*

Marc. 9. 32. Luc. 9. 47. Il paroiſt par d'autres Evangéliſtes, que les Apoſtres avoient diſputé enſemble lorſqu'ils venoient à Capharnaüm, qui d'entr'eux eſtoit le plus grand; & que le Sauveur connoiſſant leurs plus ſecrettes penſées, leur demanda lorſqu'ils furent dans la maiſon avec luy, quel avoit eſté le ſujet de leur entretien pendant le chemin: mais qu'ils demeurérent

rérent dans le ſilence, n'oſant ſans doute luy avouer quel avoit eſté le ſujet de leur diſpute. Il ſemble que jugeant alors que JESUS-CHRIST connoiſſoit ce qu'ils avoient dit entr'eux, ils prirent cette occaſion de luy demander en général, comme le rapporte ſaint Matthieu, *Qui eſtoit le plus grand dans le royaume des cieux*; c'eſt-à-dire, parmy tous ceux qui appartenoient ou qui devoient avoir part à ce royaume céleſte. Ce qui peut avoir donné lieu aux Apoſtres d'entrer en cette diſpute, eſtoit la déclaration que le Fils de Dieu leur avoit faite touchant ſa mort & ſa réſurrection. Car quoiqu'ils ne compriſſent encore rien, ſelon l'Evangile à ce qu'il leur avoit dit, ils ſe figuroient néanmoins d'une maniére charnelle, qu'après que JESUS ſeroit mort & reſſuſcité, il établiroit ſon régne comme les autres Princes de la terre, & leur donneroit les premiéres dignitez de ſon Empire. C'eſt ainſi que leur ayant encore parlé, comme on verra dans la ſuite, de ſa mort & de ſa réſurrection, Jacques & Jean luy demandérent par préférence d'eſtre aſſis, l'un à ſa droite, & l'autre à ſa gauche dans ſon royaume, quelle que fût l'idée qu'ils ſe formoient de ce régne de JESUS-CHRIST. Et l'on peut même remarquer auſſi-bien dans ſaint Matthieu, que dans ſaint Marc & ſaint Luc, que cette conteſtation qui s'éleva entre les Apoſtres, avoit eſté précédée encore par la déclaration qu'il leur avoit faite, qu'il devoit mourir & reſſuſciter enſuite. *Matth.* 20. 18. 19. 21.

Or il pouvoit y avoir, ſelon les ſaints Interpretes, différens ſujets de jalouſie entre les Apoſtres. Car outre que trois d'entr'eux avoient paru plus privilégiez que les autres, lorſque JESUS- *Hieron. in hunc locum. Chryſoſt. in Matt. hom. 59.*

CHRIST les avoit choisis pour l'accompagner sur le Thabor ; ils luy avoient entendu promettre à saint Pierre, Qu'il *bastiroit sur luy son Eglise, & luy donneroit les clefs du royaume des cieux.* Et dans cette derniére occasion Pierre venoit d'estre encore préféré en quelque sorte à eux tous, par le miracle que JESUS-CHRIST avoit fait pour l'acquitter du tribut conjointement avec soy.

Le Fils de Dieu voyant donc la playe causée dans leur cœur par ce mouvement de jalousie, veut guérir en eux, dit saint Jérôme, le faux amour de la gloire, en y substituant une sainte contention de l'humilité : *Vult desiderium gloriæ, humilitatis contentione sanare.* C'est pourquoy *il fait venir un petit enfant, & l'ayant mis au milieu d'eux,* il leur dit ces paroles étonnantes ; Que *s'ils ne se convertissoient & ne devenoient comme de petits enfans, ils n'entreroient point dans le royaume des cieux.* Pour bien comprendre en quoy consiste la force de cette comparaison, il faut se representer, avec un grand Saint, l'estat de l'enfance comme un estat de simplicité, dans lequel on est seulement attaché à son pére & à sa mére, on est incapable de haïr personne, on ne se soucie ni des richesses, ni des honneurs ; mais on vit dans une entiére innocence à l'égard de tous les vices, & de l'orgueil qui est le plus grand de tous. Il est vray qu'il y a des enfans en qui il ne paroist presque rien de l'enfance, qui sont coléres, jaloux, méchans & menteurs dès leurs plus tendres années. Mais ce n'est pas de ces enfans qui démentent l'innocence de leur propre estat, dont il faut entendre ce que JESUS-CHRIST dit en ce lieu. Ainsi il ordonne à ses Apostres, dit saint Jérôme, de travail-

Hilarius in Matth. can. 18.

ler à acquerir l'innocence des petits enfans, afin qu'ils ayent par mérite, ce que ces enfans ont ſeulement par leur âge : *Et quòd illi per annos poſſident, hi poſſideant per induſtriam.* C'eſt en cela que conſiſte cette *converſion* que le Sauveur leur demande, leur apprenant, dit ſaint Hilaire, qu'ils n'entreroient point dans le royaume des cieux, s'ils ne retournoient pour le dire ainſi, dans la nature des enfans; c'eſt-à-dire, s'ils ne réformoient ce qu'il y avoit de déréglé dans leur chair & dans leur eſprit, ſur l'innocence & ſur la ſimplicité de cet eſtat.

Saint Jérôme dit que lorſque JESUS-CHRIST propoſe à ſes diſciples un petit enfant pour exemple de ſimplicité & d'innocence, il pouvoit bien leur propoſer ſon propre exemple; puiſqu'eſtant grand véritablement, & élevé au-deſſus de tout par ſa nature divine, il avoit paru au milieu d'eux comme le plus petit de tous, ſelon qu'il le dit luy-même; Qu'il eſtoit venu pour ſervir les autres, & non pour eſtre ſervi. Et c'eſt auſſi ce que ſaint Hilaire entend lorſqu'il témoigne, Qu'en rentrant dans l'innocente ſimplicité des enfans, nous repreſenterons en noſtre perſonne une image de l'humilité de noſtre Seigneur. Quiconque donc imitera ce grand prodige d'humilité en s'abbaiſſant, non autant que le Fils de Dieu dont l'humiliation eſtoit infinie, mais en marchant ſur ſes traces comme un fidelle diſciple, celuy-là ſera très-grand dans le royaume des cieux; parce que la meſure de l'humilité que l'on aura pratiquée en cette vie, ſera celle de la gloire où l'on ſera élevé dans le ciel. Ainſi le Sauveur vouloit inſpirer à ſes Apoſtres une pieuſe & ſainte émula-

tion, en leur propoſant la gloire où ils aſpiroient comme le prix du plus grand abbaiſſement. Vous diſputez, mes Apoſtres, leur dit-il, qui eſt le plus grand d'entre vous. Diſputez plutoſt qui d'entre vous eſt le plus petit & le plus humble. Car celuy-là ſera le plus grand dans le royaume des cieux, qui aura eu ſoin icy de devenir le plus petit, le plus ſimple, le plus innocent & le plus ſemblable, non pas ſeulement à cet enfant que vous voyez devant vous, mais au Fils de l'homme, qui pouvant ſans larcin ſe dire égal à Dieu ſon Pére, s'eſt anéanti juſqu'à prendre volontairement la forme d'un ſerviteur.

Un homme qui s'abbaiſſe ainſi à l'exemple de JESUS-CHRIST, eſt quelque choſe de ſi grand, qu'il nous aſſure que *c'eſt luy-même que l'on reçoit, lorſqu'on reçoit en ſon nom* & pour ſon amour *ces petits* ; c'eſt-à-dire, ces imitateurs de ſon humilité. On ne peut eſtre en effet du nombre de ces *petits* & de ces humbles que par la grace & par l'Eſprit de JESUS-CHRIST qui les rend humbles. Ainſi en les *recevant* on *reçoit* infailliblement celuy qui eſtant leur chef, leur communique comme à ſes membres, l'Eſprit ſaint qui les anime. Or quand il parle de *recevoir ces petits* ; quoiqu'on entende proprement par là l'hoſpitalité à leur égard ; toutes ſortes de devoirs de la charité ſont compris en même-temps ſous ce mot, ſelon la penſée des Interpretes. C'eſt pourquoy il dit ailleurs ; Qu'un verre d'eau donné pour l'amour de luy & en ſon nom, ne ſera pas ſans récompenſe. *Matth. 9. 40.*

℣. 6. 7. *Que ſi quelqu'un eſt un ſujet de chûte & de ſcandale à un de ces petits qui croyent en moy, il vaudroit mieux pour luy qu'on luy pendît au cou*

une de ces meules qu'un aſne tourne, & qu'on le jettât au fond de la mer. Malheur au monde, à cauſe des ſcandales, &c.

La ſimplicité dont nous venons de parler, doit eſtre accompagnée de prudence. Et ſi eſtant de ce nombre des *petits*, qui vivent dans l'innocence & dans la ſimplicité, on n'eſt ſouſtenu en même-temps par la lumiére de la ſageſſe de Dieu, on eſt en danger ſouvent de tomber. C'eſt donc contre ceux, ou qui mépriſent *un de ces petits qui croyent en* JESUS-CHRIST, ſelon l'explication de ſaint Chryſoſtome, & qui par ce mépris même leur deviennent un ſujet de chûte, ou qui *leur ſont*, ſoit par leur exemple, ou par leur doctrine, ou en quelque maniére que ce puiſſe eſtre, *une occaſion de ſcandale*, que le Fils de Dieu s'éleve icy avec tant de force. Car il n'y a rien en effet de plus criminel devant Dieu, que d'eſtre cauſe de la perte de ceux pour qui JESUS-CHRIST eſt mort. Le ſupplice dont il déclare qu'un tel crime mérite d'eſtre puni, eſtoit, ſelon ſaint Jérôme, celuy que l'on employoit ordinairement en Judée, pour la punition des plus grands excès, lorſqu'on *jettoit au fond de la mer* ceux qui en eſtoient coupables, *après leur avoir attaché au coû une de ces meules qu'un aſne tourne* pour moudre du blé; quoique, ſelon d'autres Interpretes, ce ſupplice pouvoit eſtre plutoſt en uſage dans la Syrie que dans la Judeé. Or quand le Sauveur déclare, *Qu'il vaudroit mieux* pour ces perſonnes qui cauſent aux autres des ſcandales, d'eſtre ainſi jettées dans la mer; il nous fait entendre, ſelon ſaint Jérôme, qu'il leur ſeroit plus avantageux de ſouffrir cette peine courte & temporelle, que d'eſtre

Chryſoſt. in Matth. hom. 59.

Hieron. in hunc locum.

Grotius.

réſervées à des ſupplices éternels.

Le même Saint dit encore, que quoique cette déclaration de JESUS-CHRIST regarde généralement tous ceux qui deviennent une occaſion de ſcandale aux autres; on peut bien, ſelon la ſuite naturelle de ce qui a précédé, l'entendre en particulier des Apoſtres, qui conteſtoient de la dignité & du rang entr'eux. Car s'ils fuſſent demeurez, ajoûte-t-il, dans cette mauvaiſe diſpoſition de leur cœur, ils auroient pû perdre par un tel ſcandale ceux qu'ils appelloient à la foy de JESUS-CHRIST; puiſque la vûë de ces diſputes d'honneur & de préſéance entre des Apoſtres mêmes auroit eſté d'un très-pernicieux exemple pour toute l'Egliſe: *Et ſi in hoc vitio permanſiſſent, poterant eos, quos ad fidem revocabant, per ſuum ſcandalum perdere, dum Apoſtolos viderent inter ſe de honore pugnare.*

Malheur donc *au monde*, s'écrie le Fils de Dieu, *à cauſe des ſcandales*; c'eſt-à-dire, *Malheur* à ceux qui donnent aux autres par leur propre faute des ſujets de ſcandale & de chûte. *Car il eſt neceſſaire qu'il arrive des ſcandales*; non que cela ſoit abſolument neceſſaire, dit ſaint Jérôme, puiſque ſi cela eſtoit, ceux qui cauſent le ſcandale ne commettroient point de faute; mais parce que le monde eſtant tout plongé dans la malice, il arrive infailliblement des ſcandales, quoiqu'on n'y ſoit expoſé que par la corruption de ſa propre volonté: *Sed cùm neceſſe ſit in iſto mundo fieri ſcandala, unuſquiſque ſuo vitio ſcandalis patet.* Bien qu'il ſoit donc neceſſaire, à cauſe de la malice du démon, de la foibleſſe des hommes, & de leur penchant terrible vers toute ſorte de mal, qu'il arrive des ſcan-

dales ; *Malheur toutefois*, s'écrie encore le Fils de Dieu, *à l'homme par qui le ſcandale arrive.* Car ſi ceux à qui il devient un ſujet de chûte ſont coupables d'eſtre tombez par le vice propre de leur volonté, il eſt luy-même ſans comparaiſon plus criminel de les avoir fait tomber, & d'eſtre cauſe que ce qui ne pouvoit ne pas arriver, ſoit arrivé par un effet de ſa malice: *Væ tamen ei eſt homini, qui, quod neceſſe eſt ut fiat in mundo, vitio ſuo facit, ut per ſe fiat.*

Quelqu'un peut-eſtre dira, ſelon la reflexion de ſaint Chryſoſtome; Si c'eſt une neceſſité, qu'il arrive des ſcandales, pourquoy prononcer malheur au monde, au-lieu de luy tendre la main, afin de le ſecourir; puiſque c'eſt ce qu'un ſi grand mal ſembleroit demander plutoſt d'un médecin charitable, & d'un Seigneur tout-puiſſant? Mais il y répond luy-même admirablement lorſqu'il dit; Qu'après que Dieu s'eſt incarné pour l'amour de nous, & qu'il a ſouffert pour nous ſauver, tous les traitemens les plus indignes, & la mort même, il n'a rien omis de tout ce que l'excès de ſa charité eſtoit capable de luy inſpirer. Ainſi tout ce qu'il a fait, & tout ce qu'il a ſouffert, eſtant devenu inutile au monde par un excès d'ingratitude de la part du monde, il déplore ſon malheur, & prononce contre luy ſa malédiction. Ce n'eſt donc pas au médecin qu'il faut s'en prendre, comme s'il avoit négligé ſon malade; mais c'eſt au malade même, qui paroiſt comme inſenſible à ſon mal. Ce n'eſt pas du maiſtre qu'il faut ſe plaindre; mais c'eſt au ſerviteur à ſe plaindre de ſoy-même & de ſa propre négligence, à faire ſervir pour ſon ſalut ce qui eſtoit deſtiné pour le ſauver. *Chryſoſt. hom. 60.*

L'on dira peut-eſtre encore, ajoûte le même Saint: mais enfin, s'il eſt neceſſaire que les ſcandales arrivent, comment ſera-t-il poſſible de les éviter? A quoy il répond de même: Il eſt vray qu'il eſt neceſſaire qu'il arrive des ſcandales; mais il n'eſt pas neceſſaire que les ſcandales vous faſſent périr. Car c'eſt à peu près la même choſe, que ſi un médecin diſoit: Il eſt neceſſaire que vous tombiez dans une telle maladie; mais il ne s'enſuit en aucune ſorte qu'il ſoit neceſſaire pour cela que vous en mouriez. Ce qu'on doit donc en conclure, c'eſt que le péril eſtant ſi grand, & noſtre foibleſſe ſi prodigieuſe, il faut recourir ſans ceſſe à celuy qui eſt tout-puiſſant pour mettre à couvert de ces ſcandales ceux qui eſpérent en luy. Auſſi le Sauveur pouvoit bien, comme le remarque encore ſaint Jean Chryſoſtome, avoir en vûë de préparer les Apoſtres à toutes ſortes d'évenemens. Car voulant les empêcher de s'endormir en quelque façon, comme s'ils n'avoient rien à craindre, & que leur vie n'eût dû eſtre expoſée à aucuns troubles, il les avertit de s'attendre au contraire à beaucoup de guerres, tant du dehors que du dedans, & à s'affermir contre un grand nombre de ſcandales qui devoient leur arriver de la part du monde.

Que ſi l'on demande au même Saint ce que l'on doit proprement entendre par ces *ſcandales*, il le définit très-clairement en deux mots, lorſqu'il dit, Que c'eſt tout ce qui s'oppoſe à la voye droite, ou ce qui peut empêcher les hommes de marcher dans cette voye. Or ce n'eſt point la prédiction de JESUS-CHRIST, ajoûte ce Pére, qui fait naiſtre les ſcandales. A Dieu ne plaiſe. Ils n'arri-

vent pas, parce qu'il les a prédits ; mais il les a prédits, parce qu'ils devoient arriver : comme il eſt certain auſſi qu'ils n'arriveroient nullement, ſi ce n'eſtoit par la volonté des méchans qui en ſont la cauſe ; & que s'ils n'avoient point dû arriver dans le monde, ils n'auroient jamais eſté prédits par le Fils de Dieu. Mais prévoyant la malice de ces hommes corrompus & corrupteurs de pluſieurs autres, il en avertit exprès, afin que ſes ſerviteurs veillent ſans ceſſe pour, s'en garder.

Le huitiéme & le neuvéme verſet ont eſté déja expliquez. Et le Fils de Dieu parle enſuite de ces *petits* dont il avoit déja parlé, en ces termes : *Matth.* 5. 29. 30.

℣. 10. 11. *Prenez bien garde de ne mépriſer aucun de ces petits. Je vous déclare que dans le ciel leurs Anges voyent ſans ceſſe la face de mon Pére qui eſt dans les cieux. Car le Fils de l'homme eſt venu ſauver ce qui eſtoit perdu.*

Ce qui reléve beaucoup la grandeur & la dignité des ames, eſt que chacune d'entr'elles a dès le moment de ſa naiſſance, un Ange député de Dieu pour ſa garde : *Magna dignitas animarum,* dit S. Jérôme, *ut unaquaque habeat ab ortu nativitatis in cuſtodiam ſui angelum delegatum.* C'eſt la raiſon pour laquelle JESUS-CHRIST défend aux Apoſtres, & en leur perſonne à tous les Chreſtiens, de *mépriſer* en quelque maniére que ce ſoit, ceux qu'il appelle *petits*, c'eſt-à-dire, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, ceux qui ſont communément regardez comme petits, quoiqu'ils ſoient grands devant Dieu ; ceux qui ſont humbles & pauvres de cœur & d'affection, & dont le monde ne fait point de cas, à cauſe de l'abbaiſſement où ils ſe tiennent, & qui les rend inconnus à ceux qui ſont indignes de les *Hieron. in hunc locum.* *Chryſoſt. in Matth. hom. 60.*

connoiſtre. C'eſt un grand péché d'eſtre un ſujet de ſcandale à ces petits, comme il l'a marqué auparavant. Mais c'eſt auſſi un grand mal de mépriſer ceux que Dieu eſtime, & qu'il aime; & c'eſt l'origine des ſcandales qu'on leur cauſe, & de la maniére injurieuſe dont on les traite; puiſque ſi on eſtimoit ce qui eſt digne de l'amour de Dieu même, on ne ſe porteroit point inſolemment à mépriſer l'eſtat de la pauvreté & l'humiliation, & l'on ſeroit éloigné de faire gloire des richeſſes, des honneurs & des plaiſirs, qui ſont ſouvent une occaſion de ſcandale & de chûte pour ceux qui eſtant du nombre des *petits*, ſe pervertiſſent inſenſiblement par ces exemples de vanité & de ſenſualité des hommes plongez dans l'amour du ſiécle.

Prenez donc *bien garde*, nous dit JESUS-CHRIST, *de ne mépriſer aucun de ces petits*, ſoit par de ſimples penſées, ſoit par vos paroles, ſoit même par vos actions. Et pourquoy? c'eſt parce que ces petits ont l'honneur d'avoir pour leur garde des Anges mêmes, qui *contemplant continuellement dans le ciel*, par une viſion béatifique, *la face de Dieu*, c'eſt-à-dire, ſa divine eſſence, ou ſes divines perfections, & la gloire de ſa haute majeſté, ne laiſſent pas de s'appliquer à la conſervation de ces *petits* par un ordre de Dieu même. Ainſi ne regardez pas avec mépris ceux que le Seigneur honore ſi particuliérement, de peur qu'en les mépriſant vous ne mépriſiez leur Dieu & le voſtre. Mais tâchez plutoſt de contribuer, en vous ſauvant, au ſalut de ceux, à la garde deſquels Dieu a établi des Anges, qui ſont ſans ceſſe preſens devant luy : *Sed per veſtram ſalutem, etiam illorum quærite ſanitatem.* Car c'eſt en un ſens mépriſer les *petits*, de négliger le ſalut de

Hier. in hunc loc.

ceux pour qui JESUS-CHRIST eſt mort; & bien loin d'y contribuer, d'y mettre même des obſtacles par l'exemple pernicieux de noſtre conduite. C'eſt auſſi pour cette raiſon, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, que le Sauveur ajoûte auſſi-toſt: *Car le Fils de l'homme eſt venu ſauver ce qui eſtoit perdu.* Ce qui eſt de même que s'il diſoit: Ne mépriſez donc pas ceux que JESUS-CHRIST eſt venu luy-même ſauver par ſa croix. Et ſongez que ſi ces *petits* que vous regardez comme mépriſables, ont eſté cauſe en partie que le Fils de Dieu s'eſt incarné, & eſt *venu* dans le monde pour les *ſauver*, vous anéantiſſez dans voſtre eſprit, & autant qu'il eſt en vous, par voſtre conduite, l'effet de ſon Incarnation, en les mépriſant. Ne mépriſez pas encore une fois ceux qui, comme dit ſaint Hilaire, eſtant ſauvez par JESUS-CHRIST, ont des Anges deſtinez pour preſenter tous les jours leurs priéres à Dieu. Car il eſt très-périlleux de mépriſer celuy, dont les deſirs & les demandes ſont portées juſqu'à la majeſté inviſible du Dieu éternel, par le miniſtére de ces Anges pleins d'ardeur pour ſon ſalut: *Periculosè ille contemnitur, cujus deſideria ac poſtulationes ad æternum & inviſibilem Deum, ambitioſo Angelorum famulatu ac miniſterio pervehuntur.*

Chryſoſt. in Matth. hom. 60.

Hilarius in Matth. can. 18.

℣. 12. 13. 14. *Si un homme a cent brebis, & qu'une ſeule vienne à s'égarer, que penſez-vous qu'il faſſe alors? Ne laiſſe-t-il pas les quatre-vingt-dix-neuf ſur les montagnes, pour aller chercher celle qui s'eſt égarée? &c.*

Cette parabole ſert à confirmer la vérité importante que JESUS-CHRIST vient d'établir en faveur des plus petits de ſes membres; & elle eſt

une nouvelle preuve de l'excès de ſon amour pour les hommes, & de l'excès de l'ingratitude des hommes ſuperbes, qui oſent ou *mépriſer* ou *ſcandaliſer* ceux qu'il a daigné venir racheter en ſe reveſtant de leur nature, & en mourant ſur la croix pour eux. C'eſt donc luy qui comme le Paſteur ſuprême de ſon Egliſe eſt figuré par cet homme qui *a cent brebis*, & qui *en va chercher une ſeule*, lorſqu'elle *s'eſt égarée*, en *laiſſant toutes les autres ſur les montagnes*. On voit auſſi que dans les Prophetes, le peuple de Dieu eſtoit nommé ſes brebis; & que ces brebis du grand Paſteur *s'eſtant égarées* par la faute des faux paſteurs qui en avoient la conduite, il déclare qu'il *recherchera luy-même* ſes brebis diſperſées & vagabondes, & les fera paiſtre dans d'excellens paſturages, *ſur les* plus hautes *montagnes*. Quoique cela s'entende à la lettre des Iſraëlites diſperſez par tout pendant leur captivité, que le Seigneur promettoit de ramener en Judée, comme en un païs très-excellent; c'eſtoit auſſi une figure admirable de *l'égarement* des hommes réduits en ſervitude par le démon, que Dieu promettoit de délivrer de captivité, & d'établir *dans les* divins *paſturages des montagnes élevées d'Iſraël*, c'eſt-à-dire de l'Egliſe.

Ezechiel 34. 5. 6. 12.

Hieron. in hunc loc. Hilar. in Matth. can. 18.

Luc. 15. 5.

Pluſieurs Anciens ont regardé les quatre-vingt-dix-neuf brebis laiſſées ſur les montagnes, comme la figure des Anges, que le Fils de Dieu a comme laiſſez dans le ciel, lorſqu'il a daigné ſe rabbaiſſer juſqu'à la nature humaine, & qu'il a *pris*, pour le dire ainſi, cette brebi ſur ſes épaules, ſelon l'expreſſion de ſaint Luc, en ſe revétant luy-même de cette nature pour la ſauver. Ils entendent donc par cette unique brebi, l'hom-

me ; & par l'homme tout le genre humain ; & par l'égarement de cette brebi unique, la perte de tous les hommes, cauſée par la perte d'un ſeul homme, qui eſtoit Adam : *Ovis una, homo intelligendus eſt : & ſub homine uno, univerſitas ſentienda eſt. Sed in unius Adæ errore, omne hominum genus aberravit.*

Mais il paroiſt par ſaint Luc qu'on peut ſe tenir au ſentiment de quelques autres, qui expliquent tout ſimplement, & des juſtes & des pécheurs, cette parabole de JESUS-CHRIST. Car ce ſaint Evangéliſte marque expreſſément, après avoir témoigné la grande joye que reſſent cet homme en *retrouvant ſa brebi perduë*, Que de même il y auroit plus de joye dans le ciel pour un ſeul pécheur qui fait pénitence, que pour quatre-vingt-dix-neuf juſtes, qui n'ont pas beſoin de pénitence : ce qui fait voir que le Fils de Dieu parle icy principalement des juſtes & des pécheurs. Ces juſtes, ſont ceux qui ſe nourriſſent de la juſtice de Dieu, comparée dans le Prophete aux hautes montagnes : *Juſtitia tua ſicut montes Dei.* Et ces pécheurs ſont ceux qui s'écartant du troupeau, s'éloignent des hautes montagnes d'Iſraël, ſelon l'expreſſion d'un autre Prophete, & qui perdant la conduite du Paſteur ſuprême, ſont expoſez à la fureur du démon qui les déchire, comme le loup la brebi qu'il trouve écartée. Que s'il eſt vray, comme on le voit tous les jours, que JESUS-CHRIST va chercher cette brebi égarée, & fait paroiſtre en la recherchant la même ardeur que s'il ne penſoit alors qu'à elle ſeule ; ce qui peut eſtre marqué par cette expreſſion figurée, d'un homme qui laiſſe quatre-vingt-dix-

Luc. 15. 7.

Pſalm. 35. 7.

Ezech. 34.

neuf brebis pour en chercher une ; combien nous doivent eſtre chéres les *moindres* brebis de ce ſouverain Paſteur de l'Egliſe, & combien devons-nous eſtre éloignez de les *mépriſer*, ou de leur eſtre en quelque maniére que ce ſoit, *une occaſion de ſcandale & de chûte ?* Car c'eſt-là la concluſion que le Fils de Dieu veut qu'on tire de tout ſon diſcours : *Ainſi*, dit-il, *voſtre Pére qui eſt dans les cieux ne veut pas qu'un ſeul de ces petits périſſe.* Si donc il périt par voſtre faute, ou s'il ne tient pas à vous qu'il ne périſſe, jugez par là de l'énormité du crime que vous commettez.

Ce qui ſemble plus difficile à expliquer dans cette parabole, eſt ce que le Fils de Dieu déclare, Que celuy qui *a trouvé ſa brebi qu'il avoit perduë, en ſent plus de joye que des quatre-vingt-dix-neuf qui ne ſe ſont point égarées* ; & l'application qu'il en fait, ſelon ſaint Luc, à un pécheur converti, qui *cauſe luy ſeul plus de joye dans le ciel, que quatre-vingt-dix-neuf juſtes.* Mais cette difficulté peut s'éclaircir par quelques exemples.
Act. 8. 3. Saul perſécutant JESUS-CHRIST dans tous les Chreſtiens qu'il faiſoit empriſonner & maltraiter, pouvoit eſtre regardé comme une brebi qui appartenoit déja, ſelon la prédeſtination de Dieu, à ſon troupeau, mais qui en eſtoit extrêmement écartée alors ; puiſqu'il s'efforçoit de détruire toute la doctrine de JESUS-CHRIST, & tout ſon ouvrage, & d'inſpirer aux autres Juifs les ſentimens de ſon zele outré contre le Sauveur. Cependant le Seigneur ne le mépriſe pas en cet eſtat
Act. 9. 3. &c. 15. 16. d'égarement où il le voyoit. Et deſcendant du haut du ciel, comme *des montagnes*, où il laiſſa tous les Saints, il vient chercher cette brebi

égarée ; il luy parle avec cette voix puiſſante qui la fait revenir tout d'un coup à luy, & *il reſſent*, pour le dire ainſi, *avec toute la Cour céleſte, plus de joye* de la converſion de *ce ſeul pécheur*, que d'un grand nombre *de juſtes* ; puiſqu'il le choiſit pour porter ſon Nom dans toute la terre, & pour devenir par un effet de ſa grace un des principaux inſtrumens de la converſion de tout l'univers.

Auguſtin, ce grand diſciple de la doctrine de ſaint Paul, n'eſtoit-il pas auſſi une brebi égarée du troupeau, lorſqu'il s'attacha d'abord à tant de ſectes différentes, oppoſées toutes à la vraye foy, & lorſqu'il s'abandonna à tous les plaiſirs, comme il le déplore d'une maniére ſi touchante dans l'excellent livre de ſes Confeſſions ? Mais dans ce temps même qu'il eſtoit ſi éloigné de l'Egliſe, JESUS-CHRIST ne ſembloit-il pas s'appliquer à le convertir, comme ſi en quelque façon il n'eût penſé qu'à luy ſeul ? Plus la miſére d'Auguſtin l'éloignoit de JESUS-CHRIST, ſelon qu'il le dit luy-même, plus ce ſouverain médecin s'approchoit de luy par ſa divine miſéricorde. Et le Tout-puiſſant luy tendoit déja la main pour le tirer de la bouë où ſes crimes le plongeoient, & pour le laver, lorſqu'il ignoroit encore cette grace qui luy eſtoit préparée. Enfin s'eſtant ſi miraculeuſement converti, comme il le raconte dans le même livre ; quelle joye ne cauſa-t-il point par ſon admirable converſion, dans l'Egliſe & du ciel & de la terre, où l'on vit cette brebi auparavant égarée, devenir par un effet extraordinaire de la puiſſance du Très-haut, l'un des plus ſaints chefs de ſon troupeau, & l'une des plus fermes colonnes de la vérité ?

Auguſt. Confeſſ. lib 6. cap. 6.

Ibid. l. 8. cap. 12.

Telle eſt donc la joye qui ſe reſſent davantage dans le ciel, c'eſt-à-dire, dans les Saints & dans les Anges, de la pénitence d'un pécheur, que de la grace de pluſieurs juſtes ; parce que, comme dit le même Saint, les plus grandes joyes ſont celles qui ont eſté précédées par de plus grandes afflictions ; Que plus celuy qui ſe convertit avoit paru éloigné de la pénitence, plus ſa converſion réjouit tous ceux que la charité oblige d'y prendre part ; Que plus la tempeſte a eſté grande, plus eſt ſenſible la joye qu'on a d'avoir évité le naufrage ; & qu'enfin plus un malade a eſté près de la mort, plus ſa guériſon fait treſſaillir de joye tous ſes amis : *Ubique majus gaudium moleſtiâ majore præceditur.*

Ibid. c. 3.

℣. 15. 16. 17. *Que ſi voſtre frére a péché contre vous, allez luy repreſenter ſa faute en particulier entre vous & luy. S'il vous écoute, vous aurez gagné voſtre frére. Mais s'il ne vous écoute point, prenez encore avec vous une ou deux perſonnes, afin que tout ſoit confirmé par l'autorité de deux ou trois témoins, &c.*

Cecy regarde, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, ceux à qui leurs fréres ont eſté un ſujet de ſcandale, & qui ſe regardent comme offenſez. Pour empêcher donc qu'ils ne ſe portent à négliger le ſalut de leurs fréres, & qu'ils ne ſe rendent eux-mêmes coupables d'une grande faute, en s'imaginant que c'eſt à ceux qui leur ont fait quelque offenſe à les venir rechercher, ſans qu'ils ſe mettent en peine de procurer leur correction ; le Sauveur leur apprend icy en quelle diſpoſition de cœur ils doivent eſtre à l'égard de ces perſonnes. Entre les préceptes qu'il avoit donnez ſur la montagne,

Chryſoſt. in Matth. hom. 61.

Cap. 5. 23.

tagne, il ordonnoit à celuy qui avoit offenſé ſon frére, de l'aller trouver pour ſe réconcilier avec luy, avant que d'offrir ſon ſacrifice ; & à celuy qui avoit eſté offenſé, de luy pardonner de tout ſon cœur. Mais icy il demande encore quelque choſe de plus grand : car il ne ſe contente pas que celuy qui a reçu quelque offenſe de ſon frére, c'eſt-à-dire, d'un Chreſtien, la luy pardonne, ni que celuy qui l'a offenſé ſe haſte d'aller ſe réconcilier avec luy ; mais il veut que celuy-là même que ſon frére a offenſé l'aille trouver, & qu'il faſſe ſon poſſible pour luy procurer un véritable repentir, non par rapport à ſoy-même & au tort qu'il a reçu, mais par rapport à celuy qui *a péché contre luy*, & par un deſir ſincére de ſon ſalut, dont il doit eſtre plus touché que de tout le reſte. La raiſon pour laquelle JESUS-CHRIST nous l'ordonne ainſi, dit ſaint Chryſoſtome, eſt que celuy qui a offenſé, ne ſe porte pas facilement à aller trouver celuy à qui il a fait injure, eſtant retenu par une certaine confuſion qui eſt mauvaiſe : mais celuy qui l'a reçuë eſt très-capable de faire rentrer en luy-même celuy qui la luy a faite ; car ſi quelque choſe peut le toucher, c'eſt de voir cet homme même qu'il a offenſé, au-lieu de ſonger à la vengeance, ne ſe mettre en peine que de procurer ſon ſalut. C'eſt donc une charité vraiment généreuſe qui le porte alors à chercher ſon frére, non pas pour luy faire des reproches, mais pour *le reprendre* de ſa faute, & pour luy repreſenter avec douceur & entre-eux-deux, le mal qu'il s'eſt fait à ſoy-même, lorſqu'il a voulu en faire à un autre. Auſſi JESUS-CHRIST aſſure, que *ſi* celuy qu'il va ainſi rechercher *l'é-*

Cap. 6. 12.

coute, c'eſt-à-dire, s'il ſe ſoumet humblement à ce qu'il luy dit, & s'il condamne ſa faute, *il aura gagné ſon frére*; faiſant voir par là, dit ſaint Chryſoſtome, que la perte que cauſoit cette inimitié, eſtoit commune à tous deux; l'un ayant perdu ſon frére, & l'autre ſon propre ſalut; & qu'ainſi le fruit de cette charitable repréhenſion eſt double, par *le gain d'un frére*, qui gagne en même-temps ſon ame qu'il avoit perduë.

Que ſi noſtre frére, au-lieu de nous écouter, s'endurcit dans ſon péché, nous ne devons pas, ſelon JESUS-CHRIST, l'abandonner pour cela. Mais il faut alors le regarder comme un malade, qui a d'autant plus beſoin que nous redoublions noſtre charité, que ſa maladie paroiſt plus opiniaſtre. Il faut imiter un médecin qui lorſqu'il voit du péril dans celuy qu'il traite, ne l'abandonne pas, mais augmente encore ſes ſoins & demande du ſecours. C'eſt ainſi, dit ſaint Chryſoſtome, qu'eſtant trop foibles pour ſecourir ſeuls noſtre frére, nous devons alors pratiquer ce que nous preſcrit noſtre divin maiſtre, & prendre avec nous une ou deux perſonnes, pour nous aider à le faire entrer dans les ſentimens d'un vray repentir, & pour eſtre en même-temps témoins de la charité avec laquelle nous travaillons à ſon ſalut. *Ut in ore duorum vel trium teſtium ſtet omne verbum.* Car ce n'eſt pas nous qu'il a offenſez, qui ſommes à plaindre; mais c'eſt luy véritablement qui mérite d'eſtre plaint, comme ayant perdu ſon ame: ce qui nous oblige à le rechercher avec toute la tendreſſe poſſible.

Que s'il eſt encore aſſez malheureux pour ne ſe pas rendre à ce nouveau témoignage que nous

luy donnons de noſtre amour très-ſincére, il faut alors *en donner avis à l'Egliſe*, & principalement à ſes Paſteurs; afin qu'il ſoit obligé de céder à une ſi grande autorité. Mais enfin s'il refuſe d'écouter même l'Egliſe, eſtant tout à fait dans l'impénitence; c'eſt alors qu'il doit eſtre regardé *comme un payen & un publicain*; c'eſt-à-dire, comme un homme ſéparé de la communion des fidelles, & comme un pécheur public, tel qu'on regardoit en ce temps-là les *publicains*, ſous l'idée deſquels on entendoit, comme dit encore ſaint Chryſoſtome, des gens plongez dans l'amour du gain, & engagez dans les fraudes & les artifices, dans les parjures & les larcins. Et ce dernier traitement peut encore, ſelon ſaint Jérôme, luy eſtre utile; enſorte que n'ayant pû eſtre ſauvé par la ſainte confuſion qu'on vouloit luy procurer, il trouvera peut-eſtre ſon ſalut dans cet opprobre public: *Ut qui non potuit pudore ſalvari, ſalvetur opprobriis.* *Hieron. in hunc locum.*

Mais eſt-il donc neceſſaire, dira quelqu'un, d'en uſer ainſi toutes les fois qu'un de nos fréres nous a offenſez? Il faut eſtre au moins dans une diſpoſition très-ſincére de pratiquer ce que nous preſcrit le Fils de Dieu, quand les circonſtances de la choſe, des temps & des lieux, & un certain ordre même de la charité & de la prudence ſemblent nous y engager. Il faut encore que ces régles qu'il nous donne ſervent à nous faire bien comprendre combien le ſalut de nos fréres nous doit eſtre cher, & combien nous devons avoir en horreur de leur eſtre une occaſion de ſcandale & de chûte, puiſqu'il exige de nous tant de ſoins & tant de zele pour aider à le relever lorſqu'il

eſt tombé, & qu'il a même *péché contre nous.*

℣. 18. 19. 20. *Je vous dis en vérité que tout ce que vous lierez ſur la terre, ſera lié auſſi dans le ciel ; & que tout ce que vous deſlierez ſur la terre, ſera auſſi deſlié dans le ciel. Je vous dis encore que ſi deux d'entre vous s'uniſſent enſemble ſur la terre, pour demander quelque choſe que ce ſoit, elle leur ſera accordée, &c.*

Hieron. in hunc locum.

JESUS-CHRIST venoit de dire, Que celuy qui *refuſeroit d'écouter l'Egliſe*, devoit eſtre regardé *comme un payen & un publicain.* Mais prévoyant que cet homme endurci dans ſon péché, pourroit bien par un mouvement d'orgueil ſe mettre au-deſſus de la condamnation de l'Egliſe même, & mépriſer ſon jugement, il déclare, dit ſaint Jérôme, que les Apoſtres auroient tout pouvoir de *lier* & de *deſlier* ; & que leur ſentence contre ceux qu'ils condamneroient, ſeroit confirmée par la ſentence de Dieu même : *Poteſtatem tribuit Apoſtolis, ut ſciant qui à talibus condemnantur, humanam ſententiam divinâ ſententiâ roborari.* Or tout cela, comme le remarque ſaint Chryſoſtome, ne tend, ſelon cet eſprit de charité qui régne toûjours dans l'Egliſe, qu'à frapper encore plus fortement au cœur de ceux qui s'élevent dans des ſentimens d'orgueil contre ce qu'ils doivent à leurs fréres & à leurs Paſteurs. Car c'eſt pour cette raiſon que JESUS-CHRIST fait ſuccéder trois eſpeces de tribunaux ou de jugemens les uns aux autres ; afin que ſi le pécheur ne ſe rend pas au premier, il ſoit plus preſſé d'acquieſcer au ſecond ; que ſi le ſecond luy eſt encore inutile, il ſe ſoumette au troiſiéme, qui eſt celuy de l'Egliſe ; & que ſi enfin ſon mépris

Chryſoſt. in Matth. hom. 61.

s'étend juſques à l'Egliſe, qu'il doit reſpecter comme Dieu même, la frayeur dont il pourra eſtre frappé, ſe voyant *lié* & condamné ſur la terre par l'autorité des miniſtres de JESUS-CHRIST, à qui il a confié ſa puiſſance, & la vûë des ſupplices éternels dont il eſt menacé, le faſſent enfin rentrer en luy-même, & recourir à la pénitence.

Le Sauveur ajoûte, pour confirmer le pouvoir qu'il donne aux miniſtres de ſon Egliſe, Que *ſi deux* d'entre ſes diſciples *s'uniſſoient enſemble ſur la terre pour demander quelque choſe que ce fût, elle leur ſeroit accordée par ſon Pére qui eſt dans les cieux.* Ce qui eſt de même que s'il leur diſoit: Comment mon Pére ne ratifieroit-il pas dans les cieux ce qu'auront fait ſur la terre ceux que j'établis les chefs de mon Egliſe, & les dépoſitaires de ma puiſſance, puiſque *je dis même*, qu'il ne refuſera rien de *tout ce que deux ſeulement d'entre vous luy demanderont eſtant bien unis enſemble?* Mais il faut bien remarquer que cette union doit eſtre formée par le Saint-Eſprit & par ſon amour; ce qui ſuppoſe par conſéquent que ce qu'ils demanderont ſera conforme aux deſirs de cet Eſprit ſaint; ou que ce ſera luy-même qui priera en eux, comme dit ſaint Paul. Si donc deux perſonnes unies enſemble par ce lien ſacré de la charité, ont une ſi grande force pour obtenir du Pére céleſte tout ce qu'elles luy demandent, parce qu'elles ne demandent rien que de conforme à ſa volonté; comment refuſeroit-il toute l'Egliſe, dont les priéres ſont d'une vertu ſans comparaiſon plus efficace, ſoit pour la punition, ou pour la converſion de celuy qui ſe révolte contre ſon *Rom.* 8. 26.

autorité, & contre tous les témoignages de ſa charité? Car il ſuffit, comme dit encore JESUS-CHRIST, que *deux ou trois perſonnes ſoient aſſemblées en ſon Nom*, c'eſt-à-dire, comme les membres du chef divin de l'Egliſe, qui n'enviſagent que ſa gloire, & qui s'appuyent non ſur eux-mêmes, mais ſur ſa grace; pour l'engager à *ſe trouver au milieu d'elles*, à les exaucer, & à leur donner ſon aſſiſtance dans tous leurs beſoins. D'où il s'enſuit, ſelon la conſéquence naturelle qu'on doit en tirer, qu'il ne peut manquer d'eſtre preſent au milieu de ſon Egliſe, de l'aſſiſter de ſes divines lumiéres, & de confirmer ſes déciſions & ſes jugemens, toutes les fois qu'elle eſt ainſi aſſemblée en ſon Nom, & par ſon autorité dans les ſaints Conciles, ſoit pour éclaircir les points de la foy qui ſont conteſtez, ſoit pour faire divers réglemens en ce qui regarde la diſcipline & les mœurs.

Greger. Magn. epiſt. 112. lib. 7.

Après donc que JESUS-CHRIST a menacé de la derniére rigueur l'obſtination des perſonnes contentieuſes & ſuperbes, il repreſente les grands avantages qui ſont attachez à l'union toute ſainte que forme la charité entre les cœurs des fidelles; puiſque tout devient poſſible à ceux qu'elle unit, leur donnant la force d'obtenir du Pére céleſte tout ce qu'ils demandent ainſi unis: tant il eſt vray, dit ſaint Hilaire, que Dieu a voulu faire conſiſter dans la charité & dans l'unité tout le mérite des priéres, & toute la force de l'Egliſe: *In tantum humanæ pacis ſtuduit concordiæ, ut unitatis merito omnia quæ à Deo precanda ſint, impetranda eſſe confirmet.*

Chryſoſt. in Matth. hom. 61.

Hilar. in Matth. can. 18.

℣. 21. 22. *Alors Pierre s'approchant, luy dit: Seigneur, pardonneray-je à mon frére toutes les fois*

qu'il péchera contre moy? le feray-je *juſques à ſept fois?* JESUS *luy répondit : Je ne vous dis pas juſques à ſept fois, &c.*

Il y a, comme le remarque ſaint Jérôme, une très-grande liaiſon dans toute la ſuite de ce diſcours de JESUS-CHRIST. Il avoit dit auparavant : *Si voſtre frére a péché contre vous, allez luy repreſenter ſa faute, &c.* Et il avoit ajoûté tout ce qu'on a vû touchant les grands avantages de l'union des fidelles. Saint Pierre prend donc occaſion de ce que le Fils de Dieu luy avoit dit, pour luy demander *s'il* eſt obligé de *pardonner à ſon frére toutes les fois qu'il péchera contre luy.* Il crut, dit ſaint Chryſoſtome, s'avancer beaucoup, & donner un grand témoignage de ſa charité de vouloir bien pardonner *juſqu'à ſept fois* à ſon frére. Vous me commandez, dit-il au Sauveur, de pardonner à celuy qui m'a offenſé: mais vous ne marquez pas combien de fois je le dois faire, & juſqu'où je dois étendre ma correction lorſqu'il ſe repent de ſa faute. Saint Pierre vouloit ainſi mettre des bornes à la charité & au pardon des offenſes: mais celuy qui eſt tout rempli de miſéricorde pour les hommes, luy fait connoiſtre par ſa réponſe qu'il ne devoit point limiter ainſi le pardon des fautes qu'on commettroit contre luy, & luy dit de pardonner à ſes fréres, non pas ſeulement ſept fois, mais *juſqu'à ſeptante fois ſept fois*; luy marquant par là, comme dit le même Pére, non tant un nombre certain qu'un nombre infini, & voulant luy témoigner qu'il devoit eſtre toûjours diſpoſé à pardonner ſans mettre de bornes à ſa charité. C'eſt dans cette vûë qu'il va propoſer la parabole des dix mille talens, pour nous montrer,

Hieron. in hunc locum.

Chryſoſt. in Matth. hom. 62.

ſelon la remarque de ce grand Saint, que l'homme n'a nul ſujet de ſe glorifier du fréquent pardon qu'il accorde ainſi à ſon frére, lorſqu'il enviſage l'infinie miſéricorde de Dieu dont il a beſoin pour luy-même, en comparaiſon de laquelle tout ce qu'il fait ne peut eſtre regardé que comme une goutte d'eau à l'égard de tout l'océan.

℣. 23. 24. 25. &c. *C'eſt pourquoy le royaume du ciel eſt comparé à un homme* & à un *Roy qui voulut faire rendre compte à ſes ſerviteurs ; & ayant commencé à le faire, on luy en preſenta un qui luy devoit dix mille talens, &c.*

Hier. in hunc loc. C'eſt un uſage commun en Syrie & en Paleſtine de joindre des paraboles à un diſcours ordinaire, afin que ce qu'on a dit d'abord d'une maniére toute ſimple, s'imprime avec plus de force dans l'eſprit des auditeurs, par ces ſortes de figures qui ſervent à relever leur attention. Cet *homme* & ce *Roy*, ou cet *homme-Roy*, ſelon l'expreſſion littérale de l'Evangile, nous marque viſiblement le Fils de Dieu, qui en devenant le Fils de l'homme par l'humilité de ſon Incarnation, a eſté établi *Pſal. 2. 6. Roy ſur Sion*, & ſur tous les peuples de la terre par le mérite de ſa mort, & par la gloire de ſa réſurrection. Mais afin de ne nous point écarter de la parabole, diſons ſeulement pour l'éclaircir que le Sauveur voulant nous donner une idée vive & ſenſible de l'horrible ingratitude & de l'extrême injuſtice que commet un homme qui refuſe de pardonner à ſon frére, employe la comparaiſon de ce Roy dont il eſt parlé icy. Lorſqu'il dit que *le royaume du ciel eſt comparé à* cet *homme* & à ce *Roy qui voulut faire rendre compte à ſes ſerviteurs* ; il entend que ce qui ſe paſſe dans l'Egliſe, qui eſt

ſon royaume, a quelque choſe de ſemblable à ce qu'on vit arriver quand un Prince voulut faire rendre compte à ſes ſerviteurs de l'adminiſtration de ſes biens. Il ſuppoſe donc qu'entre tous ces ſerviteurs il s'en trouva un qui *demeuroit redevable* au Roy ſon maiſtre d'une ſomme immenſe, telle qu'eſt celle *de dix mille talens*; c'eſt-à-dire, de plus de quarante-ſix millions de livres de noſtre monnoye; Que ce ſerviteur *eſtant hors d'eſtat de pouvoir payer* cet argent, le Roy *ordonna qu'on le vendit avec tout ce qu'il avoit:* mais que *touché de compaſſion* par les inſtantes *priéres* de ce même ſerviteur qui *ſe jetta à ſes pieds*, & le conjura de vouloir luy accorder quelque temps, en luy promettant de *luy payer tout*, il *le laiſſa aller*, *& luy remit* même *toute ſa dette.*

Telle eſt l'image du *Roy* ſouverain du ciel & de la terre, & de l'Homme-Dieu noſtre divin *maiſtre.* Nous ſommes tous *ſes ſerviteurs:* & il nous *fait* en quelque façon *rendre compte*, lorſqu'il nous oblige dès cette vie, d'entrer pour le dire ainſi, en jugement avec luy, en nous faiſant ſouvenir de toutes ſes graces & de toutes nos offenſes. Nous avons alors un très-grand beſoin de luy dire avec le prophete Roy: *N'entrez pas en jugement avec voſtre ſerviteur; parce que nul homme vivant ne paroiſtra juſte devant vous.* Ainſi nous trouvant infiniment redevables à ſa juſtice; ce qui nous eſt exprimé par cette dette de *dix mille talens*; il ne nous reſte que d'avoir recours aux *priéres*, & que d'implorer ſa bonté, ſa *patience*, & ſa longue tolérance, comme parle le grand Apoſtre; afin que nous trouvions le moyen de luy *rendre tout* ce que nous luy devons. Il eſt vray que nous ne le pou-

Pſal.142. 2.

Rom.2.4.

vons point par nous mêmes : mais nous pouvons tout en celuy qui nous a acquis une rédemption infinie. Et c'eſt ce qu'on doit entendre par la déclaration que ce ſerviteur fait au Roy ſon maiſtre ; Qu'il *luy rendra tout* s'il veut *uſer de patience à ſon égard* ; c'eſt-à-dire, luy donner le temps de trouver dans la pénitence & dans le treſor des mérites infinis de ſon Rédempteur, le ſalut qu'il ne peut point eſpérer d'ailleurs. Auſſi il eſt dit, que ce même Roy *remit* à ſon ſerviteur *toute ſa dette*, dans l'inſtant qu'il l'eut conjuré *d'uſer de patience envers luy*, & qu'il luy eut déclaré très-ſincérement qu'il *luy payeroit toutes choſes*. Car c'eſt proprement la volonté & la diſpoſition du cœur que Dieu nous demande. Et il ſupplée par ſa bonté infinie à noſtre impuiſſance, trouvant dans luy-même & dans le prix infini de la mort de ſon Fils unique, dequoy remplir tous les vuides de nos comptes, pour nous acquitter très-pleinement de ce que nous luy devons.

Chryſoſt. in Matth. hom. 62. tom. 1. pag. 668.

Mais d'où vient, dit ſaint Chryſoſtome, que ce Roy ne remit point à ſon ſerviteur toute ſa dette, ſans l'obliger de compter auparavant avec luy, puiſqu'il ne pouvoit ignorer ce qu'il luy devoit ? C'eſt qu'il vouloit, ajoûte ce Saint, luy faire bien remarquer de quelle ſomme il luy accordoit volontairement la remiſe ; afin qu'il aprît par là à traiter auſſi luy-même avec indulgence ſon compagnon. Et conſidérez, continuë-t-il, l'excès de cette miſéricorde dont il uſe à ſon égard. Ce ſerviteur ne luy demandoit qu'un peu de temps, & il luy donne auſſi-toſt beaucoup plus qu'il ne demande, en luy remettant ſa dette entiére : ce qui fait connoiſtre que ce Roy eſtoit dès

auparavant dans la diſpoſition de luy accorder cette grace; mais qu'il vouloit qu'elle devinſt en quelque façon un fruit de ſes larmes & de ſes priéres.

℣. 28. juſqu'au 32. *Mais ce ſerviteur ne fut pas plutoſt ſorti, que trouvant un de ſes compagnons qui luy devoit cent deniers, il le prit à la gorge, & l'étouffoit preſque, en luy diſant : Rends-moy ce que tu me dois. Et ſon compagnon ſe jettant à ſes pieds, le conjuroit en luy diſant : Ayez un peu de patience, &c.*

L'excès de miſéricorde qu'on vient de voir dans le maiſtre, fait éclatter davantage l'excès de dureté & d'ingratitude dans le ſerviteur. Comparez *dix mille talens*; c'eſt-à-dire, plus de quarante-ſix millions de livres que ſon maiſtre luy a remis, avec *cent deniers*, revenant à trente-huit ou quarante livres ſeulement, qu'il refuſe de remettre luy-même à un de ſes compagnons, juſqu'à le vouloir *étrangler*, & à le faire *entraîner dans la priſon*; & vous pourrez concevoir l'énormité de l'injuſtice que commet un homme, lorſqu'il refuſe de pardonner à un autre homme les offenſes qu'il en a reçuës, luy à qui Dieu a pardonné & pardonne encore tous les jours une infinité de fautes. On peut donc juger, dit ſaint Chryſoſtome, par la différence ſi prodigieuſe qu'il y a entre *dix mille talens* & *cent deniers*; de celle qui eſt auſſi entre les fautes que l'on commet contre un homme, & les péchez que l'on commet contre Dieu. Or cette extrême inégalité vient, ſelon que le dit le même Saint, de la grande différence de ceux qui ſont offenſez; c'eſt-à-dire, de Dieu & des hommes, & de la grande multiplication des péchez

Chryſoſt. in Matth. hom. 62.

qui ſe commettent contre Dieu preſque à tous momens. Ce qui ſert à les augmenter encore beaucoup, eſt l'honneur inconcevable qu'il a fait aux hommes de les recevoir au nombre de ſes enfans, le prix infini & la multitude des graces qu'ils en ont reçuës. Car toutes ces choſes jointes enſemble, contribuent d'une maniére étonnante à leur amaſſer des charbons de feu ſur la teſte, & à former ce poids terrible d'un jugement éternel, ſi une ſurabondance de miſéricorde n'efface aux yeux de Dieu cette abondance de péché & de miſére : *Ubi abundavit delictum, ſuperabundavit gratia.* Et c'eſt auſſi ce que JESUS-CHRIST nous a marqué dans la conduite de ce *Roy*, qui remit avec une ſi admirable bonté dix mille talens à ſon ſerviteur.

Rom. 5. 20.

Mais qui pourroit croire que l'exemple de la bonté infinie de ſon maiſtre qui ſe laiſſe ſi facilement toucher de compaſſion à ſes priéres, pour luy remettre une dette ſi prodigieuſe, luy ſoit inutile pour luy inſpirer quelque humanité envers un de ſes compagnons qui luy devoit ſi peu de choſe ? Il n'a pas même de reſpect, dit ſaint Chryſoſtome, pour les paroles qui venoient de luy ſervir à obtenir miſéricorde, & auſquelles cet autre ſerviteur a recours pour trouver grace auprès de luy, comme luy-même avoit trouvé grace auprès de ſon maiſtre. Cependant quelle différence, dit le même Saint, entre le ſujet de la priére de l'un & le ſujet de la priére de l'autre ? Là il s'agiſſoit de dix mille talens ; & icy de cent deniers. C'eſt un ſerviteur qui prie icy un ſerviteur comme luy. Et là c'eſt un maiſtre & un Roy qui eſt prié par ſon ſerviteur. Telle eſt néanmoins l'ima-

ge très-naturelle de noſtre conduite envers nos fréres, lorſque trop ſenſibles à nos propres intéreſts, & trop inſenſibles pour ceux du Seigneur, & autant ingrats à l'égard de Dieu que durs envers ceux qui ſont comme nous, du nombre de *ſes ſerviteurs*, nous tombons dans un oubli criminel de la remiſe toute gratuite qu'il nous a faite de tant de péchez énormes, par rapport à cette haute majeſté que nous avons offenſée; & exigeant de nos fréres avec les dernières rigueurs, qu'ils nous ſatisfaſſent pour les plus légéres offenſes, nous refuſons cruellement de leur remettre, ſelon les termes de la parabole, *cent deniers*, après que Dieu même nous a remis *dix mille talens*.

L'inhumanité de ce ſerviteur frappa vivement tous les autres ſerviteurs du Roy ſes compagnons. *Ils en furent extrêmement affligez*, dit l'Evangile, *& en avertirent leur* commun *maiſtre*. Mais quoique les ſens ne ſoient pas frappez de même de noſtre injuſtice envers nos fréres à qui nous refuſons de pardonner, elle n'en eſt pas moins criminelle devant Dieu. Et l'on peut dire que les larmes & les ſecrets gémiſſemens des perſonnes que nous opprimons, ſont comme une voix très-forte qui crie continuellement à ſes oreilles pour luy demander juſtice contre nous.

℣. 32. juſqu'à la fin du chapitre. *Alors ſon maiſtre le fit venir, & luy dit: Méchant ſerviteur, je vous avois remis tout ce que vous me deviez, parce que vous m'en aviez prié: ne falloit-il donc pas que vous euſſiez auſſi pitié de voſtre compagnon, comme j'avois eu moy-même pitié de vous? &c.*

Ce que ce Roy fait icy en repreſentant à ſon

ſerviteur l'excès de bonté dont il avoit bien voulu uſer envers luy, & cet autre excès d'inhumanité dont luy-même venoit d'uſer envers ſon confrére; la juſtice de Dieu le fait tous les jours à l'égard de ceux qui vont paroiſtre devant luy, ayant le cœur plein de haine contre leur prochain. Car une lumiére toute divine fait voir alors à leurs ames ſans aucun nuage, cette effroyable diſproportion qu'il y a entre un Dieu qui leur avoit pardonné un million de péchez énormes, & un homme miſérable qui refuſe de pardonner à ſon frére quelque parole ou quelque offenſe légére. Et on ne peut ſe former dans la vie preſente une idée juſte de cette confuſion qu'ils reçoivent dans tout l'éclat de cette lumiére de la vérité, qui les pénétrant entiérement, leur fait voir leurs propres péchez comme des dettes de pluſieurs millions, en comparaiſon des offenſes de leurs fréres, qui ne leur paroiſſent plus que comme quelques deniers. C'eſt un malheur effroyable d'avoir attendu juſqu'à ce moment à voir les choſes telles qu'elles ſont dans la vérité de Dieu, lorſque cette vûë n'eſt plus capable que de nous plonger dans un abyſme de miſére.

Chryſoſt. in Matth. hom. 61. Auſſi l'Evangile ajoûte, que le Roy dont il a parlé, *livra ce ſerviteur* criminel *entre les mains des bourreaux, eſtant* vraiment *en colére*; c'eſt-à-dire, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, que Dieu même le condamna à des tourmens éternels, comme ayant effectivement encouru ſa derniére indignation pour une ſi noire ingratitude. Le premier ordre qu'il avoit donné pour le faire vendre avec tout ce qu'il avoit, n'eſtoit point, comme dit le même Saint, un effet de ſa colére, mais plutoſt

une menace de miſéricorde, qui tendoit à luy faire grace après qu'il ſe ſeroit humilié, & qu'il auroit eu recours aux priéres. Mais l'arreſt qu'il donne preſentement eſt un arreſt de *colére*; c'eſt-à-dire, de toute rigueur, & c'eſt un effet de la vengeance d'un Dieu armé de toute ſa juſtice. Auſſi JESUS-CHRIST ajoûte, qu'il fut livré aux bourreaux *juſqu'à ce qu'il eût payé tout ce qu'il devoit:* ce qui veut dire, ſelon l'explication de ſaint Chryſoſtome, pour toûjours; parce qu'il n'eſt plus au pouvoir de l'homme de s'acquitter quand le temps de la miſéricorde eſt paſſé, comme on l'a fait voir autre part dans l'éclairciſſement d'un paſſage qui a rapport à celuy-cy. Il ſemble d'ailleurs que le Fils de Dieu faſſe alluſion à ce qui ſe pratiquoit parmy quelques peuples, & parmy les Romains mêmes, à qui les Juifs *eſtoient* pour lors aſſujetis. Car l'uſage eſtoit, que les debiteurs fuſſent livrez aux bourreaux par leurs créanciers, pour eſtre enfermez dans une priſon, & frappez à coups de verges; afin que ce traitement ſi rigoureux les obligeât à la fin de payer ce qu'ils devoient, ou qu'au moins ce fût une juſte punition de leur infidélité. *Matth.* 5. 26.

Ce qui peut ſurprendre dans cette parabole, eſt de voir que l'on exige de ce ſerviteur qu'il paye tout ce qu'il devoit à ſon maiſtre, quoique ſon maiſtre luy eût remis dès auparavant toute ſa dette; puiſque ce qui eſt une fois remis ne peut revenir en compte, les graces & les dons de Dieu eſtant, comme dit ſaint Paul, ſans repentir: *Sine pœnitentia ſunt dona Dei.* Mais ſaint Thomas nous donne lieu d'éclaircir ce point, lorſqu'il fait voir que l'ingratitude de ce méchant ſerviteur, qui *Rom.* 11. 29. *S. Thom.* 3. p. quæſt. 88. artic. 1. & 2.

traite ſon compagnon avec une auſſi grande dureté, que ſon propre maiſtre l'avoit luy-même traité avec un excès de miſéricorde, le rend auſſi criminel & digne d'un auſſi grand chaſtiment, que ſi toute ſa premiére dette ne luy avoit pas eſté remiſe. Car c'eſt en effet ce crime de l'ingratitude qui rend auſſi les méchans Chreſtiens infiniment plus coupables que les Payens ; parce qu'après avoir participé au fruit de la mort & de la réſurrection de JESUS-CHRIST, ils ne craignent pas de fouler aux pieds ce ſang adorable qui avoit ſervi à racheter toutes les dettes de leurs péchez. Et cette même raiſon fait dire ailleurs au Sauveur du monde, Que les villes abominables de Sodome & de Gomorrhe ſeront traitées avec une moindre rigueur au jour du jugement général, que les villes de la Judée, où il avoit & prêché, & fait un grand nombre de miracles, & qui n'avoient répondu à toutes ſes graces que par une horrible ingratitude.

Matt. 11. 20. *&c.*

JESUS-CHRIST conclut toute cette parabole en déclarant, Que *ſon Pére qui eſt dans le ciel nous traitera comme ce Roy traita alors ſon ſerviteur, ſi chacun de nous ne pardonne du fond de ſon cœur à ſon frére* qui l'a offenſé. Terrible ſentence, s'écrie ſaint Jérôme ! puiſque ſi nous refuſons de remettre de petites dettes à nos fréres, Dieu ne nous remettra point non plus les dettes immenſes dont nous ſommes redevables à ſa juſtice. Et parce que chacun pourroit dire de celuy qui l'a offenſé : Je n'ay aucune choſe contre luy ; il a Dieu pour juge ; & il ſuffit que je luy aye pardonné ; JESUS-CHRIST, comme le remarque le même Saint, détruit par la force de ces derniéres paroles tout déguiſement d'une paix fauſſe & d'une réconcilia-

Hieron. in hunc locum.

tion

tion feinte : *Confirmat ſententiam ſuam, & omnem ſimulationem fictæ pacis evertit.* Car il met pour condition eſſentielle, qu'on *pardonnera du fond du cœur*, & non en apparence ſeulement.

Saint Chryſoſtome nous fait auſſi remarquer, que le Sauveur ne dit pas preſentement : Voſtre Pére, mais *mon Pére* ; parce que ſi nous reſſemblons à ce méchant ſerviteur, ayant dans le cœur de la dureté ou de la haine contre nos fréres, nous ſommes indignes qu'un Dieu ſi plein de bonté ſoit appellé noſtre Pére. Dieu demande donc icy deux choſes, ſelon ce grand Saint ; la premiére eſt, que reconnoiſſant nos propres péchez, nous nous condamnions nous-mêmes, & que nous en pardonnions dautant plus facilement à nos fréres : & la ſeconde eſt, que nous ne pardonnions pas ſimplement de bouche, mais du cœur. Car ſi nous voulons, comme dit le même Pére, entrer dans les ſentimens d'une vraye ſageſſe, nous ſerons perſuadez que le mal que noſtre ennemi veut nous faire, n'eſt point véritablement un mal pour nous, ſi ce n'eſt par noſtre impatience & par noſtre orgueil : Nous ne dirons point qu'un tel nous a outragez, calomniez & fait mille maux. Car plus nous dirons qu'il nous en a fait, plus nous publierons devant tout le monde, qu'il nous a offert autant d'occaſions favorables de nous décharger de nos péchez devant Dieu ; eſtant vray de dire, que ſi nous voulons, la multitude de ſes injuſtices peut eſtre pour nous comme une ſource de remiſſion pour une multitude de péchez.

Chryſoſt. in Matth. hom. 61.

CHAPITRE XIX.

Marc. 10. 1. JESUS ayant achevé ces 1. discours, partit de Galilée, & vint aux confins de la Judée, au-delà du Jourdain //,

2. où de grandes troupes le ſuivirent, & il // les guérit au même lieu.

† Sainte Agathe. 3. † Les Phariſiens vinrent auſſi à luy pour le tenter, & ils *Marc.* 10. 2. luy dirent: Eſt-il permis à un homme de quitter ſa femme pour quelque cauſe que ce ſoit?

4. Il leur répondit: N'avez-vous point lû, que celuy qui créa l'homme dès le commencement //, les créa mâle & fémelle? & qu'il dit //:

Geneſ. 2. 24. *1. Corint.* 6. 16. *Epheſ.* 5. 31. 5. Pour cette raiſon l'homme abandonnera ſon pére & ſa mére, & il s'attachera à ſa femme, & ils ſeront deux dans une ſeule chair //.

1 ET factum eſt, cùm conſummaſſet Jeſus ſermones iſtos, migravit à Galilæa, & venit in fines Judææ trans Jordanem,

2. & ſecutæ ſunt eum turbæ multæ, & curavit eos ibi.

3. Et acceſſerunt ad eum Phariſæi tentantes eum, & dicentes: Si licet homini dimittere uxorem ſuam, quacunque ex cauſa?

4. Qui reſpondens, ait eis: Non legiſtis, quia qui fecit hominem ab initio maſculum & fœminam fecit eos? & dixit:

5. Propter hoc dimittet homo patrem & matrem, & adhærebit uxori ſuæ, & erunt duo in carne una.

1. *expl.* par le païs qui eſt au-delà du Jourdain. C'eſt ainſi que le grec le porte dans *ſaint Marc cap.* 10. 1.

2. *expl.* leurs malades.

4. *expl.* du monde. *Marc. cap.* 10. 6. Ibid. *expl.* par la bouche d'Adam même comme Prophete. *Auguſtin. de Geneſ. ad litter. lib.* 9. *cap.* 19.

5. *expl.* ils ne feront tous deux qu'une ſeule chair.

6. Itaque jam non ſunt duo, ſed una caro. Quod ergo Deus conjunxit homo non ſeparet.

6. Ainſi ils ne ſont plus deux, mais une ſeule chair. Que l'homme donc ne ſépare pas ce que Dieu a joint.

7. Dicunt illi: Quid ergo Moyſes mandavit dare libellum repudii, & dimittere?

7. Mais pourquoy, luy dirent-ils, Moïſe a-t-il ordonné // qu'on donne à ſa femme un écrit de ſéparation, & qu'on la renvoye? *Deut 24. 1.*

8. Ait illis: Quoniam Moyſes ad duritiam cordis veſtri permiſit vobis dimittere uxores veſtras: ab initio autem non fuit ſic.

8. Il leur répondit: C'eſt à cauſe de la dureté de voſtre cœur que Moïſe vous a permis de quitter vos femmes: mais cela n'a pas eſté ainſi dès le commencement.

9. Dico autem vobis, quia quicunque dimiſerit uxorem ſuam, niſi ob fornicationem, & aliam duxerit, mœchatur: & qui dimiſſam duxerit, mœchatur.

9. Auſſi je vous déclare, que quiconque quitte ſa femme, ſi ce n'eſt en cas // d'adultére, & en épouſe une autre, commet un adultére: & que celuy qui épouſe celle qu'un autre a quittée, commet auſſi un adultére. *Supra 5. 32. Marc. 10. 11. Luc. 16. 18. 1. Cor. 7. 10.*

10. Dicunt ei diſcipuli ejus: Si ita eſt cauſa hominis cum uxore, non expedit nubere.

10. Ses diſciples luy dirent: Si la condition d'un homme eſt telle à l'égard de ſa femme, il n'eſt pas avantageux de ſe marier.

11. Qui dixit illis: Non omnes capiunt verbum iſtud, ſed quibus datum eſt.

11. Il leur dit: Tous ne ſont pas capables de cette // réſolution, mais ceux à qui il a eſté donné *d'enhaut*.

7. *l.* qu'on donnât un libelle de divorce, & qu'on renvoyât ainſi ſa femme?

9. *l.* de fornication.

11. *l.* parole.

12. Car il y a des eunuques qui ſont nez tels dès le ventre de leur mére : il y en a que les hommes ont fait eunuques : & il y en a qui ſe ſont rendu eunuques eux-mêmes pour *gagner* le royaume des cieux. Qui peut comprendre cecy, le comprenne ¶.

12. Sunt enim eunuchi, qui de matris utero ſic nati ſunt : & ſunt eunuchi, qui facti ſunt ab hominibus : & ſunt eunuchi qui ſeipſos caſtraverunt propter regnum cælorum. Qui poteſt capere, capiat.

Marc.10. 13. Luc. 18. 15. 13. On luy preſenta alors de petits enfans, afin qu'il leur impoſât les mains, & qu'il priât *pour eux :* & comme ſes diſciples les repouſſoient avec des paroles rudes,

13. Tunc oblati ſunt ei parvuli, ut manus eis imponeret, & oraret : diſcipuli autem increpabant eos.

Suprà 18. 5. 14. JESUS leur dit : Laiſſez-là ces enfans, & ne les empêchez pas de venir à moy ; car le royaume du ciel eſt pour ceux qui leur reſſemblent.

14. Jeſus verò ait eis : Sinite parvulos, & nolite eos prohibere ad me venire : talium eſt enim regnum cælorum.

15. Et leur ayant impoſé les mains, il partit de là.

15. Et cùm impoſuiſſet eis manus, abiit inde.

16. Alors un *jeune* homme

Matt.10. 17. Luc. 18. 18. s'approcha, & luy dit : Bon maiſtre, quel bien faut-il que je faſſe pour acquerir la vie éternelle ?

16. Et ecce unus accedens ait illi : Magiſter bone, quid boni faciam ut habeam vitam æternam ?

17. JESUS luy répondit : ¶ Pourquoy m'appellez-vous

17. Qui dixit ei : Quid me interrogas

12. *autr.* Que celuy qui eſt capable d'une telle réſolution la prenne *Origen. Gregor. Nazian. Ambroſ.*

17. *autr.* Pourquoy me demandez-vous quel bien vous ferez ? Conformément à d'anciens exemplaires grecs : *Quid me interrogas de bono ?* Ce que quelques-uns expliquent ainſi : *Quid me interrogas, de bono mentionem faciens, ſen me bonum dicens ?*

de bono? Unus eſt bonus, Deus. Si autem vis ad vitam ingredi, ſerva mandata.

bon? Il n'y a que Dieu ſeul qui ſoit bon. Que ſi vous voulez entrer en la vie, gardez les commandemens.

18. Dicit illi: Quæ? Jeſus autem dixit: Non homicidium facies: Non adulterabis: Non facies furtum: Non falſum teſtimonium dices:

18. Quels commandemens, luy dit-il? JESUS luy dit: Vous ne tuerez point: Vous ne commettrez point d'adultére: Vous ne déroberez point: Vous ne direz point de faux témoignage: *Exod. 20, 13.*

19. Honora patrem tuum & matrem tuam: &, Diliges proximum tuum ſicut teipſum.

19. Honorez voſtre pére & voſtre mére: &, // Aimez voſtre prochain comme vous-même.

20. Dicit illi adoleſcens: Omnia hæc cuſtodivi à juventute mea; quid adhuc mihi deeſt?

20. Ce jeune homme luy répondit: J'ay gardé // tous ces commandemens dès ma jeuneſſe; que me manque-t-il encore?

21. Ait illi Jeſus: Si vis perfectus eſſe, vade, vende quæ habes, & da pauperibus, & habebis theſaurum in cælo: & veni, ſequere me.

21. JESUS luy dit: Si vous voulez eſtre parfait, allez, vendez ce que vous avez, & le donnez aux pauvres, & vous aurez un treſor dans le ciel; puis venez, & me ſuivez.

22. Cùm audiſſet autem adoleſcens verbum, abiit triſtis: erat enim habens multas poſſeſſiones.

22. Ce jeune homme entendant ces paroles, s'en alla tout triſte; parce qu'il avoit de grands biens.

23. Jeſus autem dixit diſcipulis ſuis:

23. Et JESUS dit à ſes diſciples: Je vous dis en vérité,

19. l. Vous aimerez.

20. l. tout cela.

qu'un riche entrera difficilement dans le royaume des cieux.

Amen dico vobis, quia dives difficilè intrabit in regnum cælorum.

24. Je vous le dis encore une fois: Il eſt plus aiſé qu'un chameau paſſe par le trou d'une aiguille, qu'un riche entre dans le royaume des cieux.

24. Et iterùm dico vobis: Facilius eſt camelum per foramen acus tranſire, quàm divitem intrare in regnum cælorum.

25. Ses diſciples entendant cette parole en furent fort étonnez, & ils diſoient: Qui pourra donc eſtre ſauvé?

25. Auditis autem his, diſcipuli mirabantur valdè, dicentes: Quis ergo poterit ſalvus eſſe?

26. JESUS les regardant, leur dit: Cela eſt impoſſible aux hommes; mais tout eſt poſſible à Dieu.

26. Aſpiciens autem Jeſus, dixit illis: Apud homines hoc impoſſibile eſt: apud Deum autem omnia poſſibilia ſunt.

†Converſion de S. Paul. Octave de ſaint Pierre & de ſaint Paul. Un ſaint Abbé.

27. † Alors Pierre prenant la parole, luy dit: Pour nous autres, vous voyez que nous avons tout quitté, & que nous vous avons ſuivi; quelle ſera donc la récompenſe que nous en recevrons?

27. Tunc reſpondens Petrus, dixit ei: Ecce nos reliquimus omnia, & ſecuti ſumus te: quid ergo erit nobis?

28. Et JESUS leur dit: Je vous dis en vérité que pour vous qui m'avez ſuivi, lorſqu'au temps de la régénération le Fils de l'homme ſera aſſis ſur le trône de ſa gloire, vous ſerez auſſi aſſis ſur douze trônes, & vous jugerez les douze tribus d'Iſraël.

28. Jeſus autem dixit illis: Amen dico vobis, quòd vos qui ſecuti eſtis me, in regeneratione, cùm ſederit Filius hominis in ſede majeſtatis ſuæ, ſedebitis & vos ſuper ſedes duodecim, judicantes duodecim tribus Iſraël.

29. Et omnis qui reliquerit domum, vel fratres, aut ſorores, aut patrem, aut matrem, aut uxorem, aut filios, aut agros, propter nomen meum, centuplum accipiet, & vitam æternam poſſidebit.

29. Et quiconque abandonnera pour mon nom ſa maiſon, ou ſes fréres, ou ſes ſœurs, ou ſon pére, ou ſa mére, ou ſa femme, ou ſes enfans, ou ſes terres, en recevra le centuple, & // aura pour héritage la vie éternelle ¶.

30. Multi autem erunt primi noviſſimi, & noviſſimi primi.

30. Mais pluſieurs *qui avoient eſté les* premiers, ſeront les derniers; & *pluſieurs qui avoient eſté* les derniers, *ſeront* les premiers.

Infrà 20. 16. *Marc.* 10. 31. *Luc.* 13. 30.

29. Ibid. *l. vulg.* poſſedera.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 7. *LEs Phariſiens vinrent auſſi à luy pour le tenter, & ils luy dirent: Eſt-il permis à un homme de quitter ſa femme pour quelque cauſe que ce ſoit? Il leur répondit: N'avez-vous point lû, que dès le commencement celuy qui créa l'homme, les créa mâle & femelle; & qu'il eſt dit, &c.*

On voit que le Fils de Dieu ſortoit ſouvent de Judée; & ſaint Chryſoſtome dit, que la raiſon qui le portoit à en ſortir ſi ſouvent, eſtoit l'envie de ceux à qui ſes divines prédications & ſes miracles eſtoient un ſujet de s'animer contre luy de plus en plus. *Il part* donc *de Galilée* où il eſtoit, & il *revient*, ſelon que le porte le texte grec d'un autre Evangéliſte, *par le païs qui eſt au-delà du Jourdain*,

Chryſoſt. in Matth. hom. 63.

Marc. 10. 1.

non dans le fond de la Judée, mais *ſur ſes confins*. Là il travailloit, comme il le faiſoit toûjours, à l'ouvrage pour lequel ſon Pére l'avoit envoyé en ce monde. Il *guériſſoit une multitude* de malades qui s'attachoient à le ſuivre, & en même-temps il les inſtruiſoit, dit ſaint Chryſoſtome, afin que ſa doctrine fût autoriſée par ſes miracles, & que ſes miracles produiſiſſent un plus grand fruit, eſtant appuyez par la ſainteté de ſa doctrine; car l'un & l'autre ne tendoit qu'à attirer les hommes à la connoiſſance du vray Dieu.

Mais lorſque tous les malades eſtoient guéris, les ſeuls Phariſiens, avec ceux qu'un même eſprit de jalouſie & d'orgueil uniſſoit contre JESUS-CHRIST, demeuroient toûjours également incurables. Et plus même ſes paroles & ſes œuvres toutes divines le faiſoient paroiſtre grand aux yeux des peuples, plus ces hommes orgueilleux eſtoient jaloux de ſa gloire. C'eſt pourquoy auſſi-toſt qu'il ſe rapproche ils viennent à luy, non pour s'inſtruire comme les autres qui agiſſoient ſimplement, mais pour luy dreſſer des piéges, & pour le ſurprendre dans ſes diſcours; ce que l'Evangile exprime en diſant, Que c'eſtoit *pour le tenter*. Comme toutes ſes actions eſtoient hors d'atteinte, ils tâchent tout de nouveau de l'embarraſſer par des queſtions captieuſes, ſans ſe ſouvenir, dit ſaint Chryſoſtome, de la confuſion dont il les avoit déja couverts tant de fois. Ils luy demandent *s'il eſtoit permis à un homme de quitter ſa femme pour quelque cauſe que ce fût*; & en luy faiſant cette demande ils prétendoient, dit ſaint Jérôme, le réduire à ne pouvoir leur répondre ſans leur donner un prétexte pour l'accuſer. Car s'il eût dit

Chryſ. ib. ut ſuprà.

Hieron. in hunc locum.

qu'on pouvoit quitter ſa femme & en épouſer une autre, ils ſe préparoient à luy reprocher qu'il enſeignoit le contraire de ce qu'il avoit déja enſeigné : & s'il diſoit qu'on ne devoit pas quitter ainſi une femme quand on le vouloit, ils ſe diſpoſoient à luy faire voir qu'il parloit contre la doctrine de Moïſe, qui eſtoit celle de Dieu même; parce que Moïſe avoit permis à un mary à qui ſa femme deviendroit deſagréable pour quelque difformité, de la renvoyer en luy donnant un écrit de ſéparation. *Deut. 24. 1. &c.*

Mais que pouvoit cette vaine ſubtilité des Phariſiens contre la ſageſſe de Dieu même? JESUS-CHRIST leur fait donc voir admirablement ce qu'on a marqué ailleurs dans l'explication de ce paſſage du Deutéronome, quel avoit eſté le premier ordre de Dieu dans l'établiſſement du mariage. Et la maniére dont il leur prouve cette vérité, le met à couvert de toutes leurs accuſations; car il leur rapporte, ſelon la remarque de ſaint Jérôme, le témoignage de l'Ecriture & de la loy naturelle; & il oppoſe la premiére ordonnance de Dieu à la ſeconde, qui ne devoit pas eſtre regardée comme une marque de ſa volonté, mais plutoſt comme une preuve de leur propre corruption. Mais avant que de leur faire réponſe, dit ſaint Chryſoſtome, il leur rend très-clair par l'Ecriture ce qu'il avoit à leur dire, en leur montrant que le commandement de Dieu, le ſien & celuy de leur légiſlateur n'eſtoient point contraires; *N'avez-vous point lû*, leur dit-il, *qu'au commencement* du monde *celuy qui créa l'homme, les créa mâle & femelle?* c'eſt-à-dire, ſelon que l'expliquent les ſaints Interpretes, qu'après que Dieu *Chryſoſt. in Matth. hom. 63.*

eut créé un homme, il créa auſſi une femme, & non pluſieurs; pour faire voir que ſelon cette premiére inſtitution de Dieu même, l'homme ne devoit s'unir qu'avec une ſeule femme: *Non enim ait, maſculum & fœminas.... ſed maſculum & fœminam, ut unius conjugis conſortia nectterentur.* Les paroles qu'Adam *dit* enſuite prophétiquement, ou que Dieu dit par ſa bouche, prouvent encore la même choſe: *C'eſt pour cela que l'homme quittant ſon pére & ſa mére, s'attachera à ſa femme*; remarquez avec ſaint Jérôme, qu'il ne dit pas à ſes femmes, mais *à ſa femme*, pour faire connoiſtre que du mary & de ſa femme il ne s'en doit faire qu'une ſeule chair par la liaiſon conjugale. Car Dieu ne s'eſt pas contenté de dire, qu'un homme prendra une femme, mais qu'il abandonnera; c'eſt-à-dire, qu'il quittera de demeure, ſon pére & ſa mére; non pour s'unir ſimplement avec ſa femme, mais afin de s'y attacher d'un lien ſi étroit, qu'on puiſſe dire véritablement *qu'ils ſont deux dans une ſeule chair*; ou comme il eſt dit encore, *qu'ils ne ſont plus deux, mais une chair ſeule*; non qu'ils ceſſent d'eſtre homme & femme, mais parce qu'ils ne forment plus qu'une chair unique.

Hieron.

Tel eſt donc, ſelon la premiére inſtitution de Dieu, le lien qui unit dans le mariage l'homme avec la femme. Or comme c'eſt un crime, dit ſaint Chryſoſtome, de diviſer un même corps en le ſéparant d'avec ſes membres; c'en eſt un de même de ſéparer une femme d'avec ſon mary. *Ainſi que l'homme ne ſépare point ce que Dieu a joint.* C'eſt Dieu qui a fait cette jonction, en faiſant *une ſeule chair* de l'homme & de la femme. Que l'homme ne s'ingére pas de la rompre. Le

Fils de Dieu prouve de la ſorte aux Phariſiens, dit ſaint Chryſoſtome, que le divorce dont ils parloient eſtoit contre la nature & contre la loy : contre la nature, parce qu'il diviſoit une même chair : & contre la loy, parce que Dieu ayant lié ſi étroitement l'homme avec la femme pour demeurer attachez inſéparablement l'un à l'autre, ils entreprenoient contre cet ordre divin de les ſéparer.

Que ſi dans la création de l'homme, il s'eſt formé par l'ordre de Dieu entre l'homme & la femme une union, qui bien que charnelle, doit eſtre inviolablement conſervée ; combien plus dans la régénération de l'homme pécheur le lien ſacré qui unit l'ame avec ſon Dieu, doit-il eſtre inviolable ? Et quel crime eſt-ce à la volonté de celuy qui a eſté fait, comme dit ſaint Paul, une nouvelle créature en JESUS-CHRIST, de ſe ſéparer par un divorce ſpirituel de cet adorable époux, qui a daigné contracter une alliance toute céleſte avec luy ? 2. Cor. 5. 17.

℣. 7. 8. 9. *Mais pourquoy, luy dirent-ils : Moïſe a-t-il ordonné qu'on donne* à ſa femme *un écrit de divorce, & qu'on la renvoye ? Il leur répondit : C'eſt à cauſe de la dureté de voſtre cœur que Moïſe vous a permis de quitter vos femmes, &c.*

Les Phariſiens découvrent icy, ſelon la réflexion de ſaint Jérôme, cet eſprit de calomnie qui les avoit fait parler. Car quoique le Fils de Dieu n'eût point parlé de luy-même, mais qu'il ſe fût contenté de les faire ſouvenir de l'inſtitution du mariage tel qu'il eſtoit au commencement du monde, ils prétendent l'embarraſſer en oppoſant l'ordre de Moïſe à celuy du Créateur. Mais JE- Hieron. in Matth. hom. 63.

SUS-CHRIST éclaircit en peu de mots cette objection; & il leur fait voir que ce qu'ils nommoient une *ordonnance* de Moïſe, n'eſtoit qu'une *permiſſion* qu'il avoit eſté obligé d'accorder à *la dureté de leur cœur*; c'eſt-à-dire, comme l'explique le même Saint, qu'il avoit voulu les empêcher de ſe porter à un plus grand mal encore que le divorce; & que la crainte qu'il eut que le deſir d'une ſeconde femme, ou plus riche, ou plus jeune, ou plus belle, ne leur inſpirât de tuer leur première femme, luy fit mieux aimer conſentir par indulgence à une entiére ſéparation, qu'à voir des haines irréconciliables, ou même des homicides.

Chryſoſt. & Hier. Le Fils de Dieu auroit pû, comme diſent les ſaints Interpretes, leur faire connoiſtre que ce que Moïſe avoit ordonné ſur ce ſujet eſtoit plutoſt le conſeil d'un homme, qu'un précepte du Seigneur, ſelon la diſtinction que ſaint Paul a faite luy-même depuis, de ce qu'il diſoit par maniére de conſeil, d'avec ce qu'il ordonnoit de la part de Dieu. Mais il aima mieux faire retomber ſur les Juifs mêmes la neceſſité où ce ſaint légiſlateur s'eſtoit vû de leur permettre ce que leur propre dureté avoit exigé de luy contre la premiére inſtitution du mariage. *Car cela*, dit-il, *n'eſtoit pas ainſi au commencement* du monde, & lorſque Dieu créa l'homme; puiſqu'Adam & Eve furent tellement créez l'un pour l'autre, & unis ſi étroitement par l'ordre de leur Créateur, que leur union devoit eſtre inſéparable, & devenir le modelle du lien indiſſoluble des mariages de leurs deſcendans.

1. Cor. 7. 25.

Auſſi JESUS-CHRIST renouvellant cette premiére inſtitution du mariage, & aboliſſant ce que Moïſe avoit accordé à la dureté du cœur des Juifs,

fait cette déclaration authentique aux Phariſiens, Que *quiconque quitteroit ſa femme, ſi ce n'eſtoit en cas d'adultére, & en épouſeroit une autre, commettroit un adultére.* Sur quoy il faut remarquer que ces paroles : *ſi ce n'eſt en cas d'adultére ;* ne doivent ſe rapporter qu'à ce qui précéde, & non pas à ce qui ſuit ; c'eſt-à-dire, qu'il n'eſt permis à un homme de *quitter ſa femme*, en ſe ſéparant de lit & de demeure d'avec elle, que lorſqu'elle eſt tombée dans l'adultére : mais qu'il ne luy eſt pas permis pour cela d'épouſer une autre femme du vivant de cette premiére, ſelon que les ſaints Conciles l'ont expliqué. Le Sauveur répond donc icy préciſément aux Phariſiens qui luy avoient demandé, *s'il eſtoit permis à un homme de quitter ſa femme pour quelque cauſe que ce fût.* Car il leur déclare nettement que cela n'eſtoit permis *qu'en cas d'adultére.* Et il ajoûte de plus, que s'il en épouſe alors une autre, il ne contracte pas un mariage, mais *il commet un adultére* luy-même ; parce que le lien qu'il a contracté avec ſa premiére femme ne ſe peut rompre que par la mort.

Concil. Milevitan. 17. Concil. Trident. ſeſſ. 24. canon. 7.

Auguſt. ad Pollen. lib. 2. c. 13.

Le Sauveur perfectionne de cette ſorte la loy de Moïſe, en y reformant ce que la grande dureté des Juifs avoit obligé ce ſaint homme de leur permettre par indulgence pour éviter un plus grand mal. Maintenant que l'eſprit de la loy nouvelle, qui eſt un eſprit d'amour, & d'un amour très-pur, a ſuccedé à celuy de l'ancienne loy, & que les choſes ont eſté rétablies dans leur premier ordre ; combien ceux que Dieu a unis par le lien conjugal, doivent-ils eſtre attachez à conſerver toûjours pure cette union que le Sacrement a miſe entr'eux ? Saint Auguſtin exhortant ces perſonnes

Auguſt.

Quinquagesima. hom. 49. cap. 4.

mariées à se soustenir mutuellement dans la piété, ne charge pas seulement les hommes du soin du salut de leurs femmes; mais aussi les femmes du soin du salut de leurs maris. Et il ne veut pas que se contentant de leur propre chasteté, elles soient bien-aises d'estre louées de ce qu'elles souffrent avec patience le déréglement de ceux avec qui Dieu les a unies. Il condamne en elles une telle patience, & il desire qu'elles soient touchées d'une sainte jalousie pour la pureté de leurs ames: *Non sibi servent vanam gloriam, quâ solent à maritis impudicis matronæ laudari, quia impudicitiam virorum suorum æquo animo ferant. Nolo talem patientiam habeant christianæ mulieres: prorsùs zelent viros suos, non propter carnem suam, sed propter animas illorum.* Il leur dit encore qu'elles doivent souffrir paisiblement tout le reste, & leur témoigner la sincérité de l'amour qu'elles leur portent par le mépris qu'elles feront de quelque bien qu'ils voudront vendre pour subvenir à leurs besoins; mais qu'elles ne doivent pas demeurer paisibles, quand elles voyent périr leurs ames: *Contemptus auri tui, dilectio est viri tui.... Patienter pereat villa tua, non anima ipsius te patiente pereat.* Le même Saint dit aussi aux hommes qui sont mariez;

Ibid. cap. 5.

Qu'autant qu'ils exigent de leurs femmes qu'elles leur gardent la foy conjugale; autant ils sont obligez de leur montrer les premiers l'exemple d'une

„ chasteté parfaite. Qui est le mary qui souffriroit
„ que sa femme fût adultére? Et on commande à
„ une femme de souffrir le déréglement dans son
„ mary? Quelle justice! s'écrie ce grand Saint. Et
„ pourquoy le commande-t-on? Parce que c'est le
„ mary; parce que c'est l'homme. Mais si vous estes

le mary, ſi vous eſtes l'homme, faites-le connoiſ- «
tre en ſurmontant voſtre paſſion. Quelle marque «
y a-t-il de l'homme en vous, lorſque la femme «
eſt plus forte que vous n'eſtes? Vous dites que «
vous eſtes le chef de la femme; & il vray. Que «
ſi vous eſtes le chef, marchez le premier où vous «
voulez qu'elle vous ſuive.... Mais gardez-vous «
bien vous autres femmes, de ſortir de voſtre voye «
pour ſuivre vos maris dans leurs deſordres. Ou «
qu'ils vivent avec vous dans la chaſteté; ou qu'ils «
périſſent ſeuls dans leurs crimes. Que toutes cho- « *1. Theſſ.* 4. 4.
ſes ſe paſſent donc, comme dit ſaint Paul, avec *1. Cor.* 6. 19.
ſainteté & avec honneur entre des perſonnes qui *Epheſ* 5. 25. 32.
ſont les temples du Saint-Eſprit, & qui doivent repreſenter dans leur union toute ſainte, celle même de JESUS-CHRIST avec ſon Egliſe.

℣. 10. 11. 12. *Ses diſciples luy dirent: Si la condition d'un homme eſt telle à l'égard de ſa femme, il n'eſt pas avantageux de ſe marier. Il leur dit: Tous ne ſont pas capables de cette réſolution; mais ceux à qui il a eſté donné* d'enhaut. *Car il y a des eunuques qui ſont nez tels dès le ventre de leur mére, &c.*

Saint Jean Chryſoſtome dit, que les Apoſtres *Chryſoſt. in Matth. hom.* 63. n'avoient pas compris au commencement cette grande vérité touchant l'indiſſolubilité du mariage, ni le véritable ſens de la loy; mais que les demandes des Phariſiens, & les réponſes de JESUS-CHRIST ayant éclairci entiérement cette queſtion, ils luy dirent tout troublez, ce que ſaint Matthieu rapporte icy. Et il paroiſt par ſaint Marc *Marc.* 10. qu'ils attendirent à luy parler qu'il fût dans la mai- 10. ſon, ayant gardé le ſilence ſur ce ſujet juſqu'alors. Ils n'oſent même, dit ſaint Chryſoſtome, quelque

trouble que ce discours leur eût causé le contredire ouvertement : mais ils se contentent de témoigner ce qu'ils y trouvoient de fâcheux, en disant à JESUS-CHRIST, Que *si la condition d'un homme estoit telle à l'égard de sa femme, il n'estoit donc pas avantageux de se marier.* Car ils regardoient, ajoûte ce Saint, comme une chose insupportable, de garder toûjours avec soy une femme qui auroit esté remplie de malice, & d'estre ainsi condamné à demeurer comme renfermé avec une espece de beste farouche. Mais enfin, dit saint Jérôme, c'est une necessité que vous vous estes imposée, & dont vous ne pouvez plus vous dégager. Vous estiez libre auparavant ; & vous vous estes soumis volontairement à la servitude.

Hieron. in hunc locum.

Chrysost. ibid.

Les Apostres considérant donc ce dur esclavage, & ce lien si terrible qui ne se rompt point, jugérent qu'il estoit moins difficile de combattre contre les mouvemens de la chair & contre soy-même, que contre une personne que sa malice armeroit sans cesse contre nous, & qu'on ne pourroit quitter sans blesser la loy du Seigneur. A cela le Fils de Dieu ne répond point, selon la remarque de saint Chrysostome, que la consequence qu'ils tiroient estoit véritable, de peur qu'ils ne crussent qu'il vouloit faire une loy du célibat : mais il leur fait seulement comprendre par sa réponse, que quelque avantage qu'il y eût à ne se pas marier, tous n'estoient pas capables de cet estat, mais ceux-là seuls à qui la grace en estoit donnée. Or cette grace consiste, selon l'explication de saint Augustin, à vouloir d'une volonté efficace qui fait accomplir. Ceux, dit-il, à qui elle n'est pas donnée, ou ne veulent pas, ou n'accomplissent pas ce qu'ils

August. de grat. & lib.

qu'ils veulent: au-lieu que ceux à qui elle eſt donnée, veulent de telle ſorte qu'ils accompliſſent ce qu'ils veulent. On voit en effet pluſieurs perſonnes qui veulent vivre dans la continence, mais qui n'accompliſſent pas ce qu'elles veulent, parce qu'elles ne le veulent pas d'une volonté aſſez forte. Or cette forte volonté eſt un grand don du Seigneur; & elle eſt toûjours jointe à l'effet: ce qui nous eſt exprimé par cette déclaration ſolennelle de ſaint Paul: Que c'eſt Dieu qui opére en nous, & le vouloir & le faire, ſelon ſa ſainte volonté.

arbitr. cap 4.

Philip. 2. 13.

Quelques-uns ont expliqué d'une autre maniére ces paroles de JESUS-CHRIST, comme s'il eût entendu par là que la grace du célibat eſtoit donnée à tous ceux qui en avoient la volonté. Mais ſaint Auguſtin rejette cette explication comme fauſſe: & il fait voir que ſi on devoit entendre ainſi ces paroles, JESUS-CHRIST auroit pû dire, Que *tous n'eſtoient pas capables de cette réſolution, mais ceux-là* ſeulement qui le voudroient; au-lieu qu'il a dit: *Ceux à qui il a eſté donné* d'enhaut. Noſtre Seigneur releve donc cet eſtat, dit ſaint Chryſoſtome, comme quelque choſe de fort grand; & c'eſt par là même qu'il y attire ſes diſciples, & qu'il les excite à y tendre.

Aug. contr Julian. lib. 5. c. ultim.

Chryſoſt. in Matth. hom. 63.

Mais ce qu'il y a encore de remarquable, ſelon ce Pére, c'eſt une eſpece de contradiction apparente qui ſe trouve entre les paroles de JESUS-CHRIST & celles de ſes Apoſtres. JESUS-CHRIST témoigne, en parlant du célibat, que c'eſt quelque choſe de grand; & les Apoſtres le regardent au contraire comme quelque choſe de plus facile que de s'engager dans le mariage.

D'où vient donc cette eſpece de contrariété, ſinon des vûës différentes ſelon leſquelles on pouvoit enviſager cet eſtat? C'eſt quelque choſe de grand, parce que, comme dit le Fils de Dieu, *tous n'en ſont pas capables*, & que *c'eſt un don* d'enhaut. Mais c'eſt quelque choſe de plus facile que l'engagement du mariage, à l'égard de ceux qui conſidérent avec les Apoſtres les étranges ſuites de cet établiſſement, qui leur cauſérent du trouble à eux-mêmes. Or JESUS-CHRIST repreſentant d'une part comme une grande choſe de ne ſe point marier, vouloit rendre ſes diſciples plus ardens pour entreprendre une choſe ſi relevée: & les Apoſtres repreſentant d'autre part le célibat comme plus facile & plus deſirable que le mariage, nous invitoient par cette même douceur à l'embraſſer plutoſt que celuy qui paroiſt accompagné de ſi grandes peines. Ainſi parce qu'il auroit paru trop dur à pluſieurs qu'on les exhortât à demeurer toûjours vierges, JESUS-CHRIST leur propoſe ſeulement la neceſſité indiſpenſable de ne point rompre ce que Dieu même avoit joint dans le mariage, pour les porter à choiſir plutoſt cet autre eſtat plus parfait.

Chryſoſt. ſi Jeſſr. Ce qu'il ajoûte des trois eſpeces *d'eunuques*, tend à inſpirer encore le deſir d'un ſi ſaint eſtat. Les deux premiéres, dit ſaint Jérôme, ſont charnelles, & la troiſiéme ſpirituelle: mais il n'y a que cette troiſiéme qui ſoit digne de récompenſe. Les premiers de ces *eunuques ſont nez tels dès le ventre de leur mére*. C'eſt donc la nature qui les a rendu *eunuques*, en les faiſant naiſtre dans l'impuiſſance d'avoir des enfans. Et à l'égard de ceux-là, ce n'eſt ni le crime de l'homme, ni la vertu

qui les engage à garder la continence, mais la ſeule neceſſité, puiſqu'*ils ſont nez tels*, comme parle JESUS-CHRIST. *Il y en a* d'autres *qui ont eſté faits eunuques par les hommes*, ſoit par une main étrangére, ſoit par la leur propre: & ces perſonnes ſont maudites du Seigneur, dit ſaint Chryſoſtome, ſoit qu'ils ayent oſé retrancher dans eux-mêmes ou dans les autres, ce que Dieu y avoit mis pour la perfection de l'homme en le créant: ils commettent une action meurtriére; & par une hardieſſe criminelle ils donnent lieu aux impies, qui s'accoûtument à décrier les ouvrages du Créateur, comme mauvais, de le blaſphémer. D'ailleurs ce n'eſt point par l'inciſion des membres, mais c'eſt par le reglement du cœur & par l'humble aſſujetiſſement de l'eſprit ſous l'ordre de Dieu, qu'on peut ſe mettre en eſtat de ne recevoir aucun mal de toutes les agitations de la nature.

Le Fils de Dieu ne nous propoſe donc pas ces deux premiéres eſpeces d'eunuques, comme des exemples de vertu & de chaſteté, puiſqu'ils ſont plutoſt des monſtres ou de la nature, ou de la cruauté des hommes. Mais c'eſt la troiſiéme eſpece de ceux *qui ſe ſont rendu eux-mêmes eunuques pour le royaume des cieux*; c'eſt-à-dire, ſelon la doctrine de ſaint Auguſtin, qui ont uſé de ce retranchement d'une maniére toute ſpirituelle, non dans leur corps, mais dans la racine même de la concupiſcence qui eſt leur cœur; de ceux qui ont pris une très-forte réſolution de vivre dans la chair ſans ſuivre les mouvemens de la chair, & de renoncer pour toûjours au mariage; non par un eſprit de Philoſophe, ni par vanité, ni ſimplement pour ſe délivrer des inquiétudes du ſiécle & ſe *Auguſt. de virg. cap. 23. 24.*

procurer une vie plus paiſible ; mais *pour le royaume des cieux* ; c'eſt-à-dire, dans la vûë de cette vie toute pure dont vivent les Anges, & dans le deſir de s'en rendre d'autant plus dignes qu'ils auront eu plus de ſoin en vivant dans ce corps mortel, de *converſer* de cœur & d'eſprit, comme dit
Philip. 3. 20 ſaint Paul, avec les Saints *dans les cieux*. Or c'eſt
1. Cor. 7. 32. 33. ce qui s'exécute plus facilement, ſelon la doctrine du même Apoſtre, lorſque l'homme n'eſt point partagé entre Dieu & ſa femme ; mais qu'il eſt uniquement occupé de Dieu & des choſes de ſon ſalut.

Cependant le Fils de Dieu voulant convaincre de plus en plus ſes diſciples de la grande élévation de cet eſtat, s'écrie : *Que celuy qui peut le comprendre, le comprenne* ; par où il leur montre encore, & que la choſe eſtoit poſſible, & que
Hieron. in hunc locum. néanmoins tous n'en eſtoient pas capables. Que chacun donc, dit ſaint Jérôme, conſidére bien ſes forces, pour connoiſtre s'il peut en effet ſe ſouſtenir dans l'eſtat de la continence. Car la chaſteté eſt par elle-même toute pleine d'une douceur qui attire les hommes à ſoy. Mais il faut examiner ſi l'on a la force d'embraſſer ce qui eſt le plus parfait. Ainſi cette voix de JESUS-CHRIST eſt une voix toute divine, qui exhorte ſes ſoldats, & qui les excite à ſe rendre dignes de la récompenſe de la ſainte virginité. C'eſt une voix qui leur crie : Que celuy qui peut combattre, combatte ; qu'il devienne victorieux, & qu'il triomphe : *Quaſi hortantis vox Domini eſt, & milites ſuos ad pudicitiæ præmium concitantis. Qui poteſt capere, capiat : qui poteſt pugnare, pugnet, ſuperet, ac triumphet.*

Saint Hilaire a exprimé ces trois eſpeces d'eunuques en trois mots, lorſqu'il dit: Que c'eſt la nature qui fait les premiers, la neceſſité les ſeconds, & la volonté les troiſiémes, qui par l'eſpérance du royaume céleſte ont réſolu de ſe contenir. *Hilar. in Matth. canon. 19.*

℣. 13. 14. 15. *On luy preſenta alors de petits enfans, afin qu'il leur impoſât les mains, & qu'il priât* pour eux. *Et comme ſes diſciples les repouſſoient avec des paroles rudes,* JESUS *leur dit: Laiſſez-là ces enfans, &c.*

C'eſt une choſe qui peut paroiſtre ſurprenante, que les diſciples de JESUS-CHRIST ayent empêché des enfans de s'approcher de leur maiſtre, lorſqu'on ne les preſentoit qu'afin que *mettant ſes mains ſur eux il priât*: c'eſt-à-dire, comme l'explique ſaint Jérôme, qu'il les benît de ſa main & de ſa voix. Ce n'eſtoit pas néanmoins qu'ils vouluſſent les priver de cette double bénédiction du Sauveur: mais ce qu'ils faiſoient eſtoit, comme dit le même Saint, l'effet d'une foy encore imparfaite; parce que jugeant de luy ainſi que des autres hommes, ils s'imaginoient qu'il ſe tiendroit importuné de ceux qui luy preſentoient ces petits enfans. Ainſi c'eſtoit, dit ſaint Chryſoſtome, par reſpect pour leur divin maiſtre, qu'ils les vouloient empêcher de s'approcher. Mais ce reſpect n'eſtoit pas fondé ſur une foy aſſez éclairée, qui auroit dû leur faire comprendre, qu'ayant bien voulu eſtre luy-même un enfant, & s'aſſujettir pour l'amour de nous aux foibleſſes apparentes de cet eſtat, il ne pouvoit dédaigner de petits enfans, en qui il avoit déja loué la ſimplicité & l'innocence, comme le modelle de l'innocente ſimpli- *Hilarius ibid.* *Hieron. in hunc locum.*

cité de ceux qui voudroient ſe rendre dignes d'entrer dans le royaume du ciel.

℣. 16. juſqu'au 21. *Alors un jeune homme s'approcha, & luy dit : Bon maiſtre, quel bien faut-il que je faſſe pour acquerir la vie éternelle ?* JESUS *luy répondit : Pourquoy m'appellez-vous bon ? Il n'y a que Dieu ſeul qui ſoit bon. Que ſi vous voulez entrer en la vie, gardez les commandemens.*

Chryſoſt. in Matth. hom. 64. Saint Chryſoſtome a remarqué que quelques-uns attribuoient à ce jeune homme une méchante diſpoſition, comme s'il eſtoit venu trouver JESUS-CHRIST ſeulement pour le tenter : & en effet ſaint Jérôme l'a crû ainſi. Mais il paroiſt que ç'à eſté ſans aucun autre fondement, que parce qu'il a joint l'hiſtoire de ce jeune homme avec celle d'un docteur de la loy, dont parle ſaint Luc; quoique le même ſaint Luc diſtingue très-clairement ces deux hiſtoires comme différentes l'une de l'autre. Celuy donc qui vient maintenant trouver le Sauveur eſtoit un *jeune homme de qualité*, comme le marque ſaint Luc, qui l'appelle *princeps*; c'eſt-à-dire, une perſonne diſtinguée parmy les Juifs pour ſa famille, un des *principaux* d'entr'eux. Il eſtoit auſſi *extrêmement riche* & attaché à ſes richeſſes, comme il parut dans la ſuite. Mais il n'y avoit, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, ni artifice, ni hypocriſie dans ce qu'il dit au Sauveur; car il fit paroiſtre dans ſa conduite beaucoup d'ardeur pour connoiſtre la vérité, & même une diſpoſition aſſez humble ; puiſqu'il *accourut*, ſelon ſaint Marc, *lorſque* JESUS-CHRIST *ſortoit* de la maiſon, & *ſe jetta à genoux* pour luy parler. Il eſt dit même, que JESUS *l'ayant regardé l'aima* ; c'eſt-à-dire, qu'il aima en luy une certaine can-

Hieron. in hunc locum.

Luc. 10. 25.

Ibid. 18. 18.

Marc. 10. 17.

deur & innocence de mœurs, qui eſtoit fort éloignée de cet eſprit de malignité, qu'il haïſſoit principalement dans les Docteurs, dans les Preſtres & dans les Phariſiens, & contre lequel il s'élevoit ordinairement avec tant de force.

Il s'approche du Sauveur comme d'un Prophete & d'un grand homme, qui donnoit de ſaintes inſtructions à tous les peuples, qui guériſſoit leurs malades, & qui les combloit de toutes ſortes de biens. C'eſt pourquoy d'abord il l'appelle *maiſtre*, & un maiſtre rempli de *bonté*. Et il luy demande, comme à celuy qui avoit une parfaite connoiſſance de tout ce qui eſtoit bon, *quel bien il falloit qu'il fiſt pour poſſeder la vie éternelle*. JESUS-CHRIST par ſa réponſe luy donne lieu de juger qu'il ſe trompoit à ſon égard, en l'appellant *bon*, s'il le regardoit ſimplement comme homme; parce *qu'il n'y avoit* proprement *que Dieu ſeul de bon*, luy qui par luy-même eſt le principe de tout ce qui eſt bon dans les créatures : *Non reſpuit bonitatis nomen*, dit ſaint Hilaire, *ſi ſibi hoc tanquàm Deo deputaretur*. Ainſi il luy fit par ces paroles, ſelon pluſieurs Saints, un ſecret reproche de ce qu'en *le conſultant ſur ce qui eſtoit bon*, & en le nommant *bon* luy-même, il ne reconnoiſſoit pas qu'il eſtoit Dieu, & que c'eſtoit ſa divinité qui le rendoit digne véritablement d'eſtre appellé *bon*, & d'eſtre nommé par excellence *le maiſtre* des hommes.

Hilar. de Trinitat. lib. 9. pag. 156. Athanaſ. de Trinit. dialog. 1. tom. 2. pag. 169. Ambroſ. de fide lib. 2. c. 1. tom. 4. Auguſt. contra Maxim. lib. 3. cap. 23.

Il ſembloit qu'il fût inutile de demander, comme fait icy ce jeune homme, *quel bien il falloit faire* pour mériter la vie éternelle; puiſque la loy de Moïſe avoit marqué aſſez clairement aux Juifs ce que Dieu demandoit d'eux. Mais parce que

leur ancien législateur ne leur avoit proposé comme à des hommes charnels, pour récompense de l'observation des divins préceptes, qu'une longue vie & un bonheur temporel; & que ce nouveau législateur ne leur parloit plus de récompense sur la terre, mais d'une vie éternelle & d'un royaume céleste: c'est sans doute ce qui porte ce jeune homme à venir faire cette demande à JESUS-CHRIST, enflé peut-estre intérieurement de ce qu'ayant observé, à ce qu'il croyoit, les divins commandemens, il pouvoit bien n'estre pas fort éloigné de ce royaume de Dieu. Le Sauveur ne luy eut pas plutost répondu; Que *s'il desiroit entrer en la vie*, il devoit *garder les commandemens*; qu'il luy demanda *quels ils estoient*, s'imaginant, dit saint Chrysostome, qu'il pouvoit bien y en avoir de nouveaux, dont il exigeoit l'observation de ceux qui vouloient se rendre dignes du royaume qu'il leur prêchoit. Mais JESUS-CHRIST luy fit voir que les préceptes de la loy nouvelle, estoient les mêmes que ceux de l'ancienne loy: & même il ne luy parla que de ceux qui regardent le prochain, comme renfermant véritablement ceux qui regardent l'amour & le service de
1 Joan. 4. 7. Dieu; car *celuy qui aime* son prochain, dit saint Jean, *est né de Dieu*; & il y a une si grande liaison entre cet amour de Dieu & l'amour de nostre
Ibid. 13. 20. prochain, que le même Apostre s'écrie: *Comment celuy qui n'aime pas son frère qu'il voit, peut-il aimer Dieu qu'il ne voit pas?* Aussi saint Paul ne craint pas de dire, en parlant particuliérement de
Rom 13. 10. cet amour du prochain; Qu'il est l'accomplissement de la loy: *Plenitudo ergo legis est dilectio.*

L'assurance avec laquelle ce jeune homme dé-

clare au Sauveur, qu'il *a obſervé dès ſa jeuneſſe tous ces préceptes*, paroiſt ſurprenante. Auſſi ſaint Hilaire le traite en cela d'inſolent & de ſuperbe, comme ſe glorifiant dans la loy, & ſe vantant vainement d'avoir fait un bien dont la juſtice de cette loy ne le rendoit point capable. Et il ajoûte, qu'il devoit eſtre regardé comme une figure du peuple Juif, qui ſe confioit fauſſement dans ſa juſtice, comme eſtant obſervateur de la loy de Dieu, quoiqu'ils la violaſſent tous les jours, ſelon qu'il le prouve par pluſieurs exemples. Saint Jérôme dit que ce jeune homme mentoit en parlant ainſi. Mais il eſt plus vraiſemblable qu'il ne croyoit pas mentir; quoiqu'il parlât néanmoins, comme dit ſaint Auguſtin, avec plus de préſomption que de vérité: *Puto enim, quòd ſe arrogantiùs, quàm veriùs ſervaſſe reſponderat.* Car en effet, s'il avoit *aimé ſon prochain comme luy-même*, il n'auroit pas témoigné une ſi grande triſteſſe lorſqu'on luy parla d'aſſiſter les pauvres; & il auroit mieux compris juſqu'où cet amour devoit s'étendre pour procurer le ſoulagement du prochain. Cependant parce qu'il pouvoit effectivement avoir gardé comme un bon Juif, l'extérieur & le corps des commandemens de Dieu, dont il ne pénétroit pas l'eſprit; il demande à JESUS-CHRIST *ce qui luy manquoit encore* pour eſtre digne de poſſeder la vie éternelle. Et en cela il marquoit au moins, comme dit ſaint Chryſoſtome, un grand deſir de la poſſeſſion de cette vie bienheureuſe.

Hilarius in Matth. can. 19. Auguſt. epiſt. 89. quæſt. 4.

℣. 21. 22. JESUS *luy dit: Si vous voulez eſtre parfait, allez, vendez ce que vous avez, & le donnez aux pauvres; & vous aurez un treſor dans le ciel; puis venez, & me ſuivez, &c.*

Augusſt. ibid. ut ſuprà. Saint Auguſtin nous fait remarquer, Que quand ce jeune homme demanda à JESUS-CHRIST *ce qu'il devoit faire pour acquerir la vie éternelle*, il ne luy répondit pas: *Si vous voulez entrer dans la vie, allez vendre tout ce que vous avez, & le diſtribuez aux pauvres*; mais il luy dit ſeulement: *Gardez les commandemens*; parce que ſans l'obſervation de ces préceptes, on ne peut point parvenir à cette vie qu'il deſiroit poſſeder. Mais après qu'il a déclaré à JESUS-CHRIST qu'il avoit gardé ces commandemens, & qu'il ſouhaitoit de connoiſtre *ce qui luy manquoit encore* pour eſtre digne d'un ſi grand bonheur, il reçoit cette réponſe: *Si vous voulez eſtre parfait, allez vendre ce que vous avez, & le donnez aux pauvres.* Et afin qu'il ne crût pas, comme dit le même Saint, qu'il perdroit ſes biens qu'il aimoit beaucoup, en les diſtribuant ainſi aux pauvres, JESUS-CHRIST l'aſſure auſſi-toſt, Qu'il *aura un treſor dans le ciel*; c'eſt-à-dire, comme l'explique ſaint Chryſoſtome, que les biens dont il jouiroit, ſeroient autant élevez au-deſſus de ceux qu'il auroit quittez, que le ciel l'eſt au-deſſus de la terre, & qu'ils ſeroient infinis; ce qu'il fait comprendre autant que les hommes en ſont capables, par ce nom de *treſor*, & d'un treſor qui eſt *dans le ciel*, à couvert de la violence & de la malice des hommes. Il ajoûte: *Venez, & me ſuivez*; de peur, dit ce grand Saint, que quelqu'un ne s'imaginât qu'il luy ſuffiroit d'avoir diſtribué ſon bien en aumônes, ſans ſe mettre en peine de ſuivre JESUS-CHRIST. Car pluſieurs abandonnent leurs richeſſes & ne ſuivent point le Sauveur. Or ceux-là le ſuivent qui ſe rendent ſes imitateurs, & qui marchent ſur

Chryſoſt. in Matth. hom. 64.

Pſirron. in hunc locum.

ſes traces. *Celuy qui prétend*, dit ſaint Jean, *demeurer en* JESUS-CHRIST, & eſtre ſon vray diſciple, *doit marcher comme* JESUS-CHRIST *a marché*. Ce n'eſt donc pas proprement dans la vente & dans la diſtribution charitable de tous nos biens que conſiſte *la perfection* dont parle icy le Sauveur; puiſqu'il faut encore *le ſuivre* fidellement juſqu'à la mort, dans l'exercice des vertus qu'il a pratiquées: mais c'eſt dans la charité & dans l'union parfaite de noſtre volonté avec la ſienne. Et ce renoncement à tous les biens de la terre, & à tous les établiſſemens du monde, eſt comme une voye & un moyen plus facile pour y arriver, ſelon l'excellente parole d'un ancien Abbé, rapportée dans les Conférences de Caſſien.

1 Joan. 2. 6.

Caſſian. collat. 2. cap. 7.

Remarquez avec ſaint Jean Chryſoſtome, ce que produit l'amour des richeſſes. Ce jeune homme s'eſtoit approché de JESUS-CHRIST avec joye & avec ardeur. Mais dans le moment qu'on luy repreſente qu'il doit diſtribuer ſon bien aux pauvres pour eſtre parfait, il s'en retourne interdit & accablé de triſteſſe. *Car il avoit de grands biens*, dit l'Evangéliſte; c'eſt-à-dire, ſelon ſaint Jérôme, que la ſemence que le Fils de Dieu jettoit dans ſon cœur tomba au milieu de beaucoup d'épines qui l'étoufférent. Et c'eſt pour cela *qu'il devint ſi triſte*; parce que, comme dit ſaint Chryſoſtome, il y a bien de la différence entre ceux qui ont peu de bien, & ceux qui ſont comme accablez ſous le poids de leurs richeſſes. L'avarice tyranniſe ſans comparaiſon plus fortement ces derniers: la cupidité s'enflamme à meſure que les biens augmentent; & par conſéquent à proportion qu'on devient plus riche, on devient en quelque

Chryſ. ib. ut ſuprà.

façon plus pauvre, en ce qu'on ſent davantage de beſoins, par un effet même de la malédiction des richeſſes.

℣. 23. juſqu'au 27. *Je vous dis en vérité, qu'un riche entrera difficilement dans le royaume des cieux. Je vous le dis encore une fois : Il eſt plus aiſé qu'un chameau paſſe par le trou d'une aiguille, que non pas qu'un riche entre dans le royaume des cieux. Ses diſciples entendant cette parole en furent fort étonnez, &c.*

Chryſoſt. in Matth. hom 64. Auguſt. epiſt. 89. quæſt. 4.

Le Fils de Dieu ne condamne pas les richeſſes en elles-mêmes, mais ceux dont le cœur y eſt attaché ; ceux qui imitent ce riche ſuperbe, qui mépriſoit le pauvre Lazare couché devant la porte de ſa maiſon; qui mettoit ſon eſpérance dans des richeſſes périſſables, & qui ſe conſidéroit comme heureux à cauſe de cette pourpre & de ce fin lin dont il ſe couvroit, & de cette bonne-chére où il vivoit. Car ce ne furent pas, comme dit ſaint Auguſtin, les richeſſes par elles-mêmes qui le conduiſirent dans les ſupplices de l'enfer : mais ce fut & cet orgueil, & cette vaine confiance en des biens qui ne pouvoient que le rendre malheureux, & cette fauſſe conſolation qu'il trouvoit à jouir de tous ſes plaiſirs, dans le temps même qu'il abandonnoit un pauvre dans ſa derniére miſére. Car qui doute, dit le même Saint, que les riches qui obſerveront les divins commandemens, qui donneront libéralement & avec joye de leur bien aux pauvres, qui ne ſeront point ſuperbes, & qui auront ſoin de ſe rendre riches en toutes ſortes de bonnes œuvres, n'acquiérent auſſi la vie éternelle, quoiqu'ils n'ayent pas embraſſé la perfection de l'Evangile; puiſque l'Apoſtre ne les trou-

1. Timoth. 6. 17.

poit pas assurément en leur donnant ces instructions, mais leur enseignoit, comme il le marque, les moyens *d'arriver à la vraye vie ?*

Ce n'est donc pas un crime aux riches d'estre riches ; mais de ne l'estre pas comme ils le doivent, en n'usant pas des richesses selon les régles de l'Evangile. Car comment les riches s'acquitteroient-ils du précepte de faire part de leurs biens aux pauvres, s'ils n'en avoient point ? Ce qui est donc criminel, comme dit un Pére, c'est de jouir mal des richesses, & non pas de les avoir : *Ergo nocenter magis habere, quàm illud ipsum, habere, fit crimen.* Mais c'est, ajoûte-t-il, une chose bien dangereuse de se vouloir enrichir : & un Chrestien qui s'occupe à accroistre ses richesses, expose terriblement son innocence sous un si pesant fardeau : *Sed periculosa cura est, velle ditescere; & grave onus innocentia subit, incrementis opum occupata.* Car un serviteur de Dieu, comme il dit encore, n'acquerera point les biens du siécle, sans se laisser insensiblement corrompre par les vices de ce siécle : *Rem enim sæculi, famulatus Dei, non sine sæculi istius vitiis, assequetur.* C'est donc, selon les saints Péres, selon saint Paul, & selon JESUS-CHRIST même, l'amour & la recherche des richesses, la confiance aux richesses, l'inquiétude qui accompagne les richesses, & l'orgueil secret qui en est presque inséparable, qui fait *la grande difficulté qu'ont les riches à entrer dans le royaume des cieux.* Et l'autre comparaison dont le Fils de Dieu se sert pour prouver combien cette difficulté est grande, en ajoûtant : *Qu'il est plus aisé qu'un chameau passe par le trou d'une aiguille*, fait connoistre, selon saint Jean Chrysostome, que

Hilarius in Matth. can. 19.

1. Timot. 6. 9. 10. Marc. 10. 14.

Chrysost.

In Matth. hom. 64. Hieron. in hunc loc.

ce qu'il diſoit d'abord eſtre difficile, eſt même impoſſible. Car s'il eſt vray, dit ſaint Jérôme, que de même qu'un chameau ne peut entrer par le trou d'une aiguille, un riche ne ſçauroit entrer auſſi dans le royaume des cieux, il faut conclure que la choſe eſt impoſſible.

C'eſt auſſi la concluſion que les diſciples de JESUS-CHRIST en tirent, lorſ*qu'eſtant dans le dernier étonnement* de ce qu'ils venoient d'entendre, ils s'écriérent : *Qui pourra donc eſtre ſauvé ?* Mais ils ne comprenoient pas encore cette grande vérité, que leur divin maiſtre leur apprit alors; Que *ce qui eſtoit impoſſible à l'homme, eſtoit très-poſſible à Dieu* ; c'eſt-à-dire, que ce que l'homme ne pouvoit pas par luy-même, il le pouvoit

Auguſt. ep. 89. quæſt. 4.

„ avec le ſecours de Dieu. Ainſi le Seigneur fait „ icy connoiſtre, dit ſaint Auguſtin, la neceſſité de „ ſa grace. Car il ne dit pas : Ce qui paroiſt im- „ poſſible aux hommes, leur eſt facile s'ils le veu- „ lent; mais il dit abſolument : *Ce qui eſt impoſſible „ aux hommes, eſt facile à Dieu* ; montrant par là ; „ que lorſque les riches s'acquittent bien des de- „ voirs que l'Apoſtre leur preſcrit, c'eſt un effet, „ non de la puiſſance de l'homme, mais de la grace „ de Dieu.... Que les riches écoutent donc ce que „ dit icy le Sauveur : & ſoit qu'ils demeurent dans „ la poſſeſſion de leurs richeſſes, ſoit qu'ils les ven- „ dent & les diſtribuent aux pauvres ; qu'ils attri- „ buent à la grace du Seigneur, & non à leurs pro- „ pres forces le bien qu'ils font.

Chryſoſt. in ſuprà.

Mais d'où vient que les Apoſtres qui eſtoient ſi pauvres, ſe troublent de ce qu'ils venoient d'entendre touchant la grande difficulté du ſalut des riches ? Saint Chryſoſtome croit que ce fut un effet

de l'amour plein de tendreſſe qu'ils commençoient à avoir pour tant de perſonnes riches, dont ils voyoient le ſalut en grand danger, & dont le Seigneur les avoit déja établis comme les maiſtres & les paſteurs. Cet arreſt que le Fils de Dieu venoit de prononcer contre l'amour des richeſſes, les faiſoit trembler pour tout le monde. Mais ce trouble pouvoit bien venir auſſi de ce que conſidérant le penchant furieux de tous les hommes, pauvres & riches, pour les biens de la terre, ils conçurent par les paroles du Fils de Dieu, qu'il falloit que le ſalut fût expoſé à de terribles dangers. Et cette frayeur fut telle, qu'ils eurent beſoin que JESUS-CHRIST les conſolât promtement. C'eſt ce qu'il fit, ſelon la remarque du même Saint, premiérement par un *regard* favorable & plein de bonté, qui calma leur trouble & diſſipa leur frayeur; & enſuite par l'aſſurance qu'il leur donna, que ſa grace rendroit poſſible aux hommes ce qu'ils ne pouvoient par eux-mêmes.

Ainſi il eſt vray, ſelon la parole du Sauveur, Qu'il *eſt plus aiſé qu'un chameau paſſe par le trou d'une aiguille, que non pas qu'un riche entre dans le royaume des cieux.* Mais liſons dans Iſaïe, dit ſaint Jérôme, comment les chameaux de Madian & d'Epha viennent à Jéruſalem avec des dons & des preſens, & comment ceux qui eſtoient auparavant comme tout courbez & tout difformes par l'énormité de leurs crimes, entrent par les portes de la cité ſainte. Et nous comprendrons alors, ajoûte ce Pére, de quelle ſorte ces chameaux-cy, auſquels les riches ſont comparez, peuvent bien auſſi entrer par la porte très-étroite qui conduit à la vraye vie, s'ils ont ſoin de ſe décharger du

« *Hieron. in hunc locum.*
« *Iſai. 60.* « 6.

» pesant fardeau de leurs péchez, & de tout ce qu'il » y a de vicieux dans leur chair, & si leur cœur est détaché de leurs richesses, lors même que leur foiblesse ou la necessité de leur estat ne leur permet pas d'embrasser la voye & plus seure & plus parfaite du renoncement réel à tous les biens de la terre.

Chrysost. in Matth. hom. 64. Que s'il arrive quelquefois, dit saint Chrysostome, que vous vous trouviez frappé & comme ébloui par la vûë de la magnificence & de l'éclat qui accompagne les riches, & que vostre ame s'en sente attaquée tout d'un coup avec violence, écoutez cette parole étonnante de JESUS-CHRIST: *Qu'il est impossible qu'un riche entre dans le royaume des cieux.* Opposez-y si vous voulez des montagnes d'or, une terre d'or, une mer avec tout un monde d'or; & vous jugerez vous-mêmes si tout ce que vostre imagination est capable de vous representer de plus riche, peut estre en quelque façon que ce soit, comparé avec la perte que vous feriez en perdant le ciel.

℣. 27. 28. 29. *Alors Pierre prenant la parole, luy dit: Pour nous autres, vous voyez que nous avons tout quitté, & que nous vous avons suivi: quelle récompense en recevrons-nous donc? Et* JESUS *leur dit: Je vous dis en vérité, que pour vous qui m'avez suivi, lorsqu'au temps de la régénération le Fils de l'homme sera assis, &c.*

Chrysost. in Matth. hom. 65. Saint Jean Chrysostome après avoir demandé à cet Apostre, quelles estoient donc *toutes ces choses qu'il* disoit *avoir quittées*, afin de *suivre* JESUS-CHRIST, luy met dans la bouche cette réponse; Qu'il parloit ainsi en la personne des pauvres, & en leur faveur. Car comme le Fils de Dieu venoit de

de dire : *Si vous voulez eſtre parfait, vendez ce que vous avez, donnez-le aux pauvres, & me ſuivez ; & vous aurez un treſor dans les cieux* ; les pauvres auroient pû dire : Quoy donc ! ſi je n'ay point de biens à vendre, ne puis-je point devenir parfait ? C'eſt pourquoy Pierre fait cette demande à JESUS-CHRIST, afin que vous tous qui eſtes pauvres, comme il l'eſtoit, ſoyez perſuadez que voſtre perfection n'en ſera pas moindre à cauſe de voſtre pauvreté. Car il faut bien remarquer avec les ſaints Interpretes, qu'encore que Pierre n'eût quitté qu'une barque, qu'un filet, & ſon meſtier de peſcheur, qui eſtoit en ſoy bien peu de choſe, il pouvoit dire néanmoins très-véritablement qu'il avoit *quitté* avec les autres Apoſtres, *toutes choſes* ; parce qu'il avoit quitté non ſeulement tout ce qu'il avoit, mais encore tout ce qu'il pouvoit avoir ou deſirer, ayant renoncé parfaitement pour ſuivre le Fils de Dieu, autant à tous les deſirs, qu'à tous les biens du monde : *Totum mundum dimittit*, dit S. Auguſtin, *qui & illud quod habet & quod optat habere, dimittit.* C'eſt ce qui pouvoit donner à ſaint Pierre cette confiance qu'il fait paroiſtre, ſelon ſaint Jérôme, en diſant qu'il avoit tout abandonné, luy qui bien loin d'eſtre riche, eſtoit pauvre. Car c'eſt le cœur que Dieu regarde principalement ; & c'eſtoit ce cœur de Pierre & des Apoſtres ſes confréres, qui avoit véritablement tout quitté pour JESUS-CHRIST ; ce qui ſuffit pour donner droit à la premiére béatitude & au *royaume du ciel*, qui *appartient*, ſelon l'Evangile, *à ceux qui ſont pauvres de cœur & d'affection* ; ſoit qu'ils ſoient riches effectivement des biens de la terre, ou qu'ils ſoient réellement dans la pauvreté.

Auguſt. epiſt. 89. Gregor. Magn. in Evangel. homil. 5.

Hieron. in hunc locum.

JESUS-CHRIST dans sa réponse ne s'adresse pas seulement à Pierre, mais aussi aux autres Apostres, pour qui il avoit parlé comme le chef. Et saint Jérôme remarque fort bien qu'il ne leur dit pas d'abord: Vous qui avez quitté toutes choses; car il s'est trouvé des Philosophes qui ont aussi tout quitté & mépriſé les richesses; mais il dit: *Vous autres qui m'avez ſuivi*; ce qui est propre aux fidelles, mais qui l'estoit d'une maniére toute singuliére aux Apostres, qui accompagnoient par tout JESUS-CHRIST dans le temps de sa vie mortelle: car ils estoient destinez par une particuliére vocation, à le *ſuivre* beaucoup plus parfaitement dans la sainteté de sa conduite, que tous les autres à qui ils devoient servir de modelles, en leur disant comme l'un d'entr'eux: *Soyez mes imitateurs, comme je le ſuis moy-même de* JESUS-CHRIST.

1. Corint. 11. 1.

Hieron. in hunc locum. Auguſt. de civit. Dei. lib. 20. c. 5. Auguſt. ad Boniſ. lib. 4. cap. 11. Apoc. 21. 1. 5.

La *régénération* dont JESUS-CHRIST parle, se doit entendre, selon saint Jérôme, saint Auguſtin, & saint Ambroise, de la derniére réformation de l'univers & des hommes, qui se fera à la fin du monde, lorsque Dieu, selon l'Ecriture, *fera toutes choſes nouvelles*, en formant *un ciel nouveau* & *une nouvelle terre*, ou plutost en les renouvellant par un effet de sa puissance; & lorsque les hommes sortant de la poussiére de leurs tombeaux, leur chair sera comme *régénérée* par la vertu de la réſurrection, qui la rendra incorruptible; de même que nostre ame est régénérée presentement par la vertu de la foy & du Sacrement du Baptême, qui la purifie de sa corruption: *Auguſt.* *Proculdubiò mortuorum reſurrectionem, nomine voluit regenerationis intelligi. Sic enim caro noſtra regenera-*

bitur per incorruptionem, quemadmodùm eſt anima noſtra regenerata per fidem. Et *ſicut regeneratio lavacri dicitur, per quam deterſâ peccatorum colluvione renovamur : ita regeneratio dici videtur, per quam ab omni corporeâ concretionis purificati labe, mundo animæ ſenſu, in vitam regeneramur æternam.* *Ambroſ.*

JESUS-CHRIST dit donc aux Apoſtres, que *dans le temps de cette régénération* il paroiſtra à la vûë de tous les hommes comme le Roy & le Juge ſouverain de tout l'univers, environné de tout l'éclat de ſa majeſté, de ſa gloire & de ſa puiſſance ; ce qu'il exprime en diſant, que *le Fils de l'homme* ; c'eſt-à-dire, celuy qui eſtant Dieu de toute éternité, a bien voulu pour l'amour de nous ſe faire homme dans le temps, *ſera aſſis ſur le trône de ſa gloire.* Et il ajoûte ; Qu'alors ils *ſeront auſſi eux-mêmes aſſis ſur douze trônes pour juger les douze tribus d'Iſraël.* Mais Judas l'un des douze Apoſtres, doit-il eſtre de ce nombre ? Non ſans doute, dit *Chryſoſt. in Matth. hom. 65.* ſaint Chryſoſtome, puiſque JESUS-CHRIST ne faiſoit cette promeſſe qu'à ceux qui en *le ſuivant* véritablement, faiſoient connoiſtre qu'ils eſtoient ſes vrais diſciples. Or il eſt dit de Judas, avant même qu'il trahît le Fils de Dieu, Que *gardant la bourſe & portant l'argent qu'on y mettoit, il eſtoit larron.* *Joan. 12. 6.* Il ſuivoit donc JESUS-CHRIST du corps, en l'accompagnant extérieurement avec les autres Apoſtres ; mais il ne *le ſuivoit* point du cœur, eſtant oppoſé à luy de ſentimens & de conduite. Ainſi la promeſſe du Sauveur ne le regardoit en aucune ſorte ; mais elle regardoit, comme dit ſaint Auguſtin, la multitude de ceux qui doivent juger les méchans avec JESUS-CHRIST : car ils ſont compris ſous ce nombre myſtérieux de douze, qui ſi- *Auguſt. civit. Dei lib. 20. cap. 5.*

gnifie l'univerſalité en cette rencontre. Autrement, ajoûte ce Saint, comme ſaint Matthias fut élû & mis en la place de cet apoſtat, l'Apoſtre ſaint Paul qui a travaillé plus que tous les autres, n'aura point de trône pour s'aſſeoir & pour juger avec eux. Et cependant il déclare luy-même qu'il doit eſtre avec tous les autres Saints, du nombre des Juges, lorſqu'il dit en écrivant aux Corin-
1. Cor. 6. 3. thiens: *Ne ſçavez-vous pas que nous jugerons les Anges mêmes?* Or il ne faut pas ſe figurer d'une maniére groſſiére & ſenſible, ce que le Sauveur dit icy de ces trônes ſur leſquels les ſaints Apoſtres doivent s'aſſeoir pour juger Iſraël. Car ces trônes marquent particuliérement l'autorité que le Fils de Dieu leur donnera pour juger ceux qui n'ont pas voulu ſe ſoumettre à l'Evangile qu'ils leur ont prêché, ni imiter leur exemple.

Auguſt. ut ſuprà. On doit dire encore la même choſe du nombre de *douze*, tant à l'égard de ceux qui doivent eſtre jugez, qu'à l'égard de ceux qui ſeront leurs Juges. Car il ne faut pas s'imaginer qu'à cauſe qu'il eſt dit icy des Apoſtres, qu'ils *jugeront les douze tribus d'Iſraël*; celle de Lévi qui eſt la treiziéme, ne doit point eſtre jugée par eux; ou qu'il n'y aura que le ſeul peuple *d'Iſraël* de jugé, comme ſi toutes les autres nations ne devoient pas l'eſtre auſſi. Ce nombre des douze tribus d'Iſraël comprend donc, & tout Iſraël, & tous les peuples de tous les ſiécles. Mais il eſt vray que le peuple d'Iſraël ſera jugé par les Apoſtres d'une maniére toute particuliére. Car les Apoſtres eſtant Juifs comme eux, dit ſaint Chryſoſtome, & ayant eſté élevez dans les mêmes loix, dans la même Religion & dans les mêmes cérémonies, ils ſeront très-propres

à confondre alors par leur propre exemple, ceux d'entr'eux qui auront refuſé de croire en celuy qu'ils leur montroient avoir eſté marqué ſi clairement dans les livres de Moïſe, ſelon que le Fils de Dieu aſſure luy-même, que cet ancien légiſlateur des Juifs *a écrit de luy*, & l'a eu en vûë dans tous ſes écrits. *Joan. 5. 46.*

Lorſque JESUS-CHRIST ajoûte: Que *quiconque abandonnera pour ſon nom ſa maiſon, ou ſes fréres, ou ſes ſœurs, ou ſon pére, ou ſa mére, ou ſa femme, ou ſes enfans, ou ſes terres, il en recevra le centuple, & aura pour héritage la vie éternelle*; il eſt viſible, comme le prouve ſaint Auguſtin, que cela marque l'obligation indiſpenſable où ſont les Chreſtiens, non de quitter effectivement toutes ces choſes pour ſuivre JESUS-CHRIST, comme les Apoſtres; car il avoit dit luy-même à l'égard des femmes & des maris; Que *l'homme ne devoit pas ſéparer ce que Dieu même avoit joint*: mais d'eſtre dans la diſpoſition de les abandonner plutoſt, s'il eſtoit beſoin, que de perdre JESUS-CHRIST. Pour faire comprendre cecy, le même Saint dit: Qu'il peut arriver que quelque Puiſſance voudra forcer un Chreſtien de renoncer au Chriſtianiſme, ou de ſe voir dépouillé de ſa maiſon & de ſes biens, & ſéparé de tous ſes proches. Alors, ajoûte ce Saint, s'il eſt du nombre des riches qui ſe ſervent de leurs richeſſes pour faire de bonnes œuvres, il doit eſtre diſpoſé à perdre plutoſt toutes choſes pour l'amour de JESUS-CHRIST, dont il a l'honneur de porter le *nom* en qualité de Chreſtien, que non pas à perdre JESUS-CHRIST même pour conſerver des biens périſſables. Autrement il paroiſtroit, dit ce Pére, *Auguſt. epiſt. 89. Chryſoſt. in Matt. hom. 65.*

qu'il n'a renoncé au ſiécle dans ſon baptême, que de la langue & non du cœur, ſelon que l'a déploré le bienheureux Cyprien, en parlant de ceux qui eſtoient tombez dans l'idolâtrie durant la perſécution. Ainſi un mary converti à la foy de JESUS-CHRIST, & ſollicité par ſa femme qui eſt infidelle, de renoncer à ſa foy, n'a point d'autre choix à faire, s'il eſt obligé abſolument d'en faire un, que de quitter dans la vûë de Dieu cette femme qui s'efforce
1. Cor. 7. 15. de le pervertir; puiſque c'eſt alors, que ſelon le conſeil du grand Apoſtre, un Chreſtien doit reconnoiſtre ſa liberté pour quitter plutoſt ſa femme infidelle, que le treſor infiniment plus précieux de ſa foy : *Hic agnoſcat fidelis ſuam libertatem, ne ita ſe ſubjectum deputet ſervituti, ut ipſam dimittat fidem, ne conjugem amittat infidelem.*

La récompenſe que le Fils de Dieu promet à ſes vrais diſciples, qui auront pour lors renoncé pour l'amour de luy à toutes choſes, eſt celle-cy; *Qu'ils recevront* dès ce ſiécle même, comme dit
Marc. 10. 30. ſaint Marc, *le centuple*, ou cent fois autant que ce qu'ils auront *quitté pour ſon nom*; c'eſt-à-dire, pour ne pas deshonorer la ſainteté du Chriſtianiſme; & qu'ils recevront dans le ſiécle à venir *la*
Aug. ib. ut ſupr. *vie éternelle pour héritage.* Ce *centuple* ſignifie, ſelon la penſée de ſaint Auguſtin, toutes choſes; car l'homme qui vit dans la foy, trouve dans ſa foy même comme un treſor qui renferme toutes ſortes de richeſſes : *Fideli quippe homini totus mundus divitiarum eſt.* Et il eſt vray en cela de dire de luy, ce que les Apoſtres qui avoient tout aban-
2. Cor. 6. 10. donné diſoient d'eux-mêmes; *Qu'eſtant pauvres, ils enrichiſſoient pluſieurs*; & que *n'ayant rien, ils poſſedoient toutes choſes.*

Mais on peut bien dire encore avec ſaint Jérôme, que quiconque aura quitté pour l'amour de JESUS-CHRIST des biens charnels, en recevra de ſpirituels, dont le prix eſt tel, que ſi on vouloit les comparer à ceux que l'on a abandonnez, ils les ſurpaſſent autant que l'unité eſt ſurpaſſée, lorſqu'on la compare au nombre de cent. Et l'on doit même ajoûter, ſelon ſaint Marc, qu'ayant tout quitté pour le Sauveur, on recevra *dès le temps de cette vie*, le centuple *en maiſons, fréres, ſœurs, méres, enfans, & terres*; parce qu'on trouve en effet dans ceux qu'une même foy & qu'un même eſprit de charité unit avec nous, tout ce que l'on a perdu, récompenſé ou ſuppléé très-abondamment; & que les vrais Chreſtiens n'eſtant tous enſemble, comme il eſt dit des premiers fidelles, *qu'un cœur & qu'une ame*, tous leurs biens deviennent communs entr'eux par la charité. L'on vit, ſelon la remarque de ſaint Chryſoſtome, une preuve magnifique de cette promeſſe de JESUS-CHRIST en la perſonne de ſes Apoſtres. Car n'ayant quitté que des filets & ce qui pouvoit ſervir à leur meſtier de peſcheurs, ils devinrent maiſtres de tous les biens des fidelles; ils virent jetter à leurs pieds le prix des maiſons & des terres qu'on avoit venduës; & ceux à qui ils avoient fait embraſſer la foy eſtoient preſts de donner pour eux leur propre vie.

Hieron. in hunc locum.

Marc. 10. 30.

Act. 4. 32. Chryſoſt. in Matth. hom. 65.

℣. 30. *Mais pluſieurs* qui avoient eſté les *premiers, ſeront les derniers*; & pluſieurs qui avoient eſté *les derniers*, ſeront *les premiers*.

Cette parole peut regarder en particulier la réprobation des Juifs & la converſion des Gentils. Les Juifs eſtoient *les premiers*, quant à la vocation

& aux promeſſes du Meſſie. Et les Gentils eſtoient *les derniers*, ne devant participer au ſalut qu'au refus des Juifs. Mais ces *premiers* ayant fait mourir celuy qui eſtoit venu pour les ſauver, ont mérité de devenir les *derniers*; & Dieu les a rejettez comme indignes du ſalut. Les Gentils au contraire, qu'on regardoit comme les *derniers* à cauſe de leur infidélité, ſont devenus les *premiers* par un effet de la divine miſéricorde, qui leur a fait grace en puniſſant l'ingratitude des Juifs. C'eſt ainſi que ſaint Chryſoſtome a expliqué ces paroles, en les appliquant plus particuliérement aux Phariſiens, comme à ceux qu'un plus grand orgueil & qu'une envie plus envénimée rendit encore plus opiniaſtres que tous les autres à s'oppoſer à la vérité de l'Evangile. Il eſt donc très-vray de dire, qu'eſtant alors *les premiers* en qualité de Juifs, & *les premiers* même d'entre les Juifs, par cette profeſſion qu'ils faiſoient publiquement d'une vie en apparence plus parfaite, *ils devinrent les derniers*; puiſqu'ils furent rejettez de Dieu pour avoir eux-mêmes rejetté le deſſein de Dieu ſur eux, ſelon que le dit ſaint Luc. Le peuple au contraire, auſſi-bien que les Publicains qui écoutérent JESUS-CHRIST, & qui, comme dit le même Evangéliſte, reconnurent dans ſa conduite la juſtice & la ſainteté de Dieu, quoiqu'ils fuſſent regardez comme *les derniers* en comparaiſon de ces faux juſtes & de ces hommes orgueilleux, devinrent néanmoins *les premiers*, ayant eu part à la grace de la vraye juſtification dont les autres ſe rendoient indignes.

Luc. 7. 30.

Ib. v. 29.

Ces mêmes paroles de JESUS-CHRIST pouvoient s'appliquer encore d'une maniére fort naturelle aux Apoſtres en particulier, qui tenant par

leur naiſſance *le dernier* rang parmy les Juifs, n'ont pas laiſſé d'eſtre élevez, par l'élection de leur divin maiſtre, *au premier* degré, non ſeulement de vertu, mais encore de dignité & d'autorité; puiſqu'ils furent établis les chefs du peuple nouveau, & qu'ils reçoivent icy l'aſſurance d'eſtre un jour *aſſis ſur des trônes* pour *juger tout Iſraël.* Enfin elles peuvent eſtre regardées en général comme une ſentence qui s'eſt vérifiée depuis dans le cours de tous les ſiécles, où l'on a vû très-ſouvent ceux qui eſtoient *les premiers*, ſoit par la dignité, ſoit pour le temps de leur vocation, ſoit même pour la piété, devenir par une chûte déplorable *les derniers*; & de grands pécheurs prendre la place des *enfans du royaume*, qui *ſeront jettez*, comme dit ailleurs le Fils de Dieu, *dans les ténébres extérieures.* *Matth. 8. 11. 12.*

CHAPITRE XX.

1. SImile eſt regnum cœlorum homini patrifamilias, qui exiit primo mane conducere operarios in vineam ſuam:

2. conventione autem factâ cum operariis ex denario diurno, miſit eos in vineam ſuam.

1. †// LE royaume des cieux eſt ſemblable à un homme & à un pére de famille, qui ſortit dès le grand matin afin de louer des ouvriers *pour travailler* à ſa vigne: †Dimanche de la Septuagéſime.

2. & eſtant convenu avec les ouvriers // d'un denier pour leur journée, il les envoya à ſa vigne.

1. gr. Car,
2. expl. *Piece d'argent qui valoit, ſelon la monnoye d'aujourd'huy, ſept ſous huit deniers.*

3. Il ſortit encore ſur la troiſiéme heure *du jour*, & en ayant vû d'autres qui ſe tenoient dans la place ſans rien faire,

3. Et egreſſus circa horam tertiam, vidit alios ſtantes in foro otioſos,

4. il leur dit: Allez-vous-en auſſi vous autres à ma vigne, & je vous donneray ce qui ſera raiſonnable;

4. & dixit illis: Ite & vos in vineam meam, & quod juſtum fuerit dabo vobis;

5. & ils s'y en allérent. Il ſortit encore ſur la ſixiéme & ſur la neuviéme heure *du jour*, & fit la même choſe.

5. illi autem abierunt. Iterùm exiit circa ſextam & nonam horam: & fecit ſimiliter.

6. Enfin eſtant ſorti ſur l'onziéme heure, il en trouva d'autres qui eſtoient-là // *ſans rien faire*, auſquels il dit: Pourquoy demeurez-vous là tout le long du jour ſans travailler?

6. Circa undecimam verò exiit, & invenit alios ſtantes, & dicit illis: Quid hîc ſtatis totâ die otioſi?

7. Parce, luy dirent-ils, que perſonne ne nous a louez. Et il leur dit: Allez-vous-en auſſi vous autres à ma vigne //.

7. Dicunt ei: Quia nemo nos conduxit. Dicit illis: Ite & vos in vineam meam.

8. Le ſoir eſtant venu, le maiſtre de la vigne dit à celuy qui avoit le ſoin de ſes affaires: Appellez les ouvriers, & payez-les, en commençant depuis les derniers juſqu'aux premiers.

8. Cùm ſerò autem factum eſſet, dicit dominus vineæ procuratori ſuo: Voca operarios, & redde illis mercedem, incipiens à noviſſimis uſque ad primos.

9. Ceux donc qui n'eſtoient venus *à la vigne* que vers l'on-

9. Cùm veniſſent ergo qui circa undeci-

6. Cela eſt dans le grec.
7. *gr. aj.* & je vous donneray ce qui ſera raiſonnable.

mam horam venerant, acceperunt ſingulos denarios.

ziéme heure, s'eſtant approchez, reçurent chacun un denier.

10. Venientes autem & primi, arbitrati ſunt quòd plus eſſent accepturi : acceperunt autem & ipſi ſingulos denarios ;

10. Ceux qui avoient eſté louez les premiers venant à leur tour, crurent qu'on leur donneroit davantage : mais ils ne reçurent non plus qu'un denier chacun ;

11. & accipientes murmurabant adverſus patremfamilias,

11. & en le recevant ils murmuroient contre le pére de famille,

12. dicentes : Hi noviſſimi unâ horâ fecerunt, & pares illos nobis feciſti, qui portavimus pondus diei, & æſtus.

12. en diſant : Ces derniers n'ont travaillé qu'une heure, & vous les rendez égaux à nous, qui avons porté le poids du jour & de la chaleur.

13. At ille reſpondens uni eorum, dixit : Amice, non facio tibi injuriam : nonne ex denario conveniſti mecum ?

13. Mais pour réponſe il dit à l'un d'eux : Mon ami, je ne vous fais point de tort : n'eſtes-vous pas convenu avec moy d'un denier *pour voſtre journée ?*

14. Tolle quod tuum eſt, & vade : volo autem & huic noviſſimo dare ſicut & tibi.

14. Prenez ce qui vous appartient, & vous en allez : pour moy, je veux donner à ce dernier autant qu'à vous.

15. Aut non licet mihi quod volo, facere ? An oculus tuus nequam eſt, quia ego bonus ſum ?

15. Ne m'eſt-il donc pas permis de faire ce que je veux ? // Et // voſtre œil eſt-il mauvais, parce que je ſuis bon ?

15. gr. *aj.* de ce qui eſt à moy.
Ib. ex. Faut-il que vous ſoyez malin & envieux, parce que je ſuis bon ?

Supr. 19. 30. *Marc.* 10. 31. *Luc.* 13. 30.

16. Ainſi les derniers ſeront les premiers, & les premiers ſeront les derniers ; parce qu'il y en a beaucoup d'appellez, mais peu d'élûs ¶.

16. Sic erunt noviſſimi primi, & primi noviſſimi : multi enim ſunt vocati, pauci verò electi.

Marc. 10. 32. *Luc.* 18. 31.

17. † Or JESUS s'en allant à Jéruſalem, il prit à part ſes douze diſciples //, & leur dit :

17. Et aſcendens Jeſus Jeroſolymam, aſſumſit duodecim diſcipulos ſecretò, & ait illis :

† III. Mercredy de Carême.

18. Nous allons à Jéruſalem, & le Fils de l'homme ſera livré aux Princes des Preſtres & aux Scribes, qui le condamneront à la mort,

18 Ecce aſcendimus Jeroſolymam, & Filius hominis tradetur Principibus Sacerdotum, & Scribis, & condemnabunt eum morte,

19. & le livreront aux Gentils ; afin qu'ils le traitent avec mocquerie, & qu'ils le fouettent & le crucifient ; & il reſſuſcitera le troiſiéme jour.

19. & tradent eum Gentibus ad illudendum, & flagellandum, & crucifigendum, & tertiâ die reſurget.

† Saint Jean porte Latine. Saint Jaques Apôtre. *Marc.* 10. 35.

20. † Alors la mére des enfans de Zébédée s'approcha de luy avec ſes *deux* fils, & l'adora // en témoignant qu'elle vouloit luy demander quelque choſe.

20. Tunc acceſſit ad eum mater filiorum Zebedæi cum filiis ſuis, adorans & petens aliquid ab eo.

21. Il luy dit : Que voulez-vous ? Ordonnez, luy dit-elle, que mes deux fils que voicy ſoient aſſis dans voſtre royaume, l'un à voſtre droite, & l'autre à voſtre gauche.

21. Qui dixit ei : Quid vis ? Ait illi : Dic ut ſedeant hi duo filii mei, unus ad dexteram tuam, & unus ad ſiniſtram, in regno tuo.

17. *gr. aſ.* dans le chemin.

20. *l.* l'adorant, & luy demandant quelque choſe. Il paroiſt par ſaint Marc que le ſens qu'on a exprimé eſt le vray ſens. *Marc.* 10. 35.

22. Reſpondens autem Jeſus, dixit: Neſcitis quid petatis. Poteſtis bibere calicem, quem ego bibiturus ſum? Dicunt ei: Poſſumus.

22. Mais JESUS *leur* répondit: Vous ne ſçavez ce que vous demandez. Pouvez-vous boire le calice que je dois boire //? Ils luy dirent: Nous le pouvons.

23. Ait illis: Calicem quidem meum bibetis: ſedere autem ad dexteram meam vel ſiniſtram, non eſt meum dare vobis, ſed quibus paratum eſt à Patre meo.

23. Il leur repartit: Il eſt vray que vous boirez le calice que je boiray: // mais pour ce qui eſt d'eſtre aſſis à ma droite ou à ma gauche, il ne dépend pas de moy de vous le donner, mais il ſera donné à ceux à qui mon Pére l'a préparé §.

24. Et audientes decem, indignati ſunt de duobus fratribus.

24. Les dix autres *Apoſtres* ayant entendu cecy, en conçurent de l'indignation contre les deux fréres. *Marc. 10. 41.*

25. Jeſus autem vocavit eos ad ſe, & ait: Scitis quia Principes gentium dominantur eorum; & qui majores ſunt, poteſtatem exercent in eos.

25. Et JESUS les ayant appellez à luy, leur dit: Vous ſçavez que les Princes des nations les dominent, & que ceux qui ſont grands parmy eux les traitent avec empire. *Luc. 22. 25.*

26. Non ita erit inter vos: ſed quicunque voluerit inter vos major fieri, ſit veſter miniſter;

26. // Il n'en doit pas eſtre de même parmy vous autres: mais que celuy qui voudra devenir plus grand parmy vous, ſoit voſtre ſerviteur;

27. & qui voluerit

27. & que celuy qui vou-

22. *gr.* 23. & eſtre baptiſez du baptême dont je ſeray baptiſé?

23. Le grec ajoûte encore icy la même choſe qu'au verſet précédent.

26. *l.* Il n'en ſera pas ainſi parmy vous.

dra eſtre le premier d'entre vous, ſoit voſtre eſclave :

Philip. 2. 7. 28. comme le Fils de l'homme n'eſt pas venu pour eſtre ſervi, mais pour ſervir, & donner ſa vie pour la // rédemption de pluſieurs ¶.

Marc. 10. 46. *Luc.* 18. 35. 29. Lorſqu'ils ſortoient de Jéricho, il fut ſuivi d'une grande troupe de peuple :

30. & deux aveugles qui eſtoient aſſis le long du chemin, ayant oui dire que JESUS paſſoit, commencérent à crier en diſant : Seigneur, Fils de David, ayez pitié de nous.

31. Et le peuple les reprenoit pour les faire taire : mais ils ſe mirent à crier encore plus haut en diſant : Seigneur, Fils de David, ayez pitié de nous.

32. Alors JESUS s'arreſta, & les ayant appellez, il leur dit : Que voulez-vous que je vous faſſe ?

33. Seigneur, luy dirent-ils, que nos yeux ſoient ouverts.

34. JESUS eſtant donc ému de compaſſion à leur égard, leur toucha les yeux ; & au même moment ils recouvrerent la vûë, & le ſuivirent.

inter vos primus eſſe, erit veſter ſervus :

28. ſicut Filius hominis non venit miniſtrari, ſed miniſtrare, & date animam ſuam redemptionem pro multis.

29. Et egredientibus illis ab Jericho, ſecuta eſt eum turba multa :

30. & ecce duo cæci ſedentes ſecus viam, audierunt quia Jeſus tranſiret, & clamaverunt, dicentes : Domine, miſerere noſtri, fili David.

31. Turba autem increpabat eos ut tacerent. At illi magis clamabant, dicentes : Domine, miſerere noſtri, fili David.

32. Et ſtetit Jeſus, & vocavit eos, & ait : Quid vultis ut faciam vobis ?

33. Dicunt illi : Domine, ut aperiantur oculi noſtri.

34. Miſertus autem eorum Jeſus, tetigit oculos eorum ; & confeſtim viderunt, & ſecuti ſunt eum.

28. autr. gr. rançon.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 8. *LE royaume des cieux eſt ſemblable à un homme & à un pére de famille, qui ſortit dès le grand matin afin de louer des ouvriers* pour travailler *à ſa vigne. Et eſtant demeuré d'accord avec les ouvriers qu'ils auroient un denier pour leur journée, il les envoya à ſa vigne. Il ſortit encore ſur la troiſiéme heure* du jour, *&c.*

Le grec marque icy une liaiſon du commencement de ce chapitre avec la fin du dernier de cette ſorte: *Car le royaume des cieux eſt ſemblable à un homme & à un pére de famille, &c.* Pour faire entendre le ſens de la lettre, il ſuffit de dire que les Romains & les Juifs diviſoient le jour auſſi-bien que la nuit en douze heures; & que ces douze heures, ſoit de la nuit ou du jour, eſtoient encore diviſées en quatre parties, dont chacune comprenoit trois heures. *La premiére* partie du jour dans l'équinoxe commençoit à ſix heures du matin & finiſſoit à neuf. La ſeconde commençoit à neuf, & finiſſoit à midy. La troiſiéme commençoit à midy, & finiſſoit à trois heures. Et la quatriéme qui commençoit à trois heures, finiſſoit à ſix. Et c'eſtoit la même choſe à l'égard de la nuit, avec cette différence ſeulement, qu'on donnoit le nom de veilles à chaque partie de la nuit, & que celles du jour ſe nommoient *Prime, Tierce, Sexte,* & *None.*

Le royaume des cieux eſt donc *ſemblable*, dit JESUS-CHRIST, *à un homme*, qui eſtant *pére de famille, ſortit dès le grand matin*; c'eſt-à-dire:

Ce qui ſe paſſe dans l'Egliſe, qui eſt le royaume de JESUS-CHRIST, a quelque choſe de ſemblable à ce qu'on voit arriver, lorſqu'un pére de famille *ſort de grand matin pour aller louer des ouvriers*, afin de les envoyer *à ſa vigne*. Toute cette parabole eſt très-aiſée à entendre quant à la lettre; & il ſuffit d'en faire, avec les ſaints Interpretes, l'application que JESUS-CHRIST veut que nous en faſſions, à la vérité qu'il a eu deſſein de nous figurer ſous cette image.

Hilarius in Matth. can. 20. Ce *pére de famille* nous repreſente le Fils de Dieu qui s'eſt fait *homme* pour l'amour de nous. *Il eſt ſorti dès le matin*, lorſqu'il a produit hors de ſoy les créatures au commencement du monde; *Joan. 1. 3.* car c'eſt *par le Verbe*, comme dit ſaint Jean, *que toutes choſes ont eſté faites*. Et *les ouvriers* qu'il envoya travailler *à ſa vigne*, eſtoient les premiers hommes depuis Adam juſqu'à Noé, qu'il engagea à travailler, lorſqu'après avoir creé l'homme, il le plaça dans le paradis terreſtre, *pour y travailler & pour le garder*, comme parle l'Ecriture; c'eſt-à-dire, pour s'y appliquer à la piété envers Dieu & à la garde de ſon ame, & ſe rendre digne par ſa parfaite ſoumiſſion à la volonté du Créateur de demeurer dans ce jardin de délices, juſqu'à la récompenſe *dont il convient avec luy*, & qui n'eſtoit autre que le royaume des cieux & la vûë béatifique de Dieu, comme dit ſaint Auguſtin. Les ouvriers qu'il envoya ſur *la troiſiéme heure* à ſa vigne, marquoient les hommes depuis Noé juſqu'à Abraham; c'eſt-à-dire, juſqu'au temps que cet ancien Patriarche fut obligé à la circonciſion. *La ſixiéme heure* comprend tout le temps depuis Abraham juſqu'à Moïſe & à la loy qui luy fut donnée.

Hieron. in hunc locum. Hilarius ibid. Gregor. Magn. in Evangel. hom. 19. Geneſ. 2. 15.

Auguſt. de temp. ſer. 237.

La

La *neuviéme* comprend Moïſe luy-même & tous les Prophetes. Et *l'onziéme*, nous marque enfin les Apoſtres & le peuple des Gentils, auſquels tous les autres ont porté envie, comme à ceux qui avoient eſté appellez ſi tard à la foy, & qui cependant ont reçu pour récompenſe de leur travail, le même royaume céleſte que tous les juſtes qui les avoient précédez: ce qui a fait dire à ſaint Jean l'Evangéliſte, qui ſe regardoit comme à *l'onziéme heure* du jour, & vers le coucher du ſoleil: Mes petits enfans, *nous ſçavons que nous ſommes à la derniére heure.* 1. Joan. 2. 18.

Les Péres expliquent encore d'une autre maniére cette même parabole, & ils entendent par ces différentes heures du jour, où le pére de famille envoye des ouvriers en ſa vigne, les différens âges de la vie preſente, où les hommes ſont appellez par une grace & une vocation particuliére, aux œuvres de la juſtice, comme parle ſaint Auguſtin, & au ſervice du Seigneur & de l'Egliſe, appellée dans l'Ecriture la vigne ou le champ que Dieu cultive: *Dei agricultura eſtis.* Ainſi Samuel, Jérémie, & Jean Baptiſte me paroiſſent, dit ſaint Jérôme, des ouvriers de *la premiére heure*; puiſqu'ils peuvent dire avec le Pſalmiſte: *Dès le ventre de ma mére, je vous ay reconnu pour mon Dieu.* Les ouvriers de *la troiſiéme heure*, ſont ceux qui ont commencé à ſervir Dieu dès leur jeuneſſe. Ceux de *la ſixiéme*, ſont ceux qui eſtoient déja dans un âge plus avancé & plus meur, lorſqu'ils ſe ſont chargez du joug du Sauveur. Ceux de *la neuviéme*, marquent les perſonnes plus âgées, & qui approchent de la vieilleſſe. Et enfin ceux de *l'onziéme heure*, figurent ceux du dernier âge. *Hieron. ut ſupr. Chryſoſt. in Matth. hom. 65. Auguſt. de temp. ſer. 137. Gregor. Magn. ut ſuprà.*

Mais ſoit qu'on entende cette parabole dans le premier ſens ou dans le ſecond, il eſt vray de dire que le pére de famille trouve dans *l'oiſiveté* & dans une inaction criminelle, ceux qu'il luy plaiſt d'envoyer travailler à ſa vigne. Car avant l'Incarnation tous les peuples eſtoient endormis, & comme inſenſibles pour tout ce qui regardoit leur propre ſalut & le royaume de Dieu; quoiqu'ils paruſſent d'ailleurs très-empreſſez pour tous les ſoins de la terre; & il n'y avoit que ceux qu'il daignoit de temps en temps appeller à ſon ſervice, qui fuſſent aſſez heureux pour ſortir de cet eſtat ſi funeſte où ils vivoient au milieu du monde, comme des ouvriers *au milieu d'une place publique ſans rien faire*, parce que ce qu'ils y faiſoient eſtoit compté pour rien devant Dieu, comme n'eſtant pas fait pour luy.

Que ſi lorſqu'il demande aux derniers: *Pourquoy ils ſe tenoient* de cette ſorte *ſans travailler*, ils luy répondent, que *perſonne ne les avoit louez*; c'eſt qu'en effet les Gentils paroiſſoient entiérement abandonnez au temps de l'avenement du Fils de Dieu, parce que perſonne ne ſe preſentoit pour leur annoncer la vérité, & les engager au ſervice du Seigneur. Mais il eſt encore très-véritable de dire, depuis l'Incarnation du Verbe, qu'un grand nombre de perſonnes, & parmy les Chreſtiens mêmes, *ne ſont rien*; parce qu'ils n'agiſſent que pour cette vie, dont il ne leur reſte qu'un vuide effroyable au temps de la mort, ſi Dieu par une bonté toute miſéricordieuſe ne les appelle en quelque temps que ce puiſſe eſtre, & ne fait entendre à leur cœur cette voix de grace & d'amour, à laquelle ils obéïſſent avec joye pour ſe conſacrer à ſon ſervice.

℣. 8. juſqu'au 16. *Le ſoir eſtant venu, le maiſtre de la vigne dit à celuy qui avoit le ſoin de ſes affaires : Appellez les ouvriers, & payez-les, en commençant depuis les derniers juſqu'aux premiers. Ceux donc qui n'eſtoient venus* à la vigne *que vers l'onziéme heure s'eſtant approchez reçurent chacun un denier. Ceux qui avoient eſté louez les premiers venant à leur tour, crurent qu'on leur donneroit davantage ; mais ils ne receurent chacun non plus qu'un denier. Et en le recevant ils murmuroient, &c.*

Selon le ſens littéral de la parabole, il eſt bien viſible que les premiers ouvriers n'avoient nul ſujet de ſe plaindre en recevant à la fin de leur journée, le prix dont ils eſtoient convenus avec le pére de famille ; puiſque ſi par un effet particulier de ſa bonté, il voulut donner aux derniers autant qu'à eux, ils ne devoient point s'offenſer de cette grace qu'il faiſoit aux autres, lorſqu'ils recevoient eux-mêmes tout ce qui leur eſtoit dû. Que ſi cela paroiſt véritable dans la parabole, il l'eſt beaucoup plus encore dans la choſe qu'elle ſignifie. Ainſi ceux qui ont travaillé à la vigne du Seigneur en divers temps, & qui y ont travaillé d'une maniére digne de la récompenſe qu'il promet à ſes fidelles ſerviteurs, reçoivent tous une même récompenſe, dit ſaint Jérôme, quoique leur travail ſoit différent : *Omnes pariter accipiunt præmium, licèt diverſus labor ſit.* La raiſon eſt, comme dit admirablement ſaint Grégoire, que le royaume des cieux eſt toûjours un don de la bonne volonté de noſtre Dieu, auſſi-bien à l'égard de ceux qui ont travaillé long-temps, qu'à l'égard des autres qui n'ont travaillé que peu de temps : *Ipſa regni perceptio, ejus eſt bonitas voluntatis.* C'eſt pourquoy,

Hieron. in hunc locum.

Gregor. Magn. in Evangel. hom. 19.

ajoûte-t-il, il y a de la folie à l'homme de ſe plaindre de ſon Dieu dans ce qui dépend de ſa bonté: *Stulta enim queſtio eſt hominis contra benignitatem Dei.* Car il y auroit ſujet de ſe plaindre, non ſi Dieu ne donnoit pas ce qu'il ne doit point; mais s'il refuſoit de nous donner ce qu'il nous doit: *Conquerendum quippe eſſet, non ſi non daret quod non deberet, ſed ſi non daret quod deberet.* Ainſi, comme dit encore le même Saint, que nul ne s'éleve ni de ſon travail, ni du temps pendant lequel il travaille: car quand même nous croirions connoiſtre tout le bien que nous avons fait, nous ne ſçavons point toutefois quel jugement en portera le Juge ſuprême de noſtre cœur. C'eſt à celuy qui nous a louez pour travailler à ſa vigne, dit ſaint Auguſtin, à connoiſtre le fond de nos cœurs: c'eſt à luy & non aux hommes, qu'il appartient de juger de la qualité de leur travail & de leur ouvrage; comme c'eſt à luy de donner la récompenſe qu'il a promiſe à ceux qui ont travaillé d'une maniére digne de luy. Tenons-nous heureux d'avoir ſujet d'eſpérer une place dans le royaume des cieux, quand nous n'y ſerions que les derniers. N'envions point à nos fréres qui ont eſté appellez depuis nous, la récompenſe qu'il plaiſt au Pére de famille de leur donner comme à nous; puiſque le bien ſouverain que nous poſſedons conjointement tous enſemble, s'accroît en quelque façon pour nous, à proportion que plus de perſonnes avec qui la charité nous unit y participent.

Auguſt. de temp. ſer. 237.

Gregor. Magn. ut ſuprà.

Si l'on conſidére tout le temps qui a précédé l'Incarnation du Fils de Dieu, il peut paroiſtre ſurprenant que des perſonnes, comme les juſtes du premier âge du monde, qui avoient *porté tout*

le poids du jour & de la chaleur; c'eſt-à-dire, comme l'explique ſaint Grégoire, qui au commencement du monde vivoient pluſieurs ſiécles dans l'attente continuelle d'un libérateur, & ſe voyoient expoſez à combattre ſi long-temps contre toutes les tentations de la chair, n'ayent pas reçu d'autre récompenſe que ceux qui depuis l'établiſſement de la loy nouvelle, n'ont paſſé que quelques années ou quelques jours mêmes dans le ſervice de JESUS-CHRIST. Qui ne ſeroit étonné en voyant, comme dit le même Saint, un larron, qui à peine eut le loiſir de confeſſer JESUS-CHRIST ſur la croix, eſtre transféré de la croix dans le repos du paradis avant Pierre, qui ne devoit y arriver qu'après beaucoup de travaux & de ſouffrances? Mais ſouvenons-nous de ce que dit ſaint Hilaire, Que la grace du Seigneur n'eſt point une récompenſe ſemblable à celle qui eſt dûë au travail de l'ouvrier, & qu'elle eſt gratuite à l'égard de ceux qui ſont juſtifiez par la foy : *Merces quidem ex dono nullo eſt, quia debetur ex opere : ſed gratuitam gratiam Deus omnibus ex fidei juſtificatione donavit.* Souvenons-nous de ce que dit ſaint Auguſtin, que la juſtice eſt l'ouvrage de Dieu. Comment donc oſerions-nous préſumer quelque choſe de nous-mêmes, & murmurer contre le pére de famille, qui a bien voulu nous enroller à ſon ſervice? *Juſtitia eſt opus Dei. Numquid ergo nos præſumere aliquid conducti contra patremfamilias auſi ſumus?* Il eſt vray que nous coopérons avec Dieu aux œuvres de la juſtice; mais cette même coopération eſt un effet de ſa grace, qui donne, comme dit ſaint Paul, & le vouloir & le faire.

Hilar. in Matth. can. 20.

Auguſt. de temp. ſer. 237.

Qu'un juſte vive donc pluſieurs ſiécles dans la

juſtice, & qu'un autre n'y vive que peu d'années ou peu de jours; il faut toûjours regarder la ſanctification de l'un ou de l'autre comme un effet de la miſéricorde de Dieu, qui donne la perſévérance à qui il luy plaiſt, & qui, quand il veut, peut ſuppléer aux années par une plus grande contrition, & par une plus ardente charité, à laquelle il appartient d'effacer beaucoup de péchez & de procurer une abondante juſtice. Qui doute en effet, que le peu de temps que ſaint Paul a employé au ſervice de l'Egliſe depuis ſa converſion ſi miraculeuſe, lorſqu'il travailloit avec tant d'ardeur à convertir & les Juifs & les Gentils, n'ait eſté compté devant Dieu plus que pluſieurs ſiécles de la vie des juſtes du premier âge du monde? Ce n'eſt donc pas par le temps qu'il en faut juger, mais par la ſurabondance de la grace de JESUS-CHRIST, & par le feu du divin amour dont il luy plaiſt d'embraſer les cœurs à proportion des grands ouvrages pour leſquels il les deſtine, & des récompenſes dont il veut bien couronner ſes propres dons. Car quoiqu'il ſoit dit dans la parabole, que les premiers & les derniers *reçurent chacun un denier*; on ne doit pas aſſurément l'entendre à la lettre dans la choſe figurée, comme ſi la récompenſe de ceux qui ont le bonheur d'entrer dans le royaume de Dieu eſtoit égale dans tous. Il eſt vray que ſelon cette figure, ils reçoivent tous, pour parler ainſi, la piece d'argent où eſt empreinte l'image de leur Souverain; c'eſt-à-dire, qu'ils jouiſſent tous de la vûë de cet objet adorable, qui rend heureux tous ceux qui le voyent. Mais ils ne le voyent pas tous également; puiſque JESUS-CHRIST aſſure luy-même en par-

Luc. 7. 47.

lant à ſes Apoſtres : *Qu'il y a pluſieurs demeures dans la maiſon de ſon Pere* ; & que ſaint Paul nous déclare auſſi ; Que comme *la lumiére du ſoleil eſt différente de la lumiére de la lune & de celle des étoiles, & qu'entre les étoiles mêmes il y a différence de lumiére ; la même choſe paroiſtra dans la réſurrection des morts.*

Joan. 14. 2. *1. Corint. 15. 4. 41.*

Il reſte toûjours cependant une aſſez grande difficulté dans la parabole que nous expliquons. Tous conviennent que *le denier* que reçoivent les ouvriers appellez à différentes heures, nous marque la vie éternelle. Ces ouvriers ſont donc tous, non ſeulement juſtes, mais du nombre des élûs. Et comme *le ſoir* auquel ils reçoivent leur récompenſe, nous marque viſiblement la fin de leur vie, ou même le jour du jugement, qui ſera celuy des récompenſes & des chaſtimens, on ne comprend pas comment des juſtes & des élûs pourroient alors murmurer contre celuy qui leur donne ſon royaume pour récompenſe, & porter envie à leurs fréres, qui doivent jouir avec eux dans toute l'éternité de Dieu même. Que dirons-nous donc icy, s'écrie ſaint Jean Chryſoſtome ? Croirons-nous que dans le royaume des cieux il y ait de ces ſortes de murmures & de plaintes ? Dieu nous garde de cette penſée. Ce lieu eſt parfaitement exemt de toute envie. Et ſi les Saints en ce monde même ſont diſpoſez à donner leur propre vie pour le ſalut des pécheurs ; combien plutoſt ſe réjouiront-ils en l'autre vie de les voir comme eux dans la jouiſſance des biens éternels, en regardant leur bonheur comme le leur propre ?

« *Chryſ. in Matth. hom. 65.*

Ce grand Saint s'étend donc pour faire voir que dans ces ſortes de paraboles ou de figures parabo-

liques, on ne doit pas s'embarraſſer à chercher en toutes choſes un juſte rapport entre chaque circonſtance de la figure & de la choſe figurée; mais ſe contenter de bien comprendre la fin que le Fils de Dieu s'eſt propoſée, ſans ſe mettre tant en peine d'expliquer le reſte. Ainſi il paroiſt que le deſſein principal de JESUS-CHRIST en propoſant cette parabole, a eſté d'encourager les perſonnes qui ſe donnent tard à ſon ſervice, & de tenir dans une perpétuelle humilité ceux qui s'y eſtant conſacrez de fort bonne heure, pourroient peut-eſtre regarder avec quelque jalouſie un larron changé en un Saint à l'article de la mort; un Paul devenu en un inſtant de perſécuteur de l'Egliſe, le plus zelé prédicateur de l'Evangile; un Auguſtin converti après une ſi longue réſiſtance, & changé par la grace de JESUS-CHRIST en cet admirable Docteur de l'Egliſe. Si donc le Sauveur nous repreſente dans la parabole, des ouvriers qui murmurent contre les autres, ce n'eſt pas qu'il veuille nous faire entendre par là, qu'il puiſſe y avoir dans le royaume du ciel des perſonnes qui ſoient touchées de la moindre jalouſie contre leurs fréres: car cela eſt abſolument impoſſible dans un royaume tout d'amour & de charité; dans un royaume où chaque Saint poſſede en Dieu & en tous les autres Saints, tout ce qui peut le rendre heureux; & où aucun de ces Saints ne peut mettre de différence entre ce qui fait le bonheur des autres, & ce qui fait le ſien propre; puiſqu'ils ne ſont bienheureux qu'en ce qu'ils poſſedent conjointement tous enſemble le bien ſuprême qui leur eſt commun à tous. Mais JESUS-CHRIST a voulu nous exprimer ſeulement ce qui arrive quelquefois en cette vie aux juſtes

mêmes, lorſqu'ils ſont frappez tout d'un coup de cet excès de bonté qu'il fait paroiſtre envers les plus grands pécheurs. Et c'eſt ce que nous voyons marqué dans les Actes des Apoſtres, Que *les fidelles d'entre les Juifs furent dans l'étonnement de voir que la grace du Saint-Eſprit ſe répandoit auſſi ſur les Gentils.* Or ce qui cauſe dans la vie preſente quelque ſorte de ſurpriſe & de murmure ſecret dans les ames de quelques juſtes, pourra bien auſſi les ſurprendre en quelque façon dans l'autre vie, par la vûë de cette incomparable bonté de leur Dieu envers les plus grands pécheurs, quoiqu'ils ſoient alors incapables d'envier dans leurs fréres, ce qu'ils ſe ſentent obligez d'admirer avec une profonde humilité dans eux-mêmes. Si ſaint Auguſtin, revenu enfin de tous ſes égarémens, & pénétré de l'ineffable miſéricorde de ſon Dieu, s'écrioit en s'adreſſant à luy-même : Que j'ay commencé tard à vous aimer, ô beauté ancienne de mon Dieu, & toûjours nouvelle ! Que j'ay commencé tard à vous aimer ! *Quàm ſerò te amavi, pulchritudo antiqua & nova ! quàm ſerò te amavi !* on peut bien dire ſans doute, que tous les pécheurs qui ont eſté juſtifiez après de longs égaremens, trouvent dans cette même conſidération dequoy s'exciter à tous momens à un amour d'autant plus ardent de cette juſtice & de cette vérité ſouveraine, qu'ils ſentent plus de regret de l'avoir connuë ſi tard, & d'avoir eſté privez ſi long-temps du bonheur qu'ils ont enfin d'aimer ce qui ſeul eſt digne d'eſtre aimé. Et c'eſt ſans doute ce qui contribuë beaucoup à les perfectionner en peu de temps; puiſque Dieu eſt amour, & que plus l'amour eſt grand, plus il nous rend dignes de poſſeder Dieu;

Act. 10. 45.

Auguſt. Confeſſ.

1. Joan. 4. 16. *Deus caritas eſt: & qui manet in caritate, in Deo manet, & Deus in eo.*

Après tout ce que nous avons dit pour expliquer cette parabole des ouvriers, il eſt aiſé de comprendre quel peut eſtre le ſens de cette parole ſi ſurprenante qu'il dit à l'un d'eux pour arreſter leur murmure: *Tolle quod tuum eſt, & vade*; prenez ce qui vous appartient, & vous en allez. Il ſemble d'abord que ce ſoit une parole de réprobation. Mais on a fait voir que *le denier* que reçoivent tous ces ouvriers, marque la vie éternelle: & ainſi il ſemble que cette expreſſion ne ſignifie autre choſe, ſinon, que Dieu fait connoiſtre aux plus innocens dans ce moment où ils ſont ſurpris de voir les plus grands pécheurs élevez en gloire plus qu'eux, à cauſe de la ferveur de leur pénitence, que s'il les jugeoit eux-mêmes dans toute la rigueur de ſa juſtice, & ſans uſer de miſéricorde envers eux, il pourroit leur dire: *Tolle quod tuum eſt, & vade.* Qu'eſt l'homme en effet par luy-même, ſans la grace de ſon Dieu, ſinon un abyſme de miſére? C'eſt ce qui fait dire à ſaint Bernard, lorſqu'il conſidére l'homme en ſoy; Qu'eſtant tout plongé dans la miſére, il implore le ſecours de celuy qui eſt comme un océan de bonté & de miſéricorde: *Abyſſus miſeriæ invocat abyſſum miſericordiæ.*

℣. 16. *Ainſi les derniers ſeront les premiers, & les premiers ſeront les derniers; parce qu'il y en a beaucoup d'appellez, mais peu d'élûs.*

Chryſoſt. in Matth. hom. 65. Saint Jean Chryſoſtome, qui bien qu'appliqué à chercher dans l'Evangile ce qui peut ſervir principalement à l'édification & au ſalut, tâchoit néanmoins d'y trouver le ſens littéral, comme le ſolide fondement des véritez que l'on pouvoit en tirer,

nous fait remarquer icy une choſe très-importante pour l'intelligence véritable de ces derniéres paroles de JESUS-CHRIST. Il dit donc que ce n'eſt point proprement une concluſion que le Sauveur tire de la parabole qu'il venoit de propoſer; puiſque ſelon cette parabole tous les ouvriers ſont récompenſez, & que ceux auſſi qu'ils figurent entrent tous dans le royaume du ciel. Mais JESUS-CHRIST nous veut faire entendre, ſelon ce grand Saint, que ſi l'on a eſté ſurpris de la maniére dont les derniers de ces ouvriers furent égalez aux premiers; on verra un jour avec bien plus d'étonnement que les premiers deviendront effectivement les derniers, & les derniers les premiers. Or il pouvoit bien, comme dit le même Pére, marquer par là d'une part les Juifs, qui eſtant par leur vocation *les premiers*, ſont devenus par leur incrédulité *les derniers*, à l'égard des Gentils qui les ont enfin devancez dans le royaume de Dieu par leur prompte obéïſſance à l'Evangile; & d'autre part ceux-mêmes d'entre les Chreſtiens, qui ayant paru d'abord avec éclat dans l'Egliſe, ont enſuite négligé la piété, & tourné la teſte en arriére; ou ceux au contraire qui eſtant ſortis du déréglement de leur vie paſſée, ont précédé dans la voye de la juſtice ceux qui avoient commencé à y marcher avant eux. Car nous voyons, ajoûte ce Saint, de ces ſortes de changemens en ce qui regarde la foy & les mœurs. *Travaillons* donc, comme dit S. Paul, *avec crainte & avec frayeur à noſtre ſalut*, en entendant JESUS-CHRIST prononcer cette parole qui a paru ſi terrible à ſaint Grégoire le Grand: *Qu'il y en a beaucoup d'appellez, mais peu d'élûs.* Beaucoup en effet embraſſent la foy, mais peu arrivent juſqu'au royau- *Philip. 2. 12.* «*Gregor. Mag. in Evang.*

homil. 82. » me du ciel. L'enceinte de noſtre Egliſe, dit ce » ſaint Pape, eſt toute remplie de Chreſtiens. Mais » qui peut connoiſtre combien il y en a peu qui » ſoient du nombre des élûs ? Car quoique la voix » de tous faſſe retentir le nom de JESUS-CHRIST, la vie » de tous ne le repreſente pas. La plûpart ſuivent » Dieu des lévres, & s'en éloignent par leurs mœurs.

℣. 17. 18. 19. *Or comme* JESUS *s'en alloit à Jéruſalem, il prit à part ſes douze diſciples, & leur dit : Nous allons à Jéruſalem, & le Fils de l'homme ſera livré aux Princes des Preſtres & aux Docteurs de la loy, qui le condamneront à la mort, &c.*

Hieron. in hunc locum. Le Fils de Dieu avoit prédit pluſieurs fois la même choſe à ſes diſciples. Mais parce que tout ce qu'il leur dit depuis pouvoit bien leur avoir fait oublier cette importante prédiction ; & que d'ailleurs l'accompliſſement s'en approchoit, il la leur repete encore icy pour les préparer, dit ſaint Jérôme, à ſa mort, & pour empêcher qu'ils ne fuſſent tout à fait ſcandaliſez par l'ignominie de ſa croix. Après donc qu'il a fait beaucoup de miracles, qu'il a donné à ſes diſciples des inſtructions ſur la pauvreté, ſur la virginité, ſur l'humilité, il ſe diſpoſe à aller mourir à Jéruſalem. Mais *dans le chemin*, comme le porte le texte grec, *il prend en particulier ſes douze Apoſtres*, ne voulant pas divulguer parmy le peuple ce qu'il avoit à leur dire ; & il leur déclare très-ouvertement, Qu'il alloit *eſtre livré aux Princes des Preſtres & aux Docteurs de la loy, & mis par eux entre les mains des Gentils* ; c'eſt-à-dire, de Pilate & des Romains, *& condamné à la mort, &c.* Ainſi parce qu'il ſçavoit, dit ſaint Chryſoſtome, qu'ils oublioient aiſément ce qu'ils deſiroient qui n'arrivât point, il les en fait ſouve-

Chryſoſt. in Matth. hom. 66.

nir ſans ceſſe, & les y prépare de plus en plus, comme à une choſe neceſſaire, & qui devoit leur paroiſtre très-affligeante. Lorſqu'il parle de ſa paſſion & de ſa mort, il a ſoin de ſe nommer *le Fils de l'homme*; & il ſemble qu'il veut faire ſouvenir par là ſes Apoſtres, que luy qui eſtoit le Fils du Dieu vivant, comme ils l'avoient reconnu eux-mêmes, n'eſtoit devenu par ſon Incarnation *le Fils de l'homme*, qu'afin de pouvoir mourir pour les hommes & les racheter de leurs péchez. Ainſi ſe nommant, comme il fait preſentement, *le Fils de l'homme*, avant que de leur parler de ſa mort, il leur marquoit par avance la raiſon qui le porteroit, & à ſouffrir tant d'outrages, & à mourir. Mais il ne les avertit de toutes les circonſtances de ſa paſſion & de ſa mort, qu'en même-temps qu'il les aſſure de ſa réſurrection. C'eſt pourquoy s'ils eſtoient troublez de cette mort de celuy qu'ils regardoient comme le vray Fils de Dieu, la prédiction même qu'il leur en faiſoit, & l'aſſurance qu'il leur donnoit en même-temps de ſa réſurrection, auroit dû les raſſurer; puiſque ces deux choſes jointes enſemble devoient former dans leur eſprit une pleine conviction de la divinité de celuy qui leur parloit.

Mais un autre Evangéliſte témoigne, *Qu'ils ne comprirent rien à tout cecy*. Cependant ils ne pouvoient pas, dit ſaint Chryſoſtome, ne point comprendre que le Sauveur leur diſoit qu'il devoit mourir. Ce qu'ils ne pouvoient donc concevoir, eſtoit le myſtére de cette mort & de cette réſurrection qui la devoit ſuivre, & tous les grands avantages qui en devoient revenir aux hommes. La ſeule penſée de la *mort* d'un Dieu les ſurprenoit

Luc. 18. 34.

étrangement : mais ces *mocqueries*, ces *outrages*, ces *fouets*, ce *crucifiement* augmentoient beaucoup leur trouble. Tant de miracles qu'ils luy avoient vû faire, par la guériſon des poſſedez & de toutes ſortes de malades, & par la réſurrection de pluſieurs morts, leur paroiſſoient inalliables avec ces indignitez & ces ſouffrances dont il leur parloit. Ils ſçavoient bien que les morts reſſuſciteroient un jour; puiſque c'eſtoit un des points de leur créance, qui les diſtinguoit des Sadducéens, ſelon l'Evangile. Mais c'eſtoit pour eux un myſtére incompréhenſible, qu'un mort ſe reſſuſcitât luy-même trois jours après eſtre mort. Ainſi ils croyoient, ſans croire; & ils écoutoient ſur cela ce que le Sauveur leur diſoit, comme des choſes où leur eſprit ne pouvoit atteindre : ce qui fait dire à ſaint Luc, Que *cette parole eſtoit cachée* & voilée *pour eux*. Et c'eſt auſſi très-ſouvent la maniére dont nous entendons pluſieurs véritez de l'Evangile, qui troublent la fauſſe paix dans laquelle nous vivons, & les idées que nos paſſions ſe ſont formées ſur les différens objets du ſiécle. Nous ne pouvons pas nous nier à nous-mêmes la vérité des maximes que le Fils de Dieu nous a preſcrites pour noſtre propre ſanctification. Nous ſommes bien convaincus qu'eſtant Dieu, il ne peut ni nous tromper, ni eſtre trompé; puiſque l'un & l'autre ſeroit oppoſé directement à l'eſſence toute divine de ſa vérité & de ſa bonté. S'il a donc voulu naiſtre pauvre; s'il a voulu eſtre mépriſé; s'il a choiſi de mourir ſur une croix, & s'il a marqué que pour eſtre de ſes diſciples, il faut ſuivre ce chemin de la pauvreté, des humiliations & des ſouffrances; nous ne pouvons conteſter ſur ces choſes la vérité de ſon exemple &

Matth. 22. 21.

de ſes inſtructions, ſans nier en même-temps ſa divinité. Mais il eſt vray cependant que c'eſt *une parole voilée pour* pluſieurs, & un myſtére caché au moins à leur cœur. L'exemple des enfans de Zébédée ſuffit ſeul pour le prouver.

℣. 20. juſqu'au 24. *Alors la mére des enfans de Zébédée s'approcha de luy avec ſes* deux *fils, & l'adora, en luy témoignant qu'elle vouloit luy demander quelque choſe. Il luy dit : Que voulez-vous ? Ordonnez, luy dit-elle, que mes deux fils que voicy ſoient aſſis dans voſtre royaume, l'un à voſtre droite, & l'autre à voſtre gauche. Mais* JESUS leur *répondit : Vous ne ſçavez ce que vous demandez, &c.*

Il paroiſt bien que l'exemple & les paroles de JESUS-CHRIST avoient fait peu d'impreſſion ſur ſes diſciples ; puiſqu'en même-temps qu'il leur parle de ſes humiliations, de ſa croix & de ſa mort, deux d'entr'eux font éclatter leur ambition par une demande qui tendoit à les élever au-deſſus des autres. Ces deux *enfans de Zébédée* eſtoient Jacques & Jean, qui avoient quitté leur pére dans la barque où ils eſtoient avec luy, lorſque JESUS-CHRIST les appella. Et leur *mére*, dont il eſt parlé icy, ſe nommoit Salomé, ſelon qu'il paroiſt par d'autres endroits de l'Evangile. Saint Marc dit que ce furent eux qui firent cette demande à JESUS-CHRIST. Mais ſaint Matthieu marque icy expreſſément que ce fut leur mére qui la fit. L'un & l'autre eſt véritable ; parce que, comme l'expliquent les ſaints Interpretes, ce furent les deux enfans qui engagérent la mere à demander, ou pour mieux dire, qui demandérent à JESUS-CHRIST par la bouche de leur mére, ce qu'ils avoient quelque honte de luy demander eux-mêmes au préjudice des

Marc. 15. 40. *Matth.* 27. 56. *Idem.* 4. 22. *Marc.* 10. 35. *Hieron. in hunc loc. Chryſoſt. in Matth. hom.* 66.

autres Apoſtres : au-lieu que la qualité de mére ſembloit la rendre un peu plus hardie, & luy donner plus de lieu de s'aſſurer d'obtenir pour ſes enfans ce qu'ils deſiroient; quoiqu'elle ne ſçût, dit ſaint Jérôme, ce qu'elle demandoit pour eux. *Poſtulat autem mater filiorum Zebedæi errore muliebri, & pietatis affectu, neſciens quid peteret.* Ce qui fait voir en effet, dit ſaint Chryſoſtome, que les enfans parloient au Sauveur par la bouche de leur mére, c'eſt qu'il s'adreſſe dans ſa réponſe non à la mére, mais aux enfans, comme on le verra enſuite.

Mais comment, dit ſaint Jérôme, cette mére de ſaint Jacques & de ſaint Jean peut-elle conclure des paroles du Fils de Dieu, qu'il devoit avoir un royaume ? Il venoit de dire, Qu'il *ſeroit livré aux Princes des Preſtres & aux Docteurs de la loy*; qu'ils *le condamneroient à la mort, & le mettroient entre les mains des Gentils, pour eſtre outragé, fouetté & crucifié.* Et de cette prédiction qu'il fait de l'ignominie de ſa croix à ſes diſciples effrayez, cette mére en prend ſujet de luy demander pour ſes enfans, qu'ils ayent part à la gloire de ſon triomphe. Le même Saint croit que ce qui la porta à en juger de la ſorte, fut que ſes enfans luy témoignérent ce qu'il leur avoit prédit touchant ſa réſurrection; & que cette mére par une impatience propre à ſon ſexe, regarda la gloire & le royaume de JESUS-CHRIST comme devant ſuivre immédiatement cette réſurrection, confondant ainſi avec le premier avenement, ce qui devoit n'arriver qu'après le ſecond. Mais peut-eſtre qu'on peut dire, qu'il eſt auſſi juſte d'attribuer aux enfans mêmes cette ambition & cette erreur, puiſque la

mére

mére ne ſçavoit que ce que luy dirent ſes enfans. Ainſi parce que le Fils de Dieu leur avoit parlé auparavant de ce *trône de ſa gloire ſur lequel il ſeroit aſſis au jour de la régénération*, & qu'il leur avoit marqué en même-temps, qu'ils *ſeroient auſſi aſſis ſur douze trônes* pour *juger les douze tribus d'Iſraël*; ils purent bien ſe figurer par le deſir qu'ils conçurent de cette gloire, dont ils ſe formoient une idée charnelle, que le temps en approchoit: car il leur avoit déclaré que c'eſtoit dans Jéruſalem où ils alloient actuellement, qu'il devoit mourir & reſſuſciter enſuite. Il eſt vray que la maniére dont ils concevoient ces choſes, eſtoit embrouillée dans leur eſprit, & que, ſelon l'Evangile, ils ne pouvoient y rien comprendre. Mais c'eſtoit aſſez qu'ils entendiſſent parler de gloire & de royaume pour deſirer d'y avoir part de quelque maniére que ce pût eſtre. *Chryſ. ibi. ut ſuprà. Matth.* 19. 28.

Leur mére vient donc ſe jetter aux pieds du Sauveur, & *l'adorer*, en luy témoignant qu'elle *avoit quelque choſe à luy demander*: ce que ſaint Marc nous exprime en cette maniére remarquable: *Nous deſirons*, luy dirent-ils par la bouche de leur mére, *que vous faſſiez pour nous tout ce que nous vous demandons.* Mais comme ils avoient honte eux-mêmes d'une demande qui découvroit trop la paſſion humaine qui les poſſedoit, ſaint Chryſoſtome témoigne qu'il paroiſt par ſaint Marc; c'eſt-à-dire, par le texte grec de ſon Evangile, qu'ils s'avancérent avec leur mére, pour parler en particulier à JESUS-CHRIST, & n'eſtre point entendus des autres diſciples. JESUS-CHRIST n'ignoroit pas, ſelon les ſaints Interpretes, ce qu'ils deſiroient, & ce que leur mére vouloit luy dire.

Mais il le demande exprès, comme s'il ne l'eût pas ſçu, agiſſant ſouvent comme homme, & n'expoſant aux yeux des hommes que ce qu'il avoit de foible & de mortel, ſelon ſa nature humaine. Il l'oblige donc de découvrir la playe ſecrette du cœur de ſes fils, & l'ambition cachée qui la portoit elle-même à s'humilier devant luy, pour eſtre plus en eſtat d'obtenir la préſéance qu'elle deſiroit pour eux. Car ce qu'elle demandoit eſtoit les deux premiers trônes, ou les deux premiéres places de ſon royaume, à l'excluſion de ſaint Pierre, dit ſaint Chryſoſtome. Et ils prétendoient ſe mettre par là à couvert de tous les maux qu'ils avoient ſujet de craindre, lorſqu'ils entendoient parler le Fils de Dieu de ſes propres humiliations, de ſes ſouffrances & de ſa croix.

Le même Saint nous fait remarquer, qu'on ne doit pas eſtre troublé en voyant une ſi grande imperfection dans ces Apoſtres. Car, comme il dit admirablement, le myſtére de la croix n'avoit pas encore eſté conſommé, ni la grace du Saint-Eſprit répanduë ſur eux. Mais ſi on veut voir quelle a eſté leur vertu, il faut les conſidérer après la deſcente du Saint-Eſprit; & on les verra alors comme élevez au-deſſus de toutes les paſſions. Car c'eſt même pour cette raiſon que l'Evangile n'a point oublié tous leurs defauts, afin qu'on connût, & qu'ils connuſſent mieux eux-mêmes le changement que la grace a produit depuis en eux.

Le Fils de Dieu s'adreſſant à ſes deux diſciples & non à leur mére, leur fait voir d'abord que la penſée toute terreſtre qu'ils avoient eſtoit indigne de ſon
Chryſ. ibid. ut ſuprà. » royaume; qu'*ils ne ſçavoient ce qu'ils demandoient.* » Vous me parlez, leur dit-il, de dignitez & de cou-

ronnes : & moy au contraire je vous parle de com- «
bats & de ſouffrances. Ce n'eſt point icy le temps «
des récompenſes, ni de ma gloire ; mais des périls, «
de la guerre & de la mort. Ainſi il paroiſt véritable- «
ment qu'ils *ne ſçavoient ce qu'ils demandoient* ; par-
ce qu'ils ne connoiſſoient point encore, ni que le
royaume de JESUS-CHRIST eſtoit tout ſpirituel
& tout différent de ceux de la terre ; ni que ce
rang qu'ils y deſiroient eſtoit élevé au-deſſus de
toutes les puiſſances céleſtes, ni que le chemin
pour parvenir aux premiéres places de ſon royau-
me, eſtoit oppoſé à celuy qu'ils ſe figuroient, ni
que le temps de la vie preſente n'eſtoit pas celuy
de la gloire. Pour leur faire donc tout d'un coup
comprendre qu'on ne pouvoit arriver à ſon royau-
me que par le même chemin par lequel il devoit
y arriver le premier, ſelon la prédiction qu'il ve-
noit d'en faire, il leur demanda : *S'ils pouvoient
boire le calice qu'il boiroit luy-même.* Cette expreſ- *Iſai.* 51.
ſion, qui eſt ordinaire aux ſaints Prophetes dans 17.
l'Ecriture, & dont JESUS-CHRIST ſe ſert en- *Jerem.* 25. 15.
core autre part pour exprimer ſa Paſſion, eſt mé- *Pſalm.* 10. 7.
taphorique, & priſe autant qu'on en peut juger, de *Pſalm.* 74. 9.
l'uſage des anciens feſtins, où celuy qui tenoit le *Matth.* 26. 39.
premier rang, preſentoit à chacun des conviez la
coupe dont il devoit boire. Et l'on voit même en-
core à preſent dans certains païs, le premier de la
maiſon preſenter à boire à ceux qu'il a invitez,
dans la coupe où il a luy-même commencé à boire.
Le Fils de Dieu avoit dit dès auparavant aux Apoſ-
tres, qu'il devoit ſouffrir beaucoup d'humiliations
& la mort même. Ainſi il appelle maintenant d'une
maniére figurée ces ſouffrances & ces outrages, *le
calice qu'il devoit boire.* Et lorſqu'il demande à ces

deux diſciples : *S'ils pouvoient boire le calice qu'il boiroit*, c'eſt de même que s'il leur eût dit : Sentez-vous aſſez de réſolution & aſſez de force pour eſtre auſſi-bien que moy, comme raſſaſiez d'opprobres & de ſouffrances? & pouvez-vous eſtre baptiſez du baptême dont je ſeray baptiſé ? Ce qui eſt encore une expreſſion figurée de l'Evangile & des Pſeaumes, qui marquoit que JESUS-CHRIST au temps de ſa Paſſion devoit eſtre comme plongé dans toutes ſortes d'afflictions, ainſi que dans un abyſme d'eaux. Et cette même expreſſion faiſoit concevoir, dit ſaint Chryſoſtome, que le ſang du Fils de Dieu deviendroit comme une grande & vaſte piſcine, où tous les crimes de la terre ſeroient lavez & expiez.

Luc. 12. 50. *Pſal.* 68. 2. 15. 16.

Il eſt étonnant d'entendre ces deux diſciples répondre ſans héſiter à JESUS-CHRIST, *Qu'ils pouvoient* boire ſon calice. Mais ils ne ſçavoient, comme le témoigne le même Saint, ce qu'ils diſoient, ni à quoy ils s'engageoient ; & ils conſultoient plutoſt en parlant ainſi, ce grand deſir qu'ils avoient d'obtenir les premiéres places dans le royaume du Fils de Dieu, que leurs propres forces, ni la diſpoſition où il falloit eſtre de ſouffrir beaucoup, de s'humilier profondément, & de mourir pour mériter d'eſtre élevé à un ſi haut rang. Cependant quoique ce fût une véritable préſomption à ces deux diſciples de ſe vanter de pouvoir boire le calice de JESUS-CHRIST, dans le même-temps qu'ils ne ſongeoient qu'à ſe procurer une prééminence au-deſſus des autres, il ne leur en fait aucun reproche, & il ne leur prédit point non plus, comme il fit depuis, le ſcandale que leur cauſeroit l'ignominie de ſa paſſion. Il les encourage au contraire en les aſſurant qu'ils *auroient part à ſon calice*,

ainſi qu'ils s'y engageoient. Et en cela même il leur marquoit clairement qu'ils ne devoient point s'attendre à participer à ſa gloire, qu'après qu'ils auroient participé à ſes ſouffrances : comme en effet l'un d'entr'eux, qui eſtoit ſaint Jacques, mourut par l'épée pour la foy de JESUS-CHRIST : & l'autre qui eſtoit ſaint Jean, fut jetté dans l'huile bouillante, & relégué dans l'iſle de Patmos, où ſa patience, comme il dit luy-même, fut éprouvée par beaucoup de tribulations qu'il ſouffrit auſſi pour le nom de ſon divin maiſtre. *Act.* 12. 2. *Hieron. in hunc locum. Apocal.* 1. 9.

Mais après que JESUS-CHRIST leur a prédit la gloire de leur martyre, il leur fait connoiſtre, qu'ils ſe trompoient groſſiérement dans leur demande : *Pour ce qui eſt,* leur dit-il, *d'eſtre aſſis à ma droite ou à ma gauche, ce n'eſt point à moy à vous le donner.* Il répond à leur demande ſelon leur penſée. Ils ſe figuroient un royaume tel que ceux des autres Princes : & ils eſpéroient pouvoir parvenir par quelque eſpece de faveur aux premiéres places de ce royaume. Mais il leur fait voir que s'ils le conſidéroient ſeulement comme homme & comme eſtant leur parent ſelon la chair, le ſang & la parenté ne pouvoient avoir aucun droit dans la diſtribution de ces places honorables, telles qu'ils ſe les figuroient : & qu'ainſi *il ne luy appartenoit point* eſtant conſidéré de la ſorte, dit ſaint Auguſtin, *de leur donner*, ni à quelque autre que ce fût, ce qu'ils demandoient : *Non eſt humanæ poteſtatis hoc dare. Non humanâ poteſtate iſta do.* Mais cela eſt deſtiné, ajoûte-t-il, *pour ceux à qui mon Pére l'a préparé.* Or quand il nomme *ſon Pére*, il ne prétend pas ſe ſéparer d'avec luy quant à ſa divinité, comme s'ils n'avoient pas conjointement la même *Auguſt. de Trinit. lib.* 1. *cap.* 12.

puiſſance : *Quod autem paratum eſt à Patre ejus, & ab ipſo Filio paratum eſt, quia ipſe & Pater unum ſunt.* Mais il vouloit ſeulement faire comprendre à ſes Apoſtres, que ce n'eſtoit pas à cet homme qu'ils voyoient, & qu'ils regardoient comme leur parent, qu'il appartenoit de diſtribuer aux juſtes les divers degrez de gloire & de récompenſe ; mais à Dieu, qui de toute éternité l'avoit luy-
Rom. 1. même *prédeſtiné* comme homme pour eſtre *Fils de*
4. *Dieu,* ſelon que parle S. Paul, & qui a auſſi, comme
Ibid. 8. 29. 30. dit le même Apoſtre, *prédeſtiné, appellé, juſtifié, & glorifié ceux qu'il a connus dans ſa preſcience, & deſtinez à eſtre conformes à l'image de ſon Fils,* en *établiſſant dans ſon Egliſe, premiérement des Apoſtres, ſecondement des Prophetes, troiſiémement des Docteurs, &c.* Quoique le Fils ſoit uni de toute éternité avec le Pére & le Saint-Eſprit dans leurs opérations divines ; il attribuë particuliérement au *Pére* cette *prédeſtination* & cette *glorification* des Saints, comme au principe de la Trinité & à la premiére des trois Perſonnes adorables, de qui la ſeconde qui eſt le Fils, eſt engendré, & de laquelle procéde auſſi-bien que de la ſeconde, la troiſiéme qui eſt le Saint-Eſprit ; ces trois Perſonnes divines ne faiſant enſemble qu'un Dieu unique, qui eſt éternel. Et c'eſt encore pour cette raiſon que parlant ailleurs des divers degrez de gloire
Joan. 14. qui ſont préparez aux Saints, il dit : *Qu'il y a plu-*
2. *ſieurs demeures dans la maiſon de ſon Pére,* qui eſt le ciel. Cette maiſon n'eſt-elle pas également & au Fils & au Saint-Eſprit ? Ouy ſans doute. Mais le Sauveur en parlant ainſi, vouloit détacher l'eſprit des Apoſtres de la vûë corporelle de ſa ſainte humanité, & les élever doucement à la vûë intérieure

de ſa divinité, dont ſon Pére eſtoit le principe.

℣. 24. juſqu'au 29. *Les dix autres* Apoſtres *ayant entendu cecy, en conçurent de l'indignation contre les deux fréres. Et* JESUS *les ayant appellez à luy, leur dit: Vous ſçavez que les Princes des nations les dominent, & que ceux qui ſont grands parmi eux les traitent avec empire. Il n'en doit pas eſtre de même parmy vous. Mais que celuy qui voudra devenir le plus grand parmy vous autres, ſoit voſtre ſerviteur, &c.*

Quoique le deſſein de ces deux diſciples eût eſté, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, de parler en particulier à JESUS-CHRIST, ils ne purent empêcher que les dix autres n'entendiſſent, ſoit la demande de leur mére, ſoit la réponſe du Sauveur, & qu'ils *n'en conçuſſent de l'indignation* contr'eux. Ainſi il paroiſt, ſelon la réfléxion du même Saint, combien les Apoſtres eſtoient encore imparfaits; puiſque deux d'entr'eux ſongent à ſe procurer les premiéres places dans le royaume de JESUS-CHRIST, qu'ils regardoient comme un royaume temporel; & que les autres en conçoivent de l'indignation & de l'envie contre ces deux fréres. Telle eſt la diſpoſition où eſtoient alors ceux en qui l'effuſion du Saint-Eſprit fit depuis paroiſtre un tel changement, que Jean, l'un de ces deux diſciples de JESUS-CHRIST, donna en toutes rencontres, ſelon que l'a remarqué ſaint Chryſoſtome, la préſéance à ſaint Pierre, & luy déféroit toûjours dans la prédication & dans les miracles, ayant eu même grand ſoin dans ſon Evangile, de relever ce qui pouvoit eſtre à la louange de cet Apoſtre. C'eſt ce qu'il eſt important de ne pas perdre de vûë, pour admirer davantage ces effets

Chryſoſt. in Matth. hom. 66.

ſi admirables de la grace du Saint-Eſprit dans des hommes auparavant ſi imparfaits.

JESUS-CHRIST *appelle à luy* les dix Apoſtres; parce que ſaint Jacques & ſaint Jean s'eſtoient un peu ſéparez des autres pour luy parler plus en ſecret; & il travaille à guérir les playes que l'ambition & la jalouſie avoient faites dans leur cœur. » Il leur fait voir premiérement, dit ſaint Chryſoſ-» tome, que c'eſtoit un vice de payens & d'infidel-» les, & une paſſion tyrannique de ſouhaiter les pre-» miers rangs au-deſſus des autres: *Vous ſçavez*, leur dit-il, *que les Princes des nations les dominent, & que ceux qui ſont grands parmy eux les traitent avec empire*; c'eſt-à-dire, que ces Princes infidelles regardent avec orgueil les peuples qui leur ſont ſoumis, & que ceux qui ſont élevez en autorité parmy les Gentils, les gouvernent avec dureté & avec faſte, n'enviſageant que le plaiſir de *la domination* dans leur conduite. Il leur repreſente enſuite la différence infinie qu'il y avoit entre cet eſprit du ſiécle & du paganiſme, & l'eſprit d'humilité & de douceur dont devoient eſtre animez les miniſtres de l'Egliſe, & tous ceux généralement qui aſpiroient aux premiéres places de ſon royaume. *Quiconque voudra*, dit le Fils de Dieu, *devenir le plus grand parmy vous, doit ſe rendre voſtre ſerviteur*; & c'eſt s'engager à *vous ſervir* tous, que de *vouloir eſtre le premier d'entre vous*. Ainſi il leur montre que dans le royaume de celuy qui eſtant Dieu, s'eſt fait homme pour ſauver les hommes, ceux-là devoient eſtre auſſi regardez comme les plus grands, qui ſeroient à leurs propres yeux les plus petits; & que la voye pour devenir les premiers, ſeroit de ſe mettre au rang

des derniers & des ſerviteurs.

Ce n'eſt pas que JESUS-CHRIST détruiſe par là l'ordre que Dieu même a établi tant dans l'Egliſe que dans le ſiécle, où il faut qu'il y en ait qui gouvernent, & qu'il y en ait qui obéïſſent. Mais il preſcrit ſeulement la diſpoſition du cœur où doivent eſtre tous ceux qui ſont établis par ſa providence pour la conduite des autres. C'eſt ce que ſaint Auguſtin nous repreſente admirablement, lorſque parlant des Princes Chreſtiens, il dit : Qu'ils ſont heureux lorſqu'ils regnent avec juſtice; lorſqu'ils ne s'élevent point au milieu des flatteries & des profondes ſoumiſſions de ceux qui les environnent; lorſque ſe ſouvenant qu'ils ſont hommes, ils font ſervir leur puiſſance à accroiſtre la Religion du vray Dieu, & à rendre ſon ſaint Nom vénérable parmy leurs peuples; lorſqu'ils craignent & qu'ils aiment le Seigneur; lorſqu'ils enviſagent principalement cet autre royaume, où ils ne craindront plus d'avoir pluſieurs compagnons; lorſqu'ils tempérent par la douceur de la miſéricorde & des bienfaits, la ſévérité dont ils ſont ſouvent obligez d'uſer; lorſqu'ils ſont d'autant plus chaſtes, qu'ils auroient la liberté de l'eſtre moins; lorſqu'ils aiment mieux domter leurs propres paſſions, que ſubjuguer divers peuples; & lorſqu'enfin ils s'acquittent de tous leurs devoirs, non pas par un mouvement de vaine gloire, mais dans la vûë & pour l'amour de l'éternelle béatitude. « *August. civitat. Dei. lib. 5. cap. 24.*

Que ſi ce grand Saint a fait conſiſter dans cette admirable diſpoſition la vraye gloire & le vray bonheur des Princes Chreſtiens; combien les miniſtres d'un Dieu anéanti juſqu'à la croix, doivent-ils mettre encore plus toute leur grandeur & tout

leur bonheur à s'abbaiſſer & à ſervir ceux dont ils ont reçu la conduite ? Ainſi c'eſt le titre dont les ſucceſſeurs du premier d'entre les Apoſtres ſe glorifient, lorſqu'ils ſe nomment à la teſte de leurs lettres apoſtoliques, *les ſerviteurs des ſerviteurs de Dieu*. Et ils ſuivent en cela l'exemple que le Fils de Dieu leur donne luy-même icy, lorſqu'il déclare : *Qu'il n'eſt pas venu pour eſtre ſervi, mais pour ſervir & donner ſa vie pour la rédemption de pluſieurs*. Car le Fils de Dieu *n'eſt pas venu* en ce monde lorſqu'il s'eſt fait homme, *pour eſtre ſervi* comme un Prince de la terre par un grand nombre d'Officiers, *ſon royaume n'eſtant pas de ce monde* : mais il eſt venu pour *ſervir* les hommes par ſes inſtructions, par ſes guériſons miraculeuſes, par ſes ſouffrances, & par ſa mort, qui devoit eſtre, comme il dit, *la rédemption de pluſieurs* ; ce qui, ſelon les Interpretes, ſignifie en général tous les hommes pour qui ſon precieux ſang a eſté répandu, & plus particuliérement, ſelon ſaint Jérôme, ceux qui devoient en recueillir le fruit ſalutaire en croyant en luy : *Pro multis, id eſt, pro his qui credere voluerint*. Quand donc JESUS-CHRIST s'humilie & quand il meurt, ce n'eſt pas pour luy, c'eſt pour nous. Mais quand nous nous humilions nous autres, c'eſt pour nous-mêmes, dit ſaint Chryſoſtome. Ainſi ne craignons jamais de nous deshonorer en nous abbaiſſant. Car dans quelque abbaiſſement que nous puiſſions nous réduire, nous ne pourrons arriver jamais juſqu'à celuy où noſtre maiſtre adorable s'eſt réduit luy-même pour l'amour de nous.

Joan. 18. 36.

Janſen. in hunc loc. Maldon. ibid.

Hieron. in hunc locum.

Chryſ. in Matth. hom. 66.

℣. 29. 30. 31. *Lorſqu'ils ſortoient de Jéricho, il fut ſuivi d'une grande troupe de peuple. Et deux*

aveugles qui eſtoient aſſis le long du chemin ayant ouï dire que JESUS *paſſoit, commencérent à crier en diſant: Seigneur, fils de David, ayez pitié de nous, &c.*

Cette hiſtoire eſt racontée diverſement par les trois Evangéliſtes qui en ont parlé; ce qui a donné lieu à quelques-uns de juger que ce pouvoit eſtre deux hiſtoires différentes. Saint Matthieu dit que deux aveugles eſtoient aſſis le long du chemin, lorſque JESUS-CHRIST ſortoit avec ſes diſciples de la ville de Jéricho. Saint Marc dit, que *Marc. 10. 46.* JESUS eſtant venu à Jéricho, lorſqu'il en ſortoit avec ſes diſciples, un aveugle nommé Bartimée, fils de Timée, eſtoit aſſis le long du chemin demandant l'aumône. Saint Luc au contraire dit que JESUS approchoit de Jéricho, & eſtoit preſt d'y entrer, ſelon la force du texte grec, lorſqu'un aveugle ſe trouve aſſis le long du chemin par où il paſſoit, demandant l'aumône. Ce qui fait donc la difficulté eſt, que ſaint Matthieu parle icy de deux aveugles; au-lieu que ſaint Marc & ſaint Luc ne parlent que d'un: & ſecondement, que ſaint Matthieu & ſaint Marc rapportent cet événement à la ſortie de Jéricho; au-lieu que ſaint Luc en parle comme eſtant arrivé avant l'entrée du Sauveur en cette ville. Ces contraritez apparentes peuvent s'éclaircir de cette ſorte. L'aveugle nommé Bartimée par ſaint Marc, pouvoit eſtre fort connu en ce lieu-là, puiſqu'on voit même que l'Evangéliſte nomme ſon pére auſſi-bien que luy. Et c'eſt peut-eſtre pour cette raiſon, comme dit ſaint Auguſtin, que ſaint Marc ne parle que d'un, quoique ſaint Matthieu parle de deux, parce que l'autre eſtoit ſans doute inconnu. Ou bien cet aveugle nommé Bartimée, put ſe trouver ſeul aſſis le long du chemin, lorſque JESUS-CHRIST paſſoit d'abord

Auguſt. quæſtion. Evangel. lib. 2. quæſt. 48. Idem. de conſenſ. Evangel. l. 2. c. 65.

pour entrer dans Jéricho, comme ſaint Luc le rapporte; & le Sauveur eut peut-eſtre des raiſons pour ne le point écouter alors, ſe réſervant à le guérir au ſortir de cette ville avec cet autre que ſaint Matthieu luy a joint. Ainſi Bartimée s'eſtant fait conduire de l'autre coſté de la ville de Jéricho, dans le chemin par où JESUS-CHRIST devoit paſſer pour aller à Jéruſalem, y eſtoit aſſis avec l'autre aveugle lorſque le Sauveur y paſſa. C'eſt la maniére dont les Interpretes ont crû pouvoir concilier ces contrariétez apparentes, pour ne pas faire deux hiſtoires d'un événement où les autres circonſtances ſont toutes ſemblables.

Lors donc que le Fils de Dieu ſortoit de la ville de Jéricho *avec ſes diſciples, accompagné d'une grande foule de peuple*, ces deux aveugles ſe mirent à crier: *Seigneur, fils de David, ayez pitié de nous.* On a déja remarqué ailleurs, que lorſque les Juifs nommoient JESUS *fils de David*, ils reconnoiſſoient publiquement qu'il eſtoit le CHRIST & le Meſſie attendu depuis ſi long-temps comme le libérateur de leur nation; parce qu'ils ſçavoient par les Ecritures qu'il devoit naiſtre de la race de David. Ainſi en luy demandant *qu'il eût pitié d'eux*, ils luy demandoient leur guériſon comme au médecin ſuprême que le Seigneur leur envoyoit pour ſauver ſon peuple, & le rendre heureux. Cependant les peuples voulurent les faire *taire* en *leur parlant rudement*; les uns par reſpect pour la perſonne de JESUS-CHRIST, qu'ils croyoient eſtre importuné par de tels cris; & d'autres peut-eſtre par un eſprit de jalouſie, qui les portoit, dit ſaint Hilaire, à trouver mauvais qu'ils appellaſſent JESUS *fils de David: Acerbi à cœcis audiunt, quod negabant, Dominum eſſe David filium:* car il y avoit

Hilarius in Matth. cap. 20.

ordinairement à ſa ſuite quelques gens de la ſecte des Phariſiens, appliquez à l'obſerver malicieuſement dans ſes actions & dans ſes paroles.

Mais ces aveugles au-lieu de ſe taire *crioient encore plus haut*, eſtant une image des vrais Chreſtiens, à qui le vif ſentiment de leurs beſoins inſpire de s'élever au-deſſus de tous les obſtacles du ſiécle, du démon & de la chair, pour faire entendre les cris de leur cœur à celuy qu'ils reconnoiſſent *le fils de David*; c'eſt-à-dire, le fils, ſelon ſon humanité, de ce Roy doux & humble, qui avoit appris par ſa propre expérience à compatir aux infirmitez des autres, & qui avoit gouverné ſon peuple après la mort de Saül avec une ſi grande bonté.

℣. 32. 33. 34. *Alors* JESUS *s'arreſta; & les ayant appellez, il leur dit: Que voulez-vous que je vous faſſe? Seigneur, luy dirent-ils, que nos yeux ſoient ouverts.* JESUS *eſtant donc ému de compaſſion à leur égard, leur toucha les yeux, &c.*

JESUS-CHRIST ne *s'arreſta* que lorſque le grand deſir d'eſtre guéris leur fit implorer avec des cris redoublez ſon ſecours, malgré les efforts que faiſoit le peuple pour leur impoſer ſilence. Il fit donc connoiſtre alors qu'il n'avoit pas dédaigné auparavant de les écouter, mais qu'il avoit fait ſervir ce petit délay à augmenter l'ardeur de leur foy, afin qu'ils fuſſent plus dignes d'eſtre exaucez. JESUS-CHRIST *s'arreſte*, dit ſaint Jérôme, afin qu'ils puiſſent venir juſqu'à luy: & il commande qu'on *les appelle*, afin que le peuple ne les empêche pas de s'approcher. Mais d'où vient qu'il leur demande *ce qu'ils vouloient qu'il leur fiſt?* Pouvoit-il ne le pas connoiſtre, luy qui pénétre dans le plus ſecret des cœurs? Il le connoiſſoit aſſurément. Mais il ménageoit l'eſprit de ſes envieux: & comme on

auroit pû croire que ces aveugles luy demandoient quelque aumône, ainſi qu'aux autres paſſans, il les obligea de luy déclarer devant tout le monde ce qu'ils deſiroient de luy, afin qu'on n'en pût douter, & qu'on ne l'accuſât pas de vouloir faire des miracles par un eſprit d'oſtentation. Après donc qu'ils luy eurent déclaré qu'ils demandoient que *leurs yeux fuſſent ouverts*, atteſtant de cette ſorte la toute-puiſſance de cet Homme-Dieu qu'ils invoquoient; il fit connoiſtre par *la compaſſion* qu'il leur témoigna, ce grand fond de charité qu'il avoit comme homme pour les infirmes; & par cet *attouchement de leurs yeux*, la toute-puiſſance que ſa ſainte humanité avoit reçuë par ſon union hypoſtatique avec ſa divinité. Car dans le même moment *ils* commencérent à *voir*; & ce qui n'eſt pas moins admirable, ils ſe mirent à *le ſuivre* encore plus, dit ſaint Jérôme, du cœur que des pieds: *Non tam pedibus, quàm virtutibus.*

Auguſt. de Verb. Dom ſer. 18. cap. 11. &c. Hieron. in hunc locum. Gregor. Magn. in Evangel. hom. 2. Hilar in Matth. can. 20.

Les ſaints Interpretes ont expliqué en un ſens ſpirituel, myſtique & moral ce qui ſe paſſa alors entre JESUS-CHRIST & ces deux aveugles. Et en effet, nous devons, comme dit admirablement ſaint Grégoire Pape, conſidérer de telle ſorte les miracles de noſtre Sauveur, qu'en ajoûtant foy à la vérité des faits qu'ils contiennent, nous les regardions en même-temps comme des figures d'autres véritez plus élevées. Ainſi cet aveugle dont parlent ſaint Marc & ſaint Luc, nous figure, ſelon ce ſaint Pape, tout le genre humain, qui ayant eſté chaſſé du paradis en la perſonne du premier homme, a eſté privé de la lumiére qu'il avoit reçuë de ſon Créateur, & eſt demeuré plongé dans les ténébres du péché. Ou ces deux aveugles dont il eſt parlé icy, nous repreſentent, ſelon l'explication de ſaint Au-

guſtin & de S. Jérôme, les deux peuples, celuy des Gentils & celuy des Juifs, qui eſtoient tous deux aveugles, l'un avec la loy naturelle, & l'autre avec la loy écrite; parce qu'ils eſtoient l'un & l'autre ſans la vraye lumiére qui éclaire, comme dit S. Jean, tout homme venant dans le monde, & qui ne s'eſt incarné qu'afin de guérir l'aveuglement de ces deux peuples qui compoſent tous les hommes. Ce paſſage de J. C. qui de Jéricho s'en va à Jéruſalem, nous repreſente, ſelon S. Auguſtin, ce qu'il a fait dans tout le temps de l'œconomie de ſon Incarnation; c'eſt-à-dire, depuis qu'il fut entré dans ce monde figuré par Jéricho, où tout eſtoit plein de voleurs, comme parle S. Jérôme, juſqu'à ce qu'il fut retourné au ciel, figuré par la ville de Jéruſalem. Ces peuples *crioient* autrefois ainſi que ces deux aveugles, *Seigneur, fils de David, ayez pitié de nous*; parce que tous les Patriarches avant la loy, & tous les juſtes & les Prophetes depuis la loy, ſoupiroient après ce divin libérateur. Celuy-là, dit S. Auguſtin, crie à J. C. qui mépriſe & le monde & ſes plaiſirs, qui ne ſe contente pas de dire de la langue: Seigneur, Seigneur; mais dont la vie pleine de ſaints exercices eſt comme un cri continuel, qui s'éleve juſqu'à ſes oreilles & qui luy fait une ſainte violence. La foule du peuple s'oppoſe à ces cris; parce que ceux qui aiment le ſiécle, traitent de foux ceux qui vivent de la ſorte, & qui cherchent, en ſecouant le joug du monde, d'eſtre guéris par J. C. Et l'on verra juſqu'à la fin des ſiécles les Chreſtiens lâches & méchans s'oppoſer à la ſainte ardeur des bons Chreſtiens, qui s'efforcent d'accomplir les commandemens de Dieu, contenus dans l'Evangile: *Bonos Chriſtianos, & verè ſtudioſos, volentes facere præcepta Dei quæ in Evangelio ſcripta ſunt, Chriſtiani mali &*

Joan. 1.

Auguſt. ibid. c. 12.

Auguſt. ibid. c. 14.

tepidi prohibent. Mais ceux qui aiment davantage la lumiére que J.C. leur doit rendre, qu'ils ne craignent tous les bruits de ces inſenſez qui s'oppoſent à leur guériſon, auront le bonheur de voir J. C. *s'arreſter* enfin & les guérir. Comment donc nos yeux ſeront-
cap. 15. » ils guéris ? De même, dit S. Auguſtin, que la foy
» nous fait ſentir que J. C. *paſſe*, lorſque nous nous
» ſouvenons de ce qu'il a fait ſur la terre depuis ſon
» Incarnation; la foy nous le doit auſſi faire concevoir
» comme *eſtant fixe* dans ſon éternité immuable : &
» c'eſt par la foy de la divinité de J. C. que les yeux de
» noſtre cœur recouvrent la lumiére qu'ils avoient
» perduë : *Quomodo per fidem ſentimus Chriſtum tranſeuntem temporali diſpenſatione: ſic intelligamus Chriſtum ſtantem incommutabili æternitate. Ibi enim ſanatur oculus, quando intelligitur Chriſti divinitas.*

Greger. Magn. ut ſupra. S. Grégoire dit encore en un autre ſens très-véritable, qu'un cri plein d'ardeur & qu'une priére perſévérante eſt un moyen efficace pour faire *arreſter* J. C. dans noſtre cœur, & empêcher qu'il ne paſſe: *Cùm in oratione noſtra vehementer inſiſtimus, tranſeuntem Jeſum menti figimus*. Mais il ajoûte néanmoins dans le même ſens de S. Auguſtin, que le Sauveur écouta ces aveugles lorſqu'il paſſoit, & qu'il leur rendit la vûë lorſqu'il s'arreſta; parce que c'eſt proprement dans ſa ſainte humanité qu'il ſe laiſſe *toucher de compaſſion* à la voix de noſtre miſére ; mais que c'eſt par la puiſſance de ſa divinité qu'il répand en nous la lumiére de ſa grace : *Cæcum clamantem Dominus tranſiens audivit, ſed ſtans illuminavit: quia per humanitatem ſuam vocibus noſtræ cæcitatis compatiendo miſertus eſt, ſed lumen nobis gratia per divinitatis potentiam infudit.*

Fin du premier Tome de S. Matthieu.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

·16·
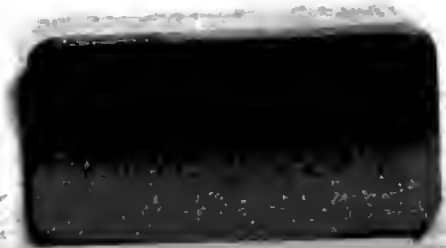
1-6-2